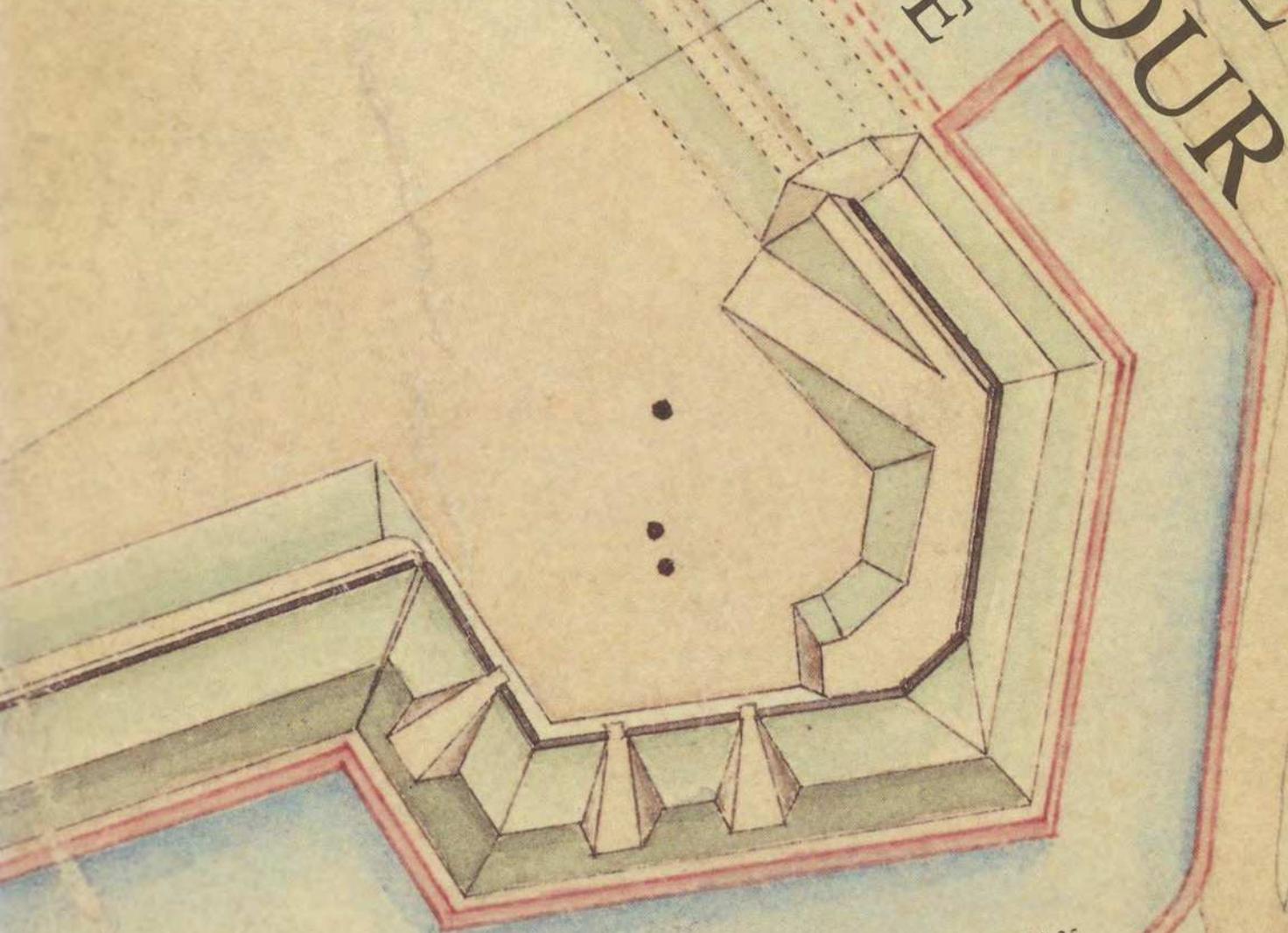


LE GÉNÉRAL DUFOUR ET SAINT-MAURICE



CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ROMANDE COLLECTION DIRIGÉE PAR COLIN MARTIN N° 35

LE GÉNÉRAL DUFOUR
ET SAINT-MAURICE



© MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-MAURICE

EDITIONS MUSÉE MUNICIPAL DE SAINT-MAURICE

1998 - ISSN 0249-539X - ISBN 2-88067-017-1

LE GÉNÉRAL DUFOUR ET SAINT-MAURICE

COLLECTIF DIRIGÉ PAR CLAUDE LAROCHE

MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-MAURICE

1210 SAINT-MAURICE, SUISSE

Téléphone : +41 21 920 10 00

Fax : +41 21 920 10 01

E-mail : musee@st-maurice.ch

Site Internet : www.st-maurice.ch/musee

Site Internet : www.musee-st-maurice.ch

MUSÉE MUNICIPAL DE SAINT-MAURICE

1210 SAINT-MAURICE, SUISSE

Téléphone : +41 21 920 10 00

Fax : +41 21 920 10 01

E-mail : musee@st-maurice.ch

Site Internet : www.st-maurice.ch/musee

Site Internet : www.musee-st-maurice.ch

AU GÉNÉRAL DUFOUR
GRANDE MEDAILLE

Ci-contre:

Grande médaille en bronze du Général Dufour

Avers: GUILLAUME HENRI – DUFOUR GENERAL

Tête du général regardant à droite. Au bas: A. BOVY

Revers: Dans une couronne de chêne et de rhododendrons,
en onze lignes:

AU / PATRIOTISME / A L'ENERGIE / PERSEVERANTE, A L'ART /
ET A LA SCIENCE / QUI DOTERENT LA SUISSE / DE LA / CARTE FEDERALE /
L'ETAT MAJOR / RECONNAISSANT / 1866

Gravée par Antoine Bovy (1795-1877)

Cf. Antoine Bovy, artiste-graveur en Médailles
Sa vie et ses principales œuvres, par
Ant(onin) Henseler, Fribourg (Suisse) 1881
p. 28, pl. VI.16

Couverture: Le front bastionné de Lavey (1848), détail du plan Dürr, 1851.
Archives fédérales, Berne.

CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ROMANDE

Collection dirigée par Colin Martin

Nº 35

LE GÉNÉRAL DUFOUR ET SAINT-MAURICE



Musées cantonaux du Valais
Brigade de forteresse 10
Bibliothèque historique vaudoise
Association Saint-Maurice
pour la recherche de documents sur la forteresse

MUSÉE MILITAIRE CANTONAL, SAINT-MAURICE

15 septembre 1987 – 23 mai 1988

KANTONALES MUSEUM ALTES ZEUGHAUS, SOLOTHURN

29 juin 1988 – 30 octobre 1988

COMITÉ D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS MISES SUR PIED À SAINT-MAURICE POUR LA COMMÉMORATION DU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU GÉNÉRAL DUFOUR

Jean Langenberger, commandant de la brigade de
forteresse 10
Marie Claude Morand, conservatrice des musées
cantonaux du Valais
Jean-Jacques Rapin, président de l'Association
Saint-Maurice pour la recherche de documents
sur la forteresse
Robert Lavanchy, ancien commandant de brigade

François Briod, chef de la division des immeubles du
Département militaire fédéral
Denis Weidmann, archéologue cantonal vaudois
Jean-Claude Chaperon, commandant de l'arrondissement de fortifications 13
Rudolf Hug, banquier
Paul Barman, chef de bureau, br fort 10.

PUBLICATION

Auteurs:

Dominique Andrey, Philippe Bossey, Jean-Claude Chaperon, François-Olivier Dubuis, Jean Langenberger, Antoine Lugon, Claude Merker, Marie Claude Morand, Maurice Parvex, Olivier Reverdin, Denis Weidmann.

Commission de rédaction:

Jean Langenberger, président; Marie Claude Morand, François-Olivier Dubuis, Antoine Lugon, Jürg Stüssi, Raymond Berguerand, Jean-Jacques Rapin, membres.

Rédacteurs:

Jean Langenberger, Marie Claude Morand.

Version allemande des notices du catalogue:

Eduard von Orelli, avec la collaboration de Marie-Claude Girny et de Claire Leutenegger-Schneider.

Conception graphique:

Jan Duyvendak.

Administration et secrétariat:

Lilian Roh, Isabelle Jean, Josy Gritti, Paul Barman, Yves Gaillard.

Imprimerie:

Presses Centrales SA, Lausanne.

Crédits photographiques:

Archives de l'Etat de Berne, Berne: fig. 16.
Archives fédérales, Berne - Zumstein: couverture, fig. 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 37, 45, 46, 47, 48, 53, 58, 63, 72, cat. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 27, 32, 34, 35, 38a et b, 39, 40, 41a et b, 42, 43, 44.

Bibliothèque militaire fédérale, Berne: fig. 78.

Jean-Marc Biner, Bramois: fig. 83, cat. 29.

Bernard Dubuis, Sion: fig. 3, 14, 15.

Fibbi-Aeppli, Grandson: fig. 49, 69.

Gendarmerie de Bex: fig. 71.

Musées cantonaux, Sion - Heinz Preisig: fig. 2, 17, 18, 33, 35, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 88, cat. 21, 22.

Musée de l'Elysée, Lausanne: fig. 59, 87.

Office fédéral de la topographie, Berne: fig. 20, 86.
Section des monuments historiques, Lausanne

- F. Francillon: fig. 1, 64, 75.
- DIP, Ecublens: fig. 70.
- Denis Weidmann: fig. 8, 50, 52, 54, 55, 61, 62, 65, 68, 73, cat. 23.

Gérard Zimmermann, Genève: fig. 24, cat. 4, 5, 7, 9, 11, 26.

Financement:

Office des musées cantonaux, Sion; Loterie romande; Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse; Aéro-Gruyère, Charmey; Edouard Amez-Droz, Veyrier; Edmée Annen-Carnal, Bâle; Banque cantonale vaudoise, Lausanne; Banque de l'Etat de Fribourg, Bulle; Banque vaudoise de crédit, Lausanne; Daniel-René Barro, Carouge; Bobst SA, Lausanne; Jean Cauderay, Cologny; Jean-Yves Clivaz, Château-neuf; Compagnie de banque et d'investissements, (CBI), Genève; Corner Banque SA, Lausanne; Crédit Foncier Vaudois, Lausanne; Divers amis; Elektro-Watt, AG, Zürich; Bernard d'Espine, Genève; Ferrier Lullin & Cie SA, Genève; Dr Alain Fleuti, Genève; R.P. Fontanet, avocat, Genève; François Genequand, Genève; Gros, Jussy; J. Haenle, Genève; M^e Antoine Hafner, Genève; C. Haselbach, Uitikon; Helvetia-Accidents, Fribourg; Helvetia-Vie, Fribourg; Georges Hertig, La Chaux-de-Fonds; Pierre Kyburz, Chêne-Bougeries; Fils d'Auguste Maillefer SA, Instruments dentaires, Ballaigues; Jean Masset, Genève; Mathys & Disner, bureau d'architecture, Zurich; Albert Michel, Riaz; Francis Michon, avocat, Lausanne; Marcel Nicolet, Genève; Dr J.-M. Pidoux, Lausanne; Piguet, Subilia et Geller, avocats, Lausanne; Repond SA, bâtiments et travaux publics, Charmey; Jean-Pierre Rivoire, Grand-Saconnex; Franz Schmitz, Choulex; Bernard Schmutz, Le Mont-sur-Lausanne; Société des Forces motrices du chemin de fer Bex-Villars, Bex; La Suisse Assurances, Lausanne; Jacques Turrettini, Genève; H. Werz, Genève; Winterthür Assurances, Lausanne; Winterthur Assurances, Sierre; Conrad Zschokke SA, Lausanne; Zürich-Assurances, Fribourg.

EXPOSITION

Commissaire:

Marie Claude Morand

Secrétariat:

Lilian Roh

Montage:

Marie Claude Morand, Joseph Schmidt, avec la collaboration de Marcel Gsponer

Travaux d'aménagement de la tour Dufour:

Service des bâtiments du canton du Valais, Louis Aymon.

Réfection des vitrines et menuiserie:

Arrondissement de fortifications 13: Rémy Biselx, Francis Mottet, Jean Oreiller, Roger Perret, Laurent Thurler, Hugo Vouillamoz;

Office des musées cantonaux: Joseph Schmidt.

Maquettes:

Défilé de Saint-Maurice: Georges Blanc, Charles Righetti, Jean Zeissig, Roger Zogmal.

Batterie du Rhône: Atelier Franz Amrhein et Philippe von Streng, Lausanne.

Restauration:

Laurent Allaz, Lausanne; l'atelier Saint-Dismas, Martigny; Annette Genton, Saint-Saphorin.

Assurances: La Neuchâteloise S.A.

Transports:

Arrondissement de fortifications 13, Saint-Maurice.

Affiche:

Dumaret et Golay, Genève.

Prêteurs:

Archives cantonales vaudoises, Chavannes; Archives communales, Saint-Maurice; Archives de l'Etat du Valais, Sion; Archives fédérales, Berne; Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse, Saint-Maurice; Association du Vieux Saint-Maurice; Bibliothèque militaire fédérale, Berne; Maurice Chappaz, Le Châble; Léonard Closuit, Martigny; Catherine Dubuis, Sion; Gendarmerie de Bex; Kantonales Museum Altes Zeughaus, Solothurn; Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne; Musée de l'Élysée, Lausanne; Musée militaire, Colombier; Musée militaire, Morges; Musée du Vieux Bex; Section des monuments historiques et archéologie, Lausanne; Olivier Reverdin, Genève.

Financement:

Office des musées cantonaux, Sion

Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse (maquette du défilé).

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE SAINT-MAURICE

Propriétaires:

Confédération Suisse, administration militaire fédérale, division des immeubles, F. Briod.

Etat du Valais, département des travaux publics, service des bâtiments, L. Aymon.

Etat de Vaud, département des travaux publics, service des routes, A. Verrey; bureau de construction des autoroutes, H. Vonlanthen.

Commune de Bex, A. Desarzens, syndic.

Propriétaires privés: P. Briguet, Saillon; P. Echenard, Bex; P. Durnnat, Massongex.

Analyse archéologique et direction des travaux de mise en valeur:

Denis Weidmann, archéologue cantonal (VD), section des monuments historiques et archéologie, service des bâtiments de l'Etat de Vaud.

Photographies:

D. et S. Fibbi-Aeppli, Grandson; DIP Ecublens; D. Weidmann.

Photographies aériennes:

F. Francillon et D. Weidmann (MHAVD) avec la collaboration de l'adjudant R. Henzelin, OFAEM Sion.

Relevés, mensurations, dessins:

O. Feihl, C. Grand, Archeotech, Lausanne; M. Klauzener, D. Weidmann, MHAVD.

Documentation topographique, documents d'archives:

M.R. de Bluts, bureau de construction des autoroutes, Lausanne; bureau Chauvy-Duchoud-Lachat, ing. géomètres officiels, Bex; bureau Rey-Bellet, géomètres officiels, Saint-Maurice; commune de Saint-Maurice; commune de Vérossaz; archives cantonales vaudoises; archives du service des

bâtiments de l'Etat de Vaud; archives de la section des monuments historiques et archéologie, Vaud.

Débroussaillages, travaux forestiers:

Coordination: J. Binggeli, inspecteur forestier 2^e arrdt Bex; premier-lieutenant C. Massy, ar fort 13; adjudant-sous-officier M. Genillard.

Travaux forestiers: sergent D. Sierro; J. Richard, C. Moix, G. Echenard; Tribunal des mineurs du canton de Vaud, prestations des travaux dirigés par MM. A. Gubéran, A. Reymond, R. Leresche, éducateurs.

Travaux d'aménagement et de mise en valeur du site:

Cp sap I/62, premier-lieutenant Derungs, premier-lieutenant Hartmann; école de recrues des troupes de protection aérienne 76/87, colonel EMG Wyss; école de recrues infanterie de montagne 210/87, colonel EMG Cqbernows.

Prestations des ateliers ar fort 13: adjudant sous-officier R. Burger, sergent-major E. Richard, caporal R. Barman, appointé P. Spahr, sergent E. Taramarcaz, appointé E. Arlettaz, appointé J.-P. Lugon.

Transport ar fort 13: sergent-major J.-L. Croset; appointé J.-C. Monnet.

Intendance ar fort 13: premier-lieutenant C. Massy, adjudant sous-officier M. Genillard.

Réfection des maçonneries:

Entreprise Cadosch SA, Bex – M. Mariaux, direction de chantier; M. P. Lisa, contremaître.

Etude réaménagement zone N 9:

Atelier d'architectes F. Amrhein et Ph. von Streng, Morges.

AVANT-PROPOS

Les gardiens actuels du défilé dédient ce livre à la mémoire de leur plus illustre prédécesseur, Guillaume Henri Dufour. Ils rendent hommage à l'officier du génie qui a conçu et fait bâtir les premières fortifications modernes de Saint-Maurice, sans oublier le général plein de sagesse grâce à qui la guerre du Sonderbund n'est pas devenue une catastrophe nationale.

En marquant le bicentenaire de la naissance du général Dufour, l'intention n'est pas de proposer de lui une image d'Epinal (privilège douteux dont il avait supporté les inconvénients de son vivant) mais de mieux faire connaître, si possible à travers ses écrits et son œuvre, une personnalité attachante et généreuse, un officier au rayonnement exemplaire.

Malgré des dons exceptionnels, mis en valeur par un travail acharné, Guillaume Henri Dufour sut rester modeste et pondéré tout au long d'une époque de troubles, de choc des idées et de grands bouleversements. Chrétien et militaire, il sut se placer au-dessus des remous politiques pour respecter et sauvegarder les diversités et les minorités.

D'autres feront d'une manière plus complète le portrait de Dufour et l'inventaire de son œuvre. Nous nous limiterons à «mettre de l'ordre dans nos affaires» de Saint-Maurice par rapport à Dufour, tant sur le plan de l'archéologie et de l'architecture que sur celui de l'histoire militaire, en nous fondant sur une documentation peu connue et tellement abondante qu'elle mériterait de faire un jour l'objet d'une étude plus approfondie. De manière à ne pas trop enfler l'appareil critique, nous n'avons insisté en notes que sur certaines sources peu accessibles ou très récentes et sur certains problèmes nouveaux qui méritent une explication circonstanciée.

Notre profonde gratitude va à tous les passionnés et enthousiastes, auteurs professionnels et amateurs, autorités, l'archéologue cantonal vaudois et l'ancien archéologue cantonal valaisan, prêtres, conservateurs de musées et directeurs d'offices fédéraux, professeurs, donateurs et amis nombreux, sans lesquels cet hommage n'aurait pu être réalisé. Devant cette impossibilité de les nommer tous, qu'il nous soit permis de remercier plus particulièrement M. Olivier Reverdin qui nous a ouvert les archives privées de son illustre ancêtre.

Brigadier Jean Langenberger
commandant de la brigade de forteresse 10

M^e Colin Martin
directeur de la Bibliothèque historique vaudoise

Mme Marie Claude Morand
conservatrice des musées cantonaux valaisans

Lieutenant-colonel Jean-Jacques Rapin
président de l'Association Saint-Maurice

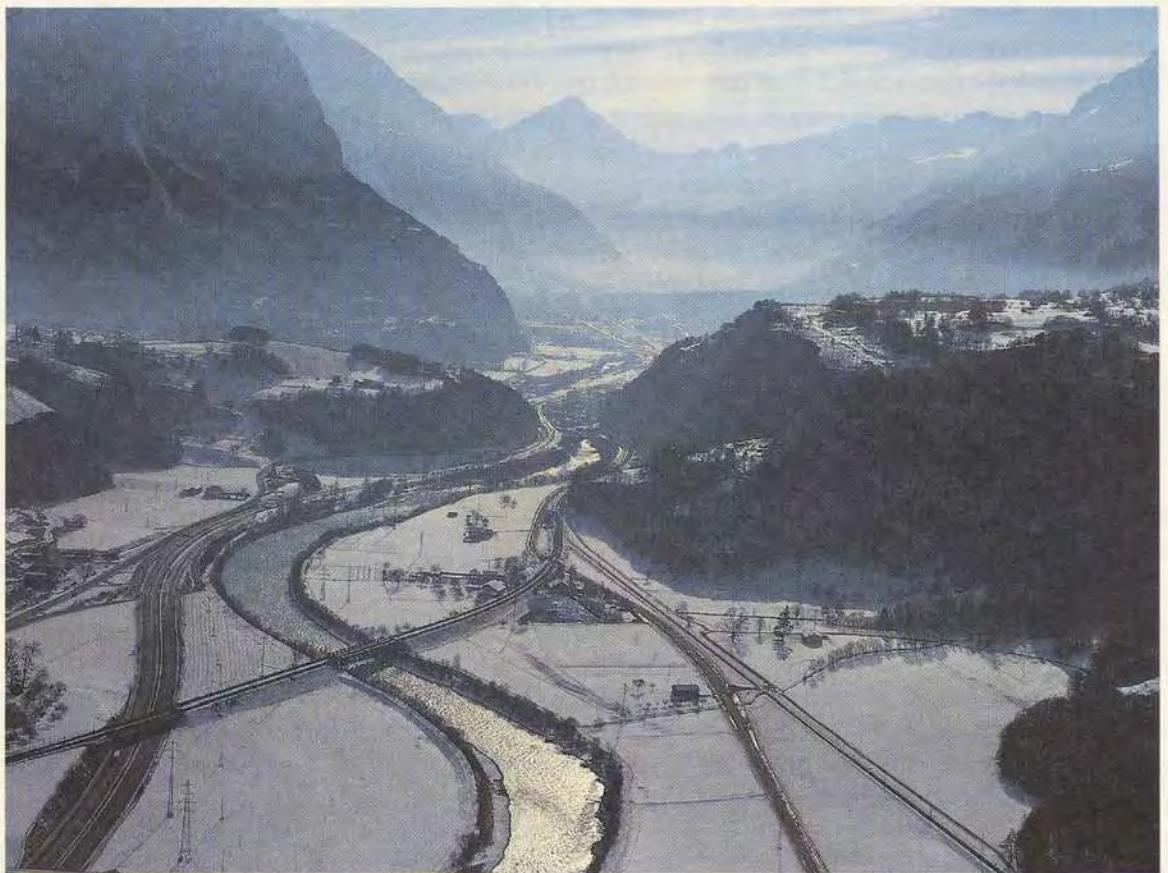


Fig. 1 Le défilé de Saint-Maurice vu du nord.

BARRIÈRE OU PORTE: LE DÉFILÉ DE SAINT-MAURICE

Le voyageur qui vient du Léman et se dirige sur le Valais ne tarde pas à voir l'horizon se boucher, au-delà de Bex, par une masse sombre qui barre la vallée sur toute sa largeur. La plaine que baignaient les flots du Haut-Lac se rétrécit progressivement jusqu'à cette muraille naturelle qu'on dirait formée de montagnes écroulées de part et d'autre de la vallée, et à travers laquelle l'œil et l'esprit cherchent à deviner le cheminement du fleuve et de la route.

A l'âge quaternaire, le Rhône, retenu en amont comme un lac, nous disent les géologues, s'écoulait d'abord par le seuil du Châtel, au-dessus de Lavey; puis il scia la barrière qui le retenait et se creusa le passage actuel où, entre rochers vaudois et valaisans, il n'y a de place que pour les eaux glauques du fleuve. L'arche audacieuse d'un vieux pont joint les deux rives comme un portique, mais pour atteindre la petite ville toute proche, la route valaisanne doit encore s'appuyer sur la voûte invisible d'un autre pont, latéral celui-ci, accoté à la montagne qui tombe droit sur le lit du fleuve.

Barrière et porte: c'est le défilé de Saint-Maurice.

Léon Dupont-Lachenal,
«Saint-Maurice d'Agaune»

PASSAGE À L'ANARCHIE DU GARDÉ DU PAYS: LE RÔLE DES DÉPUTÉS DE LA CADALURICE JUSQU'EN 1815

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le rôle des députés de la Cadalurice dans l'assassinat du Gardé du Pays est un sujet qui mérite d'être approfondi. Les détails sont nombreux et variés, mais il est important de se rappeler que les députés étaient des hommes politiques et militaires expérimentés. Ils avaient été élus par leurs concitoyens et étaient responsables de leur action. Ils ont joué un rôle actif dans la guerre contre les troupes anglaises et ont également contribué à la victoire finale. Leur rôle dans l'assassinat du Gardé du Pays est donc très significatif.

Les détails de l'assassinat du Gardé du Pays sont difficiles à trouver car l'événement a eu lieu dans un contexte de conflit armé et de révolte contre les autorités espagnoles.

Il est difficile de trouver des sources fiables pour ce sujet, mais il existe quelques documents qui peuvent nous aider à comprendre ce qui s'est passé. Ces documents sont principalement des rapports de police et des témoignages de personnes qui ont été impliquées dans l'événement.

En conclusion, le rôle des députés de la Cadalurice dans l'assassinat du Gardé du Pays est très important. Ils ont joué un rôle actif dans la lutte contre les troupes anglaises et ont également contribué à la victoire finale. Leur rôle dans l'assassinat du Gardé du Pays est donc très significatif.



Fig. 2 Bacler d'Albe: Vue du défilé et du pont de Saint-Maurice dans le Bas-Valais. Gravé à Bâle par J.C. Haldenwang en 1794, 383 × 516 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

PASSAGE SANS FRONTIÈRE OU GARDE DU PAYS: LE RÔLE DU DÉFILÉ DE SAINT-MAURICE JUSQU'EN 1815

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'importance du passage de Saint-Maurice à l'entrée des Alpes n'est pas seulement l'affaire du XIX^e siècle. Au cours des millénaires qui ont précédé, ce chemin a toujours joué un rôle. Il nous a paru utile d'esquisser rapidement cette très longue histoire au cours de laquelle on verra apparaître les problèmes de circulation, de frontière et de fortification qui attirent l'attention sur le défilé. On comprendra mieux l'évolution des circonstances politiques et militaires qui prépare lentement la situation devant laquelle se sont successivement trouvés les généraux Guiguer de Prangins et Dufour.

Nous ne pouvons nommer ici tous les collègues qui, chacun selon sa spécialité, nous ont aidés de leurs avis et de leurs conseils, mais nous leur exprimons notre vive gratitude.

AU TEMPS DES SENTES ET DES PISTES

Le défilé de Saint-Maurice, seule ouverture du Valais en basse altitude, fut-il la porte par laquelle l'homme s'introduisit dans une vallée si secrète et si isolée ? Le passage, tel que le glacier du Rhône l'avait laissé en se retirant (environ 120 siècles avant notre ère) et tel que la végétation l'avait ensuite progressivement garni, n'était certes pas impraticable. Toutefois, quand le Rhône se jetait dans le lac en amont du défilé de Saint-Maurice (environ 110 siècles avant notre ère) puis peu en aval d'Aigle (90 siècles avant notre ère), le passage de la région de Villeneuve jusqu'au défilé était fort malcommode. Les vestiges archéologiques repérés nous assurent une présence humaine au-dessus de Villeneuve (*Scé du Châtelard*) et près de Vionnaz (*Châble-Croix*). Ces deux établissements, peut-être temporaires, appartiennent à des peuplades chasseresses qui ne connaissaient encore ni l'agriculture ni l'élevage. La synthèse des études relatives au terrain et à l'évolution climatique permet d'esquisser leur contexte naturel. L'abri de Villeneuve, occupé quelque cent siècles avant Jésus-Christ, est contemporain d'un milieu encore relativement hostile. Celui de Vionnaz appartient déjà à une civilisation mésolithique, environ soixante-cinq siècles avant notre ère, et se trouve dans un monde où les conditions climatiques sont déjà plus accueillantes¹. Il n'est pas impossible que les chasseurs, rayonnant à partir de ces deux très anciens établissements et particulièrement du second, aient abordé la cluse de Saint-Maurice. S'ils l'ont fait par la rive gauche, ils ont pu éviter la gorge profonde et accéder par une pente facile jusqu'au sommet du verrou rocheux (site du château actuel), puis descendre vers le midi par un passage plus étroit, entre la falaise de Vérossaz et celle qui surplombe le fleuve. Plus loin, en direction de Martigny, il fallait bien choisir les endroits où traverser les torrents parfois violents et serrer le pied de la montagne pour éviter les marais.

Le passage par la rive droite du Rhône était très facile tant à l'est qu'à l'ouest de la colline de Chiètres mais rencontrait plus loin un escarpement rocheux (Eslés) en face du Bois-Noir et un autre aux Follaterres.

Les obstacles n'étaient donc pas propres à retenir des hommes entraînés à parcourir la nature sauvage. Mais les preuves tangibles de leur pénétration vers le centre du Valais à ces époques très reculées nous manquent encore.

En amont du défilé, on ne connaît un peuplement stable que depuis le néolithique ancien (environ 50 siècles avant Jésus-Christ). Les préhistoriens pensent que ces groupes d'agriculteurs ne venaient pas de la région lémanique mais, par les cols alpins, de l'Italie septentrionale. Toutefois, assez tôt durant trente siècles de civilisation néolithique, le pays développera des rapports avec les contrées de

l'ouest aussi. Le passage de Saint-Maurice devient donc, outre les cols alpins, l'une des communications du Valais avec le monde extérieur et le demeurera durant toute la protohistoire et au-delà².

C'est par cette très vieille piste, déjà bien connue des marchands, que la XII^e légion, envoyée par Jules César pour s'assurer le contrôle du passage du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard), traverse en 57 av. J.-C. le Bas-Valais jusqu'à *Octodurus* (Martigny). Cet itinéraire, par la rive gauche du Rhône, obligea les soldats romains à s'emparer de plusieurs points fortifiés. Ces *castella* paraissent avoir été des petits points d'appui ou refuges régionaux plutôt qu'un système cohérent établi pour la défense du chemin. Il serait donc hasardeux d'imaginer un poste militaire de la fin de l'âge du fer comme l'embryon probable des fortifications de Saint-Maurice. D'ailleurs, même si la frontière entre la tribu des Nantuates (qui habitaient en amont du Léman) et celle des Vérages (autour de Martigny) se trouvait au défilé comme M. Denis van Berchem le pense, il ne s'agissait que d'une limite entre deux peuplades confédérées³.

A L'ÉPOQUE ROMAINE ET DANS LE PREMIER MOYEN ÂGE

La communication directe entre le nord des Gaules et l'Italie septentrionale, dont César avait rêvé pour faciliter ses entreprises conquérantes, demeura quelques décennies encore sous le contrôle des peuplades alpines du Valais et de la vallée d'Aoste. La soumission de celles-ci et leur incorporation à l'état romain, dans le dernier quart du premier siècle avant Jésus-Christ, permit d'établir la libre circulation que les nouveaux maîtres souhaitaient et dont ils avaient réellement besoin. Créeée de toutes pièces à Martigny, et éclipsant l'ancien *Octodurus* des Vérages, la ville neuve que l'empereur Claude fonde entre 41 et 47 après J.-C., le *Forum Claudii Augusti* (puis *Forum Claudii Vallensium*) marque l'importance de la route. Ce chef-lieu de la vallée Pennine était destiné aussi et surtout à la fonction de relais routier⁴. De là, la voie désormais carrossable devait, à travers le Plateau (pays des Helvètes), conduire soldats, marchands et courriers tant vers le nord des Gaules que vers la Rhénanie. En aval de Martigny, la rive gauche, malgré les marais qui touchaient ici et là le bas du versant et malgré les frasques possibles du torrent de Saint-Barthélémy, était plus facile à aménager que la rive droite. A Saint-Maurice (*Acaunus*), on pouvait songer à éviter les rochers du défilé en passant sur la rive droite à l'est de la colline de Chiètres; mais la traversée du fleuve, issu des rapides du Bois-Noir, pouvait poser quelques problèmes. Le plus simple était d'améliorer le vieux chemin du défilé (un peu en dessus des falaises du Rhône) et de rester sur la rive gauche jusqu'à *Tarnaiae* (Massongex)⁵. A cet endroit, un pont permettait de gagner la rive droite, Villeneuve, Vevey, puis le Plateau.

Le défilé se trouvant bien loin des frontières de l'empire, il n'y avait pas lieu de le fortifier. A l'issue méridionale de ce passage obligé, l'espace était le plus étroit entre la falaise de Vérossaz et celle du Rhône. C'est vraisemblablement proche de cette issue que se trouvait le poste agaunois de la *Quadragesima Galliarum*, taxe de 2,5% (1/40) perçue sur les marchandises en transit⁶.

L'activité du relais de *Tarnaiae* est notablement freinée, voire arrêtée avant la fin du III^e siècle: c'est du moins ce que suggère l'état actuel des recherches archéologiques. La route romaine toutefois est encore l'objet de réparations considérables à l'époque constantinienne⁷. Dans les derniers temps du IV^e siècle, au moment où, si l'on en croit le résultat des fouilles, la ville romaine de Martigny décline fortement, il semble bien que la route transalpine perde de son importance. Cependant, saint Théodule (*Theodorus*), évêque du Valais, fonde le premier sanctuaire chrétien au pied du rocher d'Agaune pour mettre en honneur les reliques de saint Maurice et de ses compagnons martyrisés quelque cent ans auparavant⁸.

La décomposition de l'empire romain d'Occident au V^e siècle est accompagnée en Europe occidentale par la création de petits royaumes, parfois éphémères et souvent instables. Des communications économiques et militaires d'un grand Etat unitaire ne subsistent plus que des circulations de caractère plutôt régional qu'europeen. La décentralisation des territoires et un certain manque de dynamisme de la société amoindrissent considérablement les transports de marchandises à grande distance. Les guerres qui opposent souvent les petits royaumes comme aussi la faiblesse des pouvoirs publics rendent les voyages dangereux. Ces difficultés, qui se présentent durant tout le haut moyen



Fig. 3

Inscriptions romaines avec allusions au péage de Saint-Maurice.

- Monument dédié à leur fille ACAUNENSIA par AMARANTHUS, esclave né dans la maison impériale, intendant de la quadragésime des Gaules, et son épouse CHELIDON. Inscription conservée à l'Abbaye de Saint-Maurice; Howald-Meyer 55.
- MONTANUS, esclave né dans la maison impériale, intendant du poste d'Agaune de la quadragésime des Gaules, a reconstruit un temple en l'honneur des empereurs et de Mercure. Inscription conservée à l'Abbaye de Saint-Maurice; Howald-Meyer 54.
- Stèle votive à Jupiter, dédié par le DISPENSATORIS VICARIUS (remplaçant d'un caissier), peut-être de la quadragésime? Inscription trouvée à Massongex et conservée à l'Abbaye de Saint-Maurice; Howald-Meyer 56.

âge, sauf une période de rémission sous le règne de Charlemagne, n'empêchent pas entièrement les pèlerins d'emprunter le chemin transalpin du Grand-Saint-Bernard; elles laissent parfois possible le passage de grands personnages de l'Eglise ou du siècle. Enfin, les armées des puissances du nord et du nord-ouest choisissent parfois cet itinéraire pour aller guerroyer en Italie, tandis que les troupes lombardes ou les bandes sarrasines poussent des incursions jusque dans la vallée du Rhône. Durant toute cette période mouvementée, ce qui subsiste de pouvoir politique dans nos régions relève successivement du premier royaume burgonde, des Etats mérovingien et carolingien, puis du second royaume de Bourgogne. Passage obligé qui peut occasionnellement avoir une importance stratégique, notre défilé ne se trouve cependant jamais sur une frontière à défendre. L'importance principale de Saint-Maurice réside alors dans son abbaye, fondée en 515 par le prince Sigismond; le lieu, choisi en 888 pour le couronnement du roi Rodolphe I^{er} de Bourgogne, est maintes fois attesté comme résidence royale⁹. La proximité de la route fait du monastère un relais bienvenu mais aussi une irrésistible tentation pour les pillards.

UN GRAND CHEMIN DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

Un nouvel essor dynamique de la société conduit au développement d'importantes villes commerçantes et à la multiplication des rapports d'affaires entre elles (XI^e-XII^e siècles). Entre celles de l'Italie septentrionale et celles du nord-ouest de l'Europe, certains passages alpins acquièrent alors une nouvelle importance. C'est le cas du Grand-Saint-Bernard et plus encore (dès le XIII^e siècle) du Simplon, ainsi que de leur débouché ultime, le défilé de Saint-Maurice. Le contrôle de telles voies commerciales pouvait assurer une puissance économique, politique et militaire. Les comtes de Savoie, qui dès le XII^e siècle protègent l'Abbaye de Saint-Maurice et deviennent détenteurs de propriétés de plus en plus importantes en Chablais et dans l'Entremont, virent bientôt le parti qu'ils pourraient tirer d'une situation si favorable. Au XIII^e siècle, peut-être à cause de l'intérêt croissant du Simplon, ils se rendent maîtres du territoire (sauf quelques enclaves) jusqu'à la Morge de Conthey. Ils feront dès lors tous les efforts nécessaires sur les plans politique et militaire pour maintenir leur autorité sur ces conquêtes jusque dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Les comtes de Savoie pouvaient tirer un revenu des péages apparemment très vieux¹⁰ de Saint-Maurice. Mais les taxes se perçoivent en raison du trafic et l'itinéraire est choisi par les marchands si la route est normalement praticable. Le passage romain du Rhône à Massongex n'était sans doute plus guère utilisable depuis quelques siècles. C'est probablement au XII^e siècle que l'on entreprend la construction d'un pont en maçonnerie qui, franchissant d'une seule arche le Rhône entre les deux falaises du défilé, était hors d'atteinte des pires frasques du fleuve. L'œuvre d'art était d'une audace extrême et d'une technique parfaite: trois cents ans plus tard, on n'hésitait pas à en attribuer la paternité au diable lui-même¹¹.

Sur la rive droite, le pont était accessible du nord par l'espace situé entre la gorge et les falaises.

Sur la rive gauche, il n'avait de débouché que vers le sud. On devait contourner un couloir vertigineux de la falaise et monter quelque peu jusqu'à l'étranglement méridional du défilé¹². On rejoignait là le vieux tracé romain alors devenu le chemin de Saint-Gingolph à Martigny.

Les comptes du «péage du chemin» montrent, à travers les dépenses d'entretien, à quels périls naturels était exposée cette route de terre plus ou moins soigneusement empierrée. Nous citerons quelques exemples. Dans la première moitié du XIV^e siècle, le pont de pierre de Saint-Maurice, déjà vieilli, nécessite de fréquentes réparations. Dans la même période, on signale en amont d'Evionnaz les éboulements qui encombrent la chaussée, les inondations du Rhône qui la rendent impraticable et les crues des torrents qui détruisent et emportent les ponts (Pissevache et Trient). Tous ces accidents démontrent les difficultés naturelles de l'itinéraire et l'ampleur des travaux sans cesse recommandés pour maintenir le passage¹³.

La route n'était pas destinée seulement aux habitants de la région et aux marchands étrangers: elle pouvait servir aussi aux déplacements de troupes savoyardes à l'intérieur du comté. Entre Vevey et Martigny, la limite du diocèse de Sion (près de Villeneuve) et celle que marquait la croix d'Ottan peu en amont du Trient¹⁴ ne rompait pas plus que le cours du Rhône l'homogénéité des terres relevant du

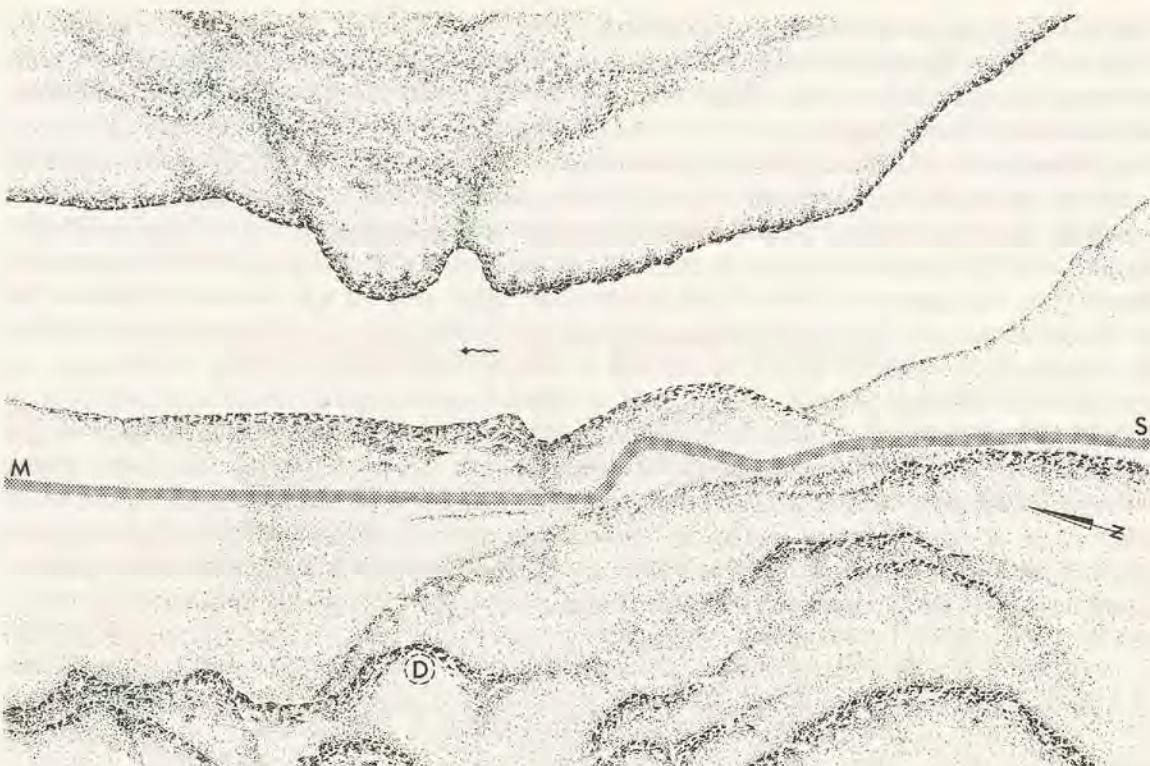


Fig. 4 La route unique du défilé (I^{er}-XI^e siècle). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel. Ce tracé, conservé jusqu'au XVII^e siècle, correspond vraisemblablement à celui du chemin antérieur à l'époque romaine (le terrain n'offre guère d'autres possibilités). D: emplacement de la tour Dufour indiqué comme point de repère. M: route vers Tarnaiae (Massongex) et la rive droite du Léman, avec embranchement sur la rive gauche du lac. S: route vers Forum Claudii Vallensium (Martigny) et le col du Mont-Joux (Saint-Bernard).

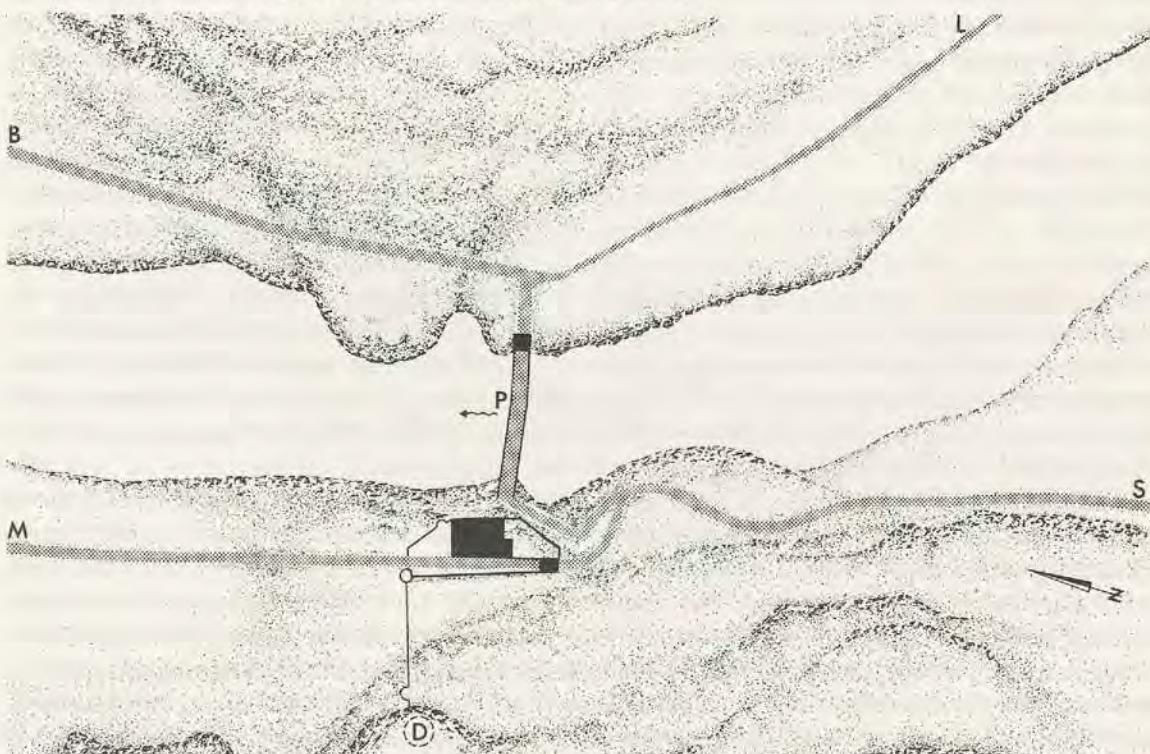


Fig. 5 Les routes du défilé (XII^e-début du XVII^e siècle). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel. Le château et la tour orientale du pont sont représentés dans leur état de la première moitié du XVI^e siècle. B: route vers Bex et Villeneuve. D: emplacement de la tour Dufour indiqué comme point de repère. L: chemin vers Lavey et l'arrière des collines de Chiètres. M: route vers Massongex, Monthey et la rive gauche du Léman. P: pont du XII^e siècle, avec tour du XV^e. S: route vers Saint-Maurice et Martigny.

comte. Il est donc assez naturel que les textes ne mentionnent pas de château au défilé de Saint-Maurice¹⁵. Les seuls obstacles militaires dressés sur la route étaient, outre le château de Chillon, les défenses légères des bourgs de La Tour-de-Peilz et de Villeneuve et les fortifications urbaines plus importantes de Saint-Maurice.

Cette dernière ville, mentionnée comme bourg au XI^e siècle déjà, servait de relais routier en temps de paix et de base militaire lorsque le comte guerroyait dans le Valais central. La fonction stratégique explique la transformation du lieu en une sorte de camp retranché. Le bourg possédait-il au milieu du XIII^e siècle un système de défense ? L'archéologue genevois Louis Blondel l'a pensé et a proposé un tracé enserrant de tout près les maisons. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les fortifications bâties en 1288-1289 tirent du terrain le profit le plus habile. Le Rhône et la grande falaise de Vérossaz se rencontrent un peu au nord de la ville, à l'issue même du défilé. Il suffisait là de compléter les défenses naturelles par une porte fortifiée et un mur relativement court. Au midi, la ligne de défense est bâtie du pied de la falaise jusqu'au Rhône en enveloppant au passage l'église paroissiale de Saint-Sigismond. Ainsi, de vastes étendues de terrain étaient, elles aussi, protégées à l'ouest et à l'est de la ville, ce qui rendait plus facile et plus sûr le rassemblement de troupes et de matériel de guerre. En même temps, les fortifications urbaines de Saint-Maurice, que la route traversait de part en part, constituaient un obstacle important aux abords du défilé. Réparées maintes fois, elles ont survécu longtemps au régime savoyard¹⁶.

UNE NOUVELLE FRONTIÈRE À GARDER

Les événements de la fin du moyen âge vont conférer au défilé de Saint-Maurice une importance militaire nouvelle. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des guerres de Bourgogne, vaste conflit qui impliqua le royaume de France, les duchés de Bourgogne, de Savoie et de Milan, l'Empire, les cantons suisses et le Valais. Les épisodes de cette guerre qui touchèrent le Valais mériteraient d'être mieux connus sur divers points. Il est du moins certain qu'ils sont dus à la concomitance de deux causes. La première est le rôle des passages alpins d'Italie en Valais qui tous aboutissaient finalement à Saint-Maurice : la Savoie et la Bourgogne se devaient de les maintenir ouverts à leurs troupes et à leurs auxiliaires venant du sud. Les cantons en revanche, avec l'aide du Valais, avaient intérêt à couper le passage à de tels renforts. La seconde cause, plus locale, est la volonté d'expansion du prince-évêque de Sion et des Sept Dizains du Haut-Valais vers l'aval : la récupération du « patrimoine de saint Théodule ». Les raids militaires qui se déroulent de la bataille de la Planta (13 novembre 1475) jusque dans le courant de l'été suivant aboutirent, après d'interminables pourparlers, à l'annexion par la Diète valaisanne de tout le territoire conquis par la « milice de saint Théodule », de la Morge de Conthey à Massongex et au Grand-Saint-Bernard (31 décembre 1477) : cette décision unilatérale créait une frontière de fait¹⁷. Sans attendre la reconnaissance *de jure* par le duché de Savoie (1528) les princes-évêques de Sion organisent la défense du pont qui, même sur la rive droite, leur appartient¹⁸. En même temps ou peu après, et bientôt en collaboration avec les Sept Dizains, ils construisent sur la rive gauche un château qui domine toute la situation¹⁹.

En 1536, quand les Bernois conquièrent le Pays de Vaud, les troupes des Sept Dizains franchissent la frontière de Massongex et pénètrent profondément dans le domaine savoyard au sud du lac Léman. Toutefois, le traité de Thonon (1569) restreignit la conquête valaisanne à la Morge de Saint-Gingolph et aux limites qui sont encore aujourd'hui celles du canton. Dès 1597 un château assure le contrôle de la route de Saint-Gingolph à l'endroit le plus favorable (la Porte-du-Scex) près de Vouvry. Saint-Maurice restait un poste-frontière sur le Rhône face aux Bernois. De 1476 à la fin de l'ancien régime, le face-à-face des deux Etats n'a donné l'occasion à aucune difficulté vraiment grave. Quelques problèmes ont cependant troublé les relations de bon voisinage : on retrouve à leur arrière-plan la division confessionnelle. En 1485, l'évêque Josse de Silinen reconnaît que si les Bernois, à sa requête, ont retiré la potence qu'ils avaient fait ériger près du pont, en leur territoire de Bex, ils ne l'on fait qu'à bien plaisir et sans aucun préjudice pour leurs droits de souveraineté jusqu'au milieu du Rhône. Aux yeux du prince-évêque, la propriété valaisanne du pont et de sa tour orientale était distincte du droit de souveraineté des Bernois. C'est ainsi qu'après avoir mis en pratique la réforme protestante dans le

mandement de Bex, LL. EE. réclament l'arrêt du culte catholique dans la chapelle du pont qui est sur leur territoire (décembre 1529). La Diète valaisanne du 12 août 1530 refuse en alléguant que cette chapelle est depuis cinquante ans sa propriété. Les joyeux cortèges, qui, au-delà du pont donnaient lieu parfois à des altercations entre les jeunes gens de la ville et la garde bernoise, se produisaient à l'occasion de la fête catholique de l'Epiphanie. Plus tard, les disputes interconfessionnelles qui aboutirent aux deux batailles de Villmergen (1656 et 1712) troublèrent les relations de bon voisinage et obligèrent de part et d'autre à des précautions militaires mais ne donnèrent pas lieu à des affrontements directs²⁰.

AXE STRATÉGIQUE ET ROUTE D'INVASION

Dans le courant du XVIII^e siècle, l'importance du défilé sur le plan militaire semble devenir pratiquement nulle. Le voisinage des terres bernoises et valaisannes ne posait plus guère de problèmes et l'on n'avait rien à craindre des autres Etats voisins. Les événements des dernières années du siècle vont toutefois bouleverser cette quiétude.

Fig. 6

La révolution française allait modifier toute la situation tant par son influence dans les contrées sujettes de Berne et de la république des Sept Dizains que par les manœuvres des troupes de la jeune république française vers les «frontières naturelles» de leur pays. En automne 1792, le Valais renforce ses défenses à la Porte-du-Sex et à Saint-Maurice. Il craignait que l'invasion de la Savoie soit suivie d'une intrusion de troupes françaises dans un Bas-Valais que les idées nouvelles travaillaient depuis deux ans.

Encouragé par les agents du Directoire, le Pays de Vaud avait proclamé son indépendance le 24 janvier 1798 et le Bas-Valais avait suivi quelques jours plus tard. La France eut dès lors, sous couleur de défendre la liberté, un motif d'envoyer ses armées en Suisse romande puis d'imposer par la force aux régions récalcitrantes une constitution unitaire calquée sur la sienne. En Valais, la constitution helvétique «offerte» au peuple par le Directoire était considérée par les uns comme garante de leur liberté nouvelle et par les autres comme une dangereuse menace pour les libertés traditionnelles du pays et surtout pour le libre exercice de la religion. Acceptée par la classe politique, elle déclenche la résistance armée du peuple du Haut-Valais. La petite guerre civile de mai 1798 amena les insurgés du Haut jusqu'aux abords de Martigny et fut terminée par la pénétration victorieuse du citoyen Lorge, général de brigade, jusqu'au cœur du Haut-Valais. Un nouveau sursaut de la résistance, un instant soutenu dans la vallée de Conches par les Autrichiens descendus de la Furka, fut réduit l'année suivante par les troupes françaises.

Le défilé de Saint-Maurice avait dans tout ceci été la porte complaisamment ouverte à l'invasion. Mais il était devenu aussi, suivant le principal désir du Directoire, un chemin libre vers le col du Grand-Saint-Bernard et les champs de bataille de l'Italie du Nord. Les troupes de la République utilisent cet itinéraire en juin 1798 déjà, puis en octobre-novembre. Le passage de Bonaparte, premier consul (mai 1800) est connu de tous. Il faut toutefois signaler que, de Martigny, Bonaparte en personne poussa une reconnaissance jusqu'à Ecône, pour observer de là, à la lunette d'approche, la ville de Sion. Il songeait déjà à un autre débouché vers l'Italie qu'il se ménagerait un jour par le col du Simplon. Le fait qu'en 1802, le Valais soit redevenu un Etat indépendant, garanti à la fois par les républiques française, helvétique et cisalpine, ne modifie en rien son rôle de grand chemin stratégique. Sous la fin du Consulat et au début de l'Empire, Napoléon fit ouvrir à grands frais une route carrossable franchissant le Simplon. Cette nouvelle voie de circulation, complétée par la percée d'une route de Meillerie au Bouveret, et par l'amélioration du tracé le long de la plaine du Rhône, devait pour longtemps supplanter le passage plus difficile du Saint-Bernard.

L'empereur se facilita le contrôle et l'entretien de cet axe important en faisant du Valais un département du Simplon annexé à la France (12 novembre 1810).

Trois ans plus tard, la belle route allait servir aux ennemis de Napoléon. Les Autrichiens ayant franchi la frontière du Rhin à Bâle et s'étant déjà avancés jusqu'aux confins de la Suisse romande, le préfet français du département du Simplon estima prudent d'évacuer le Valais. La petite garnison de trente homme abandonna le château de Saint-Maurice pour se replier vers la Savoie par Martigny et la Forclaz (25 décembre 1813). Le 28, les Autrichiens étaient là. Cinq cents hommes du régiment de

Gradisca franchissaient sans coup férir le défilé et le pont de Saint-Maurice, et se faisaient nourrir par la ville. Ayant laissé quarante Croates pour garder le château, ils continuent leur chemin vers Martigny et contrôlent bientôt toute la route jusqu'au Simplon. Jusqu'en mai 1814, ils vont garder le contrôle de la route impériale du Simplon jusqu'à Genève, de manière à couper les communications entre Napoléon aux abois et les secours qui pourraient encore lui être envoyés d'Italie.

Le 30 mai 1814, le Traité de Paris détacha le Valais de la France et lui rendit son indépendance. Le Congrès de Vienne garantit la Confédération suisse, dont le Valais fait désormais partie de plein droit, et consacre le principe de sa neutralité armée (20 mars et 6 juin 1815). Un dernier passage de troupes étrangères eut lieu dans la deuxième moitié de juin : un corps autrichien aux ordres du feld-maréchal général de Frimont, se rendait d'Italie à Genève en fonction d'un plan établi avant la défaite napoléonienne de Waterloo (18 juin)²¹.

Nous nous sommes un peu attardés sur les événements qui ont touché le Valais à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e. Ce sont eux en effet qui font saisir le rôle de passage stratégique que des conflits internationaux pouvaient imposer à la haute vallée du Rhône. Depuis bien des siècles, on n'avait pas vu d'armées étrangères traverser le pays. La période de 1790 à 1815 est celle où l'on prend conscience du danger que présente un conflit international et où l'on amasse les souvenirs amers de l'occupation militaire. Qu'ils soient du Bas ou du Haut, les Valaisans ont souffert de ceux qui prétendaient servir leurs intérêts. Dans le cadre de la neutralité armée, sur laquelle on insiste depuis 1815, le défilé de Saint-Maurice prenait une nouvelle importance. C'est lui que la Confédération, instruite par une expérience récente, allait fortifier pour dissuader quiconque d'emprunter de nouveau les passages du Valais.

Fig. 7

NOTES

¹ La mise au point la plus récente des connaissances relatives à la préhistoire et à la protohistoire du Valais, ainsi qu'aux premiers temps de la présence romaine, est donnée par le catalogue de l'exposition *Le Valais avant l'histoire* (Sion, Musées cantonaux, 23 mai-28 septembre 1986); voir particulièrement P. CROTTI et G. PIGNAT, «Du retrait glaciaire au peuplement mésolithique», pp. 65-72.

² A. GALLAY, «Le Néolithique», dans *Le Valais avant l'histoire*, pp. 73-82.

³ Voir D. VAN BERCHEM, «Le culte de Jupiter en Suisse à l'époque gallo-romaine. II Le sanctuaire de Tarnaiae», dans *Revue Historique Vaudoise*, 1944, pp. 161-176; D. VIOLIER («Les bracelets valaisans», dans *Genava* 7, pp. 105-108) plaçait cette limite plus en amont, entre le Trient et la Dranse. L'idée de fortifications préromaines au défilé est évoquée par J.-B. BERTRAND, «Le château de Saint-Maurice» dans *Annales Valaisannes*, 1938, pp. 427-482, p. 430. Sur l'expédition de la XII^e légion, voir *Le Valais avant l'histoire*, p. 123.

⁴ F. WIBLÉ, «L'époque julio-claude (15 av.-47 après J.-C.)», ainsi que «Martigny (Octodurus/Octodurum)», dans *Le Valais avant l'histoire*, pp. 139-141 et 196-207.

⁵ Les historiens d'aujourd'hui admettent pour *Tarnaiae* le site actuel de Massongex : D. VAN BERCHEM, pp. 161-176; L. BLONDEL, «Les thermes romains de Tarnaiae (Massongex)», dans *Vallesia*, X, 1955, pp. 43-58; F. WIBLÉ, «Massongex (Tarnaiae)», dans *Le Valais avant l'histoire*, pp. 192-194. Il est probable que le passage du Rhône à cet endroit était utilisé (sous forme de gué ou autrement) avant l'époque romaine déjà. En plus de la parenté que signale M. Van Berchem entre le toponyme de *Tarnaiae* et la divinité celtique *Taranis* identifiée à l'époque romaine avec Jupiter, nous disposons depuis quelques mois de céramiques remontant à l'époque de la Tène et

récemment découvertes par M. F. Wiblé. Nous ne résistons pas au plaisir de rappeler ici que le chanoine A.-J. de Rivaz, vers la fin du XVIII^e ou au début du XIX^e siècle, avait entendu parler d'un pont romain à Massongex; mais, attribuant l'idée à quelques demi-érudits de Monthey et de Saint-Maurice, il n'y croyait guère; Archives de l'Etat du Valais (citées dorénavant AEV), Rz, t. VII, p. 25.

⁶ F. WIBLÉ, «Saint-Maurice (Acaunus)», dans *Le Valais avant l'histoire*, p. 194.

⁷ F. MOTTAS, «Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud», dans *Archéologie suisse*, 1980, 3, pp. 154-168.

⁸ Voir, récemment F.-O. DUBUIS, «Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions diverses d'une indéfectible vénération», dans *Annales Valaisannes*, 1981, pp. 123-159. Sur le déclin du *Forum Claudii Vallensium*, voir entre autres textes A. GEISER et F. WIBLÉ, «Monnaies du site de Martigny», dans *Archéologie suisse*, 1983, 2, pp. 68-77.

⁹ Th. SCHIEFFER et H.-E. MAYER (*Monumenta Germaniae Historica. Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger*, München, 1977) ont recensé 17 actes royaux expressément passés à Saint-Maurice.

¹⁰ On pourrait envisager, malgré les changements de régimes politiques, une permanence assez naturelle de péages perçus en des lieux de passage obligé; mais la preuve n'en existe pas pour Saint-Maurice. On peut toutefois signaler la taxe prélevée par les rois de Bourgogne sur les transports de sel (donation de 1018 à l'Abbaye de Saint-Maurice de *duas partes tholonei salis*, Th. SCHIEFFER et H.-E. MAYER, pp. 272-276, n° 112). Quant aux péages dits «de Faucigny» et «des quatre évêchés», mentionnés dès la 2^e moitié du XIII^e siècle et le début du XIV^e, ils sont

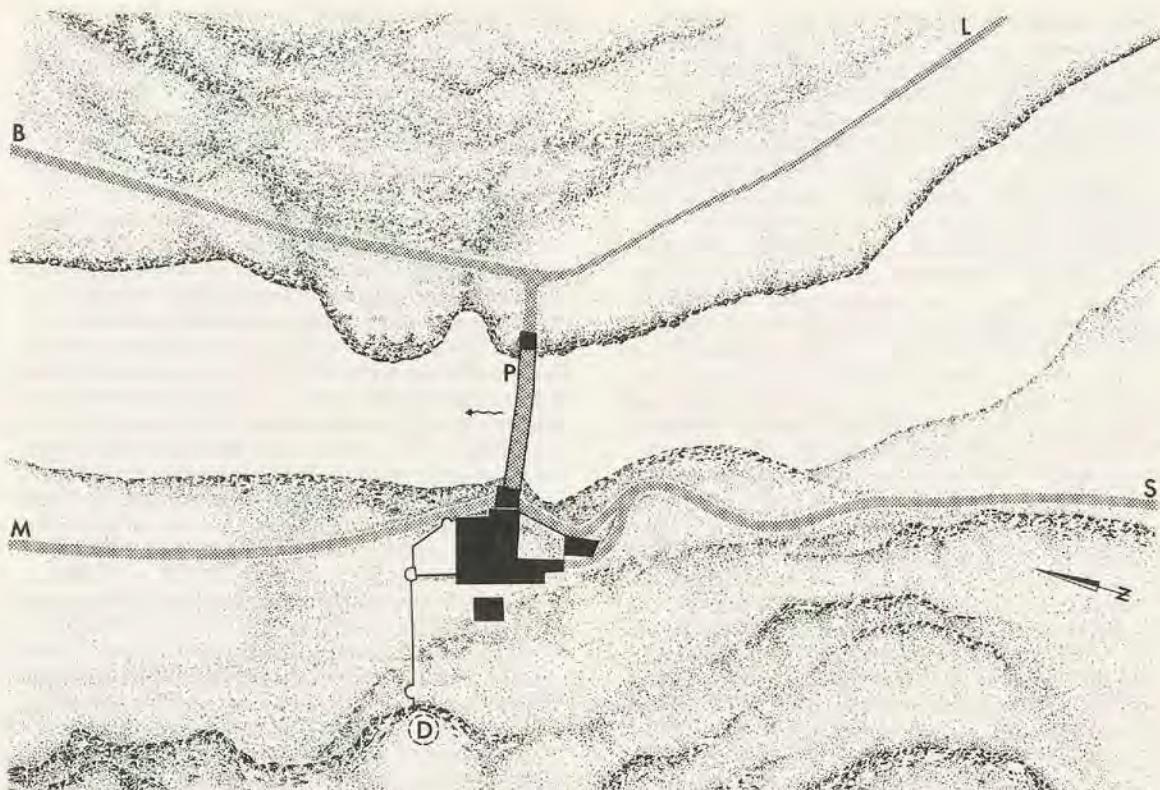


Fig. 6 Les routes du défilé (première moitié du XVII^e-début XIX^e siècle). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel.
La route de Montreux a été déplacée vers 1620 de l'intérieur du château au bord de la gorge du Rhône. Pour les lettres:
voir légende fig. 5.

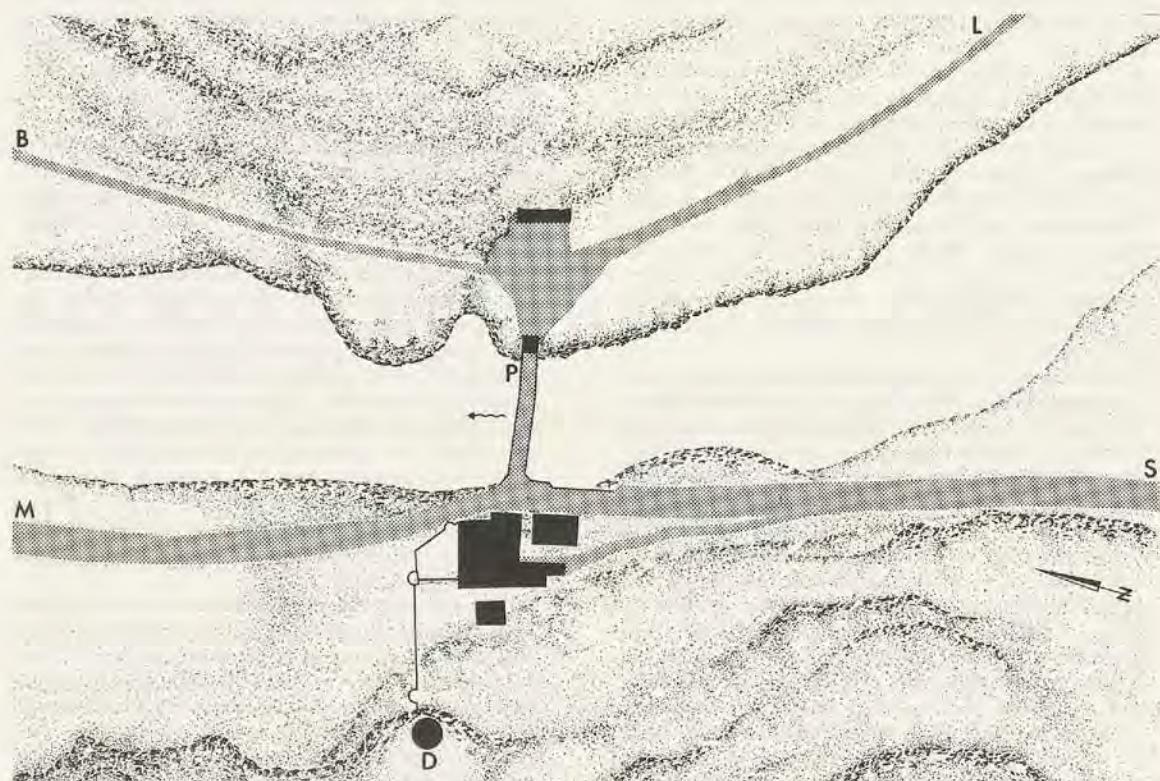


Fig. 7 Les routes du défilé à la veille du Sonderbund (1847). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel. La fortification au
débouché occidental du pont a été enlevée; les ouvrages sud du château ont fait place au nouveau poste de péage
cantonal; la communication vers Saint-Maurice a été notamment améliorée; sur la rive droite, péage vaudois. Pour
les lettres: voir légende fig. 5.

alors en main de seigneurs particuliers: J. GREMAUD, «Documents relatifs à l'histoire du Valais» dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. 29-33 et t. 37-39, Lausanne, 1875-1884 et 1893-1898 (cité GREMAUD), nos 975 et 1213. Pour l'entretien pratique de la route, il existait un péage spécial, le *pedagium camini*, étudié par M. C. DAVISO, «La route du Valais au XIV^e siècle», dans *Revue Suisse d'Histoire*, I, 1951, pp. 545-561.

¹¹ Cette légende, qui ressemble à tant d'autres dans les Alpes occidentales, est rapportée par Georges Lengherand, mayeur de Mons, dans le récit de son pèlerinage en Terre sainte, édité en 1861 et dont M. le chanoine L. DUPONT-LACHENAL a donné de larges extraits («Un magistrat et pèlerin belge en Suisse romande au XV^e siècle», dans *Annales Valaisannes*, 1963, pp. 9-34). Esprit curieux du pays qu'il traverse, le pèlerin belge apprend les récents événements qui s'y sont produits. Il nous paraît donc évident qu'il a recueilli auprès des indigènes ce qu'ils racontaient eux-mêmes du pont. — Le pont de pierre de Saint-Maurice remplace évidemment pour le trafic transalpin le passage romain de Massongex. On ne sait pas jusqu'à quand les restes du pont romain ont pu être utilisés grâce à des réparations de fortune. On ignore tout autant si la circulation relativement faible du haut moyen âge a utilisé, du lac à Massongex, la voie fluviale. La nécessité de construire un nouveau pont, solide et à l'abri des crues du Rhône, s'est finalement présentée vers le XII^e siècle, quand un trafic comparable à celui de l'époque romaine s'est de nouveau organisé à travers les Alpes. L'architecture de l'arche actuelle convient bien à ce temps, comme d'ailleurs le chanoine Bourban l'a déjà écrit. On signalera pour mémoire que les quelques blocs de pierre taillée, récupérés sans doute dans un bâtiment romain et réutilisés dans le bas de la culée occidentale, ont fait croire à l'existence d'un pont romain (P. BOURBAN, «Les anciennes fortifications et le pont de Saint-Maurice», dans *Indicateur d'Antiquités Suisses*, 1905/1, pp. 18-22 et 1906/2, pp. 132-142; M. GENOUD, «L'aménagement routier à Saint-Maurice et aux abords. Historique du vieux pont de Saint-Maurice», dans *Strasse und Verkehr*, 11, 1958, p. 496, pense que la construction remonte à l'époque constantinienne). C'est à l'évêque Josse de Silinen (1482-1496) que le chanoine A.-J. de Rivaz attribue la construction du pont actuel, édifié à la place d'un pont médiéval, voire romain (AEV, Rz, *Opera Historica*, t. VII, pp. 25-27 et p. 45). L'erreur provient certainement d'un compte de 1491 qui concerne en réalité une simple consolidation (texte publié par P. BOURBAN, pp. 138-142).

¹² Cet ancien tracé de la route figure encore sur la *Carte topographique des environs et de la Ville de Saint-Maurice* levée en 1775 (Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice). On en trouve encore un souvenir dans les plans du capitaine Rinderhagen exécutés en décembre 1829 (AEV, DTP/Plans, Bâtiments 2/2), après la correction de la route (en 1815-1816, selon J.-B. BERTRAND, p. 445). Le couloir naturel qui entamait la falaise immédiatement au sud du pont et du château est difficilement perceptible aujourd'hui. On constate toutefois son aboutissement au niveau du Rhône; plus haut, le pont du XIX^e siècle l'enjambe et l'on voit derrière lui les travaux d'art qui supportent la gendarmerie. Le sommet du couloir se trouvait tout près de l'ancienne route de Monthey, immédiatement au sud du château, où il justifie l'arcade dessinée par Rinderhagen. Toute la partie supérieure a été détruite pour bâtir le poste de douane (ou ancienne gendarmerie) en 1844-1846.

¹³ Sur ces travaux d'entretien, voir M. C. DAVISO, p. 549 ss.

¹⁴ Sur la région de la Croix d'Ottan, limite en amont de laquelle commençait la châtellenie de Martigny, tantôt

savoyarde tantôt épiscopale, voir le plan de 1417 (Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice; tir. 16, paq. 1, n° 1); aimablement signalé par M. Olivier Conne). V. VAN BERCHEM («Notes sur l'histoire valaisanne. L'étendue du comté du Valais donné à l'église de Sion en 999», dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1892, n° 3, pp. 363-369) situait là la frontière de l'ancien comté du Valais en aval de Martigny.

¹⁵ L'opinion a souvent été émise que le château de Saint-Maurice, construit par les Sept Dizains depuis les dernières décennies du XV^e siècle, s'élevait sur l'emplacement d'un ancien château savoyard. M. Pierre Dubuis, qui a récemment vu les comptes des châtelains de Monthey et de Saint-Maurice, n'y a trouvé aucune mention d'un tel château. D'ailleurs, les fouilles que nous avons pratiquées lors de la restauration font, elles aussi, douter de l'existence d'un fort qui aurait relevé de la maison de Savoie: il y a toutefois une légère hésitation au sujet d'un très petit bâtiment rectangulaire situé au sommet du rocher dominant le pont (voir ci-dessous, p. 26 et note 5, p. 39). L'examen des «preuves» apportées en faveur d'un château médiéval rend moins surprenante notre affirmation. L'itinéraire du moine islandais Nicolas Saemundarson, tel qu'il est disponible dans sa traduction latine, publiée en 1821 (voir GREMAUD, n° 135 et J.-B. BERTRAND, p. 431), pose plus de questions qu'il n'en résout. Le «château de Saint-Maurice» engagé par le comte Amédée IV en faveur du roi d'Angleterre (BOCCARD, *Histoire du Valais*, Genève, 1844, p. 364, n. 1; comparer avec A.-J. DE RIVAZ, *Histoire analytique de la Ville et Bourgeoisie de Saint-Maurice*, ms. aux archives de la ville de Saint-Maurice, p. 257) n'est en réalité dans l'acte de 1246 que «la ville de Saint-Maurice» (GREMAUD, n° 491). Quant à la «Tour ronde» qui aurait constitué le fort savoyard selon l'abbé B. RAMEAU (*Le Valais historique*, Sion 1886, p. 16) et encore J.-B. BERTRAND, p. 432, elle n'est honorée d'aucune base documentaire; l'expression *et erat vectigal in turra rotunda castri*, tant de fois rappelée sans indication de source, avait été trouvée par le chanoine A.-J. de Rivaz dans *presque toutes nos chroniques*; cet auteur, qui désigne ainsi les compilations historiques de Jean-Jodoc de Quartéry (milieu du XVII^e siècle), a cherché sans succès, comme nous, le fondement de cette opinion (AEV, Rz, t. VII, p. 27, p. 45; voir aussi *Histoire analytique de la Ville et Bourgeoisie de Saint-Maurice*, pp. 955-956).

¹⁶ Sur ces fortifications urbaines, voir P. BOURBAN, «A travers les fouilles de Saint-Maurice», dans *Le Drapeau Suisse*, n° 16, juillet-août 1915, pp. 186-188; L. BLONDEL, «Les basiliques d'Agaune. Etude archéologique», dans *Vallesia*, III, 1948, pp. 45 ss. Au sujet du front sud, voir aussi F.-O. DUBUIS, «La Gloriette et les anciennes fortifications de Saint-Maurice», dans *Vallesia*, XXXI, 1976, pp. 225-239. Les restes du front nord existent encore au XVIII^e siècle selon un recueil de plans (Archives de la ville de Saint-Maurice, R 24, fol. 12).

¹⁷ Voir récemment G. GHICA, «Pour le cinquième centenaire des guerres de Bourgogne», dans *Annales Valaisannes*, 1976, pp. 105-129.

¹⁸ La propriété du Valais sur l'ensemble du pont de Saint-Maurice dure de la conquête jusqu'au Sonderbund. Cette disposition étrange, alors que le fleuve séparait le Valais des terres bernoises, a vraisemblablement son origine dans le fait que les franchises de Saint-Maurice (charte de 1317, GREMAUD, n° 1401) s'étendaient jusque sur la rive droite du Rhône, «du côté de Bex, jusqu'à la première source au-delà de la maladière» (le lieu-dit *Sur la Maladière* est encore attesté à l'Arzillier au XVIII^e siècle: Archives de la ville de Saint-Maurice, R 24, pp. 37-38) et du côté de Lavey jusqu'à un repère que nous ne savons identifier. C'est pourquoi la ville de Saint-Maurice contribue à l'entretien de tout le pont, situé sur son territoire

- (par exemple en 1435; Archives de la ville, B 8, liasse I, contribution *pro reparatione pontis*).
- ¹⁹ Sur l'origine et le développement de ce château, voir ci-dessous, pp. 25 ss.
- ²⁰ Lettre de Josse de Silinen à LL. EE. de Berne (1485): AEV, *Confinia* 11/1/1 bis; textes relatifs au conflit de 1529-1530, voir ci-dessous, note 2, p. 39. Au cours du XVII^e siècle, le Valais revendique de plus la juridiction territoriale sur le pont et ses abords orientaux (AEV, *Confinia* 11/3/10). Quelques petits faits témoignent des tensions occasionnelles au pont de Saint-Maurice. Le 22 octobre 1683, la Diète valaisanne se plaint à Berne de ce que nuitamment, des gens des quatre mandements d'Aigle ont démolî les portes du pont et les ont jetées au Rhône (AEV, ATL 8/2, n° 140; voir aussi AEV, *Confinia* 11, fasc. 1/12, 15, 16, 19). La rixe sans gravité de l'Epiphanie 1698 donne lieu à un échange de lettres aigres-douces entre le gouverneur d'Aigle et celui de Saint-Maurice, qui toutefois se donnent mutuellement du *Monsieur bon voisin et allié* (AEV, *Confinia* 11, fasc. 1/27).
- ²¹ Sans nous arrêter aux ouvrages de portée générale, nous signalons ici les sources les plus importantes sur les événements valaisans de cette époque: A.-J. DE RIVAZ, *Mémoires historiques sur le Valais*, publiés par André Donnet dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e série, t. V-VII, Lausanne, 1961; nous devons à M. André DONNET la publication d'une série de *Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798*, savoir:
I. «Procès-verbaux et actes du Comité général de Saint-Maurice (3 févr.-16 mars 1798)» dans *Vallesia* XIX, 1964, pp. 1-188.
II. «Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais (16 novembre 1797-25 juin 1798)», dans *Vallesia* XXXI, 1976, pp. 1-186 (première livraison), et *Vallesia* XXXII, 1977, pp. 1-246 (seconde livraison).
III. «Documents divers relatifs aux affaires politiques du Bas-Valais, depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à sa réunion avec le Valais oriental (janvier-16 mars 1798)», dans *Vallesia* XXXIV, 1979, pp. 1-102.
IV. «De la république des Dix-Dizains au canton de la République helvétique (16 mars-6 mai 1798)», dans *Vallesia* XXXV, 1980, pp. 1-79.
Va. «Supplément: Deux relations par un témoin contemporain, l'abbé Jean-Joseph Carrupt (1741-1811), curé d'Ardon. Suivi de deux rapports officiels du notaire Joseph-Antoine Favre (1759-1835), secrétaire du comité de Chamoson», dans *Annales Valaisannes* 1978, pp. 3-61.
Vb. «Index général», dans *Vallesia* XXXV, 1980, pp. 81-120.
Pour la période de 1813-1815, nous avons consulté avec profit les *Documents relatifs à l'histoire de la réunion du Valais à la Suisse*, dans *Vallesia* XX, 1965, pp. 5-293, ainsi que André DONNET, «Notes du Dr Charles Macognin de la Pierre, vice-bourgmestre, sur l'activité de la Municipalité de Saint-Maurice du 23 décembre 1813 au 2 octobre 1814», dans *Annales Valaisannes*, 1965, pp. 93-112.

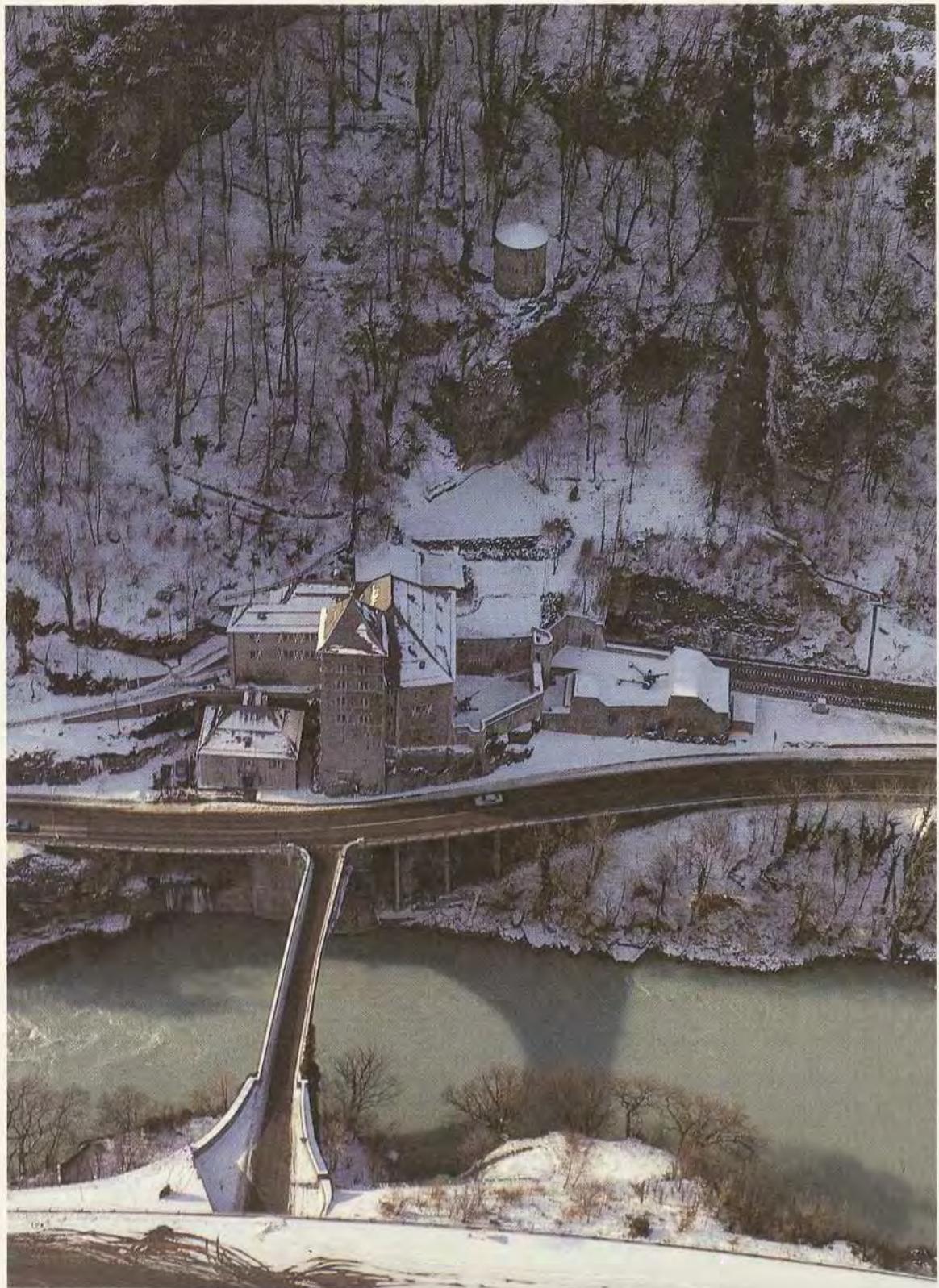


Fig. 8 L'ensemble fortifié du château de Saint-Maurice dans son état actuel.

LE CHÂTEAU ET LES FORTIFICATIONS (1476-1798) ET LEUR ADAPTATION AUX SITUATIONS NOUVELLES

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'exposé du rôle joué par le défilé de Saint-Maurice au cours des siècles fait ressortir que sa fonction de poste-frontière apparaît en 1476, quand le Haut-Valais étend sa domination jusqu'à Massongex. Dès lors, la cluse elle-même et le pont du Rhône sont considérés par Sion comme une porte à garder. Nous voulons dans ce chapitre présenter la création et l'évolution du château et des défenses annexes sous le régime valaisan et signaler les problèmes militaires nouveaux qui se posent. Nous fondons notre étude sur l'analyse archéologique que nous avons faite lors de la restauration du château par le Service des bâtiments de l'Etat du Valais. Les textes d'archives, moins nombreux qu'on pourrait le souhaiter et souvent peu explicites en ce qui regarde les problèmes techniques, ont eu néanmoins leur part dans nos recherches¹.

CRÉATION D'UNE FORTERESSE POUR LA MAÎTRISE DES CHEMINS (FIN DU XV^e-DÉBUT DU XVI^e SIÈCLE)

Saint-Maurice étant devenu une ville frontière, il était nécessaire, dès la conquête de 1476, de contrôler la route qui, du gouvernement bernois d'Aigle, entrait dans le Valais par le pont de pierre, ainsi que le chemin des terres savoyardes de Monthey et de Saint-Gingolph sur la rive gauche du défilé.

Un tel programme allait nécessiter, sur le pont lui-même et sur les rochers de la rive gauche, des travaux dont l'ensemble, assez considérable, exigea quelque cinquante ans d'efforts. Les princes-évêques, bientôt en collaboration avec les Sept Dizains, réalisent l'œuvre en plusieurs étapes dont l'ordre est justifié à la fois par les urgences militaires et les disponibilités financières.

Les premières fortifications d'urgence

Depuis la conquête, les Valaisans avaient considéré comme limite de leur propriété la tête orientale du pont. Il ne s'y trouvait alors pas de moyen de défense mais seulement une vieille arcade avec des «images» (statues? peintures?). Il était indiqué d'établir là un poste de défense. Walter Supersaxo (prince-évêque de 1457 à 1482) y fit construire une tour avec des portes permettant de fermer le passage. C'est cet ouvrage au moins que Georges Lengerand, mayeur de Mons, a vu le 26 février 1486 en arrivant de Vevey à Saint-Maurice, et avant de passer le pont. Josse de Silinen (évêque de 1482 à 1496) affirma encore davantage la présence du Valais en consacrant dans cette tour une chapelle qui sera dédiée à saint Théodule, patron du pays².

La défense ainsi érigée sur le pont permettait une certaine maîtrise en face des Bernois. Mais il fallait songer aussi à la proximité de la frontière savoyarde et donc au contrôle de la route de la rive gauche. Pour cela, le point le plus propice était le petit plateau rocheux dominant l'extrémité occidentale du pont, et traversé par la route de Monthey. On commence par y bâtir une enceinte crénelée renforcée de tours et pourvue, dans sa partie inférieure, d'embrasures destinées aux armes à feu. Seule une partie de cet ouvrage subsiste aujourd'hui. Elle sert de base à la façade orientale du château, au nord de la grande tour, et continue, avec une tour semi-circulaire, en bordant la cour septentrionale en dessus de la route actuelle de Monthey. Elle tourne ensuite vers l'ouest, bordant toujours cette cour,

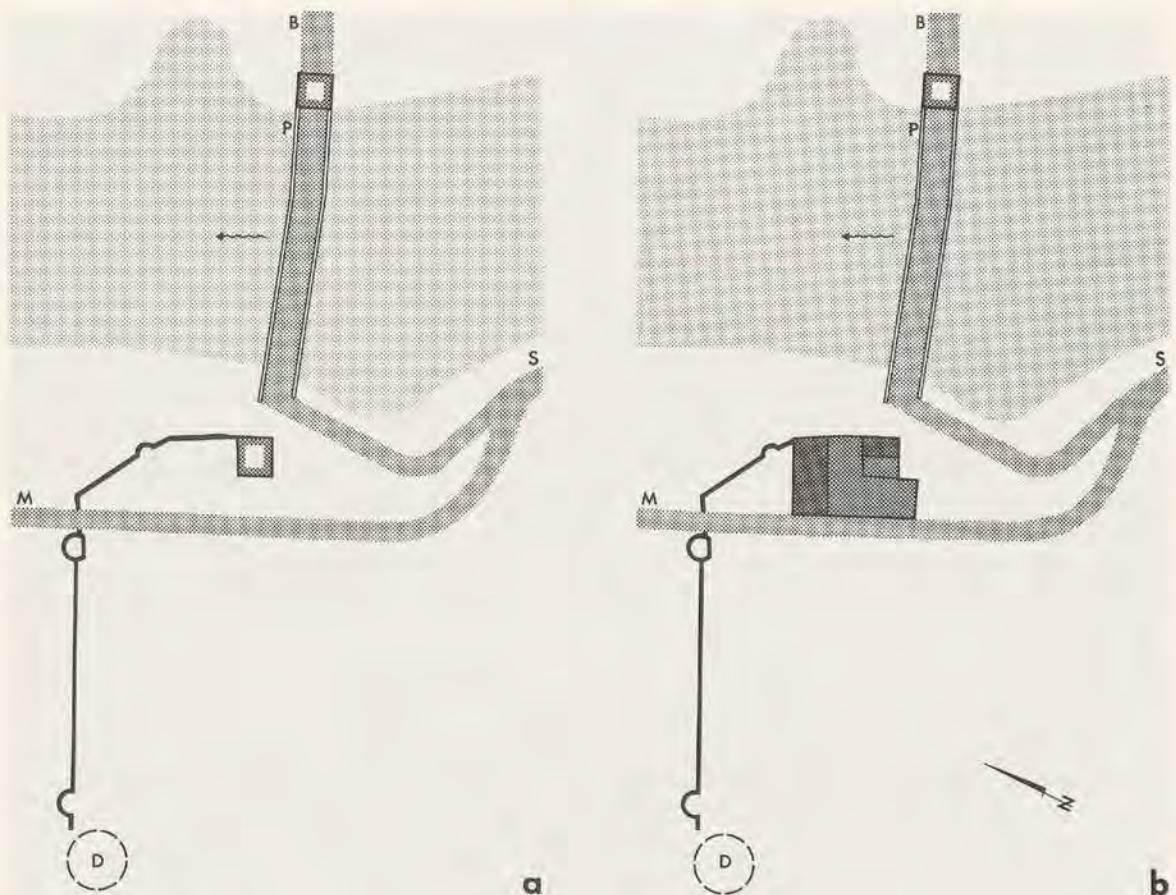


Fig. 9 Les premières fortifications valaisannes du défilé et l'origine du château. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.

a) L'enceinte originale et les premières tours (vers 1476-1482).

Quand la forme d'un toit n'est pas connue, nous indiquons par un liseré que le bâtiment est couvert. Pour les lettres voir légende de la fig. 5.

b) Le premier bâtiment du château (vers 1482-1496).

jusqu'à la porte de l'ancienne route du Bas-Valais et à la tour de flanquement voisine³. Le reste du tracé de cette muraille peut être restitué grâce à l'iconographie et aux plans anciens. On voit ainsi que le front nord, après la tour que nous avons mentionnée, montait s'accrocher au rocher sur lequel se dresse maintenant la tour Dufour et au pied duquel existait une ultime tour de flanquement⁴.

La partie méridionale de ces fortifications n'est pas clairement attestée. On observe seulement que l'enceinte venant du nord, le long de la falaise, bute contre les restes infimes d'un bâtiment construit au sommet du rocher qui domine le pont. Il s'agissait vraisemblablement d'un poste de surveillance d'où, en raison de sa position éminente, on pouvait voir tous les mouvements d'un éventuel adversaire⁵.

Le but de ces premiers ouvrages de défense apparaît clairement en l'absence de documents écrits si l'on examine leur implantation sur le terrain. Le front nord barre entièrement la pente du côté de Monthey depuis le bas de la côte très escarpée jusqu'au nord de la gorge du Rhône (sauf la porte nécessaire au chemin). Le tracé en ligne droite serait peu favorable à la défense si le tir de flanquement n'était pas assuré par les deux tours.

Le front oriental couronnait les rochers qui plongeaient alors directement vers les falaises de la gorge. Certaines des positions de tir que l'on peut encore reconnaître étaient destinées à atteindre, de l'autre côté du fleuve, la route de Bex; d'autres, plus ou moins saillantes de la muraille, servaient à l'interception du passage sur le pont.

Cette muraille, longue de quelque 80 m et qui constituait, avec le bâtiment méridional et la tour du pont, le premier système de défense du défilé, n'était qu'un barrage d'urgence et non une forteresse

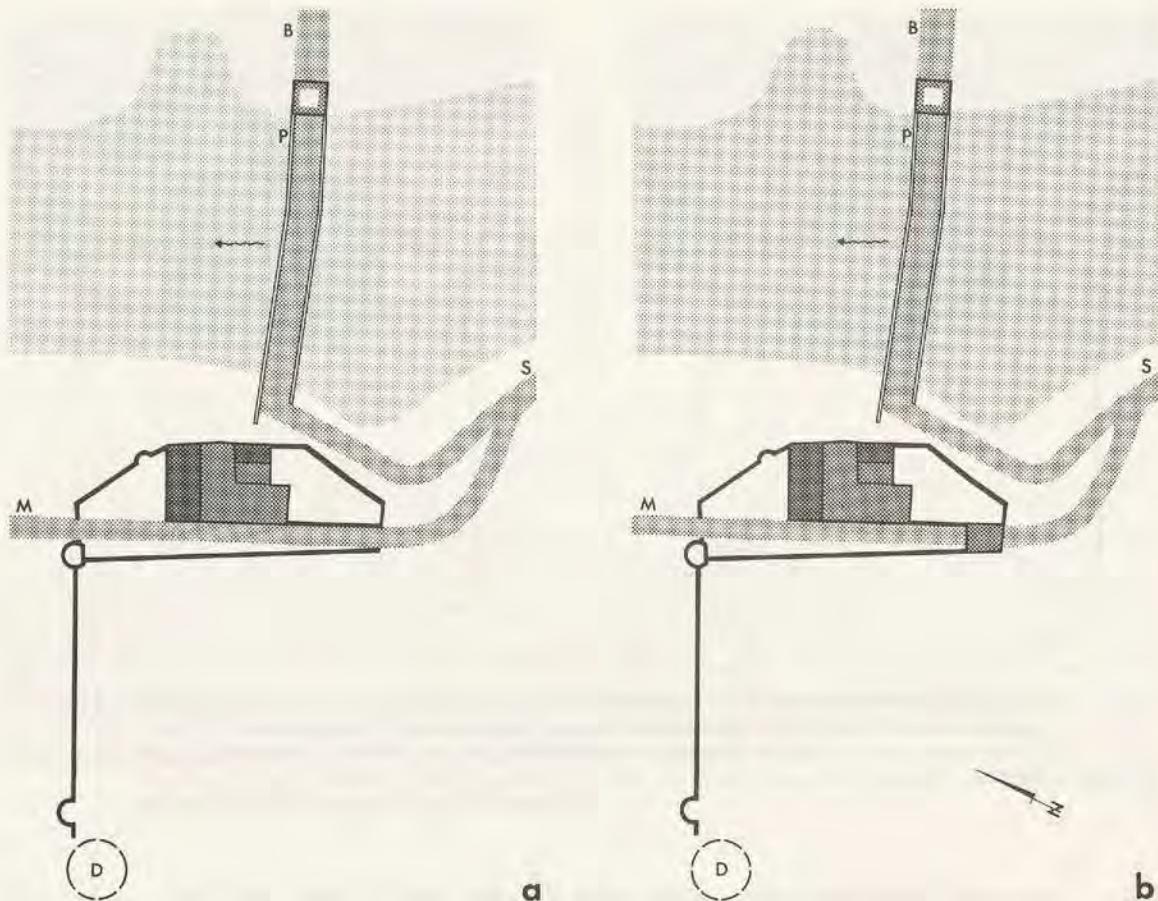


Fig. 10 Les premiers développements du château. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.
 a) Les défenses du sud et de l'ouest (début du XVI^e siècle).
 b) Adjonction de la tour sur l'entrée méridionale (vers 1512).

fermée. Le terrain restait libre dans les zones moins directement menacées de l'ouest et du sud. En construisant les premiers ouvrages, on a donc paré au plus pressé, en visant essentiellement à la maîtrise des entrées du Valais par les deux routes de la cluse.

Faute de textes suffisamment explicites, on ne peut attribuer à ces constructions une date précise. La technique de construction et le caractère quelque peu sommaire de l'ouvrage font penser qu'il a été construit assez rapidement après la conquête et encore avant la fin de l'épiscopat de Walter Supersaxo (1482).

Un logis pour la garnison et son armement

La deuxième étape de construction a complété l'enceinte primitive par un premier corps de bâtiment, implanté dans le haut de la pente septentrionale du site. À l'ouest, la façade borde la route de Monthey sur une longueur de 19 m. La façade nord s'étend jusqu'à l'enceinte primitive dominant le Rhône. À l'est, le nouveau mur est construit sur l'enceinte elle-même jusqu'au petit bâtiment du sommet et qui était alors (peut-être à la suite d'une transformation) une tour rectangulaire. La petite façade sud du nouveau bâtiment vient s'appuyer par un retour de maçonnerie à l'angle sud-ouest de la tour. La distribution intérieure des locaux et l'élévation générale du bâtiment ne sont que partiellement reconnues par l'étude des maçonneries. Nos plans d'analyse représentent, pour chacun des niveaux I à IV, les divers éléments de maçonnerie qui constituent ensemble le château à la fin de

Fig. 9b

Fig. 14bis

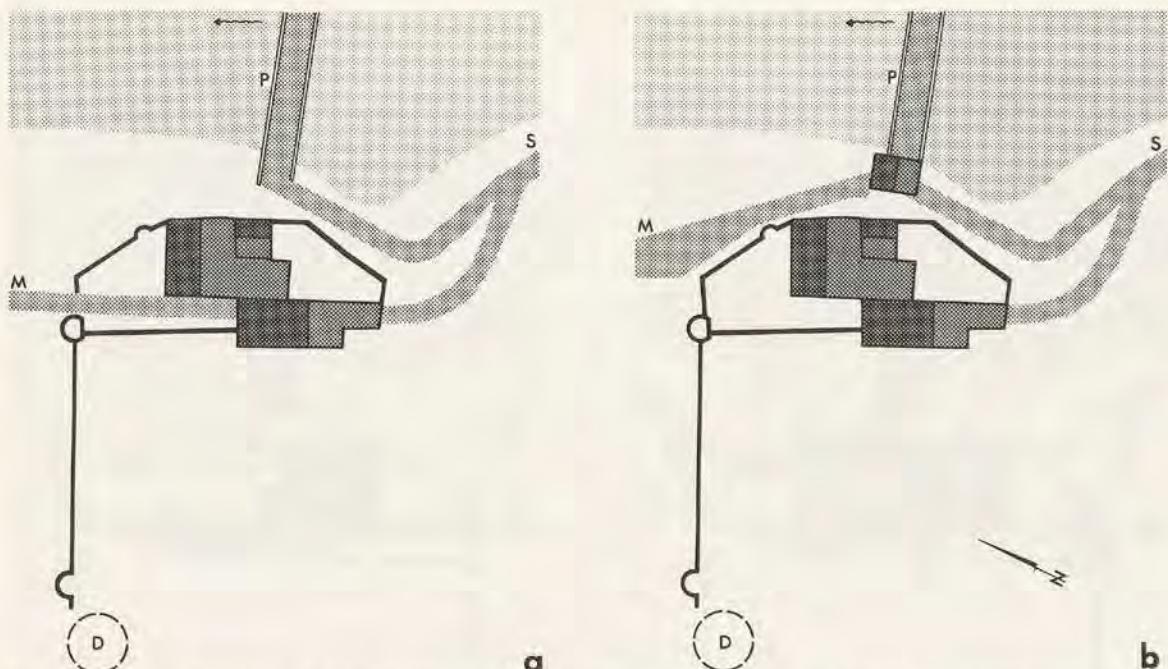


Fig. 11 Les transformations de la fin du XVI^e et début du XVII^e siècle. Ech. appr. 1:1200. Dessin : MHVS-F. Lambiel.
 a) Agrandissement de la tour sud avec le petit bâtiment sur la route de Monthey (vers 1592).
 b) Détournement de la route de Monthey et nouvelle fortification à l'entrée occidentale du pont (vers 1620-1630).

l'ancien régime. C'est aux locaux d'alors que nous avons attribué les numéros d'identification utilisés plus bas pour clarifier l'exposé. On distingue toutefois deux compartiments principaux séparés, de la route de Monthey à l'angle nord-ouest de la tour, par un mur de refend. Le compartiment du nord a son rez-de-chaussée (I/1-2) au niveau de la cour fortifiée par laquelle on y pénètre. La largeur de l'entrée originale est suffisante pour le passage de charrettes ou de petits canons. L'éclairage très faible (deux petites fenêtres au nord), la présence d'embrasures de tir sur trois côtés (sauf au sud), ainsi que la disposition du sol dont le rocher émerge considérablement à l'opposé de l'entrée, font penser à un entrepôt pour le matériel de guerre. Une belle colonne de pierre, au milieu du local, soulageait originellement la poutre maîtresse du plafond. La disposition des retranches successives du mur nord indique que les solives étaient orientées du nord au sud à tous les étages et que par conséquent les poutres maîtresses étaient posées d'est en ouest à tous les niveaux⁶.

A l'étage (II/1-2) devaient se trouver un ou plusieurs locaux assez bas et peu éclairés, encore que les modifications ultérieures rendent l'interprétation difficile. Il s'agit à l'évidence d'un espace utilitaire, probablement un logis pour la garnison. Une porte originale, pratiquée près de son angle nord-est, offrait un accès direct au chemin de ronde de l'enceinte.

Le second étage était occupé par une grande salle (III/1-2). La vaste cheminée ménagée dans la paroi ouest dénote un souci de confort et d'un certain apparat. Au-dessus de cette salle se trouvaient les combles (IV/1-2). Les pignons attestant que le toit primitif était à deux pans ont été constatés à l'est et à l'ouest dans l'étage supérieur du château actuel.

Le compartiment méridional de la maison n'est que très partiellement conservé. On reconnaît toutefois, dans la façade sud, la porte d'entrée principale : elle s'ouvrait originellement tout près du chemin de Monthey sur le haut du rocher dominant la route qui montait du pont. Le plan du rez (II/5) ne peut plus être reconstitué avec certitude. L'éclairage était donné par une fenêtre au sud. En dessous de celle-ci et près de l'angle sud-est du local existent deux ouvertures de tir. On voit en outre que l'espace intérieur servait de vestibule à trois communications importantes. Contre la paroi ouest, un passage étroit et incliné descendait au rez du compartiment septentrional (I/1-2). A l'angle nord-est, on atteignait, moyennant quelques marches, le logis de la troupe (II/1-2). Au sud-est enfin, une porte communiquait avec une petite terrasse (vers II/3) sur le rocher dominant le pont.

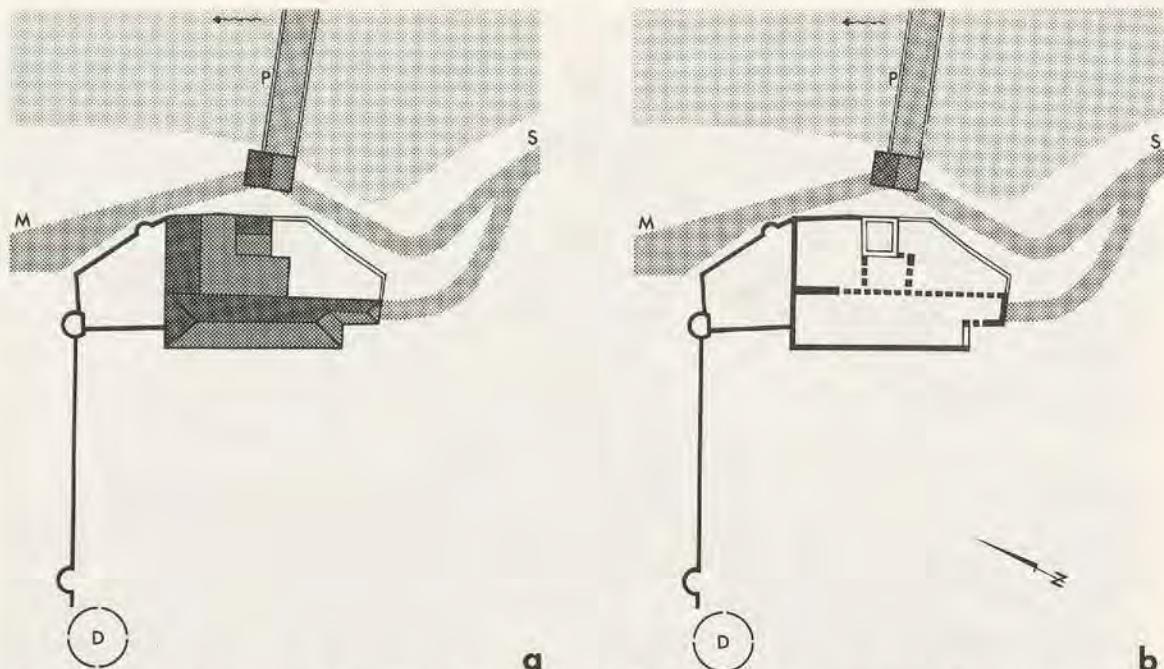


Fig. 12 Le château au milieu du XVII^e siècle et son incendie. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.

- a) L'extension des logis au-dessus de l'ancienne route de Monthey (1646-1651).
- b) Etat des murs après l'incendie de 1693 et avant la reconstruction.

En noir, les murs conservés jusqu'au niveau du toit; en tirets noirs, murs conservés jusqu'au sommet du niveau II; en blanc, murs rasés au niveau du sol.

Il demeure très probable que le compartiment méridional de la maison était relativement bas, peut-être couvert, comme on le dessine vers 1640, par le prolongement du toit de la grande salle (pan sud). Reste à savoir ce qui constituait la partie sud-orientale de cette grande maison. La terminaison propre et nette des façades orientale et méridionale ainsi que du mur de refend démontre que ces murs butaient à l'origine contre les façades d'un bâtiment plus ancien⁷. L'emplacement des zones de contact indique la situation des côtés nord, ouest et sud de cet édifice, plus petit que la grande tour actuelle du château et situé au sommet du rocher (vers II/4) naturel. Il s'agit, le plus vraisemblablement, de la construction que nous avons déjà signalée à l'extrême méridionale de l'enceinte primitive. Sa forme et sa situation suggèrent qu'il s'agit déjà de la petite tour du château dessinée vers 1640 pour la *Topographie de Mérian*⁸.

A quelles fonctions la nouvelle maison était-elle d'abord destinée? Les postes de tir dont on l'a pourvue à la base dans ses quatre façades montrent qu'elle devait à la fois participer à la défense du pont et servir de réduit à l'intérieur de l'enceinte primitive. L'impression d'un rôle essentiellement militaire est renforcée par ce que l'on sait du rez et du premier étage dans le compartiment septentrional, ainsi que par la tour dominant le pont. Même si cette dernière pouvait abriter une ou deux très petites chambres dans sa partie supérieure et si la grande salle haute du compartiment nord était chauffable, il paraît bien que le bâtiment n'abritait aucun logis civil. On peut par conséquent douter que les premiers gouverneurs établis dès 1488 par l'Etat⁹ pour administrer le pays-sujet aient demeuré au château de Saint-Maurice. Peut-être y exerçaient-ils seulement quelques-unes de leurs tâches officielles.

La date d'exécution de cette deuxième phase de construction ne peut être qu'approximativement estimée. Ce qui demeure de l'architecture originale convient aussi bien aux dernières décennies du XV^e siècle qu'aux premières du XVI^e. Un abri pour le matériel de guerre et la garnison étant nécessaire à la défense du défilé, nous pensons que l'édition du bâtiment a suivi de près celle de la première enceinte. Il est bien probable que Jean-Josse de Quartéry ne s'est pas trompé quand, vers le milieu du XVII^e siècle, il écrivit que le prince-évêque Josse de Silinen était le «fondateur de ce château»¹⁰. De toute façon, un bâtiment suffisamment important existait dans l'enceinte en 1501. La diète du 14 décembre décide de faire entreposer «dans le château (*in das Schloss*) de Saint-Maurice»

Fig. 15

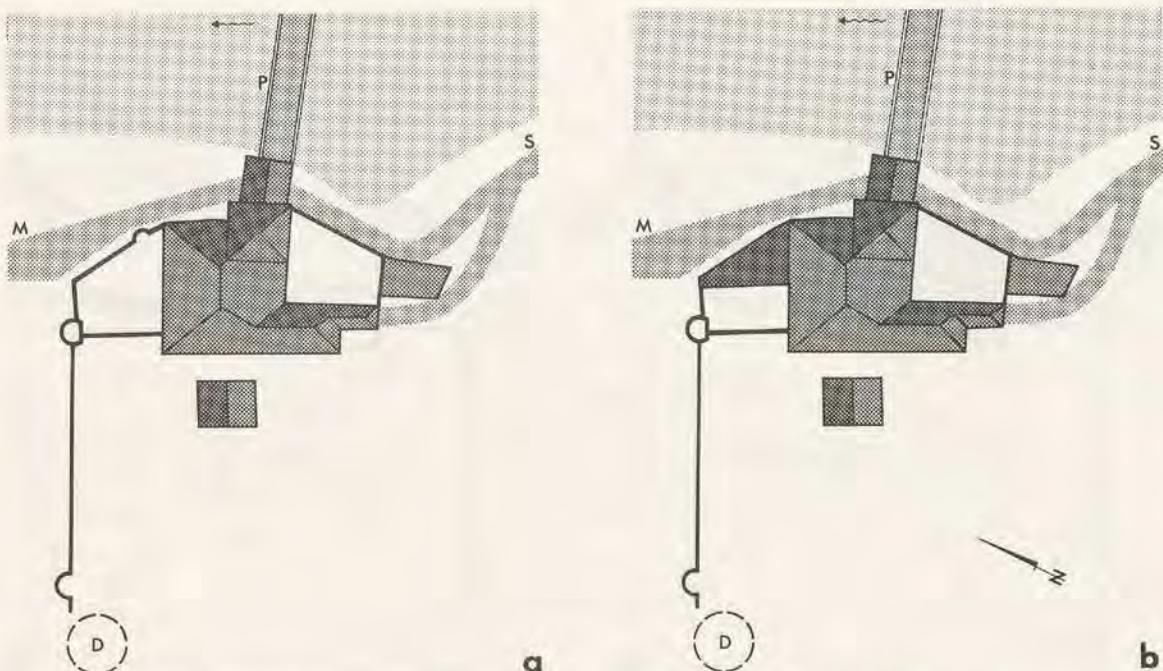


Fig. 13 Le château reconstruit après l'incendie de 1693. Ech. appr. 1:1200. Dessin : MHVS-F. Lambiel.

- a) Etat en 1697.
- b) Etat vers 1760.

une partie des 1500 à 2000 javelots, 200 mousquets, 3200 livres de poudre qu'elle décide d'acheter, et d'y mettre en réserve 20 muids de blé (environ 7 m^3), 2000 livres de fromage, 1 char de sel, 6 bœufs salés et du vin¹¹. En outre, le gouverneur fera préparer des dortoirs pour héberger, si nécessaire, une garnison.

Construction d'ouvrages au sud du château

La même diète du 14 décembre 1501 charge le gouverneur de réunir des matériaux (chaux, pierres et sable) en vue d'une nouvelle étape de travaux au château¹². Ce nouveau chantier crée au sud la grande porte ogivale sur la route de Monthey. En même temps, on borde d'un mur le chemin (II/8) à l'est (jusqu'à la façade sud du bâtiment déjà décrit) et à l'ouest (jusqu'à la cour septentrionale). On bâtit aussi une muraille dont nous avons constaté l'amorce (maintenant transformée en contrefort) immédiatement à l'est de la porte. Tout le reste de cet ouvrage, qui a été démolî peu avant le milieu du XIX^e siècle pour construire la douane, peut être restitué grâce à la carte de 1775 et surtout aux dessins du capitaine Rinderhagen (1829). Cette muraille prolongeait celle de la porte sur quelques mètres, puis suivait le flanc des rochers au-dessus de la route du pont, jusqu'à l'angle sud-est de la tour du château. Cet ouvrage, en même temps qu'il facilitait la défense, soutenait une terrasse (vers II/3 et 6) devant les portes sud et sud-est du logis; on accédait à cet espace par une porte ouvrant sur la route de Monthey, juste au nord de son entrée dans l'enceinte¹³.

Ainsi, la troisième étape de construction tend à la fois à améliorer la défense du côté du pont et de son issue vers la ville, et à constituer autour du bâtiment principal un réduit fermé. La maîtrise du chemin de Monthey sera désormais elle aussi meilleure grâce aux murs qui en canalisent la circulation.

Une quatrième étape de construction termine ces installations militaires. Le 30 avril 1511, la Diète décide de compléter (ou terminer) et bâti une tour «dans le château, du côté de la ville de Saint-Maurice»¹⁴. L'analyse archéologique a permis de repérer cet ouvrage, en partie noyé et défiguré par des chantiers ultérieurs: c'est l'extrémité méridionale du château actuel. La tour est bâtie sur la



Fig. 14 Le château de Saint-Maurice à la fin de l'Ancien Régime. Gravure anonyme, 86 x 138 mm. Collection privée, Sion.

porte et le bout du couloir à ciel ouvert créés (II/8) quelque dix ans auparavant. Alors isolée et ouverte à la gorge, elle était destinée à fortifier l'entrée du château proprement dit du côté de la ville, près de l'endroit où se rencontraient les chemins de Bex et de Monthey. Ses embrasures de tir dans la paroi occidentale contrôlaient tout mouvement tournant par le sud-ouest du château; d'autres, à l'est, renforçaient la défense en direction du pont¹⁵.

Encore que notre description soit incomplète en raison des transformations survenues du XVII^e au XIX^e siècle, elle permet de se représenter comment, dans les cinquante premières années de leur occupation et avant même la reconnaissance juridique de leur conquête (1528), les Valaisans se sont assuré la maîtrise des routes dans le défilé.

MAÎTRISE DES CHEMINS ET PRESTIGE DU POUVOIR

La forteresse bâtie pendant les cinquante premières années après la conquête valaisanne se trouvait à proximité de deux frontières, celle des terres bernoises et celle du duché de Savoie. Les événements de 1536 poussèrent cette dernière bien loin du défilé. Moins exposé aux surprises, le château de Saint-Maurice n'en perdait cependant pas son importance. Son dispositif de défense sera entretenu et occasionnellement perfectionné jusqu'à la fin de l'ancien régime. Mais les principaux efforts de l'Etat consisteront surtout, après l'incendie de 1693, à rendre moins sommaire la résidence du gouverneur et ainsi à exprimer aux yeux du peuple sujet et face à LL. EE. de Berne le prestige des «Magnifiques Seigneurs» des Sept Dizains.

Améliorations du château et des circulations voisines

Un premier complément du logis remonte à la dernière décennie du XVI^e siècle.

On note dans les comptes de 1591 une dépense de 341 florins pour des travaux de maçon, puis en 1593 les frais d'installation d'un poêle de pierre dans la «nouvelle petite chambre»¹⁶. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il convient de situer la construction d'un petit corps de bâtiment à l'arrière du château. Annexé au nord de la tour de 1511, il s'étend, sur le passage de la route et à l'ouest de celui-ci, jusqu'au compartiment méridional du gros bâtiment primitif. Démoli peu avant le milieu du XVII^e siècle, l'édifice figure encore sur la gravure publiée par Mérian; l'analyse archéologique n'en a pas trouvé de reste matériel.

Le contrôle de la circulation par le défilé devait être accentué et simplifié par de nouveaux travaux entre 1616 et 1623. La falaise en aval du pont de pierre, entre le château et le Rhône, est entaillée pour créer une nouvelle route, en direction de Monthey (1616-1618). Suivent d'importants travaux de maçonnerie pour soutenir le chemin du côté du vide, et la construction d'un pont mobile sur un fossé que l'on avait creusé dans la roche, immédiatement en aval du pont (1621-1623). En amont du pont, un autre fossé est taillé: on le couvre d'un pont de bois facile à démonter en cas de guerre¹⁷. D'autres travaux améliorent les possibilités de défense. En 1630, on installe un pont mobile devant la porte à l'extrémité sud du défilé, et l'on répare le mur qui borde la route de là jusqu'au château proprement dit¹⁸. En 1638 «la maison de la garde (et du château gouvernal) soit du pont» est augmentée d'une construction nouvelle: il pourrait s'agir de la barbacane sur la nouvelle jonction des routes de Bex et de Monthey, complétée sur ses arrières et son côté nord en connexion directe avec le château pour englober et garder mieux le carrefour¹⁹. Grâce à cette nouvelle organisation du passage, l'inconvénient de la route ancienne à travers l'enceinte du château était supprimé²⁰. De plus et surtout, au lieu d'avoir à surveiller deux routes distinctes, on pouvait contrôler tous les cheminements sur un espace restreint entre le château, le pont et la gorge du Rhône. La barbacane constituait là, une fois ses portes fermées et sa petite garnison disposée aux postes de tir, un obstacle à toute circulation. D'ailleurs, l'ensemble des corrections exécutées à partir de 1616 correspondait aux buts fixés particulièrement par la Diète: maîtriser ces chemins en temps de peste (pour éviter la contagion) et améliorer les voies servant au transport des marchandises du pays et de l'étranger²¹. L'image du château et de ses abords vers 1640 est conservée par une gravure que Mérian a publiée dans sa *Topographie* (1642). On y distingue, malgré certaines imprécisions, les différents éléments architecturaux que nous avons décrits²².

Du deuxième tiers du XVII^e siècle jusqu'aux derniers temps de l'ancien régime, l'état des défenses valaisannes au défilé de Saint-Maurice ne sera que peu modifié. Les dispositions prises suffisent à la république des Sept Dizains pour assurer le contrôle qu'elle désire avoir sur le passage. En revanche, les travaux vont porter sur l'embellissement du château: d'une bâtie mieux adaptée au bruit des bottes qu'au confort et au décorum du gouverneur, on va faire une demeure plus digne. Le déplacement de la route de Monthey, qui faisait du château un lieu fermé, était le préalable utile à cette réadaptation des bâtiments.

La première étape touche la partie occidentale de l'ensemble où l'on remplace le petit bâtiment adossé à la tour de 1511 par un corps de logis spacieux et bien éclairé. La tour elle-même perd alors ses moyens de défense pour être percée de belles fenêtres et incorporée au nouvel aménagement. Le début des travaux est indiqué par la date de 1646 accompagnant les armoiries des Sept Dizains, du gouverneur Gaspard Stockalper et de son épouse Cécile de Riedmatten (dans l'allège de la nouvelle fenêtre, au-dessus de la vieille porte méridionale). Le millésime de 1651, sur le linteau d'une fenêtre du rez occidental, rappelle, sinon la fin du chantier, du moins un moment où il était presque terminé. Les textes comptables font plusieurs fois allusion à la nouvelle construction du logis du château de 1646 à 1651, mais sans donner les détails précis que l'on souhaiterait²³. Le style des fenêtres à large chanfrein, soit isolées soit jumelées, convient parfaitement à cette époque.

Ce nouveau corps de logis (III/5-8 et IV/5-8) peut être décrit partiellement sur la base des éléments de façade qui ont subsisté, malgré les transformations ultérieures. Construit au-dessus de

Fig. 11 a

Fig. 15

Fig. 6, 11 b

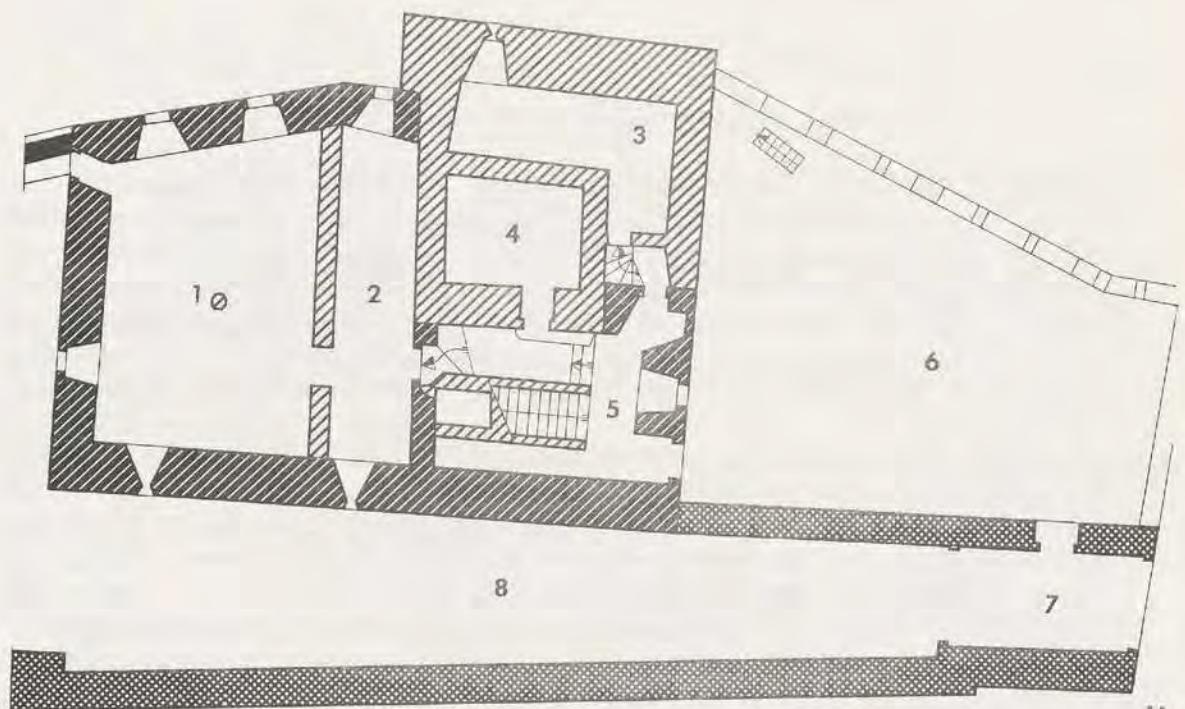
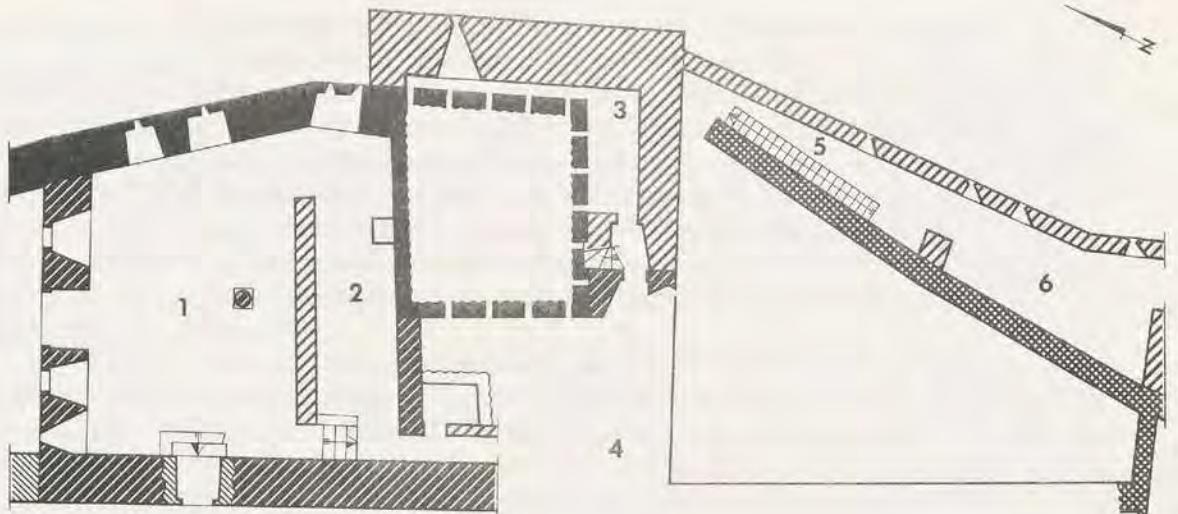
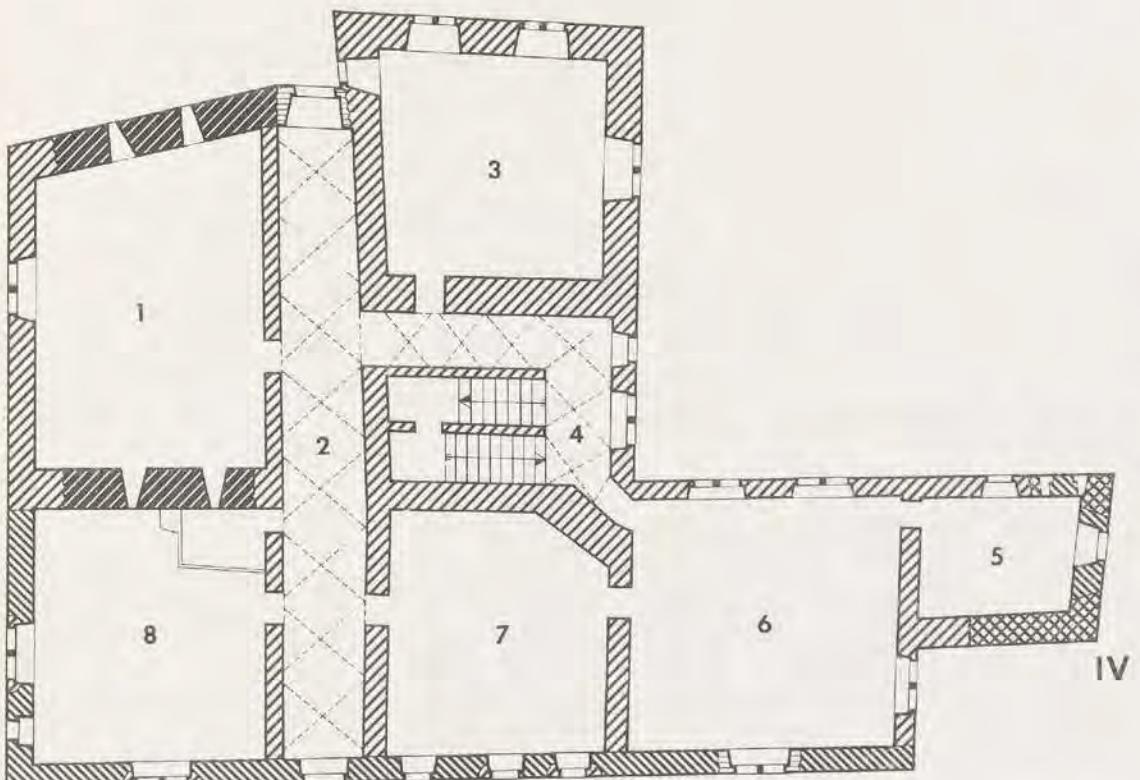
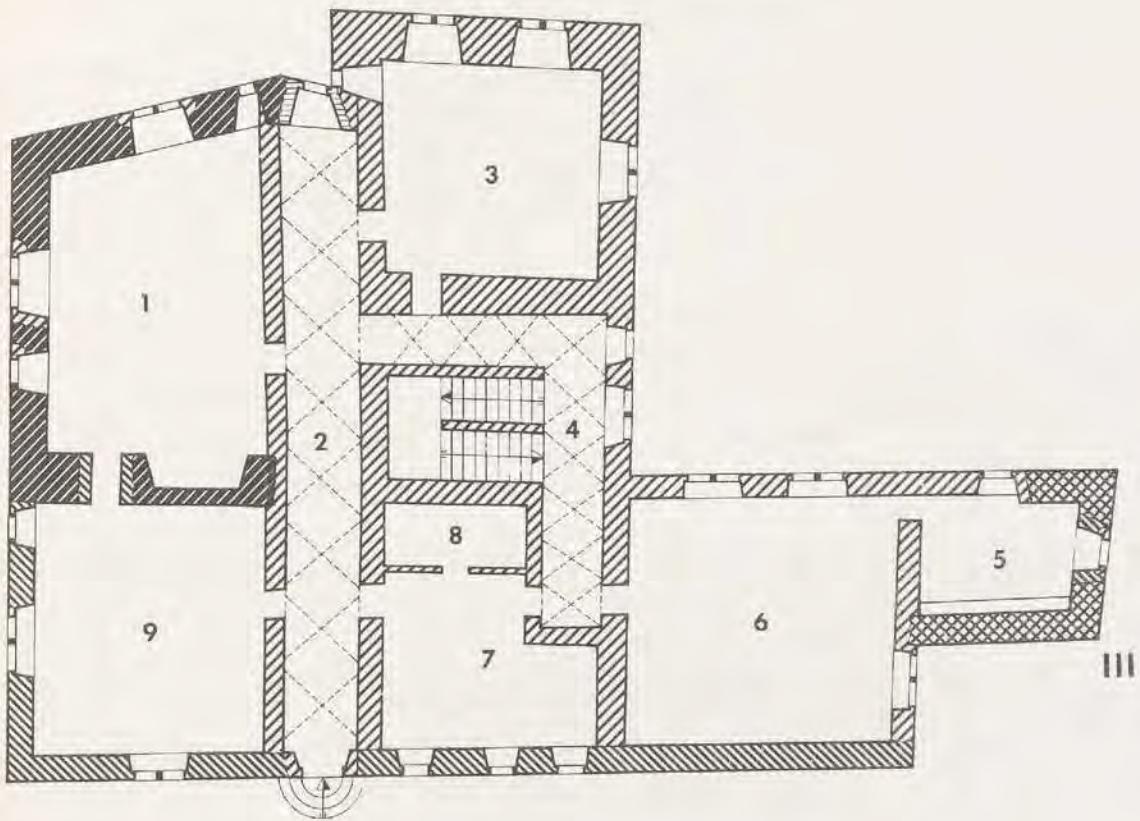


Fig. 14 bis Plans analytiques du château dans son état en 1798. Ech. 1:200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.
Les chiffres romains I-IV indiquent, de bas en haut, les niveaux des parties basses et des étages.



Datation des éléments:

1 ■■■ 2 ■■■■ 3 ■■■■■ 4 ■■■■■■ 5 ■■■■■■■ 6 ■■■■■■■■ 7 ■■■■■■■■■ 8 ■■■■■■■■■■

1, vers 1476-1482; 2, vers 1482-1496; 3, début du XVI^e siècle; 4, vers 1512; 5, vers 1650; 6, 1693-1697; 7, XVIII^e siècle; 8 indique quelques retouches du XIX^e siècle.

l'ancienne route de Monthey et sur la bande de terrain voisine à l'ouest, il s'étendait de la tour méridionale jusqu'à la façade nord de l'ancien logis. Pour autant que l'on puisse en juger par l'emplacement des fenêtres, la distribution intérieure était la même dans les deux étages: une petite chambre dans la tour et une belle pièce à fenêtres jumelées à l'opposé (dans l'angle nord-ouest du château). Au centre, où les fenêtres sont plus modestes, on avait peut-être les locaux de service (cuisine, office?). Le dispositif d'accès à ces locaux nouveaux, ainsi que la circulation entre eux, ne peut plus guère être restitué aujourd'hui. La longue voûte (II/8) sur l'ancienne route paraît appartenir, en tout cas dans la tour méridionale, au même chantier que les nouvelles chambres. La couverture de cette aile occidentale, plus élevée que celle des vieux bâtiments du côté du Rhône, était probablement à deux pans avec faîte nord-sud.

On ne peut entrer ici dans le détail des petites transformations ou réparations du château attestées par les comptes. Il faut toutefois signaler les difficultés concernant la réserve de poudre. La diète de décembre 1689 s'inquiète de la détérioration de la munition et ordonne qu'on trouve un lieu plus favorable pour son entreposage. Au nombre des travaux envisagés en mars 1690 par le gouverneur et les représentants des bannières figure le déplacement de la poudrière: *Le magasin se trouvant bâti du côté du pont à l'opposite (=en face) de l'ennemi lieu assez dangereux a la moindre attaque de mettre en ruine tout le chateau, on décide d'en construire un nouveau dernier le chateau contre le mont*²⁴.

Cependant, LL. EE. de Berne se préoccupaient de la vulnérabilité de leur frontière au défilé. Ainsi, le 30 août 1690, le conseil de guerre de Berne entend le colonel quartier-maître de Diesbach exposer l'avantage que possèdent les Valaisans au défilé de Saint-Maurice. Même si l'on postait quatre à cinq cents hommes sur la hauteur en face du pont, ceux-ci ne pourraient empêcher les Valaisans de passer sur la rive droite. Grâce à leur château, à leur tour et aux longs murs qu'ils ont le long du Rhône, ils pourraient, sans difficulté, franchir le pont et pousser jusqu'à la barrière mobile (*Schlagbaum*). De là, ils pourraient bondir sur la petite pente, enfiler à droite le chemin des hauteurs et s'emparer de celles-ci. Une intervention bernoise sur l'arrière des assaillants (dans la région du pont) serait impossible puisque le feu des longs murs, ainsi que celui du château, de la tour et du coteau, où se trouvent trois redoutes, interdit à droite et à gauche (par les chemins de Bex et de Lavey) l'accès au pont²⁵.

L'incendie de 1693 et la réparation du château

Une circonstance imprévisible allait bientôt conduire la Diète à renouveler complètement son château de Saint-Maurice. Allumé par l'incendie d'une cheminée mal entretenue au four à pain de l'Abbaye, le feu dévasta presque toute la ville de Saint-Maurice en quelques heures, le 23 février 1693. Puissamment attisées par le fœhn, les flammes atteignirent les bâtiments du défilé et même d'autres, jusqu'aux Paluds et à Sous-Vent. Selon le récit laissé par noble Antoine De Vantéry, châtelain de Monthey et contemporain des événements, le château fut tout brûlé excepté une partie de la vieille tour dans moins de rien aussi bien que le magasin qui estoit tout neuf au dessus du chateau, y ayant passé 15 quintaux de poudre.

Le P. Herménégilde décrit en 1772 l'incendie de Saint-Maurice en se servant d'un manuscrit signé le 17 août 1696 par un autre capucin, le P. Pacifique de Nucé de Vouvry, gardien. Après avoir mentionné le passage du feu au château puis à la chapelle, il ajoute un événement que De Vantéry n'a pas rapporté: *Comme il y avait au chatteau une petite provision soit magasin de poudre, le feu y pénétra vers la minuit du dit jour et fit sauter en l'air une bonne partie des murailles*²⁶.

Il n'était pas question de laisser sans défense un passage auquel les Bernois ne vouaient que trop d'attention. Convoquée d'urgence, la Diète prend, le 28 février déjà, les premières mesures pour secourir la population et préparer la reconstruction du château; elle délègue à cet effet l'ancien grand bailli Jean Antoine Courten et le capitaine de dizain Jean Josse Burgener. Un plan est présenté à la diète du 31 mars/1^{er} avril; les décisions concernant l'exécution sont confiées par la diète du 13/20 mai au gouverneur Joseph Kalbermatter qui pourra être conseillé par le grand-bailli Jean Etienne de Platea (qui avait été gouverneur de Saint-Maurice de 1678 à 1680) et l'ancien grand-bailli Jean Antoine Courten²⁷.



- N La Halle
- O La Cure de Lavey
- P La porte du Chateau
- P le Tirage
- R. La Garde
- S. le Chateau du Gouverneur

Fig. 15 Le château vers 1640 (d'après la *Topographie de Mérian*).

'ometriques des Postes, situés dans les Etats de L. E. de Berne
s du château de Saint Maurice en Valay, avec leurs justes
es, situations et éloignements dudit Chateau, avec la pers:
en le regardant des le poste marqué de la tour, B



Fig. 16 Le château au XVIII^e siècle d'après un plan conservé aux Archives de l'Etat de Berne.

Les comptes présentés à la diète de décembre 1693 montrent que l'on s'est mis au travail sans tarder, notamment en démolissant les murs trop abîmés et la vieille tour, en taillant le rocher pour de nouvelles fondations²⁸. La reconstruction complète était pratiquement terminée à la fin de 1697²⁹.

Les textes relatifs aux décisions de chantier et au paiement des frais ne donnent malheureusement pas de détails précis ni sur les dégâts provoqués par l'incendie ni sur les constructions nouvelles. L'analyse du bâtiment actuel a seule permis de s'en faire une idée générale.

Nous avons pu constater que les murs antérieurs à 1693 étaient rasés au niveau du rocher dans la région de la grande tour actuelle, qu'ils étaient détruits au sommet du rez-de-chaussée en façade sud (près de la tour) et en retour d'équerre dans presque toute la façade est, ainsi que dans la partie centrale du château, à l'ouest de la grande tour. En revanche, les façades plus éloignées n'étaient que faiblement découronnées, de même que, à l'intérieur des bâtiments, le mur ouest du logis primitif. Bien que cette analyse ne porte pas directement sur l'état de la ruine au lendemain de l'incendie mais sur l'état de celle-ci après la démolition des éléments estimés trop fragiles, elle montre que les dommages les plus importants avaient atteint la partie sud-est de l'ensemble. Ailleurs, les bâtiments avaient été vidés par le feu, mais les façades avaient résisté. Il n'est peut-être pas trop téméraire d'en conclure que la poudrière qui explosa dans la nuit du 23 au 24 février se trouvait au bas de la vieille tour, savoir à l'emplacement de la grande tour actuelle (vers II/4). Le choc a dû être le plus violent en direction du sud-est mais beaucoup moins dévastateur vers le nord et le nord-ouest. Cette hypothèse sur le lieu de l'explosion concorde d'ailleurs avec les témoignages que nous avons mentionnés: le P. Herménégilde se félicite de ce que les murailles soufflées *n'écrasèrent pas le pont en tombant*. Le châtelain De Vantéry rapporte qu'il a dirigé l'enlèvement des matériaux tombés sur les chemins *tant proche du chateau que par la ville*³⁰.

Fig. 12b

Fig. 14 bis

Fig. 13a

Les travaux de reconstruction que l'on reconnaît par l'analyse du bâtiment sont d'une ampleur considérable. On refait à neuf la grande tour dominant le pont et, sauf au rez, les façades à l'ouest et au sud. Ces parties neuves sont bien reconnaissables aux bandeaux saillants qui soulignent les étages et aux grandes fenêtres soit isolées soit géminées, à l'encadrement sans décor. Le même style de fenêtres atteste les transformations alors apportées aux anciennes façades qui étaient encore debout. Une charpente neuve et énorme porte sur l'ensemble du château une couverture beaucoup plus simple et imposante que l'ancienne. Au sommet de la grande tour, outre quatre petites tourelles d'angle dont ne subsistent aujourd'hui que les bases, le toit était en pyramide carrée.

Les aménagements de l'intérieur détruits par le feu ont été complètement refaits. Quelques postes de tir sont disposés à la base et au sommet de la tour; et les deux niveaux inférieurs de la partie nord-est du château (I/1-2 et II/1-2) demeurent purement utilitaires. Ailleurs, l'organisation des locaux vise essentiellement au prestige du gouverneur et de sa petite cour.

Les deux étages d'habitation et de réception sont dotés d'un double système d'accès. Le premier utilise la porte du logis primitif (au sud) et, par un grand escalier voûté à deux volées par étage (II/5 et III-IV/4), conduit à deux allées voûtées superposées (III-IV/2) au centre du bâtiment. Celles-ci conduisent directement à la plupart des chambres et des salles. Le second accès, nouveau, permet d'entrer de l'ouest dans l'allée du premier étage.

La partie occidentale du château, comme probablement les étages supérieurs de la grande tour, est affectée essentiellement à la vie quotidienne: chambres, cuisine (III/7), salle à manger, petit salon, etc. Les grandes salles superposées du nord-ouest (III-IV/1) et peut-être les locaux correspondants de la tour (III-IV/3) paraissent affectés surtout aux fonctions publiques du représentant des Sept Dizains.

Les façades aux nombreuses grandes fenêtres et la disposition intérieure des locaux affirmaient le caractère résidentiel de cette nouvelle demeure. La fonction militaire du château n'était toutefois pas oubliée. Les vieilles fortifications sur les deux extrémités du pont avaient été réparées³¹. L'ancienne enceinte au nord du logis était toujours debout et soigneusement entretenue. Devant celle du sud, on construit des locaux voûtés (I/6) jusqu'à un nouveau mur qui longe la route, de l'angle sud-est de la grande tour jusqu'au sommet de la pente. La terrasse primitive est agrandie au-dessus de ces casemates, accessibles par un escalier (dans la partie nord-est). Le parapet crénelé ainsi que les nombreux postes de tir du sous-sol améliorent considérablement le contrôle de la route et même celui du pont³².

L'ensemble du dispositif n'était certes pas à la pointe des progrès de l'architecture militaire. Toutefois, le relief du terrain, l'épaisseur des murs et l'habile disposition des postes de tir permettaient à la forteresse de garder convenablement le défilé.

Ainsi, les transformations imposées par l'incendie de 1693 avaient obéi à la volonté de créer un logement spacieux et agréable. Ce qui avait été le mobile des transformations de 1646-1651 inspirait maintenant l'aménagement d'ensemble. L'opération n'allait pas sans inconvenients si, en temps troublé, il fallait installer une garnison pour assurer la défense du défilé. C'est probablement pour cela que, dans le courant du XVIII^e siècle, l'on construisit dans la cour nord, entre l'ancienne route de Monthey et l'enceinte, un nouveau bâtiment couvert d'un toit en appentis. Nous ne disposons que de maigres vestiges archéologiques et en l'absence de textes explicites nous ne pouvons ni décrire cette bâtie ni être sûrs de ses fonctions³³.

Fig. 13b, 16

VIEILLE FORTERESSE ET EXIGENCES NOUVELLES

Malgré les soins apportés par les Sept Dizains à entretenir la résidence reconstruite après l'incendie et à maintenir les fortifications voisines, les circonstances politiques et militaires de la fin du XVIII^e siècle vont enlever au château et son prestige et sa fonction de garde à la porte du Valais. En 1790 déjà, à la suite des émeutes de Monthey, le gouverneur Bernard Dallèves, impressionné par le tapage de quelques hommes de Vérossaz dans les rues de Saint-Maurice, quitte peu glorieusement sa demeure pour s'abriter quelques mois en amont de la Morge³⁴. Mais c'est le 28 février 1798 que les événements prennent un tour décisif. L'arbre de la liberté est planté devant l'Hôtel de Ville, la milice bourgeoise occupe le château et y prend possession de quatre canons. Le gouverneur Leopold de Sépibus demande un sauf-conduit pour regagner le Haut-Valais dans la journée suivante³⁵. Le château n'est dès lors plus le siège de l'autorité et quand les troupes vaudoises puis françaises se présenteront au défilé en mai, c'est en libératrices qu'elles sont accueillies. Dès lors, et jusqu'en 1813, quelles que soient les formes de gouvernement du pays, l'Etat français demeure la seule puissance militaire qui compte en Valais et dans les régions voisines. Dans ces circonstances, qu'il soit à la limite de deux cantons de la république helvétique, à celle de la Suisse et de la république indépendante du Valais, ou enfin de la Suisse et du département français du Simplon, le château de Saint-Maurice n'attire plus guère l'attention des militaires.

Sitôt après les événements de janvier 1798, les autorités nouvelles qui se constituent à Saint-Maurice disposent du château³⁶. Dès la création de la république indépendante du Valais (1802), le président du dizain de Saint-Maurice prend soin des bâtiments et propose au Conseil d'Etat les mesures propres à leur entretien et à leur utilisation. On tient à éviter que les lieux soient ouverts à tout venant. C'est pourquoi, Thérèse Blanc, née Franc, ayant *abandonné le logement du Chateau*, on cherche pour locataire, en décembre 1802, *quelque honête famille, avec restriction cependant de n'y pas vendre vin, vu que le lieu n'est pas à portée de la Police, et qu'on profiteroit de cette circonference pour en faire le receptacle de la licence et de la crapule, ce qu'il étoit a peu près depuis la Révolution*³⁷.

Dans le courant de l'année 1803, l'Etat commence les travaux nécessaires à la réparation de l'étage supérieur du château, où l'on entend installer pour la troupe 86 lits *ce qui seroit suffisant pour cent soixante et douze hommes*. Pourtant, en novembre 1805, le président du dizain propose à l'Etat de louer à un tisserand de Lavey un appartement dans le château, *dont les trois quarts au moins ne sont pas habités*. En 1809, quatre métiers à tisser sont en activité dans l'étage supérieur du bâtiment³⁸.

Durant toute la période de 1802 à 1810, le château est l'objet de nombreuses réparations qui témoignent de l'état assez lamentable dans lequel on l'avait laissé tomber. Il faut essentiellement consolider des plafonds, réviser les couvertures et entretenir le corps de garde (à l'extrémité occidentale du pont)³⁹.

Nous n'avons pratiquement pas de renseignement concernant l'époque où le Valais est annexé à la France.

En été 1813 toutefois, l'Empire français tient à s'assurer mieux la liberté de ses communications par la route du Simplon. En août déjà, on étudie les moyens de mettre Sion en état de défense contre

d'éventuels rebelles. Dès le mois de novembre, on répare quelques murs de Valère et l'on y place quelques canons. A Saint-Maurice, on ferme la porte du pont en face des gardes vaudois, on place au château une petite garnison «et quelques pièces de canon pour la défense du pont»⁴⁰.

Occupant toute la région sur les deux rives du Rhône du 28 décembre 1813 jusqu'au début de juin suivant, les Autrichiens s'assurent le contrôle de la route du Simplon. Leur commandant en Valais, le baron de Simbschen, fit compléter les défenses du défilé de Saint-Maurice. Il établit une redoute *au-delà du pont sur le territoire du canton de Vaud*. Sur la rive gauche il entreprit de fortifier le château. Ce témoignage de Charles-Melchior Macognin de la Pierre, alors adjoint au maire de Saint-Maurice, est d'une certaine manière complété par celui de son contemporain Anne-Joseph de Rivaz: Simbschen fit fortifier le poste de Saint-Maurice en continuant les travaux qu'y avaient commencés les Français, savoir une terrasse pour y placer une batterie contre le district d'Aigle, et en mettant le château à l'abri de la bombe au moyen d'une plate-forme couverte de terre à la hauteur de cinq à six pieds. Nous n'avons malheureusement pas de texte plus explicite: faut-il comprendre que la redoute de la rive droite est le même ouvrage que la terrasse à artillerie? que la plate-forme couverte de terre renforce les vieux murs par l'extérieur ou par l'intérieur? Quoi qu'il en soit, le chantier occasionna une coupe de nos plus beaux sapins dans les forêts voisines et au Bas-Valais des corvées de 400 ouvriers durant près d'un mois. Le Dr Macognin de la Pierre rapporte que les hommes contraints à ces travaux étaient menés au bâton par un caporal hongrois qui leur servait de contremaître, *au point — ajoute-t-il — que le conseil fut obligé de promettre vingt batz par semaine à ce barbare pour l'engager à être plus modéré*⁴¹.

Le Canton du Valais continue après 1815 de posséder et d'entretenir le château de Saint-Maurice toujours en pitoyable état. De 1819 à 1821, le gouvernement loue le bâtiment au comte Jacques de Quartéry et au sieur Claude Schmidt, qui désirent y établir une petite fabrique d'acier. A ce qu'en a écrit M. le chanoine Henri Michelet, il est utile d'ajouter quelques détails. Bien qu'ils n'aient pas strictement besoin de l'étage supérieur, les futurs locataires demandent, en décembre 1818, de pouvoir disposer de tout le château, sauf le logement du geôlier et les prisons, *pour ne pas être exposés à des communications désagréables, telles que présentent les personnes auxquelles un esprit de charité y a momentanément permis la demeure*. Nous ne savons pas quelle sorte de pauvres gens étaient hébergés là. D'autre part, le vice-président du dizain, présentant la demande de location à l'Etat, souligne que celui-ci serait garanti de la crainte fondée qu'il ne tombe autrement totalement en ruine, et assuré de la conservation de ce qui y reste encore en fait de portes, fenêtres, fer, etc. qui deviendroient infailliblement la proie du 1^{er} accapareur, ainsi que l'a été jusqu'à présent une grande partie de ces objets qui avoient échappé à la main destructive des Autrichiens⁴².

Cependant, en fonction de son principe de neutralité armée, la Confédération se préoccupait de défenses sur la route du Simplon. Nous traitons de ce problème et de sa solution par G. H. Dufour dans un chapitre particulier. Nous ne signalons ici que les aspects directement relatifs à l'ancienne forteresse elle-même. Celle-ci était évidemment impropre à assurer la défense du défilé selon la conception très large qu'en avait déjà en 1823 le lieutenant-colonel du génie G. H. Dufour. Dans son projet⁴³, il prévoit que le château *serait remis en état et sous le point de vue de la défense et sous celui du logement*. Un entrepôt de munitions pour les fortifications de la rive gauche trouverait place *dans les voûtes du château*: Il s'agit sans doute du vaste espace couvert qui, au XVII^e siècle, avait succédé à l'ancienne route de Monthey. Du côté nord, une batterie *construite sur la terrasse et derrière le vieux mur actuel* (front nord du XV^e siècle) *défendra directement l'approche par la route de Saint-Gingolph*. Rien toutefois ne sera exécuté avant 1831.

Entre-temps, l'amélioration des conditions du trafic avait modifié les abords du château. Le bâtiment de garde à la tête occidentale du pont avait été démolie entre 1812 et 1823 et le tracé accidenté de la route médiévale avait été remplacé (1823-1826) par une ligne directe entre le pont et l'entrée méridionale de la forteresse⁴⁴. D'autre part, le château lui-même, qualifié de *beau monument du moyen âge et des temps modernes*, doit trouver une affectation qui assure son maintien. On projette en juillet 1826 d'aménager les deux étages supérieurs pour y loger convenablement *les receveurs des droits d'entrée, trois gendarmes et le geôlier, en y conservant une salle et un cabinet pour les séances du Tribunal*⁴⁵.

Nous pouvons passer rapidement sur les modifications ultérieures des défenses anciennes. En 1844-1846, l'Etat fait détruire les casemates méridionales du château, le long de la route médiévale

désaffectée, et construire le poste de douane qui deviendra bientôt la gendarmerie⁴⁶. L'alerte du Sonderbund, qui fit de la région de Saint-Maurice le pivot des opérations préparées par le canton du Valais, fait l'objet d'études que l'on trouvera plus bas. C'est au début de décembre 1847 que le Gouvernement vaudois fait démolir la tour avec sa chapelle de Saint-Théodule⁴⁷. Les ouvrages de l'entrée du château, à l'extrême méridionale du défilé, disparaissent lors de la rectification de la route à la sortie septentrionale de la ville⁴⁸.

Le percement du tunnel pour la voie ferrée (1857-1858) n'entraîne de modifications que dans les fortifications de 1831, devant la vieille enceinte septentrionale du château. Celle-ci ne disparaît qu'après 1860⁴⁹.

Il est inutile d'entrer ici dans le détail des nombreux aménagements utilitaires qui ont coupé et recoupé les espaces intérieurs du château jusqu'au moment où une restauration complète, dirigée par l'architecte cantonal Charles Zimmermann, a permis de rendre aux volumes anciens leur véritable ampleur. Les travaux, poursuivis durant plusieurs années (1963-1974), en collaboration avec l'archéologue cantonal, ont permis l'étude archéologique dont nous avons indiqué ci-dessus les principaux résultats. C'est à la suite de cette longue histoire que le Musée militaire du Valais a trouvé un cadre digne de lui.

NOTES

¹ Nous remercions spécialement M. Bernhard Truffer, directeur des Archives cantonales, son prédécesseur M. Grégoire Ghika, et ses collaborateurs MM. Hans-Robert Ammann, Gaëtan Cassina et Jean-Marc Biner, de même que M. Maurice Puppe, responsable des Archives de la ville de Saint-Maurice, et le R. P. Bernard, gardien du couvent des Capucins.

² Georges Lengerand (voir ci-dessus, note 11, p. 22) écrit: *Lors à l'entrer en ladite ville de Saint Maurisse lesdits Souisses ou Allemans y ont fait faire ung fort par le costé où y sommes entrez. Et là endroit passâmes par dessus la rivière du Rosne. [...] (p. 22).*

Sur la limite de propriété valaisanne, voir ci-dessus, note 18, p. 22. En décembre 1529, soit un peu plus d'une année après l'introduction de la réforme protestante dans le gouvernement d'Aigle, la diète valaisanne prend connaissance de deux lettres de LL. EE.: dans l'une Berne réclame au Valais l'enlèvement des idoles (*die götzeri*) qui se trouvent dans la chapelle du pont de Saint-Maurice, ainsi que la remise de la clé de celle-ci au gouverneur d'Aigle. LL. EE. expliquent qu'elles ont déjà fait enlever les images du culte dans leur pays d'Aigle et que la chapelle du pont fait partie elle aussi de ce territoire; dans la seconde lettre, LL. EE. demandent, en vertu des alliances, l'extradition de fugitifs (*Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahr 1500*, Sion dès 1916, cité plus bas *Abschiede*, t. 3, p. 4, c). La diète du 12 août 1530 (*idem*, p. 11, b, c) arrête les réponses à donner à Berne. En ce qui concerne les fugitifs, la Diète répondra qu'elle n'a pas connaissance que ces réfugiés soient tombés en disgrâce à Berne pour d'autres motifs que leur foi. Si Berne peut démontrer qu'ils ont commis quelque méfait, on les traitera en respectant loyalement les alliances. Quant à la chapelle, on fait remarquer qu'il n'y avait là, avant la conquête valaisanne, que *ein alter schwibog mit bildren*; ce sont les évêques Walter Supersaxo et Josse de Silinen qui ont construit la chapelle que le Valais possède paisiblement depuis plus de cinquante ans; le pont, dont l'entretien incombe aux Valaisans, qui y prélèvent un péage, est considéré comme leur propriété et ils n'entendent pas renoncer à leurs droits. La construction de la tour paraît être l'œuvre de l'évêque Walter (entre 1476 et 1482). Josse de Silinen a peut-être terminé le bâtiment; il a en tout cas équipé la

chapelle pour la consécration de laquelle les Carmes de Géronde envoient des reliques le 2 août 1484 (original aux Archives de l'Abbaye; copié dans le *Livre du Château*, AVL 330, datée par erreur du 2 août 1474).

³ La pente rocheuse qui continue vers le nord le plateau fortifié est profondément entaillée devant l'enceinte. S'agit-il d'un ancien renforcement de l'obstacle militaire, ou d'un travail exécuté lors du percement du tunnel du chemin de fer?

⁴ Voir la *Carte topographique* de 1775 (ci-dessus, note 12, p. 22) et le *Plan du défilé et des environs de Saint-Maurice* (fig. 33), dressé en 1831 par Louis Henry Delarageaz, géomètre (conservé au Musée militaire de Saint-Maurice). Voir aussi la gravure anonyme publiée en 1642 par Mathieu MERIAN *Topographia Rhaetiae Helvetiae et Valesiae...* entre les pp. 88 et 89 (fig. 15) et le plan de 1760 environ (Archives de l'Etat de Berne, Atlanten, n° 7, plan n° 22), fig. 16, détail publié par P. BOURBAN, *Indicateur d'Antiquités Suisses*, 1905/1, p. 21.

⁵ De ce bâtiment, mesurant hors œuvre 6 m (nord-sud) sur environ 7 m (est-ouest), l'explosion de 1693 et les transformations subséquentes (ci-dessus, p. 36) n'ont laissé subsister que la base de la façade nord et de l'angle nord-ouest. L'alignement des faces ouest et sud est connu grâce à la terminaison (conservée) des murs du logis appuyés ultérieurement contre elles (ci-dessus, p. 29). La façade orientale se trouvait sans doute dans la ligne de l'enceinte ou à peine plus à l'est: un saillant plus considérable aurait rendu inutile le poste de tir immédiatement voisin au nord. L'épaisseur et l'élévation des murs demeurent inconnues. Ce bâtiment, admirablement situé et peut-être de peu antérieur à l'enceinte, est probablement le premier poste de garde valaisan au-dessus du pont.

⁶ Tous ces ouvrages de bois ont disparu dans l'incendie de 1693. La reconstruction (1693-1697) a gardé les anciens niveaux des étages, mais déplacé la colonne de pierre vers le nord.

⁷ Actuellement ils touchent à des maçonneries bâties contre eux entre 1693 et 1697.

⁸ Pour la gravure qui reproduit ce dessin dans la *Topographie* de Mérian (fig. 15), voir ci-dessus, note 4.

⁹ Voir J.-M. BINER, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais

(1488-1798)», dans *Vallesia XVIII*, 1963, p. 184. Pour J.-B. BERTRAND, «Le château de Saint-Maurice», dans *Annales Valaisannes*, 1938, p. 437, le premier gouverneur se serait installé au château en 1490 déjà. Nous espérons qu'un document explicite permettra un jour de connaître la date à laquelle les gouverneurs ont fixé leur résidence au château.

¹⁰ L'expression *fundator hujus castri*, plusieurs fois citée sans indication de source par les auteurs, se trouve dans le *Liber Vallis Illiacae*, p. 151 (aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice; photocopie aux AEV, Ph 1288).

¹¹ *Abschiede*, t. 1, p. 33, d.

¹² *Ibidem*, p. 33, e.

¹³ Pour ces documents, voir respectivement ci-dessus, note 4 et note 12, p. 22. Il faut ajouter un autre plan de Rinderhagen, levé en mai 1829 (AEV, DIP/Plans, Bâtiments 2/1): on y voit encore ce que nous interprétons comme le mur de cette ancienne terrasse (à l'arrière des locaux servant de casemates).

¹⁴ La Diète est avertie que les partisans de Georges Super-saxo projettent d'entrer de force en Valais; *ideo consultum est apud S. Mauritium in castro a parte oppidi prefati S. Mauritii expleri et construi debere unam turrim et hoc sine dilatione gubernator patrie complere studeat* (*Abschiede*, t. 1, p. 196, b). L'expression *expleri et construi* s'explique du fait que la porte méridionale et les murs voisins allaient servir de base à la nouvelle tour.

¹⁵ D'autres postes de tir ont vraisemblablement disparu lors des transformations du milieu et de la fin du XVIII^e siècle qui ont modifié les niveaux d'étages et reconstruit une partie des murs. Les aménagements du sommet de la façade méridionale condamnent une large ouverture qui, originellement, devait correspondre avec un hourdage dominant la porte d'entrée.

¹⁶ Diètes du 1^{er}-11 décembre 1591 et du 29 novembre-8 décembre 1593 (communication de M. H. R. Ammann, qui en prépare la publication).

¹⁷ Archives de la ville de Saint-Maurice, B 8, liasse 1: en décembre 1618, la commune de Saint-Maurice se plaint des frais occasionnés par l'ouverture d'une nouvelle route, conformément aux ordres reçus deux ans plus tôt. Les ouvrages continués de 1621 à 1623 sont décrits par Gaspard BÉRODY (*Chronique*, publiée par P. Bourban, dans *Revue de la Suisse catholique*, 1984, pp. 58 et 67) et par le P. Sigismond BÉRODY, *Histoire du glorieux Sainct Sigismond Martyr (...)* Sion, 1666, p. 127. Le fossé taillé en amont du pont semble s'être trouvé au sommet de la pente, près de l'entrée du château: l'état actuel du terrain et le plan de Rinderhagen (décembre 1829) paraissent en conserver la trace. En aval du pont, un plan de 1826 (AEV, DTP/Plans/Routes, 9) indique la *voute remplaçant le Pont-levis*.

¹⁸ Gaspard BÉRODY, *Chronique*, p. 110. Il ne faut pas confondre cette porte avancée du château avec l'entrée septentrionale de la ville, seule dessinée dans la Topographie de Mérian (entre p. 88 et p. 89) et appelée sur un plan du XVIII^e siècle (Archives de la ville de Saint-Maurice, R 24, fol. 12) *la porte dessous*. La porte du château se trouvait quelque 100 m plus au nord, avant d'arriver à la «maison de la Vierge» et à celle de la Cible. Voir plan de la route levé en 1857 (AEV, DIP/Plans/Routes, 23) où l'on distingue encore l'étranglement de la chaussée à l'emplacement de l'ancien pont.

¹⁹ Gaspard BÉRODY, *Chronique*, p. 163. Cette fortification entre le château et l'extrémité occidentale du pont est mentionnée par le P. Sigismond BÉRODY, p. 127. Voir aussi la gravure publiée par Mérian et toutes les images du château et du pont jusque vers 1815.

²⁰ Au-dessus de l'embrasure de la porte nord de l'enceinte primitive, alors obturée de maçonnerie, se trouvent les armoiries du gouverneur Martin Kuntschen avec le millésime 1623 (L. DUPONT-LACHENAL, «Les pierres armo-

riées du château de Saint-Maurice», dans *Archives Héraldiques Suisses*, 1940, p. 31). Cette pierre faisait peut-être partie du bouchon de cette porte, partiellement supprimé vers 1860 pour donner accès aux fortifications modernes.

²¹ Les intentions de la Diète sont rappelées en 1618 (Archives de la ville de Saint-Maurice, B 8, liasse 1) en ces termes: *ad evitanda pestis tunc ibidem grassantis pericula et pro commodiori mercium extranearum et domesticarum traductione/.../*

²² Sur cette gravure, voir ci-dessus, note 4.

²³ L. DUPONT-LACHENAL, pp. 31-32. Voir Archives du Mixte de Martigny, tir. 32, compte 1646: dépense *pro sua rata parte nove fabricature domus castri* (communication de M. Gaëtan Cassina, que nous remercions). Voir aussi les comptes annuels des gouverneurs aux diètes de décembre 1646-1651 (AEV, ABS 204/17-18, *passim*). C'est peut-être en raison des nouvelles possibilités de logement offertes par cette construction que la Diète peut décider en juin 1652 (AEV, AVL 21, p. 24) de vendre aux enchères (sauf la salle de justice) la maison que l'Etat possède en ville de Saint-Maurice.

²⁴ Diète du 7 au 19 décembre 1689: AEV, AVL 21, p. 531 (591); décision du 7 mars 1690: Archives de la ville de Saint-Maurice, B 8, liasse 1.

²⁵ Archives de l'Etat de Berne, B II, 21, pp. 208-210 (voir aussi J.-B. BERTRAND, p. 440, note 30). Il faudrait lire tous les registres du conseil de guerre pour découvrir les réflexions, les projets et les minces réalisations touchant la rive droite du défilé.

²⁶ *Incendie de Saint-Maurice. Relation de Noble Antoine De Vantéry, châtelain et capitaine général du gouvernement de Monthey*, texte communiqué par J.-E. d'Angreville et publié par la *Gazette du Valais*, 1862, n° 32, pp. 3-4; P. Herménégilde, *Précieux manuscrit concernant l'origine/.../du couvent des R.R.P.P. Capucins de Saint-Maurice* (Archives du couvent des Capucins de Saint-Maurice, 6/22), p. 10 s.

²⁷ Diète du 28 février: AEV, ABS 204/21, pp. 119-124; du 31 mars-1^{er} avril: pp. 127-132; du 13 au 20 mai: pp. 133-139.

²⁸ Diète du 9 au 19 décembre: AEV, ABS 204/21.

²⁹ Diète du 5 au 14 décembre 1697 (AEV, ABS 204/21, p. 293): *Seytenmahlen ietz albereyt dass schlossgebauiw zu St Morizzen zu seiner perfection gebracht [...] — Deux pierres armoriées placées sur le petit bâtiment immédiatement à l'ouest du château rappellent par les millésimes de 1693 et 1697 la durée des travaux* (L. DUPONT-LACHENAL, pp. 32-35).

³⁰ Sur ces deux récits de l'incendie, voir ci-dessus, note 26. Tout concourt à faire prendre au sérieux le récit présenté par le P. Herménégilde. On s'étonne dès lors du témoignage du capitaine De Vantéry (tel qu'il a été publié): il ne mentionne pas expressément l'explosion, ne dit rien des dégâts énormes qu'elle a effectivement causés, mais se contente de faire allusion à des murs tombés sur la route.

³¹ C'est probablement alors que la tour de l'est a reçu son toit à bulbe, rendu célèbre par toutes les gravures.

³² Tout vestige de ces casemates a disparu lors de la construction (1844-1846; voir AEV, DF, IV, Domaines de l'Etat, n° 3) de la douane. Le capitaine Rinderhagen a pu dessiner l'ensemble en 1829 (ci-dessus, note 13 et note 12, p. 22): ses plans et élévations permettent de comprendre le dispositif dans son état final et de construire l'hypothèse selon laquelle les casemates ont doublé un mur d'enceinte beaucoup plus ancien.

³³ Les vestiges archéologiques se limitent à la base de la façade au bord de l'ancienne route de Monthey. Une gravure reproduite dans le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, t. VII, Neuchâtel, 1933, p. 26 (*s.v. Valais*), et qui représente l'état des lieux entre 1822 et

1847, montre, contre la façade nord du château, l'empreinte de ce bâtiment démolî. La date de construction n'est pas antérieure au XVIII^e siècle; peut-être une transformation des accès à la cave voisine du château (linteau de porte avec millésime 1754) donnerait-elle une indication. Le bâtiment a été démolî en 1812: comparer le tableau peint en 1812 par Pierre-Louis De La Rive (Lausanne, Musée cantonal des beaux-arts) avant la démolition et le dessin de la même année (repris par E. Wick; Bâle, Bibliothèque publique de l'Université; photo aux AEV) mais après la démolition.

³⁴ P.-A. GRENAT, *Histoire moderne du Valais de 1536 à 1815*, Genève, 1904, p. 418 ss.

³⁵ André DONNET, «Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais (16 novembre 1797-25 juin 1798)», dans *Vallesia XXXI*, 1976, pp. 63, 65 s.

³⁶ Voir André DONNET, «Procès-verbaux et actes du comité général de Saint-Maurice (3 février-16 mars 1798)», dans *Vallesia XIX*, 1964, pp. 27, 28, 138 et 162.

³⁷ AEV, 1 DF, 4/1, lettre du 15 décembre 1802.

³⁸ AEV, 1 DF, 4/1, lettres du 14 avril 1803, du 26 novembre 1805, du 2 mars et du 18 juillet 1809.

³⁹ AEV, 1 DF, 4/1, *passim*.

⁴⁰ A.-J. de Rivaz, *Mémoires Historiques sur le Valais (1798-1834)*, publ. par André DONNET dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, 3^e série, t. VI, Lausanne 1961, p. 7 ss; F.-O. DUBUIS et A. LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Vallesia XXXV*, 1980, pp. 370-371.

⁴¹ A.-J. de Rivaz, pp. 8-13; Macognin de la Pierre (ci-dessus, note 21, p. 23), pp. 103 et 112. Quelques données sont conservées sur le nombre journalier des hommes astreints à ce travail de fortification (AEV, Transition, T 4/4, n^os 11 et 15). On sait par ailleurs que les Autrichiens avaient pris la précaution de couvrir de terre le sol des combles, sans doute pour diminuer le risque d'incendie. C'est pourquoi le 15 novembre 1814 le gouvernement prévoit qu'il faudra «faire décharger de terre le château de Saint-Maurice». On constate en 1826 que la terre du galetas a été jetée dans la cour, d'où il faudra l'enlever, et que les poutraisons sont en partie pourries; voir «Pièces diverses sur le gouvernement provisoire du Valais en 1814, après

qu'il a été évacué par les Français», texte établi par Anton GATTLEN et Jean-Marc BINER, dans *Vallesia XX*, 1965, p. 135, et AEV, 1 DF, 4/1, lettre du 5 juillet 1826.

⁴² Henri MICHELET, «Sur les traces des précurseurs: industries bas-valaisannes (1800-1850)», dans *Vallesia XXIII*, 1968, pp. 179-180; AEV, DI, 239/6, n^os 1-2.

⁴³ *Projet de Fortification pour Saint-Maurice*, ms. de la main de G. H. Dufour, non paginé, 1823, Archives Dufour, Genève, sans cote (carton rouge).

⁴⁴ Comparer le croquis du défilé joint au rapport de Dufour (juin 1823) avec le plan du 27 novembre 1826 (AEV, DIP, Plans/Routes, n^o 9) établi pour la correction de la route en aval du pont.

⁴⁵ AEV, 1 DF, 4/1, lettre du 28 juillet 1826.

⁴⁶ Sur la construction de la douane, voir AEV, 1 DF, 4/3.

⁴⁷ Sur la démolition de cette tour, voir ci-dessous, p. 191. Le projet de démolir la tour contenant la chapelle Saint-Théodule avait fait l'objet de discussions intercantionales en 1822 déjà. Dans le cadre de la correction de la route de Bex, le gouvernement vaudois avait demandé la suppression de ce bâtiment, estimé gênant pour le trafic. La diète valaisanne du 27 décembre 1822 avait donné son accord mais à condition que sa souveraineté sur la tête orientale du pont, déjà revendiquée au XVII^e siècle, fût officiellement reconnue par l'Etat de Vaud (AEV, *Confinia*, Cf. 11, fasc. 3/13 ss.). En 1842, le quartier-maître général G. H. Dufour déplore que le gouvernement valaisan veuille détruire cette tour pour améliorer le passage; il estime que le Conseil fédéral de la Guerre devrait proposer au Valais une indemnité pour la conservation de cet ouvrage et sa mise à la disposition de la Confédération (Archives fédérales, citées AF, D 1195, lettres du 13 et 23 mars 1842).

⁴⁸ Voir dossiers de projets et d'expropriations (1853-1861); AEV, 3 DTP, 10/2, 2-4. La disparition du fossé de défense, qui n'était pas prévue dans les projets, aurait été décidée à la suite d'un accident de la voiture postale, vers 1855 (M. PELLISSIER, «Saint-Maurice», dans *Annales valaisannes*, 1922, p. 23).

⁴⁹ Le mur ancien (avec son parapet modifié lors des travaux de Dufour) est encore représenté par une estampe où l'on voit le train pénétrer dans le tunnel de Saint-Maurice vers 1860 (publiée dans *Annales valaisannes*, 1961, p. 128).

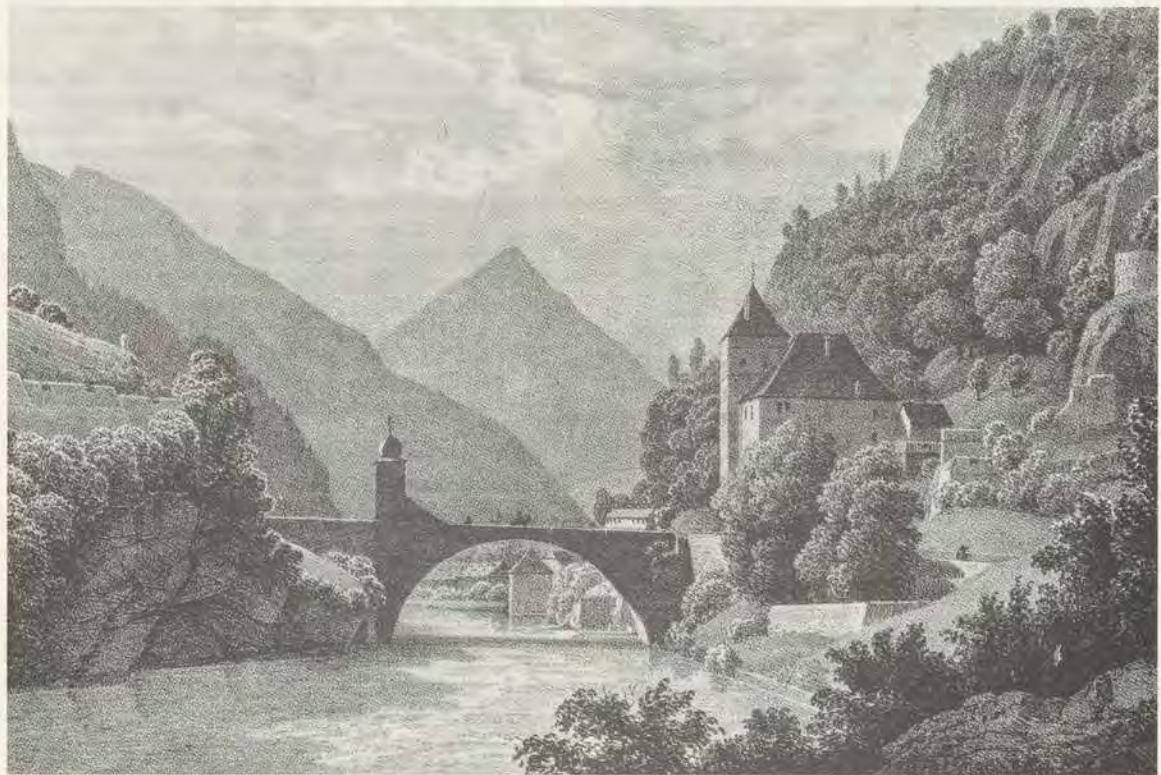


Fig. 17 Anonyme: Le défilé de Saint-Maurice et ses ouvrages fortifiés. A gauche: la batterie du Rhône; à droite, les deux batteries du château, la palanque et la tour Dufour. Gravure datable entre 1831 et 1847, 136 × 206 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

LE GÉNÉRAL DUFOUR
ET
LA FORTIFICATION DU DÉFILÉ

LE POIDS DES ÉVÉNEMENTS DE 1815 À 1847

par Philippe Bossey

SITUATION DE LA SUISSE À LA FIN DU L'ÈRE NAPOLEONIENNE

En 1813, la Suisse vivait dans un état de quasi-dépendance vis-à-vis de la France. Sans doute fallait-il y voir les effets de l'Acte de médiation¹, par lequel Bonaparte, en se portant garant des constitutions fédérale et cantonales, s'était arrogé un droit de regard sur toutes les affaires importantes dont la Confédération avait à traiter. De fait, c'était l'ambassadeur de France qui, sur instructions de son gouvernement, dictait à la Suisse la marche à suivre en matière de politique intérieure et extérieure. De même, la neutralité helvétique n'était alors qu'une apparence et, selon les propres termes de l'Empereur, qu'un mot vide de sens à l'égard de la France. En outre, dès la fin du XVIII^e siècle, de nouvelles frontières avaient été imposées à la Suisse par son voisin français. En avril 1792, le général Custine (1740-1793) s'était emparé du territoire de Porrentruy, cette conquête ayant été complétée, en 1797, par l'annexion de la prévôté de Moutier, de l'Erguel et de La Neuveville. En 1798, c'était au tour de Bienne et de Genève de subir le même sort. L'année 1802 avait vu Bonaparte faire main basse sur la vallée stratégique des Dappes, située derrière la Dôle, puis proclamer le Valais république indépendante. La principauté de Neuchâtel avait, depuis 1806, un nouveau souverain en la personne du maréchal Berthier (1753-1815). En 1810 enfin, cette politique annexionniste touchait à son terme avec l'occupation du Tessin et le rattachement du Valais à la France, sous le nom de département du Simplon. Les visées des Français étaient claires: par ces annexions, ils s'assuraient des passages en direction de la Suisse. La maîtrise du Valais, en particulier, leur permettait d'ache-miner des troupes en Italie par le Grand-Saint-Bernard et la nouvelle route du Simplon, construite par Napoléon.

Après la bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813), défaite décisive pour Napoléon, les Alliés se préparèrent à l'invasion de la France. L'une des armées coalisées, commandée par l'Autrichien Schwarzenberg (1771-1820), devait franchir le Rhin, pénétrer en territoire helvétique, puis progresser en direction du plateau de Langres par le Jura et la Franche-Comté. De ce fait, la guerre fut bientôt aux portes de la Confédération. Un mois après Leipzig, soit le 18 novembre, une diète se réunit à Zurich; elle déclara le pays en état de neutralité armée et nomma le général Rodolphe de Wattenwyl (1760-1832) commandant en chef d'un contingent de vingt mille hommes environ. L'Empereur s'empressa alors de reconnaître cette neutralité qui lui garantissait la couverture de ses arrières, après que les Suisses, eurent réoccupé le Tessin et se furent déployés le long de la frontière du Rhin.

Dans le camp des Alliés, lors d'une conférence d'état-major tenue à Fribourg-en-Brisgau, la décision fut prise de forcer les passages sur le Rhin. De son côté, le général de Wattenwyl ne se faisait guère d'illusions sur la valeur symbolique de la mobilisation suisse, la disproportion des forces en présence rendant toute résistance inutile. Le 20 décembre, le colonel Herrenschwand, alors à la tête de la 2^e division stationnée à Bâle, conclut avec le commandant allié une convention (le mot capitulation conviendrait mieux) aux termes de laquelle les ponts sur le Rhin étaient ouverts aux colonnes de l'armée Schwarzenberg. En outre, pour lui permettre de sauver la face, la petite armée suisse était autorisée à se retirer avec les honneurs de la guerre, en emportant armes et bagages. Pour éviter tout incident avec les Autrichiens, de Wattenwyl décida de regrouper ses forces derrière l'Aar. Cette opération n'alla pas sans mal, certains officiers et soldats ressentant cette retraite comme particulièrement humiliante. Devant les risques de débandade générale, on se hâta de démobiliser l'armée, chose qui fut faite le 25 décembre. Peu après, soit le 28 décembre, la Diète dénonça l'Acte de médiation.

Le 21 décembre 1813, l'armée Schwarzenberg, forte de 195 000 hommes, pénétra en Suisse par Bâle, Rheinfelden, Laufenbourg et Schaffhouse avec pour objectif le plateau de Langres, comme nous l'avons vu plus haut. L'une des colonnes autrichiennes, commandée par le feld-maréchal Bubna (1772-1825), devait opérer en territoire helvétique de façon indépendante et libérer le pays du protectorat de Napoléon. Progressant par Bâle, Waldenbourg et Soleure, elle atteignit Berne le 23 décembre au soir. De là, un détachement fut envoyé à Neuchâtel pour prendre possession, au nom des Alliés, de cette principauté française. A Berne, Bubna reçut l'ordre de poursuivre sa route en direction de Genève, de dépêcher de la troupe en Valais pour couper les communications de l'ennemi par le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, puis de se rendre à Dole par le Jura, dans le but de flanquer, à l'aile gauche, l'avance de l'armée principale.

Pendant ce temps, en Valais, le préfet français Rambuteau, avec l'aide de son commandant militaire, le général Hénin, prit les mesures qu'il jugeait nécessaires à la défense du département et à la sauvegarde du passage du Simplon. De plus, après avoir fortifié Sion, il fit garder par des douaniers les différents ponts existant sur le Rhône, dont la destruction par des partis hostiles aurait coupé la retraite aux éléments français encore stationnés à Brigue, Sion et Saint-Maurice. Dans cette dernière ville, on prit la précaution de fermer la porte du pont sur le Rhône et de placer au château une petite garnison, forte d'une trentaine d'hommes et dotée de quelques canons pour la défense du pont, toutes dispositions rendues nécessaires par la présence de troupes vaudoises dans le district d'Aigle. Pour mieux juger de la situation, Rambuteau se rendit à Saint-Maurice le 24 décembre au soir. Là, un courrier expédié de Genève lui apprit l'entrée des Alliés sur le territoire de la Confédération et l'imminence de leur arrivée dans le canton de Vaud. Le préfet jugea alors opportun d'ordonner la retraite de l'administration et des militaires français encore présents en Valais. Le jour de Noël, Rambuteau, escorté du général Hénin et de ses maigres troupes, partit pour Grenoble par la Forclaz, Vallorcine, Sallanches et Chambéry.

Le 28 décembre, le colonel autrichien baron de Simbschen, à la tête d'un régiment de cinq cents hommes, arriva à Saint-Maurice, venant du canton de Vaud. Il exigea aussitôt la levée d'une troupe de quatre cents soldats destinée, disait-il, à la défense du territoire évacué par les Français et livré à son propre sort. En outre, il fit occuper le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, redoutant que le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais (1781-1824), dont les troupes étaient stationnées à Milan, ne tentât le passage par le Simplon et la vallée du Rhône, dans le but de dégager la ville de Genève, alors occupée par les Autrichiens. Les événements ne tardèrent pas à donner raison au colonel autrichien, lequel s'était entre-temps établi à Saint-Maurice, où il fit achever les travaux de fortification entrepris par les Français. En effet, le 28 février et les 2-3 mars 1814, sur les hauteurs du Simplon, des combats mirent aux prises un corps autrichien, renforcé par la landwehr du Haut-Valais, et des troupes franco-italiennes tentant de se frayer un passage en direction de Genève, pour aller prêter main-forte aux généraux Marchand et Dessaix qui bloquaient la ville. Les troupes valaisannes et autrichiennes s'opposèrent victorieusement à cette tentative. Le 9 mars, poursuivant leur avantage, elles furent aux portes de Domodossola, où, après une escarmouche, elles firent des prisonniers, tout en s'emparant d'une grande quantité d'approvisionnements. Au Grand-Saint-Bernard, une tentative des gendarmes français fut également vouée à l'échec, ces derniers ayant été vigoureusement repoussés par les troupes d'Entremont. Le 28 mai, les Autrichiens occupèrent Milan; peu après, leur présence en Valais ne se justifiant plus, les troupes autrichiennes passèrent en Italie.

La guerre était sur le point de prendre fin. Le 31 mars, les troupes alliées firent leur entrée dans Paris, après quoi, le 1^{er} avril, un gouvernement provisoire fut nommé, avec à sa tête Talleyrand (1754-1838). Le 3 avril enfin, le Sénat et le Corps législatif votèrent la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille.

L'Empire disparu, la Confédération fut menacée d'éclatement, en raison de l'affrontement entre nouveaux cantons et cantons conservateurs, soucieux de récupérer leurs anciens territoires sujets. La «Longue Diète» (6 avril 1814-31 août 1815) parvint à mettre un terme à ces querelles et à forger un semblant d'union entre Confédérés.

Pendant ce temps, conformément aux stipulations du premier Traité de Paris, les puissances s'étaient réunies à Vienne, avec pour but de statuer sur les territoires abandonnés par la France. La délégation helvétique obtint sans grandes difficultés le rattachement du Valais, de Neuchâtel et de Genève, qui devinrent, en 1815, des cantons à part entière. En revanche, les revendications territo-

riales de Genève, qui réclamaient le Pays de Gex, Carouge, le Faucigny et une bonne partie du Chablais, le solde devant être annexé par les cantons de Vaud et du Valais, restèrent lettre morte en raison de l'habileté de Talleyrand et des craintes du chef de la délégation helvétique, Hans von Reinhard (1755-1835), qui redoutait l'augmentation de l'influence catholique en Suisse, par suite du rattachement d'un territoire savoyard. Pourtant, d'une manière générale, les intentions des puissances à l'égard de la Suisse ne furent nullement défavorables. Certaines, comme l'Angleterre et la Russie, soutinrent le principe d'une Suisse neutre et indépendante, compte tenu de sa position stratégique, à cheval sur les passages alpins. Le débarquement de Napoléon à Golfe-Juan le 1^{er} mars 1815 et sa reconquête du pouvoir interrompirent les pourparlers, sans qu'une décision eût été prise à ce sujet.

Une fois de plus, l'Europe était en guerre. Durant la période des «Cent-Jours», la Suisse se rangea aux côtés des Alliés, auxquels elle permit à nouveau de traverser son territoire. Au mois de juin 1815, cent mille Autrichiens entrèrent en Suisse par Rheinfelden et Bâle, puis progressèrent en direction de l'Alsace. Soixante mille autres pénétrèrent dans le Valais, dont une partie par le Grand-Saint-Bernard, passèrent le défilé de Saint-Maurice et, de là, se rendirent en Savoie. La défaite de Napoléon à Waterloo, survenue le 18 juin, et son bannissement à Saint-Hélène ramenèrent le calme en Europe et sur le territoire de la Confédération. Le Traité de Paris, signé le 20 novembre 1815, consacra définitivement la neutralité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère. En outre, la Confédération se vit accorder le droit d'occuper, en cas d'hostilités, la Haute-Savoie jusqu'à une ligne allant d'Ugine au lac du Bourget.

Ainsi prit fin une période qui avait vu la Suisse affaiblie sur les plans politique et militaire par dix années d'asservissement à Bonaparte. Ayant perdu le sens des responsabilités et le goût du sacrifice, totalement dépourvue de volonté politique faute d'union entre les cantons, elle avait dû abdiquer face aux prétentions de l'étranger. Le Pacte fédéral de 1815 tiendra compte, dans une certaine mesure, de ces faiblesses².

DU PACTE FÉDÉRAL À LA FIN DE LA RESTAURATION

Le 7 août 1815, lorsque tous les problèmes politiques et territoriaux furent réglés, les représentants des vingt-deux cantons signèrent le Pacte fédéral qui devait régir la Confédération de 1815 à 1848. Le premier article du Pacte définissait le but de la Confédération : le maintien de la liberté, de l'indépendance et de la sécurité des cantons, contre toute tentative venant de l'extérieur, et le maintien de l'ordre et de la tranquillité. De plus, les cantons se garantissaient mutuellement leurs constitutions et leurs territoires. L'article second tirait les conséquences des faiblesses militaires qui avaient provoqué la chute de la Confédération en 1798. Chaque canton devait fournir un contingent à l'armée fédérale et participer aux frais communs. En outre, les accords particuliers entre cantons, préjudiciables au Pacte, étaient interdits. On constate que la défense nationale devient une des tâches principales de la Confédération et un élément capital de son unité. Ces mesures furent encore renforcées, en 1816, par la création d'une autorité militaire fédérale de surveillance et, en 1818, par l'adoption d'un règlement militaire, élaboré l'année précédente, qui attribuait à la Diète de nouvelles compétences, notamment celle de surveiller l'instruction et l'équipement des troupes cantonales. Enfin, le 1^{er} août 1819 fut inaugurée l'Ecole militaire de Thoune, chargée de pourvoir à l'instruction des officiers et des sous-officiers des différents cantons. Le règlement de 1817 prévoyait également des rassemblements de troupes, destinés en premier lieu à l'instruction des cadres. Les premières manœuvres suisses, regroupant les contingents des divers cantons, eurent lieu en 1820 au camp de Wohlen.

Cette volonté centralisatrice eut également des conséquences pour la fortification. En 1828, dans un rapport adressé au Vorort³, l'autorité militaire fédérale de surveillance préconise, entre autres mesures, la construction de fortifications à Saint-Maurice. Il est à noter que le Directoire (Vorort)⁴ jugea le moment inopportun pour l'octroi de crédits de construction, mais, par contre, décida qu'il serait procédé à des études sur le sujet.

Pour la Suisse, la période de la Restauration fut une époque de calme intérieur, lui permettant de se renforcer. En revanche, sur le plan de la politique étrangère, la Confédération eut à subir la tutelle

des puissances signataires du Congrès de Vienne, qui avaient pour principe fondamental d'étouffer dans l'œuf toutes les tendances libérales. Metternich, en particulier, voyait d'un mauvais œil les réformes prudentes entreprises dans le pays. Pour lui, la Suisse était une terre d'asile pour de dangereux révolutionnaires et un foyer de rébellion permanente. Le fait que la Confédération ait adhéré en 1817 à la Sainte-Alliance, cette union sacrée des souverains européens, ne changea rien à cet état de choses. Dans les années qui suivirent, l'attitude des puissances à l'égard de la Suisse allait prendre un ton de plus en plus inamical.

Les premières années de la Restauration virent l'émergence des idées libérales, associées à la renaissance du sentiment national. Cette tendance fut manifeste en Allemagne et en Italie, pays où existait un profond désir d'unification. Des troubles ayant éclaté au Piémont et dans les Deux-Siciles, Metternich (1773-1859) dut se résoudre à convoquer la Sainte-Alliance pour consultation. Les congrès de Troppau (1820) et de Laybach (1821) fixèrent les modalités de la politique d'intervention et de réaction voulue par les puissances. Peu après, en effet, une armée autrichienne pénétra dans le royaume des Deux-Siciles, battit les troupes libérales à Rieti et restaure le régime absolutiste. Dans le Piémont, l'intervention d'un corps autrichien permit à la monarchie sarde de reprendre le dessus. De son côté, la Grèce s'était soulevée, dès 1821, contre le régime turc. Cette guerre de libération, qui devait durer jusqu'en 1829, suscita dans toute l'Europe un vaste mouvement de sympathie et de solidarité en faveur du petit peuple en lutte contre son oppresseur ottoman. Dans ces conditions, Metternich dut s'abstenir d'intervenir ouvertement contre les insurgés grecs.

La répression exercée en Allemagne et en Italie à l'encontre des fauteurs de troubles provoqua un afflux de réfugiés en direction du territoire de la Confédération. Certains cantons s'empressèrent de les accueillir et de leur accorder le droit d'asile. Pour le chancelier autrichien, la mesure était comble. En 1823, dans une note comminatoire adressée à la Diète, Metternich exigea non seulement l'expulsion des réfugiés, mais encore une surveillance accrue de la presse helvétique. A ces pressions très dures s'ajoutèrent des menaces d'intervention militaire. Dans ces conditions, la Diète dut s'exécuter. Le 14 juillet 1823, elle édicta une ordonnance, appelée *Presse- und Fremdenkonklusum*, lui permettant, le cas échéant, de censurer la presse et de contrôler plus étroitement les étrangers. Peu à peu, les tensions disparurent, mais la majorité des Suisses considéra comme déshonorant pour la Confédération le fait d'avoir cédé face aux exigences des puissances.

Les quinze années qui s'étaient écoulées entre le Congrès de Vienne et la Révolution de Juillet avaient mis une fois de plus en lumière le manque d'unité politique du pays et, par là, les faiblesses d'un système basé sur la coexistence de cantons aux formes de gouvernement différentes. La décennie suivante, période connue sous le nom de «Régénération», allait, sous la pression des idées libérales et démocratiques, jeter les bases de l'état fédératif de 1848.

DES ÉVÉNEMENTS DE 1830 À LA CONCLUSION DU SONDERBUND

En juillet 1830, le très absolutiste roi de France Charles X (1757-1836) signa, au château de Saint-Cloud, quatre ordonnances qui allaient provoquer une révolution et l'avènement de Louis-Philippe. La première d'entre elles suspendait la liberté de la presse, la seconde modifiait la loi électorale en faveur des riches propriétaires et la troisième dissolvait la Chambre, annulant du même coup les élections qui avaient vu la victoire de l'opposition libérale; quant à la quatrième, elle fixait les dates des nouvelles élections. Il s'agissait en fait d'un véritable coup d'Etat. La réaction ne se fit pas attendre. Un vent de révolte souffla sur Paris, contraignant, après trois jours de combat, le monarque à faire ses valises. Le duc d'Orléans lui succéda en devenant Louis-Philippe (1773-1850), roi des Français.

Cette révolution fit la première brèche dans l'édifice de la Sainte-Alliance et servit de détonateur à une série d'insurrections de caractère nationaliste, notamment en Belgique, en Pologne, dans les Etats pontificaux et dans le nord de l'Italie, alors sous dépendance autrichienne. En Suisse également, certains comprirent que le temps des réformes était arrivé. D'une manière générale, le peuple

réclamait des droits démocratiques et, dans les cantons patriciens, la fin des priviléges aristocratiques. On assista également à une vive opposition entre les villes et les campagnes. Des troubles éclatèrent un peu partout amenant les gouvernements en place à lâcher du lest.

A l'étranger, comme nous l'avons dit plus haut, la situation était confuse. Les mouvements insurrectionnels en Italie, mais bien plus encore la révolution belge, faillirent embraser l'Europe entière.

Depuis 1815, la Belgique se trouvait unie à la Hollande au sein du royaume des Pays-Bas, dont le roi était Guillaume I^{er} (1772-1843), de la Maison d'Orange. Pour des motifs d'ordre économique, politique et religieux, les Belges supportaient difficilement l'autorité du monarque, auquel ils reprochaient notamment la part prépondérante donnée aux Hollandais dans la conduite de l'Etat (en 1830, seul un ministre sur sept était belge!). Laissant de côté leurs propres divergences religieuses, les Belges s'unirent pour mieux lutter contre la domination hollandaise. Le 25 août 1830, soit un mois après les journées parisiennes de mai, la révolution éclatait à Bruxelles. Les revendications belges étaient somme toute assez modérées. Leurs leaders demandaient la séparation d'avec la Hollande, tout en souhaitant garder le même roi. Guillaume I^{er} refusa et entreprit, en vain du reste, de reconquérir Bruxelles par les armes. L'échec de ce coup de force consomma la rupture définitive entre Hollandais et Belges. Ces derniers proclamèrent leur indépendance le 4 octobre. Le 10 novembre, le Congrès national, chargé d'organiser le nouvel Etat, siégea pour la première fois. Le souverain hollandais, loin de s'avouer vaincu, demanda l'aide des trois puissances absolutistes dans la lutte qu'il menait contre ses sujets révoltés. La Prusse, l'Autriche et la Russie semblaient sur le point d'intervenir, lorsque Louis-Philippe, de son côté, se prononça pour la non-intervention. Il se déclara même prêt à entrer en guerre contre la Prusse, si celle-ci s'ingérait dans les affaires belges.

En décembre 1830, devant les risques de conflit généralisé, une diète extraordinaire fut convoquée à Berne. En accord avec la commission militaire, elle avait pour tâche de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de la neutralité qu'elle se déclarait résolue à défendre en cas de conflits entre les puissances voisines. Le 28 décembre, une mise de piquet des contingents cantonaux fut décrétée, puis, le 7 janvier 1831, la Diète désigna le commandant en chef de l'armée fédérale en la personne du colonel fédéral Guiguer de Prangins (1780-1840), promu en la circonstance au grade de général. Il était assisté de Dufour qui occupait les fonctions de chef d'état-major général. L'*«armement fédéral de 1831»* consista surtout à préparer la mobilisation générale, à opérer des reconnaissances et à fortifier les points jugés vitaux pour la défense du territoire. Il devenait en effet évident qu'un passage des troupes étrangères sur sol helvétique était du domaine du possible. Le général français Sebastiani (1772-1851) n'avait-il pas déclaré, quelques années auparavant, qu'en cas de conflit la France se verrait dans l'obligation d'occuper la Suisse pour couvrir ses frontières et se rendre maîtresse des passages en direction des bassins du Rhin et du Danube.

Sur ces entrefaites, le 20 janvier 1831, les puissances réunies à Londres entérinèrent l'indépendance de la Belgique et sa neutralité. Pourtant, la crise belge était loin d'être terminée. Restaient en suspens la détermination des frontières et le choix d'un souverain pour le nouvel Etat, devenu entre-temps monarchie constitutionnelle. La Belgique eût aimé prendre pour roi un fils de Louis-Philippe, ce dont les Anglais ne voulurent pas entendre parler. Finalement, le choix se porta sur un prince de la famille allemande de Saxe-Cobourg-Gotha, qui devint roi sous le nom de Léopold I^{er} (1790-1865). La conférence de Londres fixa ensuite les limites de l'Etat belge. C'est alors que surgirent de nouvelles complications: l'armée hollandaise envahit la Belgique, contraignant Léopold à faire appel à ses garants. L'envoi d'une force française força le roi des Pays-Bas à battre en retraite. Il est à souligner que le tsar de Russie⁵ serait certainement intervenu aux côtés des Hollandais, s'il n'avait pas été accaparé par ses soucis polonais.

Du côté suisse, le commandant en chef avait mis sur pied trois bataillons, fournis par les cantons de Vaud, Valais et Genève. Ces troupes furent stationnées à Genève, Saint-Maurice, Brigue et sur le Simplon. En outre, des travaux de fortification furent entrepris sur les points jugés cruciaux par le chef d'état-major général. Il s'agissait en priorité de Saint-Maurice, Aarberg, Gondo et de la Luziensteig.

Avec la création de l'Etat belge et l'écrasement de la révolution polonaise, les risques d'une guerre européenne s'étaient estompés. La Diète n'eut pas à pousser plus loin ses préparatifs militaires. Cependant, à l'intérieur du pays, la situation était alarmante à plus d'un titre. En septembre 1831, la

Diète dut se résoudre à faire occuper le canton de Bâle, en raison de tensions régnant entre la ville et la campagne. Toujours en septembre, ce fut au tour de Neuchâtel de susciter les plus vives inquiétudes, rendant nécessaire l'intervention de troupes d'autres cantons, à la suite d'un coup de main tenté par les républicains contre le pouvoir prussien. En 1833, enfin, la Diète dut à nouveau recourir aux armes pour mettre un terme au conflit qui opposait, dans le canton de Schwytz, les forces conservatrices à celles de l'émancipation.

A peine les risques d'une guerre civile furent-ils conjurés que le pays dut à nouveau faire face à des dangers venant de l'extérieur. Après 1830, la Suisse avait connu un nouvel afflux de réfugiés, chassés de leur pays par la réaction. En avril 1833, plus de quatre cents Polonaïs armés franchirent la frontière pour s'établir dans le canton de Berne, où ils purent, en toute impunité, se livrer à leurs activités révolutionnaires, aidés qu'ils étaient en cela par d'autres exilés, allemands ou italiens. Parmi ces derniers figurait Giuseppe Mazzini (1805-1872), journaliste et patriote italien, fondateur du mouvement «Jeune Europe», lequel était divisé en divers groupements qui, selon leur origine, s'appelaient «Jeune Italie», «Jeune Allemagne» ou «Jeune Pologne». Ces associations avaient un idéal commun : l'établissement dans leurs pays respectifs de gouvernements démocratiques et républiques. Encouragé par Mazzini, un corps franc, composé de réfugiés polonaïs, allemands et italiens, projeta, ni plus ni moins, d'envahir la Savoie et d'y porter l'insurrection contre le roi de Sardaigne. Au début de février 1834, la petite troupe s'embarqua à Rolle, parvint à Vésenaz et tenta de pénétrer en territoire sarde. Mal préparée, l'expédition tourna court. Les insurgés furent désarmés par les milices genevoises commandées par Dufour. Cette malheureuse équipée fut l'occasion, pour les puissances, d'une nouvelle campagne de protestation et d'intimidation. La Sardaigne, de concert avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, le Grand-Duché de Bade, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, adopta une attitude menaçante et exigea de la Suisse qu'elle expulsât tous les étrangers. Les pressions exercées furent si vives que la Confédération dut présenter ses excuses à la Sardaigne. Peu après, des réfugiés allemands tinrent des propos révolutionnaires dans une brasserie bernoise, suscitant l'ire de la Prusse et de l'Autriche. A cette occasion, Metternich menaça de rompre les relations diplomatiques et laissa entrevoir l'éventualité d'une intervention armée contre la Suisse, si cette dernière ne mettait à la raison les auteurs de troubles. Dans un premier temps, la Confédération et les cantons firent mine de repousser les exigences du chancelier autrichien. Par la suite, ils durent néanmoins céder et donner l'assurance que de tels incidents ne se reproduiraient plus. Le 11 août 1836, la Diète vota le *Fremdenkonklusum* (édit des étrangers), lequel autorisait l'expulsion de tous les étrangers ayant abusé du droit d'asile.

A partir de 1835, ce fut au tour de la France d'entrer en lice et d'adopter une attitude inamicale envers la Suisse. Lors de l'affaire jurassienne⁶, Louis-Philippe exigea du Grand Conseil bernois qu'il renonçât à souscrire aux «articles de Baden»⁷, jugés par trop libéraux et anticléricaux. Il menaça même d'occuper le Jura bernois par la troupe, si satisfaction ne lui était pas rendue. Berne céda et entama des pourparlers avec le Saint-Siège. Par la suite, sur mandat de son gouvernement, le duc de Montebello (1801-1874), ambassadeur de France, pressa la Diète de mieux contrôler les activités des réfugiés et accompagna cette demande d'une menace de blocus des frontières. La Diète refusa tout d'abord de se soumettre à cet ultimatum, mais, la menace ayant été mise à exécution, elle dut prendre une attitude conciliante et présenter des excuses.

La tension entre la Suisse et la France atteignit son point culminant lors de l'affaire «Louis-Napoléon». Ce dernier était le fils de Louis Bonaparte (1778-1846), roi de Hollande, et de Hortense de Beauharnais (1783-1837). Il avait passé sa jeunesse en Thurgovie, et plus précisément au château d'Arenenberg, propriété que sa mère avait acquise en 1817, après qu'elle eut été contrainte de s'exiler. Louis-Napoléon (1808-1873) jouissait d'une grande popularité auprès de la population helvétique qui le considérait comme un des siens. En 1832, le Grand Conseil de Thurgovie lui avait accordé la bourgeoisie de Sallenstein, petite commune dont dépendait Arenenberg. De plus, il avait suivi avec beaucoup d'assiduité les cours de l'école de Thoune, alors dispensés par le colonel Dufour, ce qui lui avait valu d'obtenir, en 1834, le brevet de capitaine d'artillerie dans les troupes bernoises. En tant que neveu de l'Empereur, le jeune prince se croyait investi d'une mission historique, qui le poussait à travailler sans relâche au rétablissement de la dynastie napoléonienne. Doté d'un tempérament de conspirateur, il avait tenté, en 1836, de soulever la garnison de Strasbourg contre le pouvoir royal. Le complot ayant échoué, il fut banni en Amérique. Après un court séjour aux Etats-Unis, Louis-

Napoléon, apprenant que sa mère était gravement malade, s'embarqua pour l'Europe. Le 4 août 1837, il était au chevet de celle qui n'avait plus que deux mois à vivre. Après la mort de la reine Hortense, survenue le 5 octobre, le prince demeura quelque temps au château, d'où il ne tarda pas à comploter à nouveau contre Louis-Philippe. A son instigation, les milieux bonapartistes de Paris publièrent un tract faisant l'apologie de la conspiration de Strasbourg et le diffusèrent dans l'armée française à des milliers d'exemplaires. La réaction du gouvernement royal ne se fit pas attendre. Le 1^{er} août 1838, le duc de Montebello remit au Vorort une note demandant l'éloignement du prince. Pour ce faire, l'ambassadeur français invoqua les traités de 1815, lesquels interdisaient aux Bonaparte l'accès de plusieurs pays, dont la Suisse. Mais la Diète, assurée du soutien populaire et de celui du canton de Thurgovie, n'était pas disposée à céder face à cette politique d'immixtion. En outre, elle ne pouvait expulser un citoyen suisse, ce qui eût été contraire au Pacte fédéral. Les Français élevèrent alors la voix, en prétendant que Louis-Napoléon n'avait pas renoncé à la nationalité française. Ils crurent même devoir appuyer leur demande par des menaces d'intervention militaire. Dès lors, un conflit semblait inéluctable. La France concentra un corps de vingt-cinq mille hommes dans les départements limitrophes de l'Ain, du Doubs, du Jura et du Haut-Rhin. De son côté, la Diète fit procéder à une levée de troupes; de plus, elle appela le Vaudois Guiguer de Prangins au poste de commandant en chef de l'armée fédérale. Les Français marchèrent alors en direction de la Suisse, sur un front compris entre Genève et Bâle. Le général, commandant les troupes françaises, publia un ordre du jour rédigé en ces termes: «Bientôt nos turbulents voisins s'apercevront peut-être trop tard, qu'au lieu de déclamations et d'injures, il eût mieux valu satisfaire aux justes demandes de la France...»⁸ Fort heureusement, Louis-Napoléon, soucieux d'épargner à sa patrie d'adoption les tourments d'une guerre dont il était la cause, décida de quitter la Suisse de son plein gré. Par une lettre, datée du 22 septembre, il informa le Gouvernement thurgovien de ses intentions. Muni d'un sauf-conduit, le prince partit le 14 octobre pour l'Angleterre. Cette initiative eut pour conséquence le dénouement de la crise et le rétablissement de relations de bon voisinage entre les deux pays⁹.

La gravité des événements qui s'étaient succédé entre 1835 et 1838 et les risques d'invasion qui en étaient découlés avaient démontré l'importance d'une fortification permanente, notamment à Saint-Maurice. A plusieurs reprises, le quartier-maître général Dufour était intervenu dans ce sens auprès de la Diète. Mais à chaque fois, les crédits furent refusés, sous prétexte que «la force militaire repose davantage sur la force intérieure et unie de citoyens bien intentionnés, en état de prendre les armes, que sur des ouvrages d'art»¹⁰. Le lecteur appréciera!

Les dix années suivantes furent marquées par des rapports de plus en plus tendus entre cantons catholiques et cantons protestants, du fait de divergences de nature à la fois politique et confessionnelle. L'affaire des couvents d'Argovie, la question des Jésuites, les expéditions des corps francs en terre lucernoise et, enfin, la conclusion par les sept cantons catholiques de l'alliance défensive du Sonderbund furent autant de signes avant-coureurs de la guerre civile qui allait déchirer le pays. Du moins, ce conflit eut-il le mérite de déboucher sur une constitution fédérale, dotant, pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, l'Etat central de pouvoirs efficaces.

NOTES

¹ L'Acte de médiation date du 19 février 1803. Il mettait fin à l'éphémère République helvétique (1798-1803), dont le caractère unitaire avait fait craindre à Bonaparte, alors Premier Consul, qu'il ne se développât en Suisse un gouvernement central trop fort et, par là, trop indépendant.

² Ecrivant sur les journées de décembre 1813 et sur la neutralité, Dufour s'exprime en ces termes : «La neutralité est la condition d'existence de la Suisse; rien en aucune circonstance, pour aucun motif, ne doit l'engager à la laisser violer. Nous devons tout sacrifier, au contraire, pour la conserver; nous devons même repousser par les armes quiconque mettrait le pied sur notre territoire sous le prétexte de le protéger. A la Suisse seule appartient de combattre pour son indépendance, quelle que puisse être l'issue de la lutte. On se relève d'une défaite, mais non d'une faiblesse humiliante. Nous sommes encore sous le coup de 1813, quoi que nous ayons pu dire ou faire pour en effacer le souvenir...» («Notes sur la campagne de la Valteline en 1835», publiées par la *Revue militaire suisse*, 1856, p. 179, et par l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, 1856, p. 334; texte cité dans «Le passage des Alliés en Suisse pendant l'hiver 1813/14», *Histoire militaire de la Suisse*, 9^e cahier, 8^e chapitre, par Paul KASSER, p. 51).

³ Cité dans *Histoire de la construction des ouvrages fortifiés fédéraux* de Jules REBOLD, Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse, Lavey-Village, 1982, p. 15 (cité REBOLD).

⁴ Vorort: canton directeur ou directoire. Au nombre de trois (Zurich, Berne et Lucerne), les cantons directeurs avaient, à tour de rôle et pendant une année, la présidence de la Diète.

⁵ Nicolas I^{er} (1796-1855).

⁶ En 1835, le catholique Jura bernois se révolta contre le Grand Conseil du canton de Berne, coupable, à ses yeux, d'avoir adopté les articles de Baden, en dépit de la forte opposition manifestée par les Jurassiens et d'une pétition ayant réuni plus de 7000 signatures.

⁷ Entre autres mesures anticléricales, les articles de Baden préconisaient la fondation d'un archevêché suisse, le contrôle par l'Etat des séminaires et des ordres religieux, de même que l'imposition des couvents.

⁸ Eugène de BUDE, *Les Bonaparte en Suisse*, Kündig, Genève et Alcan, Paris, 1905, p. 241; il s'agit de l'extrait de l'ordre du jour du 25 septembre 1838 du général Aymard (1773-1861), commandant de la 7^e division militaire de Lyon.

⁹ Il serait injuste de passer sous silence le rôle important joué par Dufour dans toute cette affaire. Sous sa direction, Genève fut mise en état de résister aux troupes du général Aymard, alors stationnées dans le Pays de Gex. En outre, mettant à profit les liens d'amitié qui l'unissaient à Louis-Napoléon, il suggéra à ce dernier, dans une lettre datée du 26 septembre, de quitter le pays. Il est à noter que lorsqu'il rédigea cette missive Dufour ignorait la décision prise par le prince le 22 septembre.

¹⁰ REBOLD p. 16.

BIOGRAPHIE SOMMAIRE DE G. H. DUFOUR

par Philippe Bossey

- 15.9.1787 Naissance de Guillaume Henri Dufour à Constance, où ses parents, issus d'une vieille famille genevoise, se sont réfugiés pour des motifs politiques. Son père, Bénédict Dufour, horloger aux idées avancées, fervent admirateur de Rousseau et de Voltaire, s'était volontairement exilé après les troubles qui avaient permis aux conservateurs de prendre le pouvoir à Genève.
- 1789 Chute du régime aristocratique à Genève. Les Dufour réintègrent la cité de Calvin.
- 1804 Le jeune Dufour termine son collège avec le grade de bachelier.
- 1807 Guillaume Henri se présente au concours d'entrée de Polytechnique¹; il est reçu 140^e sur 144.
- 1809 Dufour sort de Polytechnique 5^e de sa promotion. Il a le choix de l'arme dans laquelle il compte faire sa carrière. Sans hésiter, il choisit le génie, ce qui lui vaut de fréquenter l'Ecole d'application de Metz, où il ne tarde pas à occuper le premier rang.
- 1810-1814 Promu au grade de lieutenant du génie, Dufour part pour Corfou. Arrivé dans cette île, alors menacée par les Anglais, il est chargé d'organiser les travaux de défense. Nommé capitaine, il commande une compagnie de sapeurs et administre une section de train du génie.
- 1814 Après l'abdication de Napoléon I^r, la garnison de l'île est rapatriée en France.
- 1815 L'empereur débarque à Golfe-Juan. Pendant les Cent-Jours, Dufour est appelé à l'état-major de Lyon, avec pour mission de fortifier la position située entre le Rhône et la Saône. A la chute de l'Empire, il est mis en disponibilité par le nouveau pouvoir et rentre à Genève fort démunis.
- 1817 Dufour donne sa démission du service français. Il est nommé chef du génie genevois et, avec son grade de capitaine, il est incorporé à l'état-major fédéral.
Dufour épouse Suzanne Bonneton, son amie d'enfance. De cette union naîtront quatre filles.
- 1818 Nommé ingénieur cantonal, Dufour dirige les travaux qui contribueront à l'embellissement de la ville: le quai des Bergues, le pont du même nom et celui de la Coulourenière, l'île Rousseau et des promenades publiques. Genève lui devra également l'éclairage au gaz.
- 1819 Dufour siège au Conseil représentatif de Genève. C'est le début d'une carrière politique qui s'étendra sur une cinquantaine d'années. Cette même année, il est l'un des organisateurs de l'Ecole centrale de Thoune, dont il devient, comme major, instructeur pour le génie.
- 1820 Promotion au grade de lieutenant-colonel de l'armée fédérale.
- 1822 Publication de son traité *De la fortification permanente*². Cet ouvrage remporte un vif succès auprès des militaires.
- 1827 Dufour devient colonel fédéral.
- 1828 Publication de *Instruction sur le dessein des reconnaissances militaires à l'usage des officiers de l'école fédérale*³.
- 1830-1831 En juillet, la révolution (prévue par Dufour) éclate à Paris. Louis-Philippe monte sur le trône. En Suisse, c'est le début de la Régénération. En raison des risques de conflit généralisé, une diète extraordinaire est convoquée à Berne. Le député genevois Dufour y préconise une défense nationale accrue, avec des contingents cantonaux groupés sous le même drapeau, afin de marquer l'unité des troupes suisses. Il prononce un vibrant

- plaider en faveur de l'adoption d'un drapeau fédéral, vœu qui ne sera réalisé que dix ans plus tard.
- 1831 La Diète le désigne comme chef d'état-major du général Guiguer de Prangins. Pour parer à tout danger d'invasion, des travaux de fortification sont entrepris à Saint-Maurice, Bellinzone, Aarberg et à la Luziensteig.
- 1832 Dufour est promu au rang d'officier⁴ de la Légion d'Honneur par Louis-Philippe. Il est également nommé inspecteur du personnel de l'armée et quartier-maître général de la Confédération, c'est-à-dire chef d'état-major général du temps de paix.
Début des travaux de la carte topographique générale de la Suisse.
- 1832-1833 En 1832, les communes rurales du canton de Bâle, lassées de la prépondérance accordée à la ville dans la gestion des affaires publiques, se constituent en demi-canton sous le nom de Bâle-Campagne. Cette partition est reconnue par la Diète. Une affaire similaire éclate dans le canton de Schwyz, où l'on assiste à la création d'un demi-canton de Schwyz extérieur. C'est alors que Bâle-Ville, Neuchâtel, Uri, Schwyz et Unterwald fondent la ligue de Sarnen, sorte de coalition conservatrice. Ces cantons décident notamment de ne plus envoyer de députés à la Diète, à laquelle ils reprochent d'avoir entériné la scission entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Pire, en 1833, alors que la Diète s'est réunie à Zurich, ils mettent sur pied une diète dissidente, qui refuse de se soumettre aux décisions prises par l'assemblée de Zurich. En juillet-août 1833, les Etats de la ligue de Sarnen tentent de réduire par la force la dissidence des demi-cantons. Mécontentée par ces agressions, la Diète envoie de la troupe en pays schwyzois et fait occuper Bâle par Dufour, auquel, pour la circonstance, elle confie le commandement de la 2^e division. Les choses rentrent dans l'ordre, mais la séparation des deux Bâle est définitive. Les cantons formant la ligue de Sarnen, déclarée contraire au Pacte fédéral, sont contraints d'envoyer leurs représentants à la Diète. Seul Neuchâtel, dont le gouvernement conservateur prend ses ordres à Berlin (Prusse), oppose une résistance, vite réduite par l'arrivée d'une 3^e division, mise sur pied pour l'occasion et commandée par Dufour.
- 1834 A Genève, Dufour, en tant que commandant des milices cantonales, désarme les insurgés polonais et italiens qui, à partir du territoire suisse, comptaient mener une opération contre la monarchie sarde.
- 1838 Les menées de Louis-Napoléon, dirigées contre Louis-Philippe, enveniment les relations entre la Confédération et le gouvernement français, qui réclame le départ du prince. Ce dernier, soucieux d'éviter un conflit armé entre les deux pays, décide, le 22 septembre, de quitter le territoire suisse et part pour l'Angleterre, le 14 octobre.
- 1840 Publication d'un *Mémoire sur l'artillerie des Anciens et du Moyen Age*⁵. Dufour fonde la Société fédérale des officiers.
- 1841 Dans le canton d'Argovie, le vote d'une nouvelle constitution, compromettant l'équilibre confessionnel dans la représentation au Grand Conseil, met le feu aux poudres. Les catholiques du Freiamt tentent un soulèvement contre le gouvernement radical argovien; ils sont battus à Villmergen le 11 janvier 1841 par les troupes cantonales. Accusés d'être des foyers de sédition, les huit couvents argoviens sont supprimés sur décision du gouvernement, votée le 13 janvier.
- 1841-1842 A Genève, les radicaux, sous l'impulsion de James Fazy⁶, réclament une nouvelle constitution. Des troubles éclatent. Dufour, qui demeure attaché aux principes d'ordre, est nommé commandant des troupes cantonales, puis est élu au Grand Conseil. Fazy est neutralisé.
- 1843 Les radicaux fomentent de nouveaux troubles à Genève. Dufour parvient, par sa modération, à ramener le calme.
- 1844 Les Jésuites sont rappelés à Lucerne. Le 24 octobre, par décision du Grand Conseil lucernois, ils reprennent la direction de l'enseignement supérieur. Du coup, les radicaux du canton crient à l'abus de pouvoir. Pour leur venir en aide, des corps francs,

- constitués par leurs amis politiques des cantons de Berne, Argovie, Soleure et Bâle-Campagne, font irrusion en terre lucernoise. Cette expédition se solde par un échec: le 8 décembre, les corps francs sont écrasés par les troupes gouvernementales lucernoises.
- 1845 Les corps francs refusent de se dissoudre. Leur seconde expédition contre Lucerne se termine dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril par une cuisante défaite. Ils laissent sur le terrain cent cinq morts, soixante-huit blessés et près de deux mille prisonniers. Ces événements devaient amener les sept cantons catholiques à conclure, le 11 décembre, l'alliance défensive du Sonderbund.
- Publication des premières feuilles de la Carte nationale.
- 1846 Après une insurrection, James Fazy et les radicaux prennent le contrôle du Conseil d'Etat genevois. Bien qu'éccœuré par la politique, Dufour accepte d'être candidat conservateur au Grand Conseil.
- 1847 La Diète, réunie à Berne, décide la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Dès lors, les puissances comme l'Autriche, la France et le royaume de Piémont-Sardaigne soutiennent activement le Sonderbund en lui fournissant armes et soutien financier⁷. L'avenir de la Confédération est en jeu. Une mobilisation est décrétée. Dufour est promu au rang de général et se voit confier la direction des opérations militaires. Ces dernières sont si rondement menées que la campagne dure à peine un mois. Les deux camps sont unanimes: grâce à sa fermeté et à son humanité, Dufour a évité le pire, en même temps qu'une intervention étrangère.
- 1848 La Diète offre au général un sabre d'honneur et la somme de quarante mille francs. Dufour fait don d'une partie de ce montant aux œuvres en faveur des blessés et des orphelins de guerre, sans distinction de parti.
- La guerre civile du Sonderbund avait démontré la nécessité d'un renforcement de l'union entre Confédérés. La constitution du 12 septembre 1848 jette les bases de l'Etat fédératif et met en lumière cette volonté de renforcer le pouvoir central. Ce dernier, composé de 7 membres, possède, entre autres attributions, celle d'administrer les affaires militaires, de lever des troupes et de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse. En outre, les capitulations militaires, qui permettaient d'alimenter le service étranger, sont désormais interdites.
- 1849 Le général est fait commandeur de la Légion d'Honneur par Louis-Napoléon, alors prince-président de la République française. La même année, des troubles éclatent dans le Grand-Duché de Bade. La Suisse accueille des milliers de réfugiés, ce qui a pour effet d'irriter les Prussiens. Ces derniers vont occuper l'enclave de Büsing (canton de Schaffhouse). Face à cette menace, la Confédération est contrainte de lever des troupes pour assurer la garde de la frontière entre Constance et Bâle. Dufour est élu commandant en chef par l'Assemblée fédérale.
- 1852 Louis-Napoléon, qui vient de réussir son coup d'Etat du 2 décembre 1851, lui confère la croix de grand-officier de la Légion d'Honneur.
- 1856-1857 Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856, des royalistes neuchâtelois tentent de s'emparer du pouvoir au profit du roi de Prusse. Une vigoureuse contre-attaque des républicains fait échouer ce coup d'Etat. La plupart des factieux sont mis sous les verrous dans l'attente de passer en jugement. Mais le souverain prussien ne l'entend pas de cette oreille. Faisant valoir ses droits sur la principauté, il exige la libération de ses partisans et menace de prendre les armes si satisfaction ne lui est pas donnée. La Confédération refuse. Toutefois, soucieuse de ne pas envenimer les choses, elle propose d'amnistier les coupables, à condition que le roi renonce à ses droits sur la principauté. En dépit de la médiation de Napoléon III et de l'Angleterre, les deux adversaires couchent sur leurs positions. La Prusse accentue ses préparatifs militaires. Du côté suisse, on s'active également: en moins de huit jours, cent mille hommes sont mis sur pied. Dufour est nommé commandant en chef par l'Assemblée fédérale. Son

	plan: offensive du côté de Schaffhouse, si ce canton est menacé, et défense vigoureuse à Bâle. Fort heureusement, les choses en restent là. L'Assemblée fédérale finit par accepter les propositions de Napoléon III. Elle fait relâcher les prisonniers royalistes. Du même coup, le souverain prussien renonce à ses droits sur Neuchâtel. Il ne reste plus qu'à démobiliser et à signer la Paix de Paris, le 26 mai 1857.
1859	Durant la guerre d'Italie, mettant aux prises les Franco-Sardes et les Autrichiens, le général est à nouveau commandant en chef de l'armée fédérale. Le 24 juin, après un combat sanglant, les Autrichiens sont battus à Solférino.
1862	Henri Dunant ⁸ publie son «Souvenir de Solférino», dont il a, au préalable, soumis le texte à Dufour.
1863	Le 25 octobre, à l'initiative du général, se tient à Genève le Congrès international pour l'organisation d'une Société de secours aux blessés militaires.
1864	Dufour préside le Congrès de Genève d'où est issue la Croix-Rouge. Cette même année voit l'achèvement de la carte qui porte son nom.
1865	En hommage à ses mérites de cartographe, l'Assemblée fédérale décide que la plus haute cime des Alpes suisses s'appellera dorénavant «Pointe Dufour».
1866	Napoléon III nomme son vieil ami grand cordon de la Légion d'Honneur. La guerre austro-prussienne suscite quelque inquiétude, bien vite dissipée par la rapidité de la victoire prussienne.
1867	Le général demande au Conseil fédéral de le libérer de ses fonctions militaires. Il a quatre-vingts ans. Le 26 janvier, il a la douleur de perdre son épouse.
1870	La Suisse mobilise. Le général Herzog ⁹ commande l'armée fédérale. Dufour préside, à Genève, le Comité de secours aux blessés.
14.7.1875	Mort de Dufour. Le peuple lui rend hommage et une foule immense, venue du pays tout entier, se presse à son enterrement. Dès le 3 juin 1876, une souscription nationale est organisée pour lui élever un monument. Ce dernier, œuvre du sculpteur Lenz, est inauguré en 1884 sur la place Neuve à Genève.

NOTES

¹ Ecole parisienne d'enseignement supérieur, fondée en 1794 par la Convention, sur l'initiative de Monge et de Carnot. Placée sous l'autorité du Ministère de la guerre, elle est destinée à former des ingénieurs pour les différents services de l'Etat, et des officiers d'artillerie et du génie.

² J. J. Paschoud, Paris & Genève, 1822.

³ Barbezat & Delarue, Genève, 1828.

⁴ Dufour avait reçu la croix de chevalier en 1815, peu avant la chute de l'Empire.

⁵ Ab. Cherbuliez, Paris & Genève, 1840.

⁶ Fazy (Jean-Jacques, dit James), homme politique et éco-

nomiste genevois, né et mort à Genève (1796-1878). Fondateur du Journal de Genève et principal auteur de la constitution libérale du canton de Genève en 1847.

⁷ Ce soutien matériel et financier était déjà effectif en 1845.

⁸ Dunant (James Henri), écrivain et philanthrope, né à Genève et mort à Heiden, canton d'Appenzell (1828-1910). Publia en 1862 *Un Souvenir de Solférino* et fut un des fondateurs de la Croix-Rouge. Lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1901.

⁹ Herzog (Hans), général de l'armée suisse pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 (1819-1894).

ÉVOLUTION DE LA DÉFENSE MILITAIRE ENTRE 1815 ET 1831

par Claude Merker

Durant les périodes troublées de la Révolution et de l'Empire, le territoire suisse servit à plusieurs reprises de champ de bataille ou de voies de passage à des armées étrangères: en 1798, la Suisse perdit son indépendance et ne put, avant la chute de Napoléon, imposer le respect de sa neutralité¹. Rénovée et renforcée par le traité de Vienne de 1815, elle recouvre cependant sa souveraineté et les responsables, tirant les conséquences sur le plan militaire du désastre vécu, entendent fermement se donner les moyens de faire respecter l'intégrité nationale.

En signant le 7 août 1815 le Pacte fédéral, les représentants des cantons définissent non seulement plus clairement les buts de la Confédération (maintien de la liberté, de l'indépendance et de la sécurité, art. 1, évocation du principe de la protection de la neutralité, art. 2), puis créent une armée fédérale (art. 2) dont les effectifs sont doublés par rapport à ceux de la Médiation. Tout en mettant ainsi l'accent sur une politique militaire plus cohérente, ils fixent également les droits et devoirs de la Confédération en matière de politique étrangère.

Grâce aux compétences plus étendues que lui octroie le pacte, la Diète est mieux à même d'exercer son rôle de plus haute autorité fédérale; désormais, elle peut prendre ses décisions à la majorité absolue des voix alors qu'avant il fallait l'unanimité des votants. En revanche, les décisions concernant la guerre, la paix et les alliances internationales ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des voix. Dans le domaine militaire, la Diète décide de l'armement (en d'autres termes de la mobilisation), puis prend les mesures nécessaires à la sécurité du pays, délibère sur l'organisation des troupes du contingent, leur levée et leur emploi; enfin «d'accord avec les gouvernements cantonaux, elle exerce la surveillance sur l'équipement et l'instruction des soldats» (art. 3)² du contingent fédéral, recrutés à raison de deux hommes pour cent habitants, soit au total environ 33 000 hommes.

Le canton directeur, secondé par une chancellerie fédérale se déplaçant tous les deux ans à Berne, Zurich et Lucerne, est chargé de l'exécution des décisions de la Diète.

Le 31 août 1815 déjà, la Diète invite le canton directeur à soumettre à des experts qualifiés «les projets relatifs à l'organisation du contingent, à la surveillance de l'instruction et de l'équipement des troupes, en un mot, à la refonte du règlement militaire»³. Enfin, un projet est demandé sur la création d'une caisse de guerre servant à couvrir les frais des levées de troupes et un autre sur la fixation des contingents cantonaux en hommes et en argent.

En août 1816, la Diète peut décider la création de cette caisse, alimentée par l'indemnité de deux millions de francs versés par la France, suite à l'occupation du pays de 1798 à 1814: «(...) 800 000 francs allaient à un fond de réserve; les revenus des 1 200 000 francs restants étaient affectés par moitié aux cantons et à la Confédération pour couvrir les dépenses militaires.»⁴ Ces mesures constituèrent les premières ébauches des finances fédérales.

LE RÈGLEMENT MILITAIRE DE 1817

Le 20 juillet 1817, la Diète promulgue le nouveau *Règlement militaire général de la Confédération suisse*⁵ qui introduit, dans sa première partie, le principe entièrement nouveau d'une armée conservant son caractère cantonal en temps de paix pour devenir fédéral en temps de guerre.

Le contingent fédéral constituant l'armée fédérale proprement dite comprend deux classes, l'élite et la réserve, chacune de 33 758 hommes (ce qui double l'armée par rapport à l'article 2 du Pacte fédéral) et disposant de 170 pièces d'artillerie. «L'élite», composée des hommes les plus jeunes et par conséquent les plus aptes à combattre dès le début d'une campagne, et la «réserve», formée des hommes qui ont achevé leur temps en élite, sont équipées et instruites par les cantons sur la base de

directives et de normes fixées par la Confédération. »

Quant aux contingents cantonaux, appelés «Landwehr», ils sont composés du solde des hommes aptes au service mais non incorporés dans le contingent fédéral. Ce sont des troupes équipées et instruites par les cantons sans l'intervention de la Confédération. Il peut cependant arriver que la Diète préleve, en cas de danger, des effectifs sur la Landwehr pour renforcer les contingents fédéraux, ce qui fut, par exemple, envisagé en 1831 (art. 1 et 2). Les douze autres articles généraux (*allgemeine Grundlagen*) sont consacrés à l'infrastructure de la nouvelle armée fédérale: nomination du personnel d'état-major (*Stabs-Personal*) dont l'état-major général (*General-Stab*), la solde, la création d'une autorité fédérale de surveillance, l'instruction, la nomination du commandant en chef, l'armement, la justice militaire et la réglementation de l'administration militaire.

Enfin, le dernier article (14) décrit l'esprit dans lequel il y a lieu de concevoir l'activité de l'armée fédérale: «Tout le système militaire fédéral doit rester le plus simple possible dans son organisation comme dans l'instruction proprement dite; il faut éviter de mettre des moyens exagérés en œuvre. La force et le respect de l'armée reposent bien davantage sur l'amour de la patrie des citoyens d'un Etat libre, sur la cohésion précise et sérieuse de toutes les parties de la Confédération, ainsi que sur la ferme volonté et l'esprit que l'on met à se préparer dans les temps de paix, et à armer au moment du danger le bras des confédérés pour la défense acharnée de la patrie.»⁶

Ces différents points généraux sont ensuite traités en détail dans le règlement militaire; deux d'entre eux ont un intérêt plus particulier: l'état-major général et l'Autorité fédérale de surveillance, cette dernière ayant été créée par un vote de la Diète le 2 septembre 1816 déjà.

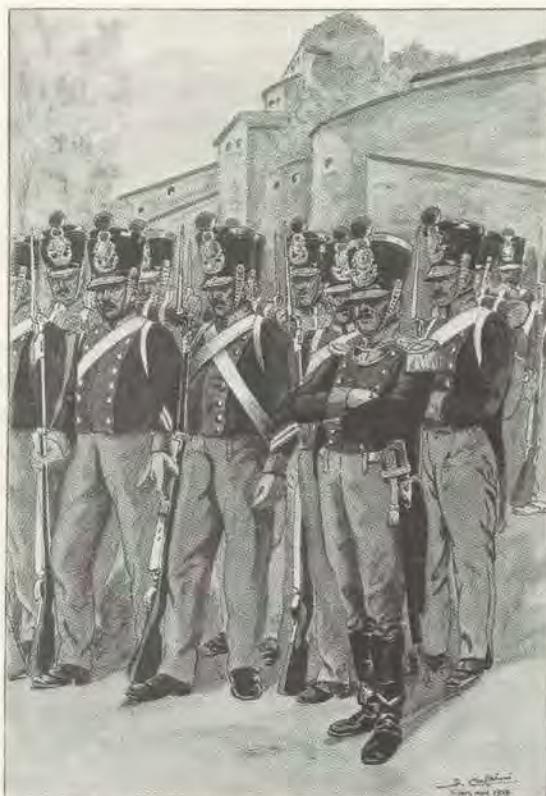


Fig. 18 Milices valaisannes: troupes d'infanterie dans leur uniforme de 1819-1827. Aquarelle de J. Calpini, 1959, 296 x 206 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL (*General-Stab*)⁷

Parmi le personnel d'état-major comprenant tous les officiers fédéraux, on distingue plus particulièrement l'état-major général fédéral (*der Eidgenössische General-Stab*) fournissant, en temps de paix, les membres de l'Autorité fédérale de surveillance et, lors d'un armement, tous les titulaires du grand état-major de l'armée (*grosser Stab der Armee*)⁷.

L'état-major général comprend le colonel quartier-maître fédéral⁸, le colonel inspecteur fédéral de l'artillerie, le colonel commissaire fédéral des guerres, entre 12 et 24 colonels fédéraux, un nombre non limité de lieutenants-colonels et quelques officiers de grade moins élevé. La Diète nomme les colonels et les lieutenants-colonels fédéraux tandis qu'il appartient à son président de nommer les autres officiers.

Lors d'un armement, la Diète nomme le commandant en chef de l'armée, le commandant en second et le chef de l'état-major général. Constitué après une mobilisation (armement), le grand état-major de l'armée (*der grosse Stab der Armee*) comprend l'ensemble des titulaires principaux de l'état-major général, des états-majors des divisions et des brigades⁹.

Ce système présente le grand avantage de pouvoir traiter les affaires militaires courantes du temps de paix avec un nombre restreint d'officiers fédéraux, tout en tenant en réserve un effectif appréciable d'officiers à certains desquels on pouvait confier les fonctions clés de l'armée.

L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE (*Militär-Aufsichts-Behörde*)

Appelée aussi «Commission d'inspection fédérale», l'Autorité fédérale de surveillance est une commission non permanente du temps de paix agissant sous la direction de la Diète, et d'entente avec les gouvernements cantonaux; selon l'article 8 du Pacte fédéral, elle exerce la haute surveillance sur la constitution et l'équipement du contingent militaire¹⁰. Présidée par le chef du gouvernement du canton directeur (à tour de rôle le bourgmestre de Zurich, l'avoyer de Berne et celui de Lucerne), elle est composée en plus de quatre colonels fédéraux nommés par la Diète, les deux premiers pour trois ans et rééligibles, les deux derniers pour un an, non rééligibles les deux années suivantes. Le colonel quartier-maître fédéral et l'inspecteur fédéral de l'artillerie sont convoqués aux séances avec voix consultative pour autant qu'ils ne fassent pas de plein droit partie de la commission¹¹.

Lors d'un armement, l'Autorité fédérale de surveillance prend le nom de «Conseil fédéral de la guerre» dans lequel les officiers ne disposant jusque-là que d'une voix consultative deviennent membres à part entière.

Le Conseil fédéral de la guerre est chargé de régler tout ce qui a trait à la mise sur pied des troupes et à l'acheminement des matériels militaires en cas d'armement. Il est l'organe exécutif des décisions du commandant en chef et reste seul compétent pour transmettre les demandes aux cantons. Il propose au commandant en chef trois noms pour chaque fonction de commandant de division et de brigade qu'il y a lieu de nommer.

Relevons, à titre d'exemple, le nom de deux membres de la commission:

Le colonel quartier-maître fédéral Hans Konrad Finsler, nommé major général en 1816, prend de ce fait le titre de quartier-maître général; il devient membre à part entière de la commission en 1817; étant nommé pour trois ans, il est rééligible et restera à la commission jusqu'en 1829.

Le colonel fédéral Charles Jules Guiguer de Prangins est membre nommé pour un an en 1817, 1820, 1823 et 1826. En 1829, il est nommé pour trois ans; étant rééligible, il restera dans la commission jusqu'en 1839. Il fut nommé commandant en chef de l'armée, avec promotion au grade de général, lors de l'armement de 1831¹².

De 1841 à 1848, l'Autorité fédérale de surveillance prend définitivement le titre de Conseil fédéral de la guerre dès le temps de paix déjà.

Revenons au règlement militaire pour signaler, après une seconde partie traitant divers points de détail¹³, les *Tabellen* se trouvant en annexe et précisant la composition et la formation des différents armes et corps de troupes. Selon ces tableaux, l'effectif de l'armée fédérale, élite et réserve confondues, s'élève à 67 516 hommes¹⁴ dont les neuf dixièmes sont issus de l'infanterie et des carabiniers. Quant à l'artillerie, avec laquelle on compte les 142 sapeurs et les 71 pontonniers, elle comprend 3053 hommes et 170 pièces d'artillerie¹⁵.

Avec le Pacte fédéral de 1815 et le règlement militaire de 1817, la Confédération s'est donné les bases juridiques pour la création d'une armée fédérale efficace. «En comparant les institutions militaires **avant** 1817 avec celles **d'aujourd'hui**», observait l'Autorité fédérale de surveillance dans un rapport de 1832, «tout juge impartial remarquera au premier coup d'œil les avantages du système militaire actuel. Si l'on sait combien les gouvernements cantonaux sont jaloux de leur souveraineté, on comprend avec peine comment il a été possible d'avoir pu introduire en 1817 dans l'agrégat des contingents cantonaux l'organisation actuelle plus centralisée. (...) Les rapports politiques des membres souverains de la Confédération se sont toujours opposés, comme un obstacle incontestable, à la solution du thème en question. Mais l'expérience a conduit à la conviction que le canton isolé ne peut trouver son salut que dans l'unité de la Confédération. (...)»¹⁶

Sans doute les auteurs du règlement militaire de 1817 n'imaginaient pas que l'armée de 1987 comprendrait encore des troupes fédérales et des troupes cantonales. C'est dire combien la solution trouvée était habile pour un Etat fédéraliste tel que la Suisse.

L'ÉCOLE MILITAIRE FÉDÉRALE DE THOUANE

Une des innovations les plus prometteuses du Pacte fédéral fut la création en 1819 de l'Ecole militaire fédérale de Thoune, appelée aussi Ecole centrale. Nous nous bornerons ici à esquisser le sujet et renvoyons le lecteur à l'étude exhaustive de Georges Rapp et Viktor Hofer dans *L'Etat-major général suisse*, déjà cité¹⁷.

Le 1^{er} août 1819, le colonel fédéral de Luternau, inspecteur fédéral de l'artillerie, préside la cérémonie d'ouverture de l'école lors de laquelle le major Guillaume Henri Dufour, nommé instructeur pour le génie, prononce une leçon inaugurale dont le manuscrit est conservé aux Archives Dufour de Genève¹⁸. Le premier commandant de l'Ecole est le colonel Jost de Göldlin de Tiefenau, de Lucerne, tandis que l'instructeur pour l'artillerie est le capitaine S. Hirzel de Zurich. Ouverte aux officiers et sous-officiers de l'artillerie et du génie (les cadres des autres armes ne pouvaient y participer qu'à titre volontaire) et plus tard aux officiers candidats à l'état-major général, la première école, d'une durée de deux mois, réunissait 50 officiers et 158 sous-officiers de 19 cantons différents.

Dufour enseigne la tactique pendant plusieurs années et en présente l'essentiel dans son *Cours de tactique*, publié en 1848 et réédité en 1851¹⁹. Il accompagne ses élèves lors de plusieurs voyages de reconnaissances, qui font l'objet de rapports d'un grand intérêt pour comprendre les préoccupations des responsables militaires de l'époque²⁰. Il faut en effet se souvenir qu'un certain nombre de cantons ne sont entrés dans la Confédération qu'en 1815 (par exemple, le Valais) et que par conséquent leur territoire était mal connu du point de vue de leurs possibilités de défense; par ailleurs, il n'existe pas de cartes suffisantes pour soutenir les études du terrain.

En 1822, Dufour fournit un mémoire remarqué sur la formation qu'il y aurait lieu de donner aux officiers candidats à l'état-major fédéral dans lequel on lit: «(...) Parmi la grande variété des objets qui doivent faire le sujet de l'étude et des méditations de l'officier d'état-major, je distingue les suivants comme absolument indispensables:

1. **Analyse critique et comparative** des manœuvres les plus usuelles de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.
2. **Examen des effets** de l'artillerie et de l'usage des différentes bouches à feu dans les batailles ainsi que dans l'attaque et la défense des retranchements.
3. **Opérations diverses** que peut exécuter une division complète comprenant les trois armes réunies; quelques notions de stratégie.
4. **Etude du terrain**; levée à la planchette et à la boussole; appréciation des distances au simple coup d'œil.
5. **Choix des positions** sur le terrain, tracé des camps et des ouvrages de fortifications.
6. **Reconnaissances militaires**.
7. **Missions particulières**.
8. **Quelques détails** sur le service des troupes en campagne.
9. **Etude de la géographie** et de la statistique de la Suisse.
10. Enfin, s'il était possible de faire venir à Thoune un bataillon d'infanterie ou du moins quatre compagnies, pour quelques jours seulement, on mettrait en application les marches, les principales évolutions, l'attaque et la défense des retranchements, le passage de rivière, etc.»²¹

Mais les crédits espérés se font attendre et Dufour essaie d'enseigner au mieux avec les moyens du bord: «(...) J'ai eu de plus l'idée de faire exécuter des manœuvres de ligne pour donner le coup d'œil aux officiers et les former au commandement. Deux officiers tenant les extrémités d'une corde de soixante pas de longueur [environ 50 mètres] formaient ou pour mieux dire représentaient un bataillon dont celui de droite avait le commandement. Sans doute qu'en formant des divisions par des encadrements de sous-officiers ou de soldats cela eût été mieux, mais n'en ayant point j'ai fait comme j'ai pu et nos officiers n'ont pas mis moins d'intérêt à ces manœuvres qui exigeaient de leur

part la plus grande attention.»²² On procède d'une manière analogue aujourd'hui lorsque l'artillerie, à court de munitions, ne tire que le premier et le dernier coup d'une salve supposée...

Malgré tous ces efforts, l'Ecole militaire fédérale vécut des années difficiles. D'ailleurs, l'instruction des troupes, d'une manière générale, posa de sérieux problèmes aux responsables de l'armée. Seuls dix cantons instituèrent des écoles de recrues de 40 à 50 jours; les autres se contentèrent des exercices du dimanche; pour sa part, Schwytz ne prévoyait que des exercices volontaires ou des tirs, les jours de fête! Dans ces conditions, tout laisse à penser que la préparation de la troupe ne dépassait pas le niveau d'une simple garde nationale...

L'ARMEMENT FÉDÉRAL DE 1831

Après quinze ans de calme relatif, la Suisse entre en 1830 dans la période de crise connue sous le nom de «Régénération». La révolution de juillet à Paris, les préparatifs militaires de la France, de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et du Piémont firent craindre une nouvelle guerre en Europe.

Le calendrier que nous donnons ci-dessous démontre à l'évidence que la Diète ne resta pas inactive. En précisant les dates de prises de décision, on se rend compte que les autorités fédérales travaillaient vite et résolument. On est heureusement loin des hésitations du début du siècle; le Pacte fédéral de 1815 faisait ses preuves:

- 23.12.1830 réunion de la Diète à Berne; elle constitue une commission de sept membres devant élaborer les mesures propres au maintien de la neutralité;
- 27.12.1830 déclaration de neutralité armée;
- 28.12.1830 appel aux cantons pour la préparation de deux contingents et de la mobilisation;
- 29.12.1830 mise sur pied de l'état-major général, des états-majors de division et de 80% des états-majors de brigade;
- 30.12.1830 propositions pour la nomination du commandant en chef de l'armée et de son chef d'état-major général;
- 07.01.1831 nomination du colonel fédéral Guiguer de Prangins comme commandant en chef de l'armée avec promotion au grade de général; nomination du colonel fédéral G. H. Dufour au poste de chef d'état-major général.

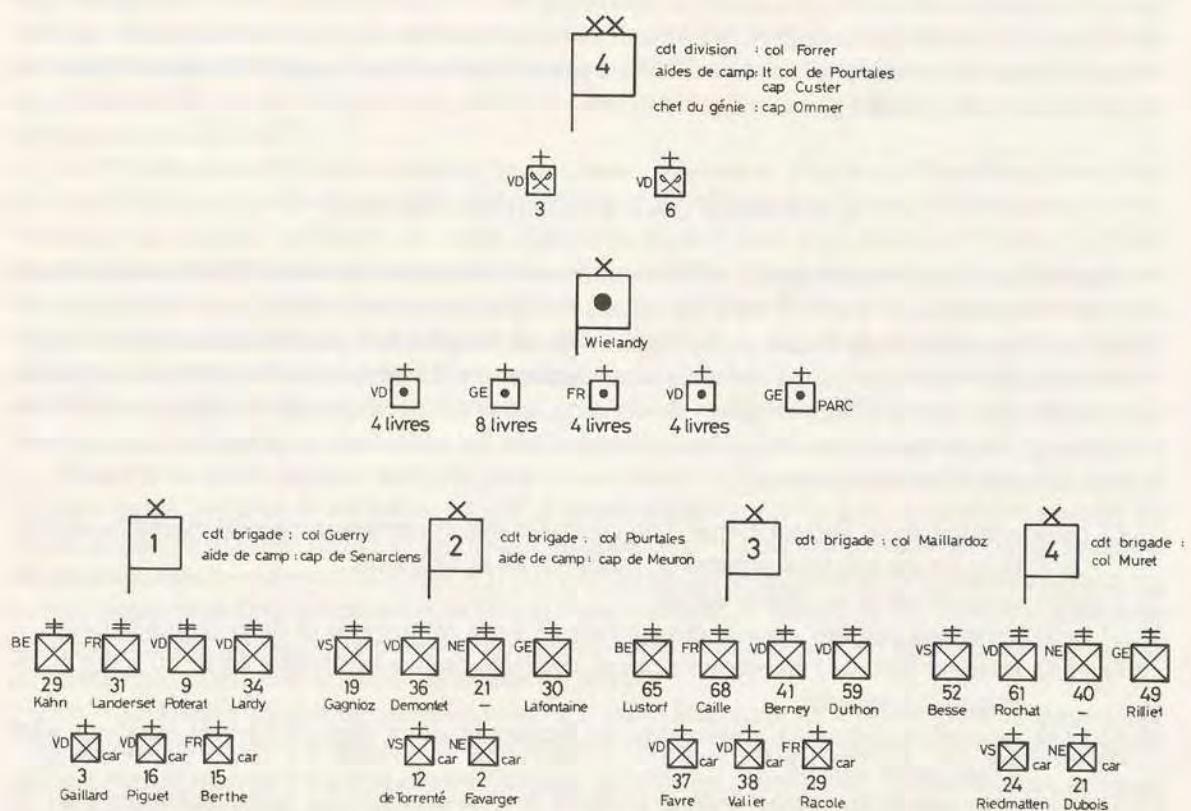
Seuls les états-majors sont mis sur pied. Leur tâche consiste à préparer la mobilisation éventuelle de l'armée, à préparer la défense du pays et à réaliser, dans les meilleurs temps, la construction d'ouvrages fortifiés.

Le général organise l'armée en 5 divisions formées chacune de quatre à six brigades (régiments d'aujourd'hui). Il leur attribue la moitié de l'artillerie fédérale, les trois quarts de la cavalerie et l'ensemble des carabiniers; le reste constitue la réserve d'armée avec, en plus, quatre bataillons destinés à la défense de Genève et de Bâle, deux points particulièrement sensibles.

La quatrième division²³, commandée par le colonel fédéral Joachim Forrer von Neu²⁴, nous intéressera plus particulièrement au chapitre suivant puisque son poste de commandant se trouve à Saint-Maurice et que sa mission consiste à garder le passage et à prendre les mesures de défense nécessaires à la frontière sud-ouest du pays, entre le Simplon et le Léman.

De 1815 à 1831, la Confédération a pour la première fois pris conscience à quel point la défense du pays devait avant tout être l'affaire d'un pouvoir central ayant son identité propre et surtout des moyens à faire valoir en cas de menace. Grâce à l'habileté des auteurs du règlement militaire, les cantons n'en perdirent pas pour autant leur souveraineté. Malgré quelques difficultés inévitables, l'armée de 1831 était mieux à même d'affronter une crise européenne; celle de 1847, bien qu'amputée des troupes du Sonderbund, sut rester en dehors de la confrontation purement politique et prendre ainsi une part importante dans le rétablissement de l'unité nationale.

Fig. 19 Armement de 1831, 4^e division



Légende

- (signe de base)
 - XX, X, +, # (au-dessus)** formation militaire
 - division, brigade, bataillon, compagnie**
 - infanterie, artillerie, cavalerie**
 - numéro de la division**
 - de la brigade**
 - état-major, n° de la formation**
 - canton**
 - carabiniers, compagnie de parc**
- 4**
- 29 (dessous)
- GE car, parc (à gauche) (à droite)**

Abréviations

- | | |
|--------|--------------------|
| EMG | état-major général |
| Cdt | commandant |
| Adj | adjudant |
| Col | colonel |
| Lt col | lieutenant-colonel |
| Cap | capitaine |
| Lt | lieutenant |

Etat-major général

- | | |
|---------------------------------|---------------------|
| Général en chef | Guiguer de Prangins |
| Chef EMG | Dufour |
| Adj général | Steiger |
| Cdt en chef du génie | Hegner |
| Cdt en chef de l'artillerie | Hirzel |
| Commissaire des guerres en chef | Hirzel |
| Médecin en chef | Lutz |
| Payeur en chef | Balthasar |

Génie

- | | |
|--|---|
| Officiers employés à des missions particulières dans le Valais | |
| — cap Wurstemberger | commandant les troupes de Saint-Maurice |
| — lt Strauss | |
| — lt Gatschet | |
| — lt Fraisse | |

NOTES

¹ Voir à ce propos les chapitres de François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, «Passage sans frontière ou garde du pays: le rôle du défilé de Saint-Maurice jusqu'en 1815», pp. 13 ss, et de Philippe Bossey, «Le poids des événements de 1815 à 1847», pp. 45 ss.

² Paul E. MARTIN, «L'armée fédérale de 1815 à 1914», dans *Histoire militaire de la Suisse*, CCG, Berne, 1921, vol. 4, cahier XII, p. 16 (cité Paul E. MARTIN).

³ *Ibidem*, p. 17.

⁴ *Ibidem*, p. 18.

⁵ *Allgemeines Militair-Reglement für die Schweizerische Eidgenossenschaft von 1817*, Stämpfli, Berne (cité *Règlement militaire*).

⁶ *Ibidem*, pp. 7-8, article 14: «Das ganze Eidgenössische Militairwesen soll in seinem Umfang und in der nähern Ausbildung seiner einzelnen Theile möglichst einfach und mit Vermeidung unnötigen Aufwandes eingerichtet seyn. Die Kraft und das Ansehen desselben soll vielmehr auf der Vaterlandsliebe der Bürger eines freyen Staates, auf dem ernsten und genauen Zusammenhalten aller Theile des Bundes, und auf dem festen Willen und hohen Sinn beruhen, der in den Zeiten der Ruhe sich mit Umsicht und Anstrengung vorbereitet und in der Zeit der Gefahr den Arm der Eidgenossen zur entschlossenen Vertheidigung des Vaterlandes bewaffnet.»

⁷ *Ibidem*, pp. 23-24.

⁸ Selon le règlement militaire, le quartier-maître fédéral (en fait le chef d'état-major général) est appelé quartier-maître général s'il revêt le grade d'un officier général. En pratique toutefois, le titulaire était couramment appelé quartier-maître général, du moins en français, même s'il était colonel; ce fut le cas pour le colonel Wurstemberger et le colonel Dufour de 1832 à 1847.

⁹ *Ibidem*, pp. 32-33.

¹⁰ *Ibidem*, p. 26.

¹¹ *Ibidem*, p. 26. Le paragraphe 22 précise: «Der Eidgenössische Oberst-Quartiermeister und des Inspektor der Artillerie werden, insofern sie nicht bereits wirkliche Mitglieder der Militair-Aufsichts-Behörde sind, als Beisitzer mit beratender Stimme, zu den Sitzungen einberufen.»

¹² Rudolf JAUN, «Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874», dans *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série recherches de sciences comparées, Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Basel und Frankfurt, 1983, vol. III, pp. 266-268.

¹³ *Règlement militaire*, pp. 40-67. Les sujets traités en seconde partie du règlement sont successivement l'armement, l'artillerie, les charrois militaires, les munitions, le matériel général, l'habillement et l'équipement, l'administration et le commissariat des guerres, l'administration de la justice, les règlements particuliers.

¹⁴ *Règlement militaire*, tableaux II, III et IVa.

L'effectif de l'armée comprend 33 758 hommes d'élite et autant d'hommes de la réserve, soit au total 67 516 hommes. Ils se répartissent comme suit dans les différentes armes: infanterie: 57 816; carabiniers: 4000; artillerie: 3053 (dont les 142 sapeurs et les 71 pontonniers); soldats du train: 1194; cavalerie de l'élite: 736 cavaliers.

Les effectifs par compagnie sont les suivants: infanterie: 125; carabiniers: 100; canonniers: 71; sapeurs: 71; pontonniers: 71; cavalerie: 64.

¹⁵ *Règlement militaire*; les tableaux VII, VIII et IX donnent d'intéressantes indications sur les pièces d'artillerie de l'armée fédérale qui est équipée de:

120 pièces de campagne: 94 canons de 2, 4, 8 et 12 livres, 26 obusiers de 12 et 24 livres, de

30 pièces de parc consistant en une artillerie de position destinée à renforcer au besoin l'artillerie de campagne: 19 canons de 8, 12 et 16 livres, 7 obusiers de 24 livres et 4 mortiers de 8 et 10 pouces, et de

20 pièces d'artillerie de remplacement: 15 canons de 2, 4, 8 et 12 livres et 5 obusiers de 12 et 24 livres. Ces pièces sont destinées à remplacer les pertes que pourrait subir l'artillerie de campagne.

L'artillerie de campagne est une artillerie attelée et conduite par des soldats du train tandis que l'artillerie de parc n'est pas attelée (les chevaux doivent être réquisitionnés). Quatre pièces d'artillerie forment une batterie desservie par une compagnie d'artillerie (voir *Règlement militaire*, pp. 42-44).

¹⁶ Georges RAPP et Viktor HOFER, *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série recherches de sciences comparées, Helbing et Lichtenhahn Verlag Ag, Basel und Frankfurt, 1983, vol. I, p. 152 (cité RAPP/HOFER).

¹⁷ RAPP/HOFER, pp. 134 ss.

¹⁸ Guillaume Henri DUFOUR, *Discours d'ouverture de l'Ecole de Thoune*, dans *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, Archives Dufour, Genève, M 39, pp. 13 ss.

¹⁹ Guillaume Henri DUFOUR, *Cours de tactique*, Librairie Cherbuliez, Paris, 1851.

²⁰ Le chapitre suivant de François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, «La défense de l'axe du Simplon: G. H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice», fait référence à de nombreux rapports de reconnaissances dont quelques-uns proviennent de voyages d'études de l'Ecole militaire.

²¹ RAPP/HOFER, p. 139.

²² RAPP/HOFER, pp. 140-141.

²³ Voir organigramme de la 4^e division, fig. 19.

²⁴ Pour plus ample information au sujet du colonel Forrer, voir note 20, p. 109.



Fig. 20 La vallée du Rhône, de Miéville au Léman. Réduction de la minute de 1840 au 1:50 000 de la carte Dufour. Archives du Service topographique fédéral, Berne.

LA DÉFENSE DE L'AXE DU SIMPLON: G. H. DUFOUR ET LES FORTIFICATIONS DE SAINT-MAURICE

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'élaboration de ce chapitre est à l'image de son objet: tout comme les fortifications de Saint-Maurice, ces quelques pages sont le fruit d'un travail par étapes. D'abord, des officiers, que leurs charges militaires ont longtemps attachés à la forteresse, se sont livrés à d'utiles reconnaissances. Feu M. le colonel de Montet a examiné l'histoire de la construction et de l'équipement des ouvrages, d'après la remarquable thèse publiée par M. Kurt Werner en 1946. M. le colonel Lebet, en collaboration avec M. le capitaine Merker, s'est intéressé principalement aux problèmes tactiques sur la base de documents originaux tirés des archives fédérales. Puis Mme Marie Claude Morand, conservatrice des Musées cantonaux, à la recherche de documents pour l'exposition, a exploré les archives privées du général Dufour et complété, bientôt avec l'aide de M. Antoine Lugon, la collecte de renseignements dans les archives de la Confédération. Grâce à une quantité d'informations nouvelles, et pour la plupart inédites, le champ d'investigation se trouvait notablement élargi.

Un développement plus ample devait être donné au travail initialement prévu. La prise en compte de la documentation nouvelle exigeait à elle seule plusieurs semaines de labeur continu. Les collaborateurs qui avaient généreusement œuvré jusqu'alors ne pouvant être disponibles pour assurer tel surcroît de leur tâche, la commission de rédaction nous a chargés de mettre en œuvre la documentation disponible.

Les archives fédérales à Berne, ainsi que les archives Dufour, conservées à Genève par M. Olivier Reverdin, contiennent en effet un nombre considérable de pièces relatives aux fortifications du XIX^e siècle¹. Systématiquement dépouillée et mise en œuvre, cette documentation serait pour le chercheur la matière d'une thèse aussi volumineuse que passionnante. Les chapitres de celle-ci traiteraient de topologie et de questions tactiques, d'architecture militaire et d'armement. On y verrait une jeune confédération d'Etats qui cherche l'unité de sa défense et se heurte aux problèmes de dépenses communes, une armée qui met à l'épreuve ses institutions nouvelles. On y rencontrerait des chefs décidés à servir ensemble leur pays, mais que les différences de mentalité et d'expérience portent parfois à s'affronter; y apparaîtraient aussi des paysans et des vignerons inquiets de la place prise sur leurs terres par la multiplication des retranchements nouveaux.

Les délais qui nous sont impartis nous imposent de moindres ambitions. Le thème de ce livre, «Le général Dufour et Saint-Maurice», nous suggère les choix à faire dans la documentation. Nous aimerions simplement que le lecteur entre en contact avec le général Dufour, pour comprendre comment la personne de cet officier est engagée à Saint-Maurice, la manière dont il a conçu les fortifications du défilé, discuté les projets, dirigé leur exécution et veillé sur leur avenir.

Dans l'espoir d'atteindre ce but, nous avons délibérément choisi de laisser Dufour parler lui-même de ses conceptions tactiques, de l'écouter quand il discute avec ses collaborateurs, et de le regarder aux prises avec les difficultés du terrain, des hommes et des caisses publiques.

Les grandes idées ne se réalisent qu'à travers mille actions et réactions de détail. Mieux que des considérations de notre cru, la série d'instantanés que nous présentons ici permet de discerner la place que Saint-Maurice a occupée durant plus de trente ans dans l'esprit du général Dufour.

Quelques remarques préliminaires de topologie sont indispensables à la compréhension de notre étude.

La plupart de nos lecteurs connaissent la plaine du Rhône entre le Léman et Martigny. Les marais et les bois y sont rares: presque partout, de vastes zones cultivées s'étendent du pied des coteaux jusqu'au bord du fleuve bien canalisé et franchissable par un nombre suffisant de ponts. La voie ferrée comme la route nationale (bientôt) et les routes cantonales permettent de traverser la zone du défilé

rapidement: le voyageur d'aujourd'hui s'aperçoit à peine qu'il existe, sur une gorge impressionnante, un vieux pont de pierre qui, durant huit siècles, a supporté seul tout le trafic de la vallée.

Fig. 23

Il faut oublier un instant toute cette image actuelle du paysage pour saisir la pensée des hommes qui, dans les années 1820 à 1840, ont eu la responsabilité d'organiser la défense de l'axe du Simplon.

Fig. 20, 22

De leur temps, les terres arables de la plaine ne sont que marginales, sur quelques cônes d'alluvions et quelques terrasses au pied des coteaux. La surface médiane, de beaucoup la plus vaste, est le domaine du fleuve et des marais. Entre les bras souvent déplacés du Rhône et les vastes étendues d'étangs et de roseaux, les paysans risquent quelques pâturages qu'ils nomment bien «Les Iles». Les secteurs d'accès difficile, ou vraiment impraticables, s'amplifient tout naturellement en été, lors des crues du fleuve. Les mutations saisonnières expliquent pourquoi l'importance tactique de passages comme ceux de Saint-Tiphon et de la Balmaz est diversement appréciée par les officiers qui reconnaissent le terrain.

Dans les années 1830, un seul pont, celui du défilé de Saint-Maurice, unissait les deux rives, de Martigny jusqu'au lac. Les rares bacs et les gués étaient tributaires de l'humeur du fleuve.

Du Léman au défilé, chaque côté de la plaine ne possédait qu'une seule vraie route carrossable: venus l'un de Savoie par Meillerie, et l'autre du plateau vaudois par Chillon, ces deux itinéraires se joignent au pont de Saint-Maurice. En amont, jusqu'à Martigny, l'unique route regroupait sur la rive gauche du fleuve tout le trafic.

Les chemins que l'on trouvait ailleurs, sur le bas des coteaux ou dans les vallées latérales, n'étaient pas à la mesure d'un trafic lourd. Beaucoup d'entre eux ne suffisaient pas à la circulation des charrettes.

C'est pourquoi l'«axe du Simplon» se confond pratiquement avec la grande route, et le pont médiéval de Saint-Maurice est alors la véritable clé du passage.

Ingénieurs et officiers du XIX^e siècle traitent souvent des *hauteurs* si importantes pour la garde du pont et de tout le passage. Dans leur langage, le mot désigne régulièrement le plateau de Vérossaz et ses abords du côté de Massongex (rive gauche) et le plateau tout mamelonné des collines de Chiètres (rive droite). Entre ce dernier et la montagne existe un vallon par lequel on passe facilement de Bex à Lavey et *vice versa*.

PRÉPARATIFS POUR LA DÉFENSE DE LA NEUTRALITÉ (1821-1830)

Restaurée dans sa tradition propre par le Pacte fédéral de 1815 et instruite par les expériences vécues depuis 1798, la Suisse organise la défense de son territoire. En ce domaine, deux principes régissent son action: la lutte contre toute tentative d'occupation étrangère et l'obstruction à tout passage d'armée à travers le territoire fédéral.

Le règlement militaire de 1817 donne à la Confédération les moyens de prévoir dans leur ensemble les mesures nécessaires à cette sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité. Comme on ne peut préparer une défense militaire sans connaître parfaitement la disposition des lieux, l'une des tâches les plus urgentes est l'exécution de reconnaissances nombreuses et variées: elles doivent, en l'absence de carte topographique suffisante, faire apparaître les conditions qui faciliteraient ou au contraire compliqueraient la tâche du défenseur et de l'attaquant².

Première ébauche d'une tactique (1821)

Nous n'avons à considérer ici que les reconnaissances dans lesquelles Saint-Maurice occupe une place, et auxquelles G. H. Dufour, alors lieutenant-colonel du génie, prend une part très active. Dans celle de 1821 (du Simmental au Chablais, en passant par le Sanetsch) Dufour note au passage l'intérêt militaire que peut encore présenter l'enceinte médiévale de Sion, puis les facilités de défense offertes par divers points en aval de cette ville. Parvenu à Saint-Maurice, il décrit sommairement la topographie de la cluse et observe: *en coupant le défilé de St. Maurice on ferme toute la vallée*. La

Fig. 21

configuration du terrain est ici favorable à des positions d'artillerie et de carabiniers, et le passage du pont lui-même peut être facilement obstrué, en profitant pour cet objet du petit bâtiment qui s'élève sur le milieu de ce pont. Une double herse solide adaptée à ce bâtiment, qui d'ailleurs pourrait être crénelé, fournirait un moyen facile et prompt de faire la barricade.

G. H. Dufour esquisse en peu de mots son concept de la défense ponctuelle du défilé: *De quelque côté que l'ennemi vienne, le système de défense est toujours le même: couper la route dans le défilé au delà du pont, du côté de l'ennemi, par deux ou trois fossés profonds, tout en se ménageant la communication par le pont lui-même jusqu'au dernier moment; placer des batteries sur la rive opposée en profitant pour cet objet des plateformes en étages que présente le terrain; préparer sur la cime des rochers qui dominent la route de gros blocs pour écraser l'ennemi; et enfin barrer le pont quand on est forcé à abandonner une des deux rives pour se retirer sur l'autre³.*

Ces quelques lignes constituent l'embryon à partir duquel se développeront les réflexions, les projets et les réalisations que Dufour contrôlera à Saint-Maurice.



Fig. 21 G.H. Dufour: croquis du défilé de Saint-Maurice. Reproduction 1: 1. Carnet de la reconnaissance de 1821. Archives Dufour, Genève.

L'importance de Saint-Maurice sur l'axe du Simplon (1822)

En ce qui concerne le Valais, les diverses reconnaissances faites en 1821 et 1822 par les officiers de l'Ecole militaire fédérale de Thoune ont abouti à un rapport qu'a rédigé leur maître, l'instructeur en chef du génie et de l'état-major, G. H. Dufour⁴.

Le texte donne d'abord une description du Valais qui mériterait d'être un jour publiée: des considérations générales, une géographie de la vallée du Rhône et des passages latéraux vers le nord puis vers le sud; Dufour note au passage les points qui l'intéressent pour le cantonnement et le ravitaillement des troupes ainsi que pour l'organisation de la défense. Dans le chapitre 5, qui concerne plus directement notre propos, il indique un plan de défense du pays contre un agresseur venant de Lombardie ou du Piémont.

Il est évident, écrit G. H. Dufour, que l'attaque principale contre le Valais de la part des puissances maîtresses de la Lombardie et du Piémont serait dirigée par la route du Simplon et que les corps qui menaceraient les autres passages ne seraient que secondaires. Le long de la route carrossable que l'ennemi entendrait utiliser pour passer rapidement de l'Italie septentrionale au centre de la France orientale, deux points sont d'une importance particulière pour la défense suisse: le premier est la grande galerie (tunnel) de Gondo, véritable clef du Valais du côté de l'Italie, le second est St. Maurice. Ce dernier point est de la plus haute importance en ce qu'il est en arrière de tous les débouchés, au nœud de toutes les communications; l'ennemi arrivé sous ses murs après trois ou quatre jours de marche, n'est pas plus avancé pour ses projets ultérieurs qu'il ne l'était à Brieg, parce que le chemin qu'il a parcouru est parallèle à la frontière et ne le conduit point dans l'intérieur; si donc l'ennemi trouve à St. Maurice une résistance majeure, et qu'il lui faille plusieurs jours pour s'en emparer, sa position devient des plus critiques, il court les risques de périr par la faim dans cette vallée qui ne fournit pas de quoi nourrir ses habitants et d'où, avant de se retirer, on aura enlevé le peu de provisions qui s'y trouvent.

Le fort de St. Maurice acquiert un nouveau degré d'importance si on suppose une attaque de l'autre côté; et dans tous les cas il est le remède le plus efficace contre le danger de voir servir la route du Simplon au passage des troupes étrangères allant de France en Italie ou d'Italie en France; il est clair que leur but étant d'arriver plus tôt en prenant ce chemin de traverse, elles ne s'y engageront pas si elles peuvent prévoir de la résistance.



Fig. 22 La région de Saint-Maurice en 1840. Ech. appr.: 1:30 000. Détail de la fig. 20.



Fig. 23 La région de Saint-Maurice en 1974. Echelle: 3 cm = 1 km. Extrait de la *Carte nationale de la Suisse au 1:50 000*, feuille 272.

De l'avis de Dufour, Gondo et Saint-Maurice sont faciles à fortifier. Cela n'ira pas sans entraîner des dépenses car ces sites où la terre est plus rare que la roche ne se prêtent pas à des ouvrages de fortification passagère. D'ailleurs, ce n'est pas avec de faibles redoutes qu'on arrête une armée. L'ingénieur voit donc plus grand: il faut de toute nécessité avoir recours à la fortification permanente, soit découverte soit casematée suivant le besoin.

En ce qui concerne le poste de Saint-Maurice, Dufour n'a pas encore de véritable projet. J'entrevois seulement — écrit-il — que la ville devrait rester en dehors de la fortification, et qu'il faudrait se borner à occuper solidement les hauteurs des deux rives, de manière à faire face de tous les côtés. En vouloir davantage serait tomber dans un système qui ne peut convenir à la Suisse; elle n'est pas assez puissante pour construire et entretenir une forteresse.

Supposant que Gondo et Saint-Maurice seraient correctement fortifiés et que l'on disposerait pour défendre le passage du Valais de 11 500 hommes dont neuf à dix mille combattants, Dufour explique comment on pourrait, à la faveur du terrain, résister à des forces très supérieures. Le gros des troupes suisses serait disposé tout au long de la plaine, la masse centrale étant cantonnée à Brigue. Les passages secondaires des Alpes méridionales seraient simplement surveillés, de manière à savoir assez tôt au bas de quelle vallée la résistance doit être rapidement organisée. En cas de défaite à Brigue, les forces suisses se replieraient progressivement en aval, obligeant l'adversaire à distendre ses communications, à épargner ses forces et à s'exposer aux coups portés sur ses flancs et sur ses arrières. Parvenue dans sa retraite jusqu'à Saint-Maurice, l'armée s'arrêtera pour profiter des nouveaux avantages que lui offre une localité aussi resserrée.

La défense du défilé est envisagée de façon très large: *La défense de St. Maurice ne doit pas résider uniquement dans la fortification; il est indispensable que les hauteurs de droite et de gauche soient fortement occupées pour en fermer les abords; car les rochers si abrupts qu'ils puissent être, sont contournés par des sentiers accessibles aux piétons, au moyen desquels on pourrait éluder le fort ou s'en emparer plus facilement. Il faut à tout prix rester maître des hauteurs.*

Si le passage venait à être forcé, une bataille aurait lieu dans la région des collines de Saint-Tiphon, que l'on aurait pu fortifier à la hâte. On bénéficierait alors des renforts qui auraient eu le temps d'arriver de l'intérieur (notamment par le col des Ormonts). En cas d'échec, la résistance trouverait des lieux favorables tout le long du lac jusqu'à Lausanne. L'opération prendrait alors fin, si l'ennemi se dirigeait vers la France; elle reprendrait sur le ligne de la Sarine, si au contraire il se tournait vers l'intérieur de la Suisse.

Malgré l'importance capitale attribuée au défilé de Saint-Maurice, Dufour ne décrit pas dans ce rapport le détail des ouvrages dont il souhaite la construction: *il est difficile de l'indiquer sans avoir fait un projet particulier.*

Cette nouvelle étape de réflexion trouvera place en 1823.

L'avant-projet de Dufour pour la fortification du défilé (1823)

Par ordre de la Commission militaire fédérale du 29 mars, Monsieur le Colonel fédéral Guiguer de Prangins⁵ est chargé de proposer un plan de défense contre une armée qui déboucherait des Départements du Doubs, du Jura et de l'Ain sur la Suisse romande avec l'intention de forcer le passage du Simplon et de s'établir sur la grande route militaire de France en Lombardie.

Il serait superflu d'appeler l'attention particulière de Monsieur le Commissaire sur le poste de St. Maurice en Valais, dont la nature a fait la clef de cette importante vallée. Il avisera avant tout aux moyens de rendre ce poste inexpugnable, et il examinera la position de Martigny pour juger de la convenance de fortifier cette place sur laquelle il est possible de descendre depuis le Faucigny par la Valorsine.

On retrouve dans l'esprit de la commission la recherche d'un élément de dissuasion propre à faire respecter la neutralité du territoire fédéral: *il est probable que la perspective d'une résistance opinatoire à St. Maurice et la vue d'une bonne armée placée sur le flanc de la ligne d'opération faireait faire de sérieuses réflexions au général qui aurait l'intention de conduire une armée en Italie sans en sacrifier une partie en chemin.*

Le rapport du colonel Guiquier se fonde sur les matériaux rédigés sur les lieux par le Lieutenant Colonel Dufour, pendant la reconnaissance opérée pour cet effet du 20 avril au 13 may 1823. Nous ne pouvons nous arrêter aux dispositions à prendre du Jura jusqu'aux Préalpes. Les sites resserrés dans lesquels on peut défendre les entrées du Chablais sont la Porte-du-Sex (sur la route de Savoie) et Chillon (sur celle de Vevey). Plus au sud, la plaine n'offre aux défenseurs aucune position avantageuse⁶ (l'absence de Saint-Trophime est surprenante) jusqu'à Saint-Maurice. C'est là — écrit Guiquier — le point où viennent aboutir toutes les attaques dirigées contre le passage du Simplon, et les dispositions naturelles du terrain doivent y être renforcées par des ouvrages militaires. La défense du passage fait l'objet d'un rapport annexe du lieutenant-colonel Dufour.

Dans ce document⁷, daté du 16 juin 1823, Dufour étudie la défense de Saint-Maurice non seulement dans le cadre de la réflexion proposée par la Commission militaire fédérale au colonel Guiquier, mais aussi dans la perspective d'une attaque dirigée du Simplon vers la France. Mais, sans prévoir d'engager les dépenses qui rendraient la position *inexpugnable*, il se contente de proposer ce qui la rendrait *susceptible d'une bonne résistance et capable d'arrêter l'ennemi plusieurs jours*. Le titre de *Projet de fortification* ne doit pas faire illusion sur la nature du texte. Dufour ne livre pas un plan à partir duquel les ouvrages pourraient être immédiatement bâti: il se limite à un croquis *pareil à ceux qui accompagnent la reconnaissance générale*, c'est-à-dire qui indique seulement les principes. Si l'on en vient un jour à établir un véritable projet, il faudra au préalable lever un plan exact de la localité et étudier le terrain avec beaucoup de soin; prévoir les difficultés d'exécution, apprécier les dépenses, etc. Ce sera un beau sujet d'étude et d'instruction pour ceux de nos officiers qui seront chargés du travail.

L'auteur apprécie les problèmes tactiques auxquels la fortification de Saint-Maurice doit répondre: *L'attaque la plus dangereuse serait celle par la rive droite du Rhône à laquelle on serait exposé de la part d'une armée qui, après avoir battu la nôtre dans l'intérieur du canton de Vaud, et franchi le défilé de la Vaud (Lavaux), se hâterait de gagner le pont du Rhône qui lui assure le libre passage par le Simplon. De ce côté, une suite de hauteurs très accessibles et faciles à tourner ne pourraient être*

Fig. 24

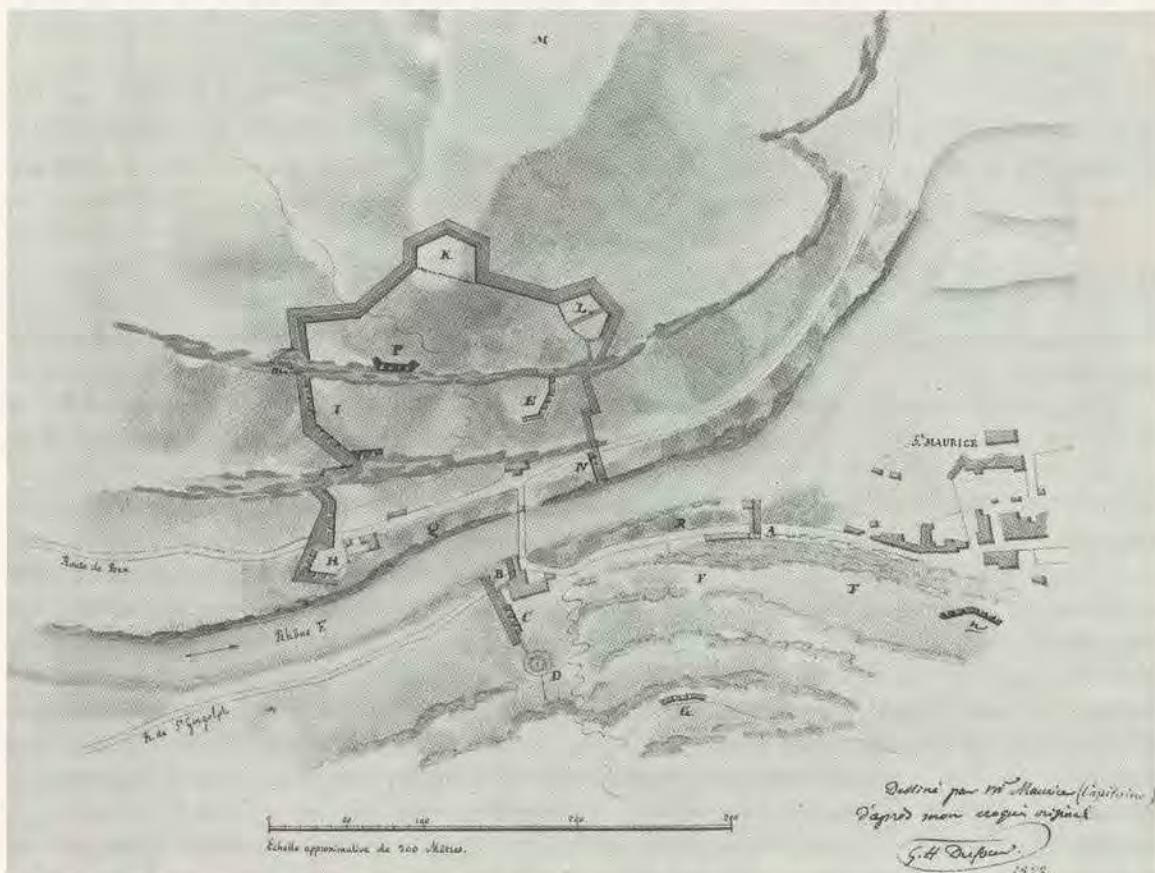


Fig. 24 G.H. Dufour: projet pour les fortifications de Saint-Maurice, 1823. Ech. appr. 1:5000. Archives Dufour, Genève.

défendues que par des forces bien supérieures à celles que nous pourrions laisser à St. Maurice; on ne peut donc songer à les garder toutes et l'on est forcée de se rabattre sur les dernières, bien qu'elles se trouvent commandées par celles qui les précédent; et c'est là qu'il faut faire des ouvrages assez solides pour en imposer à l'ennemi et balancer ses avantages.

De l'autre côté (sur la rive gauche), on peut à moins de frais ménager une défense efficace contre une armée venant du Simplon ou de la Savoie, parce qu'ici les bords du fleuve sont beaucoup plus abruptes et les hauteurs d'un difficile accès; qu'en outre l'armée suisse tout entière occuperait, dans cette circonstance, les hauteurs de la rive droite et donnerait au fort son appui, ce qu'elle ne peut faire dans la première supposition; parce que sous peine d'être anéantie elle ne peut s'adosser à un étroit défilé. Mais pour que les ouvrages de la rive gauche se réduisent à peu de chose il faut laisser la ville en dehors, quitte à la couvrir au besoin, et si l'on en a les moyens, par des ouvrages de fortification de campagne barrant la vallée. Autrement il faudrait construire une véritable forteresse et telle n'est pas notre intention.

Dufour procède ensuite à la description des ouvrages proposés (rive gauche, puis rive droite), puis à l'estimation de l'armement d'artillerie nécessaire. Nous présentons ces données en les regroupant selon les trois thèmes tactiques envisagés par l'auteur. Dufour désigne chaque ouvrage par une lettre, que nous reprenons⁸.

Défense du côté de Martigny

L'interception de la route serait assurée par une *coupure* taillée de la falaise au Rhône à l'entrée méridionale du défilé (à environ 150 m du château). Cet ouvrage A est pourvu d'un pont-levis qui se relève contre un *bâtiment crénelé*, et d'une *petite casemate pratiquée dans le rocher* pour prendre d'enfilade le fossé. Les approches immédiates de la coupure seraient défendues par *des couloirs pratiqués dans le rocher en manière de grands machicoulis*, au moyen desquels les défenseurs montés sur la corniche F précipiteront sur l'assaillant les pierres qu'on aura approvisionnées d'avance pour cet objet⁹.

La batterie E (sur les rochers de la rive droite) bat les abords de la coupure.

Enfin, la batterie n, placée sur la première corniche du rocher (au-dessus du quartier nord de Saint-Maurice), pourrait tirer par-dessus la ville et, de ses trois pièces, en battre les approches au midi.

Défense du côté de Saint-Gingolph

On peut donner le texte lui-même en ajoutant entre parenthèses l'armement prévu pour les batteries.

Du côté de St. Gingolph, on fera une autre coupure B tout près du pont, dans le même genre que la coupure A, et avec un fossé défendu de la même manière. Cette coupure est déjà ébauchée dans le roc.

Le château attenant serait remis en état, et sous le point de vue de la défense et sous celui du logement. Une batterie C (1 obusier, 1 mortier et 2 canons), construite sur la terrasse et derrière le vieux mur actuel, défendra directement l'approche par la route de St. Gingolph. Les murailles qui supportent cette batterie étant à découvert, on cherchera à former un glacis en avant, en creusant un fossé dont le prolongement pourra servir aussi de seconde coupure. Il existe au delà de la terrasse un rocher D assez élevé, qu'il faut nécessairement occuper pour battre les hauteurs environnantes. Je propose une tour crénelée pour cet objet, de quinze à seize mètres de diamètre. Ces sortes d'ouvrages sont bons dans de pareilles situations où l'on a peu à craindre du canon. En escarpant les rochers d'alentour, on peut en rendre les abords extrêmement difficiles sinon impraticables. J'en dis autant pour tous les endroits par où l'ennemi pourrait parvenir à tourner les défenses.

Situées sur la rive opposée, des batteries en étages H (1 obusier et 3 canons) I, P (ensemble, 2 obusiers et 4 canons) et une muraille crénelée Q (le long de la route de Bex) croisent leurs feux en avant du dispositif que nous venons d'indiquer.

Défense de la rive droite

La défense de la rive droite, qui a pour but d'interdire la route à un adversaire venant de Bex, est conçue de manière à envelopper complètement les abords du pont. Non seulement les ouvrages couperont les routes au nord et au sud de celui-ci, mais encore ils devront garantir la possession des hauteurs qui le dominent de plus près à l'est, et se prétent à des positions d'artillerie. Dufour commence sa description par la partie qu'il estime la plus vulnérable (front est) puis en vient à l'interception directe des routes de Bex puis de Lavey.

Quant aux ouvrages de la rive droite, ils consistent principalement en deux lunettes irrégulières K (1 mortier et 4 canons) et L (1 obusier et 2 canons), réunies entr'elles et avec les escarpements par des espèces de courtines brisées adaptées à la localité. Ces lunettes sont l'âme de la défense de ce côté; elles doivent donc être parfaitement conditionnées: fossés profonds, parapets épais, escarpe et contrescarpes revêtues, caponnières pour la défense des fossés.

A propos de ce dernier point, l'ingénieur observe qu'en raison de leur différence d'altitude les deux lunettes ne peuvent servir à un flanquement mutuel: la défense de chacune est donc indépendante. D'ailleurs l'une et l'autre doivent être à même de résister même isolées: à cet effet, *elles seront palissadées à la gorge, ou munies d'un mur crénelé.*

Une batterie découverte I doit défendre le second pli du terrain; l'approche en est défendue par le haut au moyen d'un mur crénelé m établi sur la crête des rochers, et défendu lui-même par la partie gauche du retranchement supérieur. La batterie a un crochet qui serait armé pour la défense de l'autre rive.

Un ouvrage H (1 obusier et 3 canons) blindé ou casematé, en forme de petit front bastionné, coupe la route de Bex, et s'appuyant par sa gauche aux escarpements du Rhône, ferme l'entrée du fort de ce côté. Cet ouvrage doit être couvert parce qu'il est bas, et que l'ennemi venant à éluder les coups de la batterie I, s'approcherait assez pour plonger dans la redoute H.

La muraille crénelée Q, destinée comme on a vu à la défense de l'autre rive, forme comme une seconde enceinte qui rassure contre le danger d'une surprise par l'eau, et peut encore servir à disputer le passage du pont, quand l'ennemi aurait forcé les ouvrages de la rive gauche.

Au sud du pont, une batterie N (2 canons) avec fossé en avant sert à la fois de coupure et de défense du côté du chemin qui, contournant les hauteurs, communique aussi avec Bex. Elle est réunie à l'ouvrage L par une muraille en crémaillère précédée d'un fossé. Une muraille est ici nécessaire parce que les pentes sont trop rapides pour y construire des parapets ordinaires (...) Une pièce seulement de la batterie E peut prendre de revers les rochers auxquels s'appuie la lunette L et contribue à sa défense.

Les abords est et sud des fortifications qui viennent d'être décrites seraient protégés (sans doute en cas de mouvement tournant) par des positions d'artillerie de la rive gauche. La batterie G (2 canons), située à une grande hauteur, battrait l'éminence M, dangereuse pour la position K. D'autre part, la batterie n (sur la corniche F) pourrait prendre de revers les pentes méridionales de la colline.

Une manœuvre de l'adversaire dans la région entre les collines et Lavey oblige à envisager une difficulté particulière: l'ennemi attaquant par la rive droite, peut chercher à jeter un pont sur le Rhône au dessous de St. Maurice, pour attaquer le Fort en même temps de tous les côtés. Nous n'avons pour nous opposer à ce travail que nos troupes mobiles déjà bien occupées ailleurs¹⁰. Il faut donc faire préparer en amont quelques radeaux chargés de pierres, pour les abandonner au courant quand le pont sera à peu près achevé, et tâcher de détruire ainsi un ouvrage aussi dangereux pour nous.

Il faut encore présenter quelques problèmes plus généraux auxquels Dufour prête attention. Ainsi, *on devra mettre du soin à faciliter les communications dans l'intérieur par des chemins, sinon commodes pour l'artillerie, du moins faciles pour les fantassins. Il faut qu'on puisse se porter rapidement d'un point à l'autre et se montrer en force partout où l'ennemi cherche à pénétrer.*

D'autre part, si l'on récapitule les forces d'artillerie prévues pour les différents ouvrages, cela fait en tout trente bouches à feu, dont vingt trois canons, cinq obusiers et deux mortiers. C'est beaucoup sans doute quant à nos moyens mais c'est peu relativement au but qu'on se propose; car nous n'avons point indiqué de pièces de réserve et cependant il en faudrait bien quelques unes. Dufour note plus loin que cette artillerie nécessite des magasins: *on en trouvera dans les voûtes du château pour une rive, et il sera bon d'en pratiquer un ou deux dans le rocher sur la rive opposée.*

La garde du passage de Saint-Maurice nécessite non seulement des ouvrages équipés mais aussi tout un personnel:

La défense du fort comporte nécessairement celle des rochers qui le dominent, en conséquence sa garnison doit être assez nombreuse. Je n'estime pas qu'on puisse la réduire à moins de deux bataillons fédéraux et deux cantonaux, auxquels on joindrait quatre compagnies de carabiniers dont moitié des réserves cantonales, deux compagnies d'artillerie non armées et une compagnie du génie, en tout 3600 hommes au complet; nombre qu'il faut réduire à 3000 combattants seulement. C'est surtout lorsque l'attaque se fera par la rive droite que la garnison devra être au complet, parceque l'ennemi se trouvant alors entre le fort et l'armée¹¹ on n'aura que de faibles secours à espérer; et que néanmoins les hauteurs de la gauche doivent toujours être fortement occupées. L'attaquant pourrait en effet jeter de l'autre côté du Rhône de forts détachements d'infanterie, lesquels venant à s'emparer des plateaux supérieurs amèneraient infailliblement la capitulation du fort. Je sais que les cantons intérieurs peuvent aussi envoyer des renforts par le haut Valais; mais il ne faut pas trop compter sur ce secours; mille circonstances peuvent l'empêcher, et le plus sage de beaucoup est de pourvoir le poste important de St. Maurice de tout ce qui lui est nécessaire en hommes et en matériel.

Nous terminons en signalant une pensée de Dufour sur le choix du système de la fortification permanente et sur la signification dissuasive des ouvrages prévus: *Les ouvrages de la rive droite peuvent à la rigueur être faits en fortification mixte; mais cela n'est pas facile quand on doit comme ici rencontrer le rocher à une petite profondeur. Il est mieux de faire de suite la chose comme elle doit être; on y gagnera de la force; on montrera à l'étranger la ferme intention où nous sommes de faire résistance et peut-être préviendrons-nous ainsi la calamité d'un passage; enfin nous ne courrons pas le danger d'être pris au dépourvu.*

La synthèse du général Finsler et la prise en compte de l'avant-projet de Dufour (1825)

Deux ans après avoir fait étudier par Guiguer de Prangins (et Dufour) l'hypothèse d'une attaque française du Jura au Simplon, la Commission militaire fédérale demande au général Finsler¹² (alors quartier-maître général de l'armée fédérale) une étude de la défense contre une attaque dirigée du Simplon vers le Léman. Finsler opère sa reconnaissance en septembre 1825 et fait son rapport¹³ en deux fascicules, le premier examinant l'attaque du Simplon vers l'aval, et le second du Léman vers l'amont.

Le thème dont nous avons à traiter dans ce livre nous empêche d'entrer dans tous les détails, pourtant bien intéressants. Il suffit de rappeler ici qu'après avoir inventorié et décrit les points sur lesquels les troupes suisses pourraient résister du Simplon vers l'aval, au passage d'une armée autrichienne, il estime la ligne de la Dranse difficile à défendre. En revanche, il conseille de s'accrocher au terrain immédiatement en aval de Pissevache. Le défilé de la Balmaz, où la route est serrée entre le Rhône et un versant très abrupt, est à son avis le lieu le plus approprié à la défense de toute la vallée du Rhône (*den stärksten im ganzen Thal des Rhodans*). Il ne peut être utilement tourné par la rive droite du fleuve puisque les contreforts de la Dent de Mörceles plongent en aval directement jusqu'au Rhône.

Le général Finsler souligne l'importance stratégique majeure de Saint-Maurice. Le pont du défilé représente, entre l'intérieur de la Suisse et les troupes qui défendraient le Valais, la seule liaison utilisable en toute saison. Il est en même temps le seul moyen permanent de se replier en cas de nécessité. Pour sa description, Finsler renvoie aux archives: *weil bereits in den Archiven der Militäraufsichtsbehörde von sachkundiger Hand umständliche und getreue Abbildungen und Beschreibungen desselben vorhanden sind.* L'allusion concerne au moins le travail du lieutenant-colonel G. H. Dufour.

La région de Saint-Maurice doit être fortement occupée dès que l'on envoie des troupes défendre le passage de Gondo: Aigle, Bex et les villages voisins offrent de bonnes possibilités pour les cantonnements.

Dans la deuxième section de son rapport, le général Finsler envisage la défense contre la Savoie en pensant aussi à une armée française. Il insiste donc sur le carrefour stratégique de Martigny, où se

rencontrent les itinéraires que pourraient envisager soit les Français, soit les Savoyards ou les Piémontais (routes des deux rives du Léman, réunies en une depuis Saint-Maurice, chemin par Chamonix et la Forclaz et chemin muletier du Grand-Saint-Bernard). Toutefois, comme la plaine de Martigny n'offre pas de position tactique suffisante, c'est beaucoup plus en avant en direction des frontières qu'il conviendra d'organiser la défense. Ainsi Saint-Maurice paraît sous la plume de Finsler.

Certaines des observations du général concernent les approches lointaines du défilé. Sur la route qui conduit de Vevey à Saint-Maurice, il ne voit, après Chillon, qu'un seul endroit favorable à la défense. Il s'agit de la colline du château de Saint-Tiphon, position centrale d'une ligne appuyée à gauche sur le Rhône et les marais, et à droite sur le coteau entre Aigle et Ollon. La position, déjà étudiée par G. H. Dufour et ses aspirants dans la perspective d'une attaque venant du sud, est réexamnée sous un angle nouveau et complémentaire.

Sur la rive gauche du Léman et du Rhône, le défilé de Meillerie, la zone de Saint-Gingolph et surtout la position de la Porte-du-Sex sont pris en compte comme postes avancés. Ce dernier pourrait être amélioré par quelques retranchements supplémentaires. Le risque de voir ces trois positions tournées ensemble par les chemins de la montagne, de Thonon à Monthey (par le val d'Abondance) ne doit évidemment pas être oublié.

Finsler revient sur les approches méridionales de Saint-Maurice. De ce côté, la position à défendre est celle de La Balmaz, dont il complète la description et qu'il propose de fortifier. Une redoute de campagne serait construite sur le promontoire rocheux qui domine de quelque 45 m la route. Trois batteries d'artillerie seraient disposées dans cette fortification et commanderaient la route, que l'agresseur descende la vallée ou la remonte. Il faut noter que Finsler appelle ce *Fort* du nom d'Evionnaz, ce qui pourrait tromper un instant le lecteur.

Avant d'en venir à la défense immédiate du défilé, Finsler s'arrête à la région des collines de Chiètres, qu'il appelle la «position de Lavey». Il envisage d'abord le sort d'une force suisse repoussée du nord-ouest et qui chercherait là une nouvelle position de résistance à proximité des fortifications. Le général admet ici une hypothèse de base: «Le Conseil fédéral de la guerre aurait, dès qu'une levée de troupes se serait révélée inévitable pour la défense de la paix helvétique, pris soin d'ordonner que les deux extrémités du pont de Saint-Maurice soient fortifiées selon les propositions du colonel Dufour; s'ils n'avaient pas été terminés, ces travaux auraient du moins été poussés assez loin pour servir d'obstacle défensif; enfin ils seraient pourvus d'une garnison permanente.»

La «position de Lavey» présente toutefois deux graves inconvénients: elle est trop vaste. Il est donc douteux qu'une troupe incapable de résister sur la ligne plus courte de Saint-Tiphon puisse faire front sur la marge septentrionale des collines de Chiètres¹⁴. D'autre part, si l'on est enfin amené à combattre sur la partie méridionale des collines, on a sur sa gauche (et non sur ses arrières) l'unique possibilité de se replier sur la rive opposée. Toutefois, quand le Rhône n'est pas en crue, on pourrait pallier cet inconvénient en jetant un pont de bateaux en face de Lavey.

Finsler envisage les services bien meilleurs que la «position de Lavey» peut rendre dans des circonstances militaires tout à fait différentes, c'est-à-dire quand l'ennemi attaque le long de la rive gauche du Rhône. Les collines offrent alors à l'armée suisse la possibilité, bien à l'abri du fleuve, d'accabler quiconque tente le passage de Massongex à Saint-Maurice ou *vice versa*. La défense du pont lui-même serait facilitée par la tour qui s'y élève, et dont on aurait solidement barricadé les portes.

Sous le titre de «Description de Saint-Maurice», le général fait allusion au problème des fortifications et de la défense immédiate du défilé contre un ennemi remontant la vallée. «Si la Confédération pouvait et voulait y consacrer quelques millions, on pourrait construire ici une citadelle double de dimension imposante, qui pourrait être comptée parmi les plus fortes en Europe.» Comme on ne peut songer à une telle entreprise, il faut prévoir des fortifications moins coûteuses. La Commission militaire fédérale possède à ce sujet un projet du colonel Dufour «qui semble tout à fait adapté aux exigences du lieu. Son dessin donne une idée si claire des environs immédiats du pont qu'il est tout à fait superflu de répéter ici sa description».

Si les fortifications bâties selon la proposition de Dufour sont attaquées, l'effort de l'ennemi venant du nord-ouest se portera sur les hauteurs de la rive droite et sur celles de la rive gauche. Ces dernières paraissent faciles à défendre: l'ennemi ne peut y accéder que par son infanterie légère. Le

plateau supérieur (celui de Vérossaz) pourra donc être défendu simplement, une fois les sentiers interceptés, par de l'infanterie légère et par de bons carabiniers. La défense doit être énergique car si l'ennemi peut prendre position sur ces hauteurs, il rendra intenables pour la garnison les fortifications du défilé.

La défense des fortifications de la rive droite est plus délicate. Une fois l'ennemi maître des collines de Chiètres, il pourrait y installer son artillerie, et notamment sur des hauteurs qui dominent les parties les plus hautes des fortifications. Celles-ci doivent donc avoir un profil très fort, être défilées de ces hauteurs et protégées par un fossé profond. Finsler insiste sur le fait que cette partie supérieure de la tête de pont orientale constitue «le plus faible, ou à proprement dire, le seul point faible de toute la défense». Si l'on construit les fortifications prévues, il faudra commencer par là et adopter un périmètre suffisamment étendu pour la troupe et l'artillerie lourde. Il faudra améliorer la communication avec le pont. Si l'on dispose du temps voulu, on construira sur les hauteurs quelques petits ouvrages (*Fleschen*) reliés à la fortification principale.

Le général se contenterait, pour occuper la double tête de pont prévue, d'un bataillon d'infanterie, de deux compagnies de carabiniers et de dix pièces d'artillerie de gros calibre. Cela semble bien peu mais s'explique peut-être par le fait que Finsler a sa conception propre de la défense du côté du sud. Il ne veut pas l'établir au nord de la ville de Saint-Maurice, mais loin en avant, au défilé de la Balmaz, qu'il appelle *Fort Evionnaz*. Tout l'espace entre ce fort et le défilé de Saint-Maurice n'offre à son avis aucune position favorable à la défense.

La nécessité de fortifier le passage de Saint-Maurice est impérative aux yeux du général: «Si nous croyons pouvoir compter beaucoup sur la force [naturelle] de ce passage et sur la vaillance de ses défenseurs, nous attendons plus d'effet encore des seuls travaux en vue de sa fortification.»

Quelques considérations générales de Finsler doivent encore être signalées. La région de Saint-Maurice ne se trouve pas sur la route d'un envahisseur désireux de conquérir la Suisse. Son importance stratégique découle de sa situation sur la «grande route militaire de France en Lombardie» (*auf der grossen Militairstrasse aus Frankreich nach der Lombardei*) ou vice versa. Quelles que soient sa nationalité et sa base d'opération, l'armée qui tenterait, en violation de la neutralité helvétique, de franchir les Alpes par le Simplon, aurait pour but de surprendre l'ennemi. Une telle manœuvre perdrat la majeure partie de son efficacité si elle ne pouvait être menée très rapidement. Le commandant d'une armée étrangère qui saurait à quel retard il s'expose renoncerait donc à un tel projet. L'importance de la défense du Valais, et plus particulièrement de Saint-Maurice, est donc de montrer que l'on peut, sinon l'empêcher, du moins retarder sensiblement la traversée du pays.

On notera que Finsler fait bien l'avant-projet de Dufour. Il n'y trouve de point faible que dans la défense des hauteurs sur la rive droite. Il ne critique en rien l'idée de construire des fortifications permanentes, ou au moins mixtes. Néanmoins, et cela importe fort à notre propos, le général ne se fait aucune illusion sur la possibilité de commencer à temps une entreprise si lourde. Avec réalisme, il se contente d'envisager que l'on se mettra au travail seulement dans le cas où la mise sur pied des troupes serait devenue inévitable: dès le premier instant où une guerre entre la France et l'Autriche paraîtrait vraisemblable, la Confédération devrait donner les ordres pour fortifier le pont de Saint-Maurice et y établir, aussitôt qu'une armée se rassemblerait en Lombardie ou en Bourgogne, une solide garnison.

La nécessité de passer à l'exécution

Comme l'a montré M. le capitaine Bossey¹⁵, le risque d'une conflit international se présenta en 1830. M. le capitaine Merker a exposé dans le chapitre précédent les mesures prises par la Diète fédérale dès le mois de décembre, pour garantir l'intégrité du territoire et le respect de la neutralité suisse¹⁶. Il faut insister ici sur la décision du 29 décembre, selon laquelle le commandant en chef (dès qu'il sera nommé) aura la faculté d'élever les fortifications de campagne (*Feldbefestigungen*) qu'en accord avec le quartier-maître général il jugera nécessaires et urgentes¹⁷.

Sous la direction du commandant en chef, le général Guiguer de Prangins et de son chef d'état-major, le colonel Dufour, on travaille immédiatement au choix des points du territoire qu'il faudra fortifier, soit pour empêcher un passage en violation de la neutralité, soit pour défendre l'indépen-

dance du pays. Ainsi, dans son rapport du 11 janvier 1831 déjà, le quartier-maître général Wurstemberger propose au général une liste raisonnée dans laquelle naturellement on trouve Saint-Maurice, où se rejoignent les deux routes qui par les rives du Léman conduisent de France vers le Simplon. C'est ici un *point stratégique principal qu'il convient de bien consolider*. Il entre dans quelques détails:

On couperait la route de Savoie, tant en fortifiant le chateau et en établissant un ouvrage entre le pied de la montagne et le Rohne, tant en s'assurant par un retranchement du défilé de la Porte de Sex, situé deux lieues plus bas entre Montey et le lac de Genève sur la rive gauche du Rohne. Le dernier point, quoiqu'à peu près inattaquable de front, peut néanmoins dans la bonne saison être tourné et pris de dos par les vallées de la Dranse et le val d'Illiers, au moyen d'un chemin praticable pour de légères voitures, ce qui oblige, pour s'assurer complètement de St. Maurice, de fortifier cet endroit même.

La route du canton de Vaud peut être immédiatement coupée derrière le pont du Rohne, à l'aide d'un ouvrage en dessus et d'un autre en dessous des hauteurs de Lavey, mais elle le sera mieux encore cinq lieues plus en avant, au défilé de Chillon, qu'un petit retranchement rendrait entièrement impraticable. Voyez pour l'interruption du passage à St. Maurice la reconnaissance de Mr. Finsler, quartier maître général¹⁸. La référence au rapport de 1825 que nous avons cité impliquait l'approbation de l'avant-projet préparé par Dufour, mais aussi celle des idées de Finsler sur la construction rapide d'ouvrages qui seraient forcément légers. D'ailleurs la Diète avait pris position, les circonstances pressaient et l'armée ne pouvait que l'admettre.

Les choses ne traînent pas: le 16 janvier déjà, Dufour écrit au quartier-maître général Wurstemberger:

La position de St. Maurice est d'une trop haute importance sous le point de vue militaire pour ne pas commencer dès à présent à limiter les projets des ouvrages défensifs qu'il est convenable d'y établir, eu égard à nos moyens et au peu de temps qui nous est accordé. Ces projets ne peuvent être faits et discutés sans qu'au préalable nous ayons un bon plan des localités. Veuillez en conséquence, Monsieur le Colonel, envoyer le plus promptement qu'il vous sera possible un officier intelligent pour relever les plans de St. Maurice et de ses environs qui devraient déjà être faits. Il les vérifiera et les rectifiera en ce qu'ils pourraient avoir d'incorrect. Il portera surtout son attention sur les hauteurs de la rive droite dont il sera bon qu'il fasse les profils pour en bien déterminer la forme. Le même officier sera chargé de faire le plan de la porte de Sex, entrée du Valais du côté de la Savoie. Il sera bon de voir aux moyens de mettre cette barrière en état de défense sans qu'il en coûte de trop fortes dépenses à la Confédération.¹⁹

L'EXÉCUTION DES OUVRAGES URGENTS (1831)

A l'époque où le colonel Dufour s'occupe de la défense de Saint-Maurice, la Suisse n'avait pas encore de troupes de forteresse: en cas de mobilisation générale ou même de guerre, les ouvrages dont on établissait le projet auraient été occupés et défendus par la division chargée des frontières sud-occidentales du pays.

La répartition des compétences

Les réflexions des officiers du génie fédéral pouvant s'accorder ou non avec celles du commandant de division, il fallait réduire les risques de conflit par une définition précise des compétences de chacun.

Le 18 janvier 1831, le chef de l'état-major général donne ses instructions au colonel Forrer, qui vient d'être nommé commandant de la 4^e division. Il attire son attention sur les lieux de passage qu'il aura à étudier *notamment et principalement la fameuse route du Simplon. Le Génie sera particulièrement chargé d'y faire les ouvrages défensifs nécessaires et de mettre aussitôt que possible en état de résistance l'importante position de St. Maurice qui est, à la lettre, la clef de la Suisse de ce côté²⁰.* D'autre part, Dufour écrit le 13 mars au colonel Hegner, commandant en chef du génie. Le com-

mandant de la division est responsable de la discipline des sapeurs employés aux travaux de fortification, mais il n'a aucun ordre à leur donner: c'est vous qui en disposerez entièrement. Les commandants de division n'ont pas non plus d'ordres à donner sur ce qui regarde l'exécution des travaux, ni même leur tracé, mais il est convenable de leur donner communication des projets, et de prendre leur avis. C'est ce que je vous prie de faire, tant pour Luciensteig que pour St. Maurice²¹.

Les discussions de Dufour avec les officiers du génie: l'adaptation du projet au terrain

Sur le terrain, la mauvaise saison n'était sans doute pas très propice aux travaux de relevé. Néanmoins, Dufour écrit le 28 février au colonel Hegner:

Je viens donc vous inviter au nom de son Exc. le Général en chef, de vous rendre de suite et nonobstant la réponse que vous attendez depuis si longtemps de Monsieur le capitaine Strauss, à St. Maurice pour y arrêter sur place les bases du projet de défense que vous me rapporterez le plus tôt qu'il vous sera possible. Que les plans soient faits ou qu'ils ne soient pas faits, vous n'en travaillerez pas moins au projet que je vous demande et que nous discuterons à votre retour.

L'intention du Général est que ces projets soient assez mûris d'ici à dix jours pour que nous puissions donner l'ordre aux deux compagnies de sapeurs bernois de partir en même temps, l'une pour St. Maurice et l'autre pour Mayenfeld²².

Arrivé le 4 mars sur place, Hegner informe immédiatement Dufour du médiocre état des relevés et des difficultés qui rendront nécessaire la présence d'un officier compétent pour mettre en train le chantier²³. Dans sa réponse du 8, Dufour s'étonne du retard des travaux topographiques: *Qu'est-ce que nos deux officiers du génie ont donc fait jusqu'à présent? Faites, je vous en prie, les projets sans vous embarrasser davantage du levé²⁴.*

De retour à Lucerne, Hegner rédige, le 11, son rapport²⁵ à l'intention du chef d'état-major général. Officier expérimenté, le chef du génie a dû, en bien peu de temps, faire face aux difficultés imprévues que lui posait la topologie. D'abord, le relevé du terrain (demandé par Dufour le 16 janvier) était insuffisant par la surface considérée et par l'échelle adoptée (1:5000): *Ce levé se trouvant ainsi sur une échelle trop petite pour y reconnaître suffisamment le terrain afin d'y asseoir les projets de fortification dont j'ai été chargé, n'ayant autre cela été fait aucunement militairement, et manquant de tout profil, je me vis contraint de faire dresser d'abord à la hâte d'après une plus grande échelle un autre plan et d'y marquer ensuite sous le point de vue proposé, les différents reliefs les plus essentiels.*

Pendant que l'on travaillait à ce nouveau dessin, Hegner a essayé de situer sur le terrain les ouvrages indiqués par le *tracé* que lui avait remis le chef d'état-major général, et qui devait servir de base. Il se heurte inévitablement à une difficulté supplémentaire (qui découle de l'absence de relevé précis): *Les levés exactes ayant changé, et la figure que je m'étais faite préalablement du local d'après le plan de situation que j'avais en main et ses différentes dimensions, je me trouve encore dans ce moment-ci dans quelque incertitude si j'ai bien retrouvé pour les deux ouvrages principaux, savoir les deux lunettes K et L, l'emplacement qu'on avait intention de leur assigner, en ce que la distance entre elles, ainsi que les distances au point culminant M, comme au pont et à plusieurs autres points, différent de beaucoup sur le projet et le terrain, et que je n'ai jamais pu parvenir à les raccorder.*

Nous observons en passant que le *plan de situation* incriminé est pratiquement celui que Dufour avait joint à son rapport de 1823: on trouve les mêmes lettres pour désigner les ouvrages, mais aussi quelques indications complémentaires. Hegner continue en expliquant comment il s'est tiré d'affaire:

Cependant l'emplacement de ces ouvrages me semblait tellement dicté par les localités, que j'ose espérer de ne m'être en tout cas écarté beaucoup de la vérité, d'autant moins qu'ayant été ainsi déterminés, les accessoires, comme les lignes qui les rattachent au Rhône, les différentes batteries détachées etc. s'accommodaient ensuite parfaitement entre eux et aux localités.

Après avoir fait quelques remarques de détail sur les lunettes K et L et leur voisinage, Hegner rapporte qu'il a fait tracer (piqueter sur le terrain) les ouvrages, de sorte que, une fois les sondages faits dans le sol, on puisse passer à la construction dès que l'ordre sera donné. Il ajoute: *Il n'y a que la*



Fig. 25 S. Hegner: projet pour les fortifications de Saint-Maurice. 11 mars 1831. Ech. appr.: 1:8000. Archives fédérales, Berne.

lunette L avec la courtine qui va de là à la lunette K, que je n'osais me permettre de tracer, vu que les deux ouvrages se trouvent placés dans des vignobles de très haut prix, et que j'avais lieu de craindre que cela ne fit sur les habitants un effet d'autant plus alarmant, qu'ils se trouvent sans cela fort inquiétés par ces projets, dont ils craignent précisément l'opposé de leur vraie destination, qui est essentiellement conservatrice.

C'est cette circonstance majeure, d'éviter le plus qu'il me serait possible de toucher des terrains de prix et de n'offenser point, surtout dans les circonstances actuelles, l'esprit public, qui m'a engagé à soumettre quelques modifications de ce tracé à l'examen de Monsieur le colonel chef d'Etat major.

Le colonel Hegner avait-il un si profond respect de la viticulture, une grande crainte des dépenses, ou jouait-il plutôt de la précaution oratoire, avant de critiquer ouvertement l'avant-projet du chef d'état-major général? Le fait est qu'il poursuit: *Je fus d'autant plus motivé à cela que je me convainquis sur les lieux que la lunette principale K, dominée de très près et dépourvue de toute défense des ouvrages collatéraux, se trouverait infailliblement et d'autant plus exposée à être forcée, qu'en même temps elle est la plus avancée et qu'en suite de cela toute la fortification, formant un seul et même ouvrage fermé, pourrait bien d'un seul coup tomber en entier et sans retour entre les mains de l'ennemi.*

Hegner propose donc une sérieuse retouche du plan. La lunette K serait modifiée pour en faire un ouvrage avancé entièrement détaché. Les courtines prévues de chaque côté seraient reportées 80 m plus à l'ouest, vers la crête de la pente touchant au pont. Le tracé en serait modifié, soit pour obtenir un flanquement réciproque entre ses côtés et ceux de revers de la redoute, soit pour opposer directement une des faces tenaillées à la gorge de cette redoute, afin de battre tout son intérieur et de déloger l'ennemi aussitôt qu'il serait parvenu à en prendre possession.

Au nord, le tracé proposé rejoint celui de Dufour, tandis qu'au sud il s'en écarte pour descendre en crêmaillère le long de la crête du principal contournement de la pente de revers.

Les autres points de l'avant-projet de Dufour ne sont l'objet d'aucune proposition complémentaire, sauf en ce qui concerne trois des quatre coupures de routes (savoir de Massongex, de Saint-Maurice et de Lavey) qui devraient être doublées. Hegner ne se dissimule pas que les fortifications à construire, qui comprennent seulement ce qu'il y a de plus urgent à faire, nécessiteront de fortes dépenses. En terminant, il insiste sur l'importance de bien défendre les hauteurs voisines et, sur le plateau de Vérossaz, de procurer à la troupe l'appui de quelques ouvrages.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de revenir encore en peu de mois sur ce point qui donne toujours à nos efforts à St. Maurice un caractère un peu précaire, et fait ressortir avec d'autant plus d'importance l'urgence de rétablir du côté de la Savoie le point plus avancé, la Porte de Sex, en gardant bien les passages qui la tournent, et de mettre du côté de l'Italie le Simplon en état de défense, tout comme le défilé de la Barma, sur la rive gauche du Rhône, à deux petites lieues de St. Maurice, lequel étant défendu, intercepte alors tout le Valais, le peu de sentiers qui existent en cet endroit sur la rive droite pouvant facilement être gardés ou détruits.

Sans retard, Dufour discute ce rapport avec Hegner; il lui confirme ses instructions par écrit, le 13 mars:

Je viens par la présente vous confirmer les ordres que je vous ai donnés verbalement.

Vous ferez procéder immédiatement à l'exécution des travaux de St. Maurice conformément au dispositif que nous avons arrêté ensemble et d'après les plans que vous avez dressés; en faisant en sorte de commencer par les coupures et batteries qui défendent les quatre routes aboutissant au pont. Il est aussi essentiel sous le point de vue politique que sous le point de vue militaire de travailler à la fois sur ces quatre points. Pour ce qui est de la lunette supérieure, je désire que M^r Wurstemberger l'étudie sur le terrain pour lui donner le meilleur tracé; par conséquent, nous ne le commencerons qu'après avoir reçu le travail de cet officier²⁶.

Le 23 déjà, le chef d'état-major général demande un rapport au capitaine Wurstemberger, qui a dû recevoir les ordres de son supérieur direct, le colonel Hegner²⁷.

J'attends également, écrit Dufour, d'apprendre à quoi vous en êtes avec la lunette sur la rive droite, ainsi que sur les ouvrages à faire sur les hauteurs de la rive gauche du Rhône. Toujours soucieux de l'avancement tant des travaux que des réflexions préparatoires, Dufour écrit de nouveau à Wurstemberger le 29. Il est satisfait d'apprendre que l'on travaille aux ouvrages qui ne posent pas de

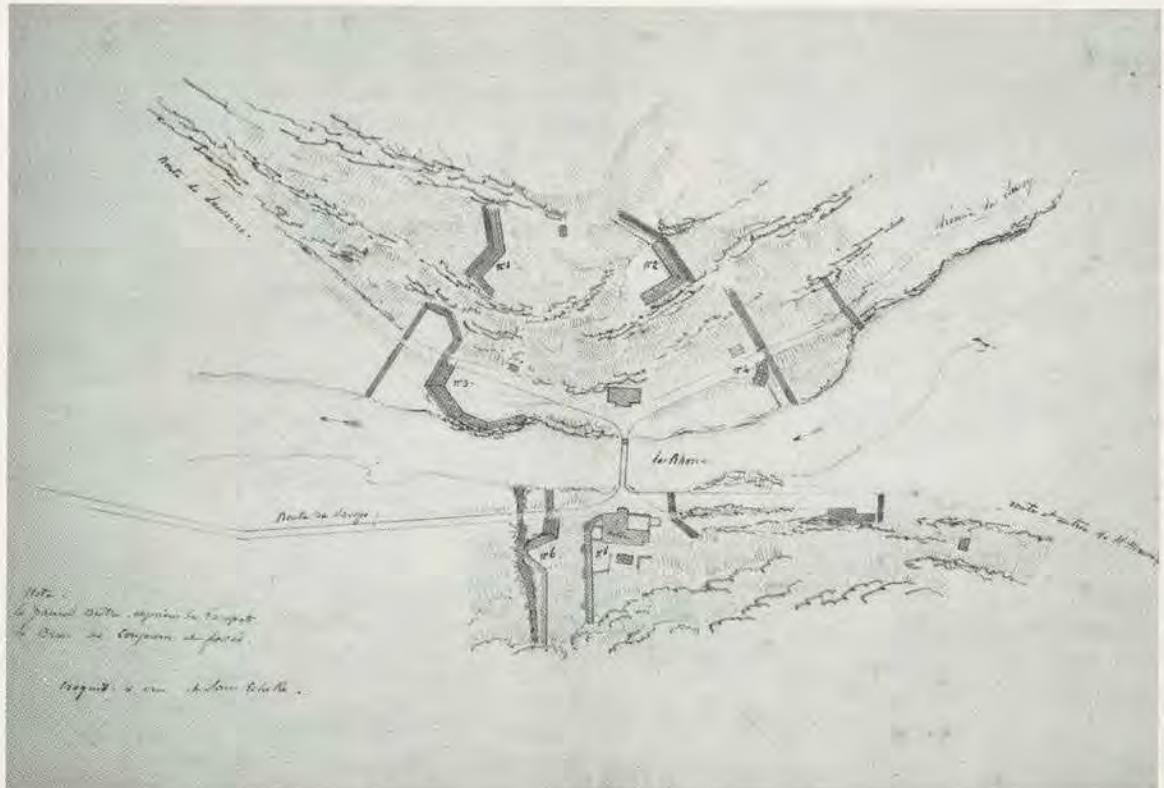


Fig. 26 Éléments arrêtés du projet, fin mars - début avril 1831. Ech. appr. : 1:5600. Archives fédérales, Berne.

problème et donne ses conseils concernant la réflexion en cours. On sent combien, du fond de son quartier général lucernois, Dufour est attaché à la meilleure manière d'appliquer sur le terrain le projet de principe qu'il avait proposé en 1823.

Je vous envoie une copie de votre copie sur laquelle j'ai tracé au crayon, et à peu près dans la forme que je suppose, la lunette dont je vous ai parlé dans ma précédente lettre. En l'absence de M^r Hegner, je suis obligé de m'occuper de ces détails. Je mets le plus grand prix à ce que le projet de cet ouvrage soit définitivement et promptement arrêté. Je vous invite donc à l'étudier sur le terrain et à m'envoyer votre projet le plus promptement possible. Sans cet ouvrage, tous ceux que vous avez commencés n'auraient plus grande valeur.

Laissant de côté quelques détails techniques, nous lisons ensuite: *Il me reste un doute que vous pourrez lever, c'est de savoir s'il faut mettre la lunette où je l'ai placée dans le croquis, ou s'il vaut mieux la porter au point culminant M. Dans la première place, sa gorge sera mieux soutenue et peut-être sera-t-elle plus facile à défiler, dans l'autre elle commande mieux la campagne. Si on construisait l'ouvrage au point M, il faudrait probablement changer sa forme; peut-être faudrait-il une redoute. Examinez cela.*

De plus, le capitaine Wurtemberger devra étudier un petit ouvrage à bâti*r en avant du point M*: il devrait faire *face des deux côtés pour servir dans une supposition comme dans l'autre*. Enfin, le capitaine ne perdra pas de vue les travaux à prévoir sur les hauteurs de la rive gauche ainsi qu'au défilé de Pisseyache (La Balmaz)²⁸.

Dans son rapport du 5 avril, le capitaine Wurstemberger tente de lever le doute que Dufour lui avait exprimé le 29 mars: il propose de remplacer la lunette *K* par une redoute occupant le point culminant *M*: celle-ci n'aurait aucun commandement à craindre. Cet ouvrage exigerait le coûteux

sacrifice d'une vigne mais serait relativement facile à bâtir. On le protégerait en avant par une *petite lunette* (*a-d*) disposée de manière à battre les pentes devant et de côté. L'artillerie qu'on disposera dans la redoute elle-même tirera à barbettes. Le défaut de cette position est qu'elle risque d'être contournée par l'ouest: on pourrait y remédier soit en la joignant par des *palanques* en crémaillère à l'ouvrage construit sur la falaise, soit en *enclavant* une partie de l'espace intermédiaire (*l-q*). Le capitaine donne son idée concernant l'ouvrage envisagé pour appuyer l'infanterie sur le plateau de Vérossaz; ce serait un *blokhaus* soit *palanque*, que je placerais au débouché du sentier qui y monte depuis St. Maurice, afin d'assurer la retraite des défenseurs du plateau. Enfin, le capitaine évoque ses travaux préparatoires relatifs à la Balmaz et à un autre site favorable près du village d'Evionnaz²⁹.

Les discussions de Dufour avec le commandant de la 4^e division: centre fortifié, lignes avancées et mobilité de la défense

Dès l'installation de son quartier général à Saint-Maurice, le colonel Forrer, commandant la 4^e division, avait sans doute pu observer la lenteur avec laquelle travaillaient les topographes du quartier-maître général Wurstemberger, puis connaître les difficultés rencontrées par Hegner au début de mars.

Dufour écrit à Forrer, le 13 mars: *On va mettre sans délai la main à l'œuvre pour les fortifications de St. Maurice dont les plans vous seront communiqués. M^r le capitaine Wurstemberger doit s'y rendre incessamment pour diriger les travaux*³⁰.

Le colonel Forrer réagit promptement. Le 16 déjà, il écrit au colonel Dufour pour le remercier de son avis et lui donner ses premières impressions³¹. Il se livre d'abord à la critique des plans dont les officiers du génie lui ont donné connaissance: *Une fortification à la droite du pont, en sortant de S. Maurice, s'enfilant sur les hauteurs, battant les trois routes, sans doute serait bonne à prendre si ces fortifications étaient liées et protégées à gauche du pont et en s'enfilant aussi sur les hauteurs de manière à couvrir les fortifications de la droite.*

Mais tel qu'on m'a fait connaître les projets je ne vois rien de cela, les fortifications là où on projette les établir sur la droite, liées seulement avec le vieux château et sans y comprendre les hauteurs sur la même ligne et des points avancés, sont partout exposées à une domination telle à ne pas y tenir trois jours, encore qu'on y établirait des batteries blindées et des blochaus; de plus, par cette fortification seule, on ne défendrait pas le passage de la gorge de S. Maurice, la gorge de Bex restant ouverte ou exposée à être franchie par un passage du Rhône au dessus de S. Maurice, hors de la portée du fort; tout ennemi s'inquiéterait fort peu des fortifications du pont de S. Maurice, toutes conséquences même qu'elles pourraient être.

Après cette énergique désapprobation, Forrer indique ce qu'il faudrait faire pour une défense efficace. La fortification quasi permanente près du pont étant fort chère et nécessitant de toute façon des compléments sous forme de *fortifications passagères de campagne*, il vaudrait mieux organiser toute la défense de la position au moyen d'ouvrages temporaires: *ce sera toujours encore un ouvrage très conséquent.*

Sans s'arrêter aux positions avancées plus lointaines, il suggère les dispositions principales de son système: contre une attaque venant du sud, une ligne allant des derniers contreforts de Savatan jusqu'à l'entrée de la gorge de Mauvoisin, et une autre à l'entrée méridionale de la ville. Sur les hauteurs des deux rives, des positions d'artillerie pour appuyer la défense de ces deux lignes. Le vallon de Lavey à Bex serait puissamment barré par un ouvrage relié à la position du défilé. Contre une attaque venant du nord, la ligne de défense s'étendrait de la région du château de Châtel jusqu'aux falaises à l'extrémité nord-ouest des collines de Chiètres. Ses feux d'artillerie se croiseraient avec ceux d'une autre position sur le coteau de la rive gauche (région de Saint-Martin). Et de conclure: *voila ce qu'il faut nécessairement faire pour défendre ce passage quel fort que soient les ouvrages qu'on construira sur les hauteurs de droit et de gauche du pont seulement et quel étendue qu'on donnera à ces ouvrages afin de les soustraire à une domination et à des menaces d'être pris par des coups de fusils, à*

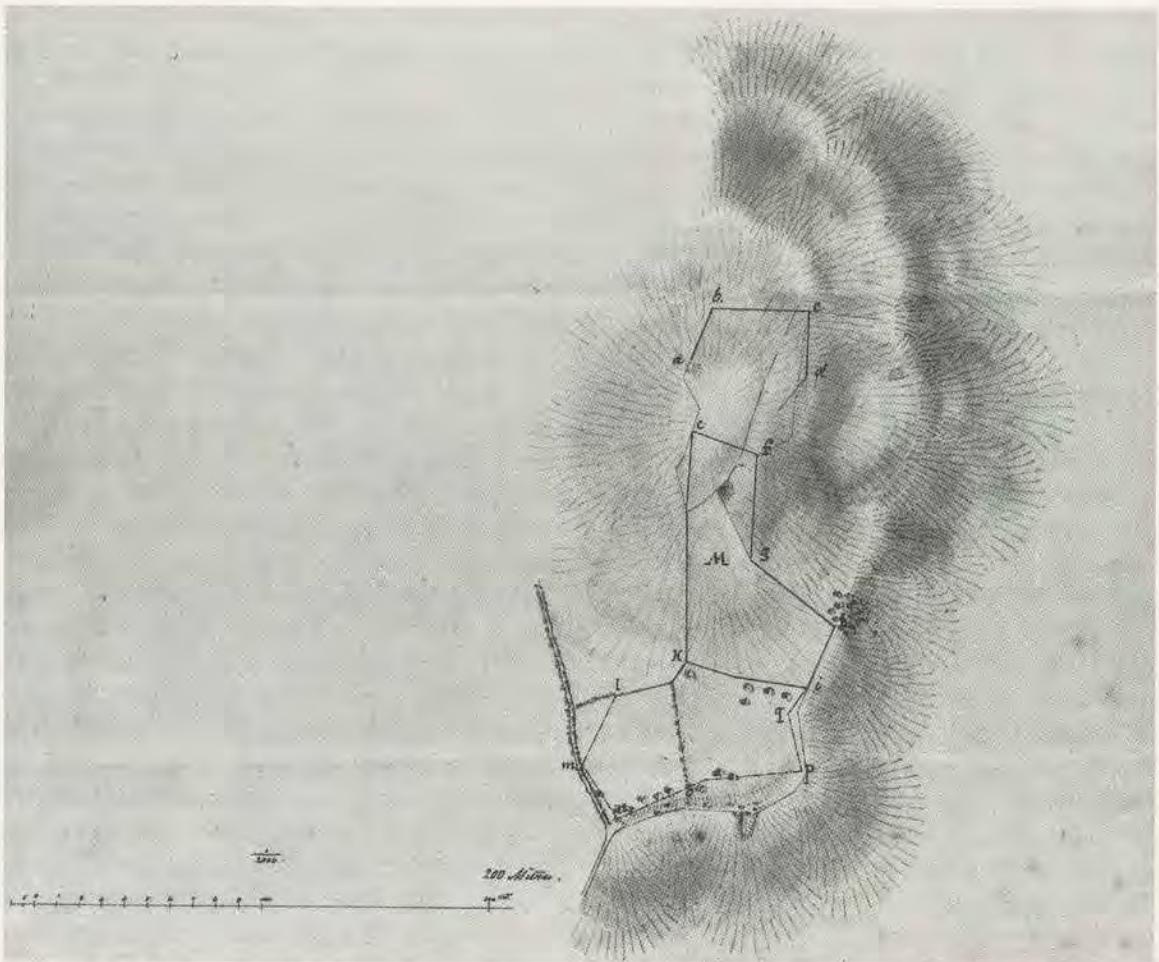


Fig. 27 R.L. Wurstemberger: projet pour la redoute des Crêtes, 5 avril 1831. Ech.: 3 cm = 100 m. Archives fédérales, Berne.

moins qu'on veuille lier ces ouvrages par d'aussi conséquents jusque dans la gorge de Bex pour se garantir d'être tourné.

La réponse que lui fait Dufour, le 22 mars³², montre une réelle ouverture à la collaboration, en même temps qu'elle insiste sur le point de vue réaliste adopté par le haut commandement. Dufour dissipe d'abord les doutes relatifs aux ouvrages du défilé lui-même: *Messieurs les officiers du Génie ne vous ont montré que la partie des ouvrages qui a été primitivement arrêtée, en attendant un projet plus étendu. Cette partie ne comprend que ce qu'il convient de faire aux abords du pont pour en défendre l'approche immédiate aux moindres frais possibles. Ces premiers ouvrages que vous pouvez considérer comme le dernier réduit de la position, doivent fermer les quatre routes qui arrivent au pont et faire face des deux côtés. Vous concevrez qu'il y a dans cette disposition autant de raisons politiques que de raisons militaires. Cette double tête de pont doit être protégée 1^o par un ouvrage principal sur la hauteur de la rive droite, 2^o par des batteries de position et en étages sur les rochers de la gauche, 3^o par quelques ouvrages sur le haut de ces mêmes rochers. En outre il faudra comme vous le dites, faire des ouvrages de campagne sur les collines de la rive droite. Mais ces derniers se font rapidement quand le danger est là et qu'on a du monde; c'est pourquoi nous pouvons pour le moment et par des raisons d'économie, les ajourner. On trouve déjà que nous entreprenons trop.*

En ce qui concerne les défenses avancées, dont Hegner n'a pas encore eu le temps de s'occuper, mais qui font l'objet de réflexions de Forrer, Dufour accepte la collaboration du commandant de la

division et lui fait des suggestions: *C'est une question qui reste à traiter et que vous avez abordée. Pour la résoudre convenablement, il faut un plan des localités; je vous aurais été obligé si vous aviez joint un croquis à votre mémoire. Faites faire cela à votre ingénieur.*

Pour couvrir les abords de St. Maurice du côté du Simplon, vaut-il mieux construire quelques ouvrages en avant de la ville, la droite à la montagne, et la gauche au Rhône, ou bien se porter au Pisseyache où la vallée se resserre notablement? Voilà une première question très importante. Du côté de la Savoie, faut-il occuper la porte de Sex ou se porter plus en arrière? C'est une seconde question qui serait vite résolue si nous supposions que l'ennemi fût maître de la plaine de Villeneuve et St. Triphon. Je vous prie de porter votre attention sur ces positions et de me communiquer vos idées, en attendant que M. Hegner puisse se transporter de nouveau à St. Maurice ou que j'y aille moi-même.

Enfin, Dufour rappelle un principe essentiel: il faut garder la mesure. Un rapport judicieux doit être envisagé entre l'étendue des fortifications et le nombre des troupes disponibles. Une autre condition de succès réside dans la mobilité des moyens engagés:

Si nous défendons St. Maurice par une Division tout entière, nous n'avons pas besoin de tant de fortifications; dans le cas contraire, si par exemple nous n'y laissons qu'une Brigade, des ouvrages trop étendus seraient plus nuisibles qu'utiles parce que les occupant, la troupe s'affaiblirait par sa dissémination. Voilà ce qu'il faut peser mûrement dans la solution du problème, et ne pas perdre de vue que tout en se donnant des points d'appui, il faut encore se ménager la liberté des mouvements.

Le colonel Forrer répond le 6 avril aux demandes du chef de l'état-major général par ses *Notes sur la défense de St. Maurice attaqué soit au nord soit au midi*³³. Quatre échelons de défense sont prévus du côté sud: les avant-postes de Pisseyache et de La Balmaz, la position d'Evionnaz (sur le flanc droit du cône du torrent de Saint-Barthélémy), la ligne du torrent du Mauvoisin (*n°s 1-3*) complétée sur la rive droite (vers les Bains de Lavey, *n°s 5-6*), enfin l'entrée méridionale de la ville. Ces positions, sur lesquelles les troupes de la division pourraient successivement résister, seraient équipées de divers petits ouvrages de campagne propres à recevoir de l'artillerie, des carabiniers et de l'infanterie.

En aval du défilé, Forrer n'oublie ni les positions de Chillon et de Saint-Tiphon sur la rive droite, ni celle de la Porte-du-Scex sur la rive gauche. Il prévoit une ligne de défense à l'extrême nord des collines de Chiètres (*n°s 18-23*) pour barrer les accès de Bex vers Lavey et battre toute la plaine au centre de laquelle se trouve Massongex.

Les positions comprennent des batteries qui puissent croiser leurs feux avec d'autres, installées sur la rive gauche, sur la colline de Chambovey (*n° 14*) et à Saint-Martin (*15*). Ces derniers postes servent non seulement à battre les accès bas du défilé, mais aussi à gêner une marche de l'ennemi vers le plateau de Vérossaz.

En ce qui nous concerne directement, les remarques les plus importantes du colonel Forrer sont celles qui touchent aux fortifications du défilé lui-même. Ce qu'il envisage sur les hauteurs de la rive droite (*A-F*) ne s'écarte guère du résultat auquel étaient parvenus les officiers du génie: grande redoute au point culminant et liaison de celle-ci avec les ouvrages proches de la falaise, eux-mêmes remaniés, surtout dans la partie sud. De plus, la batterie en construction sur la route de Bex (*n° 17*) devrait être modifiée pour battre aussi la route de Massongex. L'ouvrage construit au-dessus d'elle (*F*) devrait être modifié pour recevoir de l'artillerie. Enfin, l'ouvrage *O* (Forrer pense plutôt zéro que la lettre *O*) déjà construit tomberait à nul par l'effet de sa nullité.

Forrer se préoccupe naturellement des positions que ses troupes devraient occuper à proximité immédiate de ces fortifications. Dans toute la région qui s'étend de Cires jusqu'à la Pâtissière, il indique où disposer les hommes et l'artillerie pour empêcher le passage de Lavey à Châtel, puis à Bex, dans l'éventualité où l'ennemi, venu du sud, se serait construit un pont au nord-est du Bois-Noir, chose qui pourrait se faire aisément. L'autre hauteur dangereuse, celle de Vérossaz, devrait être pourvue d'un ouvrage au sommet du sentier qui la relie au château.

Considérant l'ensemble des mesures proposées par son rapport, le colonel Forrer écrit: *De ce système de défense étendu en effet, mais urgent par la nature du terrain et l'importance de la position, il résulte que les fortifications projetées au passage du pont et sur les hauteurs avoisinantes, ne sont qu'en second ordre et ne serviraient qu'à la dernière extrémité et pour défendre le passage à côté et sur le pont seulement: ce qui seul, ne défendrait plus ni la position dans son importante totalité, ni le passage depuis Lavey à Bex.*

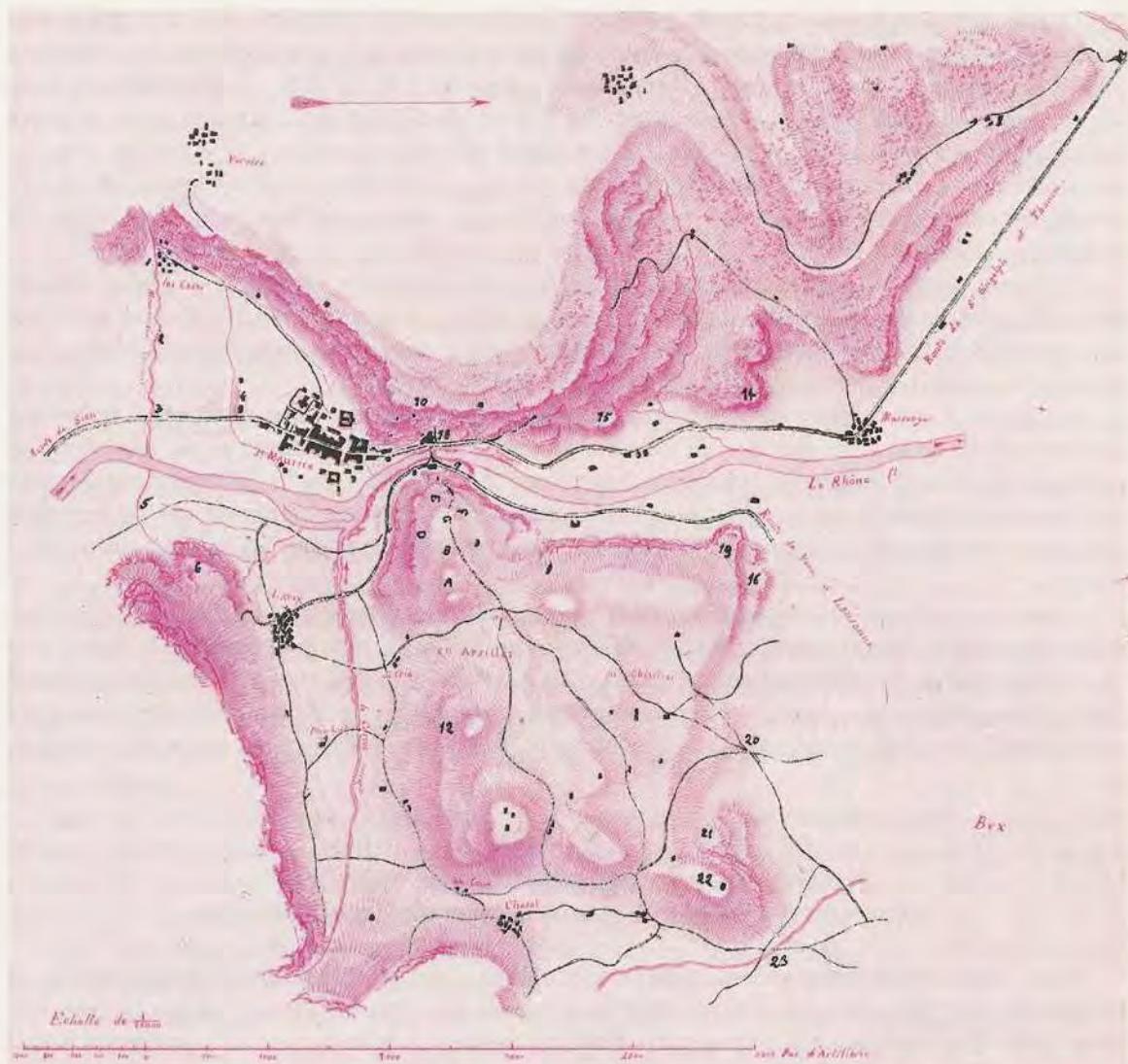


Fig. 28 La position de Saint-Maurice d'après Forrer, 6 avril 1831. Ech. appr.: 1:39 000. Plan du capitaine Imer. Archives fédérales, Berne.

La décision du haut commandement sur les projets du génie et de Forrer

Le rapport du colonel Forrer arriva à Lucerne le 10 avril, après le départ du général et de son chef d'état-major pour le Valais. Le 12, Guiguer et Dufour étaient à Saint-Maurice où ils semblent être demeurés un peu moins d'une semaine³⁴.

Au moment où le général prend connaissance des problèmes sur place, les discussions relatives à l'exécution des ouvrages prévus par Dufour en 1823 sont terminées: on a abouti à un accord entre Dufour, Hegner et le capitaine Wurstemberger. Le colonel Forrer eut lui aussi l'occasion de présenter ses idées sur la défense générale de la position, qui, sur certains points, étaient différentes. Le commandant en chef de l'armée ne prit sa décision que sur les fortifications proprement dites du défilé, et conformément aux conclusions des officiers du génie.

Le haut commandement de l'armée ne perdait pas de vue les propositions de Forrer concernant les zones tactiques en amont et en aval du point d'appui que constituaient les fortifications mêmes du défilé. De retour au quartier général, le colonel Dufour écrit le 20 avril au commandant de la 4^e division: *J'ai remis à S. E. le Général en chef le plan de défense de la position de St. Maurice qu'accompagnait votre lettre n° 38. S'il y fait quelques observations j'aurai l'honneur de vous les transmettre; quant à moi je n'ai autre chose à y objecter sinon qu'il exige une artillerie plus forte et plus nombreuse que celle dont vous pourrez probablement disposer. Mais quand une fois nous en serons à le mettre à exécution vous sauriez bien plier le projet aux moyens qui vous seraient donnés.*

Revenant sur les remarques de détail qu'il avait faites en parcourant le terrain avec Forrer, Dufour écrit: *elles portent seulement sur deux ou trois de vos batteries qui me paraissent un peu trop fichantes. Au surplus, il faut prendre le terrain comme la nature nous le donne; on n'est pas toujours maître de placer son canon aussi avantageusement qu'on pourrait le désirer*³⁵.

Le 23 avril, Dufour communique à Forrer l'avis du général Guiguer: *J'ai soumis à S. E. le Général en chef le plan de défense que vous m'avez donné pour l'importante position de St. Maurice. Il a approuvé l'ensemble du projet; il l'a trouvé conforme aux principes, puisqu'il repose sur l'emploi judicieux des troupes dans une défense active et attaquante; il a vu avec plaisir que vous pensiez à disputer chaudement les positions avancées que vous indiquez avant d'en venir à la position principale.*

Nous n'avons pas à traiter ici des positions avancées au sujet desquelles Dufour communique au divisionnaire des observations de détail où l'éloge est notablement plus abondant que la réserve. En ce qui concerne les fortifications en construction au défilé lui-même, le chef de l'état-major général n'entre pas en discussion: *Je ne dirai rien des ouvrages a, b, c, d, e, f, 16 et 17 qui constituent l'ensemble de la double tête de pont, parceque c'est maintenant une chose arrêtée et qui est en pleine exécution*³⁶.

Nouvelles difficultés entre Forrer et Dufour: soutenir un siège ou pratiquer une défense active?

Ainsi, entre le haut commandement de l'armée et le chef de la 4^e division, tout paraissait clair: la collaboration de Forrer était appréciée, on l'encourageait à poursuivre l'étude des lignes avancées, mais on ne discutait plus des ouvrages du défilé lui-même. Le colonel toutefois prit assez mal la chose.

Lors de la visite du général Guiguer et de son chef d'état-major à Saint-Maurice (dès le 12 avril) Forrer paraît s'être plaint d'un manque d'égards de la part du commandant en chef du génie. C'est sans doute pour cela que Dufour avait ajouté à sa lettre du 20 avril un *post-scriptum* qu'il voulait apaisant:

*P.S. Je dois excuser M^r le Colonel Hegner de ne vous avoir pas donné en temps opportun communication des projets de fortification pour St. Maurice. Son intention n'a jamais été de se soustraire à vos conseils; il devait au contraire et d'après un ordre général que je lui avais donné, envoyer le calque des projets à Messieurs les Divisionnaires dans le commandement desquels les travaux devaient s'exécuter. Il sentait comme moi la convenance de ce genre de communications, et si M^r Wurstemberger n'a pu d'abord vous soumettre au nom de M^r Hegner qu'une partie des projets, c'est que le reste n'était pas encore arrêté, et ne l'a été définitivement qu'à mon passage à St. Maurice*³⁷.

En possession des deux lettres du 20 et du 23 avril, mais ne faisant allusion expresse qu'à la première, le commandant de la division écrit le 9 mai au colonel Dufour³⁸. Il estime malgré tout que les projets auraient dû lui être soumis assez tôt pour qu'il puisse formuler ses observations avant l'exécution des ouvrages. Il n'entend émettre de critiques que pour la meilleure réussite du travail: *si je m'apercevais qu'elles fussent accueillies sous une vue différente, je m'abstiendrais et me renfermerais dans la stricte observance des prérogatives de mon commandement et des ordres qui me seraient transférés. Or, poursuit-il, le peu d'attention qu'on a porté sur quelques remarques que j'ai faites sur quelques uns des ouvrages déjà construits et sur le projet de ceux qui sont en construction, doit naturellement me faire croire qu'on n'était pas disposé à les accueillir favorablement. Il rappelle toutefois, en se référant aux numéros des positions sur son propre plan, les principaux objets de sa*

désapprobation ; la manière de construire l'ouvrage n° 17, la position défectueuse des deux tenailles sur le point C si menacées de la hauteur n° 15 (Saint-Martin), qu'il n'y aurait pas moyen d'y tenir une demi heure si l'ennemi parvenait à établir sur ce point une batterie ; l'ouvrage n° 16 enfin, qui se trouve trop acculé aux ouvrages du château même. Les travaux étant trop près de leur terme pour qu'on puisse y changer quelque chose, Forrer se borne à espérer qu'on tiendra compte de son opinion lorsqu'il sera question d'élever les ouvrages avancés de campagne.

Il ajoute aimablement (sans doute pour mieux viser Dufour et peut-être Hegner) : *Au reste, je répète et j'espère qu'on voudra bien en être convaincu, que je rends tout l'honneur possible à Monsieur le commandant et Messieurs les officiers du génie ; leurs travaux sont exécutés avec soin et leurs talents et leurs capacités sont une très grande satisfaction pour la patrie. Mes remarques au fond, appuyées sur d'assez nombreuses expériences de guerre, quoique sans être homme de l'arme, ne portent que sur l'assiette de ces travaux, qu'en partie j'aurais désiré différemment, tant pour leur plus grande utilité que pour les soustraire à une critique étrangère qui pourrait s'en suivre, une fois que des hommes de l'art viendront les visiter.*

La réplique ne se fait pas attendre : Je dois vous dire, répond Dufour le 13 mai³⁹, que, bien loin d'avoir la pensée que ce soit dans l'unique but de critiquer que vous m'envoyez des observations sur les travaux de fortifications ou sur les diverses branches du service, ce sera toujours avec un vif intérêt que je les recevrai, comme une preuve de votre sollicitude et des sentiments patriotiques qui vous animent. Mais permettez-moi de vous dire aussi que si d'un côté vous devez exposer avec franchise vos opinions et donner les conseils que votre expérience et vos lumières peuvent vous suggérer, vous devez de l'autre permettre qu'on les pèse et qu'on s'en écarte si le résultat de l'examen n'était pas tout à fait en leur faveur. C'est ce qui est arrivé pour quelques uns des ouvrages de St. Maurice où vous ne vous êtes pas trouvé d'accord avec Messieurs les officiers du génie, parce que vous envisagez la question sous un point de vue différent.

Vous raisonnez plutôt dans la supposition d'un siège que dans celle d'une attaque de vive force, et en ce sens ce que vous dites est fondé, parce qu'alors l'ennemi, maître des dehors et des points dominants, peut prendre de revers les ouvrages attaqués. Cela suppose qu'il a un pont sur le Rhône, et que la garnison est assez faible pour être obligée à se renfermer dans ses ouvrages.

Mais cette supposition n'est pas celle de Dufour. Il expose, sous la forme d'une véritable leçon, sa propre conception de la défense du passage :

Saint-Maurice étant le point le plus important de toute la Suisse, sa garde sera toujours confiée à un corps plus ou moins nombreux, capable d'occuper et de garder les hauteurs.

L'ennemi ne partagera pas ses forces pour arriver par les deux rives du lac (...) s'il le faisait, nous aurions beau jeu pour le battre.

S'il jette un pont pour attaquer à la fois par les deux rives, ce pont peut facilement être rompu ; (...) alors vous vous jetez sur les troupes qui sont les plus faibles sur l'une ou l'autre rive. C'est précisément à favoriser cette opération que les ouvrages de St. Maurice sont destinés.

Enfin (...) on ne peut pas admettre que l'ennemi puisse construire la batterie n° 15 (Saint-Martin) qui vous inquiète, tant que nous sommes maîtres des hauteurs de Vérosses ; et si nous n'en sommes pas maîtres, toute la défense tombe d'elle-même ; il n'est point nécessaire à l'ennemi de construire cette batterie, qui d'ailleurs ne se ferait pas sans difficulté, pour arriver à ce résultat.

Je le répète, la solution du problème est toute entière dans l'occupation des hauteurs et dans la défense active de nos troupes ; les ouvrages de St. Maurice n'ont d'autre but que d'interdire les approches du pont, lorsque par une raison quelconque la masse de nos forces s'est portée d'un côté du fleuve. Il faut être sûr qu'alors, et moyennant les ouvrages, le pont ne sera pas enlevé d'emblée, et qu'ainsi on aura toujours la faculté de se porter de l'autre côté, si cela devient nécessaire, et au moment convenable.

Dufour s'arrête ensuite à quelques points de détail et remarque que de légers défauts ne feront pas que la défense se prolonge une minute de moins.

Les dernières discussions et l'achèvement des travaux

Cet échange de propos poliment acides n'empêche pas que, durant l'été, les travaux continuent conformément au plan. Seuls trois ouvrages donneront encore lieu à quelques discussions : la redoute

sur la hauteur de la rive droite, la tour crénelée et la défense du plateau de Vérossaz, sur la rive gauche. En même temps, le colonel Forrer étudie plus en détail les lignes avancées qu'il avait proposées dans son rapport du 6 avril.

Redoute des Crêtes

Le projet de fortification adopté en avril lors de la visite du général Guiguer de Prangins comprenait, au moins au niveau des principes, une redoute sur le point culminant *M*, dominant de l'est les ouvrages du défilé. La mise au point des détails pouvait naturellement prendre quelque temps, même si le site choisi demeura toujours le même.

Le 9 mai, le colonel Dufour s'inquiète de ce que les travaux ne sont pas encore commencés et presse le capitaine Wurstemberger d'agir, même s'il lui faut pour cela engager du personnel.

Il lui répète le 12: *Commencez sans différer la redoute supérieure de la rive droite*⁴⁰. Le principe même de la redoute se heurte aux objections du colonel Forrer, qui en avril avait pourtant plaidé pour elle. Le 21 mai, dans son rapport proposant de fortifier l'extrémité de la plaine au sud de Lavey, il signale que ces ouvrages, combinant leurs feux avec ceux de la redoute que l'on devrait bâti à Vérossaz, rendent moins urgent l'établissement d'une redoute sur la hauteur de la rive droite. Celle-ci pourrait être construite au dernier moment si cela devenait nécessaire:

*L'emplacement où cette redoute devrait être élevée, consistant en très bonnes vignes, le propriétaire ne les céderait que très à contre cœur et à grand regret, quand même il serait indemnisé amplement, et sans compter les grands frais que cela demanderait, le désaveu public ajouterait à la désapprobation qui pourrait s'en suivre, en ce moment surtout où tout le monde s'accorde à dire que tous ces préparatifs sont inutiles, par les assurances d'une paix générale*⁴¹.

Néanmoins, Dufour s'adresse le 25 mai à Wurstemberger. Il est contrarié d'apprendre que la redoute n'est pas encore commencée et se montre moins sensible que Forrer aux arguments tirés de l'opinion publique. *On dit maintenant que le propriétaire fait des difficultés pour céder son terrain. Ce n'est cependant pas ce qui doit nous arrêter; nous avons eu jusqu'à présent tous les égards pour la propriété particulière; mais il y a des bornes à tout. Tant que cette redoute n'est pas faite, notre système de défense est incomplet puisque le terrain environnant n'est vu et battu que par cet ouvrage; on ne peut pas abandonner à l'ennemi le point dominant.* Dufour admet pourtant que l'on tarde encore un peu, le temps d'estimer le coût de cet ouvrage, *que nous réduirions à ses moindres dimensions*⁴².

Le même jour, le chef d'état-major général informe Hegner qu'il a consulté le général: lui aussi est d'avis qu'il ne faut pas retarder la construction, mais il pense qu'il faut en réduire les dimensions. Il demande toutefois de connaître au préalable les frais qu'entraîneront le chantier et soit l'achat du terrain, soit l'indemnisation des dégâts⁴³.

Enfin, le 6 juin⁴⁴, Dufour écrit à Hegner: *S. Exc. le Général en chef a décidé que l'on procéderait immédiatement à l'exécution de la redoute déjà profilée sur la hauteur de la rive droite à St. Maurice.* Hegner lui apprend de Saint-Maurice le 15 juin: *Aujourd'hui le profilement de la redoute sur la hauteur de la rive droite du Rhône a été arrêté définitivement et demain on en commencera le travail*⁴⁵.

La tour crénelée

Fig. 24

Dans son projet du 16 juin 1823, Dufour avait prévu une tour crénelée (*D*) sur le rocher dominant l'enceinte nord du vieux château. La construction de ce bâtiment ne semblait pas poser de problèmes. Toutefois, le 8 mai, le capitaine Wurstemberger signale au colonel Dufour qu'il attend à ce propos un dessin du colonel Hegner. Ces messieurs du génie ne sont pas au clair sur la pointe de rocher où la tour doit être implantée: *si c'est sur celle immédiatement au-dessus du vieux mur d'enceinte ou si c'est sur la pointe en avant de ce mur*⁴⁶.

Dans sa lettre du 12 à Hegner, le chef d'état-major général se montre surpris de la question que lui avait posée Wurstemberger: *l'emplacement est si clairement désigné par la nature que je ne puis pas croire qu'il y ait lieu à la moindre hésitation.* Par conséquent, le commandant en chef du génie doit donner l'ordre au capitaine de commencer cet ouvrage sans délai⁴⁷. Le même jour, Dufour écrit à

Wurstemberger de préparer lui-même un projet pour la tour, de manière à ne pas retarder l'ouvrage. Il lui précise la position, au-dessus de l'enceinte du château: *Gatschet, qui est monté avec moi sur cet emplacement, saura bien le reconnaître*⁴⁸.

Tout cela n'empêche pas le capitaine d'insister le 19 mai. En envoyant au colonel Dufour deux projets, il revient sur la question de l'emplacement: le point *B* de son croquis (solution Dufour) lui paraît nettement moins favorable que le point *A*. Ce dernier offre davantage de possibilités de feu contre un ennemi attaquant du nord la position du château. Le capitaine préférerait attendre la visite prochaine du colonel Hegner⁴⁹.

Le chef d'état-major général se montre maintenant ouvert à la discussion avec le capitaine. *Les raisons que vous me donnez pour construire la Tour sur le point A plutôt que sur le point B*, lui écrit-il le 22, *me semblent bonnes, et si en cette place, la Tour n'est pas plus attaquable et défend aussi bien les approches du fort par la corniche sur laquelle nous voulons l'élever, je ne vois que de l'avantage à la porter au point A plutôt qu'au point B; examinez encore la question sous ce point de vue; et nous attendrons encore pour l'exécution de prendre avis de M^r le Colonel Hegner quand il sera de retour.*

*Quant au projet de la tour, je l'approuve et je prends le second comme le plus simple et le plus économique. La corniche de l'autre tour produirait il est vrai, un bon effet à l'œil, mais elle serait sans utilité pour la défense*⁵⁰.

Mais, le 25 mai, Dufour revient à son idée primitive. Il écrit à Wurstemberger: *D'après le croquis que vous m'avez envoyé je croyais les deux rochers *A* et *B* à 40 ou 50 mètres de distance et alors il m'importait peu que la tour fût placée sur l'un ou sur l'autre; mais, d'après un autre dessin que m'a remis Monsieur Hegner, et qui doit être exact, la distance est beaucoup plus grande et la tour placée aussi en avant ne protégerait plus l'intérieur du fort comme au point *B*. Or son objet essentiel étant d'empêcher quelques tirailleurs ennemis de se placer sur ce rocher et de plonger dans le fort, il devient absolument nécessaire de la mettre sur le rocher *B* dans son premier emplacement.* Il ajoute: *Vous ne commencerez cet ouvrage que lorsque Monsieur Hegner sera allé en arrêter définitivement l'emplacement*⁵¹.

Le 2 juin, Wurstemberger répond qu'il attend la venue du colonel Hegner. Il juge utile de préciser que la distance des rochers *A* et *B* sur l'un desquels cet ouvrage doit être placé n'est réellement pas au delà de 40 à 50 mètres⁵². Le colonel Hegner est à Saint-Maurice dès la mi-juin⁵³. Le 14 juillet, Wurstemberger écrit à Dufour qu'on a de même préparé l'emplacement de la tour crénelée sur la pointe de rocher au dessus du château⁵⁴. C'était l'endroit que Dufour avait choisi en 1823 et où l'édifice est aujourd'hui debout.

Fig. 29

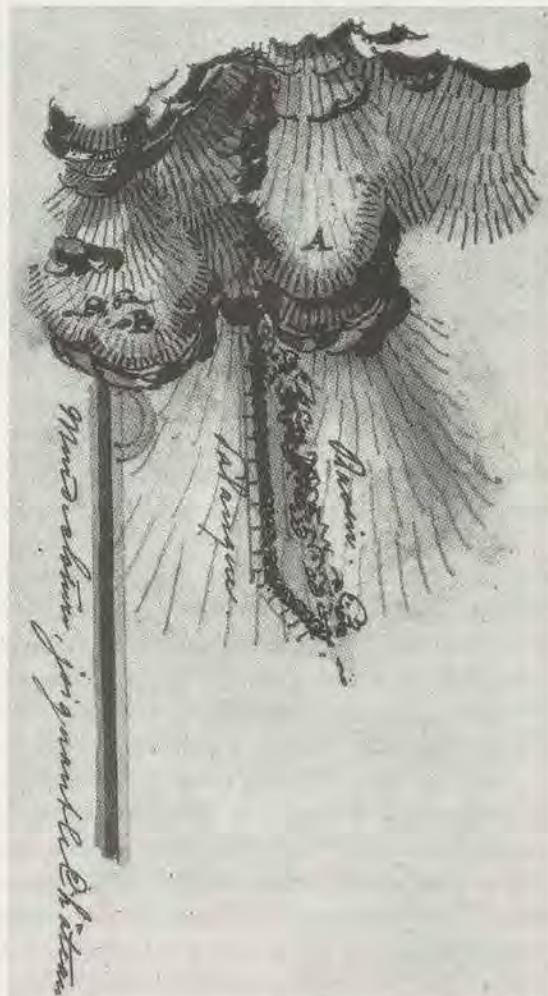


Fig. 29 Discussion du site de la tour crénelée: croquis du capitaine Wurstemberger, 19 mai 1831. Sans indication d'échelle. Archives fédérales, Berne.

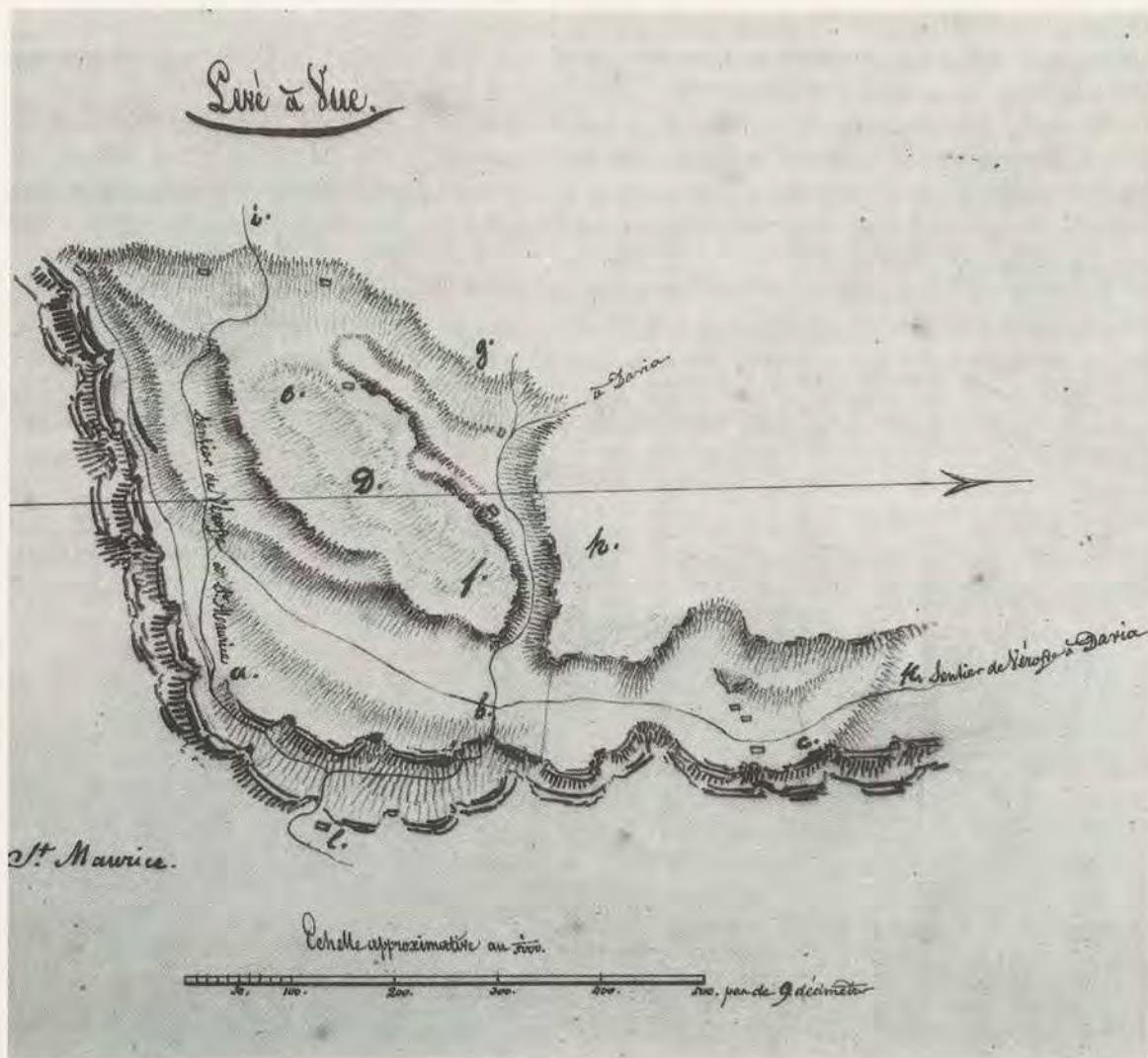


Fig. 30 Défense du plateau de Vérossaz selon Forrer, 16 mai 1831. Ech. appr.: 1:6300. Archives fédérales, Berne.

Redoute de Vérossaz

Dans son rapport du 5 avril, et conformément aux impulsions que lui avait données Dufour le 23 et le 29 mars, le capitaine Wurstemberger avait prévu un petit ouvrage à l'extrémité du plateau de Vérossaz, devant les sentiers qui descendent du château. Le 30 avril toutefois, le capitaine écrit au colonel Dufour que, d'entente avec le colonel Forrer, il propose de surseoir à l'exécution⁵⁵. Forrer lui-même écrit le 9 mai à Dufour qu'il lui enverra prochainement ses *idées sur les travaux accessoires sur la hauteur de Vérosse et dans la gorge de Lavey*⁵⁶.

Le 16 en effet, le colonel envoie au chef d'état-major général un projet pour la défense du plateau de Vérossaz. Il insiste tout d'abord sur l'extrême importance de la position dans le cas d'une attaque venant de Savoie. Elle domine et surplombe tous les ouvrages de fortification situés sur la rive droite du Rhône, ainsi que les avenues du pont de St. Maurice. Si elle tombait aux mains de l'infanterie ennemie, les ouvrages au pont de St. Maurice pourraient être réduits facilement et cela plus encore par l'effet moral que produirait l'occupation de ce plateau par l'ennemi, que par son feu, qui, étant fichant sur les fortifications mêmes, ne pourrait faire de grands ravages. Le seul ouvrage qui devra être fait d'avance et indispensablement est, au jugement de Forrer, au point D, une redoute pour 200 hommes et 2 pièces de 4. On pourra compléter plus tard la défense du plateau en construisant des ouvrages légers aux débouchés des sentiers et sur quelques autres points particulièrement dangereux⁵⁷.

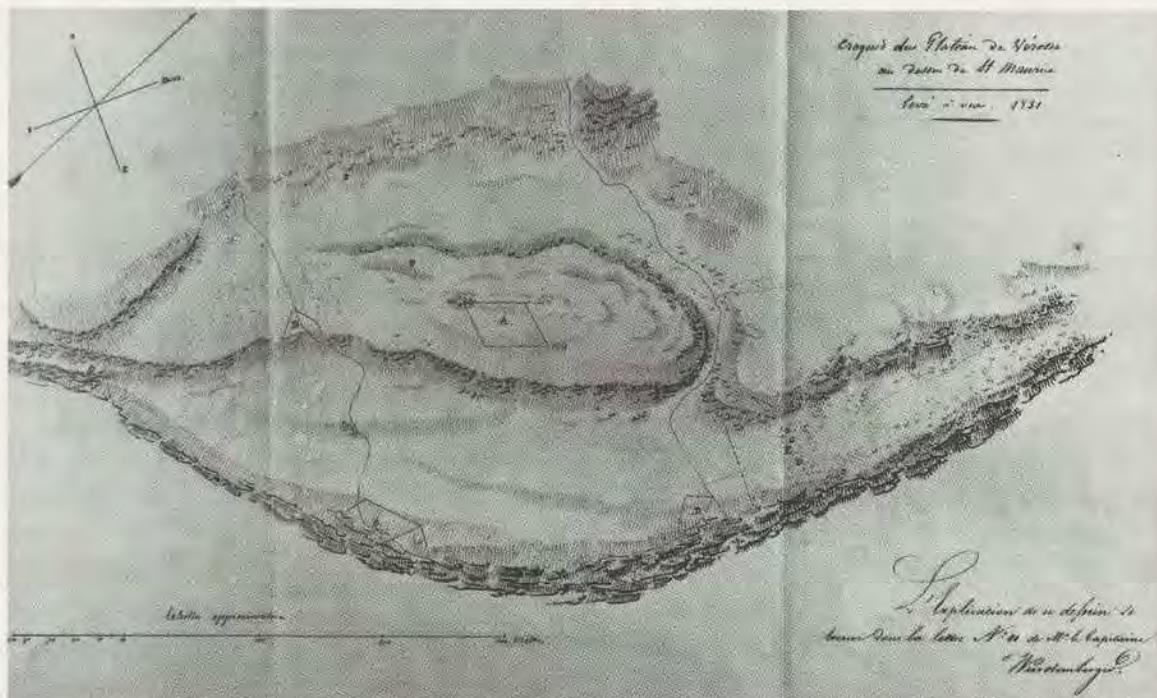


Fig. 31 Défense du plateau de Vérossaz selon le capitaine Wurstemberger, 7 juin 1831. Ech. appr.: 1:6100. Archives fédérales, Berne.

Le 20, Dufour remercie Forrer de porter sa *sollicitude sur cette partie qui est la véritable clef de toute la position*. Il observe que la maîtrise de ce lieu a été envisagée comme primordiale dès le début des réflexions sur la défense du défilé. Dufour rappelle (dans l'ordre inverse) les trois fonctions que devraient remplir les ouvrages: assurer la retraite vers le château, défendre le plateau lui-même et en interdire l'abord. *Votre projet, poursuit-il, me paraît très convenable pour résoudre les deux premières parties du problème (...) mais il me semble qu'il ne répond qu'imparfaitement au troisième point, celui de défendre les approches du plateau. Je ne vois dans ce but que la petite lunette établie au point C sur le sentier qui mène à Davia; je voudrais que les autres sentiers, et surtout le chemin que vous m'indiquez comme accessible au canon de bataille, fussent également interceptés.* Enfin, en ce qui concerne la redoute, centre de ces divers ouvrages, il reste à étudier les meilleures possibilités de défillement: le capitaine Wurstemberger recevra la charge d'examiner la question⁵⁸.

En vérité Dufour requiert davantage du capitaine. Le même jour, il l'informe qu'il a reçu le projet de Forrer et lui demande d'en présenter un lui aussi, *en considérant le plateau de Vérossaz comme la clef de toute la défense de St. Maurice. Il sera nécessairement occupé en forces et par conséquent votre projet doit être conforme à cette supposition*⁵⁹.

Le 2 juin, le capitaine Wurstemberger informe le colonel Dufour que le mauvais temps l'a empêché de s'occuper du plateau de Vérossaz. Le 7, il lui envoie son projet en expliquant qu'il a amélioré la redoute, que celle-ci devrait être construite en premier lieu, tandis que pour les ouvrages accessoires on pourrait attendre. Quant à l'interception du chemin et des sentiers qui permettent l'approche de la région de Davia au plateau, le capitaine ne propose pas la construction de retranchements: *il n'y a point de position convenable plus en avant pour l'emplacement de quelque ouvrage, le terrain étant trop entrecoupé; la défense devra se faire par de l'infanterie profitant des avantages du terrain*⁶⁰. Dufour accuse réception le 10. Il ne cache pas la satisfaction que lui procure ce plan: *je vois avec plaisir qu'il diffère très peu de celui que m'a envoyé M^r le Colonel Forrer; cela me fait espérer que cette partie de nos ouvrages ne sera pas sujette à contestation*⁶¹.

L'ordre de commencer les travaux sera donné par Hegner le 9 juillet⁶². Le 14 juillet, le capitaine Wurstemberger annonce à Dufour le début de la construction pour la semaine suivante⁶³.

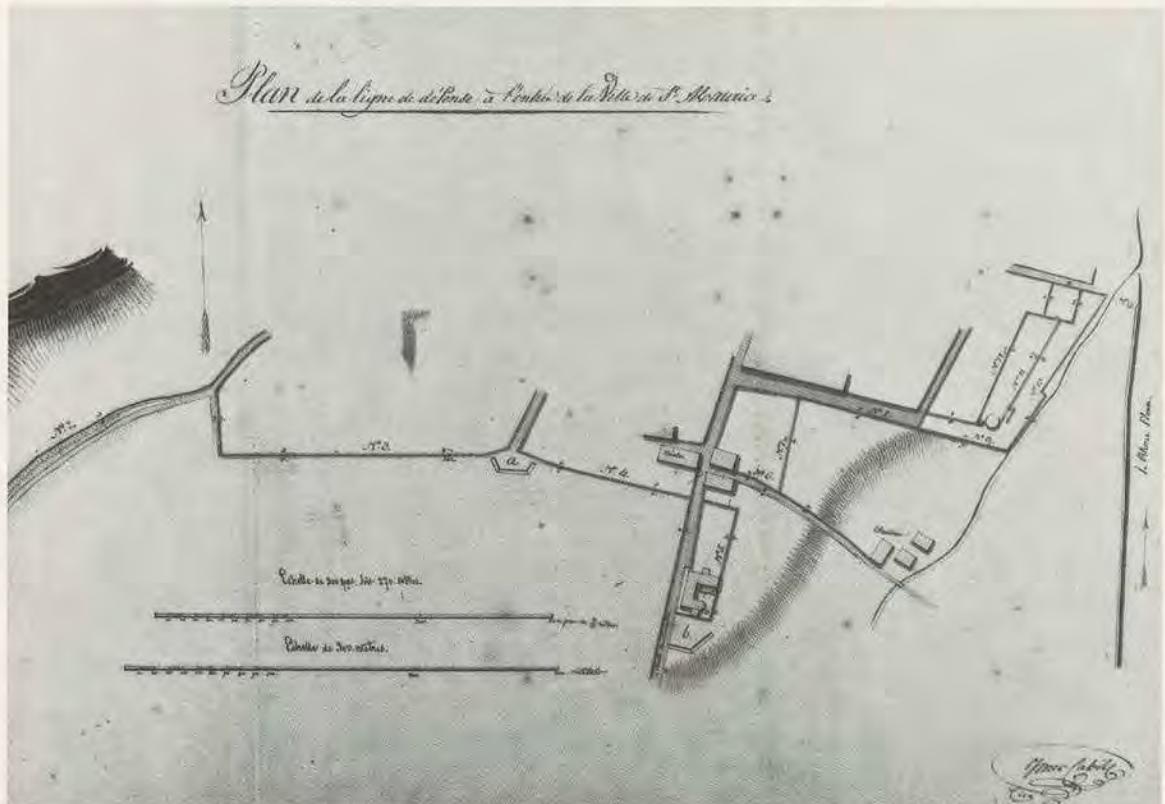


Fig. 32 Projet de défense à l'entrée méridionale de la ville de Saint-Maurice; Forrer, 26 mai 1831. Ech. appr.: 1:5200. Plan du capitaine Imer. Archives fédérales, Berne.

Autres travaux du colonel Forrer

L'activité de Forrer ne se relâche pas. Il rédige le 20 mai un *Projet de défense du Valais attaqué du côté du midi*, qui présente une hypothèse très différente des idées de manœuvre de Dufour et de Finsler⁶⁴. Le 21 mai, il remet au chef d'état-major général plusieurs rapports. Deux d'entre eux concernent les défenses avancées à la Porte-du-Sex et à la Balmaz (avec Pissevache et Evionnaz). Le troisième présente les moyens d'arrêter l'ennemi qui, ayant jeté un pont sur le Rhône peu en aval du Bois-Noir, tenterait de gagner Bex par Lavey et Le Châtel.

Le 26 mai, Forrer précise ses idées sur la défense dans le secteur de la ville. Il propose une ligne, qui, une centaine de mètres plus au sud que l'enceinte médiévale, fermerait les abords de la ville depuis la falaise jusqu'au Rhône. Les deux batteries prévues devraient être bâties à l'avance tandis que le reste des lignes ne serait aménagé que devant l'urgente nécessité. Enfin, le 3 juin, il traite d'une phase ultime de la défense entre le débouché nord de la ville (censée déjà conquise) et le pont. Sont notamment prévues deux coupures de la route, l'adaptation des mamelons rocheux et la possibilité d'utiliser le château pour y poster des tireurs⁶⁵.

La phase d'achèvement des travaux, dans l'été et le début de l'automne, ne suscite plus de grandes discussions. Il s'agissait seulement de terminer les ouvrages prévus. Tout étant au point, Dufour écrit à Hegner le 4 octobre qu'il peut licencier les officiers du génie Gatschet, Fraisse et Correvon⁶⁶.

L'armement et sa fonction, la garnison et l'intendance

Dès l'ouverture des premiers chantiers au mois de mars, on s'était naturellement préoccupé de leur futur équipement en artillerie. On connaît à partir du 9 mars 1831 plusieurs lettres du colonel Hirzel, commandant fédéral de l'artillerie, qui font allusion à ses démarches auprès des cantons de Genève, Vaud et Valais, qui seraient appelés à fournir des bouches à feu et de la munition⁶⁷.

L'évaluation du nombre des troupes d'infanterie chargées d'occuper la fortification ainsi que l'utilisation de ses forces d'artillerie relevaient de la 4^e division. Son état-major fait une première estimation à la fin de mai ou au début de juin⁶⁸. On y trouve, pour chaque ouvrage déjà construit, le nombre de créneaux et la longueur des banquettes à la disposition des carabiniers ou autres fantassins. On sait que ces hommes pouvaient défendre les abords des ouvrages jusqu'à une distance d'environ 300 m pour les premiers, et d'environ 100 m pour les autres. De plus le document indique soit le nombre des embrasures destinées à l'artillerie, soit le nombre de pièces alors envisagé. Quant aux ouvrages dont le projet est à cette époque suffisamment avancé (redoute des Crêtes et tour au-dessus du château), ils sont en fin de liste l'objet de simples estimations.

Les besoins précis en artillerie et en personnel de service, l'emplacement et la fonction des pièces dans la défense du passage de Saint-Maurice font l'objet d'un rapport du 28 juillet par le major Wielandy, responsable de l'artillerie de la division⁶⁹.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous les principales données fournies par ces deux documents. Il faut bien noter que les renseignements relatifs aux postes de tir d'infanterie découlent directement de la description des ouvrages tandis que les données concernant l'artillerie sont relatives à une situation tactique particulière : le major Wielandy envisage l'hypothèse d'une attaque venant du sud, combinée avec un mouvement tournant traversant les montagnes et débouchant du val d'Illiez.

TABLEAU DES FORTIFICATIONS DU DÉFILÉ⁷⁰

I.	II.	III.	IV.
W1	<i>Tenaille;</i> <i>Petite tenaille: 2 pièces de 12</i> Objectifs: route de Monthey et hauteur de Saint-Martin.	2	70
W2	<i>Palanque et redan;</i> <i>Grande tenaille, barbette de droite: 1 pièce de 12</i> Objectifs: approches de l'ouvrage, la plaine en amont de la ville (925-1188 m) entre l'hôpital et la chapelle (Saint-Laurent).	1	117
W3	<i>Batterie sur la route;</i> <i>Batterie 17: 4 pièces de 8, 2 obusiers de 24</i> Objectif: route de Bex; les deux obusiers peuvent aussi être dirigés contre la ville. NB La liste de mai-juin indique ici cinq embrasures pour l'artillerie: deux contre la route de Bex et trois contre celle de la Savoie.	6	37
W4	<i>Ligne tenaillée;</i> <i>Grande tenaille, barbette de gauche:</i> <i>1 pièce de 12, 1 obusier de 24</i> Objectifs: approche de l'ouvrage, hauteur de Saint-Martin (726 m). Pour Wielandy, cette barbette et celle de droite (ci-dessus W2) servent ensemble à une seule batterie. En cas d'attaque de vive force de la vallée de Lavay, on sortira momentanément les pièces pour les placer dans les vignes en avant de la barbette de droite (objectif: le pli de terrain de Lavey, 924 m).	2	218
W5 et W13	<i>Château, murs et tours;</i> <i>Château: 2 pièces de 6</i> Objectif: route de Massongex.	2	80
W6	<i>Palanque et mur crénelé;</i> Le rapport de mai-juin mentionne ici deux embrasures d'artillerie que Wielandy n'occupe pas.		50
W7	<i>Barbettes (pas de feux d'infanterie);</i> <i>Batterie n° 8, 4 pièces de 16, 2 obusiers de 24</i> Objectifs: rive gauche, Les Cases (1385 m), la chapelle St. Maurice	6	

Fig. 33

	(Vérolliez, 1848 m), torrent Mauvoisin (1221 m), chapelle en ruines (Saint-Laurent, 706 m), la Commedie (Œuvre Saint-Augustin, 396 m); rive droite, devant les ouvrages de Lavay (1518 m), aux ouvrages (1056 m), entrée de la vallée de Lavay (858 m), village de Lavay (1122 m), pli de terrain de Lavay (660 m), maison sous la batterie du Rhône (660 m).	
W8	Mur et palanque (pas d'artillerie);	49
W9	Route de Lavey, palanque;	86
W10	Redoute; Redoute; 2 pièces de 12, 1 obusier de 24	168
	Objectifs: approches des hauteurs, hauteur de Châtel (1056 m), maisons en Crie (528 m), pli de terrain de Lavay (858 m).	3
W11	(pas d'infanterie) Batterie du Péage vaudois; 1 pièce de 6, 1 obusier de 24	2
	Objectifs: près du Pavillon (la Gloriette, 924 m), jardins près des Capucins (495 m), la place de St. Maurice (Parvis, 528 m), sortie nord de St. Maurice (264 m), ouvrages de Lavay; entrée de la vallée de Lavay, pli de terrain (924 m).	
W12	Redoute de Vérossaz; 1 pièce de 4, 1 obusier de 12	2
W14	Tour crénelée (pas d'artillerie)	44
TOTAL DES BOUCHES À FEU:		<u>26</u>
TOTAL DES POSTES DE TIR D'INFANTERIE (redoute de Vérossaz non comprise):		<u>919</u>

Le major Wielandy fait en outre le compte de l'artillerie qui lui est nécessaire à l'extérieur des défenses du défilé jusqu'à la ligne avancée de Mauvoisin. Il compte cinq batteries avec un total de 20 pièces. Quatre de ces batteries sont disposées sur la ligne de Savatan aux Cases. Wielandy ne perd pas de vue la souplesse nécessaire à la défense: il prévoit que ces batteries se replieraient en cas de nécessité jusqu'à proximité des fortifications, voire jusqu'au pont lui-même, et qu'elles pourraient, en contre-attaque, retourner ensuite sur la ligne avancée. La cinquième batterie, placée sur le flanc méridional des collines de Chiètres, aurait sa ligne de repli jusqu'à la batterie W3, où nous avons déjà compté ses canons. A l'intérieur des fortifications elles-mêmes, les pièces sont mobiles et peuvent être déplacées d'un ouvrage à l'autre, selon les points d'attaque auxquels il faut faire face.

Envoyé par Forrer au colonel Dufour, le projet d'armement Wielandy reçut le meilleur accueil. Dans sa réponse du 8 août, le chef de l'état-major général annonce qu'il va transmettre le document au colonel Hirzel, mais en portant le nombre des pièces de 40 à 50. Il estime en effet qu'il faut prévoir d'emblée l'équipement des batteries prévues aux bords nord et nord-ouest des collines de Chiètres ainsi qu'à Chambovey, sur la rive gauche⁷¹.

Basé sur le nombre de postes de tir dans les ouvrages et en ajoutant une réserve d'hommes d'environ un tiers, le rapport de mai-juin indique une garnison d'infanterie d'environ 1226 hommes. De son côté, le major Wielandy compte pour chaque batterie des fortifications le nombre d'hommes nécessaires au service, de l'officier aux volontaires, ce qui fait un total de 255 hommes. Un tel nombre d'hommes, nécessaire à la défense intérieure des fortifications, implique d'importantes possibilités de logement. D'autre part, les pièces d'artillerie affectées à la défense de ces ouvrages doivent pouvoir être abritées, de même que les réserves de munition. C'est dans l'idée de résoudre en partie ces problèmes d'intendance que l'armée s'intéresse en 1831 au château de Saint-Maurice, propriété du canton. Dufour avait déjà conseillé l'utilisation de ce bâtiment dans son rapport de juin 1823. Dans un rapport du 2 mai, le lieutenant de sapeurs Haller estime que l'on pourrait loger dans le château 250 hommes, soit deux compagnies, et 30 chevaux⁷².

Le 8 juin, Dufour charge Hegner d'étudier *quel parti on peut tirer des bâtiments du château, soit comme réduit, soit comme cafarne ou magasin*⁷³. Le cas échéant, une proposition d'achat pourra être



Fig. 33 Plan des fortifications construites en 1831. Ech. appr. 1:2000. Extrait du plan de Louis-Henri Delarageaz, Musée militaire cantonal Saint-Maurice. Les numéros des ouvrages figurant sur ce plan sont repris par M. Denis Weidmann; nous nous y référerons en les accompagnant de la lettre W.

faite au conseil de guerre. Le 9 juillet, le colonel Dufour communique au général que, selon les renseignements du colonel Forrer, l'Etat du Valais ne serait pas éloigné de céder à la Confédération le vieux château de Saint-Maurice sous des conditions très modérées. Il demande donc au général d'en proposer l'achat au conseil de guerre. Si les ouvrages de fortification que nous avons faits à St. Maurice sont conservés, comme il faut l'espérer, le château en sera un complément utile. En effet, il suffira de quelques réparations pour se procurer dans ce bâtiment plusieurs pièces pour le logement des troupes, pour l'infirmerie, le corps de garde, et des magasins de vivres et de munitions. Toutes ces choses sont indispensables dans la supposition d'un armement; il faudrait donc construire près des baraqués pour suppléer à ce qui nous manque, si le château de St. Maurice ne pouvait pas être employé à cet effet. Sous le point de vue de la défense, il est comme le réduit de sûreté de toute la position, et s'il devient la propriété de la Confédération, on pourra y faire tout ce qui sera nécessaire pour le mettre dans un état respectable⁷⁴. La Confédération toutefois ne procédera pas à l'achat.

CONSERVATION ET RECHERCHES D'AMÉLIORATION

Les fortifications exécutées en 1831 sur les postes principaux du territoire n'étaient pas condamnées à disparaître. Dans le but de les «léguer aux générations futures», la Diète fédérale vote, le 2 août 1831, un crédit de 30 000 francs pour l'achat des terrains occupés par les ouvrages⁷⁵.

Surveillance et achats

En octobre 1831, le chef d'état-major général propose au général Guiguer les mesures propres à éviter la dégradation des fortifications durant l'hiver. La garde serait assurée par cinq plantons sous le contrôle d'un officier à la retraite; des inspections seraient régulièrement faites par un officier du génie⁷⁶.

Aussi bien l'utilisation éventuelle que l'entretien des fortifications de Saint-Maurice nécessiteraient un plan exact de l'ensemble⁷⁷. Le géomètre Delarageaz travailla au levé durant l'été 1831 mais ne termina son travail que vers la fin de l'année⁷⁸.

Durant l'automne, le colonel Dufour s'impatiente: *J'espère*, écrit-il le 4 octobre à Hegner, que Mr Gatschet m'enverra ce plan si longtemps attendu. Il faut avoir un talent particulier pour faire durer les choses aussi longtemps⁷⁹. Le 11 janvier 1832, Dufour peut enfin accuser réception au lieutenant Fraisse du grand plan des fortifications de Saint-Maurice dressé par Mr Delarageaz. Il adresse le plan à Lucerne au secrétaire de la Commission militaire, et envoie le compte de Delarageaz au quartier-maître fédéral Wurstemberger en le priant de le faire payer. Dufour joint un commentaire: Ce plan, quoique bien exécuté, n'est pas fait judicieusement, les ouvrages n'y paraissent point assez et on a mis trop d'importance à y marquer les limites des propriétés en dehors des fortifications. On voit que c'est un géomètre arpenteur qui l'a fait. Cela explique aussi pourquoi il a fallu tant de temps pour dresser ce plan⁸⁰. Ce plan, dont notre collègue M. Denis Weidmann a vérifié l'exactitude sur le terrain, est aujourd'hui une des pièces maîtresses du Musée militaire de Saint-Maurice.

Le 17 janvier 1832, le lieutenant Fraisse, inspecteur des fortifications de Saint-Maurice, accuse réception au quartier-maître fédéral Wurstemberger de sa lettre du 12 accompagnée de ses annexes (bons de crédit, instructions et procuration du 13 janvier)⁸¹. Il était ainsi muni du nécessaire pour régler au nom de la Confédération les opérations d'achat des terrains occupés par les ouvrages militaires.

On peut procéder à l'abornement selon les formalités légales sur le territoire vaudois les 1^{er} et 2 mars. Le procès-verbal note que toutes les bornes plantées entre le terrain acquis par la Confédération et les divers propriétaires particuliers portent sur l'une de leurs faces la croix fédérale. Les actes d'acquisition des parcelles portant les ouvrages W1-4, W8-11 sont passés du 16 au 25 juin.

Sur territoire valaisan, les procès-verbaux de limitage connus sont du 28 février; les actes d'achat des terrains portant les ouvrages W5-7, 12 et 14 sont passés le 5 mars à l'auberge de l'Union, à Saint-Maurice⁸².

Les premières propositions de Dufour pour l'entretien et l'amélioration des fortifications (1832)

Posséder les terrains et y exercer une surveillance ne suffisait évidemment pas pour être à même de léguer les fortifications de Saint-Maurice à la postérité. Il fallait prévoir au moins des travaux d'entretien. Le colonel Dufour, devenu quartier-maître fédéral en septembre 1832, sera responsable de ce genre de problèmes devant la Commission militaire fédérale.

Sur ordre donné par cette commission le 21 septembre, il procède à l'inspection générale des fortifications de Suisse et fait rapport⁸³ le 8 novembre 1832. Il les a examinées avec soin, *tant pour constater leur degré de conservation que pour voir ce qu'il y aurait à faire pour les améliorer et les rendre mieux capables de remplir leur objet*. En ce qui concerne Saint-Maurice, Dufour distribue ses observations en trois parties, selon les trois ordres de soucis qui vont d'ailleurs le préoccuper durant plusieurs années. L'examen de ces trois points, et surtout des deux derniers, montre que Dufour n'a pas oublié les idées qu'il avait défendues en 1822 et 1823. L'obéissance aux ordres de la Diète et l'urgence des menaces de guerre l'avaient contraint à construire trop rapidement ces fortifications. Celles-ci n'étaient donc ni faciles à conserver ni vraiment aptes à rendre tous les services attendus. Il désire donc leur transformation en ouvrages permanents et leur complètement sur certains points qui, sur les lignes avancées, avaient retenu l'attention du colonel Forrer.

Il s'attache d'abord à l'état des ouvrages. Celui-ci est satisfaisant et n'exige aucune intervention immédiate. Il faut toutefois s'attendre à devoir diminuer la pente des talus pour éviter plus tard d'avoir à les corriger après la mauvaise saison. On adoptera l'inclinaison faible qui est d'usage dans la fortification permanente. Pour les dépenses d'entretien courant, il fixe à 80 francs par année la somme dont pourra disposer le capitaine de Nucé, chef des gardiens de la position; un chiffre plus élevé devrait être arrêté par la commission pour les frais à engager par Fraisse, directeur de ces fortifications.

Dufour indique ensuite ce qui devrait être fait sans délai *pour perfectionner ou compléter les ouvrages existants*. Les quatre coupures des routes seraient approfondies jusqu'à 12 ou 15 pieds; le fossé de l'ouvrage W2 serait pourvu d'une caponnière adossée au rocher supérieur; on fermerait la batterie W6 du côté de la route et on la mettrait en communication avec l'intérieur du château. Pour enfiler mieux la route de Martigny, on ferait une seconde batterie sur le rocher *un peu plus en avant* que W7. Ses murs de soutènement et ses parapets seront très visibles, *pour que chaque étranger qui passe par là emporte l'idée que St. Maurice est un point fortifié que l'on n'enlèverait pas aisément*. Sur la route de Bex, on taillerait le rocher devant la batterie W3; un glacis recouvert de maçonnerie empêcherait l'accès entre la coupure et la palanque W8. La tour W14 devrait recevoir un toit, une porte et un plancher d'étage.

Enfin, si l'on voulait donner plus de valeur aux fortifications de St. Maurice (...), il faudrait 1^o revêtir les ouvrages en maçonnerie ou du moins leurs escarpes, 2^o changer en murailles crénelées et durables, toutes les palanques qui ne peuvent pas être battues par l'artillerie; 3^o pratiquer un chemin pour communiquer facilement avec les ouvrages supérieurs de la rive droite; 4^o construire une redoute sur un mamelon de la rive gauche qui domine la batterie n° 3 et prend de revers la grande tenaille. Bien qu'on doive supposer que ce mamelon serait occupé par nos troupes, cependant convient-il d'en assurer la possession par un ouvrage solide. 5^o Confectionner un certain nombre de gabions et sacs à terre, qu'on tiendrait en magasin pour s'en servir au besoin, à faire promptement des parapets derrière les coupures des routes. 6^o Approvisionner et mettre en magasin tous les bois nécessaires au palissadement des ouvrages et à l'établissement des plateformes, parce que dans un danger pressant, il serait hors de toute possibilité de se les procurer. 7^o Enfin je dois dire qu'il y aura une grande convenance à s'entendre avec le gouvernement du Valais pour faire du château un bâtiment fédéral, servant tout à la fois de caserne et de magasin. On y tiendrait habituellement les pièces de position les plus nécessaires à la défense de St. Maurice.

Projet de Dufour pour le renforcement de la défense (1835)

Dès lors et durant bien des années, les crédits fédéraux ne permettront que l'entretien courant et quelques rares améliorations. Mais le quartier-maître Dufour ne désarme pas : il prépare les propositions qu'il voudrait voir admises par la Commission militaire, puis par les autorités fédérales.

Dans son rapport⁸⁴ du 20 janvier 1835, il remarque d'emblée que les modifications proposées *ne portent ni sur la position ni sur le tracé des ouvrages qui ont été exécutés en 1831. Elles n'ont d'autre objet que de compléter ces ouvrages et de les rendre plus solides.* Dufour conseille le même genre d'améliorations que dans la troisième partie de son rapport de 1832 ; il dépasse toutefois ses premières propositions en augmentant le relief des profils et en corrigeant le tracé de la batterie du Rhône (W3). De même il propose un étage supplémentaire pour la tour crénelée (W14). Les travaux prévus étaient considérables : le devis les estime à 120 000 francs. On ne s'étonne pas de constater que près des deux tiers de la somme sont affectés au renforcement de la *Tenaille de l'est* (W4) et à la *redoute des Crêtes* (W10). Ces deux ouvrages concernent le secteur que le général Finsler avait défini comme «le seul point faible» des ouvrages prévus en 1823. Les modifications issues des discussions entre Dufour, les officiers du génie et le commandant de la 4^e division en 1831 avaient amélioré les choses, mais tout n'avait pas été réalisé.

Dufour termine son rapport en rendant attentif au fait que ses propositions sont limitées à l'essentiel et qu'il n'a pas compté certains autres ouvrages qui présenteraient pourtant un grand intérêt. Ainsi, deux positions d'artillerie à l'entrée nord de la plaine qui conduit au défilé : sur la hauteur de Saint-Martin et, plus en avant sur la rive droite, à l'angle nord-ouest du plateau de Chiètres. Pour ne pas augmenter les dépenses, Dufour laisse de côté les autres positions avancées proposées par Forrer en 1831 : elles sont à des endroits où il y a suffisamment de terre pour renvoyer leur construction au moment d'une alerte. *Nous devons nous restreindre à ce qui, en raison de la nature du sol, ne peut s'effectuer qu'avec de longs travaux.*

L'achat du vieux château, qui avait déjà été proposé par Dufour en 1831, fait l'objet d'une nouvelle insistance, de même que la nécessité d'assurer une provision de bois pour des palanques, plateformes et blindages.

Projet restreint et explication de la défense (1836)

Le montant des dépenses prévues par le rapport du 20 janvier 1835 était évidemment pour la commission militaire une cause de perplexité. Aussi demanda-t-elle au quartier-maître fédéral *un préavis sur la demande à adresser à la Haute Diète pour la conversion des ouvrages de St. Maurice en fortification permanente et sur l'acquisition ou la location du château.* Le colonel Dufour rédige ce préavis⁸⁵ le 22 juillet 1836. En ce qui concerne le château, il conseille à la Commission d'adresser une demande officielle au grand-bailli du Valais. Il est en effet nécessaire de connaître le prix de vente ou, à ce défaut, le montant de la location avant de s'adresser à la Diète fédérale.

Pour ce qui touche à *la conversion des ouvrages en fortifications permanentes, je pourrais*, écrit-il, *m'en référer simplement à mon rapport du 20 janvier 1835 et demander l'allocation d'une somme de 120 000 francs pour mettre à exécution les plans qui accompagnent ce rapport et qui ont déjà été mis sous les yeux de la Commission militaire. Mais à nouveaux faits nouveaux conseils. Depuis deux années les craintes de guerre se sont entièrement dissipées et avec elles toute tendance à faire de grands sacrifices pour mettre notre militaire sur un pied respectable. C'est un fait que des sacrifices de ce genre ne s'accomplissent dans les républiques, et surtout dans les républiques confédérées, qu'en présence d'un danger. Aussi les dangers extérieurs ne sont pas toujours pour elles un mal à redouter. Quoi qu'il en soit, je pense que la Commission serait mal reçue si elle présentait en ce moment des plans trop vastes et des demandes d'argent trop élevées, et quelle que soit l'importance que je mette aux fortifications de St. Maurice, je sens la nécessité de restreindre les projets au strict nécessaire, quitte à les étendre plus tard et à les compléter dans des temps plus heureux. L'essentiel pour le moment n'est pas de tout faire mais de ne pas rester sans rien faire;*

Dans cette perspective très réaliste, le quartier-maître général Dufour propose à la commission de présenter à la Diète une demande limitée de 45 000 francs répartis sur cinq ans. On ne ferait ainsi que

les améliorations les plus urgentes à la batterie du Rhône (W3), à la tour crénelée (W14), aux coupures de la rive gauche (W15 et 16), entre les positions W2 et W4, et à la batterie de l'Arzillier (W2). On construirait la nouvelle batterie sur le rocher de Saint-Maurice (W18) ainsi que les chemins de communication entre les ouvrages.

Pour bien faire comprendre la signification précise des ouvrages à améliorer, Dufour rédige le 2 août ses *Notes sur les fortifications de St. Maurice et sur le genre de défense qu'elles comportent*⁸⁶. Il commence par dire ce qu'elles ne sont pas: *Ce serait se faire une idée bien fausse du rôle que les fortifications de St. Maurice sont appelées à jouer dans la défense de cette importante position, si l'on croyait que, réduites à elles seules et avec le concours d'une faible garnison, elles dussent, à la manière des forteresses, résister à une attaque enveloppante et obliger l'ennemi à passer par les formalités d'un siège en règle. Certes, si ceux qui ont construit ces fortifications avaient eu cela en vue, ils se seraient bien grossièrement trompés; car tous les ouvrages, à l'exception de la redoute de Verrosse, quoique bien défilés des hauteurs en avant, sont vus et plongés de celles qui sont en arrière. Une forteresse construite dans une semblable localité, dominée de si près et d'une manière si fâcheuse, serait la plus fausse de toutes les conceptions.*

Il explique ensuite qu'en 1831, lorsque l'état-major fédéral a fait construire les ouvrages du défilé, il n'entendait pas bâtir une forteresse. Il voulait seulement assurer à la 4^e division la possession du pont et par là la liberté de manœuvre d'une rive à l'autre. Cet avantage est en effet indispensable à la défense générale d'une position beaucoup plus vaste que le défilé lui-même. On a donc été amené à établir une tête de pont double dont chaque moitié n'est faite que pour répondre aux attaques de front, et qui n'a de commun avec les ouvrages de la rive opposée que les flanquements et les feux de revers qu'elle en peut tirer. On n'avait ni le temps ni les moyens d'en faire davantage.

La défense de Saint-Maurice est ensuite étudiée selon les hypothèses classiques qu'impose la disposition des lieux, et qui avaient été envisagées partiellement par Dufour dans son étude sur la défense du Valais en 1822, et plus complètement par Finsler en 1825. De Martigny ou du Léman à Saint-Maurice, les régions dans lesquelles on peut manœuvrer et les accidents topographiques auxquels on peut s'accrocher sont toujours, sauf pour quelques détails, proposés de la même manière.

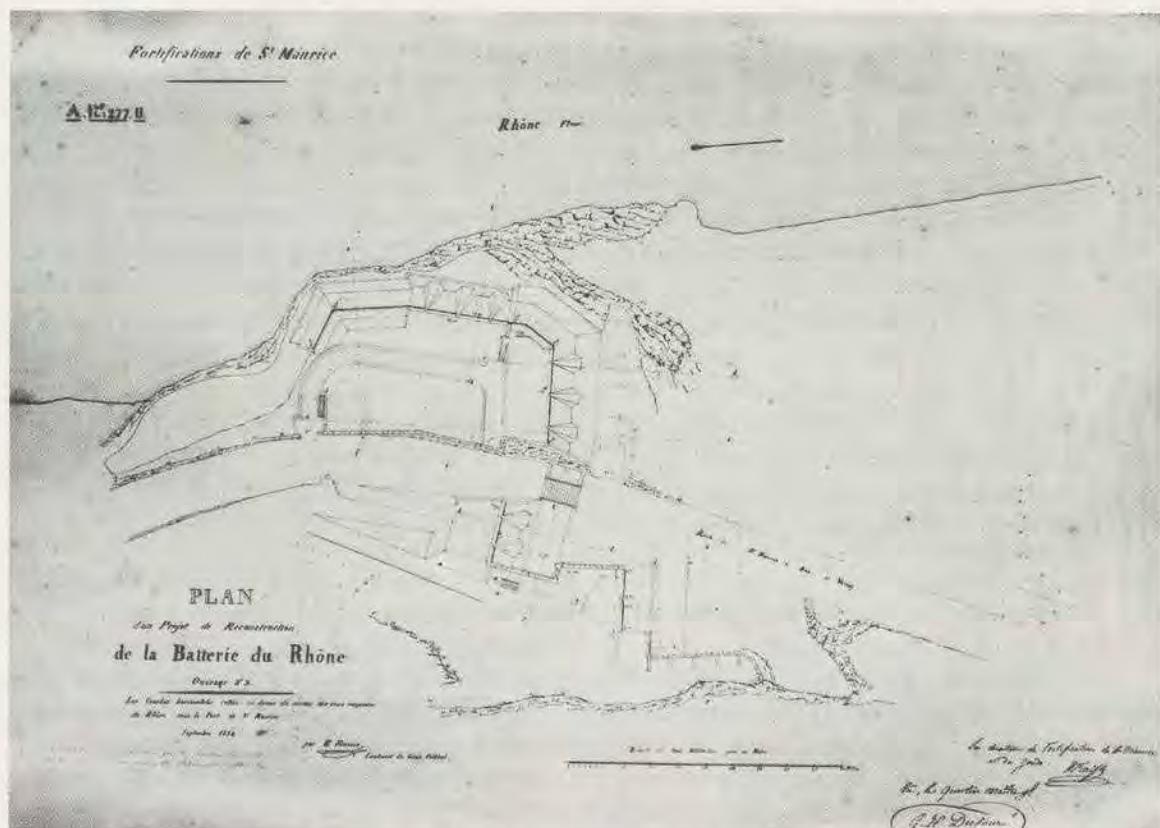


Fig. 34 W. Fraisse: projet de transformation de la batterie du Rhône, septembre 1834. Ech.: 1:1400. Archives fédérales, Berne.

Dufour ne présente donc pas une idée de manœuvre vraiment nouvelle. Son mérite particulier est d'insister avec force sur le rôle essentiel de tous les combats possibles en amont ou en aval du défilé.

Après avoir passé en revue les diverses attaques possibles qui, à partir de Martigny, de la Savoie et du canton de Vaud, finiraient par se heurter aux fortifications du défilé, Dufour conclut sur la fonction de celles-ci: *elles forment le pivot d'une défense active en assurant la possession du pont et permettant aux troupes de manœuvrer librement sans crainte de voir leurs communications coupées. Ces fortifications ne font pas à elles seules toute la défense, mais elles en sont un puissant auxiliaire. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction que quelques personnes ont critiqué la disposition des retranchemens. Le problème est en effet assez complexe et difficile pour qu'on n'en saisisse pas au premier coup d'œil toutes les conditions.*

Refus du projet et restrictions jusqu'en 1847

Les propositions du quartier-maître général pour améliorer les défenses de Saint-Maurice vont circuler entre la Commission, des experts, le Vorort et la Diète, jusqu'au 13 mars 1839, où l'assemblée des cantons prendra une décision négative⁸⁷.

Dufour ne suscite pas plus d'écho par son *Mémoire sur les fortifications qu'il serait convenable d'établir en quelques endroits de la Suisse*, de 1841. Il y insiste pourtant sur l'idée que la Suisse doit démontrer sa ferme intention de défendre son territoire et sa neutralité. *Quelques milliers d'écus employés à de pareils travaux seraient une preuve bien autrement persuasive de nos intentions à cet égard que toutes les protestations et tous les discours dont nos réunions patriotiques et les Conseils mêmes de la Suisse ont souvent retenti.* Il écrit encore: *il y a économie réelle à appliquer des sommes, même très fortes, à des mesures défensives de toutes les plus ostensibles, puisque par là nous nous mettrions à l'abri de l'invasion, dont le moindre mal serait l'épuisement de toutes les caisses publiques et particulières*⁸⁸.

Toujours est-il que de 1832 à 1847, le petit crédit annuel accordé par la Diète ne permit que l'entretien, et sur quelques points, des consolidations limitées des ouvrages construits au temps du général Guiguer. La Confédération ne se résigna ni à acheter ni à louer le château, pour un prix que Dufour lui-même jugeait trop élevé⁸⁹. On notera avec intérêt que les autorités valaisannes songeaient en 1842 à construire un nouveau poste de péage (l'actuelle «ancienne gendarmerie» près du château) et à démolir la vieille tour pour faciliter la circulation à l'entrée orientale du pont. Le colonel Dufour se montre contrarié par ce projet de démolition et suggère au conseil fédéral de la guerre (nouveau nom de la commission militaire fédérale) d'examiner s'il serait possible de l'interdire, ou de trouver un arrangement avec le Valais pour conserver cet édifice. Moyennant indemnité, *la tour serait mise à notre disposition pour y être pratiqué tel moyen de fermeture que nous jugerions convenable, tel que double porte, herse, etc. et toute autre mesure de défense immédiate en créneaux, machicoulis, etc.*⁹⁰. Le lecteur se souvient que le jeune lieutenant-colonel Dufour avait remarqué en 1821 déjà l'intérêt que présentait ce bâtiment pour la défense immédiate du passage. Nous ne faisons que mentionner le conflit du Sonderbund (octobre-novembre 1847) durant lequel G. H. Dufour, devenu général, sut éviter la guerre avec le Valais. Plusieurs auteurs traitent la question dans ce livre. Nous rappelons simplement que, contrairement à tout ce qu'on avait pu prévoir depuis 1821, la double tête de pont se trouva partagée durant quelques semaines entre des frères ennemis.

Le projet occasionné par les événements de 1848

Soutenue par la Sardaigne, l'insurrection de la région lombardo-vénète contre l'Autriche, à la fin de mars 1848, suscita bientôt des mouvements de troupes dans le nord de l'Italie. On pouvait craindre une extension sur le territoire suisse, et particulièrement dans le Tessin, du conflit armé entre l'Autriche et le royaume de Sardaigne. C'est du moins ce qui poussa la Diète fédérale à envoyer quelques troupes au Tessin et à voter, le 20 avril, un crédit de 50 000 francs pour les fortifications de Bellinzona (20 000 francs), de la Luziensteig (12 000 francs) et de Saint-Maurice et du Valais (18 000 francs)⁹¹.

Informé de cette décision, le quartier-maître général Dufour s'adresse le 25 au président du conseil fédéral de la guerre. Il donne son avis sur la manière d'utiliser les crédits. En ce qui concerne Saint-Maurice, la somme allouée étant modique, il faudrait renoncer à des constructions en maçonnerie et se rabattre sur les ouvrages en terre qui auraient là, aussi bien qu'à Bellinzona, l'avantage de montrer à tous les yeux notre ferme résolution de nous faire respecter chez nous, et de défendre énergiquement notre neutralité. Il propose trois ouvrages: un dans le défilé de Lavey, un sur la rive du Rhône, près d'Evionnaz, et une nouvelle batterie sur les rochers qui dominent la ville pour prendre d'enfilade la grande route de Martigny. Les deux premières positions (dans la région des bains de Lavey et sur la pente méridionale du cône du Saint-Barthélémy) avaient été proposées par Forrer en 1831; la troisième (W18) avait retenu l'attention de Dufour dans son rapport de 1832 déjà. Dans la même lettre, Dufour se dit prêt à faire le déplacement de Genève à Saint-Maurice pour y rencontrer le nouveau directeur des fortifications, le lieutenant-colonel Perrier de Fribourg, et lui donner ses instructions. Il ajoute: *le voyage pouvant se faire en plus grande partie sur le lac, au moyen du bateau à vapeur, j'espère n'avoir pas trop à en souffrir et pouvoir le supporter*⁹².

De Saint-Maurice, le 13 mai, le général informe le conseil fédéral de la guerre qu'il a procédé à la reconnaissance des lieux avec le lieutenant-colonel Perrier et son aide, le sous-lieutenant du génie Siegfried⁹³. Il revient sur la liste des ouvrages à construire. Outre ceux qu'il avait annoncés le 25 avril, il indique un ouvrage en terre sur la hauteur de Saint-Martin, une coupure de la route du Simplon à l'étranglement de Barma, et enfin, au défilé lui-même, deux murailles crénelées, l'une entre la tour et le rocher au-dessus du château, l'autre sur la rive droite, en remplacement d'une palanque qui joignait la route de Lavey et qui a été détruite. Quelques réparations d'urgence seront faites aux anciens ouvrages. Les travaux vont commencer incessamment, sauf sur certains points, comme à Evionnaz, où l'on attendrait peut-être que le seigle soit récolté⁹⁴.

Les fortifications de 1848 et la remise en doute de la défense active

Les correspondances et rapports intermédiaires adressés au conseil fédéral de la guerre du 13 mai au 20 septembre, montrent que les travaux sont menés activement. Le lieutenant-colonel Perrier se félicite de la collaboration du sous-lieutenant Siegfried mais n'apprécie que médiocrement celle des sapeurs vaudois. Le 20 septembre, il demande au conseil de la guerre un crédit supplémentaire de 3000 francs pour terminer avant l'hiver les ouvrages d'Evionnaz et les travaux en cours à la batterie du Rhône (W3 et 8).

Le 19 janvier 1849, le lieutenant-colonel Perrier rédige son rapport général sur les travaux de Saint-Maurice et sur les perspectives d'avenir qu'il entrevoit⁹⁵. Il n'est pas question de donner ici tous les détails de ce volumineux document. Il suffit de noter qu'il répartit les travaux faits en 1848 en deux catégories: les réparations ou transformations d'une part, et les créations, de l'autre:

Les premiers consistent:

- 1) *Dans le déblaiement de toutes les coupures des ponts levés et la réparation de ces derniers.*
- 2) *Réparation et reconstruction de murs de soutènement de la rampe de communication aux ouvrages sur la rive droite, et surtout à la grande tenaille N° 4.*
- 3) *Restauration complète de tous les ouvrages, parapets et embrasures des ouvrages 5, 6 et 11.*
- 4) *Des abords et de la banquette des murs crénelés, avec leurs rampes de communication.*
- 5) *De toute l'enceinte de la courtine du Château avec construction de murs de contrefort et recrépissage en entier des murs d'enceinte et des murs crénelés.*
- 6) *Etablissement de la salle du Château, d'une autre pièce et de la cuisine en salle de casernement, avec son matériel, pour y loger un détachement de sapeurs de 20 à 25 hommes.*
- 7) *Enfin restauration, ou plutôt reconstruction complète de la batterie du Rhône, travaux du fossé et du mur de profil.*

Fig. 36

Les ouvrages neufs sont:

- 1) *L'établissement de deux nouvelles batteries à St. Maurice, l'une sur la colline de St. Martin, l'autre sur le rocher dit du Clocher.*

2) La construction d'un mur crénelé d'enceinte.

Fig. 35 3) La construction de la tour crénelée.

A Lavey,

4) Construction d'un front bastionné dans le défilé de Lavey.

A Evionnaz,

Fig. 36 5) Etablissement d'une grande redoute et de deux batteries.

Dans la seconde partie de son rapport, Perrier indique quelques perspectives de travail *en se bornant aux points essentiels et dans les limites compatibles avec les ressources et les crédits possibles*. Considérant l'importance de la ligne avancée d'Evionnaz, et le fait que les ouvrages construits en 1848 n'en forment que le centre, il projette de les compléter par deux ailes, l'une jusqu'au Rhône et l'autre jusqu'au pied de la montagne.

Au Défilé de Lavey (soit dans la zone des Bains de Lavey) il faudrait étendre le front bastionné de manière à barrer tout le passage entre les rochers et le fleuve.

Au défilé lui-même, il y aurait lieu de compléter la batterie du Rhône (W3), de prévoir de nouveaux systèmes de défense aux abords du château, pour mieux les défendre contre une attaque venant de Massongex; partout, on pourrait développer des ouvrages sur les terrasses des rochers qui commandent les routes. Enfin, il conviendrait de créer de bonnes communications entre les ouvrages de la rive gauche et de s'approvisionner en bois pour les palissades, blindages, plateformes et autres ouvrages à monter sur le terrain en cas d'urgence.

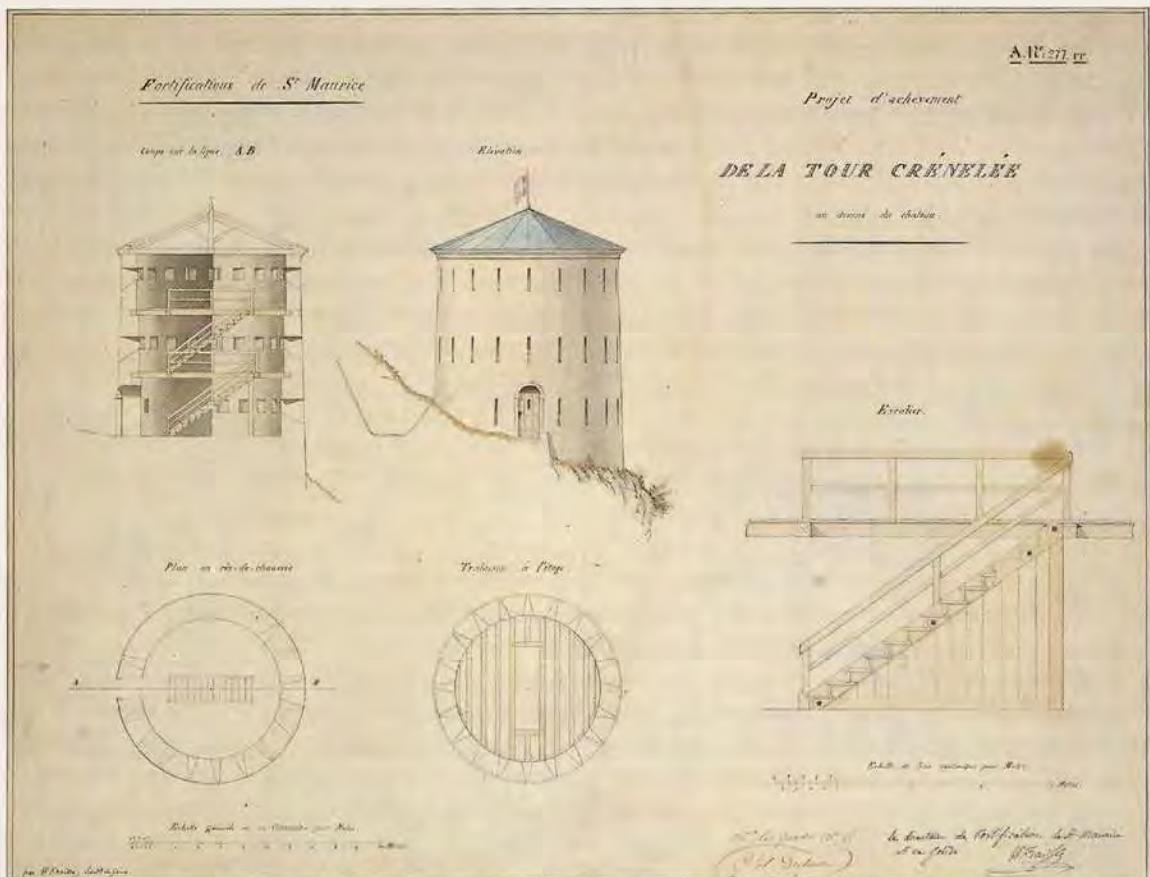


Fig. 35 Projet d'exhaussement de la tour crênelée, 1848. Ech. appr.: 1:300. Office du génie et des fortifications, Berne.

TOPOGRAPHIQUE
DU DÉFILE
de
SAINT-MARIE

185

A 34

To the government of the United States
of America
from Paris, France

Paris, May 10, 1900

Roberto

46° 35'

1

1

1

1

1

三

117

三

Digitized by srujanika@gmail.com

Explications

Les chiffres indiqués de cette échelle ne mettent en évidence la hauteur ou la dépression des différents points mesurés par rapport à la norme d'après quoi est le chiffre 10 gradué sur la partie de la mèche des pinces, être l'endroit du point de St. Maurice. Celle-ci dans la bouteille originale des eaux du Rhône sous le pont

Le terrain a été ségré par moyen de truelles hercyniques dont l'épaisseur est de 4 mètres. Les couches de marnage sont en évolution fauve pour préférables pour l'arboriculture.

Le cours du Rhône est notable en plusieurs endroits avec barres ou îles. Les lignes horizontales indiquent la position des principaux îles.

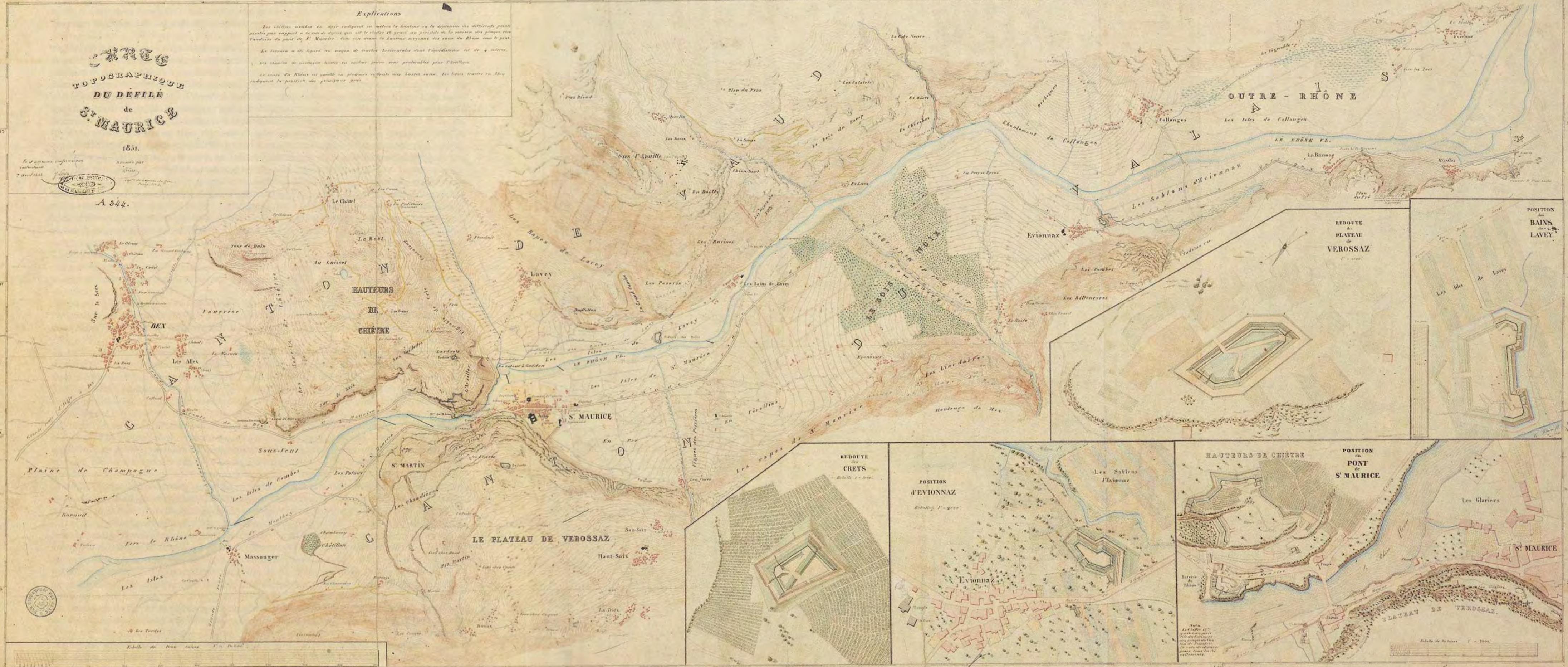


Fig. 36 Carte de la région de Saint-Maurice et de ses fortifications en 1851. Plan général, échelle appr. 1:23 000. Levée par le capitaine Dürr. Archives fédérales, Berne.

Si les crédits nécessaires sont alloués, le travail pourra être réparti sur plusieurs années; *on suivra les directions et les ordres du Général Dufour pour la répartition du crédit sur les divers ouvrages, considérés comme les plus nécessaires.*

Perrier aborde enfin le problème le plus délicat: *je me permettrai (...) au sujet des fortifications permanentes de St. Maurice de hasarder quelques observations et quelques idées que je soumets à la critique et à l'appréciation de juges plus habiles et plus expérimentés que je ne le suis.* La conversion des ouvrages de 1831 en fortifications permanentes, proposée en 1835 et déjà partiellement exécutée, avait pour motif *de conserver dans un but d'économie le tracé des anciens ouvrages.* Or celui-ci présente souvent des défauts de flanquement. Perrier prend pour exemple la grande tenaille (W4) où les corrections proposées en 1835 lui paraissent nettement insuffisantes. Faut-il vraiment dépenser 47 000 francs *pour rendre permanent ce tracé sans flanquement, ouvrage utile et bon comme fortification passagère, mais qui deviendrait défectueux comme fortification permanente?* Ne vaudrait-il pas mieux, pour un ouvrage d'une telle importance, *étudier un nouveau tracé, au risque de sacrifier le terrassement de celui existant?* Un autre exemple est la redoute de Vérossaz, et *des remarques du même genre pourraient être faites, dit-il, sur d'autres ouvrages.*

Perrier conclut par le nœud même de la question: *si je me suis permis de hasarder les observations qui précèdent au sujet de la conversion des ouvrages existants, je le fais d'autant plus timidement que ce projet paraît avoir obtenu en quelque sorte l'assentiment du Général Dufour, si haute autorité dans l'arme du Génie. Je sais que le système de défense adopté implique la présence d'un corps de troupe agissant d'une rive à l'autre, et que les ouvrages seront soutenus, mais cette disposition même est un motif du doute, non fondé peut-être, que je me permets d'exprimer, en raison de cette vérité banale que, la fortification permanente ayant pour but une économie de force active, les fortifications passagères qui existent, pourvues de bons fossés et autres accessoires nécessaires, doivent suffire, dans l'hypothèse d'un corps agissant, sans les frais de conversion.*

En prenant respectueusement quelque distance par rapport aux idées du général Dufour, Perrier n'ouvre pas la voie vers une conception nouvelle. Il manifeste ici la même indécision qui le conduira à se contredire dans son rapport du 2 mai 1852, et qui lui vaudra en 1853 les pires ennuis politiques à Fribourg⁹⁶.

Perrier se louait des qualités du sous-lieutenant Siegfried: il appréciait sa collaboration intelligente et efficace. Il convient de donner ici un aperçu des idées de ce jeune officier, car elles contribueront bientôt à remodeler les opinions de son aîné. Dans ses *Notes sur les moyens de défense de la position de St. Maurice relativement aux fortifications et au terrain*⁹⁷, rédigées au printemps 1851, Siegfried, se plaçant dans la perspective d'une attaque venant du sud, juge les fortifications de Saint-Maurice suffisantes, une fois terminés les ouvrages d'Evionnaz et des Bains de Lavey. Comme tous ses prédécesseurs, il est moins optimiste devant l'hypothèse d'une attaque venant du Léman. La ligne de défense sur le nord et le nord-ouest du plateau de Chiètres, continuée à l'ouest jusqu'à la région de Daviaz⁹⁸, offre certes quelques positions avantageuses, surtout sur la rive droite. Mais elle présente des inconvénients prohibitifs aux yeux de Siegfried: sa longueur de près d'une lieue (qui exige un trop grand nombre de défenseurs), l'absence de communication autre que le pont de Saint-Maurice entre les lignes de l'est et celles de l'ouest, et surtout la possibilité qu'aurait l'ennemi de tourner l'aile gauche en passant par des côtes faciles, du haut de Choëx jusqu'au-dessus du plateau de Vérossaz⁹⁹. Si la défense de Saint-Maurice perd ce dernier point, elle devient totalement inefficace. Une autre tactique pourrait consister (d'emblée ou en seconde phase) à abandonner toute la rive droite à l'adversaire, en organisant la défense le long du Rhône, mais ce système est jugé défavorable parce qu'il ne changerait rien aux faiblesses signalées sur la rive gauche et qu'il laisserait à l'ennemi l'avantage d'utiliser les hauteurs de la rive droite.

Dans son état actuel, la position de Saint-Maurice court le risque d'être tournée et prise. *Un fort fermé, poursuit Siegfried, n'a pas ce sort et dans le pays de montagne, quand même des partis d'infanterie peuvent le tourner, il empêche toujours l'armée de passer.* Une enceinte fermée est le seul moyen de pallier les risques découlant de la configuration générale du terrain. Il faut donc *des fortifications fermées, assises sur la route au point le plus important, qui est dans notre cas le pont de St. Maurice.*

Dès lors, Siegfried se trouve devant une inévitable question, savoir *si les ouvrages du pont de St. Maurice peuvent dans leur état actuel arrêter le passage d'une armée.* Il passe donc en revue ce

système de fortifications *en se contentant de signaler des imperfections, en ne parlant pas des bonnes qualités*. Sa critique détaillée paraît d'autant plus sévère qu'il décrit les risques encourus par les ouvrages en faisant délibérément abstraction des possibilités d'action et d'interaction que ceux-ci présentent. Siegfried donne à son lecteur l'impression que l'ennemi se livre à un jeu, dans lequel il peut choisir impunément toutes les cibles qui lui plaisent.

Sans penser nécessaire de conclure son énumération critique par un jugement explicite, l'auteur passe à ses propositions en vue d'une étude du perfectionnement, *en supposant l'introduction des éléments de la fortification permanente*¹⁰⁰. Après avoir rappelé les principes généraux qui régissent la construction de telles fortifications, et apprécié les dispositions naturelles du lieu, avec ses terrasses successives, il donne les bases sur lesquelles on devrait édifier un projet.

Dans le défilé lui-même, il s'organise comme suit: *le pont étant le centre, les parties de l'enceinte situées sur le sol de la vallée sont les plus retirées vers le pont; chaque terrasse supérieure aura sa fortification située plus en avant que la terrasse immédiatement inférieure*¹⁰¹. Les ouvrages pourront s'appuyer les uns les autres, soit sur la même rive, soit d'une rive à l'autre.

L'idée de manœuvre est que l'adversaire, ne pouvant forcer sans autre le défilé, se résoudra à le tourner par le seul itinéraire possible, Bex-Châtel-Lavey ou *vice versa*. Que l'attaque vienne du nord ou du sud, cette voie de contournement nécessite soit pour son entrée, soit pour sa sortie, l'établissement d'un pont de fortune entre le Bois-Noir et les Bains de Lavey¹⁰². Or, tout le secteur du coteau de Lavey et de la plaine des Bains se trouve sous le feu des défenseurs, que Siegfried doterait d'une vingtaine de canons en développant les batteries W7 et W18, dans la falaise de Saint-Maurice. L'ennemi, s'il veut passer, sera donc obligé de s'en prendre aux fortifications du défilé: *il ne tient qu'à nous de leur donner dans leur achèvement la durée voulue de résistance*.

Il faut d'une part terminer les travaux en cours à Evionnaz, aux Bains de Lavey et dans le défilé (où un défaut d'entretien ferait trop mauvaise impression sur les voyageurs¹⁰³) et, d'autre part, se mettre sérieusement à l'étude complète du perfectionnement des fortifications du pont de St. Maurice, *en y introduisant les éléments de la fortification permanente, d'après les exigences militaires et d'après les convenances financières, afin de créer un établissement de défense capable d'une certaine durée de résistance*.

Le 2 mai 1852, Perrier, toujours directeur des fortifications de Saint-Maurice, rédige un nouveau rapport, en s'inspirant fidèlement des opinions préparées par Siegfried l'année précédente. À son avis, les ouvrages du défilé, propres à soutenir un baroud d'honneur, sont incapables de constituer un obstacle sérieux au passage d'une armée. Cette faiblesse tient au *système fâcheux* qui a présidé aux constructions de 1831, *système qui ne tient point aux hommes si habiles qui en ont dirigé les premières constructions, mais bien aux circonstances particulières et fortuites du moment, à la faiblesse ordinaire de nos ressources et au défaut d'ensemble qui, par la réunion de ces causes, a été le résultat inévitable d'ouvrages construits et additionnés les uns aux autres sous la pression des événements et avec des crédits limités et restreints*. Oubliant ses timides suggestions de 1849, Perrier envisage une étude générale de fortifications solides, où l'on utiliserait notamment des *ouvrages fermés et à profil permanent*¹⁰⁴.

Il est vrai que la construction des ouvrages en 1831 avait été dans une certaine mesure soumise aux pressions de l'urgence militaire et de l'économie publique. Dufour avait dû renoncer, presque partout, à bâtir de la fortification permanente conforme à ses idées de 1822. Malgré cela, il avait doté le passage d'un système de fortifications dont l'ensemble correspondait à son avant-projet de 1823. Seule la Grande Tenaille, le point faible signalé en 1825 par Finsler, avait été sérieusement modifiée. C'est faute de moyens que la redoute des Crêtes, issue de cette transformation, n'avait pas été reliée aux ouvrages du défilé (comme on l'avait prévu en avril 1831). Quant aux ouvrages méridionaux, et à la batterie de Saint-Martin, ajoutés en 1848, ils n'étaient pas une nouveauté incohérente; ils répondraient à des besoins étudiés par le colonel Forrer et admis par le haut commandement en 1831 déjà.

La critique de Perrier, tempérée de quelques précautions oratoires à l'endroit du général Dufour, nous paraît exagérée quand elle porte sur un manque d'unité dont souffriraient les ouvrages.

Au fond, les critiques de Siegfried¹⁰⁵ et de Perrier ne sont pas sans rappeler celles que le colonel Forrer avait déjà formulées en 1831. La réponse que Dufour avait adressée le 13 mai au commandant de la 4^e division serait dans une large mesure applicable aux objections faites à partir de 1851: tout le

monde se met à raisonner plutôt dans la supposition d'un siège que dans celle d'une attaque de vive force¹⁰⁶. On semble compter davantage sur une forteresse, même petite, que sur le principe de la défense active et attaquante cher au général Guiguer et à son chef d'état-major. Il ne nous appartient pas de juger si l'on avait tort ou raison. Nous observons seulement que la nouvelle génération s'écartait des conceptions de Dufour. Cela indique que nous trouvons ici la limite du thème que nous avons à traiter.

D'ailleurs, la nouvelle organisation militaire de la Suisse, telle qu'elle découlait de la constitution de 1848 et de la loi fédérale de 1850, faisait que le général Dufour, bien que chef de l'état-major permanent jusqu'en 1867, se trouvait moins proche des problèmes de Saint-Maurice¹⁰⁷. Ses deux brefs retours à la fonction de commandant en chef, en 1849 et dans l'hiver 1856-1857, lui donnent des soucis sur le Rhin plutôt qu'en Valais.

Même si ses interventions personnelles s'y faisaient rares, le défilé demeurait présent à l'esprit de celui qui lui avait consacré les belles années de sa vie.

En 1864, à l'âge de 77 ans, le général Dufour écrit encore quelques pages qu'il intitule *Défense de la Suisse romande*. Une fois de plus, il s'attache aux moyens de résister à une armée étrangère qui, du Jura au Simplon, tenterait le passage de France en Italie. Il est tout naturellement conduit à la plaine chablaisienne: *cette vallée, où coule le Rhône inférieur, va toujours en se rétrécissant et se termine à la forte position de St. Maurice qui la ferme hermétiquement*. Fidèle à la conception tactique qui était la sienne depuis plus de quarante ans, le général dispose là trois brigades pour disputer le défilé et ses approches. Pour faciliter les communications entre ces troupes, il compte maintenant sur deux ponts de fortune en amont du défilé. La technique moderne de la ligne télégraphique mettrait la division en liaison avec Berne. Confiant dans la valeur de ce lieu stratégique et conscient des améliorations que l'on pourra encore lui apporter, Dufour ne craint pas d'écrire: *cette position doit faire encore l'objet d'études spéciales. On peut cependant affirmer, dès à présent, que si elle est convenablement défendue, l'ennemi y trouvera le terme de ses succès*¹⁰⁸.

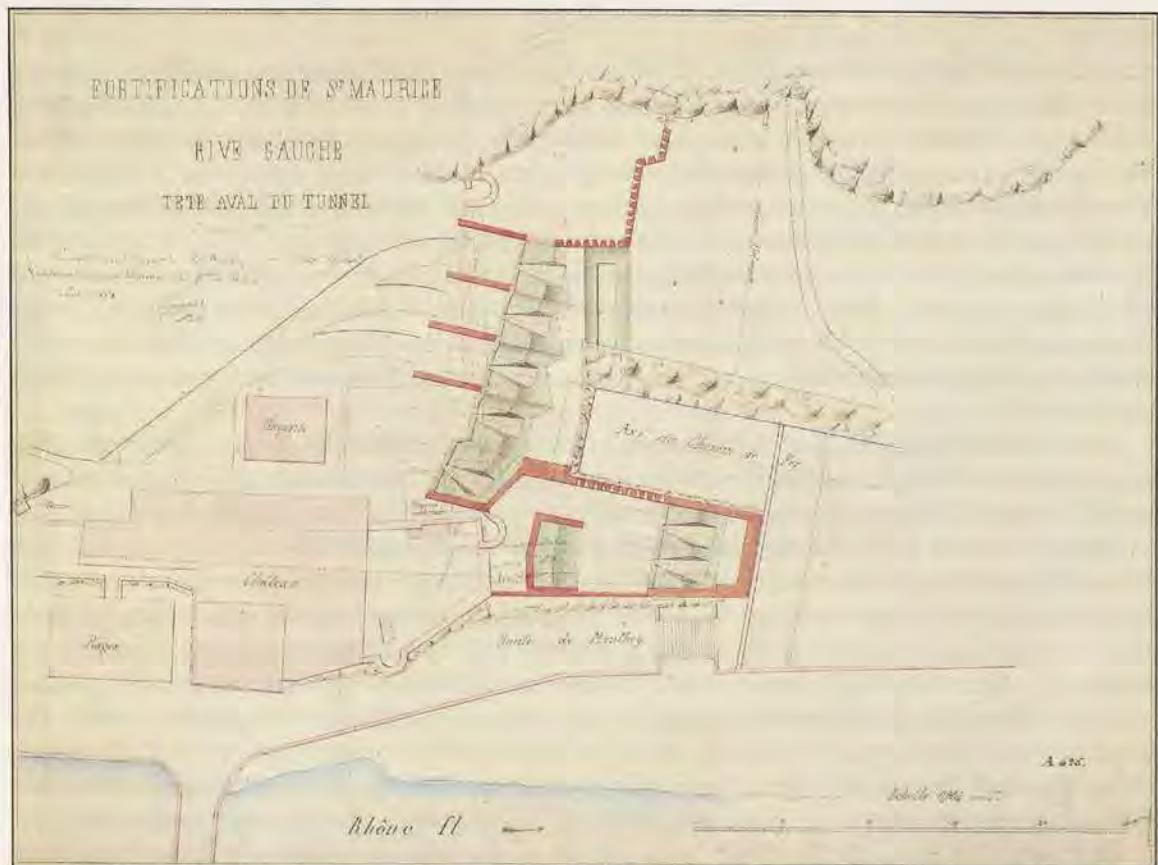


Fig. 37 Le percement du tunnel de chemin de fer en 1857 a donné l'occasion à la nouvelle génération de mettre ses principes en pratique. Projet pour la défense de l'entrée nord du tunnel, 1858. Ech. appr.: 1:900. Archives fédérales, Berne.

LA PERSONNALITÉ DE DUFOUR ET SON ENGAGEMENT À SAINT-MAURICE

Parvenus au terme de ces pages, pouvons-nous porter un jugement sur le général Dufour et sur son œuvre à Saint-Maurice? Nous ne croyons guère à un «tribunal de l'histoire» qui, avec un recul suffisant, jugerait souverainement des hommes et des événements. Seul un conflit, auquel Dieu merci la Suisse n'a pas eu à faire face, aurait, mieux que le discours des historiens, pu juger de la valeur intrinsèque de l'œuvre de Dufour à Saint-Maurice. Nous aurions eu alors des critères plus objectifs pour apprécier le bien-fondé du principe de la défense active, si cher à Dufour et qui guide avec constance toute son activité. Le développement de la technologie militaire a bien vite rendu désuet le système de fortification conçu, réalisé et patiemment amélioré par l'instructeur du génie, le chef d'état-major, puis quartier-maître général G. H. Dufour. Mais, si périssables soient-elles, les œuvres peuvent parfois conserver l'empreinte des qualités humaines de ceux qui les ont conçues. Aussi est-ce à travers les difficultés rencontrées, l'adaptation progressive d'une idée aux contraintes de la réalité que nous voudrions plus modestement montrer comment Dufour a fait la preuve de ses qualités d'homme et de chef.

Ayant connu de son vivant une popularité méritée, le général n'a pas besoin qu'on s'attache à brosser de lui un portrait outrageusement flatteur. C'est pourquoi il est bien inutile de cacher les «petits côtés» de l'homme. Nos lecteurs auront remarqué le ton professoral, légèrement acide et poliment désagréable de Dufour exposant sa pensée à un contradicteur qu'il estime trop bouillant. Il lui fait posément la leçon et l'on imagine dans quel état de fureur cette manière de procéder pouvait mettre un guerrier comme le colonel Forrer. C'est d'ailleurs au commandant de la 4^e division (et à son bureau) que s'adressent assez souvent les petites remarques pointilleuses du chef de l'état-major général. Ainsi, le *post-scriptum* de la lettre du 22 mars 1831: *Veuillez dire à votre secrétaire qu'il n'a pas bien compris l'article de la circulaire n° 8 qui le concerne. Il m'envoie maintenant des demi-feuilles écrites des deux côtés, ce qui nous oblige à les envelopper d'une chemise pour les étiqueter et les mettre dans nos cartons. Il doit, d'après la teneur de la circulaire, ne m'envoyer la demi-feuille que dans le cas où une page seulement est remplie, mais aussitôt qu'il écrit sur la seconde page, c'est-à-dire au verso de la demi-feuille, il faut qu'il m'envoie la feuille tout entière*¹⁰⁹. D'autres notes de ce genre concernent la numérotation des lettres et rapports, etc. Il est évident que l'état-major général, où les papiers avaient tendance à s'amonceler, devait exiger ordre et uniformité pour ne pas perdre des heures à classer les documents. Cela n'empêche pas que le ton du colonel Dufour et le contexte de ses observations ne devaient pas faciliter les relations avec le colonel Forrer; ils pouvaient nourrir dans l'esprit du commandant de la 4^e division, ancien des campagnes napoléoniennes d'Espagne et de Russie, la fausse image d'un chef d'état-major trop attaché à la théorie et à la routine bureaucratique et trop distant de certaines réalités militaires.

Pourtant, G. H. Dufour, tel qu'il apparaît au travers de nos documents, est riche d'une grande largeur de vues. Il n'est pas un ingénieur militaire borné, qui verrait seulement l'aspect technique de ses fortifications et croirait que ses ouvrages assurent à eux seuls le salut de la patrie. Il pense avant tout à un ensemble d'opérations, à une défense active dont les ouvrages de l'art sont à la fois l'appui et la garantie de mobilité. Ayant un sens aigu du combat en région montagneuse, il sait trop bien qu'il est impossible d'être entièrement enveloppé quand on ne reste pas stupidement attaché à une position, et que les moyens de la fortification ont l'inconvénient d'enchaîner aux positions¹¹⁰. C'est pourquoi il se montre méfiant par exemple quand Forrer, en critiquant le projet des ouvrages, semble oublier quelque peu le rôle des hommes sur le terrain. En revanche, dans la mesure où elles sont adaptées au mouvement des troupes et ne deviennent pas les éléments d'une forteresse, il considère d'un œil favorable les lignes avancées que propose le commandant de la 4^e division.

Inébranlablement attaché à l'idée que les ouvrages de Saint-Maurice sont le pivot d'une défense active, G. H. Dufour se montre très ouvert à la discussion sur les moyens de réaliser son but. Ses courtois échanges avec le colonel Hegner et, sauf rare exception, avec le capitaine Wurtemberger, en témoignent autant que la prise en compte des meilleures suggestions du colonel Forrer.

La réceptivité à l'endroit des idées d'autrui n'enlève rien à l'autorité dont le chef doit faire preuve. Dufour ne revient pas sur une décision mûrement réfléchie. Il ne cache pas son mécontentement si les ordres ne sont pas exécutés dans les délais appropriés¹¹¹. Il peut se montrer tranchant si l'on ne respecte pas la dignité de sa fonction. En voici un exemple. Le colonel Forrer s'était vexé d'un rappel d'ordre reçu du chef d'état-major, et surtout d'une phrase qui s'y trouvait: *Il est essentiel qu'on voie maintenant sortir quelque travail des états-majors pour qu'on ne les accuse pas de rester oisifs et que le Vorort ne les renvoie pas chez eux comme la Diète lui en a donné le pouvoir*¹¹². Prenant pour lui et pour sa division, peut-être non sans raison, cette déclaration de portée générale, il l'avait, dans sa réponse à Dufour, qualifiée d'*apostrophe inconvenante*, en ajoutant: *je n'ai ni l'habitude ni le caractère de m'assujettir à des procédés semblables*¹¹³. Dufour réagit séchement. Après avoir expliqué que la phrase incriminée visait tous les états-majors et qu'il n'avait pas eu l'intention de blesser son correspondant, il poursuit: *Et quand il serait vrai que je me serais plaint de quelque négligence, de quelque lenteur dans le travail de vos officiers, n'en aurais-je pas le droit; ne serait-il pas de mon devoir de le faire, si je croyais qu'ils y donnassent lieu? Faudrait-il être exposé à de pareilles attaques, chaque fois que j'aurais quelque observation critique à adresser à Messieurs les officiers pour affaires de service? Cela serait intolérable; vous deveze le sentir comme moi.*

Je vais plus loin, maintenant: me fuisse-je même servi, en m'adressant à vous, de quelques tournures de phrase répréhensible, vous deviez l'excuser en réfléchissant qu'un chef d'Etat-major ayant beaucoup à écrire, ne peut pas toujours choisir ses termes, peser ses paroles comme il le désirerait.

Quoi qu'il en soit, si vous pensiez être en droit de m'adresser des observations sur ce que je vous écrivais, vous deviez le faire avec plus de modération et en termes plus convenables. Je les aurais bien accueillies, car je sais écouter les avis de quiconque veut bien m'en adresser, fût-ce même un de mes subordonnés les plus inférieurs. Je n'aurai jamais le sot orgueil de repousser une observation juste. Mais je ne dois pas non plus permettre qu'aucun de ceux qui sont sous mes ordres s'écarte des formes qui adoucissent ce qu'un reproche peut avoir d'amer.

*Dans l'espérance que pareille chose ne se renouvellera pas, j'ai l'honneur, M^r le Colonel, de vous saluer etc.*¹¹⁴

Le colonel Dufour manifeste aussi ses qualités de chef en sachant reconnaître les services rendus. A la fin de l'«armement» de 1831, il écrit au commandant en chef du génie, le colonel Hegner, une lettre qui mérite d'être citée à la fin de notre étude:

Vous aurez reçu ou vous allez recevoir une lettre de S. Exc. le Général en chef par laquelle il vous exprime sa pleine et entière satisfaction de la manière dont vous avez rempli les hautes fonctions auxquelles il vous a appelé. M'étant trouvé en rapports directs avec vous, je joins mon témoignage particulier à celui de S. Exc. Je sens le besoin, en rentrant dans mes foyers, de vous exprimer combien j'ai eu lieu d'être content de la manière distinguée dont vous vous êtes acquitté de la tâche difficile dont vous étiez chargé, et de vous remercier des témoignages réitérés de confiance et d'amitié que vous m'avez donnés. Je serais heureux, si la patrie nous appelait de nouveau, de voir se renouveler les rapports qui ont existé entre nous et dont je n'ai qu'à me féliciter.

Je me recommande à votre souvenir et à votre bonne amitié, vous priant de croire à ma haute estime et à mon sincère attachement.

NOTES

¹ Archives fédérales, Berne (abrégées AF): la plupart des documents cités se trouvent soit dans des registres de copies, soit dans des recueils artificiels ou des layettes, ordinairement sans pagination. Nous renvoyons donc à la cote du registre ou de la layette: les indications dans le texte de l'expéditeur, du destinataire et de la date permettent de retrouver sans peine le document. — Archives Dufour, Genève (abrégées AD): les documents ne sont pas toujours cotés. Nous utilisons certaines pièces du portefeuille noir intitulé *Documents relatifs aux fonctions de Chef d'Etat-major fédéral et à l'Armement de 1831*, à savoir: *Analyse de la Correspondance* (2 registres, cités *Analyse I et II*), un cahier intitulé *Notes sur le mode et les moyens de défense* (cité *Notes*) ainsi qu'un petit carnet intitulé *Reconnaissance militaire des vallées du Simmental, de Gsteig par le Sanetsch jusqu'à Sion, du Valais de Sion à Saint-Maurice et de Bex et Aigle (...)* faite en 1821 (cité *Reconnaissance 1821*). En outre, un cahier, coté n° 8, intitulé sur la page de couverture *Fortifications de St. Maurice, 1^{er} projet, 1823* (cité *Projet 1823*). Nos documents utilisent parfois des termes désuets ou techniques: nous en donnons l'explication dans un glossaire que le lecteur trouvera ci-dessous pp. 286-290.

² Nous serons amenés à examiner des reconnaissances et des projets de défense du territoire rédigés par des officiers comme Guiguer de Prangins, Dufour, Finsler et Forrer. Les limites de notre thème ne nous permettent pas de donner une analyse complète de ces documents, dont l'intérêt déborde largement le problème de Saint-Maurice. D'ailleurs, l'examen général de ces textes a déjà été fait par Hans RAPOLD, *Strategische Probleme der schweizerischen Landesverteidigung im 19. Jahrhundert*, Frauenfeld 1951.

³ AD, *Reconnaissance 1821*. Le petit bâtiment (...) au milieu de ce pont est la tour construite au XV^e siècle sur la culée orientale (voir ci-dessus, p. 25). La voie d'accès de la rive droite, portée par deux murs, donnait l'impression que cette tour était vraiment sur le pont (voir fig. 81).

⁴ AF, E 27/11 568.

⁵ AF, E 27/11 311, Bd. 1 (le rapport contient le rappel de l'ordre donné par la Commission militaire). — Charles-Jules Guiguer, dernier baron de Prangins, né en 1780, combattit en Suisse aux côtés des armées du Directoire; colonel fédéral en 1805, général en 1831 et en 1838; mort en 1840; (*Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, Neuchâtel 1921 — 1934, 7 vol. et un suppl. (cité DHBS, t. III, p. 698).

⁶ On peut se demander pourquoi le colonel Guiguer ne signale pas les possibilités offertes par les collines de Saint-Triphon.

⁷ AD, *Projet 1823*.

⁸ Il serait imprudent d'utiliser les numéros des ouvrages indiqués par notre collègue M. Denis Weidmann (fig. 57: ils se rapportent aux fortifications réellement bâties en 1831, mais ne correspondent pas toujours aux diverses étapes préalables des projets).

⁹ Il ajoute aussitôt: *Ce moyen économique de défense est des plus efficaces: les anciens Suisses l'ont souvent employé dans leurs glorieuses guerres et notamment à Morgarten*. Dufour n'avait aucun dédain pour les techniques les plus primitives du combat. Il n'hésite pas à

écrire en 1831: *Des corps de vigoureux montagnards armés des massues à pointes dites morgenstern, feraient merveille quand ils se précipiteraient dans les vallées sur les flancs des colonnes allongées de l'ennemi. Ce serait donc une bonne chose que de se servir de cette arme quand on manquerait de fusils; elle était redoutable dans les mains des anciens Suisses. Quelques cailloux jetés avec force contre l'ennemi en l'abordant, commencerait son désordre; les massues l'achèveraient* (AD, *Notes*, p. 3).

¹⁰ Suivent ces mots biffés: *et la batterie* (n) F. Cette correction signifie-t-elle que la batterie n'aurait, dans l'esprit de Dufour, d'autres tâches plus urgentes?

¹¹ Dufour entend par *l'armée* le gros des troupes fédérales qui se trouverait dans les régions d'Oron, de la Gruyère et des Préalpes.

¹² Hans-Conrad Finsler, né en 1765, adjudant général d'artillerie en 1795, colonel quartier-maître en 1804, général en 1815, quartier-maître général jusqu'en 1829, mort en 1839 (DHBS, t. III, p. 108).

¹³ AF, E 27/11 583.

¹⁴ A l'époque des plus hautes eaux, la ligne de Saint-Triphon correspond aux deux tiers de la longueur de celle de la «position de Lavey». En outre, la première est défendue en partie par des escarpements beaucoup plus sérieux que la seconde.

¹⁵ Voir ci-dessus, pp. 49 ss.

¹⁶ Voir ci-dessus, pp. 61 ss.

¹⁷ K. WERNER, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung 1815 bis 1860*, Zurich 1946, p. 38 (cité WERNER).

¹⁸ AF, E 27/17 255, Bd. 7. — Johann-Ludwig Wurstemberger (Berne), né en 1783; officier du génie, il travaille en 1806-1807 à des fortifications en Suisse orientale; colonel fédéral en 1826, quartier-maître général de 1829 à 1832. Retiré ensuite dans son château de Wittigkofen, il se consacra à d'importantes recherches historiques; mort en 1862 (DHBS, t. VII, p. 386).

¹⁹ AF, D 1518 / Q.-M., n° 1.

²⁰ AF, D 1516 / div. 4, n° 1. — Joachim Forrer (Saint-Gall), né en 1782, sous-lieutenant au service de France en 1802, combattit en Espagne (1808-1811) et en Russie (1812); de retour en Suisse, capitaine de grenadiers en 1815, colonel en 1820, mort en 1833 (DHBS, t. III, p. 148).

²¹ AF, D 1516/Génie, n° 10, lettre du 13 mars 1831. — Salomon Hegner (Zürich), né en 1789, adjudant du quartier-maître général Finsler en 1813, colonel fédéral en 1831, mort en 1869 (DHBS, t. IV, p. 5).

²² AF, D 1516 / Génie, n° 5.

²³ AF, D 1527.

²⁴ AF, D 1516 / Génie, n° 7.

²⁵ AF, E 27/17 255, Bd. 10.

²⁶ AF, D 1516 / Génie, n° 10. — A ne pas confondre avec le quartier-maître général du même nom, le capitaine du génie Wurstemberger venait d'être désigné comme directeur local des travaux de Saint-Maurice (AD, *Analyse I*, n°s 121 et 130).

²⁷ AF, D 1518 / Divers, n° 35; voir aussi AD, *Analyse I*, n° 160.

²⁸ AF, D 1518 / Divers, n° 41.

²⁹ AF, E 27/17 255, Bd. 7.

³⁰ AF, D 1516 / div. 4, n° 19.

³¹ AF, D 1526, n° 24.

- ³² AF, D 1516 / div. 4, n° 22.
³³ AF, E 27/17 596.
³⁴ AF, D 1516 / div. 4, n° 30 et 31.
³⁵ AF, D 1516 / div. 4, n° 34.
³⁶ AF, D 1516 / div. 4, n° 37.
³⁷ Ci-dessus, note 35.
³⁸ AF, D 1526, n° 56.
³⁹ AF, D 1516 / div. 4, n° 45.
⁴⁰ AF, D 1518 / Divers, n° 90.
⁴¹ AF, E 27/17 596.
⁴² AF, D 1518 / Divers, n° 105.
⁴³ AF, D 1516 / Génie, n° 27.
⁴⁴ AF, D 1516 / Génie, n° 35.
⁴⁵ AF, D 1527, n° 25.
⁴⁶ AF, D 1528.
⁴⁷ AF, D 1516 / Génie, n° 23.
⁴⁸ AF, D 1518 / Divers, n° 90.
⁴⁹ AF, D 1528.
⁵⁰ AF, D 1518 / Divers, n° 101.
⁵¹ AF, D 1518 / Divers, n° 107.
⁵² AF, D 1528, n° 10.

⁵³ Hegner écrit deux lettres à Dufour datées de Saint-Maurice, les 15 et 23 juin (AF, D 1527, n° 25 et 26).

- ⁵⁴ AF, D 1528.
⁵⁵ AF, D 1528.
⁵⁶ AF, D 1526, n° 56.
⁵⁷ AF, E 27/17 257, division Forrer.
⁵⁸ AF, D 1516 / div. 4, n° 50.
⁵⁹ AF, D 1518 / Divers, n° 99.
⁶⁰ AF, D 1528 (les deux lettres).
⁶¹ AF, D 1518 / Divers, n° 114.
⁶² AF, D 1527, n° 36.
⁶³ AF, D 1528.

⁶⁴ AF, E 27/17 596. Les limites de notre sujet ne nous permettent qu'un bref aperçu de la conception de Forrer. L'ennemi, sachant les cols du Grand-Saint-Bernard et du Simplon prêts à se défendre, se servirait de la multitude des passages secondaires pour faire passer dans la vallée du Rhône de nombreuses troupes d'infanterie. Celles-ci attaqueraien à la fois en direction de l'aval (où elles seraient contenues par les positions de Pissevache et de la Balmaz) et vers les cols du Simplon et du Grand-Saint-Bernard, pour tenter de les prendre à revers pour dégager la grande route et le chemin nécessaires à ses convois. Il faut donc rendre ces cols aptes à se défendre des deux côtés pour infliger à l'ennemi un maximum de retard. Ce temps mis à profit permettrait de renforcer la position de Saint-Maurice, si bien que l'ennemi se trouverait arrêté et réduit et forcé de repasser les Alpes avec des pertes si considérables qu'il ne pourrait de sitôt reprendre l'offensive.

⁶⁵ Tous ces rapports se trouvent en AF, E 27/17 596.

⁶⁶ AD, Analyse I, n° 816.

⁶⁷ AF, D 1527 (lettres du commandant de l'artillerie).

⁶⁸ Rapport sur la grandeur des ouvrages de fortifications construits aux environs du Pont de St. Maurice, dans le dossier AF, E 27/17 596. La date approximative est suggérée par le fait qu'on ne mentionne pas la redoute de Vérossaz et que la tour crénelée comme la redoute des Crêtes sont encore à l'état de projets.

⁶⁹ Projet d'armement et d'instruction pour les batteries de position des ouvrages de St. Maurice, dans le dossier AF, E 27/17 596. — Octave Wielandy (Genève), né en 1781 devient colonel en 1839; mort en 1841 (DHBS, t. VII, p. 312).

⁷⁰ Organisation du tableau: I, numéro d'identification des ouvrages sur le plan Weidmann (fig. 57); II, désignation de l'ouvrage dans le document de mai-juin; désignation du même dans le rapport Wielandy, avec indication des pièces d'artillerie prévues et des objectifs fixés; III, nombre des bouches à feu d'après le rapport Wielandy; IV,

nombre des postes de tir d'infanterie d'après le rapport de mai-juin. — Notes concernant l'artillerie:

a) Selon la coutume du temps, les pièces d'artillerie (encore à âme lisse) ne sont pas désignées par le diamètre de leur âme (calibre), mais par le poids des projectiles (exprimé en livres). Les mesures n'étant pas encore unifiées, l'estimation des pièces et des boulets variait d'un pays à l'autre. Le 9 mars 1831, le colonel Hirzel communique au chef d'état-major qu'il existe à Sion diverses pièces d'origine autrichienne. Il indique les correspondances suivantes entre le poids et le calibre: pour 24 livres, 5 pouces et 7 lignes (17,1 cm); pour 18 livres, 15,3 cm; pour 12 livres, 13,5 cm; pour 6 livres, 10,8 cm; pour 3 livres, 8,7 cm (AF, D 1527, lettre de Hirzel n° 5). Ces indications ne permettent pas de déterminer exactement les pièces prévues par Wielandy, mais elles suffisent à donner un ordre de grandeur.

b) La distance entre les pièces et leur objectif est indiquée par Wielandy en pas. La comparaison entre divers plans issus des bureaux de la 4^e division permet d'estimer le pas d'artilleur à 0,66 m; cette estimation est confirmée par le report des indications de Wielandy sur la carte topographique moderne. C'est donc sur cette base que nous avons converti en mètres les distances indiquées par Wielandy.

c) Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail des autres données que le major Wielandy met à la disposition des chefs de batteries. Un point tout de même intéressera ou amusera l'artilleur du XX^e siècle. Quand l'artillerie de la redoute des Crêtes devra en balayer les approches en tirant à mitraille et que dans ce but l'artilleur sera obligé de baisser beaucoup la volée en pointant, il aura soin de faire mettre un bouchon de foin sur la carouche, afin qu'elle ne glisse pas et qu'elle reste au fond de l'âme pendant la charge.

⁷¹ AF, D 1517 / div. 4, n° 112.

⁷² AF, E 27/17 596, div. 4.

⁷³ AF, D 1516 / Génie, n° 36.

⁷⁴ AF, D 1518 / Général, n° 1.

⁷⁵ WERNER, p. 73.

⁷⁶ AF, D 1518 / Général, n° 3 et 4 (lettres des 7 et 19 octobre).

⁷⁷ AD, Analyse I, n° 667.

⁷⁸ AF, D 1198, lettre de W. Fraisse au quartier-maître Wurstemberger, 14 janvier 1832.

Louis-Henri Delarageaz (Vaud), né en 1807, commissaire-arpenteur en 1831, réalise son premier grand travail à Saint-Maurice; carrière importante dans la politique vaudoise, devient colonel d'artillerie, mort en 1891 (DHBS, t. II, pp. 647-648, voir aussi Françoise ROHRER, «La mission Delarageaz en Valais; décembre 1847 — février 1848», dans Annales Valaisannes, 1976, p. 16 ss.).

⁷⁹ AF, D 1516 / Génie, n° 64.

⁸⁰ AD, Analyse II, n° 905 et AF, D 1198 (lettre de Dufour au quartier-maître Wurstemberger, 19 janvier 1832).

⁸¹ AF, D 1198.

⁸² Les actes d'acquisition, procès-verbaux d'abonnement et autres pièces relatives à ces achats se trouvent en AF, D 1198 et 1199.

⁸³ Rapport sur les fortifications de St. Maurice, Gondo et Aarberg à l'époque du 8 novembre 1832, AF, D 1196.

⁸⁴ Rapport sur les améliorations proposées pour les fortifications de St. Maurice, AF, E 27/17 604, Bd. 11.

⁸⁵ AF, D 1196.

⁸⁶ AF, D 1196.

⁸⁷ Voir notamment le rapport de la commission d'experts (dont font partie Dufour et Finsler), au Vorort, du 15 mai 1838; l'avis d'expert adressé à la Commission fédérale, le 26 juillet 1838 (AF, D 1196). Ces deux documents étaient favorables au projet. Voir aussi WERNER, p. 74.

⁸⁸ AF, E 27/17 258.

⁸⁹ *Rapport sur le château de St. Maurice*, du 8 mars 1837 (AF, D 1196).

⁹⁰ AF, D 1195, lettres des 13 et 23 mars 1842.

⁹¹ WERNER, pp. 81-82.

⁹² AF, D 1197. Charles-Nicolas-Ferdinand Perrier (Fribourg), né en 1812, officier au service de Naples de 1829 à 1834, en Egypte de 1835 à 1840, aide de camp de Soliman Pacha; de retour à Fribourg, participe en 1847 à la guerre du Sonderbund (défense de Fribourg), réprime les deux premières insurrections Carrard contre le régime radical (1850 et 1851), colonel fédéral en 1851; banni de Fribourg pour avoir participé à la troisième insurrection Carrard en 1853; mort en 1882 (*DHBS*, t. V, p. 250).

⁹³ Hermann Siegfried (Argovie), né en 1819, employé depuis 1844 par Dufour aux relevés de l'atlas topographiques; officier instructeur du génie, il succédera au général Dufour comme chef d'état-major général et comme directeur du bureau topographique fédéral en 1865; mort en 1879 (*DHBS*, t. VI, p. 182).

⁹⁴ AF, D 1197.

⁹⁵ AF, E 27/17 604.

⁹⁶ Voir ci-dessus, note 92.

⁹⁷ AF, E 27/17 596.

⁹⁸ Cette ligne de défense avait été proposée en 1831 par le colonel Forrer (ci-dessus, p. 84) et approuvée par le chef d'état-major.

⁹⁹ Sans envisager une manœuvre tournante aussi vaste, tous les prédécesseurs de Siegfried avaient insisté sur le risque que la perte du plateau de Vérossaz ferait courir aux ouvrages du défilé.

¹⁰⁰ Siegfried rejoint ici la proposition faite par Dufour en 1822 (ci-dessus, p. 67 s.), et qu'il avait ensuite constamment répétée, même si les urgences de 1831 et la modicité des crédits de 1848 l'avaient contraint à des travaux moins coûteux.

¹⁰¹ Cette proposition de Siegfried aurait permis une évidente amélioration du dispositif construit en 1831.

¹⁰² Un passage de l'ennemi par le vallon de Châtel avait naturellement retenu l'attention des prédécesseurs de Siegfried. Dufour en 1823 avait pensé à un mouvement tournant de Bex au coteau de Lavey, avec franchissement du Rhône près de Saint-Maurice, pour prendre les fortifications à revers (ci-dessus, p. 73). Forrer en 1831

avait estimé que l'ennemi éviterait tout simplement les ouvrages du défilé: moyennant la construction d'un pont de fortune près du Bois-Noir, le contournement par Le Châtel serait utilisable par lui. Il est évident que Siegfried ne pense pas que l'ennemi pourra passer réellement par cette voie détournée. Au contraire, l'artillerie l'empêchera de passer dans la région de Lavey et l'obligerà à attaquer de front les fortifications du défilé.

¹⁰³ Comme Dufour en 1823 et constamment, Siegfried pense que le bon état des fortifications doit impressionner les voyageurs étrangers et remplir un rôle dissuasif.

¹⁰⁴ AF, E 27/17 601.

¹⁰⁵ Nous ne faisons que mentionner l'aspirant du génie fédéral L'Hardy: son *Rapport sur les fortifications de Saint-Maurice*, postérieur aux travaux de 1848, est un exercice d'école plutôt que la critique d'un homme d'expérience. Conservé dans les archives du général (AD, n° 7), il porte en marge les points d'interrogation qui expriment les réserves du maître.

¹⁰⁶ Voir ci-dessus, p. 87.

¹⁰⁷ Le domaine des fortifications relève d'un inspecteur fédéral du génie. Comme autrefois le quartier-maître général Dufour, cet officier contrôle le travail du directeur des fortifications de Saint-Maurice et fait son rapport à l'autorité fédérale (alors le Département militaire). Un détail du rapport adressé le 17 novembre 1856 par le colonel Buchwalder, inspecteur fédéral du génie au Département militaire, montre à quel point, malgré tant de propositions faites depuis 1832, les ouvrages avaient besoin d'améliorations. Pour desservir la batterie Wielandy (W7) et du Clocher (W18), il n'y a qu'un très mauvais sentier et même dangereux pour y arriver du château, et il n'y a pas moyen d'y conduire du canon (AF, E 27/17 606, Bd. 1).

¹⁰⁸ AD, cahier non coté, p. 4.

¹⁰⁹ AF, D 1516 / div. 4, n° 22.

¹¹⁰ AF, E 27/11 568, p. 49 et AD, *Notes*, p. 11.

¹¹¹ Voir ci-dessus, pp. 78, 96.

¹¹² AF, D 1516 / div. 4, n° 46.

¹¹³ AF, D 1526, n° 79.

¹¹⁴ AF, D 1517 / div. 4, n° 65.

¹¹⁵ AF, D 1516 / Génie, n° 79.



Fig. 38 Effet d'un tir de canon rayé sur un mur en maçonnerie, Sankt Luziensteig, 1864. Tiré de C.M.B. D'Apples: *Rapport sur la pénétration des projectiles d'artillerie dans divers matériaux de construction des fortifications*, ms., 1867. Archives fédérales, Berne.

VALEUR TECHNIQUE DES OUVRAGES

par Dominique Andrey

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages construits dans le défilé de Saint-Maurice durant la première moitié du XIX^e siècle sont organisés selon des considérations généralement admises pour résister aux formes d'attaque et de siège en cours à cette époque. Relevons cependant d'emblée qu'il n'a jamais été question de réaliser à Saint-Maurice un gros fort, tel qu'il s'en érigeait à l'étranger et qui aurait dû à lui tout seul retenir l'adversaire, mais bien de procéder à un renforcement du terrain afin d'offrir, par quelques constructions fortifiées, des points d'appui solides dans un vaste système de défense.

Face à une position fortifiée, l'armée ennemie de 1830 a deux moyens qui, bien que travaillant au même but, ne collaborent que fort peu: d'une part, l'infanterie avance progressivement par sapes¹ afin de conquérir les positions successives de l'ouvrage, et, d'autre part, l'artillerie cherche par ses tirs à détruire les murs en maçonnerie.

Cette forme de combat, en vigueur depuis plusieurs décennies, avait trouvé une parade qui, à quelques modifications près, était restée la même depuis deux cents ans²: la combinaison du profil terrassé et du tracé bastionné.

Le mur d'escarpe, adossé au remblai de terre réalisé avec les déblais du fossé, possédait une stabilité suffisante pour résister aux tirs de l'artillerie ennemie. Le fossé était battu par les feux des défenseurs échelonnés le long des flancs des bastions. En avant de l'enceinte fortifiée, le glacis était balayé par le feu des armes placées sur la plongée des faces des bastions. Un chemin couvert permettait la surveillance des abords et servait de base d'assaut aux sorties des défenseurs.

Fig. 39

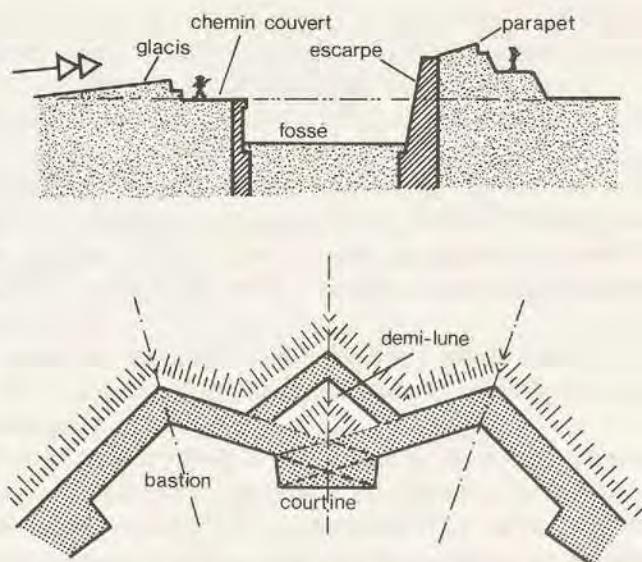


Fig. 39 Profil et tracé bastionné. D'après Guillot: *Cours de fortification*, Ecole supérieure technique du Génie, Paris 1949, tome I, pl. I.

Or, ces principes classiques de fortification n'ont été que très partiellement appliqués dans la construction des ouvrages de Saint-Maurice³. Indépendamment du fait qu'on cherchait à ériger plutôt une position préparée qu'une fortification permanente, c'est incontestablement le choix du site, combiné avec des considérations financières, qui a empêché la réalisation «dans les règles de l'art» de la position fortifiée qui nous intéresse. Seule la Grande Tenaille a un tracé caractéristique.

Il ne faut pas voir dans la dispersion des unités de feu une anticipation visionnaire des «blocs de combat» d'une étape bien ultérieure de l'évolution de l'art de la fortification; il s'agit simplement d'une adaptation réaliste au terrain et aux possibilités d'action des bouches à feu. La preuve en est que, quelques années plus tard, on reprit dans un site qui s'y prêtait, à Sankt-Luziensteig, l'application rigoureuse des principes du tracé bastionné.

Les ouvrages construits dans les années 1831 à 1860 auraient cependant parfaitement pu remplir la fonction que l'on attendait d'eux.

RÉSISTANCE À UNE ATTAQUE CLASSIQUE

Arrêté par un système fortifié, l'assaillant de 1830 applique les mêmes principes d'attaque que ceux élaborés par Vauban dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. L'infanterie fait place au génie, le fantassin se transforme en sapeur. Il s'agit de s'approcher le plus près possible des bastions afin de les emporter par un assaut ou de les détruire par l'explosion de fourneaux de mine. Or le profil terrassé est

Fig. 40

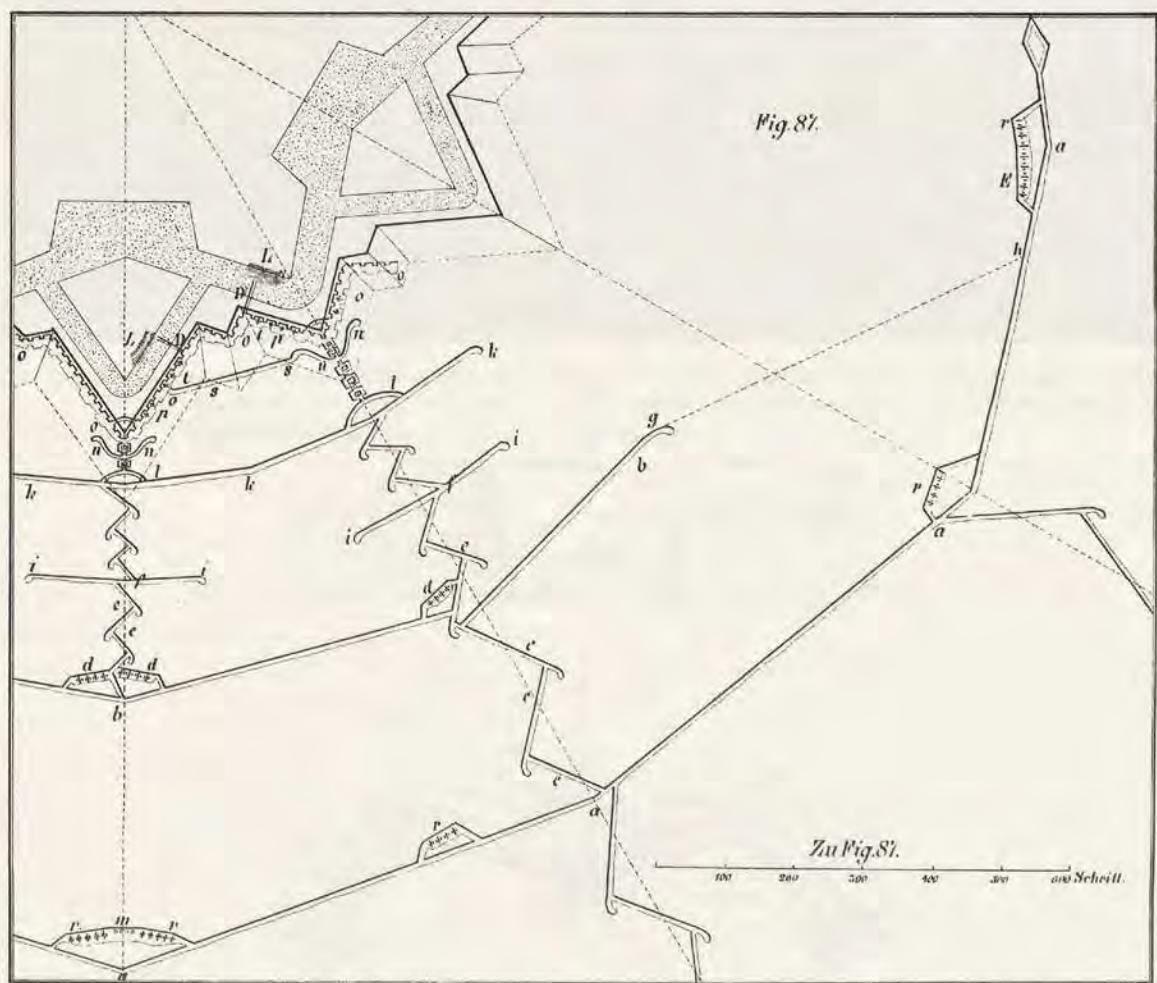


Fig. 40 Exemple de travaux de terrassement pour l'attaque d'un ouvrage fortifié. Tiré de W. Rüstow: *Die Lehre vom neueren Festungskrieg*, Leipzig 1860, pl. VIII, fig. 87.

justement conçu pour gêner cette approche : le glacis permet de tenir l'assaillant sous le feu permanent des défenseurs postés sur les parapets. Le tracé bastionné annule les angles morts au pied des murs d'escarpe.

La technique d'attaque consiste à creuser des tranchées dont le tracé est choisi de manière à éviter qu'elles puissent être prises longitudinalement sous le feu des défenseurs. L'ouvrage à prendre est plus ou moins complètement encerclé par trois tranchées concentriques, appelées «parallèles», qui adoptent le tracé polygonal des faces principales du fort. La 3^e parallèle, la plus proche, est creusée à environ 150 à 200 mètres du fossé. Les parallèles sont reliées entre elles par des tranchées en ligne brisée, les «sapes». Cette technique est encore enseignée durant toute la première moitié du XIX^e siècle⁴. On la trouve mise en application notamment au siège d'Anvers en 1832, à celui de Rome en 1849 et à celui de Sébastopol en 1854/55. Les Japonais l'utiliseront même au siège de Port-Arthur en 1905.

Le choix de la position de Saint-Maurice est particulièrement favorable au défenseur, sous cet angle-là. En effet, la topographie du site empêche l'adversaire de développer ses différentes parallèles. Il ne peut le faire qu'au voisinage de la redoute de Vérossaz et de la Grande Tenaille, et, plus tard, de la redoute d'Evionnaz; cela est, en revanche, géométriquement impossible dans l'axe du défilé. Par ailleurs, le dispositif défensif situé de part et d'autre du Rhône rend beaucoup plus difficile le choix du tracé de tranchées totalement protégées de tirs pouvant les prendre en enfilade.

Mais l'aspect déterminant qui condamne une telle forme d'attaque est la qualité du sous-sol. La faible épaisseur de terre, sur un sol rocheux ou localement morainique, empêche tout travail efficace de terrassement. Cet aspect a d'ailleurs également gêné les constructeurs des ouvrages. L'assaillant, s'il veut se protéger lors d'une approche progressive, sera obligé de construire des remblais et des parapets avec des fascines et des matériaux amenés de l'arrière. D'autre part, du fait de la présence de ce sous-sol rocheux, toute tentative de creusement de galeries de mine, visant à créer des brèches dans les murs des ouvrages par une explosion souterraine, n'aurait eu que peu de chances d'être menée à terme.

On peut donc penser que l'assaillant, obligé d'emporter la position car il ne pouvait que péniblement la tourner, se serait trouvé dans une situation défavorable puisqu'il ne pouvait pas appliquer les principes habituels d'un siège et qu'un assaut en force s'avérait difficile du fait de la faible largeur du front d'attaque.

RÉSISTANCE AU FEU DE L'ARTILLERIE

L'ennemi principal de l'ouvrage fortifié est, en 1830 et pour plusieurs décennies encore, l'artillerie. C'est elle qui avait mené au développement du profil terrassé, les murs en maçonnerie — suffisants pour retenir l'infanterie — ne résistant pas au choc des boulets.

L'adversaire potentiel dispose exclusivement de canons à âme lisse. Il utilise des boulets sphériques pleins, en fonte, mais on trouve quelquefois des boulets explosifs. Ces pièces d'artillerie, identifiées par le poids en livres des boulets qu'elles tirent, ont une portée pratique de 400 à 600 mètres; on affectionne cependant beaucoup à cette époque — plus en théorie qu'en pratique, toutefois — le tir par ricochet ou le tir par «boulets roulants»: la «portée» monte alors jusqu'à 2000 mètres, en terrain favorable. On procède presque exclusivement à des tirs directs: le tireur doit avoir l'objectif en ligne de mire.

Les pièces sont relativement peu mobiles et les positions de batterie nécessitent généralement d'importants travaux de terrassement dont l'exécution, on l'a déjà signalé, est mal aisée dans la région du défilé de Saint-Maurice.

Quels sont les effets de cette artillerie contre les ouvrages réalisés dans les années 1830 à 1850? Ceux-ci, on l'a vu, sont constitués de fossés et de levées de terre; ils sont complétés par des murs en maçonnerie servant de positions de tir pour les fantassins. Or, les boulets ne pénètrent que très peu dans la terre compactée. L'énergie de l'impact est rapidement dissipée. La table ci-dessous⁵ montre à l'évidence que les positions de tir érigées à Saint-Maurice auraient résisté aux impacts des boulets, ceux-ci pénétrant à peine plus loin que la moitié de l'épaisseur des levées de terre.

Fig. 40

Fig. 42



Fig. 41 Position de batterie à Sébastopol, 1855. Tiré de D. Reichel: *Le feu (III)*, Service historique de l'armée, Berne, 1983.

Bien que les murs aient protégé les servants du gros des impacts, on n'était pas à l'abri de coups directs dans les créneaux de tir, ou de boulets rebondissants. Les positions de batterie étaient pour cela fortement compartimentées, des remblais de terre ou des murs en maçonnerie séparant les pièces les unes des autres.

Quant aux quelques murs en maçonnerie construits pour protéger l'infanterie, on ne possède pas de renseignements précis et détaillés sur leur résistance à l'impact des boulets. A l'exception de la tour crénelée, située au-dessus du château, et dont l'épaisseur des murs est importante⁶, on peut cependant supposer qu'ils n'auraient pas résisté indéfiniment à des tirs concentrés: leur épaisseur relativement limitée et le manque d'étayage arrière dans la partie supérieure auraient entraîné la formation de brèches importantes.

En revanche, leur emplacement plaide en faveur d'une durabilité accrue. Ils sont situés presque tous dans des endroits dominant les positions éventuelles de l'artillerie adverse. La faible précision de pointage, la balistique imprécise ainsi que le grand angle de départ de la trajectoire auraient rendu faible la probabilité de toucher de manière suffisamment dense pour créer une brèche. Par ailleurs, ils sont situés en arrière des batteries d'artillerie. L'adversaire qui aurait voulu les battre aurait dû alors s'avancer d'une manière telle qu'il se serait fortement exposé aux tirs de contre-batterie des défenseurs.

On peut donc dire que, face à un tir direct d'artillerie à âme lisse, les ouvrages construits auraient été matériellement capables de résister. Mais non sans dégâts...

On en prendra comme preuve le siège de Sébastopol, durant la guerre de Crimée (1854-55)⁷. Certains des ouvrages, construits en hâte sur le front de terre par le général russe Todleben (1818-1884), ont des caractéristiques similaires à ceux construits à Saint-Maurice. Les dégâts y furent très importants, tant dans les constructions en maçonnerie que dans celles en terre. Les levées de terre, renforcées par des gabions, ont été labourées par les boulets, mais ont conservé leurs grandes lignes

		Distance de tir (m)				
Boulet	Charge	25	100	200	400	600
36 lb	6,0 kg	2,8	2,6	2,5	2,3	2,1
24	6,0	2,8	2,5	2,3	2,0	1,8
16	4,0	2,4	2,2	2,0	1,7	1,6
12	2,0	1,7	1,5	1,4	1,2	1,1
8	1,25	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9

Fig. 42 Pénétration des boulets dans la terre. Tiré de C.M.B. D'Apples.

géométriques ainsi que leur fonction protectrice. Les «coups d'embrasure» (coups de plein fouet dans une meurtrière) et les ricochets eurent malgré tout raison de certaines positions de batterie.

Cependant, la position fortifiée a pu résister près de 350 jours grâce à une volonté de reconstruction permanente des fortifications détruites. Cela a été possible en raison du caractère simple et «rustique» de la majorité d'entre elles. La remise en état des levées de terre fut toujours possible durant les accalmies de feu grâce à la matière première disponible à discréption et à un contingent en hommes très important et souvent relevé. En effet, Sébastopol ne fut jamais totalement encerclé, ce qui aurait vraisemblablement aussi été le cas à Saint-Maurice.

DE QUELQUES ASPECTS NÉGLIGÉS

La décision de n'ériger des fortifications que d'une ampleur limitée fait que certains aspects ont été, consciemment ou inconsciemment, négligés. Il s'agit notamment de ce qui touche à la protection de la troupe.

Dès 1820, et notamment au siège d'Anvers en 1832, on constate l'apparition marquée du tir courbe, au moyen d'obusiers et de mortiers. La précision du tir est encore moins bonne que celle du tir direct, mais ce que l'on cherche est surtout à créer le maximum de dégâts dans et derrière les lignes des assiégés (ou des assaillants). Les constructions de Saint-Maurice ne comprennent aucun abri pour la troupe, capable de résister à ces bombardements qui passent par-dessus les murs en terre ou en maçonnerie. Il est vraisemblable que les constructeurs pensaient utiliser la localité de Saint-Maurice comme base arrière et cantonnement de la garnison; l'agglomération, défilée derrière le rocher, aurait été partiellement à l'abri des tirs d'artillerie. Les hommes restés en position se seraient, en revanche, trouvé exposés au feu, avec des pertes certainement importantes.

Les Prussiens, qui érigèrent plusieurs ouvrages à cette époque, les dotèrent de casernements et de magasins protégés⁸. Ceux-ci, construits en maçonnerie lourde, furent recouverts d'une couche de terre compactée de 3 à 4 mètres d'épaisseur. Une telle protection était alors largement suffisante face à l'efficacité de l'artillerie.

PERTE DE VALEUR

On peut admettre que, du point de vue de leur construction, les ouvrages réalisés dans les années 1830 à Saint-Maurice auraient été à même de résister au feu de l'adversaire, et ce jusque vers 1860. Cette date marque en effet un tournant important dans l'art de la fortification et, plus généralement, dans la conception et la conduite des opérations militaires.

On y voit en effet apparaître l'artillerie rayée: la portée est presque triplée, la précision est sans commune mesure avec celle des canons à âme lisse. Ces améliorations proviennent pour l'essentiel d'une augmentation de la vitesse initiale, d'une rotation stabilisatrice de l'obus et de l'introduction progressive de l'obus cylindro-ogival, à meilleur comportement balistique.

Fig. 43

La pénétration des nouveaux obus dans les remblais est plus que doublée. De ce fait, les levées de terre qui servent de positions de batterie dans les fortifications de Saint-Maurice perdent la majeure partie de leur efficacité. Par ailleurs, les obus sont de plus en plus de type explosif, ce qui produit des effets dévastateurs dans les parapets ou lors de coups d'embrasure.

L'effet le plus marqué se fait sentir sur les murs en maçonnerie. Ceux-ci deviennent beaucoup plus sensibles à la destruction à cause, notamment, de la plus grande vitesse d'impact, de l'effet explosif et de la plus grande densité des coups (diminution de la dispersion).

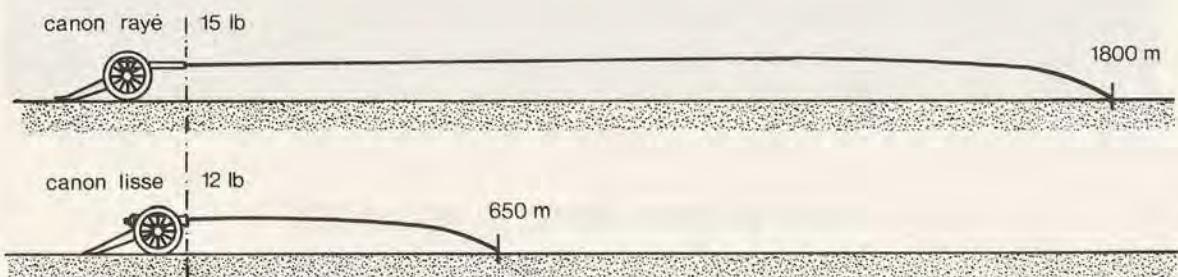


Fig. 43 Comparaison des portées des canons lisses et rayés. Tiré de I. Hogg, *Fortifications*, Atlas, Paris, 1983.

De nombreux essais furent entrepris à l'aube des années 1860 pour déterminer l'effet du nouveau matériel sur les ouvrages fortifiés. On citera ceux menés en Suisse en 1864 par le futur général Herzog, alors inspecteur général de l'artillerie. Il fit exécuter des tirs à l'aide d'un canon rayé de 4 (calibre 8,5 cm, poids de l'obus 3,9 kg) sur des murs des fortifications de Sankt-Luziensteig⁹. Une brèche fut obtenue en 80 coups, à une distance de tir de 355 mètres.

Fig. 38

Les constructions maçonniées de Saint-Maurice, du même genre que celles de la fortification grisonne, n'auraient certainement pas mieux résisté. Par ailleurs, l'amélioration du mode de visée aurait permis de battre également les murs situés plus haut que l'horizon de la bouche à feu.

L'effet de l'artillerie rayée sur les fortifications, déjà perceptible dans la campagne française d'Italie (1859) et dans la guerre germano-danoise (1864), fut mis particulièrement en évidence durant la guerre franco-allemande de 1870, notamment aux sièges de Strasbourg et de Belfort. Les destructions y furent importantes, mais l'artillerie seule n'arriva cependant pas à emporter la décision¹⁰.

Fig. 44

Le rapport détaillé¹¹ de la destruction d'un mur d'escarpe (adosse à la terre) d'un bastion de Strasbourg par un canon de relativement gros calibre (15 cm) donne des renseignements intéressants: à 350 mètres, il faut 600 coups pour obtenir la brèche voulue, soit environ 20 coups par mètre courant de mur.

La guerre de 1870 vit également les débuts du tir indirect, guidé par un observateur.

Cette nouvelle technique allait bientôt se révéler indispensable en raison de la portée accrue des canons, tant chez l'assaillant que chez le défenseur.

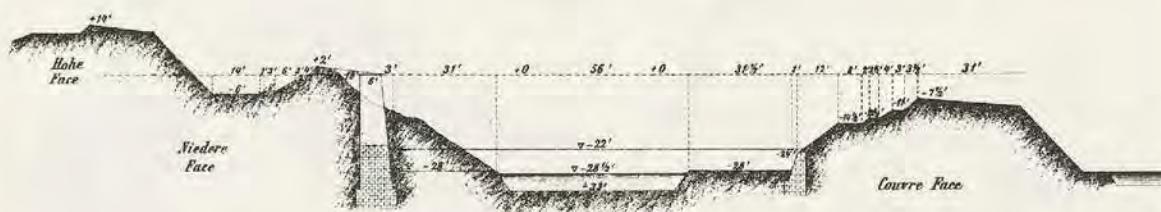
ÉVOLUTION ULTÉRIEURE

On peut affirmer dès lors que les fortifications du type de celles érigées à Saint-Maurice ont perdu leur valeur au tournant des années 1860 et que leur efficacité dans un combat n'aurait pas été plus importante que celle de fortifications de campagne traditionnelles.

L'ingénieur militaire se trouva devant deux possibilités: rester dans l'axe de passage de l'ennemi et ériger une fortification capable de résister à la puissance de feu en constante augmentation (on constate alors la simplification du tracé bastionné au profit du tracé polygonal car le combat rapproché d'infanterie devient une menace secondaire, la réapparition des casemates de tir pour protéger les servants des pièces d'artillerie, l'apparition des tourelles blindées permettant un tir tous azimuts, le défillement des murs au tir direct, la couverture massive des abris pour résister au bombardement courbe), ou alors sortir l'artillerie de l'axe d'attaque et la transformer en moyen d'appui de feu des troupes se battant sur la position de barrage (on utilise alors des positions dominantes pour ne pas être gêné par les bombardements adverses, les pièces d'artillerie restent à l'air libre, les cantonnements sont protégés).

C'est cette deuxième variante qui fut adoptée à Saint-Maurice, mais avec plusieurs décennies de retard sur l'évolution des possibilités de l'adversaire. En effet, vers 1885 se dessinait déjà une nouvelle révolution dans l'art de fortifier: l'apparition d'un obus à haut pouvoir explosif (obus-torpille) nécessita une augmentation des blindages et protections. Ce fut l'entrée en force de l'acier et du béton armé. Les levées de terre, les palissades en bois et les murs en maçonnerie étaient bien loin!

Profil der rechten Face Bastion 11.



Bresche in Bastion 11.

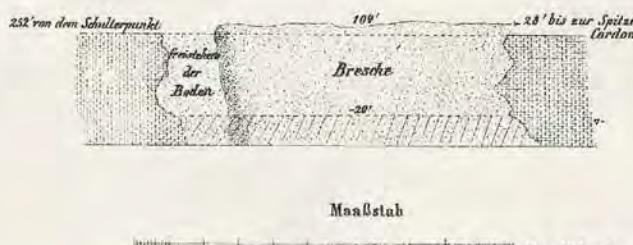


Fig. 44 Effet d'un canon lourd sur un mur d'escarpe, Strasbourg, 1870. Tiré de Von Decker: *Mittheilung über die Anwendung des indirekten Schusses aus den kurzen 15 cm Kanonen zum Zerstören von Mauerwerk bei der Belagerung von Strassburg im Jahre 1870*, Berlin, 1872, pl. V.

NOTES

¹ Afin de se protéger du feu du défenseur, on creusait des tranchées permettant de se déplacer à couvert. Les tranchées marquant les différentes lignes d'attaque étaient appelées «parallèles» (parce que parallèles au front fortifié à prendre) tandis que les tranchées progressant en direction de l'ouvrage étaient appelées «sapes». On appelait également «sape» l'ensemble des travaux souterrains effectués pour permettre l'approche à couvert de l'ouvrage fortifié assiégié.

² Bien que cela soit le célèbre ingénieur militaire français Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707) qui ait mené à son apogée l'art de la fortification bastionnée, on trouve des constructions élaborées selon ce principe en 1564 déjà, dans les ouvrages défensifs de Nicosie (Chypre).

³ Le colonel puis quartier-maître général Dufour était pourtant convaincu de la valeur de ces grands principes puisque, suite notamment à son engagement dans les travaux de fortification de Corfou en 1809 au sein de l'armée impériale française, il avait rédigé un très conformiste *Mémoire sur la fortification permanente* (ms., 1810), suivi d'un *Mémoire sur la trouée du fossé de la demi-lune faisant suite à celui du ricochet* (ms., 1813).

Le baron P. Emile MAURICE mentionne d'ailleurs le fait dans son *Essai sur la fortification moderne ou analyse comparée des systèmes français et allemands*, Librairie militaire J. Dumaine, Paris, 1845. Ces idées de base seront reprises par Dufour dans son traité *De la fortification permanente* (1822).

⁴ Voir W. RUESTOW, *Die Lehre vom neueren Festungskrieg*, A. Förstner, Leipzig, 1860 (cité RUESTOW).

⁵ Voir le texte manuscrit du major C.M.B. D'APPLES *Rapport sur la pénétration des projectiles d'artillerie dans*

divers matériaux de construction des fortifications, Etat-major fédéral d'artillerie, Lausanne, 1867, Archives fédérales, Berne, cote E 27/11370 (cité D'APPLES).

⁶ La tour est ronde afin de n'avoir qu'une surface très restreinte où les boulets peuvent venir la frapper perpendiculairement à leur trajectoire, dégagant ainsi le maximum d'énergie. Souvent, le boulet arrive obliquement et son énergie d'impact est partiellement réfléchie, quand ce n'est pas le boulet qui est carrément dévié.

Une telle considération devient caduque avec l'apparition des obus explosifs.

⁷ Voir récemment les textes de D. REICHEL (colonel EMG), *Le feu (III)*, Service historique de l'armée, Berne, 1983, pp. 17 ss. et de I. HOGG *Fortifications*, Atlas, Paris, 1983, pp. 148 ss.

⁸ Voir RUESTOW, pp. 336 ss.

⁹ Voir D'APPLES.

¹⁰ Le lecteur trouvera des renseignements intéressants dans le texte de H. V. MUELLER (Generalleutnant) *Die Thätigkeit der Deutschen Festungsartillerie bei der Belagerungen, Beschiesungen und Einschliessungen im deutsch-französischen Kriege 1870/71*, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, Berlin, 1900; voir aussi Ed. THIERS (capitaine du génie) *De l'influence exercée par l'artillerie rayée sur la défense des places*, Ch. Tanera, éditeur, Paris, 1874, pp. 34-39.

¹¹ Voir le rapport de VON DECKER (General-Leutnant und Artillerie-Inspekteur) *Mittheilungen über die Anwendung des indirekten Schusses aus den kurzen 15 cm Kanonen zum Zerstören von Mauerwerk bei der Belagerung von Strassburg im Jahre 1870*, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, Berlin, 1872.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT ACTUEL DES FORTIFICATIONS CONSTRUITES ENTRE 1831 et 1892

par Denis Weidmann

LE SOUS-SOL ET LE PAYSAGE DES FORTIFICATIONS

Les fortifications du XIX^e siècle se sont développées dans un terrain où l'histoire géologique du verrou de Saint-Maurice joue un rôle fondamental¹. Le Rhône s'écoule aujourd'hui dans une cluse recoupant un solide massif rocheux (calcaires crétacés autochtones), massif autrefois continu qui dessine le plateau de Vérossaz et les collines de Chiètres. Le glacier du Rhône y a marqué son passage par de nombreuses traces de poli et de striage. La dépression du Châtel sur Bex dominée par la forteresse médiévale de Duin marque un ancien cours rhodanien comblé.

Si le versant derrière le château de Saint-Maurice est très abrupt, faisant suite aux hautes falaises qui surplombent la ville, l'érosion fluvio-glaciaire en agissant sur les bancs calcaires de dureté variable a profilé le bord de la colline de l'Arzillier sous forme de plusieurs terrasses alternant avec de petites falaises. Les plans Delarageaz (1831) et Dürr (1851) représentent parfaitement cette morphologie en gradins où les falaises apparaissent piquées de broussailles alors que les replats sont occupés soit par la culture de la vigne, soit par des prés avec quelques châtaigniers ou arbres fruitiers.

La forêt qui a envahi les fortifications au XX^e siècle nous masque le plongement régulier de cet ensemble de terrasses en direction du nord. Mais l'examen des documents topographiques et photographiques antérieurs au coup de sabre autoroutier de 1959 rend évidente la méthode qui s'imposait pour la fortification d'un tel relief, et qui consistait tout naturellement à barrer les marches d'escaliers les unes après les autres.

Fig. I

Fig. 33, 36

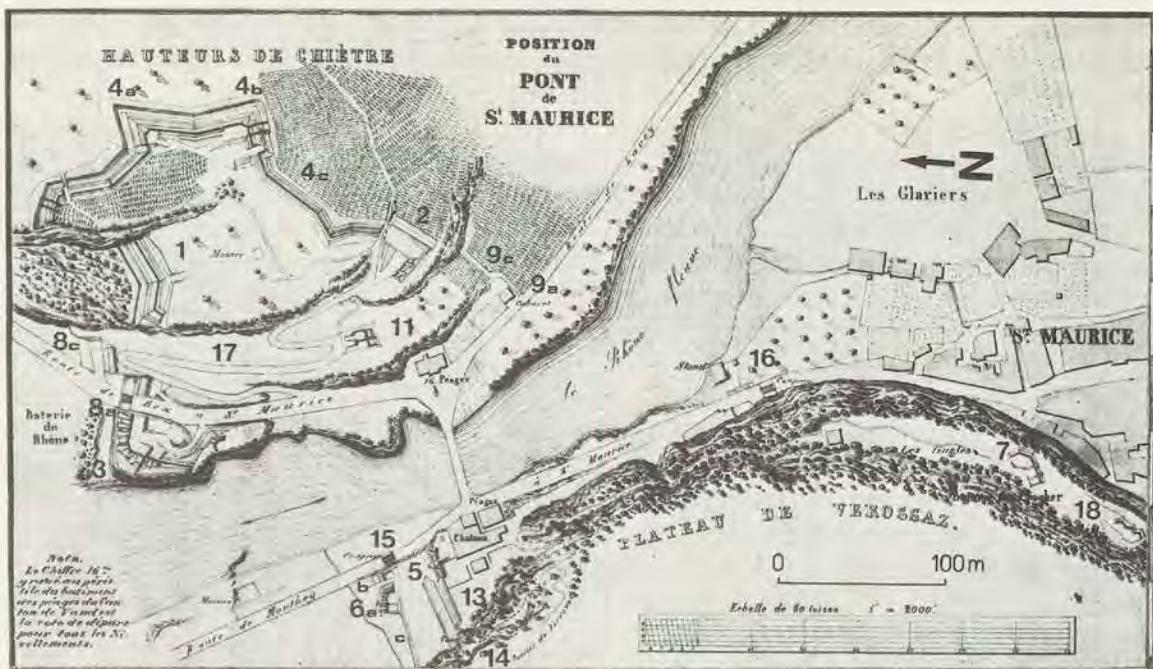


Fig. 45 La position de Saint-Maurice après les travaux de 1848. Détail du plan Dürr (1851). Numérotation des ouvrages: voir tableau synoptique, pp. 130-131.

Les terrains quaternaires qui recouvrent inégalement ce socle rocheux ont joué un rôle dans l'organisation de la fortification. Le poli glaciaire est recouvert en maints endroits par un placage morainique rhodanien. Lors du retrait du glacier, un éboulement considérable s'est abattu sur la zone de Chiètres, constitué de flysch (roches de la région de Javerne et des contreforts de Morcles) mêlé de masses de glace sans doute importantes. La fusion des paquets de glaces mortes emprisonnés sous l'éboulis a déterminé les diverses dépressions fermées qui caractérisent aujourd'hui le paysage très particulier des collines de Chiètres. Les cuvettes dont le fond est occupé parfois par de petits lacs et des étangs (Le Luissel, Le Luissalet) alternent avec des crêtes et mamelons. La découverte d'un dépôt votif datant de l'âge du bronze en exploitant les tourbes du lac de Luissel en 1791 est pour l'instant l'unique attestation d'une occupation humaine préhistorique dans les collines de Chiètres².

Fig. 57 Ce relief riche en points dominants a déterminé le choix des emplacements à fortifier: la Grande Tenaille (W 4) et son développement en 1859 (W 24) ont été tracés dans des zones où la couverture d'éboulis quaternaire était suffisamment épaisse pour que l'on puisse creuser les fossés nécessaires³. La redoute de la Crête et son fossé (W 10) occupent le sommet d'une butte naturelle dominant l'Arzillier, constituée des mêmes matériaux d'éboulis.

Fig. 46 Nous constatons que la nature du sous-sol a également eu une influence sur la conception des ouvrages tels que la redoute de Vérossaz (W 12) établie sur un plateau calcaire où la couverture morainique est extrêmement mince. Aucun fossé n'a pu être creusé dans le roc et les parapets de la redoute sont donc constitués uniquement de matériaux de remblai collectés au voisinage.

Fig. 47 Enfin, les ouvrages établis dans les zones basses comme le front bastionné de Lavey (W 20) et la redoute d'Evionnaz (W 21) ont nécessité des terrassements dans des matériaux relativement meubles que sont les alluvions du Rhône et ceux du cône de déjection du Barthélémy.

LA DÉMARCHE DOCUMENTAIRE

La connaissance d'un monument aussi récent que les fortifications du défilé de Saint-Maurice ressort avant tout des documents historiques, des descriptions et plans du XIX^e siècle qui sont heureusement d'une très grande qualité⁴. Cependant, les archives sont parfois muettes sur certains éléments ou modifications. Les documents à disposition ne renseignent souvent que sur l'organisation en plan et ne donnent pas toujours des précisions sur les hauteurs des ouvrages ou d'autres détails constructifs. Enfin, malgré la richesse des archives, on sait rarement avec certitude si un plan représente un état projeté ou effectivement réalisé. La confrontation avec l'état actuel du site est donc indispensable.

Depuis le XIX^e siècle, des destructions ont eu lieu, les palissades de bois ont disparu et les reliefs se sont émoussés, des fossés ont été comblés. Compte tenu de l'état de conservation très inégal de diverses parties de la fortification, il convient, pour en donner une description générale, de prendre en compte l'ensemble des données à disposition, les éléments du terrain ne pouvant être compris qu'à la lumière des anciens documents. Cette démarche nous a conduits à un premier plan archéologique de la tête de pont qui donne à la fois l'état actuel de la topographie, le report cumulé des ouvrages des différentes époques et leur état de conservation sous une forme relativement schématique. Un relevé exact des vestiges ne pourrait être établi qu'après le dégagement complet des ouvrages.

Fig. 57 Aucune véritable fouille archéologique n'a été entreprise, car les vestiges des fortifications sont en général suffisamment visibles. Il a été procédé à une série de visites des lieux et les ouvrages ont été dégagés de la végétation qui les avait envahis. Il s'agissait d'une première mesure de sauvegarde pour stopper la dégradation des maçonneries par les racines des arbres. L'élimination du lierre et des abondantes broussailles a permis une vision plus claire pour l'archéologue comme pour le visiteur.

Les travaux de percement des tunnels de l'autoroute en 1984-1985, qui menaçaient la stabilité de quelques ouvrages maçonnés, nous ont incités à exiger le relevé détaillé en plan, en élévation et la photographie des ouvrages W 2, 8c, 9c et 22⁵.

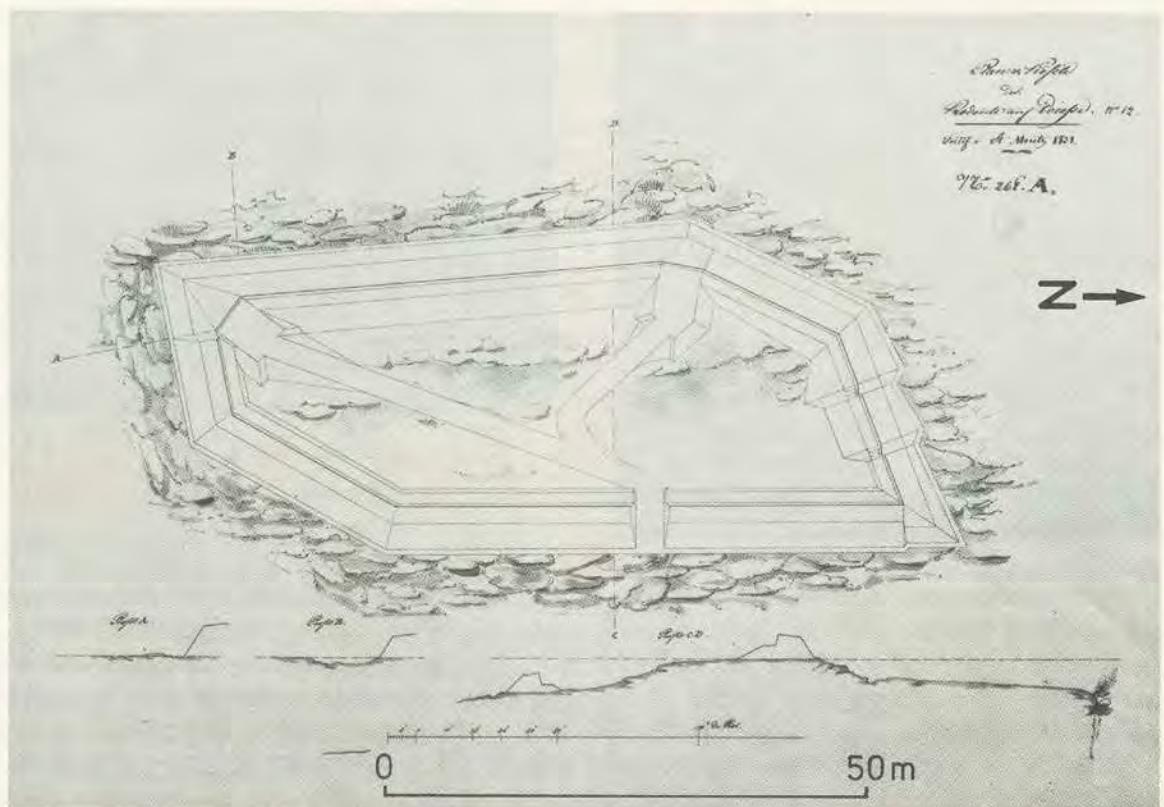


Fig. 46 Les remparts en terre de la redoute de Vérossaz (W 12) sont posés directement sur le sol rocheux du plateau. Plan de la redoute de Vérossaz, 1831. Archives fédérales, Berne.

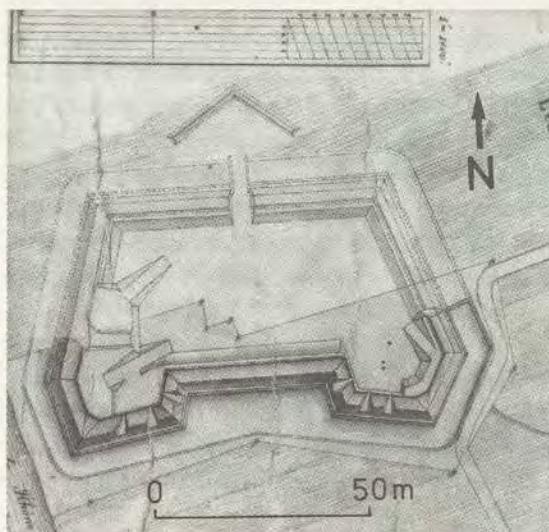


Fig. 47 Le front bastionné de Lavey (W 15) est érigé dans les terrains alluvionnaires du Rhône. Détail du plan Dürr (1851).

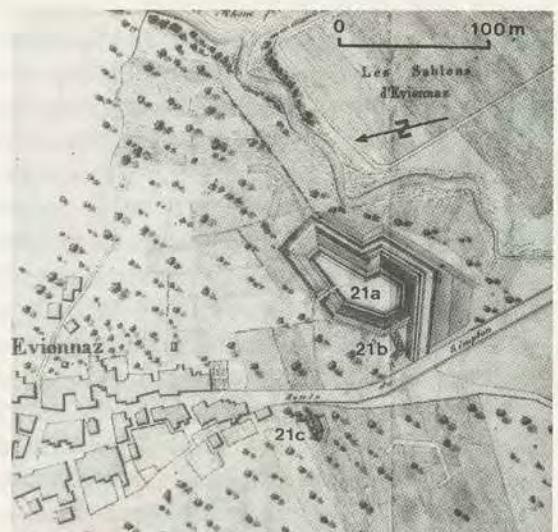


Fig. 48 La redoute d'Evionnaz (W 21) est construite en bordure du cône torrentiel du Saint-Barthélémy. Détail du plan Dürr (1851).



Fig. 49 Le mur d'escarpe en pierres sèches et le fossé avancé de la Petite Tenaille de 1859 (W 22), hauteur: 6 m.



Fig. 50 La batterie W 6a au château de Saint-Maurice. Les murs de soutènement des remparts de terre de 1857 donnent le profil exact des parapets.

STRUCTURES ET MATÉRIAUX DES OUVRAGES CONSTRUITS ENTRE 1831 ET 1892

Les fossés

La plupart des ouvrages étaient précédés de fossés aux bords escarpés, dont le fond était le plus souvent plat. Leur profondeur varie de 2 à 4 m. L'existence d'une palissade faite de pieux appointis, implantée dans le fond du fossé, est attestée dans un ouvrage de 1831 (W 1). En 1859, les fossés particulièrement profonds (W 22, 24) ont une escarpe soutenue par un mur de pierres sèches qui peut atteindre jusqu'à 6 m de hauteur (W 22).

Les remparts

Les remparts, faits de matériaux extraits du fossé, présentent tous un profil caractéristique qui détermine leur représentation sur les documents du XIX^e siècle. Leur hauteur varie entre 2 et 4 m. Le front externe du parapet est constitué par un talus abrupt réglé invariablement à 45°. La partie supérieure est un plan à inclinaison variable, selon la ligne de visée souhaitée. Son plongement varie entre 5° et 20° par rapport à l'horizontale. La face intérieure du parapet, abrupte, est dressée à 80° environ. Seul un entretien régulier des ouvrages en terre pouvait conserver la franchise des profils. Aussi, dès 1848, les faces internes ou externes de plusieurs parapets sont soutenues par des murs en maçonnerie (W 3, 23). Les mêmes maçonneries, protégées par des couvertines, contiennent les extrémités des remparts de terre et marquent le profil ancien. L'ouvrage construit en 1858 à la sortie du tunnel du chemin de fer en est le dernier vestige original (W 6a).

En arrière du rempart, partout où il constitue un ouvrage d'infanterie, on trouve une banquette permettant de circuler et assurant un défilé d'une hauteur de 1,20 m, selon les documents du XIX^e siècle. De profondes embrasures pour les pièces d'artillerie étaient ouvertes au droit des plates-formes aménagées à cet effet. Un réseau de rampes et de talus assurait les accès à chaque partie des ouvrages. D'étroites bermes horizontales séparaient les fossés des remparts et empêchaient la terre tombée du parapet de combler le fossé.

Un siècle d'abandon et d'intempéries a fait disparaître la plupart des détails constructifs si nettement dessinés sur les plans du XIX^e siècle, recouverts par l'éboulement des flancs internes et externes des parapets.

Fig. 51

Fig. 49

Fig. 50

Fig. 51

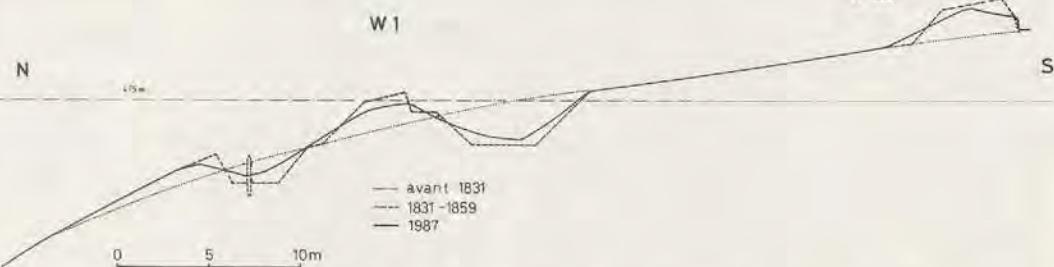


Fig. 51 Atténuation des profils par l'érosion depuis le milieu du XIX^e siècle. Superposition des coupes de 1831 (traitillé) et de 1987 (continu) à la Petite Tenaille (W 1). Dessin : MHAVD — M. Klausener.

Les palanques

L'usage du bois est largement attesté dans les ouvrages mis en place en 1831 à Saint-Maurice (W 1, 4c, 6c, 8b, 9b, 10). Il n'en subsiste plus aucune trace visible dans le terrain, mais les relevés donnent toutes les précisions nécessaires pour reconstituer les palanques, palissades faites de troncs jointifs. Des rondins de 20 à 25 cm de diamètre, longs de 3,30 m (11 pieds) étaient implantés verticalement en terre, avec une fiche de 90 cm (3 pieds). Leur sommet était appointi. La palanque représentait ainsi un obstacle de 2,40 m de hauteur, parfois établi en bordure d'un fossé (W 4c, 10).

Une petite meurtrière était aménagée à intervalles de quatre rondins, à la jonction de deux pièces, par encochage latéral de chaque bois. Les meurtrières étaient hautes d'une quarantaine de centimètres et larges d'une dizaine, avec un appui incliné pour augmenter l'angle de tir. Elles sont légèrement ébrasées vers l'intérieur. Une banquette ou chemin à degrés, large d'un mètre environ, était établie en arrière de la palanque, mettant la hauteur d'appui à 1,20 m au-dessus du sol (4 pieds). Cette dimension se retrouve dans les murs crénelés et les parapets.

Les murs crénelés

Le terme de «mur crénelé» qualifie improprement au XIX^e siècle à Saint-Maurice, aussi bien dans les textes que sur les plans, des maçonneries percées en fait de meurtrières, hautes de 2 à 3 m selon l'implantation et épaisse d'une soixantaine de centimètres. Leur parement externe présente un léger fruit. Elles sont faites de moellons irréguliers de roche locale calcaire, soigneusement liés avec un mortier de chaux contenant un sable relativement grossier. Les surfaces sont traitées en *pietra rasa*, à la manière de certains murs de vigne, c'est-à-dire que le mortier de liaison est étalé largement hors des joints et couvre ainsi pratiquement toute la surface des moellons, en faisant disparaître les irrégularités du parement. Les murs n'ont sans doute pas été recouverts uniformément d'un enduit, mais l'entretien a consisté à regarnir les joints. Chaque mur est coiffé d'une couverte légèrement inclinée vers l'extérieur, faite de dalles calcaires minces (6 à 10 cm) et jointives, débordant les parements de quelques centimètres. Cette conception très soignée explique dans une large part la conservation des murs, laissés pendant plus de cent vingt ans sans entretien.

Les meurtrières sont toutes de même forme, allongées verticalement. Elles sont ébrasées à l'intérieur avec un angle d'ouverture variant entre 25 et 45 degrés. Les dimensions de l'ouverture externe sont en général de 80 × 10 cm. La forme de l'embrasure interne varie selon l'angle de tir. L'ouverture est un rectangle ou carré dont les côtés varient de 40 à 60 cm. La couverte supérieure est plane et horizontale, alors que l'appui est fait d'une dallette ou d'une plaquette d'ardoise fortement inclinée vers l'extérieur, permettant une visée plongeante. Le bord intérieur de l'appui est à 1,20-1,40 m du sol. Selon les époques ou les ouvrages, la qualité de la maçonnerie et de la taille de la pierre varie. En 1831, ce sont de gros moellons ajustés qui constituent les bords externes et internes des meurtrières (W 8c; 9c, zone supérieure; 14, niveau inférieur; renforcement en maçonnerie de W 2 en 1834). En 1848, la plupart des montants des embrasures internes et externes sont faits de blocs

Cat. 19

Fig. 53

Fig. 52



Fig. 52 Meurtrière du mur crénelé W 9b (1859), embrasure externe.

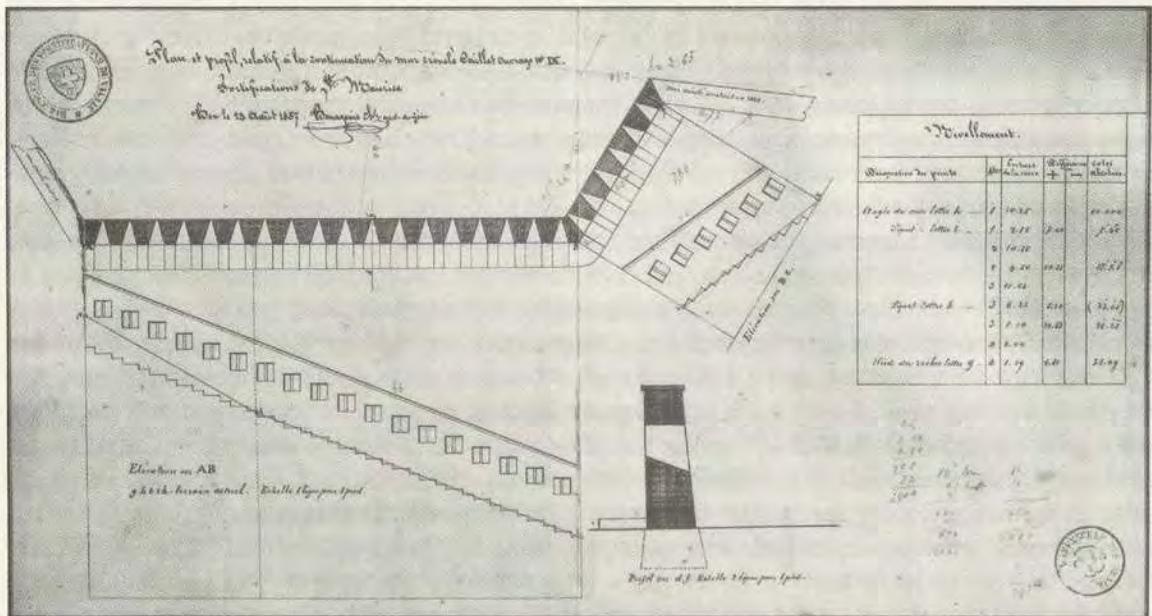


Fig. 53 Plan, élévation et profil d'un tronçon d'un mur crénelé (W 9b) de 1859. Vue interne des embrasures. Archives fédérales, Berne.



Fig. 54 Batterie de l'Arzillier (W 2), 1848, mur ouest. A gauche: embrasure pour pièce d'artillerie; à droite: meurtrière d'infanterie.



Fig. 55 Galerie à meurtrières construite en 1858 au-dessus du portail nord du tunnel ferroviaire de Saint-Maurice (W 6b).

calcaires gris soigneusement taillés, les surfaces étant traitées à la boucharde (W 8b; 9b, zone inférieure). Pour la prolongation de W 9b en 1859, seules les ouvertures externes sont encadrées de pierre de taille. L'embrasure la plus large est conservée dans le mur crénelé occidental de W 2 (1848). Il s'agit sans doute d'une embrasure pour pièce d'artillerie, évasée vers l'extérieur. La très remarquable fortification de la tête nord du tunnel ferroviaire au château (1858) met en œuvre une maçonnerie faite de moellons irréguliers, taillés et ajustés. Les encadrements des meurtrières sont en granit.

Fig. 54

Fig. 55

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Nous décrivons les vestiges actuels — et parfois disparus — par secteur géographique.

Fig. 56, 57

LA RIVE DROITE — COLLINE DE L'ARZILLIER

W 3 — Batterie du Rhône

Cet ouvrage a été détruit en 1959. Il couronnait une barre rocheuse très proéminente au travers de laquelle passait la route de Bex au fond d'une tranchée entaillée dans le rocher, profonde d'une dizaine de mètres au point culminant⁶. L'ouvrage de 1831 se présente sur le plan Delarageaz sous forme d'un rempart de terre long d'une soixantaine de mètres, dont l'angle nord-ouest est particulièrement renforcé, large de 8 m à la base et haut de 2,5 m environ. Des embrasures dans le parapet et des plates-formes sont aménagées pour cinq pièces d'artillerie. Dans les intervalles, deux petites banquettes d'infanterie réduisent la hauteur du parapet à 1,2 m du côté interne. On accédait à cette batterie par une rampe qui se détachait de la route de Bex. Les coupes du projet indiquent que l'on avait prévu un double fossé garni de pieux verticaux effilés en avant du front côté Bex (non réalisé).

Le plan de 1851 montre d'importants renforcements, exécutés en 1848 dans la ligne d'un projet de 1834. Un profond fossé est creusé dans le rocher au pied nord de la batterie; les remparts sont élargis et maintenus par des murs en maçonnerie. Les plates-formes et les embrasures du parapet peuvent accueillir six pièces d'artillerie. Une position surélevée est proposée sur un banc rocheux en arrière et au sud de la batterie. Son parapet avec une embrasure vise la coupe routière par l'intérieur du dispositif.

En 1859, l'ouvrage prend la physionomie massive qu'il va conserver jusqu'en 1959: parapets sans embrasures, bordés de murs surmontés de couvertines. Un mur de protection soutient l'extrémité

Fig. 33

Fig. 58

Fig. 45, 34

Fig. 59

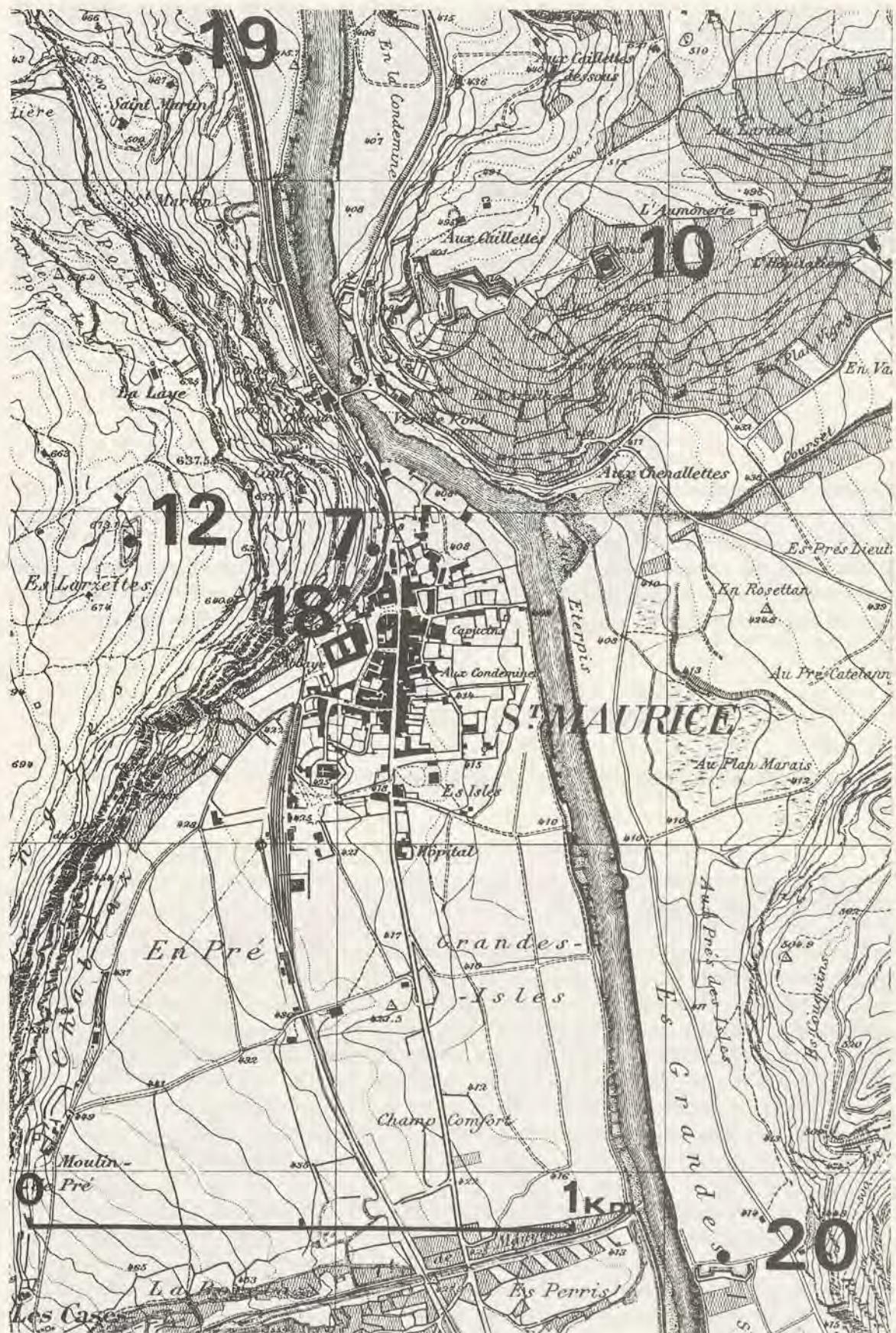


Fig. 56 La position de Saint-Maurice et les ouvrages périphériques. Carte des fortifications, 1894, Bureau fédéral du Génie, feuille 6: S.T.F., Berne; 7: Batterie Wielandy; 10: Redoute de la Crête; 12: Redoute de Vérossaz; 18: Batterie du Clocher; 19: Batterie Saint-Martin; 20: Front bastionné de Lavey.



Fig. 57 Plan d'ensemble des ouvrages du XIX^e siècle dans la topographie actuelle du défilé. Interprétation morphologique selon les derniers états construits. Numérotation des ouvrages: voir tableau synoptique, pp. 130-131. Dessin MHAVD — M. Klausener.

NUMÉROTATION ET CHRONOLOGIE DES OUVRAGES

TABLEAU SYNTHÉTIQUE

NO	COMMUNE	LIEU-DIT	DÉNOMINATIONS	DATES	1831	1848	1857-1858	1894
							▼Ch. de fer	1897
1	BEX	En la Pélaux	Petite Tenaille	PLANS	1694-1748: 1808-1810 : plans cadastraux Bex		1878 : plan cadastral de Bex	
				1831 : relevés + projets			1892 : plans 1:1000	
				1831 : Delrageaz			1894 : Feuille bureau du Génie	
				1834 : projet W3+8				
2	BEX	l'Arzillier	Batterie de l'Arzillier (Batterie de la Fetterne 1892)	Rempart en terre--Fossé avec pieux--	Rempart en terre--disparition des pieux--		--arrasement partiel--	
				Mur escarpe en terre	Mur escarpe en mur crénelé 1 pièce		--conservé	
				Fossé			--conservé	
3	BEX	Vers le Pont	Batterie du Rhône	Rempart en terre--Terre-pleins 5 pièces--	Recul 2 terre-pleins maconnés (constr. W25)---		--conservé	
				Terrasse 1838-39: plateforme maconnée, 1 pièce	Reinforcements maconnés 6 pièces--	Reinforcements maconnés 1959 : démolition		
				Batterie arrière 1 pièce	Batterie arrière continue	Terre-plein continu		
				Fossé frontal--	Fossé frontal--	Parapet arrière continu		
4	BEX	En la Pélaux	Grande Tenaille	Rempart bastionné en terre--	Coupe et modification--vers 1950: coupures nord et sud			
4a			(Bat. No 3 1892)	Terre-plein 2 terre-pleins, 2 pièces--	par W 24/25			
4b				Fossé extérieur--	Supprimé par W 24/25			
4c				Palanque front Lavey--disparition des bois				
4d			(Bat. No 2 1892)	Fossé--	Coupe par W 25			
5	ST-MAURICE	Château	Bat. du château (supérieure)	2 terre-pleins, remparts en terre, 2 pièces--cour Nord château	Coupe par W 25			
5a	ST-MAURICE	Château	Bat. du château (inférieure)	2 terre-pleins, rempart en terre, 2 pièces--	Batterie étagée, parapets, murets--vers 1950 : démolition			
6b				Repa rt en terre et mur crénelé--	5 pièces sur tunnel			
5c				sur coupe routière				
7	ST-MAURICE	Les Fingles	Batterie Wielandy	Palanque--	Démolition			
8a	BEX	Vers le Pont	Coupeure routière	3 terre-pleins, remparts en terre, 3 pièces--				
				Fossé--				
				Passeelle en bois--				
				Palanque et ban--	Terre-pleins, rampes, mur crénelé--	Comblement partiel--1931: suite--1959 : démolition		
				Palanque et quette d'infanterie		(route)		
				Mur crénelé--		Suppression		
8b								
8c								
9a	BEX	Vers le Pont	Coupeure routière					
9b								
9c								

10	BEX	Sur le Crêt	Redoute de la Crête (ou des Crêts)	Rempart en terre, défillement diagonal--- 2 terre-pleins, 2 pièces--- Fossés--- Palanque (front Ouest)---	supprimés	Echancreur parapet est-----conservé
11	BEX	Vers le Pont	Bat. des Capucins	2 terre-pleins, parapets en terre, 2 pièces---	Parapet en terre-	-conservé
12	VEROSSAZ	Le Plateau	Redoute de Vérossaz	Rempart en terre, 2 terre-pleins, 2 pièces---		-conservé
13	ST-MAURICE	Château	Mur crénelé	Mur crénelé sur enceinte XVe s.--- Fossé frontal---	Démolition par W5; nouveau mur crénelé-----vers 1960 (?) : démolition entre W5 et falaise Comblement par W5; nouveau fossé jusqu'à-----vers 1960 (?) : comblement la voie ferrée	vers 1960 (?) : démolition partielle
14	ST-MAURICE	Château	Tour crénelée (Tour Dufour)	Tour ronde 1 niveau-- Surélévation de 1 1/2 niveau; couverture--- à meurtrières, 1 niveau crénelé		-conservé
15	ST-MAURICE	Château	Coupeure routière (rte vers Monthey) Coupeure routière et ferroviaire	Fossé--- Passerelle en bois---	Comblement Suppression Fossé comblé	conservé en sous-sol
16	ST-MAURICE	Château	Coupeure routière (rte vers St-Maurice)	Fossé--- Passerelle en bois---	Comblement Suppression	
17	BEX	Vers le Pont/ En la Pélaux	Route	Rampe à 3 lacets, jusqu'à W2----- Prolongation (W25)-----	1959 : démolition--conservé partielle 1/2 sup.	
18	ST-MAURICE	Les Fingles	Bat. du Clocher	Rempart en terre décroché----- Rempart aligné et--- Rempart continu par dessus W7---conservé prolongé		
				Terre-plein 3 pièces, murets de soutènement-----		conservé
19	MASSONGEX	Saint-Martin	Bat. St-Martin	2 terre-pleins et parapets, 2 pièces-----		-conservé
20	LAVEY-L.-BAINS	Es grandes Isles	Front bastionné de Lavey	Rempart en terre; 2 batteries----- Fossé inondé-----	1981 : arasement 1935:comblement-----Relief subsiste	
21a 21b 21c	EVIONNAZ	Petit Clos	Redoute d'Evionnaz Batterie est	Remparts en terre et fossés----- Terre-plein et rempart en terre, 2 pièces, muret maçonnié----- Terre-plein et rempart en terre, 2 pièces, fossé-----	? démolis----- (?) 2 terre-pleins rempart en-----conservé terre, 2 pièces	
22	BEX	En la Pélaux	Mur		Mur pierres sèches et fossé-----	-conservé
23	BEX	En la Pélaux	Batterie à mi-côte (Bat. Gautier 1892)		Rempart en terre et maçonnerie, 2 terre-pleins.8 piè.-conservé Position en murets de pierres sèches; canalisations	
24	BEX	En la Pélaux	Extension de la Grande Tenaille		Rempart en terre, fossé à escarpe maçonnée-----conservé en pierres sèches	
25	BEX	En la Pélaux	Route de la Grande Tenaille		Route en lacets et murs de soutènement-----conservé (prolongation de W17, de W2 à W10)----- ? : suppression tronçon W24-W10	

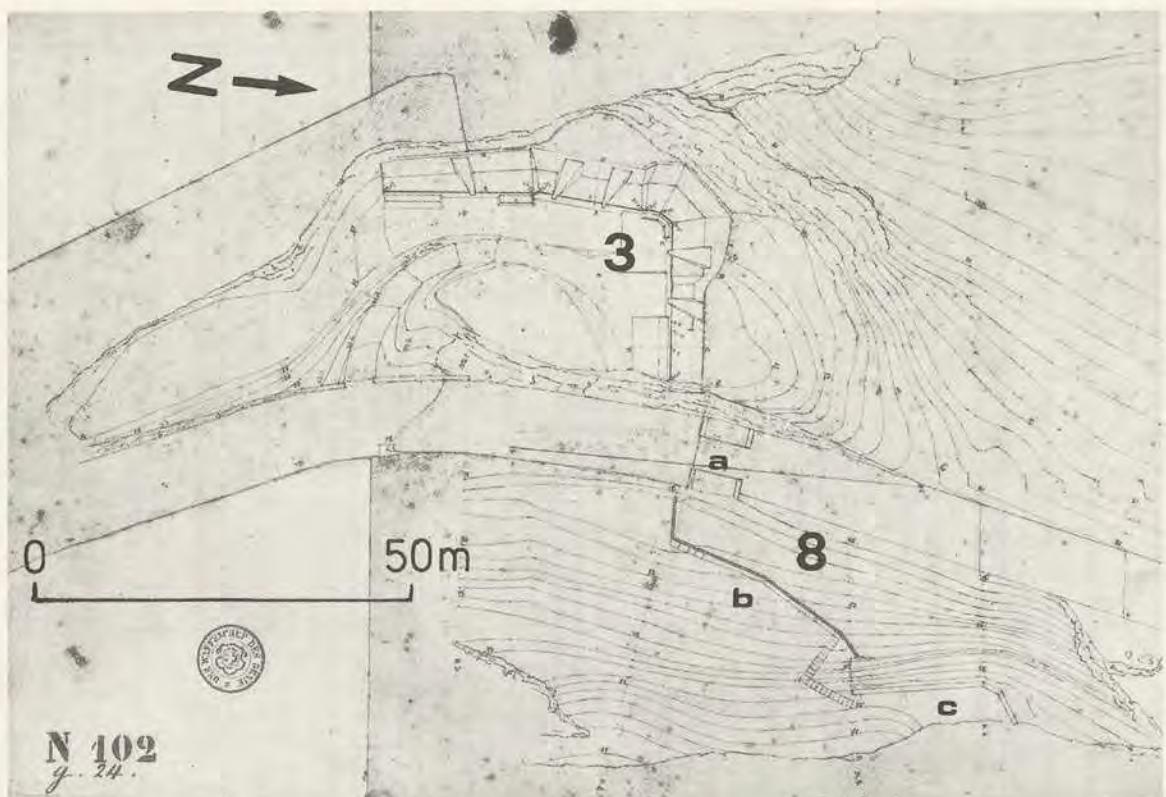


Fig. 58 Relevé topographique des ouvrages W 3 et 8a, b, c, état 1831. Archives fédérales, Berne.

orientale du parapet, surplombant la coupure routière. Une longue plate-forme unique en L permet de disposer librement les canons. Un rempart de terre ferme l'arrière de l'ouvrage et protège la rampe d'accès⁷.

W 8a — Coupure de la route de Bex au pont de Saint-Maurice

Fig. 33

En 1831, un fossé large de 6 m est creusé dans le rocher d'une paroi à l'autre, peu en avant de la batterie du Rhône. Une passerelle de bois large de 4 m le franchissait. Les travaux de 1848 ont prolongé le fossé d'une dizaine de mètres en amont. En 1859, la coupure de la route est supprimée, mais le fossé semble maintenu à l'est.

Fig. 45

Fig. 57

W 8b — Palanque

Fig. 58

Une palissade de 35 m de développement ascende en diagonale la pente qui dominait la coupure routière. Elle abritait une rampe à degrés qui permettait d'accéder au mur crénelé W 8c.

W 8b — Ouvrages ultérieurs

Fig. 45

En 1848, sur la base du projet de 1834, la palanque a été remplacée par un important ouvrage en maçonnerie également détruit en 1959. Le fossé de coupure de la route fut étendu en amont et surplombé au sud par un rempart et une plate-forme qui prolongeait le front de la batterie du Rhône, de l'autre côté de la route. On y accédait par une petite rampe. Cet ensemble était bordé en amont par un long mur crénelé parallèle à la route. La muraille retournait et faisait front au nord, soutenant une autre plate-forme. Les plans des parapets de ces batteries ne présentaient pas d'embrasures.

L'ouvrage se termine sur une première vire rocheuse par une demi-tourelle crénelée. Ce dernier élément, fait de deux pans de murs à angle droit percés de quatre meurtrières, est le seul qui subsiste aujourd'hui avec le mur W 8c auquel il se raccorde.

Fig. 61



Fig. 59 Le défilé de Saint-Maurice dans les dernières années du XIX^e siècle, vu de Saint-Martin. A gauche, le barrage de la batterie du Rhône (W 3) et des ouvrages de 1848 (W 8b, c). W 17: route de la Grande Tenaille. En arrière se profilent les batteries Gautier (W 23), de l'Arzillier (W 2) et des Capucins (W 11). A droite du château, les aménagements dus au tunnel ferroviaire de 1857-1858 : les batteries du château, batterie avancée (W 6a, b) et batterie étagée (W 5); tour Dufour (W 14).

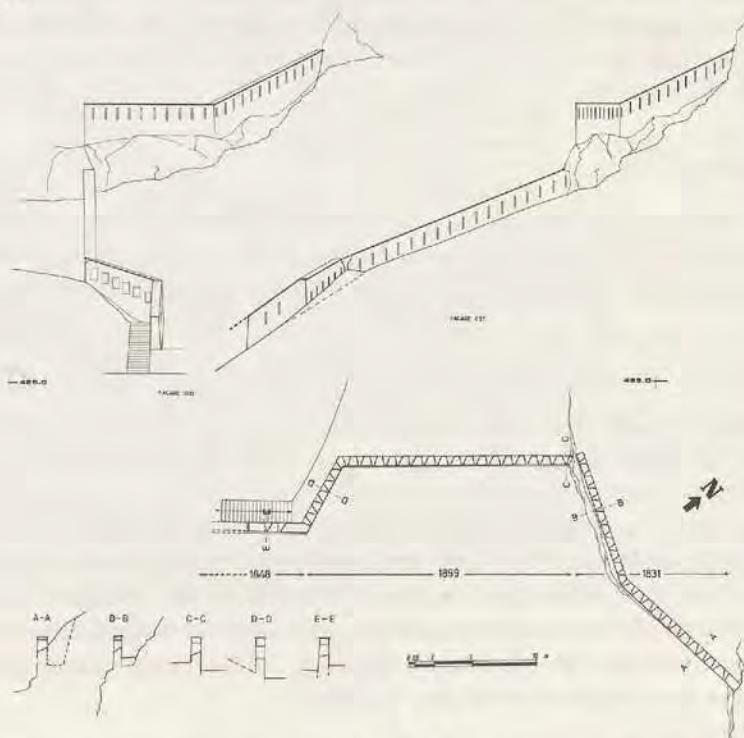


Fig. 60 Relevé des murs crénelés de 1831 (W 8c) et 1848 (W 8b). Etat subsistant en 1987. Dessin: ARCHEOTECH — Lausanne.



Fig. 61 Les vestiges des murs crénelés W 8c (1831) et W 8b (1848) épargnés par les travaux routiers de 1959.



Fig. 62 La position ceinte de parapets et de murets à l'extrême ouest de la batterie Gautier (W 23).

W 8c — Mur crénelé

En 1831, on avait érigé sur la première vire rocheuse un mur crénelé à trois pans, de 23 m de développement, percé de 20 meurtrières. Son extrémité nord s'appuie contre le rocher.

W 1 — La Petite Tenaille

Fig. 33 La terrasse moyenne de l'Arzillier, assez inclinée à cet endroit, est barrée en 1831 par un rempart en angle rentrant de 46 m de longueur. Les reliefs sont aujourd'hui encore parfaitement reconnaissables dans le terrain, et les profils du XIX^e siècle permettent de restituer tous les détails. On a creusé dans la pente un large fossé à fond plat, profond de 2,20 m, au fond duquel était implantée une palissade haute de 1,80 m faite de pieux appointis et espacés, réunis par des lattes horizontales. Une étroite berme sépare le fossé du rempart proprement dit, bordé en arrière d'une banquette d'infanterie. Il abrite un large fossé défilé auquel on accède par une rampe axiale échancrée dans le terrain. La construction de la «batterie à mi-côte», ou «batterie Gautier», en 1859 a requis un certain arasement du parapet de la Petite Tenaille.

W 22 — Muraille et fossé

Fig. 49, 57 En 1859, on a construit à une centaine de mètres en aval de la Petite Tenaille, sur la même terrasse, un très grand mur précédé d'un fossé. Cette fortification va d'une falaise à l'autre. Le mur est construit en pierres sèches, très soigneusement ouvragé, long de 34 m, haut de 6 m et épais de 1,80 m⁸.

W 23 — Batterie à mi-côte, ou batterie Gautier

Cat. 42 En 1859, la Petite Tenaille est doublée en arrière par un rempart de terre en angle rentrant, long d'une cinquantaine de mètres. La base du parapet est bordée à l'intérieur par un mur maçonnable, sans banquette d'infanterie. Le relevé de 1859 montre huit embrasures pour des pièces d'artillerie, qui étaient disposées sur deux terrasses dénivélées, bordées de murets de soutènement. A l'extrême occidentale du rempart, en bordure de falaise, une position a été installée dans une petite excavation ceinte de parapets, eux-mêmes flanqués de banquettes d'infanterie contenues par des gradins de pierres sèches. Le plan de 1859 montre un réseau de canalisations et de coulisses récoltant les eaux du talus dominant et les conduisant dans la falaise inférieure. Cet aménagement souterrain existe encore aujourd'hui, mais les embrasures ne sont plus visibles.⁹



Fig. 63 Un plan datable de 1892-1894 montre les modifications de la Grande Tenaille : extension W 24 et route de la Grande Tenaille W 25; batteries n°s 2 et 3. Archives fédérales, Berne.

W 4 — La Grande Tenaille

Fig. 33

L'ouvrage le plus étendu de la position de Saint-Maurice en 1831 est un long rempart bastionné dont le tracé vient s'insérer entre les parcelles viticoles figurant sur le plan cadastral de 1808/1810. Le rempart, avec banquette d'infanterie, était haut de 2,1 à 2,2 m et le fossé profond de 2,1 m. Une coupure dans la partie nord donnait passage à un chemin.

Cette ouverture a été supprimée en 1859 avec la création de la route de la Grande Tenaille. Les terre-pleins d'artillerie et leurs rampes d'accès (W 4a et b) de 1831 ont été touchés par les modifications de 1859. Des comblements de fossés et des coupures du rempart ont été effectués au XX^e siècle. Enfin, des pylônes électriques ont été mis en place sur les vestiges de l'extrémité méridionale.

Une palanque (W 4c) précédée d'un petit fossé encore bien visible aujourd'hui prenait naissance au pied du terre-plein W 4b et aboutissait au chemin de La Pélaux, contre la batterie de l'Arzillier (W 2). Un chemin avec escaliers suivait la palanque sur tout son tracé. Le développement des ouvrages de la Grande Tenaille, inchangés de 1831 à 1851, est de 280 m environ.

W 4 — Modifications ultérieures

Fig. 63

La faiblesse du front côté Lavey a nécessité la construction de batteries qui figurent sur les plans 1:1000^e de 1892. Elles se présentent aujourd'hui comme des terrasses excavées dans la pente, bordées de parapets frontaux et latéraux. Les ouvrages sont jumelés en deux groupes. L'un (batterie 3) occupe le site de l'ancienne batterie W 4b, dont il ne subsiste que la position aval; l'autre (W 4d, batterie 2) est établi à mi-parcours de la palanque (W 4c), qui n'avait pas été reconstituée ni remplacée par un mur crénelé. La modification de la batterie des Capucins (W 11) fait partie du même chantier.

W 24 — Extension de la Grande Tenaille

Fig. 64

En 1859, le front nord de la Grande Tenaille est prolongé jusqu'au chemin de La Pélaux sous forme d'un rempart et d'un fossé tracés en ligne brisée, longs de 179 m environ en suivant une limite parcellaire existante. Le fossé est large de 2 à 3 m, à fond plat et profond de 4 à 5m. L'escarpe est constituée d'un mur en pierres sèches haut de 3 à 4 m, dont le fruit est de 70° environ. La technique de construction en gros blocs est analogue à celle de W 22 qui lui est contemporain. Le rempart, haut de 4 m et large de 12 m à sa base, était longé d'une banquette d'infanterie qui s'est effacée au XX^e siècle. Les fossés et parapets ont été raccordés continûment à ce qui avait été conservé de 1831. En arrière du point de raccordement, l'ouvrage primitif a été coupé et la route de la Grande Tenaille a trouvé passage à l'emplacement de l'ancienne batterie de W 4a. Cette voie est encore en usage de nos jours.

Cat. 43

Fig. 66

Fig. 65



Fig. 64 L'ensoleillement matinal met en évidence les reliefs enneigés de la Grande Tenaille et de son extension.



Fig. 65 Le mur d'escarpe de l'extension de la Grande Tenaille est une maçonnerie de pierres sèches particulièrement bien appareillée. Au-dessus, le rempart de terre.

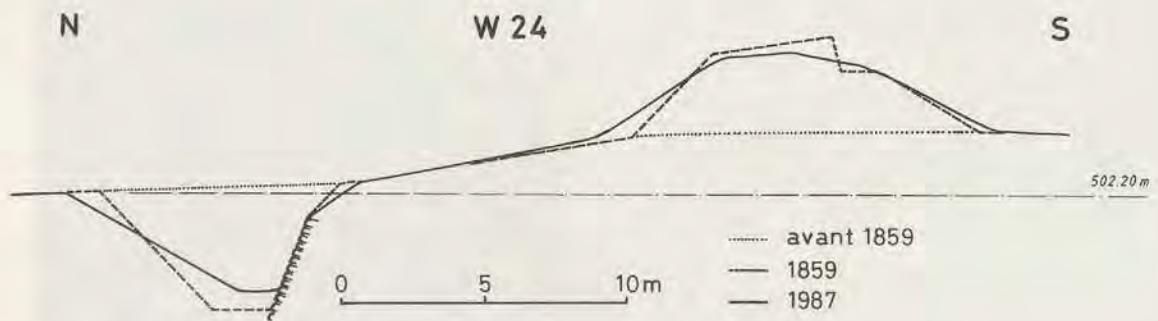


Fig. 66 Profil 1859 (traitillé) et actuel (continu) du rempart et fossé de l'extension de la Grande Tenaille (W 24). Dessin: MHAVD — M. Klausener.

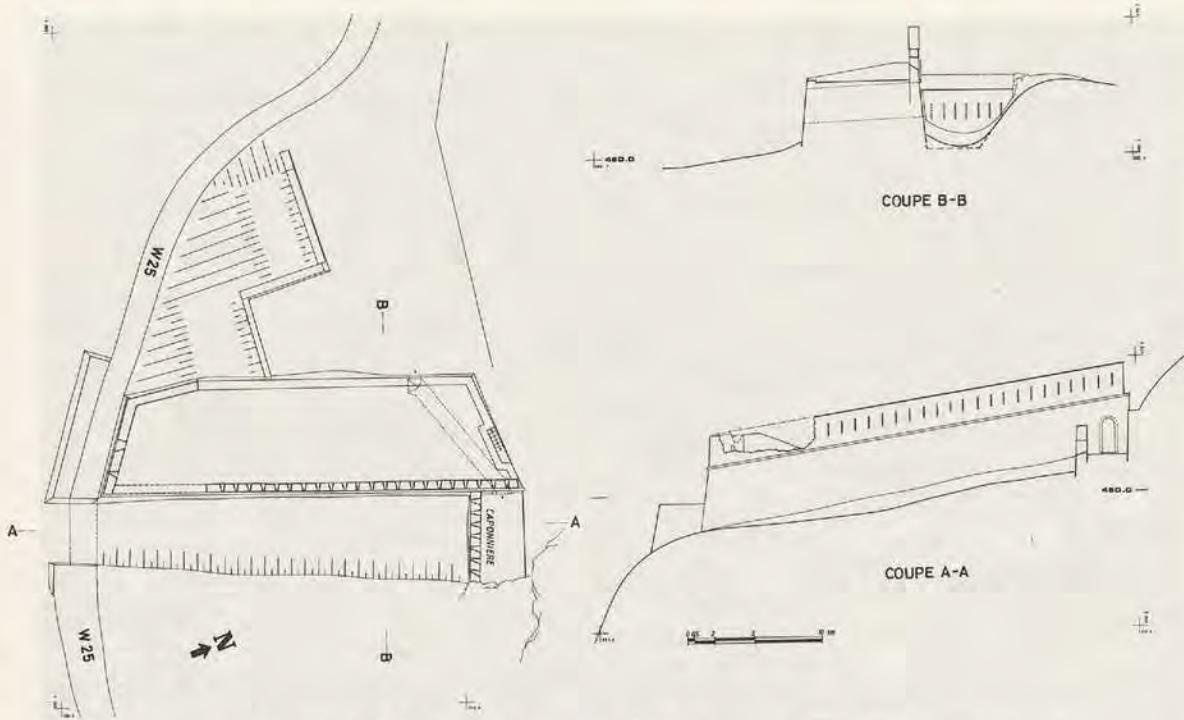


Fig. 67 Le relevé de l'état actuel de la batterie de l'Arzillier (W 2). Dessin: ARCHEOTECH — Lausanne.

W 2 — Batterie de l'Arzillier, ou batterie de la Poterne

Cat. 18

L'ouvrage de 1831 se présentait comme un rempart en L flanqué d'un fossé, barrant une des terrasses de l'Arzillier. Le parapet aval était muni de deux embrasures pour pièces d'artillerie.

Fig. 67

La batterie a été renforcée en 1834 par la construction d'un grand mur d'escarpe appuyé contre la face côté Lavey du rempart de 1831. Cette impressionnante maçonnerie, longue d'une trentaine de mètres, se retournait à l'ouest, contenant l'angle de l'ancien parapet sur une largeur de 8 m. Un bandeau de pierre de taille souligne le sommet des faces est et sud, à la base du mur crénelé de 2,3 m de hauteur qui couronne l'ensemble. L'appui des embrasures a été haussé lors d'une phase ultérieure. Une embrasure pour pièce d'artillerie s'ouvre dans le mur sud en direction de Saint-Maurice.

Fig. 54

En 1848, l'arrière de l'ouvrage a été complété à l'ouest et au nord par la construction de deux murs de moindre hauteur, qui déterminent une terrasse longue et massive à l'abri du mur crénelé. Un escalier de quelques marches aménagé dans le mur nord permet d'accéder à la plate-forme. Un passage voûté a été construit au travers de la partie nord du massif. Fermé par une porte à encadrements cintrés, ce passage débouche au travers du mur de 1834 dans une caponnière fermée par un petit mur crénelé. Ce dispositif permet de prendre le fossé en enfilade.



Fig. 68 La batterie de l'Arzillier (W 2); au premier plan, la route de la Grande Tenaille (W 25).

En 1859, un des lacets de la route de la Grande Tenaille (W 25) a contourné la batterie de l'Arzillier et franchi le fossé à son pied sur une passerelle. Le tracé a coupé le site de l'ancienne batterie de 1831 et la position a été rétablie légèrement en arrière, sous forme d'un parapet à décrochement, soutenu sur ses faces internes par des murets maçonnés.

Fig. 68

W 11 — Batterie des Capucins

L'ouvrage de 1831 apparaît comme deux terrasses rectangulaires juxtaposées, aménagées dans la pente auxquelles accèdent deux rampes. Elles sont précédées, sur le front Lavey, de parapets sans embrasures. L'état est inchangé en 1848, année où leur accès est amélioré par la création de la première étape de la route de la Grande Tenaille. C'est en 1892, lors du renforcement du front Lavey de la Grande Tenaille qu'on a juxtaposé une troisième plate-forme en amont, avec son parapet légèrement avancé¹⁰. Les travaux de 1959 ont fait disparaître le terre-plein inférieur de 1831, mais il subsiste une partie du second ainsi que la plate-forme et le parapet de 1892, en bordure de la falaise moderne.

Fig. 33

W 9c — Mur crénelé

Un mur crénelé long de 23 m a été construit en 1831 sur le bord d'une vire rocheuse très étroite, dans une disposition parfaitement symétrique par rapport à l'ouvrage W 8c et pour une fonction identique. L'espace en arrière de cet ouvrage est très étroit, et partiellement comblé aujourd'hui. On y accédait en suivant la vire rocheuse depuis la batterie des Capucins (W 11).

Fig. 59, 63

W 9b — Palanque

Répondant à la palanque 8b sur le front opposé, une palissade et une rampe à gradins avec décrochement à mi-course relient la première falaise à la coupure de la route de Lavey en 1831.

Fig. 33



Fig. 69 Le mur crénelé W 9b, c du front de Lavey, vu du sud. De gauche à droite: le pan de 1848, celui de 1859 et celui de 1831.

W 9b — Ouvrages ultérieurs

Fig. 69

En 1848, un premier tronçon de mur crénelé (dit mur crénelé Caillet) remplace la partie inférieure de la palanque jusqu'au premier angle¹¹. Il ne subsiste de cet ouvrage qu'un tronçon long de 4 m avec deux meurtrières et un escalier en pierre. La partie inférieure a été démolie en 1959. La réalisation du tronçon supérieur du mur (en 1859?) est strictement conforme au projet du 23 août 1857. Ce projet prévoyait un escalier continu large de 75 cm environ avec des marches constituant un petit palier au droit de chaque meurtrière: il n'a pas été réalisé, du moins en matériaux pierreux.

Fig. 53

W 9a — Coupure de la route de Lavey

Fig. 33, 45

La coupure de 1831 est identique à W 8a; elle paraît être supprimée en 1848, par comblement du fossé.

W 17 et 25 — Rampes et chemins

Fig. 33

Les exploitations agricoles et viticoles du coteau de l'Arzillier étaient desservies par le chemin dit de La Pélaux, qui se détachait jusqu'au début du XIX^e siècle de la route de Bex à proximité du poste de garde bernois et serpentait entre les bancs rocheux dans son ascension vers le plateau. Dans sa traversée des vignes, il était bordé de murets continus qui sont encore en partie conservés. Ce chemin de dévestiture publique reliant le haut et le bas n'a pas été modifié par les travaux de 1831, qui laissaient également le passage à un autre chemin traversant la Grande Tenaille (W 4).

Fig. 45

En 1848, une rampe très régulière (W 17) aux courbes bien tracées, soutenue et bordée localement par des murs de pierres sèches, est construite pour relier le pont de Saint-Maurice à la batterie de l'Arzillier, en passant par les batteries W 8b et W 11. Le dernier lacet de cette voie large de 4 m est conservé dans le sous-bois.

Fig. 57, 68

En 1859, cette rampe (W 25) est prolongée en faisant une boucle autour de la batterie de l'Arzillier, franchissant le fossé par un pont et sortant du dispositif fortifié. Elle recoupe le chemin de La Pélaux pour rejoindre le tracé d'un ancien chemin de dévestiture, élargi à cette occasion et pourvu de murs de soutènement. Baptisée «route de la Grande Tenaille», elle suivait ensuite l'intérieur de la Grande Tenaille et son prolongement, pour retrouver le chemin de La Pélaux sur un court tracé. Elle s'en détachait aussitôt pour aboutir à la redoute des Crêtes (W 10).

Fig. 63

Bâtiments officiels et civils

Fig. 70

Le paysage de la tête de pont vaudoise comportait plusieurs bâtiments officiels ou civils que l'on voit sur les documents iconographiques et qui ont tous disparu.

Le plan cadastral de 1808/1810 montre l'ancien poste de garde bernois des XVI^e-XVIII^e siècles, sa cave et une grange à proximité du vantail qui barrait la route. Une première correction routière (probablement en 1822) les a fait disparaître.

Fig. 33

Le plan de 1808/1810 figure aussi une grange carrée qui existe encore en 1831 en arrière de la Petite Tenaille (W 1). Elle est en ruine en 1848 (masure) et disparaît en 1859 sous l'accotement de la rampe d'accès (W 25).

La porte-chapelle érigée sur la culée vaudoise du pont de Saint-Maurice figure sur les plans de 1694 et 1748, surmontée d'une croix,



Fig. 70 Le plan cadastral de Bex (1808/1810) montre l'ancien tracé routier avec le poste de garde sur la route de Bex (a). Une chapelle occupait l'étage de la porte (b) sur la culée vaudoise du pont. ACV, GB 2 h 1.

Elle figure également sur les plans 1808/1810 et 1831. Elle a été démolie en 1847. La porte valaisanne qui lui faisait face, construction plus importante, est encore représentée sur le plan de 1808/1810, mais n'existe plus en 1831.

Fig. 70, 33, 85

L'Etat de Vaud construit en 1822 un bâtiment de péage et de gendarmerie sur les plans de l'ingénieur architecte A. Pichard dans l'axe du pont. Ce remarquable édifice, dont la façade s'ornait d'un portique à fronton, a été détruit en 1957. Seules quelques pierres sculptées qui ornaient la façade en subsistent, déposées aux abords de l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains (le bâtiment de péage du côté valaisan, qui s'élève encore aujourd'hui au pied du château, est érigé entre 1831 et 1848).

Cat. 10

Un jardin potager et verger s'étendait au sud en bordure de la route de Lavey et un cabaret, probablement contemporain du péage de 1822, accueillait sa clientèle à l'abri de la palanque W 9 a. Ce bâtiment, carré à l'origine, est sensiblement agrandi et pourvu d'annexes diverses entre 1851 et 1892. L'exploitation du café du Pont de Saint-Maurice s'est poursuivie au XX^e siècle (logement et café en 1919).

Fig. 71

Un arsenal (ou grand magasin) est construit en 1854 entre la route de Bex et le Rhône, à mi-chemin entre la batterie du Rhône W 3 et le pont de Saint-Maurice, en face de la route de la Grande Tenaille. Le bâtiment de 35 m sur 7 m, d'un seul niveau, était couvert en ardoises avec toiture à coyaux percée de nombreuses lucarnes. Les percements des façades étaient restreints à des meurtrières analogues à celles des murs crénelés. Une petite cour fermée par un mur percé d'une porte arquée, encadrée de deux meurtrières, séparait l'arsenal d'une annexe adossée au rocher. Le projet de 1854 était d'établir une poudrière dans un bâtiment voûté aux parois épaisse. Mais il n'a proba-

Cat. 34

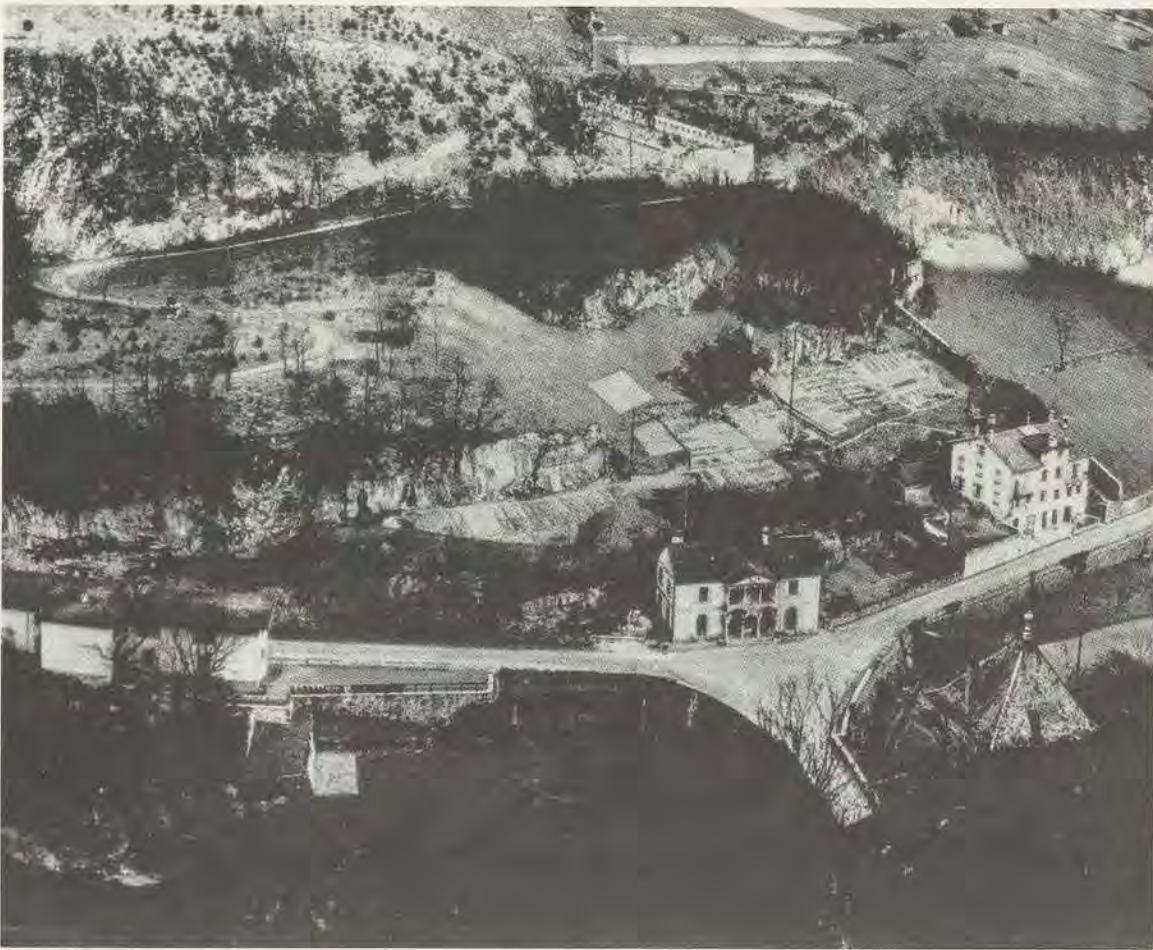


Fig. 71 Le paysage de la rive droite avant les travaux de 1959. De gauche à droite : l'arsenal de 1854 (transformé) la rampe et la batterie des Capucins, la batterie de l'Arzillier, le bâtiment de péage et gendarmerie (1822), le mur crénelé de Lavey et le café du Pont. Gendarmerie de Bex.

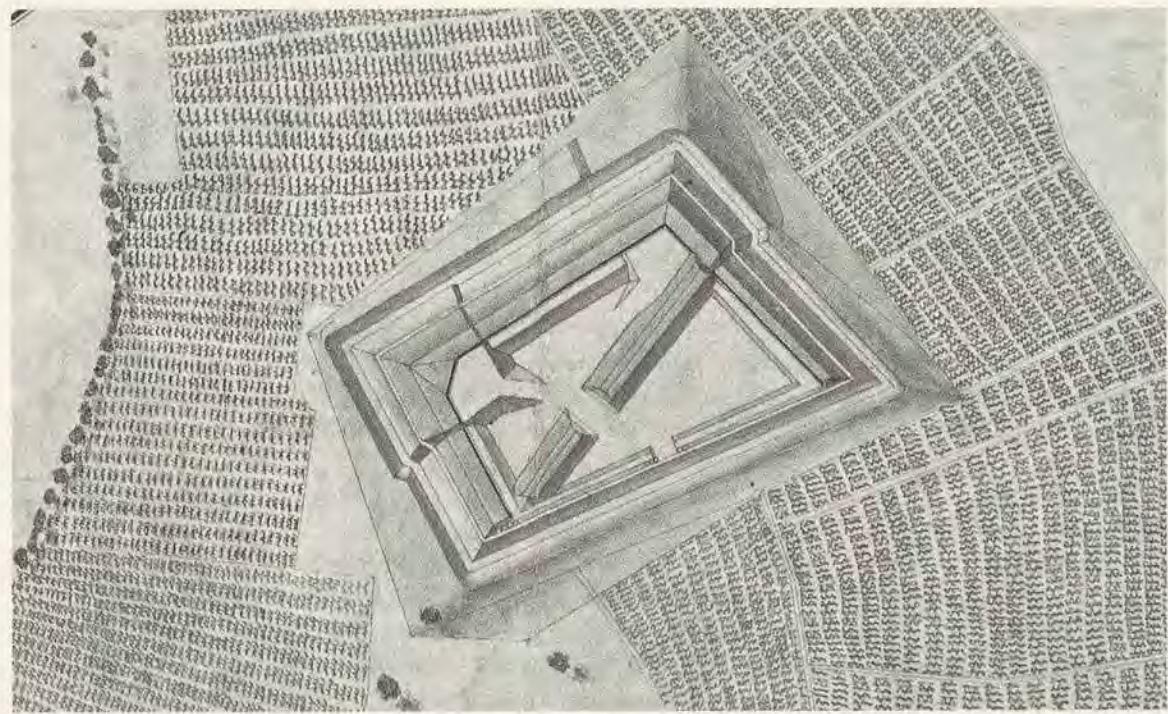


Fig. 72 La redoute de la Crête (W 10). Détail du plan Dürr, 1851.

lement pas été réalisé de cette manière. La proximité de l'arsenal a justifié la construction d'une autre poudrière qui apparaît sur le plan de Bex en 1878 dans les rochers en face de l'arsenal, à la naissance de la route de la Grande Tenaille. L'annexe de l'arsenal est alors une forge en 1856 et une cuisine en 1919. Les bâtiments de l'arsenal sont complètement transformés après la Première Guerre mondiale, avant de disparaître en 1959.

OUVRAGES DÉTACHÉS DE LA RIVE DROITE

W 10 — Redoute de la Crête (ou des Crêts)

La redoute, de 60 m sur 45 m environ, est construite en 1831 sur le point le plus élevé de cette zone des collines de Chiètres, dominant un paysage viticole et dégagé, à 270 m en avant de la Grande Tenaille. Son fossé périphérique est profond de 2,4 m à l'origine. Un rempart de 2 à 2,5 m court sur les côtés nord, est et sud. Une simple palanque implantée au bord du fossé défendait la face occidentale. Un parapet transversal de défilement coupe la redoute en diagonale. Une banquette d'infanterie fait le tour de l'ouvrage, encore légèrement perceptible aujourd'hui. Aucune modification en 1848. Les terre-pleins et rampes installés dans les angles nord-est et sud-est ont été supprimés en 1859, et il est probable que le parapet méridional a été érigé à cette occasion. La redoute est restée presque intacte, plantée en forêt. Les passages d'entrée au travers des parapets sont renforcés par des murets en pierres sèches. Un point trigonométrique de 1879 est implanté sur l'angle nord-est du rempart. Le socle d'un mât est fixé sur le parapet de défilement. Une échancrure creusée dans l'intérieur du rempart oriental correspond à un abri (?) figurant sur le relevé de 1892¹².

W 20 — Front bastionné de Lavey

L'ouvrage construit en 1848 à proximité du Rhône avait un fossé inondé. Deux batteries pour trois pièces chacune étaient protégées par un parapet polygonal et réunies par un rempart rectiligne. La partie arrière de l'ouvrage, qui en aurait fait une redoute, n'a jamais été construite. La position de Lavey a été rasée et ses fossés comblés en 1935 et 1981. On observe encore le relief du fossé et de la batterie orientale en bordure d'un parking.

LA RIVE GAUCHE — POSITION DU CHÂTEAU

W 15-16 — Coupures de la route de Monthey à Saint-Maurice

Les plans de 1831 et 1848 montrent des fossés et passerelles identiques à ceux de la rive droite (W 8a et 9a). Les coupures ont disparu en 1859.

Fig. 33, 45

W 6 — Batterie et palanque

La pente entre la falaise et la route était barrée en 1831 par une palanque avec angle rentrant et banquette d'infanterie en gradins (W 6). Une batterie pour deux pièces était établie en deux terrasses contiguës, sur une avancée rocheuse. La rampe de l'ancienne route médiévale traversant le château est barrée par un étroit mais haut rempart (2,6 m) avec banquette d'infanterie, dont le flanc interne était retenu par un mur. Le bord du rocher dominant la coupure routière a été couvert d'un mur crénelé de 10 m de longueur percé de huit meurtrières, qui butait contre le parapet. Les travaux de 1857 ont fait disparaître tous ces aménagements. La tranchée du chemin de fer a dégagé un éperon rocheux qui s'avance entre la voie et la route.

Fig. 33

W 6 — Ouvrages ultérieurs

On y a construit en 1858 une batterie avec un parapet encadré de murs à couvertines, de même profil que ceux de la batterie du Rhône (W 4, 1848). Les murs de soutènement du terre-plein sont reliés aux ouvrages médiévaux tardifs du château de Saint-Maurice. Un petit parapet, encadré lui aussi de murs de soutènement, est construit en arrière de la batterie. Un mur crénelé fermait la batterie à l'ouest, entre le parapet et la galerie qui couvre le tunnel¹³. Les deux embrasures du parapet frontal apparaissent déjà comblées sur le plan de 1892.

Fig. 73

Fig. 50

W 5 — Batterie du château

Les abords du nord du château de Saint-Maurice ont été l'objet de nombreux projets et modifications. Les parapets d'une batterie ont été installés en 1831 sur le mur externe du château, au droit

Fig. 33

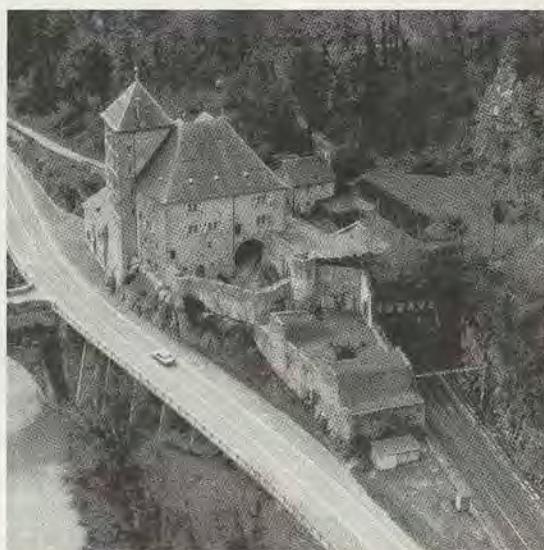


Fig. 73 Le château de Saint-Maurice vu du nord-est. La batterie de 1858 (W 6a) domine la voie ferrée et la route sur un éperon rocheux, à l'emplacement de l'ancienne route médiévale qui traversait le château.

de l'ancien passage routier alors comblé. Un second parapet à embrasures a été installé sur le même mur, mais sur une terrasse surélevée à l'ouest d'une demi-tourelle médiévale. Cette batterie double a disparu en 1857.

W 13 — Mur crénelé

Des meurtrières ont été ouvertes en 1831 dans l'ancien mur médiéval qui reliait le château à la falaise, une banquette d'infanterie en gradins était installée en arrière et un long fossé avait été creusé en aval. Le mur crénelé a suivi également la forme de la tourelle médiévale au pied de la falaise.

W 13 — Ouvrages ultérieurs

Le percement du tunnel ferroviaire a causé la disparition en 1857 de l'ensemble médiéval et des constructions de 1831. Une batterie étagée pour cinq pièces a été construite en 1858 en arrière du tunnel, faite d'un parapet à décrochements successifs avec embrasures. Des murs de soutènement permettaient l'étagement des différents terre-pleins. Un nouveau mur crénelé avec plusieurs décrochements liait l'extrémité occidentale de la batterie étagée à la falaise, en avant de la tour Dufour (W 14).

Un fossé était creusé en avant du mur crénelé et de la batterie, de la falaise à la tranchée ferroviaire. Le portail nord du tunnel ferroviaire a été intégré dans cet ensemble par l'installation d'une galerie surplombant l'arc, «crénelée» elle aussi de huit meurtrières visant les voies. On accède à la galerie depuis le terre-plein de la batterie avancée.

Les plans de 1858 montrent une coupure longue de 28 m au travers de la voie ferrée et de la route établie au pied de la batterie avancée (W 6). Cette tranchée large de 6 m et profonde de 5 m est taillée dans le roc, exécutée par la compagnie du chemin de fer, et comblée de bonne terre, selon un dessin postérieur à 1858. La tranchée est aujourd'hui totalement masquée.

Les aménagements récents des terrasses nord du château ont effacé la plus grande partie de la batterie étagée. Quelques traces du mur crénelé subsistent parmi les remblais et le fossé paraît avoir été comblé. Tous les autres éléments architecturaux érigés en 1858 subsistent.

W 14 — La tour crénelée (ou tour Dufour)

La tour circulaire érigée sur un rocher dominant le château dans le prolongement du mur crénelé W 13 ne possédait que deux niveaux, dont l'inférieur était, en 1831, percé de treize meurtrières. Son couronnement, non couvert, était alors également crénelé. La partie basse de la tour, ses meurtrières et l'encadrement de la porte sont faits de moellons équarris, sans taille particulièrement soignée. La surélévation de 1848 montre une maçonnerie analogue; le raccord de la surélévation a été soigneusement crépi et la tour présente aujourd'hui un aspect lisse et régulier sur ses trois niveaux. Elle est couverte de petites ardoises en écailles arrondies. Par sa forme circulaire, qui répond aux anciennes tourelles du mur ceinturant le nord du château et par sa proximité, la tour crénelée fait partie de l'ensemble du château.



Fig. 74 La position du château vue de la rive vaudoise, à la fin du XIX^e siècle. Au premier plan, la batterie avancée (W 6a) puis la batterie étagée (W 5), un mur crénelé et fossé (W 13), dominés par la tour Dufour (W 14). Carte postale, édition Heyraud, Saint-Maurice.

OUVRAGES DÉTACHÉS DE LA RIVE GAUCHE

W 7 — La batterie Wielandy

Au lieu-dit Les Fingles, une première vire importante s'allonge au-dessus de l'extrémité nord du bourg de Saint-Maurice et de son abbaye. Une batterie a été installée en 1831 dans un talus prononcé, en trois terre-pleins étagés protégés par un parapet. Elle a été reliée au château par une rampe aménagée en 1848 (auparavant par un chemin). En 1859, elle est réduite à deux terre-pleins. L'ouvrage a été recouvert par un rempart construit après 1892.

Fig. 45, 63

W 18 — La batterie du clocher

A l'extrémité de la vire, à une cinquantaine de mètres de W 7, une nouvelle batterie est installée en 1848. La pente herbeuse très escarpée est largement échancrée et le talus amont est soutenu par un mur de pierres sèches dont le plan montre quelques angles. Le parapet de 1848 présentait des décrochements pour trois pièces. En 1859, il est aligné et prolongé au nord-est par une levée de terre d'une vingtaine de mètres de longueur qui protège le chemin d'accès. On observe aujourd'hui un parapet continu de 170 m de longueur qui s'étend de la batterie du clocher jusqu'aux vestiges d'une construction rurale antérieure à 1831. L'ouvrage épouse le bord de la vire des Fingles et recouvre le site de la batterie Wielandy.

Fig. 45

Ce parapet a été doublé en amont par un second rempart long d'une centaine de mètres dans le prolongement de la terrasse qui soutient la construction rurale. Le relevé 1:10 000^e de 1894 révèle que cet aménagement date de la fin du XIX^e siècle et que la rampe d'accès à la batterie du clocher passait alors entre les deux parapets. Le chemin actuel est établi en amont du parapet supérieur. Le très long rempart inférieur développe sans doute l'idée du projet Aubert (1859, voir catalogue n° 00) de batterie pour dix pièces, proposé au nord de la batterie Wielandy.

W 19 — La batterie Saint-Martin

On observe aujourd'hui deux terre-pleins rectangulaires juxtaposés, de 4 sur 6 m environ et des vestiges de parapets sur le front nord, en bordure d'une terrasse surplombant la route Saint-Maurice – Massongex. Cette disposition est tout à fait identique à la batterie des Capucins (W 11).

L'emplacement choisi en 1848, à 690 m du pont de Saint-Maurice, est à 455 m d'altitude. Il est indiqué sur le plan Dürr (1851).

Fig. 56

Fig. 45

W 12 — La redoute de Vérossaz

La redoute est restée pratiquement intacte au milieu des prairies et bosquets du plateau de Vérossaz. Le rocher affleurant à très faible profondeur n'a pas permis la création d'un fossé périphérique. Le terrain a cependant été nivelé en creux autour de l'ouvrage, mettant en évidence la tête des bancs calcaires. Le rempart périphérique de 1831 s'élève de 2 à 3,5 m de hauteur. Le parapet est flanqué d'une banquette d'infanterie qui suit le mouvement et les dénivellations de l'ouvrage, établi



Fig. 75 Les reliefs enneigés de la redoute de Vérossaz (W 12) vus du sud.

sur un plateau rocheux incliné. Deux terre-pleins de batterie sont installés dans les angles nord-ouest et sud-ouest du polygone. Une coupure du rempart oriental donne accès aux rampes des batteries.

W 21 — La redoute d'Evionnaz

Fig. 56 La grande redoute fermée W 21 a, longue de 120 m, a été implantée en 1848 entre le Rhône et la route du Simplon, à une centaine de mètres du village d'Evionnaz. Cette position domine la plaine d'une vingtaine de mètres, soigneusement aménagée de manière à tirer le meilleur parti d'un relief sablonneux qui s'élevait en bordure de la terrasse naturelle.

Fig. 48 Ainsi, l'espace intérieur est nivelé à 2 m au moins au-dessus du plateau environnant. Le parapet polygonal est dès l'origine à flanc doux, sans banquette d'infanterie. Du fait de la position dominante de l'ensemble, les talus extérieurs sont d'une hauteur impressionnante. D'étroites bermes — aujourd'hui effacées — les séparent d'un fossé creusé qui épouse les côtés nord, nord-ouest et ouest du polygone. La configuration du versant sud a impliqué le creusement d'un fossé étagé ceinturant l'ouvrage en aval, à mi-pente. Dans tout le tracé méridional, le bord externe du fossé constitue la banquette d'infanterie d'un long parapet ceinturant le niveau inférieur de la redoute, et se prolongeant contre l'ancienne route du Simplon.

Une batterie externe (W 21 b) est érigée entre la redoute et la route. Son parapet est soutenu à l'intérieur par un muret. Les deux embrasures figurant sur le plan de 1851 sont aujourd'hui comblées.

A l'extrémité orientale de l'ouvrage, nous avons observé les parapets et terre-pleins étagés d'une batterie pour deux pièces d'artillerie, érigée en partie dans le fossé externe. Le front de cet ouvrage s'appuie contre l'angle sud-est de la redoute de 1848. La disposition de la batterie est très analogue à celles qui avaient été mises en place vers 1892 à l'Arzillier (Batteries n°s 2 et 3).

La conservation de la redoute est très remarquable, malgré le développement de la forêt qui la recouvre, et malgré quelques travaux dûs à son affectation actuelle.

La batterie (W 21 c) construite en 1848 à l'ouest de la route du Simplon, en amont de la redoute, était précédée d'un fossé. Au XX^e siècle, elle a fait place à une maison familiale.

LES BORNAGES DES FORTIFICATIONS

Fig. 33 L'implantation des diverses positions dans le terrain a requis dès 1831 une délimitation des emprises. Un important réseau d'abornement est figuré sur le plan Delarageaz, où l'on ne peut pas toujours distinguer clairement les bornes qui délimitaient l'emprise militaire de celles des parcelles privées.

La propriété fédérale est restée longtemps peu changée après les dernières acquisitions nécessaires aux extensions de 1848 et 1859. La plupart des bornes du XIX^e siècle avaient gardé leur fonction jusqu'au milieu du XX^e siècle. À la suite des travaux autoroutiers et de la reprise de la culture viticole au cours des dernières décennies, la Confédération a aliéné plusieurs parties des fortifications désaffectées et les bornages correspondants ont disparu. Nous avons pu retrouver en place encore neuf témoins des achats de 1832. Il s'agit de belles bornes en calcaire gris de section rectangulaire, de 20×15 cm, hauteur visible 25 cm environ, légèrement trapézoïdales, à sommet plat. Les surfaces sont bouchardées. Une des grandes faces verticales tournée du côté de la propriété fédérale est ornée en creux d'une croix fédérale incisée de façon complexe: à l'intérieur d'une croix à branches rectangulaires se détache en relief une croix à bras minces, dont les extrémités se terminent en deux pointes divergentes. Ce type de borne n'apparaît qu'avec les acquisitions de 1832. les ouvrages plus récents sont accompagnés de marques traditionnelles (croix sur les rochers, bornes avec croix fédérale simple; bornes modernes en granit).

NOTES

¹ Voir: Marcel BURRI, «Les dépôts quaternaires de la vallée du Rhône entre Saint-Maurice et le Léman», *Bulletin de la Murihienne*, Société valaisanne des sciences naturelles. Fascicule LXXVIII, 1961, pp. 50-52.

² Voir: David VIOLLIER, *Carte archéologique du canton de Vaud*, Lausanne, 1927, p. 88; Alain GALLAY, «L'invention de la préhistoire», dans *Le Valais avant l'histoire*, catalogue d'exposition, Sion, 1986, p. 19, fig. 9 et p. 351.

³ La numérotation des ouvrages est reprise du plan Delarageaz et complétée dans l'ordre chronologique probable de leur développement et des modifications. Pour éviter des confusions avec les numérotations différentes que peuvent mentionner certains documents, nous faisons précéder notre désignation d'un W.

⁴ Principaux documents utilisés: Plans de Bex, 1694 et 1748. Archives communales, Bex; plan cadastral de la commune de Bex 1808/1810, fol. 143-146, 163-164 (ACV, GB 2 k 1); plan cadastral de la commune de Bex 1878, fol. 102-107 (ACV, GB 2 k 1); plan du défilé et des environs de Saint-Maurice dressé en 1831 par L.-H. Delarageaz. (Conservé au Musée militaire de Saint-Maurice); carte topographique du défilé de Saint-Maurice 1851, dessinée par Dürr, avec détails des positions du pont de Saint-Maurice, d'Evionnaz, des Bains de Lavey et des redoutes des Crêts et du plateau de Vérossaz (A.F., Berne, E 27/17619); plans de la position de Saint-Maurice au 1:1000^e, état de 1892 avec projet et exécution de batteries sur le front Lavey de la Grande Tenaille, sans date ni légende (A.F., Berne E 27/17619); plan de divers immeubles situés aux abords du pont de Saint-Maurice et appartenant à l'Etat de Vaud, Bex, 22 avril 1919, par Chauvy, géomètre officiel (Archives Service des bâtiments de l'Etat de Vaud); carte des fortifications au 1:10 000^e. Bureau fédéral du Génie, Bas-Valais, feuille 6, Saint-Maurice, 1894 (Service topographique fédéral, Berne); relevé (avant destruction) des anciennes fortifications au 1:500^e et 1:200^e, avec photographies, par le Service des routes du Département des travaux publics du canton de Vaud, 26.6.195, (ACV, AMH 27.2 A 22207-8); plan photogrammétrique au 1:1000^e de la partie vaudoise, par le Bureau de construction des autoroutes, N 9 AR 936-049, section 936, feuille 18, vol avril 1968; plan photogrammétrique au 1:1000^e, château de Saint-Maurice, document Hydrorhône; Bex — Colline de Chiètres — En l'Arzillier, fortifications Dufour, relevé technique 1984 par ARCHEOTECH, Lausanne, (déposé MHAVD).

⁵ Les travaux de débroussaillage ont été effectués en collaboration avec les services du commandant d'arrondissement de forteresse 13, le lt. col. Chaperon, l'inspecteur cantonal des forêts de l'arrondissement 2, M. J. Binggeli et l'équipe des prestations de travail du Tribunal des Mineurs du canton de Vaud, MM. A. Gubéran et A. Reymond. Les relevés sont dus à O. Feihl, du bureau ARCHEOTECH à Lausanne, et à M. Klausener de la Section MHAVD. Les relevés photographiques sont de D. et S. Fibbi-Aeppli, photographes à Grandson. Des documents topographiques fort utiles ont été mis à notre disposition par MM. P. Robyn et R. de Bluts, du Bureau de construction des autoroutes à Lausanne, par le Bureau Chauvy et Duchoud, géomètres à Bex, et Rey-Bellet, géomètre à Saint-Maurice.

Le site de la batterie du Rhône et les ouvrages voisins détruits en 1957-59 étant libérés en 1987, nous avons étudié avec le Service des routes et le Bureau de construction des autoroutes la possibilité de réaménager ces espaces de manière à évoquer la présence des anciennes fortifications et marquer leur continuité. M. F. Amrhein, architecte, a conduit dans ce but une étude détaillée de l'état antérieur à 1957 des ouvrages W 3 et 8 a-b-c, et a mis sur pied le projet d'aménagement.

Les photographies aériennes ont été réalisées avec le précieux concours de l'adjudant Henzelin, de l'aérodrome militaire de Sion. Sur le terrain, les travaux de dégagement et d'aménagement des vestiges ont pu être conduits avec la bienveillante collaboration de la commune de Bex et des propriétaires voisins (MM. Briguet, Durgnat et Echenard). La Direction d'arrondissement des PTT a également contribué à l'amélioration des lieux. La mise en valeur du site est due aux prestations de diverses troupes qui se sont succédées à l'Arzillier en 1987, débroussaillant, vidant les fossés comblés, traçant des sentiers de visite et reconstituant un élément de palanque. Il s'agit de l'ER inf mont 10/87, commandée par le colonel EMG Combernows, l'ER PA 76/87, commandée par le colonel EMG Wyss et la cp sap 1/62, commandée par le capitaine Derungs. Grâce à un crédit ouvert par le Département militaire fédéral, le sauvetage et la restauration des maçonneries anciennes ont pu être réalisées par les soins de l'entreprise Cadosch, de Bex.

Enfin, le réaménagement des secteurs touchés par les travaux de la RN 9 a pu être envisagé grâce à l'appui de M. le conseiller d'Etat Marcel Blanc, chef du Département des travaux publics du canton de Vaud, et grâce à la collaboration de MM. J.-P. Dresco, architecte de l'Etat, A. Verrey, chef du Service des routes, et H. Vonlanthen, ingénieur en chef du Bureau de construction des autoroutes. L'aide du Dr F. Endtner, de l'Office fédéral des routes, a été déterminante.

Nous remercions très chaleureusement les personnes et instances précitées, qui ont toutes collaboré avec efficacité et enthousiasme à cette opération.

⁶ La datation de cet important travail — la coupure est longue d'une centaine de mètres environ — n'est pas très claire. Le plan de Bex en 1808/1810, fol. 143-144, figure un tracé routier légèrement différent de celui de 1831 (Delarageaz), surtout dans la partie méridionale. En 1808, à cet emplacement, le *chemin public tendant à Saint-Maurice* serpentait entre les obstacles rocheux. Depuis le pont de Saint-Maurice en allant à Bex, on rencontrait à droite une grange adossée au rocher, puis on trouvait le portail qui barrait la route, serrée entre le rocher et l'ancien poste de garde bernois des XVI^e-XVIII^e siècles. Tous ces obstacles et bâtiments ont disparu sur les relevés de 1831 et on a déjà creusé un passage routier large et rectiligne au travers du rocher. Il est probable que le réaménagement routier a suivi la construction du nouveau bâtiment de péage vaudois en 1822.

⁷ En 1878, le cadastre de Bex montre que la petite position d'artillerie à l'arrière de la batterie est encore en place. La rectification du parapet en arrière de la batterie du Rhône aurait donc été effectuée entre 1878 et 1892.

⁸ Cet ouvrage ne figure sur aucun plan militaire détaillé du XIX^e siècle, mais il apparaît sur le plan cadastral de Bex

(1878), et sur la feuille au 1:10 000^e, du Bureau fédéral du Génie (1894).

⁹ Comme l'indique la notice du plan de 1859, le passage couvert destiné à relier W 23 à W 1 n'a probablement pas été réalisé. Sur les plans de 1892, il ne figure aucun passage.

¹⁰ La Confédération, qui avait acquis en 1832 la plupart des terrains concernant les ouvrages, paraît avoir cédé (entre 1851 et 1878) la parcelle de la batterie des Capucins au tenancier du café voisin du péage vaudois. En 1892, le commandant du cours de génie n° 1 à Saint-Maurice, le lieutenant-colonel Perrier passe convention avec le cafetier Keller pour «la construction des talus de la batterie dite des Capucins sur sa propriété». Le terrain est alors racheté par la Confédération (promesse de vente du

23 avril 1892). Les plans de 1892 montrent l'état cadastral résultant de cette transaction.

¹¹ Le plan Dürr-de 1851 représente un mur crénelé sur le tracé complet de l'ancienne palanque, et non pas seulement sur la partie inférieure. Il y a sans doute là une erreur.

¹² Les plans de 1892/1894 sont fidèles pour ce qui concerne le caractère et la disposition des ouvrages. Par contre, les dimensions de certaines parties d'ouvrages réalisés, notamment la largeur des divers fossés, sont largement sous-estimées. La représentation très anémique du profond fossé périphérique de la redoute de la Crête est un exemple très clair de cette imprécision.

¹³ La superstructure crénelée de ce mur surplombant la voie ferrée a été supprimée.

DUFOUR
ET
LA CAMPAGNE VALAISANNE
DU SONDERBUND



Fig. 76 Müller et Trub: Guillaume Henri Dufour (1787-1875), général en chef de l'armée suisse, chromolithographie, 632×420 mm, Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

INTRODUCTION A LA GUERRE DU SONDERBUND

par Olivier Reverdin¹

A peu de chose près, la Suisse avait recouvré en 1815 ses institutions politiques de l'ancien régime. La souveraineté des cantons ne connaissait presque pas de bornes; entre les sessions de la Diète, le canton directeur (Vorort) expédiait les affaires courantes, mais ses compétences étaient étroitement limitées. Il n'y avait pas de pouvoir central permanent.

Ces institutions n'étaient plus conformes aux besoins de l'époque. Il fallait les adapter à l'évolution économique et politique. C'était pour la Suisse une question de vie ou de mort. Dans une Europe en pleine transformation, le maintien d'une confédération de vingt-cinq Etats microscopiques, presque indépendants les uns des autres, n'était pas possible. A plus ou moins brève échéance, elle eût été la proie de l'impérialisme de grandes puissances.

De 1830 à 1848, la révision du pacte demeura constamment à l'ordre du jour. Sous l'influence des libéraux, puis des radicaux, les grands cantons industriels et commerçants du plateau la demandaient avec insistance. Les douanes intérieures, le désordre des postes, la multiplicité des monnaies, des poids et des mesures entraînaient leur développement économique. L'époque où tous les problèmes pouvaient être résolus sur le plan cantonal était passée: il fallait arriver à des solutions nationales. Une certaine unification était devenue nécessaire, et l'instrument n'en pouvait être qu'un gouvernement fédéral permanent. Bref, la confédération d'Etats avait fait son temps; l'heure de l'Etat fédératif avait sonné.

La nécessité de ce changement n'était guère ressentie dans les cantons purement agricoles, notamment dans ceux de la Suisse primitive, que dominaient les conservateurs. La révision du pacte leur apparaissait surtout comme une menace contre leur absolue souveraineté. La peur d'être un jour majorisés les poussait à demeurer fermes sur les droits historiques. Ils s'opposaient donc opiniâtrement à ce qu'à un pacte, où les parties contractantes étaient mises sur pied d'égalité, on substituât une constitution, qui, fatallement, restreindrait leur liberté et diminuerait leur importance dans la Confédération. L'avenir devait prouver que leurs craintes n'étaient pas sans fondement.

Les causes profondes de la guerre du Sonderbund sont donc d'ordre politique. L'enjeu véritable en a été la révision du pacte; le résultat: la création de l'Etat fédératif dont nous commémoreron en 1948 le centenaire.

Malheureusement, des antagonismes confessionnels se greffèrent sur les antagonismes politiques, et le conflit prit l'allure d'une lutte contre le catholicisme, au point qu'aujourd'hui encore bien des gens tiennent la guerre du Sonderbund pour la dernière de nos guerres de religion, alors qu'elle fut au premier chef l'épisode violent de la seule grande révolution politique de notre histoire.

Dans l'ancienne Confédération, la population était en majorité protestante, mais les cantons catholiques, plus nombreux, disposaient en Diète de sept voix et demie sur treize. Les institutions accordaient ainsi une position dominante à ceux qui, du point de vue du nombre des habitants et de la puissance économique, n'étaient qu'une minorité.

En 1815, la situation n'avait été que partiellement modifiée. Les cantons les plus petits, Uri, Zoug, Unterwald, tous catholiques, étaient toujours placés sur le même pied que les plus grands, Berne, Zurich, Vaud, tous protestants. Par rapport à leur force réelle, les catholiques continuaient donc à jouir d'une situation privilégiée, qui les garantissait contre le risque d'être un jour majorisés. La création d'un Etat fédératif ne pouvait que diminuer leur influence. C'est pourquoi les cantons catholiques et agricoles de la Suisse centrale, soutenus par Fribourg et le Valais, également catholiques et agricoles, s'opposèrent jusqu'au bout à la révision du pacte, et ne céderent qu'à la force.

Cependant, ce qui a le plus contribué à donner une tournure confessionnelle au conflit, c'est l'anticléricalisme et l'agressivité des radicaux. Les articles de Baden (1834), tentative malencontreuse de soumettre l'Eglise au contrôle de l'Etat, marquèrent le début des difficultés. Celles-ci ne prirent

toutefois un caractère aigu qu'après la suppression des couvents d'Argovie (janvier 1841), suppression à laquelle une insurrection cléricale à Villmergen avait servi de prétexte.

Les radicaux argoviens avaient violé l'article 12 du pacte, qui garantissait l'existence des couvents. Ils avaient peut-être agi plus par anticléricalisme que par haine du catholicisme. Les couvents leur semblaient autant de foyers de résistance aux idées nouvelles qu'ils propageaient. «A l'ombre des moines, disait leur chef Augustin Keller, l'herbe ne peut pas pousser.» Les catholiques ne s'en estimèrent pas moins menacés dans leur foi. Ils en appelèrent à la Diète.

Celle-ci reconnut que le pacte avait été violé. Elle enjoignit au canton d'Argovie de rétablir les couvents. Il résista, fit traîner l'affaire pendant plus de deux ans, et finit par n'obtempérer que partiellement: les nonnes purent rentrer, mais pas les moines. Le 31 août 1843, la Diète se résigna, et déclara l'incident clos.

Les catholiques n'avaient donc pas obtenu satisfaction. Ils passèrent à la contre-attaque. Lucerne appela les jésuites; en 1844, elle leur confia une grande partie de l'enseignement. Or, les jésuites étaient la bête noire des radicaux, qui interpréterent ce geste comme une provocation. Coup sur coup, deux expéditions de corps francs s'organisèrent contre Lucerne, avec l'appui plus ou moins ouvert des autorités de plusieurs cantons. La seconde, conduite par l'avocat bernois Ulrich Ochsenbein, arriva sans coup férir devant les murs de la ville, puis subit une sanglante défaite qui lui coûta 105 morts et plus de 1500 prisonniers. Ochsenbein n'en fut pas moins accueilli à Berne comme un héros, et l'on considéra les morts comme des martyrs de la liberté.

Cette double agression contre un canton constituait une inadmissible violation du pacte, dans sa lettre et dans son esprit. Les radicaux étaient des révolutionnaires, et ne se souciaient guère de la légalité: ils avaient foi en leur mission historique.

Pour se défendre, sept cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et le Valais, conclurent en décembre 1845 une alliance séparée, dite le Sonderbund.

Cette ligue n'était peut-être pas contraire à la lettre du pacte. Ses membres pouvaient en tout cas invoquer l'argument de la légitime défense: les expéditions de corps francs n'avaient-elles pas été de véritables attentats contre la souveraineté de l'un d'eux, et les radicaux ne s'apprêtaient-ils pas à modifier, fût-ce par la violence, l'ordre établi?

Mais, en fait, le Sonderbund était contraire à l'intérêt national. Il mettait obstacle à une transformation sans laquelle la Suisse ne pouvait continuer d'exister. On ne lutte pas impunément contre la vie. Entre une Allemagne et une Italie qui aspiraient à l'unité, au centre d'une Europe qui tendait à s'organiser selon le principe des nationalités, un corps politique aussi hétéroclite que cette confédération de vingt-cinq républiques souveraines, presque sans lien entre elles, ne pouvait subsister.

Le Sonderbund commit en outre la lourde erreur de placer tout son espoir dans la protection que lui accorderaient les deux grandes puissances cléricales: la France et l'Autriche. Les signataires des traités de 1815 avaient garanti à la Suisse sa neutralité et son indépendance; ils avaient revêtu le pacte de leur sanction, et en tiraient argument pour s'assurer un droit de regard sur nos affaires intérieures. Ils prétendaient nous interdire de modifier nos institutions sans leur consentement. C'était nous empêcher de disposer de cette indépendance qu'ils nous garantissaient d'autre part.

En intriguant auprès de Metternich et de Guizot, en se procurant des secours en armes et en argent à l'étranger, en cherchant à obtenir le concours militaire du prince de Schwarzenberg, auquel ils aspiraient à confier le commandement de leurs troupes, les chefs du Sonderbund compromirent irrémédiablement leur cause. Pour sauvegarder la souveraineté de quelques cantons, ils n'hésitaient pas à mettre la souveraineté nationale en péril. Ce fut probablement la cause principale de leur échec.

Les radicaux, au contraire, avaient su galvaniser le sentiment national. Energiquement, ils repoussaient toute velléité d'intervention des puissances. En bravant les menaces, en faisant fi des avertissements, en proclamant hautement que la Suisse avait le droit de résoudre elle-même ses problèmes intérieurs, ils parlaient au pays le langage de la dignité et de la véritable indépendance.

Depuis l'affaire des couvents d'Argovie, et, surtout, depuis l'appel des jésuites à Lucerne, les citoyens les plus perspicaces étaient convaincus que seules les armes pourraient trancher le débat. Jusqu'au bout, cependant, quelques hommes crurent à la possibilité d'une médiation. Entre les deux

factions, les conservateurs protestants tentèrent de s'interposer. Leurs efforts n'aboutirent pas. Il n'y renoncèrent pourtant qu'à la veille des hostilités.

Les radicaux n'avaient cessé de faire des progrès dans les cantons. Ils en gouvernaient dix lorsque se réunit la Diète de 1846. En octobre de cette même année, ils s'emparèrent du pouvoir à Genève. Les élections de mai 1847 leur donnèrent la majorité au Grand Conseil de Saint-Gall. Lorsque la Diète se réunit à nouveau, le 5 juillet 1847, ils y disposaient de douze voix. Rien ne pouvait plus les empêcher de réaliser leur programme. Nous arrivons ainsi à la période où commence la correspondance de Dufour.

Disons pour terminer que la résistance des cantons catholiques n'a sans doute pas été inutile. Ils étaient demeurés fidèles à une des constantes de notre histoire, celle qui veut que le fondement de notre Etat soit la souveraineté des cantons. Les constituants de 1848 durent en tenir compte plus qu'ils ne l'auraient fait autrement. Sans le Sonderbund, nos institutions actuelles seraient probablement moins fédéralistes.

NOTE

¹ Ce texte est tiré de: Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vu par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève, 1948, pp. 11-16; 2^e édition à paraître en 1987.

GUERRE DU SONDERBUND – CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX EN VALAIS ET EN CHABLAIS VAUDOIS

- 1830 Période dite de la Régénération (1830-1839), riche en bouleversements, réformes et progrès techniques, opposant les conservateurs (en majorité catholiques) aux idées nouvelles du libéralisme (droits de l'homme, économie de marché, éducation publique, centralisme, anticléricalisme).
Naissance, parmi les libéraux, d'une tendance radicale luttant encore davantage pour l'élaboration d'une nouvelle constitution.
Dès 1830, révision de nombreuses constitutions cantonales.
- 1832 Alliance séparée d'une ligue libérale, appelée «Concordat des sept» entre les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie et Argovie.
- nov. 1832 Crédit de la «Ligue de Sarnen» groupant les Etats conservateurs d'Uri, Schwytz, Unterwald, Neuchâtel et Bâle-Ville; cette ligue devait faire contrepoids au «Concordat des sept».
- 1833 La Diète se prononce pour la séparation du canton de Bâle en deux demi-cantons, Bâle-Ville et Bâle-Campagne.
- 1834 Elaboration des «articles de Baden» par les gouvernements de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall, préconisant, entre autres dispositions, le contrôle des séminaires et des ordres par l'Etat et l'imposition des couvents.
- 1836 Condamnation des «articles de Baden» par le Pape.
- sept. 1839 Les conservateurs s'emparent du pouvoir à Zurich (Affaire Bluntschli).
- 13.01.41 Le Parlement argovien vote la suppression de 4 couvents de nonnes et de 4 couvents de moines. Ainsi, les libéraux violent l'article 12 du Pacte fédéral garantissant l'existence des couvents. La Diète reconnaît cette violation et enjoint le canton d'Argovie de rétablir les couvents. Deux ans après, les religieuses pourront à nouveau s'installer en Argovie.
- 01.05.41 Adoption d'une constitution conservatrice dans le canton de Lucerne.
- 31.08.43 La Diète déclare clos l'incident argovien de la fermeture des couvents, bien que les moines n'aient pu réintégrer le canton.
- mai 1844 Les conservateurs valaisans (la «Vieille Suisse»), guidés par de Kalbermatten, infligent une grave défaite aux radicaux de la «Jeune Suisse» conduits par Maurice Barman (bataille du Trient).
- oct. 1844 Le Gouvernement lucernois fait appel aux Jésuites (bête noire de l'anticléricalisme radical) et leur confie une grande partie de l'enseignement.
- 08.12.44 Echec de la première expédition des corps francs complotant la chute du régime conservateur de Lucerne.
- 1845 Grave crise économique en Suisse et dans les pays voisins.
- févr. 1845 Dans le canton de Vaud, le gouvernement libéral modéré est renversé par les radicaux-libéraux conduits par H. Druey.
- 31.03.45 Echec de la seconde expédition des corps francs à Malters et à Emmenbrücke, expédition conduite par le radical bernois Ulrich Ochsenbein (105 morts).
- juill. 1845 Assassinat de J. Leu, conseiller d'Etat et chef des conservateurs lucernois.
- 11.12.45 Alliance de protection des cantons catholiques, dénommée «Sonderbund» par leurs

	adversaires. Les cantons signataires sont: Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Valais. Cette alliance n'est pas immédiatement connue des autres cantons.
juin 1846	La Diète apprend l'existence de l'alliance dite du «Sonderbund».
août 1846	Ulrich Ochsenbein (qui commandait la 2 ^e expédition des corps francs le 31.03.45), député du canton de Berne, entre à la Diète. Un vote sur la dissolution du Sonderbund échoue de peu; les dix cantons et deux demi-cantons ayant voté la dissolution portent leur espoir de réussite sur les deux cantons de Genève et de Saint-Gall pour obtenir la majorité lors d'un prochain vote.
oct. 1846	Les radicaux genevois renversent le régime conservateur et portent James Fazy au pouvoir.
janv. 1847	Le canton de Berne devient canton directeur à la Diète et Ulrich Ochsenbein en devient le président. Une tentative de renversement du régime conservateur par les libéraux fribourgeois échoue.
mai 1847	Les libéraux remportent les élections au Grand Conseil de Saint-Gall.
20.07.47	La Diète vote par 12 voix et 2 demi-voix la dissolution du Sonderbund, celui-ci étant déclaré incompatible avec le Pacte fédéral.
16.08.47	La Diète décide de reprendre l'étude de la révision du Pacte fédéral.
08.09.47	La Diète se prononce en faveur de l'éloignement des Jésuites.
09.09.47	La Diète est prorogée au 18 octobre.
06.10.47	Le Grand Conseil valaisan ne reconnaît pas les arrêtés de la Diète fédérale des 20.07. (dissolution du Sonderbund), 16.08. (étude de la révision de la constitution) et 08.09. (éloignement des Jésuites).
10.10.47	En Valais, une votation cantonale révèle que 12 268 citoyens contre 257 sont résolus, en cas de conflit, à s'opposer à la force par la force.
13.10.47	La compagnie Moreillon (milices vaudoises) établit une garde de douze hommes pour surveiller le passage du Pas-de-Cheville.
14.10.47	Le Grand Conseil valaisan accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour ordonner la première mobilisation.
16.10.47	Le Conseil de guerre du Sonderbund, réuni à Lucerne, ordonne la mise sur pied des troupes d'élite et les cadres de la première Landwehr pour le 19.10.
18.10.47	La Diète fédérale, à nouveau réunie à Berne, ordonne la mobilisation des troupes d'élite.
19.10.47	Mise sur pied des troupes d'élite du Sonderbund. Le colonel fédéral Ulrich von Salis-Soglio, protestant du canton des Grisons, commandant en second des troupes du Sonderbund, est nommé commandant en chef avec promotion au grade de général. La fraction libérale des députés de la Diète se réunit pour désigner son candidat pour l'élection du commandant en chef de l'armée; le colonel fédéral Guillaume Henri Dufour est désigné par 9 voix sur 14, le colonel fédéral Rilliet—de Constant (Vaud) obtient trois voix, les colonels fédéraux Luvini (Tessin) et Ulrich Ochsenbein (Berne) chacun une voix.
20.10.47	La Diète fédérale tente une action de réconciliation entre cantons libéraux et cantons du Sonderbund. Le Valais met sur pied trois bataillons des milices cantonales, élite et Landwehr, troupes mobilisant à Martigny.
21.10.47	La Diète fédérale nomme le colonel fédéral Guillaume Henri Dufour commandant en chef des troupes fédérales avec promotion au grade de général (Dufour: 11 voix sur 12, Frey-Hérosé une voix).

- 24.10.47 La Diète fédérale ordonne la mise sur pied de 50 000 hommes.
Le général Dufour refuse devant la Diète d'être assermenté en raison de clauses lui paraissant inacceptables contenues dans la convention.
- 25.10.47 Assermentation du général Dufour devant la Diète fédérale.
Le colonel cantonal Nicollier de Vevey prend, sur ordre du Conseil d'Etat vaudois, le commandement des troupes cantonales dans le Chablais vaudois; il garde les ponts de Chessel, Collombey, Saint-Maurice et Lavey.
- 26.10.47 Le Conseil d'Etat valaisan constitue, par tirage au sort, les contingents des trois bataillons «de guerre».
Les troupes valaisannes occupent le Chablais valaisan.
- 26.10.47 Le colonel de Kalbermatten (en même temps conseiller d'Etat et commandant en chef des troupes valaisannes) reçoit du Conseil d'Etat du Valais l'instruction de prendre une position défensive.
- 27.10.47 Le Sonderbund rompt ses relations avec la majorité de la Diète.
Le Gouvernement vaudois ordonne la mise sur pied du reste des troupes cantonales.
- 28.10.47 Echec de la conférence de conciliation à Berne.
- 29.10.47 Les délégués des cantons du Sonderbund quittent la Diète.
- 29.10.47 Le colonel Rilliet, qui a reçu le commandement de la 1^{re} division fédérale, quitte Berne et gagne Lausanne en passant par Neuchâtel.
Neuchâtel refuse de mettre deux bataillons sur pied à la disposition des troupes fédérales.
Mise sur pied des troupes fédérales, dont la 1^{re} division fédérale, formée de troupes des cantons de Vaud et Genève; la 1^{re} division comprend 19 423 hommes, dont les 4037 hommes de la 4^e brigade d'observation dans le Chablais, commandée par le colonel Nicollier.
- 30.10.47 La Diète décide la mise sur pied de toutes les troupes, réserve comprise. L'armée fédérale passe ainsi de 50 000 à 98 861 hommes.
Le colonel Rilliet, commandant de la 1^{re} division fédérale, procède à une reconnaissance à Aigle, Lavey-les-Bains et Eslés.
Le Conseil d'Etat du Valais ordonne l'envoi du bataillon d'élite du colonel Adolphe de Courten en renfort par le Gothard à Lucerne.
- 31.10.47 La compagnie Moreillon reçoit l'ordre de se rendre à Anzeindaz.
- 01.11.47 Le Sonderbund décide, puis renonce à passer à l'attaque dans le Tessin.
Le colonel Rilliet envoie son premier plan d'attaque du Valais au général Dufour.
Selon Rilliet, les troupes valaisannes du colonel de Kalbermatten sont d'environ 3000 hommes à Saint-Maurice et dans le Chablais.
- 04.11.47 Guizot, ministre français des Affaires étrangères, envoie aux autres grandes puissances (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) une note esquissant les grandes lignes d'une intervention en Suisse.
La Diète fédérale ordonne la dissolution du Sonderbund par la force des armes.
Les troupes du Sonderbund ouvrent les hostilités en attaquant le col du Gothard et son hospice; la garnison prend la fuite; lors d'une reconnaissance en direction de Airolo, deux officiers des troupes du Sonderbund sont tués par les Tessinois.
Les troupes fédérales creusent un fossé en face du gué de Massongex.
Les Valaisans établissent des fortifications et placent deux pièces d'artillerie de douze livres et trois cents fusils sur le plateau de Vérossaz.
- 05.11.47 Ordre du jour d'armée du général Dufour.
- 07.11.47 Les 7 et 8.11.47, Guizot, ministre français des Affaires étrangères, envoie aux grandes puissances une note contenant les grandes lignes d'une proposition de conciliation à l'attention des belligérants suisses.

- 08.11.47 Le colonel Rilliet, commandant de la 1^{re} division fédérale, ordonne par lettre au colonel Nicollier, commandant de la 4^e brigade, dans quelles circonstances il aura à prendre l'offensive face aux troupes valaisannes.
- Les troupes valaisannes perçoivent à Saint-Gingolph les signaux fribourgeois de Châtel Saint-Denis annonçant que Fribourg allait faire l'objet d'une attaque.
- 09.11.47 Le Conseil d'Etat valaisan hésite à ordonner une action offensive, demande l'avis du conseil de guerre du Sonderbund à Lucerne et convoque le Grand Conseil pour en délibérer.
- Le colonel de Kalbermatten annonce au Conseil d'Etat valaisan que l'adversaire n'a que 4 bataillons et 12 pièces d'artillerie sur l'autre rive du Rhône.
- 10.11.47 Du 10 au 12.11.47, la 1^{re} division fédérale — sauf la 4^e brigade qui reste en observation le long de la frontière valaisanne — se met en marche depuis le Gros-de-Vaud en direction de Fribourg.
- Le colonel Rilliet confirme sa lettre du 8 novembre au colonel Nicollier, commandant de la 4^e brigade, selon laquelle il doit prendre l'offensive en Valais.
- Le bataillon de Courten arrive à Lucerne.
- 11.11.47 Les troupes fédérales estiment les troupes valaisannes stationnées à Saint-Maurice et dans le Chablais à 5000-6000 hommes.
- Le Grand Conseil valaisan se prononce pour une action offensive, si celle-ci a des chances de réussite.
- Le colonel cantonal Guillaume de Kalbermatten, vice-président du Conseil d'Etat du Valais et commandant en chef des troupes valaisannes, est promu au grade de général.
- 13.11.47 Le conseil de guerre du Sonderbund demande au général de Kalbermatten d'apporter une aide rapide et efficace à Fribourg.
- Fusillade à Cormanon près Fribourg.
- Le général de Kalbermatten prépare une attaque pour la nuit du 16 au 17.11.47.
- 14.11.47 Capitulation du canton de Fribourg.
- Le Conseil d'Etat du Valais décide à 21 heures, à l'unanimité de ses membres, qu'un mouvement agressif sera effectué contre le canton de Vaud afin d'opérer une diversion en faveur du canton de Fribourg.
- 15.11.47 Le Conseil d'Etat du canton de Vaud reproche au général Dufour d'oublier la frontière valaisanne et s'étonne qu'une attaque contre le Valais n'ait pas été ordonnée après la capitulation de Fribourg.
- Dans une seconde lettre, le conseiller d'Etat Druey demande les pleins pouvoirs, puisque la Confédération ne veut pas s'occuper du Valais.
- Le bataillon de Landwehr valaisan, commandé par Kaspar de Sepibus, passe le col de la Furka pour se rendre dans la vallée d'Urseren.
- 16.11.47 Les effectifs de l'armée fédérale s'élèvent à 98 861 hommes, 140 canons et 32 obusiers.
- Palmerston (Angleterre) adresse à la France un contre-projet plus nuancé que le ministre français Guizot accepte à contrecœur pour gagner du temps.
- 16.11.47 Le Gouvernement vaudois envoie le conseiller d'Etat Briatte pour participer à un «conseil de guerre» à Aigle, en présence du colonel Nicollier, commandant la 4^e brigade, du lieutenant-colonel Warnery et d'autres officiers; les officiers refusent l'idée d'une attaque contre le Valais, car — selon eux — le commandant de la 1^{re} division fédérale, le colonel fédéral Rilliet, n'a pas formulé d'ordres précis et parce que l'on n'attaque pas avec des troupes de réserve.
- Le colonel Nicollier informe par écrit le colonel Rilliet au sujet du «conseil de guerre» qui vient d'avoir lieu à Aigle.
- Le Conseil d'Etat valaisan, ayant pris connaissance de la capitulation de Fribourg, décide de renoncer à une attaque, malgré l'avis contraire du général de Kalbermatten, avis exprimé en sa qualité de conseiller d'Etat.

- 17.11.47 Les troupes du Sonderbund mettent les troupes fédérales en déroute à Airolo.
Note du lieutenant Urbain Olivier, de la brigade Nicollier: «(...) on disait hier partout que le Valais allait être attaqué par l'armée fédérale.»¹
- 19.11.47 Les troupes du Sonderbund atteignent Thusis et Andeer.
Le colonel Rilliet demande au général Dufour de pouvoir occuper le Valais.
- 20.11.47 Palmerston (Angleterre) et l'ambassadeur de France en discussion à Londres pour s'entendre sur une note à adresser au gouvernement fédéral.
Les troupes du Sonderbund atteignent la vallée du Rheinwald.
Rapport du lieutenant-colonel Maurice Barman adjudant de la 1^{re} division (chef d'état-major) à son commandant le colonel Rilliet, dans lequel il l'informe qu'il n'est pas parvenu à décider le colonel Nicollier à passer à l'offensive.
Le colonel Nicollier, commandant de la 4^e brigade, dans une lettre confidentielle, demande conseil au général Dufour (à l'insu de son chef, le colonel Rilliet, commandant la 1^{re} division fédérale).
- 21.11.47 Les troupes du Sonderbund atteignent Mesocco et Soazza, ainsi que Bellinzona.
Les 21 et 22.11.47, les réfugiés valaisans dans le Chablais vaudois menacent de déclencher seuls une attaque le 23.11.47 à l'aube; le Conseil d'Etat vaudois intervient énergiquement auprès des Valaisans qui doivent promettre de ne rien entreprendre avant le retour du colonel Rilliet.
Le Conseil d'Etat valaisan informe le Grand Conseil: «Nos finances sont épuisées; dans un avenir très-prochain, nous nous trouverons dans l'impossibilité de pourvoir à la solde et à la subsistance de nos troupes»¹.
- 22.11.47 Le canton de Zoug capitule.
Le colonel Rilliet reçoit l'autorisation de déplacer son poste de commandement de Fribourg à proximité de la frontière valaisanne, avec toutefois la réserve d'attendre les ordres précis avant de «faire une attaque»¹.
- 23.11.47 Violents affrontements dans la région de Gislikon – Rooterberg – Meyerskappel, entre les troupes fédérales et celles du Sonderbund.
Lettre du colonel Rilliet au général Dufour l'informant que, sauf ordres contraires, il y aura lieu (...) *de faire les meilleures dispositions pour débusquer les Valaisans*².
Licenciemment des volontaires vaudois de la 4^e brigade du colonel Nicollier.
Le colonel Rilliet arrive de Fribourg dans le Chablais.
Le Conseil d'Etat valaisan cherche à négocier avec le colonel Rilliet, commandant de la 1^{re} division fédérale, mais les troupes valaisannes empêchent le secrétaire Antoine Bonvin, chargé de cette mission, de se rendre sur sol vaudois.
Le bataillon du colonel Adrien de Courten arrive à Airolo, après avoir passé le col du Nufenen.
- 24.11.47 Palmerston (Angleterre) et l'ambassadeur de France se mettent d'accord à Londres sur un plan commun.
Capitulation de Lucerne; le général Dufour et les troupes fédérales entrent à Lucerne.
Le colonel Rilliet arrive à Vevey et avise le Conseil d'Etat vaudois qu'il pense être en mesure d'être prêt à attaquer le Valais au soir du 26 ou le matin du 27 novembre.
- 25.11.47 Capitulation d'Obwald et Nidwald.
Lettre du chef d'état-major général (colonel Frey-Hérosé) au colonel Rilliet répétant les «ordres que vous avez déjà reçu, c'est à dire, de ne pas faire cette attaque sans ordres précis de Son Excellence (...)»¹ et de soumettre son plan d'attaque.
- 26.11.47 Capitulation de Schwytz.
Le colonel Rilliet soumet son plan d'attaque avec la demande *de commencer les opérations contre le Valais sans ultérieur délai (...)*².
- 27.11.47 Le général Dufour s'adresse au Conseil d'Etat valaisan pour l'inviter à capituler.
Le général de Kalbermatten menace de démissionner en tant que commandant en chef

- des troupes valaisannes et de conseiller d'Etat, pour le cas où le Grand Conseil valaisan déciderait de capituler devant l'ennemi.
- 28.11.47 Capitulation d'Uri et fin des combats dans le Tessin.
Lettre confidentielle du colonel Rilliet à M. Blanchenay, président du Conseil d'Etat vaudois: «(...) Celui-ci [le général] persiste à me lier les mains pour agir en Valais (...)»¹.
Le colonel Rilliet reçoit à Aigle le Conseil d'Etat vaudois: «(...) Je fis connaître aussitôt à ces messieurs que mon parti était arrêté avant leur arrivée, et qu'à mes risques et périls je passerais le Rhône le mardi [1^{er} décembre], à la pointe du jour (...)»³.
Le Grand Conseil valaisan, après avoir appris la capitulation des cantons primitifs, accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour capituler, malgré l'opposition du conseiller d'Etat et général de Kalbermatten.
Le général de Kalbermatten avise le Conseil d'Etat: «La démoralisation qui fait des progrès effrayans parmi la troupe et les désertions de jour en jour plus nombreuses nous ont décidé à opérer un mouvement de retraite pour aller prendre position à la Balmaz (...).»¹
- 29.11.47 Le général Dufour renseigne le colonel Rilliet sur sa démarche auprès du canton du Valais, insiste pour que l'attaque du Valais ne s'effectue pas uniquement avec des troupes vaudoises «(...) pour ôter à l'expédition le caractère cantonal, ou seulement *Velche* qu'elle aurait aux yeux de bien des gens, sans cela»¹.
Lettre du colonel Frey-Hérosé, chef d'état-major général, au colonel Rilliet: «Gardez-vous de faire une attaque du Valais, sans avoir reçu d'ici l'ordre bien positif (...).»¹.
Deux émissaires apportent la capitulation du Valais au commandant de la 1^{re} division fédérale à Bex.
Fin de la guerre du Sonderbund (104 morts, 374 blessés).
- 30.11.47 La France adresse sa note au président de la Diète, l'Autriche la sienne à la Diète, chacune étant également adressée au conseil de guerre du Sonderbund.
La Prusse adresse une note semblable, mais qui n'arrivera que le 6 décembre à Berne.
Dans leur note commune, les grandes puissances offrent leur médiation en demandant d'abord l'arrêt immédiat des combats; selon cette note, la conciliation est possible aux conditions suivantes:
le Sonderbund s'en réfère à l'avis du Saint-Siège pour régler la question de l'expulsion des Jésuites,
la Diète garantit l'indépendance et la souveraineté des cantons et prend les mesures nécessaires contre d'éventuelles nouvelles expéditions de corps francs,
la Diète admet le principe selon lequel une modification du Pacte fédéral ne peut être décidée qu'à l'unanimité de tous les cantons,
l'alliance du Sonderbund annonce ensuite sa dissolution,
les troupes des deux partis sont, par la suite, licenciées.
La Diète apprend officiellement la capitulation du Valais et la fin du Sonderbund.
La note envoyée le 30.11. du royaume de Prusse arrive à Berne.
- 06.12.47
07.12.47 La Diète prend acte des notes des grandes puissances dans une ambiance de bonne humeur générale.

NOTES

Les citations sont tirées des documents et ouvrages suivants:

¹ Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zurich, 1966, 17.11.47, p. 413; 21.11.47, p. 421; 22.11.47, p. 417; 25.11.47, p. 418; 28.11.47, p. 419; 28.11.47, p. 422; 29.11.47, pp. 418 et 419.

² Lettre du colonel Rilliet au général Dufour, 23.11.47, et lettre du colonel Rilliet au général Dufour, 26.11.47, dans *Affaires du Valais*, ms., Archives Dufour, Genève, cote: G.

³ Louis RILLIET, *Fribourg, Valais et la première division*, Editions C. Staempfli, Berne et Zurich 1848, p. 74.



Fig. 77 Bicorne, épaulettes et ceinture du général Dufour. Musée militaire de Colombier.

LE DÉSARROI D'UN HOMME OU LA NOMINATION D'UN GÉNÉRAL¹

par Jean Langenberger

En 1847, Guillaume Henri Dufour a soixante ans et se partage entre deux lourdes tâches, l'une à Genève en tant qu'ingénieur cantonal, l'autre à Berne comme colonel fédéral. Il occupe depuis quinze ans (1832) la fonction la plus élevée de l'armée, celle de quartier-maître général, c'est-à-dire — en termes d'aujourd'hui — de chef d'état-major général. En cette qualité, il siège également au Conseil fédéral de la guerre². Sa famille habite à Contamines près de Genève, lui-même séjourne de longues semaines à Berne.

Le 14 août 1847, il écrit à sa famille:

« (...) nos affaires fédérales s'embrouillent plutôt qu'elles ne se simplifient, et je n'entrevois pas encore le moment où il nous sera permis de prendre la volée pour rentrer chez nous. C'est bien long, bien difficile à supporter; mais patience: c'est pour la dernière fois, car il paraît que, décidément, le Conseil d'Etat ne consent pas à ce que je reste chargé des fonctions de quartier-maître général conjointement avec celles d'ingénieur cantonal. Il faut opter pour les unes ou les autres; il n'y a donc plus d'incertitude, car je ne puis pas choisir. La position est plus nette, et c'est déjà quelque chose.»³

Alors qu'il croit terminer sa carrière militaire pour la fin de l'année et regagner définitivement sa famille et Genève pour y poursuivre ses travaux d'ingénieur, les relations se dégradent entre la majorité de la Diète et les cantons du Sonderbund. Et Dufour est rappelé à Berne au début du mois d'octobre.

Le 13 octobre, Saint-Gall, en tant que dernier canton libéral, se prononce également pour une dissolution par les armes du Sonderbund. A moins que ce dernier ne cède, la guerre est inévitable.

Dufour écrit à sa femme:

« Le canton de Saint-Gall vient de décider par son vote la grande question. Il s'est prononcé après une délibération qui s'est prolongée jusqu'à trois heures du matin, et à la simple majorité de deux voix, 76 contre 74, pour les mesures d'exécution! Ainsi la guerre peut en sortir, mais je n'y crois pas encore, tant il y a de fortes raisons pour ne pas la faire; mais nous n'échapperons pas aux embarras des préparatifs.

» Je crois les rôles tout adjugés, en sorte qu'en tout cas tu peux être tranquille sur mon compte. Il n'y a aucune apparence qu'on veuille me tirer de mes fonctions ordinaires, qui me retiennent au Conseil de la guerre. Il leur faut des hommes plus chauds. J'estime que cela est bien heureux, dans les circonstances pénibles où nous pouvons nous trouver.»⁴

Le 16 octobre, le Conseil de guerre du Sonderbund se réunit à Lucerne et décide la mise sur pied, pour le 19 octobre, des troupes et des cadres de la première Landwehr. Ce même jour arrivent à Berne les députés de la Diète fédérale. Le 17 octobre se tiennent les réunions politiques des partis. Le 18 octobre, jour d'ouverture, la Diète fédérale ordonne la mise sur pied des troupes d'élite.

Le 19 octobre, les représentants des cantons libéraux se réunissent à Berne et désignent, en grand secret, le futur général à faire élire à la Diète. Le quartier-maître général Dufour obtient neuf voix sur quatorze, le colonel fédéral Rilliet⁵ (Genève), trois voix, les colonels fédéraux Ochsenbein⁶ (Berne) et Luvini⁷ (Tessin) chacun une voix.

Les cantons de la Suisse orientale et occidentale votèrent pour Dufour, alors que Genève, Vaud et Soleure donnèrent leur préférence au colonel Rilliet, le Tessin au colonel Luvini et Berne au lieutenant-colonel Ochsenbein.⁸

Ce même jour, le colonel fédéral Frey-Hérosé⁹ informe le colonel Dufour des intentions de la majorité de le pressentir.

Il en rend compte comme suit:

«Je me rendis chez Monsieur Dufour pour l'informer qu'il avait été désigné comme Commandant en chef et pour connaître ses désirs quant au choix du chef de l'état-major général. Monsieur le colonel Dufour m'expliqua ce qu'il vous explique dans sa lettre, à savoir qu'il ne souhaitait pas assumer cette fonction, mais qu'il connaissait ses devoirs de militaire et qu'il donnerait suite à une telle décision. Quant au chef de l'état-major général, ma personne lui convenait.»¹⁰

Dufour, surpris, estime ne pas avoir assez clairement exprimé sa pensée au colonel Frey-Hérosé et adresse le lendemain, le 20 octobre, la lettre suivante à Monsieur Ochsenbein, président de la Diète :

«Le peu de temps que m'a donné Monsieur le Colonel Frey-Hérosé, dans la visite qu'il m'a faite hier, me laisse craindre de ne m'être pas suffisamment expliqué sur l'objet de sa mission. Il est donc de mon devoir de revenir là-dessus pendant qu'il en est temps encore et de vous faire bien connaître ma véritable situation.

»Je n'étais nullement préparé à la désignation qui m'a été si opinément annoncée, aussi en ai-je été tellement surpris qu'il m'a été bien difficile d'articuler mes raisons de refus. Tout, en effet, devait écarter cette idée si jamais elle avait pu se présenter à mon esprit: mon éloignement des affaires, mes fonctions de quartier-maître général qui m'attachent depuis nombre d'années au Bureau du Conseil de la guerre, mon ignorance de la langue allemande, mon âge déjà avancé, ma santé qui commence à flétrir; tout, je le répète, m'empêtrait de croire qu'il pût être question de moi pour le commandement de l'armée. Aussi n'y ai-je jamais songé, ne l'ai-je jamais désiré et n'ai-je fait aucune démarche dans ce but, préférant de beaucoup les modestes attributions de ma charge et le repos d'esprit qui y est attaché à toute autre fonction plus brillante et plus élevée.

»Si donc c'est une simple proposition qu'on me fait, ou si on me consulte en me laissant libre de me prononcer, je dois répondre que je ne puis pas accepter un tel fardeau, surtout dans les circonstances actuelles. Non, Monsieur le Président, je le sens très bien et je ne me fais aucune illusion, je ne suis pas assez l'homme du moment pour assumer une telle responsabilité, et je prie instamment Messieurs les Députés de vouloir bien désigner quelqu'autre officier qui soit mieux placé que moi pour accepter. Je serais heureux et je souhaiterais de toute mon âme qu'il en fût ainsi.

»Mais si la résolution en est définitivement prise et si la Haute Diète commande, je connais trop le devoir militaire pour ne pas obéir. Il ne me resterait alors qu'à m'incliner devant l'autorité suprême de mon pays et à faire des vœux pour que mon obéissance contribuât à son bien.»¹¹

Quant au délégué tessinois Luvini, il informe le même jour Bellinzona du choix de la représentation libérale :

«Cette excellente nomination du point de vue militaire ne peut être approuvée du point de vue politique, car Monsieur Dufour s'est toujours prononcé contre une guerre, même après avoir été rappelé ici, une guerre qui lui paraissait cruelle et fatale à la Suisse.

»Il faut, en revanche, se rendre compte que cet excellent officier, dès qu'il aura pris le commandement, mettra non seulement toutes ses facultés, mais aussi toute sa conscience dans l'accomplissement de sa tâche.»¹²



Fig. 78 Anonyme: Le colonel fédéral Frey-Hérosé (1801-1873), chef d'état-major général pendant la guerre du Sonderbund, gravure, 225x150 mm, Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

Le 21 octobre 1847, la Diète élit par 11 voix sur 12 le colonel fédéral Dufour comme commandant en chef de l'armée, avec promotion au grade de général; le canton de Berne, par M. Ochsenbein, vota pour le colonel Frey-Hérosé, les cantons du Sonderbund s'étant abstenus¹³.

Dufour raconte: «J'étais chez moi tranquillement occupé à résoudre quelque question de mathématiques, (...) lorsqu'une députation de la majorité de la Diète, qui s'était réunie *ad hoc*, vint m'annoncer qu'on me désignait. J'en fus comme pétrifié et je fis ce que je pus pour éloigner ce calice; mais la Diète elle-même ayant prononcé, malgré une lettre que je lui avais adressée pour lui expliquer mes raisons de refus, il fallut me résigner.»¹⁴

Cédons la plume à Olivier Reverdin:

«Calice; résigner. Ces deux mots expriment l'état d'âme de Dufour. La mission qu'on lui confiait, il ne l'avait ni recherchée ni même désirée. «Les uns me louaient, écrit-il, les autres me blâmaient d'avoir accepté ce commandement. C'était se faire une singulière idée du devoir militaire que de croire qu'il soit possible, dans des circonstances graves, d'opter entre l'acceptation et le refus!»¹⁵

Le soir de ce même 21 octobre, Dufour écrit à sa femme:

«Je voudrais n'avoir que de bonnes nouvelles à te donner; au lieu de cela il faut que je t'afflige. Je n'ai pas pu échapper à ma destinée; malgré mes vives instances j'ai été nommé par la Diète aux fonctions de Commandant en chef de l'armée fédérale.

»J'en ai été atterré bien que je fusse prévenu depuis deux jours que c'était l'intention de la majorité. Jamais peine plus grande ne m'a atteint, et pendant ces deux jours j'ai eu une pierre dans l'estomac et ai passé les nuits blanches. J'espérais que quelque circonstance viendrait à la traverse et éloignerait ce calice de moi. Mais il en a été autrement. Il faut déployer de la fermeté de caractère. Si encore nous étions dans les circonstances ordinaires; mais tout concourt à aggraver la situation. Bien des gens ne se doutent pas combien je suis à plaindre. Il me reste toutefois une espérance, mais bien faible, c'est que la Diète reculera devant une mise sur pied.

»Je t'envoie la copie de la lettre que j'ai écrite au président de la Diète pour lui faire connaître les motifs qui me faisaient vivement désirer de ne pas être nommé.

»Ah que le devoir militaire est une cruelle chose dans les circonstances où nous nous trouvons! Plaignez-moi et cependant ne perdez pas courage.»¹⁶

Mais le lendemain, acceptant son sort, le général Dufour adresse une fort belle lettre au président de la Diète, par laquelle il exprime clairement dans quel esprit il entend s'acquitter de sa tâche: «J'ai reçu aujourd'hui, avec le brevet de Commandant en chef de l'armée fédérale, l'avis officiel de ma nomination.

»En acceptant ce brevet, j'assume, je le sais, une immense responsabilité, mais je remplis une obligation d'honneur que tout officier contracte en entrant au service de la Confédération. Ce n'est pas dans un moment comme celui-ci qu'il peut être permis de se retirer.

»Quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, je n'en dois pas moins des remerciements à la Haute Diète fédérale pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner dans les circonstances difficiles où se trouve la Suisse. Je tâcherai de m'en rendre digne.

»Mais je crois pouvoir déclarer, au sein de cette assemblée, que tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux dernières extrémités, je ne m'écarterais jamais des bornes de la modération et de l'humanité; que je ne perdrai point de vue que c'est entre des confédérés qu'a lieu le débat; que je resterai étranger aux excitations politiques, et que, me renfermant exclusivement dans mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et ses établissements religieux, en un mot, de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre. Puisse alors mon dévouement être utile à la commune patrie. Mais que bien plutôt la Divine Providence écarte les calamités dont elle est menacée.»¹⁷

Erwin Bucher, à propos de la décision de la Diète du 21 octobre, écrit:

«Les cantons de la Suisse orientale cherchèrent délibérément un commandant en chef aux opinions politiques nuancées. Ils s'efforcèrent de faire apparaître la guerre à venir comme une intervention du pouvoir fédéral légal face à une faction de rebelles. (...) La *Neue Zürcher Zeitung* mentionnait dans un article qu'à propos «(...) des chefs militaires [Dufour et Frey-Hérosé] la lourde et importante mission qu'ils ont à accomplir ne doit pas être rendue encore plus difficile par des égards qu'ils auraient à observer face à des opinions politiques ou à autre chose de semblable. Ils n'ont d'ailleurs pas à

commander un corps de partisans, mais à une armée fédérale afin de sauvegarder l'intégrité et la réputation de la Confédération.»¹⁸

Lorsque la Diète se réunit le dimanche 24 octobre à une heure, les représentants des cantons du Sonderbund sont absents. Après avoir ordonné la mobilisation des troupes, la majorité entend procéder à l'assermentation du général Dufour. On est en pleine improvisation et l'impétueux président Ochsenbein fait chercher le général en train de dîner en tenue civile au «Falken».

Dufour se rend immédiatement à la Diète. Personne ne se lève et on lui assigne une place dans un coin. Le président Ochsenbein dit, en guise d'introduction, que le moment est si grave qu'il peut, sans perte de temps, procéder à l'assermentation du général et lit la formule.

Selon un rapport de Blumer¹⁹, le général répond «qu'avant d'être asservi, il désire exactement savoir ce que l'on attend de lui, car en sa qualité de vieux militaire il n'entend pas mettre son honneur en jeu à la légère. S'il est prêt à agir selon l'intention de la Diète contre le Sonderbund, on ne peut, en revanche, exiger de lui des entreprises non prévues par les règlements existants ni le contraindre à faire pression sur des gouvernements refusant de fournir des contingents.»²⁰

Le président lit alors, en allemand, le paragraphe 8 de l'arrêté sur la mobilisation, sur quoi le général Dufour exige une traduction française encore inexistante, quand bien même personne ne peut ignorer que le général Dufour comprend mal l'allemand. Le délégué vaudois Druey²¹ est alors chargé de traduire les points délicats de l'instruction. Alors, vraisemblablement, Dufour s'emporte.

Schneider²², qui ne porte pas Dufour dans son cœur, relate la scène comme suit dans son journal:

«M. Dufour tint alors un discours qui me fit longtemps douter qu'il fut encore en son bon sens. A grand peine, il fit entendre qu'on voulait le contraindre à nommer brigadiers des officiers cantonaux, et à prendre ceux que les cantons lui imposeraient. Or il entend être libre de son choix. Le président lui fournit des explications. Il en déduisit qu'on voulait l'obliger à rétablir l'ordre et la tranquillité là où ils avaient été troublés et à exiger des cantons qu'ils fournissent les contingents qu'ils se refusaient à fournir. Jamais il ne ferait cela. Il s'engageait à dissoudre le Sonderbund et à exécuter les décrets de la Diète, mais à rien d'autre. Au cours de ces longues explications, il s'emporta, pleura, tomba presque en convulsion, jeta plusieurs fois son brevet sur la table, menaça de le rendre, et provoqua un mécontentement général, si bien que quelques délégations manifestèrent leur indignation. Le président, qui avait conservé un calme remarquable, pria M. Dufour de se retirer quelques instants. Puis, comme un débat passionné menaçait de s'ouvrir, il leva la séance, et convoqua une conférence des cantons libéraux pour six heures.»²³

D'autres témoignages de cet incident sont cités par Erwin Bucher:

Luvini (Tessin):

«Les paroles de Monsieur Dufour étaient parfois accompagnées de larmes, et parfois — surtout lorsqu'il demanda à ne pas avoir à subir le déshonneur avant de mourir (*quando pregava di lasciarlo discendere onorato nella tomba*) — accompagnées d'une sorte de colère car il tapa plusieurs fois sur la table (...).»²⁴

et Sarasin (Bâle):²⁵

«Dufour, au lieu de jurer, annonce qu'il n'acceptera jamais la mission de forcer un canton refusant de fournir des contingents (...).»²⁶

La conférence des délégués des cantons libéraux se termina vers neuf heures et demie. Une députation se rendit chez le général Dufour pour lui fournir des garanties et le lendemain, lundi 25, il prêta serment. Le 27 octobre, il adresse un bref billet à sa famille:

«Nos affaires se compliquent par le zèle intempestif de nos chers confédérés vaudois. Ils ont mis sur pied deux fois plus de monde qu'ils n'en doivent et j'en suis très embarrassé. Ainsi, mon fardeau s'accroît, mais je ne perds pas courage.

»J'ai un cheval et un domestique, l'un et l'autre à ma convenance.

»Je vous embrasse toutes et dis mille choses aux amis.»²⁷,

puis le 29 octobre:

«Je voudrais que mon influence eût la portée que vous croyez; les choses s'arrangeraienr peut-être; mais hélas! entraîné par un courant irrésistible, il faut aller avec. L'opiniâtreté des uns, leurs prétentions élevées, et l'ardeur excessive des autres compliquent les affaires de plus en plus. Je n'entrevois pas d'issue possible selon mon cœur.»

»Priez pour moi, pour nous et pour la Suisse.»²⁸

Sa fille, Annette, atterrée, écrit: «Si ceux qui gouvernent commandent injustement, le devoir ne peut être de leur obéir. Les lois de Dieu sont au-dessus des lois des hommes, et rien ne peut permettre de s'en détourner.»²⁹

Et le général de répondre:

«Ma bonne Annette,

Ta lettre me perce l'âme; j'ai à peine la force de tenir ma plume. Ce que tu me demandes est-il faisable: ne plus obéir au moment suprême; trahir son devoir quand tout repose sur vous! De quel nom odieux ne serais-je appelé!

»Ah mon Dieu, mon Dieu, quelle position; être chargé d'un tel fardeau, d'une si rude et douloureuse mission, et encore être désapprouvé de ses chers enfants! Quel chagrin! Pardon, pardon...»³⁰

Dans l'avant-propos, nous avons exprimé le désir de faire mieux connaître l'attachante figure du général Dufour. Ses lettres sont de meilleurs témoins que ne pourraient l'être nos commentaires.

En revanche, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre ces jours si durs pour le premier officier de l'armée mis en devoir de prendre les armes, non pas contre un ennemi, mais contre ses propres compatriotes et de nombreux camarades militaires «du même camp», et l'ordre du jour que le général Dufour adresse le 5 novembre à ses «soldats confédérés». C'est probablement la plus belle page rédigée dans l'histoire de l'armée suisse. Le général Dufour attend de ses soldats qu'ils soient, eux aussi, au-dessus de la mêlée politique et de l'anticléricalisme, des hommes responsables du destin du pays. Il nous plaît de penser que le message de sa fille Annette se retrouve dans cet appel à la sagesse:

«Le Commandant en chef à l'armée

»Soldats Confédérés!

»Après la proclamation qui vous a été adressée par la Diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

»C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a déployé la bannière nationale sous laquelle tout Confédéré doit se rallier; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

»Le pays réclame aussi votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisse qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; vous ne tromperez pas son attente.

»Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux.

»Je mets donc sous votre sauvegarde les enfans, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonneure et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

»Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs les partageront avec vous; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues et les privations de la vie militaire qu'à déployer du courage sur un champ de bataille.

»Mais si tout se passe comme je l'espère, la campagne ne sera pas longue et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir accompli une grande mission et rendu à la Patrie un service signalé, en la remettant en position de faire respecter, au besoin, son indépendance et sa neutralité.

Berne, le 5 Novembre 1847

Le Commandant en chef

G. H. Dufour»³¹

NOTES

¹ Publié avec l'aimable et bienveillante autorisation de Monsieur le professeur Olivier Reverdin de Genève. Les citations de lettres privées sont en grande partie tirées de son livre *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève 1848 (cité Olivier REVERDIN).

² Le Conseil fédéral de la guerre (1841-1848) fut créé par une ordonnance de la Diète du 11.8.1840 et remplaça l'ancienne commission de surveillance militaire (1817-1840). Les membres étaient élus par la Diète et le conseil avait la composition suivante :

président: président du canton directeur

vice-président: l'un des membres, élu par la Diète

membres: 4 membres élus pour 4 ans, rééligibles après un an

suppléants: 2 suppléants élus pour 4 ans, rééligibles participants avec voix consultative: le quartier-maître général (chef d'état-major général d'aujourd'hui), l'inspecteur fédéral de l'artillerie

Le commissaire fédéral des guerres en chef pouvait aussi être convoqué et consulté par le conseil. Chaque année un membre quittait le conseil et un nouveau membre était élu.

En 1847, le Conseil fédéral de la guerre était constitué comme suit:

président: Ulrich Ochsenbein (BE)

membres: colonel David Zimmerli (AG) 6^e année

* colonel Rudolf Rüttimann (LU) 4^e année

* colonel Philippe de Maillardoz (FR) 5^e année

vice-président: colonel Eduard Ziegler (ZH) 2^e année

suppléants: colonel Charles de Bontemps (GE)

5^e année

colonel Friedrich Frey-Herosé (AG) 1^{re} année

* Ces deux colonels furent biffés des listes de l'état-major fédéral pour service militaire auprès de l'alliance du Sonderbund; des élections de remplacement eurent lieu le 3.09.1847, ce qui amena les modifications suivantes:

président: Ulrich Ochsenbein (BE)

membres: colonel David Zimmerli (AG) 6^e année

colonel Friedrich Frey-Herosé (AG) 1^{re} année

colonel Louis Rilliet-de Constant (GE) 1^{re} année

vice-président: colonel Giacomo Luvini (TI) 1^{re} année

suppléants: colonel Dominik Gmür (SG) 1^{re} année

colonel Johann Konrad Egloff (TG) 1^{re} année

Le 21 octobre 1847, le colonel Frey-Herosé est nommé chef d'état-major général, les colonels Rilliet, Gmür et Luvini, respectivement commandant des 1^{re}, 5^e et 6^e divisions fédérales, le colonel Egloff commandant de la 4^e brigade de la 1^{re} division et le lieutenant-colonel cantonal Ochsenbein, plus tard, commandant de la 7^e division cantonale bernoise. Ces indications sont tirées de Rudolf JAUN, *Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874*, volume III de *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées. Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Basel und Frankfurt, 1983, pp. 267-268 (cité Rudolf JAUN).

³ Olivier REVERDIN, p. 19.

⁴ *Ibidem*, p. 23.

⁵ Louis Rilliet-de Constant (1794-1856) est issu d'une famille aristocratique de Genève; après avoir suivi des études humanistes à l'académie de Genève et les cours de l'Ecole militaire de Saint-Germain, Louis Rilliet s'engage

au service de l'armée française (1812-1822). Il est député à la Diète en 1836, 1837 et 1847, puis devient conseiller d'Etat de 1847 à 1848. Lors de la guerre du Sonderbund, il commande la 1^{re} division fédérale (Rudolf JAUN, p. 148).

⁶ Johann Ulrich Ochsenbein (1811-1890), avocat radical bernois, est lieutenant-colonel d'état-major fédéral en 1841, mais il est rayé des listes après avoir conduit la seconde expédition des corps francs à la défaite du 31.03.1845 à Malters (105 morts). En 1846, il entre comme député radical bernois à la Diète et en devient le président en 1847, Berne étant alors canton directeur. A ce titre, il est également président du Conseil fédéral de la guerre. En novembre, le général Dufour lui confie le commandement de la 7^e division bernoise. En 1848, Ochsenbein devient l'un des premiers conseillers fédéraux, réintègre le corps des officiers de l'état-major fédéral avec le grade de colonel. A la suite de sa non-réélection, il quitte le Conseil fédéral en 1854, devient général de brigade dans l'armée française de 1855 à 1856, revient prendre une fonction de publiciste à Nidau, puis est nommé commandant de la place de Lyon avec promotion au grade de général de division, poste qu'il occupe de 1870 à 1871 (voir Viktor HOFER, *Die Zeit des Weiterausbaus*, volume II de *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées, Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Bâle und Frankfurt, 1983, ill. entre pp. 48 et 49).

⁷ Giacomo Luvini-Pereghini (1795-1862) de Lugano, avocat-notaire, est successivement syndic de Lugano (1830-1862), député au Grand Conseil tessinois (1830-1863) et à plusieurs reprises député à la Diète entre 1830 et 1845. Colonel fédéral depuis 1832, il devient membre suppléant du Conseil fédéral de la guerre le 3.09.1847, puis commandant de la 6^e division fédérale pendant la guerre du Sonderbund. Il reprend ensuite sa carrière politique pour devenir conseiller national, puis conseiller aux Etats en 1854 (voir Rudolf JAUN, p. 110).

⁸ Voir Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zürich, 1966, pp. 88-89 (cité Erwin BUCHER). L'auteur tient pour quasi certain que Rilliet et Luvini ont chacun voté pour soi.

⁹ Friedrich Frey-Herosé, ou Frey Hérosé, (1801-1873), d'Aarau, est fabricant de produits chimiques; il occupe depuis 1837 la fonction de conseiller d'Etat du canton d'Argovie; à ce titre, il ordonne la fermeture des huit couvents catholiques argoviens le 13 janvier 1841. Après une carrière dans les troupes argoviennes, il est promu au grade de colonel fédéral en 1839. Pendant la guerre du Sonderbund, il occupe la fonction de chef d'état-major général de l'armée fédérale, puis devient l'un des premiers conseillers fédéraux de 1848 à 1866 (voir Rudolf JAUN, p. 66).

¹⁰ voir Erwin BUCHER, p. 96.

¹¹ Olivier REVERDIN, pp. 25-26.

¹² voir Erwin BUCHER, p. 90.

¹³ Les députés minoritaires de l'alliance du Sonderbund assimilèrent la nomination du général Dufour à une farce. Il est, en revanche, intéressant de relever l'avis du colonel Elgger, chef d'état-major de l'armée du Sonderbund, donc adversaire de Dufour: «(...) Non! Si Dufour a été à ce point ébranlé à l'annonce de sa nomination, ce n'était pas la preuve d'une faiblesse, mais bien celle d'un cœur généreux et patriotique. Il faut soi-même penser avec grandeur

¹⁴ G. H. DUFOUR, *Campagne du Sonderbund et événements de 1856*, Neuchâtel, Genève et Paris, 1876, pp. 178 s. Dufour rappelle en bref les faits: le 19 octobre, il fut informé que la majorité libérale, réunie hors Diète, l'avait désigné comme candidat à la fonction de commandant en chef des troupes fédérales. Le 20 il écrivit au président Ochsenbein et le 21 il est nommé par la Diète.

¹⁵ Olivier REVERDIN, p. 27.

¹⁶ *Ibidem*, p. 27.

¹⁷ *Ibidem*, p. 28.

¹⁸ voir Erwin BUCHER, p. 95.

¹⁹ Johann Jabob Blumer est le second député du canton de Glaris à la Diète (Erwin BUCHER, p. 80).

²⁰ voir *Ibidem*, p. 125.

²¹ Henry Druey (1799-1855) est le chef de file des radicaux vaudois ayant renversé le gouvernement libéral en février

1845; il devient ensuite conseiller d'Etat et député à la Diète, puis un des premiers conseillers fédéraux dès 1848.

²² Johann Rudolf Schneider est le second député du canton de Berne à la Diète (Erwin BUCHER, p. 80).

²³ Olivier REVERDIN, pp. 31-32.

²⁴ Erwin BUCHER, p. 126.

²⁵ Félix Sarasin est syndic de Bâle et député à la Diète (Erwin BUCHER, p. 156).

²⁶ *Ibidem*, pp. 126-127.

²⁷ Olivier REVERDIN, p. 34.

²⁸ *Ibidem*, p. 35.

²⁹ *Ibidem*, p. 36.

³⁰ *Ibidem*, p. 36.

³¹ *Ibidem*, pp. 42 ss.



Gewidmet dem eidgenössischen Militärverein

Gravure, G. Perron & fils, éd. r. de Carouge, 202.

(Ch. Perron, del. & lab. — Mercier, Imp.

Gen! G. H. Dufour

“J'ai le plaisir privilégié d'être le plus vieux Soldat de l'armée mais aussi je puis me dire que vous êtes tous mes Enfants.”

Eugène, 11 Septembre 1847.

(Déposé)

Fig. 79 Le général Dufour. Gravure de Perron, 492 x 360 mm. Musée militaire de Colombier.

DUFOUR REFUSE D'ATTAQUER LE VALAIS

par Olivier Reverdin

Le texte qu'on va lire n'a pas la prétention de relater de manière critique les événements qui ont marqué, en novembre 1847, la garde montée sur les rives du Rhône par les troupes fédérales et vaudoises d'une part, les troupes valaisannes de l'autre. Il faudrait, pour cela, reprendre l'examen des archives fédérales, vaudoises et valaisannes et de quelques archives privées, dépouiller la presse, étudier les récits publiés par les témoins. N'en ayant pas le loisir — ni la compétence — et cédant aux instances d'amis du Valais, je me suis cantonné dans un travail beaucoup plus modeste : la présentation d'un dossier couleur rose, intitulé *Affaires du Valais*, que le Général Dufour a constitué au lendemain de la Guerre du Sonderbund¹.

Qui ouvre ce dossier, tombe sur une note ainsi libellée : *On trouvera dans ce pli la preuve des embarras causés au Commandant en Chef par le Commandant de la 1^{re} Division de l'armée et par l'esprit que manifestait une partie du personnel de cette Division*².

Le divisionnaire incriminé, c'est le colonel Louis Rilliet-de Constant : un aristocrate fougueux et ambitieux, qui militait alors dans les rangs du parti radical genevois, dont il était un des chefs ; il avait été dans la mouvance de James Fazy qui, peu à peu, l'avait assez surnoismement écarté des affaires, sans toutefois pouvoir empêcher qu'il ne soit, en 1847, un des deux députés de Genève à la Diète³. Dufour, qui était fils d'un membre du Tribunal révolutionnaire, avait suivi une trajectoire politique opposée, tenant d'un libéralisme modéré, il était ami de la conciliation. Les deux hommes éprouvaient l'un pour l'autre une vive antipathie. Rilliet, qui n'aurait pas refusé d'être élu général si on le lui avait demandé — il ambitionnait ce rôle — est un des rares députés qui n'ont pas voté pour Dufour. Il n'est pas inutile de préciser ce qui précède pour interpréter les documents dont il va être question.

Dans les Archives Dufour figurent deux recueils de correspondance, le premier n'étant que le brouillon du second. Sur les 198 lettres adressées par Dufour, du 20 octobre 1847 au 15 février 1848, à ses subordonnés, aux autorités civiles fédérales et cantonales et à des particuliers, il n'y en a pas moins de 23 — une sur neuf — dont le destinataire est Rilliet. Cela s'explique, certes, par le rôle que la première division a joué lors de l'attaque contre Fribourg, par les désordres qui se sont produits dans cette ville lorsque les troupes fédérales l'ont occupée et par «l'affaire du Valais» ; mais cela s'explique aussi par les craintes que Dufour nourrissait à l'égard du comportement de son subordonné !

Il est maintenant temps d'examiner une à une les pièces contenues dans le dossier rose. Nous les prendrons dans l'ordre chronologique.

La première est une copie, de la main de Dufour, des ordres donnés le 8 novembre, par Rilliet, au colonel Louis Nicollier, commandant de la 4^e brigade. Formée de troupes vaudoises, cette brigade avait reçu mandat *d'observer* le comportement des Valaisans. Elle était disloquée entre Villeneuve et Lavey ; son quartier général était à Aigle. Rilliet se dit conscient de *l'esprit d'indépendance qui a toujours animé ce corps*. Il déclare *repousser toute responsabilité de ce qui a pu se faire jusqu'à présent*, responsabilité qu'il laisse tout entière à *qui de droit*.

Cette réserve faite, Rilliet donne ses ordres : *Si les Valaisans font une attaque et que vous la repoussiez, prenez immédiatement l'offensive*⁴, attaquez fortement à Chessel⁵ d'une part ; et, de l'autre, faites filer une colonne derrière Bex, passez le Rhône aux bains de Lavey, jetez un corps d'observation sur la hauteur du bois noir, et, avec votre force principale, attaquez vigoureusement St. Maurice, emparez-vous de l'Abbaye pour avoir une garantie... Si nous entrons à Frybourg, n'hésitez pas à prendre l'offensive pour profiter de notre succès... Si nous sommes repoussés, prenez aussi l'offensive pour empêcher Kalbermatten de la prendre de son côté.

Au dos de la copie, Dufour a noté : *Que de réflexions doit suggérer cet ordre quand on sait que la Brigade Nicollier n'a été organisée qu'en vue d'observer et d'occuper le long du Rhône une position exclusivement défensive*⁶.

Dufour note encore que lui, *Commandant en chef*, n'a jamais été prévenu que des ordres d'attaque si positifs eussent été donnés par son Lieutenant! Comment celui-ci pouvait-il se plaindre de l'esprit d'indépendance qu'il avait remarqué dans la Brigade quand lui-même agissait comme s'il n'eut pas un chef de qui il devait recevoir des ordres, ou du moins un consentement, pour une chose aussi sérieuse que l'attaque d'un Canton?

Ce premier document éclaire déjà tout le débat:

L'intention de Dufour est claire: faire tomber Fribourg; concentrer la plus grande partie de ses forces contre Lucerne, qui était la «capitale» du Sonderbund; observer sur les frontières valaisannes, au Val Bedretto, au Pas de Cheville et dans le Chablais vaudois, une attitude purement défensive (l'expression est de lui), persuadé qu'il était que le Valais, resté seul en lice, capitulerait sans qu'il fût nécessaire de l'attaquer.

Les intentions du gouvernement vaudois «imbu des principes du radicalisme», des bataillons en surnombre qu'il avait mobilisés, des volontaires et des réfugiés valaisans qui affluaient dans le Chablais, c'était d'attaquer le Valais le plus rapidement possible et de le contraindre par les armes à capituler⁷.

Face au zèle agressif et doctrinaire des Vaudois, qui a l'appui de Louis Rilliet, commandant de la 1^{re} division, la ferme volonté de Dufour: temporiser, éviter de faire couler le sang confédéré.

Les instructions données par Dufour au colonel Luvini, commandant de la 6^e division, confirment ce qui précède. Le 5 novembre, quand la guerre est décidée, il lui demande d'inquiéter les Valaisans, d'occuper si possible le Val d'Urseren (par lequel le Valais et les cantons primitifs peuvent communiquer), et, au demeurant, de rester sur la défensive.

Le lendemain, ces instructions sont modifiées, les Uranais (que Dufour appelle les Urniens) ayant occupé préventivement le Val d'Urseren, Luvini se contentera de tenir fermement Airolo et Faido, de surveiller le Val Bedretto et de tenir l'ennemi en échec en faisant craindre une attaque au Gothard. Il ajoute: *Faites reconnaître le passage de la Nüfenen et tâchez d'être bien informé de ce qui se passe en Valais.* Avait-il des doutes sur la fermeté des troupes confédérées à Luvini? C'est probable. Le fait est qu'il termine sa lettre par ces mots: *tenez bonne contenance en Léventine.*

Le 15 novembre, l'ordre formel est intimé à Luvini de rester sur la défensive. C'est, précise Dufour, *le seul rôle à jouer pour le moment.*

On sait que les troupes de Luvini se sont laissé bousculer par celles du Sonderbund, formées pour l'essentiel d'Uranais et de Valaisans. Le bruit ayant couru que le Général de Salis avait été blessé dans les combats livrés en Léventine, Dufour estime qu'il ne s'agit que d'une *affaire d'avant-poste, où le commandant en chef n'avait rien à faire.* Au demeurant, il donne l'ordre à Luvini de réoccuper Airolo pour faire craindre aux Valaisans une attaque par la Nüfenen. On notera la nuance: l'ordre n'est pas d'attaquer, mais de faire craindre une attaque.

Les ordres donnés sont clairs, et Luvini s'y est tenu. La stratégie de Dufour ne consiste pas à attaquer le Valais, mais seulement, par une attitude purement défensive, à le tenir en respect jusqu'à ce que la décision intervienne ailleurs, en l'occurrence à Fribourg, puis à Lucerne.

Le 14 novembre, Fribourg tombait; le 24, c'était le tour de Lucerne. Zoug n'avait pas attendu pour capituler (le 23). Les Waldstätten se soumirent à leur tour. Il ne restait que le Valais!

Repronons le dossier rose.

Le 19 novembre, les officiers des compagnies de volontaires du district d'Aigle, *compagnies dont l'effectif est d'environ onze cents hommes*, adressaient au commandant en chef une supplique admirablement calligraphiée. Sept capitaines et seize lieutenants, dont quelques-uns ont des noms valaisans, l'avaient signée. Que demandaient-ils? En substance ceci: *hâitez l'expédition qui naturellement devra avoir lieu contre cette fraction du Sonderbund*⁸. Ils précisent: *L'exaspération existant contre le Valais est telle que les Officiers, soit des Volontaires soit des Troupes Fédérales ont de la peine à contenir leurs subordonnés.* Soucieux, disent-ils, de prévenir un conflit qui éclaterait de manière irrégulière, ils ont résolu aujourd'hui, en Assemblée générale, de solliciter des ordres de votre part pour que l'attaque du Valais se fasse le plus promptement possible. *In cauda*, une fleur de rhétorique: les officiers signataires de la lettre ont l'honneur de vous offrir leurs bras et leur vie pour le succès de l'entreprise que vous avez si bien commencée.

Ce texte parle de lui-même. Il est le fidèle miroir de l'état d'exaltation — et aussi d'exaspération — des militaires concentrés fort malencontreusement dans la région de Bex et d'Aigle. Ils sont animés

d'un esprit de croisade. Les réfugiés valaisans contribuent à les exciter. Ils veulent en découdre, venger la défaite des troupes de la «Jeune Suisse» au Trient le 20 mai 1844, reprendre contre les conservateurs, les Haut-Valaisans, Kalbermatten, la lutte interrompue trois ans auparavant!

La situation est à tel point explosive que le colonel Louis Nicollier, commandant de la 4^e brigade, prend sur lui de s'adresser confidentiellement, le 20 novembre, au Général sans passer par la voie de service⁹. Il ressent le besoin, dit-il, de mettre Dufour au courant de ce qui se passe, et qui lui paraît fort inquiétant. Il craint le pire. Qu'on en juge plutôt:

Les réfugiés valaisans casernés ici ont augmenté, ces jours derniers, leur nombre d'une manière notable[.] ils sont impatients de rentrer chez eux ce qui se comprend. Ils ont réussi, je le crois, à persuader Monsieur le Colonel Rilliet que rien n'était plus facile que d'entrer en Valais et qu'à l'arrivée des troupes fédérales les patriotes se joindraient et les autres se dissiperaient. En attendant ils sont au nombre et 6 à 7000 échelonnés outre Rhône, d'Evionnaz jusqu'à Vouvry.

Dans la marge, Dufour a noté au crayon: *C'est de cela qu'il faut se méfier, en face des mots rien n'est plus facile, et il y a peut-être quelque exagération mais il faut toujours supposer l'ennemi plus fort qu'il n'est en face des mots de 6 à 7000.*

Nicollier écrit ensuite qu'il a reçu du colonel Rilliet des directives générales qui, sans être des ordres formels d'attaquer, pouvaient me laisser dans le doute. On a vu que ces directives n'envisageaient qu'une solution: l'offensive contre le Valais.

La suite de la lettre est plus inquiétante encore: *des Membres du Conseil d'Etat de Vaud sont venus m'engager à prendre l'offensive à laquelle me poussent aussi les réfugiés Valaisans.* En marge, Dufour se borne à écrire quelle insanité! Ce n'est pas là son langage habituel; il formule ainsi sa pensée sous le coup de l'indignation.

La lettre continue ainsi: *Persuadé, mon Général, que cette attaque du Valais (...) n'est pas dans les vues du Conseil fédéral de la guerre et du Commandant en chef de l'armée, je prends sur moi de vous mettre confidentiellement au courant de ces circonstances.*

Ce qui suit montre que Nicollier a su percer les intentions du Général: *Quand je considère le développement considérable de forces qui ont été mobilisées pour occuper Fribourg — et cela en vue d'épargner l'effusion de sang, je ne puis comprendre que je sois appelé à entrer en Valais avec 4000 hommes de réserve, pères de famille, tous Vaudois (...). Une entreprise de ce genre ressemblerait plus à une échauffourée de Corps francs qu'à un mouvement raisonné de troupes régulières.*

Au demeurant, Nicollier, qui craint qu'une attaque ne se produise sans qu'il l'ait ordonnée et sans qu'il puisse la contrôler, dit en guise de conclusion le fond de sa pensée: *Si vous jugez qu'il y ait lieu à [sic!] occuper le Valais, ce que je crois nécessaire dans les circonstances actuelles [il faut que] cette occupation se fasse par des troupes fédérales de divers cantons en nombre suffisant avec un plan d'opération discuté et bien arrêté et non pas avec 4000 hommes de réserve tous du même canton et du même coin de pays.* Dufour note en marge que c'est juste et il précise *J'ai envoyé à cet effet la Brigade Egloff que Mr Rilliet a cru pouvoir renvoyer.*

Il est évident qu'en prévenant Dufour du malheur qui risquait fort de se produire, Nicollier a rendu un grand service au pays.

La pièce suivante, par ordre chronologique, dans le dossier rose, est un «extrait d'une lettre de Mr le Colonel Barman», du 20 novembre, adressée selon toute vraisemblance au Colonel Rilliet. Barman était Valaisan et réagissait en Valaisan, et, plus précisément, en radical valaisan. Selon lui, rien de plus facile que d'occuper le Bois-noir et faire poser les armes à la garnison de St. Maurice composée des meilleurs carabiniers du Valais (pas si facile, note Dufour). Constatant que Nicollier refuse d'attaquer, il s'écrie: *Si je n'avais pas le brassard fédéral au bras, je le forcerais bien à agir.* (De quel droit? demande Dufour dans la marge). La conclusion de Barman est proprement ahurissante: *Demain Grand Conseil à St. Maurice, nous tremblons qu'il ne se rende sans coup férir, dans le but de se maintenir. — Vous voulez donc à tout prix un engagement?,* lui répond Dufour dans la marge.

On l'a vu — et la chose est notoire: des membres du gouvernement vaudois se trouvaient sur place et poussaient à l'attaque. Dufour a conservé la copie d'une lettre de leur président, Louis Blanckenay, au Colonel Rilliet. Ce document témoigne du grand désordre qui régnait alors dans les esprits, aussi bien chez les civils que chez les militaires. On en a d'autres témoignages. Notamment les *Journaux de route* d'Urbain Olivier qui écrit: «Les ardents veulent absolument qu'on attaque le Valais (...). Monsieur Nicollier, notre chef, ne veut pas entendre parler d'attaque avec des troupes de

réserve uniquement. On craint qu'il ne soit débordé et qu'on nous jette en Valais, sans ordre du Général Dufour et sans plan d'opération»¹⁰.

Blanchenay était donc à Aigle le 22 novembre. Il constate la démoralisation qui s'est emparée de plusieurs des bataillons (imprudemment levés par le gouvernement vaudois) qui occupaient le Chablais, et qu'on avait commencé à licencier¹¹. *Les bataillons stationnés à Vevey ont l'air, dit-il, des mieux disposés. Leur chef, Mr Monnier, quoique très-modéré en politique, paraît animé du meilleur esprit et ne reculerait pas devant l'idée d'une attaque du Valais.* Blanchenay conclut en affirmant qu'on attendra *l'arrivée des troupes fédérales pour commencer l'attaque.*

Cette lettre, que Dufour n'a pas annotée (il s'est borné à souligner quelques passages et à tracer des croix dans les marges) n'est pas celle d'un «va-t-en-guerre»; mais la seule hypothèse qu'envisage Blanchenay, c'est l'attaque du Valais; il demande toutefois qu'on prenne des précautions.

Le lendemain, soit le 23 novembre, Rilliet adresse de Fribourg au général Dufour une lettre entièrement de sa main, mais qu'il omet de signer! L'original s'en trouve dans le dossier rose. Rilliet commence par s'en prendre au *mauvais commandement de Mr Nicollier*, dont les troupes sont démoralisées. Le colonel Rilliet a, en outre, renvoyé en Gruyère un bataillon argovien et il a pris sur lui de donner à un bataillon genevois, que Dufour lui avait fait attribuer, l'ordre de se rendre en bateau à Lausanne. *Contre mon ordre itérativement répété note Dufour.*

D'autres dispositions prises par Rilliet mécontentent Dufour, à en juger par les notes marginales. Le document prend figure de dialogue.

Rilliet: *Je pense qu'il y aura lieu si je ne reçois aucun ordre de votre part contraire, de faire les meilleures dispositions pour débusquer les Valaisans.*

Dufour: *Non, trois fois non.*

(Rilliet (après avoir exposé son plan opérationnel¹²): *Je ferai précéder le tout d'une sommation d'évacuer le pays jusqu'à et y compris Sion et de se déclarer séparé du Sonderbund. Si l'affaire du Valais réussit...*

Dufour: *idée fixe...*

Nouvelle lettre de Rilliet le 26 (entre temps, le 24, Lucerne avait capitulé), datée d'Aigle, dont Dufour a également conservé et annoté l'original. C'est une lettre dictée à un secrétaire, dont seuls la signature et un post-scriptum sont de la main de Rilliet¹³.

L'impatience grandit chez le commandant de la 1^{re} division, qui se trouve maintenant à Aigle. Il a mis en place son dispositif pour l'attaque du Valais. Il a sous ses ordres huit mille hommes des différentes armes *tous bien disposés et prêts à combattre.* En face, 4 à 5000 Valaisans *plus ou moins démoralisés par la prise de Fribourg, celle de Zoug et celle de Lucerne, et tout indique qu'elles doivent s'attendre à d'assez nombreuses défections lors de l'entrée des troupes fédérales.* Dufour a noté en marge: *erreur manifeste les troupes Val. sont plus nombreuses.*

Rilliet poursuit: *Dans cet état de chose, je crois qu'il importe de commencer les opérations contre le Valais sans ultérieur délai.*

Dufour répond en marge: *Non; il faut attendre, les bénéfices du temps sont pour nous.*

Rilliet reprend: Tous les officiers qu'il a sous ses ordres et les subordonnés du Colonel Nicollier sont *pénétrés de la conviction que le moment d'agir est venu.* Face à cette affirmation et aux arguments donnés pour l'étayer, Dufour se borne à noter dans la marge: *il faut cependant attendre.*

Rilliet continue à argumenter et conclut: *Je vous prie donc derechef, mon Général, de me délier les mains.*

Réponse cinglante de Dufour, dans la marge: *Non, dix fois non. Quelle impatience!*

De Lucerne, le 28, Dufour fait parvenir en deux exemplaires, *par la Furca et directement par estafette* une sommation au gouvernement valaisan dont voici le texte¹⁴:

Désireux de vous épargner les conséquences fatales d'une attaque contre votre Canton, je viens mettre sous vos yeux le véritable état des choses, et vous offrir les mêmes conditions qu'aux autres Etats de l'alliance séparée.

Vous connaissez déjà la soumission de Frybourg, de Lucerne et de Zug. Mais ce que vous ignorez peut être encore c'est que les Etats d'Unterwald, Schwyz et Uri ont successivement signé avec moi les conventions en vertu desquelles les troupes fédérales doivent y entrer pacifiquement, et les occuper jusqu'à ce que tout soit réglé par les Représentants fédéraux.



Fig. 80 Anonyme: Louis Rilliet-de Constant (1794-1856), commandant de la 1^{re} division de l'armée fédérale pendant la guerre du Sonderbund, aquatinte, 206 x 155 mm. Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

L'entrée a eu lieu hier à Schwyz et à Unterwald (Haut et Bas); elle aura lieu mardi à Uri immédiatement après la ratification. Ainsi l'alliance est dissoute et, dans votre isolement, toute résistance serait aussi inutile que fatale à votre Canton.

Songez, Messieurs, aux maux affreux qui suivent inévitablement une prise de vive force, et vous ne repousserez pas les offres de pacification que je vous fais pendant qu'il en est temps encore.

Si vous les repoussiez, je me serais déchargé de toute responsabilité, et elle retomberait sur ceux qui n'auraient pas reculé devant l'idée de pousser les choses à l'extrême.

Il faudrait, pour empêcher tout engagement qui devient de plus en plus imminent par le rassemblement des Bataillons et l'impatience des troupes, prévenir d'abord Monsieur le Colonel Rilliet en lui demandant un armistice, et m'envoyer un courrier porteur de vos résolutions; et cela dans le plus bref délai. Il me trouvera encore à Lucerne.

Accordez à ma lettre, je vous en prie, Messieurs, toute l'attention qu'elle mérite.

Les bases de la Convention seront les mêmes que celles de la Convention avec Frybourg et que vous connaissez. On y ajoutera un préambule pour se référer à la proclamation de la Haute Diète en ce qui concerne le respect de la Religion et le maintien de l'indépendance des Etats.

Agréez, Mr (...)

Le lendemain, 29 novembre, Rilliet annonce que deux parlementaires valaisans se sont présentés et qu'il a cru devoir conclure avec eux. Il envoie à Dufour le *double original de la capitulation*, signée à Bex par Louis Rilliet pour l'armée fédérale, Henri Ducrey et Antoine Louis de Torrenté pour le gouvernement du canton du Valais, dont la ratification était réservée.

Au bas de la convention Dufour a ajouté: *Ratifiée par moi à Lucerne le 1^{er} décembre à 10 heures du matin (suit sa signature) — La ratification du Conseil d'Etat de la République et Canton du Valais est arrivée à Lucerne le même jour à 2 h ½ après midi.*

L'attaque du Valais n'avait pas eu lieu! A Fribourg, à Lucerne, comme pour le Valais, Dufour avait imposé ses vues, réalisé son plan stratégique. La Suisse pouvait régler elle-même, sans intervention étrangère, les problèmes qui étaient alors les siens. L'antique Confédération d'Etats avait vécu. L'Etat fédéral allait naître. Peu de sang avait coulé; la guerre idéologique, forme la plus pernicieuse d'une guerre civile, n'avait pas éclaté; mais sur le front valaisan, il s'en était fallu de peu!

Laissons Urbain Olivier conclure cette étude: le 24 novembre, il a noté dans son journal «Il n'est plus question d'attaquer le Valais avec notre réserve uniquement. Nos bouillants volontaires d'Aigle et de Bex, les réfugiés du Valais, tout ce monde a dû baisser pavillon devant l'ordre du Général Dufour et devant la fermeté de Monsieur Nicollier»¹⁵.

NOTES

¹ Il n'y avait pas encore, à cette époque, d'archives fédérales dûment constituées. Dufour est donc arrivé à Genève, le 18 février 1848, avec un grand nombre de lettres et de documents (par exemple les originaux des capitulations de plusieurs cantons du Sonderbund) qu'il a conservés.

² Dans le manuscrit de 1856 (Archives Dufour, MS VII) intitulé *Campagne du Sonderbund en 1847*, qui n'a été publié (ainsi l'a-t-il voulu) qu'après sa mort, précédé d'une notice biographique d'Edouard Sayous, Dufour ne s'est pas appesanti sur les *embarras causés par le Commandant de la 1^{re} Division*. Il s'est borné à déclarer (p. 39) qu'il repoussa toutes les propositions qui lui furent faites d'attaquer le Valais (...) Il pensait d'ailleurs que les bénéfices du temps étaient pour lui. Un peu plus loin (p. 41), il constate qu'il se trouvait des impatients qui (...) désiraient ardemment [réduire le Valais par la force] et qui y poussaient par tous les moyens. Pas trace de polémique dans ces lignes. Huit ans s'étaient écoulés depuis les événements. Louis Rilliet-de Constant était hors jeu (il devait mourir quelques semaines plus tard, le 16 décembre 1856

— voir Jean RILLIET, *Six siècles d'existence genevoise. Les Rilliet*, Genève 1977, p. 134). Il eût été malséant de l'accabler. Sans doute est-ce aussi la raison pour laquelle Dufour a retranché les deux dernières pages de son manuscrit, à savoir la pièce à l'appui L intitulée (la table des matières, à la fin du manuscrit, en a conservé l'indication) *Désordres de Fribourg*. L'intention est claire. Dufour ne veut pas raviver le souvenir d'événements pénibles, auxquels Rilliet avait été mêlé.

Signalons qu'Edgar BONJOUR, dans son livre intitulé *Das Schicksal des Sonderbundes in Zeitgenössischer Darstellung*, Bâle 1947, a reproduit (pp. 77-122) le texte de Dufour dans la version allemande qui avait paru à Bâle en 1876.

³ Sur les avatars de la carrière politique de Louis Rilliet, on se référera à l'étude de Jean-Claude FRACHEBOURG, «Le Colonel Louis Rilliet Constant et James Fazy», dans *Mélanges Paul-Edmond Martin*, Genève 1961, pp. 592-608. Voir aussi Jean RILLIET, *op. cit.*, pp. 125-136.

⁴ Dans toutes les citations, les mots ou membres de phrases

imprimés en gras sont ceux que Dufour a soulignés au crayon sur les documents originaux. Divers indices montrent que c'est pendant la campagne qu'il a souligné et, le plus souvent, commenté dans la marge, au crayon, ces passages. Les notes marginales ont en effet la tournure qui inspirent sur le moment, dans le feu de l'action, les documents qu'on étudie pour la bonne raison qu'ils sont en rapport immédiat avec les événements et avec les décisions à prendre. Une annotation faite à tête reposée, dans un cabinet de travail, eût été autre!

⁵ Chessel, sur la rive vaudoise du Rhône, à la hauteur de Roches. Un pont de bois y existait depuis 1839.

⁶ Cette copie a vraisemblablement été fournie à Dufour par Nicollier, mais on n'en a pas la preuve. Dans sa lettre confidentielle du 20 novembre (voir p. 171), Nicollier ne la mentionne pas, et il est possible que Dufour se la soit procurée directement pour contrôler ce que lui dit Nicollier des ordres qu'il a reçus de Rilliet.

⁷ Les preuves de cette attitude belliqueuse abondent. Le gouvernement vaudois n'avait-il pas mobilisé de son propre chef treize bataillons, au lieu des six qu'il devait fournir? Voir à ce propos la lettre de Dufour à Jules Eytel, député du canton de Vaud à la Diète, en date du 26 octobre 1847 [cité ici d'après la minute conservée dans les Archives Dufour (MS 42, pp. 28-29)]: après avoir dit que le Conseil de Guerre estimait que les conséquences de cet excès de zèle risquaient d'être fort graves, il ajoute: *je prends la liberté de vous dire, tout en reconnaissant la bonne intention, que cette accumulation de forces à votre frontière contrarie mes plans, et qu'elle ne me paraît pas se concilier avec mes instructions qui ne supposent nullement une attaque du Sonderbund. Je ne pourrais pas en accepter la responsabilité.*

⁸ Entendez: le Valais.

⁹ Rilliet a eu vent de la démarche confidentielle de Nicollier. Il la mentionne dans la lettre qu'il a adressée, en date du 27 novembre, à Louis Blanchemay, président du Conseil d'Etat vaudois (Archives cantonales vaudoise K III 49, cité par Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Son-*

derbundskrieges, Zurich 1966, p. 419). Il y fait état de «la lettre confidentielle que Nicollier s'était permis de lui (c.à.d. à Dufour) écrire il y a quelques jours sans m'en donner connaissance et dans laquelle il représentait les bataillons de sa brigade comme démoralisés», et il ajoute «C'est encore une chose que je veux régler».

¹⁰ Urbain OLIVIER, *Campagne de Bâle..., Sonderbund, Valais... Journaux de route*, édités par Frank Olivier, Lausanne 1943, pp. 187 ss.

¹¹ A en juger par ce qu'écrit Blanchemay, la confusion qui régnait dans le Chablais vaudois dépasse toute imagination. Un exemple suffit à le montrer: l'ordre est donné (par le gouvernement vaudois ou par le commandant de la 1^{re} division, la chose mériterait d'être tirée au clair) de licencier le bataillon Roud. Le colonel Barman prend sur lui de donner un contr'ordre. Résultat: *le bataillon s'est licencié de lui-même en grande partie, de sorte qu'il ne peut compter.*

¹² Ce plan consiste à faire des démonstrations à Chessel et à Collombey, à passer le Rhône à Lavey (en doublant le pont qui existe d'un pont de chevalets), à occuper fortement le Bois-noir, à entrer en force à Saint-Maurice, à ramasser tout ce qui est de là au lac en faisant garder le sentier qui descend de Veyrossaz. Ce plan risquant de provoquer un coup de désespoir des Valaisans et de faire couler inutilement le sang, Rilliet envisage un second plan, consistant à pénétrer en Valais par Saint-Gingolph et de là à remonter la vallée jusqu'à Saint-Maurice. Il est intéressant de comparer ce plan à celui que Dufour avait lui-même élaboré, pour le cas où il lui aurait fallu attaquer le Valais (*Campagne du Sonderbund en 1847*, Archives Dufour, MS VII pp. 43-45): Dufour songeait de préférence à une attaque par Saint-Gingolph et Le Bouveret.

¹³ Le secrétaire pourrait être un des fils de Rilliet qui servait dans son état-major.

¹⁴ Je le cite d'après la minute que Dufour en a conservée (Archives Dufour, MS 42, pp. 111-113).

¹⁵ Urbain OLIVIER, *op. cit.*, p. 201. Le texte date du 24 novembre.



Fig. 81 Anonyme (J. F. Wagner): Le pont de Saint-Maurice entre 1831 et 1847. Gravure, 122 × 175 mm, Association du Vieux Saint-Maurice.

DUFOUR ET SAINT-MAURICE AU TEMPS DU SONDERBUND

par Maurice Parvex

Il n'est pas fréquent dans l'histoire militaire de rencontrer le bâtisseur d'une forteresse à la tête de l'armée prête à attaquer cette même forteresse! Et pourtant, ce paradoxe s'est bel et bien produit à Saint-Maurice — du moins pour la partie valaisanne des fortifications — quand le colonel Guillaume Henri Dufour, l'officier du génie qui avait fortifié le défilé en 1831¹, est élu général, le jeudi 21 octobre 1847 pour commander l'armée fédérale mobilisée contre le Sonderbund. Il faudrait bien plus d'un chapitre pour raconter la guerre du Sonderbund dont le dernier acte s'est déroulé en Valais. C'est pourquoi notre brève relation se limite au secteur de Saint-Maurice pour ne pas déborder du cadre de la présente publication, et cela en ayant recours le plus possible aux documents d'époque.

«Il paraît, d'après les journaux, que la pauvre Suisse est bien sens dessus dessous.»² Eh oui, nous sommes en pleins troubles politiques! A la suite de la suppression des couvents d'Argovie en 1841 et de l'appel des Jésuites à Lucerne, les débats prennent une allure confessionnelle et divisent les Confédérés. Plusieurs expéditions de corps francs dirigées contre les cantons catholiques amenèrent ceux-ci à demander à la Diète des garanties contre le retour de telles équipées. Cependant, les mesures prises ne permirent pas de supprimer les craintes des cantons catholiques; aussi compriront-ils «(...) la nécessité de s'unir plus étroitement que jamais pour la défense de leurs droits territoriaux et confessionnels». A la suite de nombreuses conférences qui eurent lieu dans le courant de 1845 et 1846, ils conclurent une convention particulière dont nous donnons ci-après la teneur:

«1. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald (le haut et le bas), Zoug, Fribourg et Valais, prennent, pour le cas où l'un ou plusieurs d'entre eux seraient attaqués, et en vue de défendre leurs droits de souveraineté et territoriaux, l'engagement de repousser l'attaque en commun et par tous les moyens à leur disposition, en conformité du pacte du 7 août 1815 et des anciennes alliances (...).»

«2. Les cantons s'entendent sur la manière la plus convenable de se tenir mutuellement au courant de tous les événements. Au moment où un canton obtient l'avis certain qu'une attaque doit avoir lieu ou qu'elle a déjà eu lieu, il doit être envisagé comme requis en conformité du pacte, et obligé de mettre sur pied le nombre de troupes nécessaires selon les circonstances, sans attendre la réquisition officielle du canton respectif.»

«3. Un conseil de guerre, composé d'un délégué de chacun des Etats prénommés, avec des pouvoirs généraux et autant que possible étendus de la part des gouvernements, est chargé de la direction supérieure de la guerre. En cas de menace ou d'existence d'une attaque, il se réunit.»

«4. Le conseil de guerre, avec les pouvoirs qui lui sont conférés, doit, en cas de besoin, prendre les mesures nécessaires pour la défense des cantons respectifs. Si le danger n'est pas pressant, il en conférera avec les gouvernements de ces cantons.»³

«5. Pour ce qui est du paiement des frais occasionnés par de semblables levées de troupes, il est admis, comme règle que le canton requérant doit acquitter les frais de la levée des troupes demandées. Sont toutefois réservées les cas où il y a des raisons particulières d'admettre une répartition spéciale. Les autres frais qui, dans l'intérêt commun, sont résultés pour l'un ou l'autre des cantons, sont supportés par tous les cantons prénommés d'après l'échelle d'argent fédérale.

Tel est le traité d'alliance devenu célèbre sous la dénomination impropre de Sonderbund (Ligue séparée).»³

LE VALAIS ET LE SONDERBUND

Ainsi, en vertu des engagements pris avec les six autres cantons catholiques, le Valais partage la même détermination à défendre ses droits territoriaux et confessionnels.

En ce début d'automne 1847, le climat politique s'assombrit au point d'amener les autorités à informer la population sur la tournure que prennent les événements, par diverses déclarations officielles où l'on peut lire notamment:

«Message du Conseil d'Etat au Grand-Conseil de la République et Canton du Valais, pour la session extraordinaire du 5 octobre 1847.»

» La gravité des circonstances où se trouve notre commune patrie nous a portés à convoquer extraordinairement le Grand-Conseil. Les événements se pressent, les grandes questions qui, depuis plusieurs années déjà agitent la Suisse et l'ébranlent jusque dans ses fondements, viennent d'entrer dans une nouvelle phase ensuite des décisions prises par la Haute Diète fédérale en sa dernière session.

»(...)

» Le danger commun exigeait une commune défense.

» Voilà l'origine de l'alliance des sept cantons catholiques, voilà son but unique. On a cherché à dénaturer nos intentions en nous prêtant des projets hostiles à l'égard de nos Confédérés. Nous repoussons ces insinuations perfides. Notre Alliance n'est que purement défensive, destinée à sauvegarder nos droits de souveraineté et territoriaux, et à réunir les forces des cantons alliés pour leur défense contre quiconque oserait les attaquer. Nous respectons les droits de souveraineté de nos Etats confédérés, nous respectons, dans toute leur étendue, les droits que le traité d'alliance des vingt-deux cantons leur assigne. Nous ne demandons de nos co-Etats qu'une juste réciprocité.

»(...)

» L'alliance particulière des sept cantons ne contient que la confirmation des obligations que le Pacte impose à chaque canton à l'égard de ses co-Etats.

»(...)

» Nous vous proposons, Monsieur le Président, Révérendissime et Messieurs, d'adresser une proclamation au peuple pour l'instruire du véritable état des choses en Suisse, et de lui soumettre en même temps les moyens que nous avons adoptés pour soutenir son indépendance...»⁴

Le Grand Conseil approuve la proposition du Conseil d'Etat qui dès lors fait publier la proclamation suivante:

» Chers concitoyens,

» Dans les jours de danger que nous avons traversés ensemble nous avons appris à nous connaître. Plus d'une fois notre voix a retenti parmi vous, et toujours vous y avez répondu avec le zèle et le dévouement que nous étions en droit d'attendre d'un peuple brave et généreux. Le Grand-Conseil a prononcé, en sa séance de ce jour, qu'il ne reconnaissait pas la légalité des arrêtés de la Diète fédérale, des 20 juillet, 16 août et 3 septembre, relatifs à l'alliance des sept Etats, à la révision du Pacte fédéral et à l'ordre des Jésuites, qu'il ne s'y soumettra pas, et que, si les douze et deux demi Etats veulent exécuter les dits arrêtés par la voie des armes, le Valais repoussera la force par la force et maintiendra comme moyen efficace de résistance, l'alliance qu'il a conclue avec les Etats de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug et Fribourg.

» Vu la gravité des conséquences qui peuvent résulter de ces résolutions, le Grand-Conseil a décidé, d'une voix unanime et conformément au préavis du Conseil d'Etat, de les soumettre à la sanction du peuple. Concitoyens! Etes-vous résolus à opposer la force à la force pour parer les atteintes qu'on porte à votre souveraineté ainsi qu'à l'intégrité du pacte, à résister par tous les moyens à l'expulsion des Jésuites, et partant à maintenir, comme moyen efficace, l'alliance que le Valais a conclue avec les Etats catholiques? Voilà les importantes questions sur lesquelles vous êtes appelés par le Grand-Conseil à vous prononcer. La votation aura lieu dimanche prochain 10 octobre.⁴

»(...)

A ce moment-là, l'évêque de Sion, Mgr Pierre-Joseph de Preux, rédige également une circulaire pour exhorter les fidèles par l'intermédiaire des curés des paroisses du diocèse:

«Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ!

»A la vue des dangers et projets qui menacent nos institutions civiles et religieuses, nous avons été à différentes reprises dans le cas de prescrire des prières publiques pour implorer l'assistance divine et la protection de la Mère de Dieu.

»Aujourd'hui ces périls devenant plus imminents, ainsi que vous l'apprend la proclamation qui vous est adressée par les premiers Pouvoirs de l'Etat pour vous appeler à faire preuve de votre foi et de votre patriotisme. Nous venons d'une manière plus pressante encore vous engager à redoubler vos prières et vos supplications vers le ciel, afin de chercher avant toutes choses l'appui du Seigneur.

»Nous chargerons MM. Les RR. Curés d'instruire et d'éclairer les fidèles sur le genre de danger que nous avons à redouter pour notre sainte religion, afin qu'ayant à mettre leur vote sur les résolutions prises par l'Autorité souveraine cantonale, ils donnent tous, en cette circonstance si grave, un témoignage de leur disposition à défendre à tout prix le dépôt de leur foi et de leurs libertés.

»(...)

»Nous ordonnons que les présentes soient lues en chaire pendant les offices divins, dimanche prochain 10 de ce mois.

»Donné en Notre Palais épiscopal, à Sion, le 7 octobre 1847

Pierre-Joseph
Evêque de Sion»⁴

Lors de la réunion du Grand Conseil, le 14 octobre 1847, le Conseil d'Etat fait connaître à la haute assemblée le résultat de la votation qui a eu lieu le 10 courant. Les résolutions soumises à la sanction du peuple ont été adoptées, le 10 octobre 1847, par 12 268 citoyens et rejetées par 257. Il est relevé que 359 votants les ont acceptées avec la réserve que nos troupes ne sortiraient pas du canton et seulement 26 se sont prononcés contre l'alliance en particulier.

Au moment de cette votation, l'inquiétude était telle qu'il fallait prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout désordre intérieur et surtout mettre en garde les agitateurs. C'est ainsi que le Grand Conseil «(...) considérant que les circonstances du temps exigent d'assurer par des mesures spéciales le maintien de l'ordre public, l'exécution des lois et l'obéissance à l'autorité légitime, décrète: «Art. 1^{er}. Toute Personne qui se permettrait d'agir par écrit, par des propos séditieux, par des chants révolutionnaires, comme la Marseillaise et autres, ou par des actes, contre les décisions ou mesures prises par le Grand-Conseil. Celui qui se soustrairait à ses devoirs militaires sans motifs suffisants, sera puni par les tribunaux compétents, selon l'exigence du cas, ou comme séditieux ou comme traître à la patrie (...).»⁵

On interdit de chanter la Marseillaise et paradoxalement on proclame... «Aux armes, citoyens!» Mais avant de relater en détail la mobilisation des troupes valaisannes, passons en revue les troupes engagées dans la guerre du Sonderbund.

L'armée fédérale se compose de six divisions à trois brigades, comprenant chacune trois bataillons de 750 hommes, plus les armes spéciales. Cela fait, au 16 novembre 1847, un effectif de 98 861 hommes avec 140 canons et 32 obusiers.

L'armée du Sonderbund, commandée par le général Jean-Ulrich de Salis-Soglio⁶, comprend quatre divisions formant trois groupements de combat. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zug, au centre, avec 20 500 hommes d'élite, soit deux divisions, et 27 500 hommes du landsturm, plus 45 bouches à feu.

Isolé, le canton de Fribourg dispose de la 3^e division forte de 5500 hommes d'élite, 10 000 du landsturm et 35 canons. Enfin, le Valais dont les troupes forment la 4^e division avec 3500 soldats, 12 000 hommes du landsturm et 8 canons⁷. D'autre part, il n'est pas exclu que la France et l'Autriche interviennent au profit des cantons du Sonderbund⁸.

L'ARMÉE CANTONALE VALAISANNE

Le 5 juin 1846, le Valais adopte une loi d'organisation militaire et un règlement pour la landwehr cantonale ainsi qu'un arrêté sur l'organisation, les attributions, les devoirs des grades et des fonctions d'une armée cantonale⁹.

Il est intéressant de lire l'appréciation que l'on avait de cette armée à la veille même de la campagne du Sonderbund:

«Par sa situation topographique séparée des autres cantons de la conférence [du Sonderbund], par sa politique reliée très étroitement à eux et suivant les mêmes tendances, le Valais a déjà entrepris l'armement considérable de ses troupes. Le landsturm était déjà complètement organisé en avril et compte 13 bataillons, desquels aucun n'est inférieur à 700 hommes. Avec les trois bataillons du contingent fédéral, ces bataillons donnent un effectif de 11 300 hommes. Celui qui penserait trouver sous cet effectif une masse difficilement dirigeable, sans ordre et mal armée, se tromperait. Plus de 8000 hommes portent de bonnes armes à feu, particulièrement les 2400 carabiniers, les 300 mousquetaires et les hommes armés du fusil d'infanterie. Le peuple est guerrier de nature et il compte de bons officiers plus qu'il n'en faut.»¹⁰

Pour compléter objectivement... ce tableau, il faut mentionner tout de même que plusieurs officiers se trouvaient en 1847 au-delà des frontières valaisannes en raison de leurs opinions politiques.

Du point de vue du commandement, dans sa séance du 2 juin 1847, le Grand Conseil nomme le colonel Guillaume de Kalbermatten commandant en chef de l'armée cantonale. Rappelons qu'en 1844 de Kalbermatten était commandant en chef de la landwehr et des volontaires organisés.

En 1847, au moment de cette nomination, Guillaume de Kalbermatten est conseiller d'Etat, chef du Département militaire et vice-président du gouvernement.

Sur proposition du colonel Louis de Courten, chef d'état-major, le Conseil d'Etat nomme le colonel Franz Taffiner, de Reckingen, commandant en second de l'armée cantonale. Pour le remplacer au commandement de la brigade de l'arrondissement oriental, le commandant Ignace de Werra est nommé à ce poste¹¹.

Dans sa séance du 14 octobre, le Grand Conseil accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat et au commandant en chef de l'armée.

En prévision de la situation, le Valais avait ordonné en 1846 le regroupement des forces pour créer une véritable armée cantonale. La landwehr comprend de 13 à 18 bataillons, chaque dizain en fournit un, et ceux dont les effectifs dépassent 1000 hommes en forment deux. Ces bataillons constituent les trois brigades (orientale, du centre, occidentale). Il y a donc un facteur géographique qui entre en ligne de compte dans les diverses incorporations et regroupements pour l'instruction. Cependant, dans la perspective d'un engagement, on procède à des restructurations indispensables pour une meilleure articulation de combat; c'est la formation de bataillon de guerre. On a recours au tirage au sort comme il est d'usage également dans les diverses opérations du recrutement¹².

C'est ainsi que le 16 octobre le Conseil d'Etat arrête la formation en bataillons de guerre de trois bataillons du contingent fédéral:

«Article premier. Les trois bataillons du contingent fédéral seront formés en bataillons de guerre, composés chacun de deux compagnies de chaque arrondissement.

»Art. 2. Les commandants de bataillon sont chargés de réunir les capitaines d'arrondissement respectif, afin de faire procéder au tirage au sort, pour désigner les quatre compagnies qui doivent être détachées du bataillon auquel elles appartiennent en ce moment.

»Art. 3. Le sort désignera de même le bataillon auquel chacune des compagnies sortantes devra être incorporée.

»Art. 4. Les commandants de bataillon tireront au sort pour déterminer l'ordre dans lequel auront à marcher les bataillons. Chaque commandant conservera son état-major actuel.

»Art. 5. Cette nouvelle organisation sera maintenue jusqu'à révocation du présent arrêté.»¹³

Le 18 octobre, le Conseil d'Etat fait procéder à la mise sur pied des troupes et le 19 il arrête que dès aujourd'hui toute la force armée est mise à la disposition de M. Le Conseiller d'Etat Guillaume de Kalbermatten, commandant en chef des forces militaires du Canton, pour être mobilisée, cas échéant, conformément aux décisions du Grand-Conseil du 14 courant⁴.

Si l'on mobilise en Valais, il convient de regarder simultanément ce qui se passe sur la rive droite du Rhône, dans le Chablais vaudois. C'est à François Oyex-Delafontaine, poète et instituteur bellerin, que nous devons un reportage d'époque intitulé *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-48*:

«(...) Comme il n'y avait point de troupes en activité de service dans le district d'Aigle, M. Veillon, préfet, prit sur lui de mettre sur pied une partie de l'élite du 2^e arrondissement, sous les ordres du commandant Cherix. Le lendemain le Conseil d'Etat confirma cette mesure et ordonna la mise sur pied du reste des troupes. Peu de jours après, l'élite partit pour se rapprocher de Fribourg. La réserve la remplaça sur la rive droite du Rhône. Le bataillon Roud, de 400 hommes, la batterie Gauthier, les carabiniers d'élite et de réserve furent pendant quelques jours les seules troupes cantonnées dans le district d'Aigle; sans nul doute les volontaires étaient là!!!...»

» (...) Le 25 octobre 1847, le colonel cantonal M. Nicollier, de Vevey, vint prendre le commandement des troupes: il établit son quartier général à Aigle. Le Conseil d'Etat avait cru qu'il était de son devoir de prendre l'initiative; il envoya sur les bords du Rhône les bataillons de réserve Thury, de Nyon, Wenger, de Lausanne, Visinand, de Vevey, et Vincent, 2^e section de Vevey (Moudon). La batterie Haubenreiser fut aussi mise sur pied, elle fut remplacée peu de jour après par la batterie Charles Pavid, d'Yverdon.»¹⁴

Au même moment en Valais, on tire au sort pour constituer les trois bataillons de guerre comme l'a décidé le Conseil d'Etat.

Cette fois on est vraiment sur le point de faire campagne. Le 30 octobre en son quartier général de Véroliez, le conseiller d'Etat et colonel commandant en chef de l'armée cantonale donne son premier ordre du jour.



Fig. 82 Le général Guillaume de Kalbermatten. Aquarelle de J. Calpini, 1959, 298 x 223 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.



Fig. 83 Anonyme: Le général Guillaume de Kalbermatten (1793-1875), commandant en chef des troupes valaisannes pendant la guerre du Sonderbund, photographie. Archives de l'Etat du Valais, Sion.

A sa lecture, on prend immédiatement la température du climat de l'époque. Il faut bien sûr le placer dans le contexte des événements d'alors. Les motivations ne sont pas nécessairement les mêmes de part et d'autre des rives du Rhône! On est bien loin de vouloir jouer à la petite guerre, le Valais «combat pour sa foi et sa liberté» et le commandant doit faire connaître à ses troupes sa détermination à remplir la mission reçue.

» Soldats, chers camarades!

» Le moment est enfin arrivé où vous êtes appelés à donner des preuves éclatantes de votre dévouement à notre religion et à notre patrie.

» Nos ennemis qui, il n'y a que quelques jours, étaient nos confédérés, poussés par la haine du nom catholique et le désir criminel de nous asservir, lèvent leurs bataillons et les dirigent contre nous. Ils s'appuient sur leur nombre et sur l'injustice. Nous, notre confiance est dans le Dieu des armées et dans la sainteté de notre cause!

» Soldats! Votre mission est sublime, le salut de la patrie est entre vos mains; vous la sauverez, car combattre pour sa foi et sa liberté, c'est marcher à la victoire.

» Vous n'oublierez pas que la discipline la plus exacte, la subordination la plus absolue aux ordres donnés et une entière confiance dans les chefs font la principale force d'une armée. Vous devez supporter bien des privations, faire bien des sacrifices qui sont inséparables de la guerre; mais votre dévouement à la cause que nous soutenons, votre amour pour l'honneur et l'indépendance de notre chère patrie vous les feront supporter avec patience et même avec joie. Oui, il n'est aucun de vous qui ne soit prêt à verser tout son sang pour sauver ces biens précieux, et lorsque le moment suprême sera arrivé, chefs et soldats, nous prouverons tous sur le champ de bataille que le Valaisan n'a pas dégénéré de ses ancêtres.

» Soldats! Nos drapeaux sont sans tache, nous devons les ramener couronnés de lauriers ou les laisser couverts de tout notre sang.

» Des milliers de catholiques ont les yeux fixés sur leurs frères des sept cantons de l'alliance, ils les admirent et prient pour eux. Nous ne serons pas seuls pour soutenir la lutte: les nobles enfants des fondateurs de la liberté suisse ont juré comme nous qu'ils mourront ou qu'ils resteront libres. Bientôt nos ennemis comprendront ce que peut un peuple qui combat pour sa foi et sa liberté.

» Soldats! Dès que l'agression aura commencé, que le cri: EN AVANT! aura retenti dans nos rangs, votre intrépidité sera sans bornes. La Reine des Victoires, Celle que l'on n'invoque jamais en vain, la sainte Vierge, nous protégera, et combattant tous pour Dieu et la Patrie, nous vaincrons.»⁴

En ce début de novembre, le froid est déjà très vif et la bise glacée des bords du Rhône vient encore éprouver les sentinelles qui s'épient réciproquement.

« (...) Les Valaisans se mirent le 4 novembre à établir des fortifications: ils y travaillaient jour et nuit. Les prêtres y assistaient et le vin ne manquait pas. Les Sonderbundiens firent aussi un fossé en face du gué de Massongex: dans une reconnaissance du commandant Cherix, l'un deux l'ajusta: il crut que c'était une bravade, mais une balle siffla au-dessus de sa tête et vint se loger dans un arbre très rapproché de lui.

» Sur le plateau de Vérossaz, position importante, dans les redoutes de la Confédération, nos adversaires avaient placé deux pièces de 12, un obusier de 18 et 300 mousquets.

» (...) Tout pris un aspect guerrier dans la vallée du Rhône: le qui vive! des sentinelles faisait fuir la martre des bords du fleuve, et bondir le chamois sur les pentes des Diablerets, car nos braves montagnards gardaient cet important passage, depuis le 13 octobre. Chaque soir, nos volontaires renforçaient ou formaient des avant-postes: les Valaisans avaient occupé toute la ligne de leur rivage avant l'arrivée des Vaudois.»¹⁵

Après l'éclairage qu'apporte François Oyex, il est intéressant de lire le rapport que le colonel Louis Rilliet, commandant de la 1^{re} division, adresse au général Dufour, à la suite d'une reconnaissance effectuée dans le Chablais pour s'enquérir de la situation valaisanne:

» (...) Voici ce qui se passe en Valais:

» M. de Kalbermatten est à St-Maurice, il avait hier environ (3000) trois mille hommes tant d'élite

que de landsturm, depuis Outre-Rhône jusqu'à la porte du Scex. On en attendait encore hier au soir et il paraît que M. de Kalbermatten a une réserve à Martigny.

» Deux compagnies valaisannes observent le Sanetsch; deux autres le passage d'Anzeindaz. D'autre part, le bataillon de contingent de Courten s'est décidément porté sur le canton d'Ury. Ira-t-il jusque-là?

» Il paraît que les Valaisans ont pris des engagements soit avec Fribourg, soit avec Lucerne, pour porter du secours effectif ou opérer une diversion en leur faveur.

» Trois pièces de canon, dont deux de 8 livres au moins ont été amenées à Saint-Maurice et hier on faisait les préparatifs nécessaires pour les monter sur le plateau de Vérossaz.

» Ce plateau est occupé par des troupes du landsturm, ainsi que le château de Saint-Maurice et les abords de tous les ponts, à commencer par celui de Lavey où j'ai reconnu 80 à 90 hommes.

» Dès hier matin, les portes du pont de Saint-Maurice sont fermées. La communication des autres ponts est également interceptée par le Valais (...).»¹⁶

Dans cette «orientation divisionnaire», il est fait mention de l'état des ponts et des gués pour franchir le Rhône, la traversée à la nage n'est pas prévue... et pourtant, c'est ainsi que certains sont arrivés en Valais! Lisons à ce sujet l'ouvrage de François Oyex dont le titre convient tout particulièrement à l'épisode suivant:

«Aucun accident n'eut lieu pendant le séjour des troupes dans notre contrée. Cependant, une aventure assez singulière arriva à un voltigeur du bataillon Thury; elle mérite d'être racontée: Nogaret, de Nyon, est un bon enfant, un de ces Vaudois comme il y en a tant! qu'un doux laisser aller surprend volontiers auprès de la bouteille... et le vin de la vallée du Rhône a des qualités, n'en déplaise aux amis qui n'en voient de bon que sous le ciel de Lavaux ou de la Côte! Or, notre brave se trouvant à Lavey, en cantonnement, profita d'un moment de loisir pour faire une promenade sentimentale, alpestre, que sais-je? du côté de Morcles. Ayant voulu prendre l'avance sur ses camarades, il s'égara dans les pentes abruptes et rocheuses qui dominent les bains de Lavey. Notez que le vin du Tilly, le Canaan de Morcles, opérait en lui... Le pauvre diable, fut surpris par une nuit fort sombre: je suppose qu'il se crut perdu... Apercevant de la lumière dans le lointain, il s'imagina qu'elle éclairait le petit café des bains... où sans doute ses désirs et ses souvenirs l'appelaient... Ce Tilly a-t-il des charmes? et de la force surtout! Nogaret avait perdu la mémoire!! il crut, je ne sais trop ce qu'il crut, que les bains étaient sur l'autre rive du Rhône, car sans se déconcerter le moins du monde, il entra dans le fleuve... Emporté par le courant, mais bon nageur, il passa au travers de brisants capables d'engloutir tel vigoureux compagnon qui n'aurait pas bu du Tilly, et il arriva heureusement au bord opposé... »L'eau glacée et surtout la présence de landsturmiers valaisans durent rappeler Nogaret à son état normal... Le malheureux! au lieu de la bouteille qu'il avait vue en imagination quelques instants auparavant, vit un canon de fusil se poser sur sa poitrine: on voulait seulement le fusiller, car on le prit pour un espion. Revenant à des sentiments plus humains, on se contenta de le conduire au quartier-général de Vérolliez; Kalbermatten, n'aimant pas le système humanitaire, envoya notre ami Nogaret sécher ses vêtements dans un des cachots du château de Saint-Maurice, où il fit, sans nul doute, des réflexions sur les avantages de la sobriété. Il resta enfermé jusqu'à la capitulation. — Voilà mon anecdote vraie dans tous ses détails.»¹⁷

A côté des expéditions nocturnes «en vin, pourfendant» les délimitations des terres et des parchets..., la troupe ne reste pas inactive dans l'attente du prochain grand affrontement. On s'applique au renforcement du terrain tout en montant la garde non seulement le long du Rhône mais sur les hauteurs où les sentinelles brassent la neige et luttent contre le froid. Sur place, notre «envoyé spécial» François Oyex nous raconte ce qui se passe dans le Chablais:

«(...) Au pied de la Dent de Morcles, au col de Darbegnon, à 6000 pieds d'élévation, les Valaisans avaient un poste nombreux. Les compagnies de volontaires Cherix et Bourgeois furent chargées de la défense de ce passage important. Tous étaient carabiniers, et la plupart d'excellents tireurs; car la carabine est l'arme favorite de nos vallées, et malheur à l'imprudent qui oserait la braver!

» Le service de ce poste était très pénible: le souffle des frimas avait glacé le sol et rendait les courses dangereuses. Chaque matin, à huit heures, une patrouille partait pour explorer les hauteurs et placer des sentinelles. Quand il s'agissait de faire la grande ronde, elle n'était de retour qu'à 3 heures.

»Des fers-à-glace, espèce de crampons que l'on attache sous la chaussure, étaient de toute nécessité.

»Les Valaisans, imitant les marmottes, avaient fait des tanières pour se garantir du froid, et fort souvent nos patrouilles s'approchèrent d'eux. Avant l'arrivée des compagnies, les habitants de Morcles montaient déjà la garde... Deux d'entr'eux se trouvant vers les châlets de Lau, aperçurent sur le territoire vaudois quatre Valaisans qui faisaient une reconnaissance à la base de la Dent... Doubler la charge de leurs carabines, les couchers en joue et faire feu! fut l'affaire d'un instant. Aussi agiles que les chamois avec lesquels ils vivent, les Valaisans furent bientôt hors de portée...

»Un autre jour, deux autres Valaisans se trouvèrent bloqués par nos gens qui leur crièrent de se rendre: mais, prompts comme l'éclair, ils sautèrent d'un rocher de 20 à 30 pieds de haut sans se faire grand mal, grâce à la neige avec laquelle ils firent éboulement. C'était risible, m'a-t-on dit, de les voir se dévaler sur ces pentes glacées de la montagne.

»N'ayant point de combats à raconter, il est naturel que l'auteur de cette narration entre dans d'autres détails de divers genres.»¹⁸

Dans le Chablais, sur la rive droite du Rhône, il n'y a pas que les hommes des troupes vaudoises qui s'activent...

En effet, à la suite des rivalités, puis conflits politiques qui divisèrent le Valais en 1844, plusieurs citoyens valaisans «proscrits, réfugiés, expatriés...» se retrouvent dans le district d'Aigle et s'impatientent de pouvoir rentrer en Valais par «la grande porte» du défilé, en même temps que les troupes fédérales.

Parmi eux, l'adjudant de la 1^{re} division: le lt-colonel fédéral Maurice Barman de Saint-Maurice, qui a joué et jouera un rôle de premier plan sur la scène politique valaisanne. De même le lt colonel Casimir Dufour, de Monthey, ancien inspecteur des milices valaisannes, qui écrit le 8 novembre au colonel Nicollier, commandant de la 4^e brigade occupant le Chablais vaudois:

«Le comité patriotique valaisan à M. le Colonel Nicollier, commandant la quatrième brigade de la première division de l'armée fédérale à Aigle.

»Monsieur le Colonel,

»Nous avons l'honneur de vous informer qu'un certain nombre de citoyens valaisans qui se trouvent actuellement au district d'Aigle, se déclarent formellement contre l'alliance séparée dite le Sonderbund, et annoncent qu'ils seconderont de tous leurs efforts la Confédération suisse dans les mesures qu'elle prendra pour soumettre les cantons rébelles.

»Ils espèrent conséquemment jouir de la protection que la Diète fédérale, par sa proclamation du 4 courant, promet aux citoyens des cantons de l'alliance séparée qui se déclarent ouvertement pour la Confédération.

»Nous vous prions, Monsieur le Colonel, de vouloir bien informer l'autorité militaire fédérale de la communication que nous avons l'honneur de vous faire.

»Ces citoyens sont réunis en corps organisés sous la direction d'un comité, présidé par M. le lieutenant-colonel Maurice Barmann [sic], actuellement en activité de service et que remplace en qualité de vice-président, M. le Lieutenant-colonel Casimir Dufour.

»Nous osons croire, Monsieur le Colonel, que vous agréerez cette communication, car dans la position critique où se trouve notre chère patrie, il est indispensable qu'elle connaisse ceux de ses enfants sur lesquels elle peut compter.»¹⁹

La poste de campagne fonctionne à merveille, le 10 novembre Rilliet écrit à Nicollier:

«(...) je persiste à croire que si les circonstances vous le permettent, vous ferez bien de prendre l'offensive et de vous débarrasser de l'inquiétude que cause la présence des Valaisans en frappant un coup que je regarde comme très important pour la suite de nos opérations.»

«(...) Au point où en sont les choses, et surtout après la déclaration de la Diète, il ne faut pas hésiter à mettre à contribution le zèle des réfugiés valaisans, car ils sont bien dans le cas de ceux à qui la Diète a promis protection dans l'arrêté d'exécution (...).»²⁰

Revenons sur l'autre rive. Nous sommes le 11 novembre.

«(...) il a été conféré à M. Guillaume de Kalbermatten, vice-président du Conseil d'Etat et commandant en chef de l'armée cantonale, le titre de général pendant qu'il sera en activité de service.»

Le Conseil d'Etat avise le même jour que le siège du gouvernement est transféré momentanément à Saint-Maurice et propose à l'assemblée souveraine

»(...) dans le but de ne pas trop éloigner de leur poste les membres du Grand-Conseil qui font partie de l'armée, de déclarer tenir ses séances de la présente session extraordinaire dans cette ville, en conformité de l'article 15 de la constitution.»²²

C'est donc à l'Hôtel de Ville de Saint-Maurice que se tient à 9 heures du soir la séance extrêmement importante qui pourrait déboucher sur une attaque contre le canton de Vaud pour créer une diversion au profit des alliés de Fribourg:

«Vu la lettre du Conseil de la guerre des Etats de l'alliance par laquelle il invita l'Etat du Valais à prendre l'offensive contre le Canton de Vaud dans le but d'opérer une diversion en faveur de Fribourg contre lequel se concentraient les forces des Etats de la majorité; vu la dépêche dudit Conseil de la guerre du 12 courant et le rapport y joint du Commandant en chef des Cantons alliés dont il constate que les Etats de l'alliance ont fait une invasion dans le Freiamt à l'effet d'y attirer une partie des forces dirigées contre Fribourg; vu les nouvelles qui nous parviennent que Fribourg est attaqué; considérant que de son côté le Valais doit contribuer autant qu'il est en son pouvoir à alléger la position de l'Etat de Fribourg conformément au pacte et au traité d'alliance, le Conseil d'Etat décide à l'unanimité de ses membres qu'un mouvement agressif sera fait contre le Canton de Vaud pour faire autant que le permettent nos forces, vis-à-vis de celles de l'ennemi, une diversion en faveur de nos alliés de Fribourg. Cette décision sera communiquée à M. le Général commandant en chef pour lui servir d'ordre.»²³

Du côté vaudois on fait des supputations à propos de la manière dont pourrait se dérouler une quasi probable attaque et les rumeurs vont bon train, chacun se sent l'âme d'un stratège et y va de son idée de manœuvre, tout comme François Oyex en l'occurrence:

«Le plan de Kalbermatten était de commencer l'attaque par Morcles à une heure du matin; de là, il tombait sur Lavey, et le principal champ de bataille aurait été dans les environs de Bex, selon toute probabilité.

»La compagnie de carabiniers Moreillon, postée près des bains de Lavey, et les deux compagnies de volontaires, stationnées à Morcles, auraient beaucoup souffert: ces 300 hommes déterminés et courageux se seraient bien battus... mais ils auraient été trop faibles pour arrêter longtemps une troupe cinq fois plus nombreuse.»²⁴

L'annonce de la capitulation de Fribourg va immédiatement remettre en cause la stratégie arrêtée et le Conseil d'Etat procède à une nouvelle analyse de la situation pour prendre les décisions qui s'imposent:

«Séance du 16 novembre 1847 au soir

»Tous présents

»Le Conseil d'Etat, vu les nouvelles qui lui parviennent que Fribourg doit être pris par les troupes des Etats de la majorité, délibère que, dans l'incertitude sur la situation de Fribourg, il n'y a pas lieu d'exécuter cette nuit l'attaque contre le Canton de Vaud qui, d'après les combinaisons du Commandant en chef, devait se faire dans la nuit d'aujourd'hui à demain. M. le Vice-Président vote pour l'exécution du mouvement agressif encore dans cette nuit, vu que les nouvelles de la prise de Fribourg ne sont pas positives et que dans tous les cas l'attaque aurait le but de détruire les fortifications existantes sur le territoire vaudois en face du Valais. Il demande que son vote soit inséré au protocole.»²⁵

Rappelons que le vice-président qui vote ainsi est précisément le général de Kalbermatten. On peut en déduire qu'il avait déjà pris les mesures nécessaires pour passer à l'action le soir même.

Le premier «feu vert» accordé dans ce sens passe donc «au rouge» et cela éclaire bien dès lors l'ordre du jour que de Kalbermatten donne en son quartier général de Saint-Maurice, le 18 novembre 1847. Il s'agit pour lui de maintenir ses troupes prêtes au combat pour éviter autant le défaitisme que la désertion, et d'assurer, à défaut d'attaque hors du canton, la défense du pays sans la moindre défaillance:

«Le Commandant en Chef porte à la connaissance de l'armée que le Gouvernement de Fribourg a capitulé le 14 du courant, sans qu'il ait été livré de combat sérieux.

»L'armée fribourgeoise est pure de cet acte de faiblesse, car même après la capitulation elle voulait marcher à l'ennemi, mais les positions principales ayant été occupées en suite de cette capitulation, Monseigneur l'Evêque a dû, afin de prévenir une effusion de sang devenue inutile, employer son influence pour décider la force armée à se soumettre.

»Les troupes vaudoises, bernoises et genevoises ont pris possession de la ville, et le désarmement du landsturm s'est opéré; un prochain avenir nous apprendra quelle a été la conduite de ces troupes après la prise de la ville; déjà la rumeur publique les accuse de sacriléges, de profanations, et d'atrocités commises sur le soldat désarmé, elle dit aussi que le contingent fribourgeois a été contraint de marcher contre nos frères de Lucerne.

»La perte de Fribourg ne peut affaiblir une alliance qui puise sa force en Dieu et en son bon droit; le Valais est encore appelé à prendre une part glorieuse dans la sainte cause qu'il a embrassée.

»Soldats! c'est dans les revers qu'un peuple libre se montre grand; vous ne vous laisserez pas abattre, et comme nos pères vous voudriez vivre catholiques et libres, ou mourir en combattant.

Dieu et Patrie!»⁴

Après le 18 novembre suivent des journées d'extrême tension de part et d'autre du Rhône. La 1^{re} division envisage-t-elle de passer à l'attaque? Dans le Chablais vaudois, on piaffe d'impatience à tous les niveaux. Cela oblige le commandant Rilliet à préciser ses ordres dans deux lettres écrites le 22 novembre:

«22 Novembre 1847.

»Monsieur le colonel Barman,

»Je suis confondu de la lecture de votre missive que je viens de recevoir et de la copie de celle que vous adressez au gouvernement de Vaud.

»Je ne peux pas comprendre qu'on ose venir me dire qu'on attaquera avec ou sans mes ordres; c'est une anarchie que je saurai réprimer.

»Je vous préviens que je fais marcher des bataillons d'élite, mais qui ne peuvent être rendus à Aigle avant jeudi, que je compte y être de ma personne; je charge M. Nicollier de s'opposer même par la force à tout mouvement avant ce moment-là, et je rends responsable, qu'ils réussissent ou ne réussissent pas, ceux qui se permettraient de le tenter.

»Veuillez dire cela aux autres, vous le rappeler pour vous-même et agréer, etc.

Louis Rilliet.»²⁶

«22 Novembre, à 5 h du soir.

»Monsieur le colonel Nicollier,

»Je reçois par estafette un rapport de M. Barman qui m'annonce que les réfugiés valaisans sont, dit-il, décidés à attaquer demain, qu'ils aient des ordres ou qu'ils n'en aient pas; et que plusieurs officiers de votre brigade, ainsi qu'une partie des troupes appuieront ce mouvement.

»Vous ferez immédiatement venir MM. Joris et Dufour, et vous leur direz qu'au nom de la Confédération je leur défend, puisqu'ils ont voulu être à son service et à sa solde, de faire aucun mouvement sans mon ordre, que je fais marcher des bataillons dans ce but, et que je punirai comme révoltés ceux qui oseront désobéir.

»Tenez-le pour entendu.

»Agreez, etc.

»(Signé) Louis Rilliet.»²⁶

Quant à la troupe, d'après Oyex, elle paraît être au courant, selon la rumeur, d'un plan d'attaque élaboré par le commandant Cherix:

«(...) Deux attaques auraient eu lieu à la même heure, l'une au pont des bains de Lavey, l'autre à celui de Collombey et de Chessel. La colonne des patriotes valaisans devait s'emparer du plateau de Vérossaz. St-Maurice aurait été ainsi attaqué par quelques pièces d'artillerie et les carabiniers. La résistance la plus forte aurait eu lieu où se trouvait l'état-major valaisan, au village de Vérolliez, près du Bois-Noir, à trois quarts de lieue sud-est de St-Maurice. En cas de réussite, nos deux colonnes auraient opéré leur jonction dans cette ville.»²⁷

En Valais, toujours en ce 22 novembre, la sainte Cécile, patronne des chanteurs et musiciens, passe exceptionnellement au second plan! Considérant que les motifs qui l'ont porté à transférer momentanément son siège à Saint-Maurice n'existent plus, le Conseil d'Etat fait savoir que le siège du gouvernement est replacé au chef-lieu du canton.

La troupe valaisanne continue à renforcer ses positions tout le long du Rhône. Cela n'est pas sans attirer la curiosité des gamins de l'époque et l'on doit à Emilien Mangisch de nous décrire ces travaux de fortifications à la hauteur du pont sur le Rhône entre Collombey et Saint-Tiphon:

«(...) On était arrivé à fin novembre, toujours par un beau temps sec et on entendait dire que nos travaux de défense le long du Rhône étaient terminés et il nous prit un beau matin la fantaisie d'aller voir ces travaux.

»(...) Quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis la route coupée par un long fossé creusé à profondeur d'homme et suffisamment large pour pouvoir s'y promener deux ou trois de front et dont la terre avait été jetée du côté du Rhône en guise de parapet. Ce fossé, se prolongeant à droite et à gauche à perte de vue, était garni d'hommes, la plupart en manches de chemise et coiffés soit de bonnets de police, soit de shakos de différentes formes n'ayant pas l'air de se ressembler beaucoup comme coupe, leurs armes et équipements appuyés contre le talus au bas duquel avaient été aménagés des bancs.

»Comme il devait être près de dix ou onze heures, ces hommes étaient en train de préparer leur soupe et rata dans des marmites suspendues par trois perches de verne attachées à leur extrémité supérieure en forme de faisceau, entre lesquelles brûlait un feu d'enfer. Tout ce monde avait l'air gai, plusieurs chantaient. La vue de nous autres gamins leur avait fait plaisir, car plusieurs nous avaient donné de leur pain. Une autre chose m'étonnait, c'était de voir les portes du pont bien fermées des deux côtés, moi qui avait vu cette route bien ouverte(...)»²⁸

Le Grand Conseil valaisan va se réunir en session extraordinaire le 28 novembre. La veille, lui parviennent deux lettres dont la teneur l'obligerà à les porter à l'ordre du jour:

«Le Conseil d'Etat au Grand Conseil de la république et canton du Valais.

»Monsieur le Président, Révérendissime et Messieurs,

»La gravité toujours croissante des circonstances a de nouveau nécessité la convocation du Grand-Conseil. La chute de Fribourg a été suivie de celle de Zug et Lucerne. Les cantons primitifs et le Valais résistent seuls encore. Nous ne saurions nous dissimuler la grande inégalité de forces et les chances fort douteuses d'une résistance.

»En cette conjoncture, nous vous proposons, Monsieur le Président, Révérendissime et Messieurs, d'autoriser le Conseil d'Etat à entrer en négociation, dès que les circonstances le lui conseilleront, et de déclarer le Grand Conseil en permanence, afin de pouvoir, cas échéant, prononcer immédiatement la ratification de la convention(...)»²⁹

«Quartier-général de St.-Maurice, le 27 novembre 1847.

»Le Commandant-en-chef de l'armée de la république et canton du Valais.

»Monsieur le Président,

»Dans la prévision que le Grand Conseil, convoqué pour le 28 du courant, sera appelé à tracer la ligne de conduite à suivre dans les graves circonstances dans lesquelles se trouve la république, je dois à ma patrie et à l'honneur de déclarer que, dans le cas où le Grand Conseil déciderait de capituler devant l'ennemi ou de suspendre les opérations de défense pour lesquelles j'ai reçu des pleins-pouvoirs, je donne ma démission de commandant-en-chef de l'armée et celle de conseiller d'Etat.

»Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de mon profond respect.

»Le Conseiller d'Etat et Commandant en chef:

»(Signé) Kalbermatten.»³⁰

En dépit de l'avis exprimé par le général de Kalbermatten le Grand Conseil déclare:

«Sur la proposition de sa commission (...) renoncer à l'alliance des VII Cantons, et donne de pleins-pouvoirs au Conseil d'Etat, pour négocier auprès des autorités compétentes, dans le but d'obtenir les conditions les plus favorables pour le Valais, en réservant la ratification du Grand Conseil, si cela est possible(...)»³¹

Dès lors le Conseil d'Etat entreprend les démarches pour faire savoir la capitulation au général de Kalbermatten et au colonel Louis Rilliet:

«Le Conseil d'Etat de la république et canton du Valais,

»En vertu des pouvoirs à lui conférés par le Grand Conseil en sa séance de ce jour,

»a délégué

»Messieurs le Dr. Ducrey (Henry) et de Torrenté (Antoine), auprès du chef militaire des troupes destinées à agir contre le Valais ou auprès de l'autorité à laquelle revient le droit de traiter, avec pleins-pouvoirs de négocier les conditions de la reddition du Valais, sous la réserve de la ratification du Grand Conseil.

»En cas que la ratification du Gouvernement soit un obstacle à la négociation dont sont chargés les susdits MM. Ducrey et de Torrenté, ils ont été autorisés à y renoncer.

»Le 29 novembre 1847, Messieurs les susdits commissaires ont informé le Conseil d'Etat qu'ils avaient fait la plus grande diligence pour arriver à leur destination, qu'ils s'étaient empressés de communiquer à M. le général de Kalbermatten les décisions du Grand Conseil, et qu'ensuite ayant inutilement essayé par deux fois de se faire entendre par le poste vaudois du pont de St.-Maurice, afin d'obtenir l'autorisation de se rendre au Quartier-général de M. le Colonel fédéral Rilliet-Constant, ils avaient pu heureusement donner avis de leur mission par des hommes de bonne volonté qui ont passé le Rhône pour porter une dépêche au Quartier-général. Aussi, le matin, au point du jour, la porte du pont de St.-Maurice fut-elle ouverte, les barricades enlevées, et les députés furent reçus par des officiers d'Etat-major qui les conduisirent à Sous-Vent, où se trouvait M. le Commandant de la première division fédérale, qui les reçut avec bienveillance et se montra accommodant sur les différents articles de la capitulation.

»Ensuite de cette entrevue, la capitulation suivante a été conclue à Bex le 29 novembre 1847, le Conseil d'Etat a ratifié cette capitulation, conclue au Quartier-général de Bex, le 29 novembre 1847, à 10 heures du matin, entre M. le Colonel Rilliet-Constant, agissant au nom de S.E. le Général commandant-en-chef de l'armée fédérale, et MM. Henry Ducrey et Antoine de Torrenté, délégués et munis de pouvoirs du Gouvernement du canton du Valais, au sujet de la renonciation à l'alliance des sept Etats et de l'occupation de cet Etat par les troupes fédérales.»³²

Voici le texte de la capitulation qui a été ratifiée par le général Dufour, à Lucerne, le 1^{er} décembre 1847:

«Capitulation du Valais.

»Entre les soussignés

«d'une part, Monsieur le Colonel fédéral Rilliet-de-Constant, commandant de la première division, de l'armée fédérale, agissant au nom de son Excellence, Monsieur le Commandant-en-chef de l'armée fédérale;

»Et d'autre part, Messieurs Henry Ducrey et Antoine-Louis de Torrenté, délégués et munis des pouvoirs du Gouvernement du canton du Valais;

»Il a été convenu ce qui suit:

»1) Le canton du Valais déclare se retirer de la ligue dite le Sonderbund;

»2) Les troupes fédérales occuperont le canton du Valais dès le 30 novembre au matin;

»Le nombre des troupes d'occupation ne dépassera pas huit mille hommes (8000) à moins qu'il ne soit commis des actes hostiles;

» Les troupes seront logées et nourries conformément aux règlements fédéraux pour autant qu'on le trouvera praticable et nécessaire;

» 3) Les troupes de toutes armes, milice et landsturm valaisans, seront immédiatement licenciées, les armes seront déposées à l'arsenal cantonal ou dans les dizains, aux lieux désignés par l'autorité cantonale ou, dans les dizains, aux lieux désignés par l'autorité militaire fédérale pour être rendues aux communes après que la tranquillité et l'ordre auront été rétablis.

» 4) Les troupes fédérales maintiendront l'ordre et la tranquillité et garantissent la sécurité des personnes et des propriétés dans le canton du Valais;

» 5) La décision de toutes les questions qui pourront s'élever et qui ne seront pas du ressort militaire, appartiendra à la haute Diète.

» Ainsi fait à double en Quartier-général à Bex, le 29 novembre, à dix heures du matin.

» La ratification du Gouvernement étant réservée, ses délégués la remettront au plus tard avant minuit le dit jour au commandant de la brigade de l'aile gauche, Monsieur le Colonel fédéral Frédéric Veillon à Bex.

» La présente convention sera pareillement soumise à l'approbation de Son Excellence Monsieur le Commandant-en-chef, sans toutefois que l'exécution en soit suspendue.

» Aux lieu et jour que sus.

»(Signé) Louis Rilliet.

(Signé) Henri Ducrey.

(Signé) Ant.-Ls. DeTorrenté³³

C'est ainsi que les troupes fédérales n'eurent pas à guerroyer pour franchir ces fameux ponts sur le Rhône qui désormais ne devait plus séparer, mais unir les riverains chablaisiens.

« A huit heures je vins dire à ma mère qu'on disait que les troupes arriveraient par le pont de Collombey. J'usais du même stratagème qui m'avait déjà si bien réussi pour me débarrasser de mon petit frère et me voilà encore parti avec quantité d'autres enfants pour aller voir, comme on disait, entrer la Confédération dans le Valais, et nous voilà de nouveau au pont; la route avait été comblée, les portes grandes ouvertes et nous pûmes regarder à notre aise ce Rhône dont les berges couronnées de vernes et de saules effeuillés lui formaient un corset qui semblait inutile pour si peu d'eau.

» Les tranchées étaient toujours là, mais vides, plus personne, plus de marmites.

» Vers dix heures, nous entendons le tambour dans le lointain; c'étaient des troupes qui s'approchaient. Nous ne pouvions pas les voir, vu la déclivité des berges. Cependant, au bout d'un assez long moment, un bruit de pas sur le plancher du pont permit enfin de distinguer des soldats. On avait fait rompre le pas et passer par petites sections pour ne pas trop ébranler la solidité du pont qui, quoiqu'étant presque neuf, n'en était pas moins qu'un pont suspendu par des câbles en fil de fer. Pour commencer, nous vîmes d'abord s'avancer six sapeurs, de front, barbus comme des juifs errants, coiffés de bonnets à poils qui leur donnaient un air farouche, ils avaient des tabliers en cuir beau blanc qu'on aurait dit en carton par leur raideur, des pantalons bleus à bandes rouges, un habit à pan avec épaulettes rouges et tenaient de la main droite une hache fraîchement aiguisée, le taillant en l'air, appuyée sur l'épaule, et l'autre main franchement campée sur la hanche gauche, ils s'avancèrent joliment en avant, avant de faire halte, afin que le bataillon put s'organiser en entier sur la route. A quelques pas des sapeurs vint le tambour-major, assez joli jeune homme portant crânement son colbac au poil luisant et au flocon rouge surmonté d'une aigrette et tenant assez fièrement sa canne de tambour-major ornée de cordons dorés; derrière lui venaient douze tambours, petits, trapus, avec de grosses caisses sur la cuisse; puis après, seule, la vivandière bien campée, à la jupe courte, petit baril sous le bras et l'œil un peu provocateur, tel était ce premier groupe qui semblait détaché du bataillon. Quelques instants après arrivèrent deux officiers à cheval, caracolant et brillant comme deux écus neufs: c'étaient le commandant et son major; ils ne donnaient pas d'ordres, mais surveillaient la formation des rangs; vinrent ensuite des officiers à pied, qui ceux-là donnaient des ordres et se démenaient volontiers, leurs sabres dégainés en mains. Ah! pour de beaux officiers, c'étaient de beaux officiers, leurs képis de feutre noir, hauts et cylindriques, ornés du beau pompon à flamme, la jugulaire sous le menton, le haussé-col d'argent dont je ne connaissais pas l'usage, un bel habit bleu à pans à passepoils rouges et sur la poitrine deux belles rangées de boutons d'argent, brillant comme des diamants; à leur flanc gauche pendait le fourreau de cuir verni, des pantalons même bleu avec larges



Fig. 84 Anonyme: Le pont de Saint-Maurice entre 1831 et 1847. A gauche: la chapelle Saint-Théodule qui sera démolie au lendemain de la guerre du Sonderbund. Peinture sous verre, 460 × 540 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

bandes rouges qui descendaient sans pli jusque sur leurs souliers. Après eux venaient enfin les soldats qui se distinguaient par un costume pareil, mais moins fin. Une chose m'avait particulièrement frappé, c'était d'abord la conformation et l'uniformité du vêtement; c'était encore cette espèce de demi-lune que chaque soldat portait sur sa croisée blanche, laquelle servait à tenir le sabre et la giberne; j'appris le même jour que c'était le réservoir des amorces qu'on appelait capucines ou capuchons devant servir à amorcer le nouveau fusil à chien que nous n'avions encore jamais vu, jusqu'à ce jour; c'était aussi le brassard fédéral que chaque homme portait à son bras gauche; c'était encore le havre-sac carré en peau de veau avec sa musette en fer-blanc, bien enroulé dessus.

»(...) Je ne sais combien de temps ce bataillon séjourna à Monthey, mais il fut bientôt remplacé par d'autres troupes d'autres cantons, et je sais que l'occupation militaire par les troupes fédérales dura jusqu'au 28 février 1848. Pendant ce temps un Pacte fédéral avait été voté dans toute la Suisse et un Arbre de la Liberté avait été dressé sur la place et chacun put rentrer en paix dans ses foyers.

»Mais quant à nous, bambins, nous avions eu le plaisir de voir entrer la Confédération dans le Valais.

»Lausanne, 26 octobre 1899.

E. Mangisch.»³⁴

La dernière phase de cette campagne sera l'ordre de désarmement communiqué le 1^{er} décembre 1847 depuis le nouveau quartier-général de la 1^{re} division, à Martigny³⁵.

En application des directives reçues, tout se passe conformément aux ordres donnés. Tout ou presque...



Fig. 85 Anonyme: Le pont de Saint-Maurice après 1847. Gravure, 297 x 420 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

«L'Après-guerre» commence dès «l'Avent». En effet, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, dans sa séance du 30 novembre, donne des instructions au préfet d'Aigle pour procéder à la démolition de la chapelle Saint-Théodule située sur le pont de Saint-Maurice, côté rive droite: «(...) procéder immédiatement à sa démolition, en l'autorisant à user pour cela de tous les moyens qui sont à sa disposition.»³⁶

Il est réjouissant de constater que le commandant de la 1^{er} division semble se souvenir des ordres du général Dufour relatifs au respect des édifices religieux puisqu'il s'oppose à cette démolition.

Dans sa séance du 2 décembre, le Conseil d'Etat vaudois note dans son registre des délibérations: «Par lettre d'hier le Préfet du district d'Aigle annonce que le colonel Rilliet s'est opposé à la démolition du bâtiment sur le pont de St-Maurice, lequel a d'ailleurs été taxé à 250 francs.

On fait savoir au Préfet que le Conseil d'Etat est surpris de ce que ses ordres n'ont pas été exécutés nonobstant l'opposition de M. Rilliet qui n'a absolument rien à commander notre territoire, lequel n'est pas encore en état de siège. On autorise le Préfet à surmonter toutes instances qui pourraient lui être opposées pour exécuter les ordres du Conseil.»³⁶

A la séance du 4 décembre, on note: «L'intendant des postes nous annonce son arrivée à St-Maurice où il a vu que l'on était occupé de la démolition du bâtiment situé sur le pont de St-Maurice, conformément aux ordres que nous avons donnés. Il paraît que cette démolition a occasionné une espèce de conflit entre le commandant Monnier, vu la consigne qu'il a reçue, et le Préfet du district d'Aigle.»³⁶

Mais passons *a capella* sur l'autre rive...!

Le 2 décembre, l'assemblée des citoyens du canton nomme à Sion un gouvernement provisoire que préside Maurice Barman avec, entre autres membres, Casimir Dufour et Maurice Filliez, dont on a vu le rôle très actif qu'ils ont joué dans le district d'Aigle.

Le Valais se préoccupe maintenant de savoir où trouver l'argent nécessaire pour régler sa contribution aux frais de guerre et d'occupation, d'où le décret du 9 décembre 1847 rédigé par le gouvernement provisoire.

«Art. 1^{er}. Une contribution de 200 000 francs sera payée pour le 17 courant, par les instigateurs de la résistance du Canton aux arrêtés de la Diète fédérale, des 20 juillet et 11 août dernier;

»Art. 2. Cette contribution est répartie comme suit:

La Maison du Grand-St-Bernard, Mont-Joux	L. 80,000.
L'Abbaye de St-Maurice d'Agaune	L. 50,000.
Les conseillers d'Etat, les membres du Grand-Conseil et les magistrats ou fonctionnaires publics qui ont excité à la révolte envers la Confédération	L. 20,000.
Le Révérendissime Evêque de Sion	L. 20,000.
Le V. Chapitre de Sion	L. 20,000.
Le chanoine André Derivaz	L. 10,000. (...)» ⁴

A ces demandes de contributions feront écho de nombreuses protestations. Les comptes ne se boucleront pas du jour au lendemain. De nouvelles restrictions viennent encore compromettre la survie des maisons religieuses et c'est par un *non licet* que l'évêque de Sion, Pierre-Joseph de Preux, répond au Grand Conseil:

«(...) nous vous disons: *non licet*, vous n'avez pas le droit de placer les biens ecclésiastiques sous la surveillance de l'Etat, ni de priver de leur libre administration, l'Eglise qui l'a exercée jusqu'ici de fait et de droit, comme de sa légitime propriété. *Non licet* (...)»³⁷

Pour terminer cette relation de la campagne valaisanne du Sonderbund, il convient de reconnaître que le général Dufour s'est énergiquement opposé à l'empressement du commandant de la 1^{re} division à passer à l'attaque du Valais, poussé qu'il était lui-même par les Valaisans «proscrits» regroupés dans le Chablais vaudois. Il s'est vraiment appliqué à persuader le gouvernement valaisan d'alors qu'il fallait absolument éviter un affrontement qui eût été certainement très meurtrier pour les deux camps.

«Heureux Pays, m'a-t-on dit, dont les habitants fêtent celui qui les a vaincus!» Heureux Pays, certes, non pas vaincu mais épargné par le général Dufour! C'est ce que m'a permis d'apprendre cette étude et j'aimerais *a posteriori* lui dire ma reconnaissance en associant le bicentenaire de sa naissance au 500^e anniversaire de la mort de Nicolas de Flüe, tous deux pacificateurs quand la discorde s'écrivait sur les pages de notre histoire.

NOTES

- ¹ Edouard CHAPUISAT, *Le général Dufour*, Payot 1942, Lausanne, p. 90.
- ² Louis Napoléon, futur Napoléon III, lettre du 29 juillet 1847 au colonel Dufour, son ancien instructeur à l'école centrale de Thoune.
- ³ Pierre ESSEIVA, *La Suisse et le Sonderbund*, Imprimerie catholique suisse, Fribourg, 1882, pp. 26-27.
- ⁴ *Recès des sessions extraordinaires du Grand-Conseil de la République et Canton du Valais des 5 et 14 octobre, 11, 21 et 28 novembre 1847*, paragr. IV, p. 3, AEV, dossier «Sonderbund». Ce dossier comprend un certain nombre de pièces de diverse nature dont des lettres manuscrites (cité RECÈS).
- ⁵ Annexe aux RECÈS.
- ⁶ En 1844, le colonel Salis-Soglio avait été nommé commandant des troupes fédérales; celles-ci avaient été appelées à la demande du canton du Valais, pour mettre fin aux troubles suscités par la résistance armée et organisée de la «Jeune Suisse»; toutefois, on renonça finalement à cette levée (voir *Histoire militaire de la Suisse*, CCG, Berne, 1921, vol. IV, cahier 10, p. 61 (cité *Histoire militaire de la Suisse*).
- ⁷ *Histoire militaire de la Suisse*, vol. IV, cahier 10, pp. 54-55.
- ⁸ *Histoire militaire de la Suisse*, vol. IV, cahier 10, p. 56.
- ⁹ Bases de l'organisation de l'armée et règlement pour la landwehr cantonale de la république et canton du Valais du 5 juin 1846, Sion, 1846, pp. 1-16.
- ¹⁰ *Helvetische Militär-Zeitschrift*, 12^e année, 1845, p. 188.
- ¹¹ Voir RECÈS, paragr. II, 14 octobre.
- ¹² Jacques CALPINI, «L'organisation des milices valaisannes de 1815 à 1875», dans *Vallesia*, XVIII, 1963, pp. 21-25.
- ¹³ Annexe aux RECÈS.
- ¹⁴ François OYEX-DELAFontaine, *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-48*, Payerne, 1848, p. 21 (cité OYEX-DELAFontaine). Voir Jean-Pierre CHUARD, «La campagne de 1847 contre le Valais d'après les souvenirs d'un poète bellerin», dans *Annales valaisannes*, 1978, pp. 63-74.
- ¹⁵ OYEX-DELAFontaine, p. 24.
- ¹⁶ Louis RILLIET-DE CONSTANT, *Novembre et décembre 1847. Fribourg, Valais et la première Division*, Imprimerie Staempfli, Berne, 1848, pp. 154-156 (cité RILLIET).
- ¹⁷ OYEX-DELAFontaine, pp. 32-33.
- ¹⁸ *Ibidem*, p. 45.
- ¹⁹ RILLIET, pp. 189-190.
- ²⁰ *Ibidem*, p. 190.
- ²¹ Annexe aux RECÈS.
- ²² Annexe aux RECÈS, session de novembre 1847.
- ²³ RECÈS, 14 novembre.
- ²⁴ OYEX-DELAFontaine, p. 42.
- ²⁵ Annexe aux RECÈS.
- ²⁶ RILLIET, pp. 196-197.
- ²⁷ OYEX-DELAFontaine, p. 64.
- ²⁸ Emilian MANGISCH, «Souvenirs intimes. Episodes du Sonderbund 1847», dans *Annales valaisannes*, juin 1931, pp. 21-22 (cité MANGISCH).
- ²⁹ RILLIET, p. 198.
- ³⁰ *Ibidem*, p. 199.
- ³¹ *Ibidem*, p. 199.
- ³² *Ibidem*, pp. 201-202.
- ³³ *Ibidem*, pp. 203-204.
- ³⁴ MANGISCH, pp. 24-25.
- ³⁵ RILLIET, pp. 233-234.
- ³⁶ *Registre des délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud*, ACV, K III, 10, n° 143. Il faut rappeler ici que l'Etat de Vaud cherchait depuis longtemps déjà à démolir cette chapelle située sur le pont, rive droite, raison pour laquelle il en contestait la propriété valaisanne. Déjà à la diète cantonale du 22 mai 1822, le Conseil d'Etat du Valais s'oppose à la demande de démolition faite par l'Etat de Vaud en précisant que cette chapelle construite par l'évêque Jost de Silinen est propriété du château de Saint-Maurice. Son autel dédié à Notre-Dame des Sept Joies se trouve aujourd'hui dans la chapelle du Trétien. Voir Georges REVAZ, «Notre-Dame des Sept Joies et le Valais», dans *Les Echos de Saint-Maurice*, février-mars 1930, pp. 38-40.
- ³⁷ Lettre de l'évêque Pierre-Joseph de Preux, au Grand Conseil, en réponse à son arrêté du 2 décembre, annexe aux RECÈS.

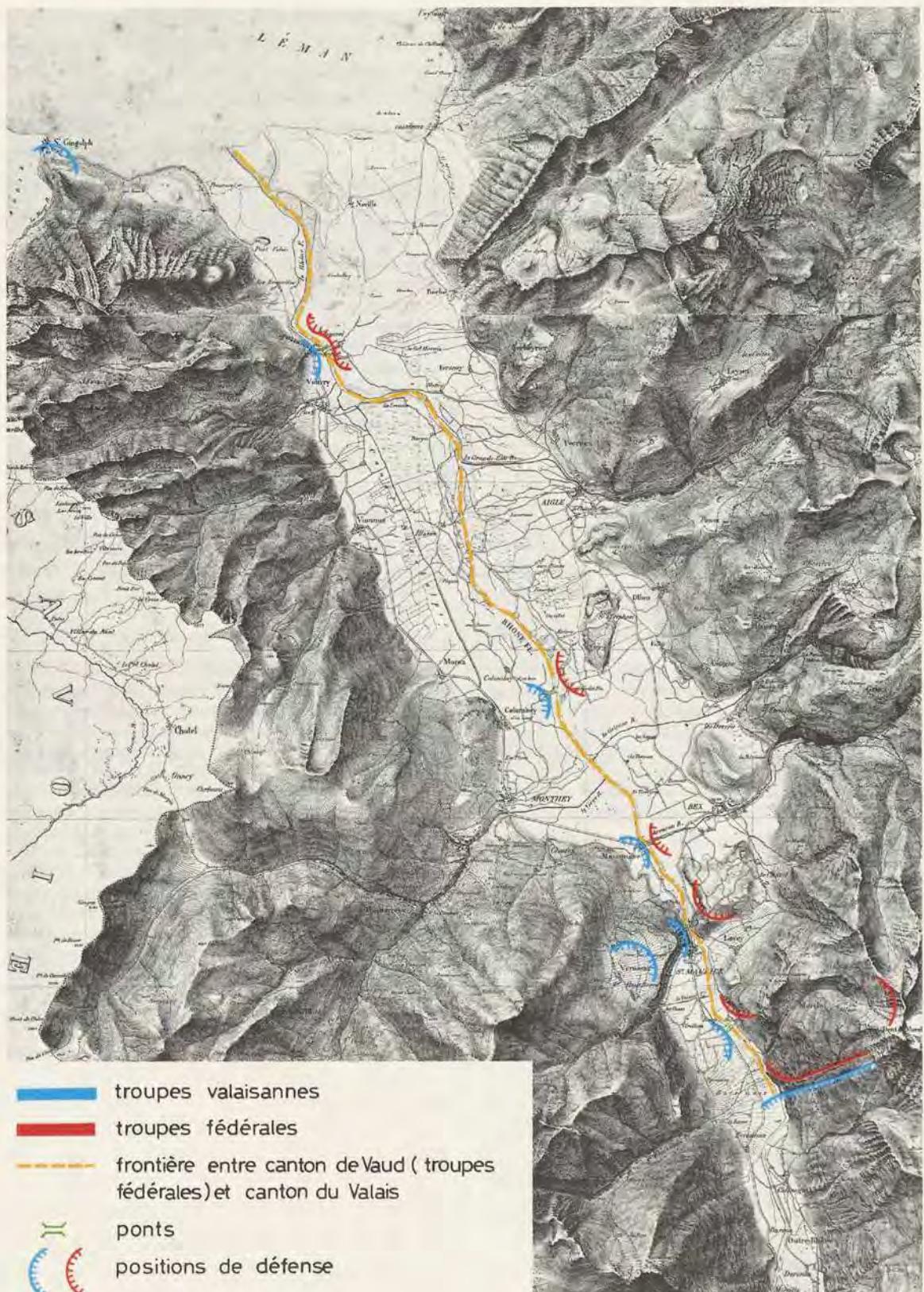


Fig. 86 Carte du Chablais, minutes de la première carte fédérale, 1840. Office fédéral de la topographie, Berne. Surcharges: J.-P. Formaz.

LA CAMPAGNE CONTRE LE SONDERBUND: LA NON-GUERRE DU CHABLAIS

par Jean Langenberger

Il nous a paru intéressant, en dépit de certaines lacunes dans la documentation, d'étudier les événements d'octobre-novembre 1847 dans le Chablais d'un point de vue proprement militaire.

On ne retrouve pratiquement ni ordres, ni rapports écrits au sens où nous l'entendons de nos jours, sans doute parce que l'on conduisait de vive voix aux échelons subalternes. En revanche, les officiers supérieurs échangeaient de nombreuses et longues lettres — transmises par la cavalerie — à travers lesquelles il n'est pas toujours aisément de découvrir le dessein militaire. Les sources, inévitabili-
ment teintées de subjectivité, sont moins abondantes du côté du Valais que du côté de la Confédé-
ration¹.

L'ÉTUDE DU TERRAIN

En 1847, la frontière entre le canton de Vaud et celui du Valais était, comme aujourd'hui, marquée dans le Chablais par le cours du Rhône depuis Eslès près de Lavey-les-Bains jusqu'au lac Léman. Seuls quatre passages existaient alors d'une rive à l'autre: la passerelle des Bains de Lavey, l'arche de pierre de Saint-Maurice, entièrement propriété valaisanne, le nouvel ouvrage suspendu de Collombey, non loin des collines de Saint-Tiphon, et le pont de Chessel, près de la Porte-du-Scex, construit en 1839².

Qui aurait voulu attaquer le canton voisin pouvait disposer en outre de deux ou trois gués entre Lavey et Massongex³. De Villeneuve à Saint-Gingolph, on pouvait envisager un transport de troupes par bateau à vapeur⁴.

Les minutes de la première carte fédérale de 1847 révèlent l'étendue des zones marécageuses le long des bras du Rhône. Entre le Rhône (près de Lavey) et la Dent de Morcles, des sentiers permettaient de franchir la frontière vers Outre-Rhône (Collonge et Dorénaz). Enfin, des troupes pouvaient passer de Bex à Conthey (ou vice versa) par Gryon, Anzeindaz, le Pas de Cheville et Derborence. Comme on le sait, les fortifications de Saint-Maurice ont été construites dès 1831, de part et d'autre du Rhône, pour faire face à un adversaire pénétrant à travers le Chablais en direction de Martigny ou de Martigny en direction du lac Léman. On n'imaginait pas, lors de leur construction, que le front séparant des armées belligérantes puisse suivre le Rhône du Bois Noir au Léman! Les Valaisans disposaient donc du château, des fortifications voisines et de la redoute de Vérossaz, et les Vaudois des fortifications du Plateau de Chiètres, à un jet de pierre du pont et de la chapelle Saint-Théodule.

Fig. 86

LES FORCES EN PRÉSENCE À LA FIN D'OCTOBRE ET AU DÉBUT DE NOVEMBRE 1847

Donnons la plume à François Oyex-Delafontaine, l'instituteur et poète radical de Bex: «Le 20 octobre, le Valais mit sur pied trois bataillons de milices, élite et landwehr, et deux compagnies de carabiniers; ces troupes furent mobilisées à Martigny, sous prétexte d'instruction militaire, mais dans le but plutôt de paralyser les manifestations libérales du Bas-Valais: elles occupèrent cette partie du canton le 25 et le 26. Le 26, une forte colonne de landsturm descendit à Saint-Maurice, cinq prêtres en tête.



Fig. 87 Le colonel cantonal Louis Nicollier (1802-1854) commandant de la 4^e brigade d'observation. Musée de l'Elysée, Lausanne.

»Comme il n'y avait point de troupes en activité de service dans le district d'Aigle, M. Veillon, préfet, prit sur lui de mettre sur pied une partie de l'élite du 2^e arrondissement, sous les ordres du commandant Chérix. Le lendemain, le Conseil d'Etat confirmé cette mesure et ordonna la mise sur pied du reste des troupes.»⁵

Le commandement en est alors confié, par le Conseil d'Etat, au colonel cantonal Nicollier. Jusqu'au 28 octobre, on ne parle donc pas encore de la présence de troupes fédérales dans le Chablais.

Le 29 octobre, jour de la mise en place des troupes fédérales, le colonel Rilliet, nommé peu auparavant commandant de la première division fédérale et investi du commandement des troupes dans les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, dispose (les Neuchâtelois ayant refusé de fournir les deux bataillons prévus) de trois brigades de deux à trois bataillons⁶ correspondant chacune à un régiment d'infanterie de nos jours. De plus, le 2 novembre, le général Dufour donne connaissance au colonel Rilliet d'un «(...) arrêté de la haute Diète, qui met les réserves cantonales à la disposition des commandants fédéraux»⁷. Avec le génie, l'artillerie, la cavalerie, les corps détachés, les volontaires et les personnels d'ambulance, la division Rilliet comprend 19 423 hommes⁸.

Au début du moins de novembre, la première division s'apprête à faire mouvement depuis le Gros-de-Vaud en direction de Fribourg, conformément aux ordres du général. Dans le Chablais, reste seule la 4^e brigade. Renforcée, sur ordre du colonel Rilliet, par un bataillon et une batterie d'artillerie, elle est constituée des troupes vaudoises déjà mises sur pied par le Conseil d'Etat vaudois; elle est alors formée, réserves et volontaires compris, de sept bataillons et de cinq compagnies de carabiniers, pour un total de 4037 hommes.

Le colonel Nicollier voit donc non seulement ses troupes désignées comme troupes fédérales⁹, mais être constituées en brigade à la tête de laquelle le général Dufour le maintient comme commandant, quand bien même il eût été de règle de désigner un colonel fédéral à un tel poste. On verra ultérieurement les conséquences de cette situation.

Les intentions et les ordres du général Dufour pour le front valaisan sont clairs: dans une lettre du 27 octobre, adressée à Monsieur Rilliet, commandant de division, il précise que la 4^e brigade «sera partie de votre division, mais son objet spécial est l'occupation convenable du territoire vaudois

BRIGADE IV.

Commandant: Herr Nicollier, Louis, von Vivis, Oberst.

Adjutanten: Herr *Warreny*, Louis, von Aigle, Oberstlieutenant,
 » *Cherix*, Edouard, von Bex, »
 » *Besson*, » v. Chapelle, »
 » *Pillet*, Louis, von Morcex, Major.
 » *Favre*, Louis, von Nyon, »
 » *Mandrin*, Samuel, von Aigle, Hauptmann.
 » *Genton*, Rodolphe, von Vivis, »

Adjutant: Herr *Joël*, Louis, von Lausanne, Hauptmann.
Stabssekretär: » *Ruffenacht*, Daniel, von Vivis,
 » *Moreillon*, Gabriel, von Bex,
 » *Perret*, Henri, von Aigle.
Feldmusik Journet, 22 Mann stark.
 13 reitende Jäger unter Feldwebel Victor *Ausset*.

				Stärke.		Übertrag:	Stärke.
				49		1979	
1. Schützencomp. Nr. 45.	—	Bornand, Justin	117				
2. » » 46.	—	Berthollet, Richard	65				
3. » » 50.	—	Recordon, Justin	129	451			
4. » » 58.	—	Chauvet, François Daniel	91				
5. » » 59.	—	Bergier, Charles	46				
1. Bataillon. Nr. 79.	1. Compagnie.	Roche, J. Jacques					
Commandant: <i>Vivian</i> , D. Fr. L.	2. »	Félix, Paul Etienne					
Major: <i>Guer</i> , François.	3. »	Dietrich, Ulrich					
U. Waadt.	4. »	Cuenot, Henri		602			
2. Bataillon. Nr. 80.	1. Jägercomp.	Maudin, Samuel					
Commandant: <i>Roué</i> , Philippe.	2. »	Picard, Ferdinand					
Major: <i>Bocheron</i> , François.	1. Centr.-Comp.	Morier, Samuel					
U. Waadt.	2. »	Tratz, Gabriel		395			
3. Bataillon. Nr. 82.	1. Jägercomp.	Buttauz, Jean Louis					
Commandant: <i>Henger</i> , David.	2. »	Corbin, Henri					
Major: <i>Panchaud</i> , J. François.	1. Centr.-Comp.	Buttauz, Jean François					
U. Waadt.	2. »	Balisat, Louis		482			
			1979				
4. Bataillon. Nr. 83.	1. Compagnie.	De Méville, François					
Commandant: <i>Vincent</i> , Franç. A.	2. »	Durussel, Philippe Denis					
Major: <i>Fauchere</i> , Jean.	3. »	Souany, Adolphe					
U. Waadt.	4. »	Burnaud, Henri					
5. Bataillon. Nr. 81.	1. Compagnie.	Fillietaz, Louis					
Commandant: <i>Coez</i> , Charles.	2. »	Daubois, Louis					
Major: <i>Fonjallaz</i> , Charles.	3. »	Bloudel, Noé					
U. Waadt.	4. »	Guex, Pierre					
6. Bataillon. Nr. 103.	1. Compagnie.	Bianchet, Marc					
Commandant: <i>Petey</i> , Louis.	2. »	Lecouldeur, David					
Major: <i>Puffet</i> , Pierre Antoine.	3. »	Cottier, Jean					
U. Waadt.	4. »	Fittet, Daniel					
7. Bataillon. Nr. 106.	1. Compagnie.	Lambony, Etienne Salomon					
Commandant: <i>Thury</i> , Frédéric.	2. »	Hermenjat, J.					
Major: <i>Hauri</i> , Adrien.	3. »	Ausset, Jules					
U. Waadt.	4. »	Dufour, Gabriel					
			4037				

Fig. 88 Tableau des effectifs de la 4^e brigade commandée par le colonel Louis Nicollier. Tiré de G. H. Dufour: *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, s.l., s.d., p. 4.

depuis Lavey à Villeneuve, en face du Bas-Valais. Elle portera une attention particulière sur les quatre ponts qui existent sur cette partie du cours du Rhône»¹⁰.

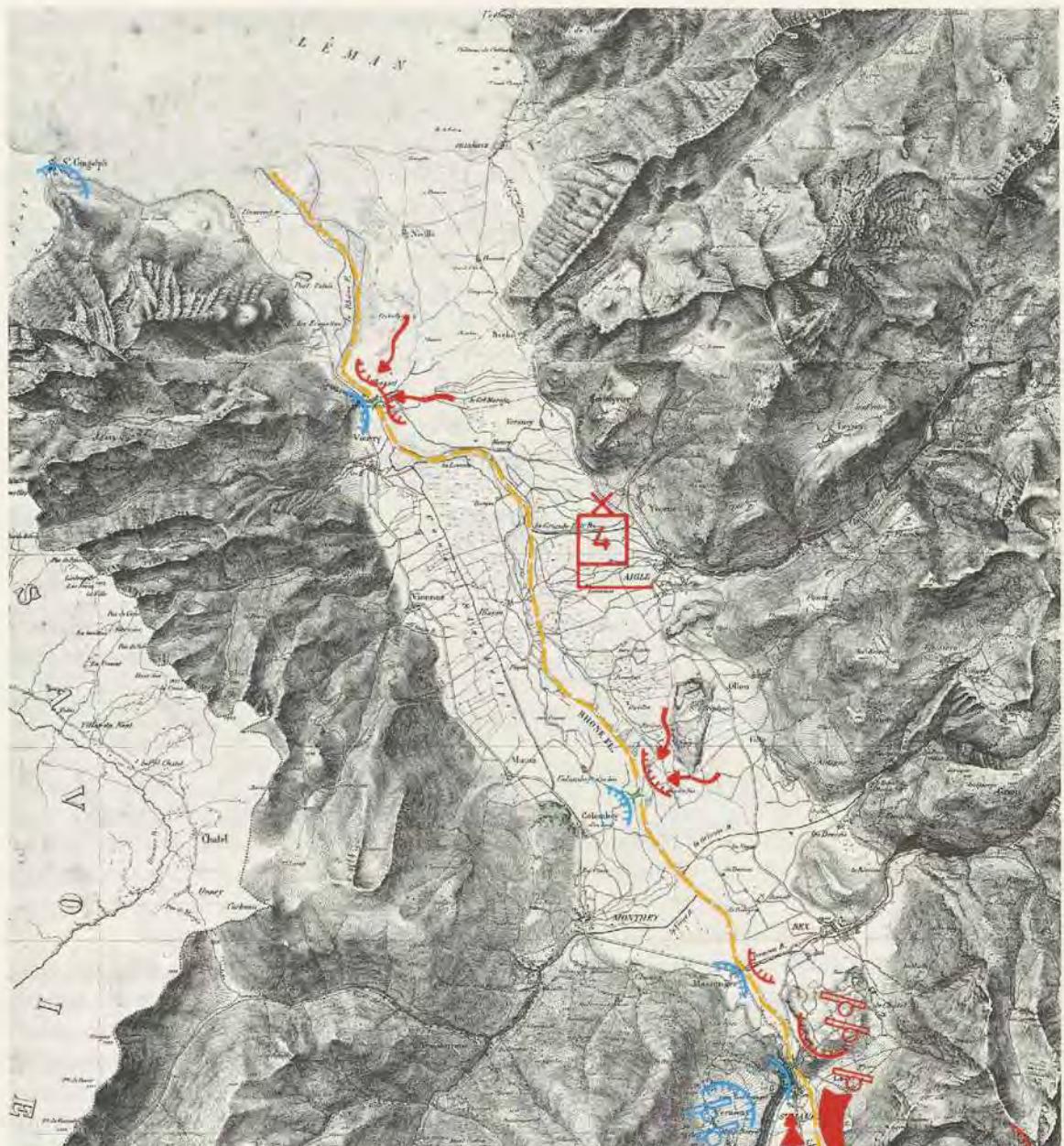
Le 28 octobre, le général déclare à Monsieur Ochsenbein, président de la Diète fédérale, à propos du front valaisan : «Je désire aussi rester sur la défensive la plus absolue de ce côté.»¹¹ Enfin, dans son *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, il note que ses intentions étaient alors de concentrer la 4^e brigade «entre Villeneuve et Bex pour garder les rives du Rhône et empêcher les Valaisans de se porter au secours de Fribourg»¹².

LE PREMIER PLAN D'ATTAQUE DU COLONEL RILLIET

Le 30 octobre, le colonel Rilliet-de Constant se rend en reconnaissance à Aigle et «sur le point de Lavey»¹³. Lié par son devoir d'obéissance au général, mais harcelé par le Gouvernement vaudois¹⁴ ainsi que par les Valaisans réfugiés qui l'incitaient à l'attaquer¹⁵. Le colonel Rilliet s'adresse le 1^{er} novembre au général Dufour pour l'informer de la situation en Valais et lui soumettre son premier plan d'attaque :

« Voici ce qui se passe en Valais :¹⁶
» M. de Kalbermatten est à Saint-Maurice, il avait hier environ (3000) trois mille hommes tant d'élite que de landsturm, depuis Outre-Rhône jusqu'à la porte du Scex. On en attendait encore hier soir et il paraît que M. de Kalbermatten a une réserve à Martigny.
» Deux compagnies valaisannes observent le Sanetsch; deux autres, le passage d'Anzeindaz. D'autre part, le bataillon de contingent de Courten¹⁷ s'est décidément porté sur le canton d'Ury. Ira-t-il jusque-là ?
» Il paraît que les Valaisans ont pris des engagements soit avec Fribourg, soit avec Lucerne, pour porter du secours effectif ou opérer une diversion en leur faveur.
» Trois pièces de canon, dont deux de 8 livres au moins, ont été amenées à Saint-Maurice, et hier on faisait les préparatifs nécessaires pour les monter sur le plateau de Vérossaz.
» Ce plateau est occupé par les troupes de landsturm, ainsi que le château de Saint-Maurice et les abords de tous les ponts, à commencer par celui de Lavey où j'ai reconnu 80 à 90 hommes.
» Dès hier matin, les portes du pont de Saint-Maurice sont fermées. La communication des autres ponts est également interceptée par le Valais.
» Je n'ai pas voulu ordonner une mesure semblable dont le poids retombe sur de malheureux habitans innocents et qui d'ailleurs pourrait nous priver de communications utiles.
» J'ai été content de l'attitude des troupes vaudoises, mais les officiers sont faibles et le service se faisait avec peu de régularité.
» Maintenant, je trouve que cette concentration de troupes valaisannes donne à penser. Les Valaisans manquent de vivres et sont entassés dans un étranglement; ce qui serait une incroyable folie si on ne pouvait entrevoir, et ceci s'accorde tout à fait avec le caractère de Kalbermatten, l'intention d'opérer un mouvement aggressif immédiat ou au moment où le mouvement sur Fribourg s'opérera. Quant à moi qui ai été très-incrédule là-dessus, je vous avoue que maintenant je n'en doute pas.
» Cette croyance m'amène à vous demander, mon général, si vous ne pensez pas que vu l'incroyable position prise par M. de Kalbermatten, les plus simples notions de l'intérêt militaire ne nous portent pas à commencer les opérations en levant ce corps, ce qui mettrait pour toujours le Valais hors de cause.
» Le pont de Lavey n'est point détruit; d'ailleurs j'ai reconnu un gué, qu'on dit praticable, au-dessous de ce pont, et un autre gué au-dessous de Saint-Maurice.»
» Des démonstrations sur les différents points de passage et une colonne suffisante passant par le chemin entièrement praticable de Lavey à Bex au moyen d'une marche de nuit nous permettraient de nous établir entre Saint-Maurice et le Bois-Noir et je crois être certain que nous prendrions toute cette troupe après une légère escarmouche qui pourrait être le commencement de la fin de la campagne. Il serait urgent de profiter de l'élan du district d'Aigle, tandis que une fois les troupes en route pour Fribourg, je ne suis point du tout rassuré sur le résultat d'une attaque impétueuse de Maurice [sic] de Kalbermatten, surtout si nous ne réussissons pas de prime abord devant Fribourg.»

Fig. 89



→ "faire des démonstrations", c'est-à-dire obliger l'adversaire à prendre une attaque éventuelle en considération.

→ attaque principale

poste de commandement de la 4ème brigade d'observation (col Louis Nicollier).

poste de commandement du général de Kalbermatten

position d'artillerie



Fig. 89 Premier plan d'attaque du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

»Je livre ces considérations à votre sagesse. Le temps est précieux et je crois être en mesure de réussir.»¹⁸

Et Rilliet d'affirmer en 1848 dans son livre: «Par sa lettre du 2 Novembre, le Général approuva toutes mes idées, sans toutefois en autoriser l'exécution.»¹⁹ Or, dans sa lettre du 2 novembre, le général Dufour n'avait fait aucunement mention des «idées» de Rilliet qu'il aurait approuvées; il ne s'était pas davantage prononcé sur son plan.

Du côté valaisan, le quartier général du colonel de Kalbermatten (il fut nommé général le 11 novembre) se trouvait à Vérolliez, lieu où, selon la légende, la légion thébaine trouva la mort des martyrs. «Le 26 octobre, de Kalbermatten reçut du Conseil d'Etat valaisan l'instruction de prendre une position défensive; il n'avait donc pas la compétence de voler au secours de Fribourg en cas d'agression de ce canton.»²⁰

APPRECIATION DU PREMIER PLAN DU COLONEL RILLIET

Dans sa lettre du 1^{er} novembre, le colonel Rilliet procède tout d'abord à une appréciation des moyens et des intentions adverses. Aujourd'hui, on traiterait ce sujet sous le point 1 (Possibilités adverses) d'un ordre d'engagement (l'ennemi peut entreprendre telle ou telle action...).

S'il a raison d'envisager une attaque possible des troupes valaisannes au moment de l'offensive de Fribourg, il n'épuise, en revanche, pas toutes les éventualités, négligeant par exemple les actions par les hauts, soit par Morcles, soit par le Pas de Cheville et Anzeindaz, combinées à une action par la plaine, dans le but de s'emparer dans un premier temps de la partie vaudoise des fortifications de Saint-Maurice.

En revanche, le plan d'attaque du colonel Rilliet consistant à passer nuitamment des moyens par Lavey-les-Bains pour «s'établir entre Saint-Maurice et le Bois-Noir» paraît tactiquement assez mince, même en maintenant «des démonstrations sur les autres points de passage»: les troupes vaudoises se seraient trouvées derrière le goulet de Saint-Maurice à la merci des renforts accourant de Martigny et probablement incapables de se renforcer au même rythme par le petit pont et le gué de Lavey. De plus, la brigade Nicollier était seule et sans troupes d'élite dans le Chablais.

Par ailleurs, l'équilibre des forces en présence (4000 hommes du côté des troupes fédérales et au moins 3000 du côté des Valaisans) ne permettait ni aux uns ni aux autres de se lancer dans une attaque avec des chances de réussite sérieuses. La règle actuelle, selon laquelle l'attaquant doit être au moins trois fois supérieur en nombre et en moyens pour percer et ce, à condition que le défenseur ne bénéficie pas d'un terrain particulièrement favorable, était aussi valable à cette époque. Or, dans les renseignements que Rilliet donne sur l'adversaire, il n'y a pas de facteurs négatifs si importants que l'équilibre n'en soit rompu.

Si, tactiquement, le plan du colonel Rilliet ne nous paraît pas pouvoir résister à la critique, il présente un autre défaut beaucoup plus grave et qui, sans nul doute, n'aura pas échappé à la perspicacité du haut quartier général: Dufour, à la différence des radicaux vaudois, voulait éviter une effusion de sang entre concitoyens. Son but final était le rétablissement de l'ordre et la non-ingérence des puissances étrangères dans les affaires suisses, et non une victoire militaire éphémère qui aurait gelé les rapports ultérieurs entre Confédérés. En plus de cette considération «stratégique», dirions-nous aujourd'hui, le général Dufour précise dans son *Cours de tactique*:

«Des deux frontières, il y en a nécessairement une qui est prépondérante; c'est de celle-là qu'il faut partir, en y réunissant tous les moyens d'attaque dont on peut disposer. On commettrait une faute si on poursuivait une double offensive, en partant à la fois des deux bases. Il vaut mieux garder simplement la défensive sur une des deux frontières, pour porter sur l'autre plus de troupes et s'assurer de plus grandes chances de succès. Rarement, on obtient un bon résultat en partageant ses forces, et les mêmes raisons qui rendent dangereuses les lignes doubles d'opérations s'opposent également à ce qu'on se laisse aller à la tentation d'une double offensive. Il faut au contraire concentrer le plus possible ses efforts, pour que les avantages qu'on obtient soient décisifs, et ils le seront toujours plus sur la frontière prépondérante que sur l'autre (...).»²¹

Le général Dufour ne veut donc pas s'engager sur les deux fronts de Fribourg et du Valais en même temps.

Enfin, le temps travaillait pour Dufour: plus le temps passait, plus il pouvait concentrer de moyens au lieu de son choix; cette «montée en puissance» était à elle seule un élément capable de provoquer une capitulation sans combat. En agissant uniquement sur un front (d'abord à Fribourg, ensuite à Lucerne) tout en surveillant ses arrières (Valais et Tessin), Dufour savait que les alliés du Sonderbund s'affaibliraient de jour en jour, par manque de disponibilités financières d'abord et — du moins pour les cantons du Valais et de Fribourg — en raison des distances qui les séparaient des autres cantons.

Certes, la tâche du colonel Rilliet, en ce début de novembre, est rude. Depuis trois jours, venant de Berne, il rassemble des troupes divisionnaires dans tout le canton de Vaud, se voit refuser une participation neuchâteloise, visite dans le Chablais la brigade Nicollier. Celle-ci couvrira les arrières de la division lors de sa marche sur Fribourg, en empêchant les troupes valaisannes — dont on lui dit qu'elles augmentent en nombre tous les jours — de voler dans son dos au secours de Fribourg. Sans doute un peu hâtivement cherche-t-il une solution pour se débarrasser du problème sur ses arrières. Il part en reconnaissance entre Lavey-les-Bains et Eslès, analyse le terrain, croit découvrir la faille à exploiter par un coup de main «à la hussarde» mené par une compagnie ou un bataillon, en oublie qu'il est commandant de division, qu'il doit d'abord agir «dans l'esprit de son chef» et non sous l'influence des radicaux vaudois et des réfugiés valaisans, fermement décidés à passer à l'offensive.

Il est pourtant étonnant de constater combien Rilliet persiste dans son idée, puisque dans son livre, écrit en 1848, il note: «(...) j'étais amené, par l'examen des dispositions extrêmement hasardées, prises par le Commandant des troupes valaisannes, savoir de l'attaquer à l'improviste, de chercher à le couper et dans tous les cas de le rejeter au-delà de la Dranse [!], opération immanquable et qui nous donnait une grande facilité pour nos opérations ultérieures (...).»²²

L'erreur d'avoir pour un temps oublié sa mission sera sans conséquence: la «res militaris» est ainsi faite que l'on ne retient que les fautes ou les succès au combat.

Guerre du Sonderbund 1847

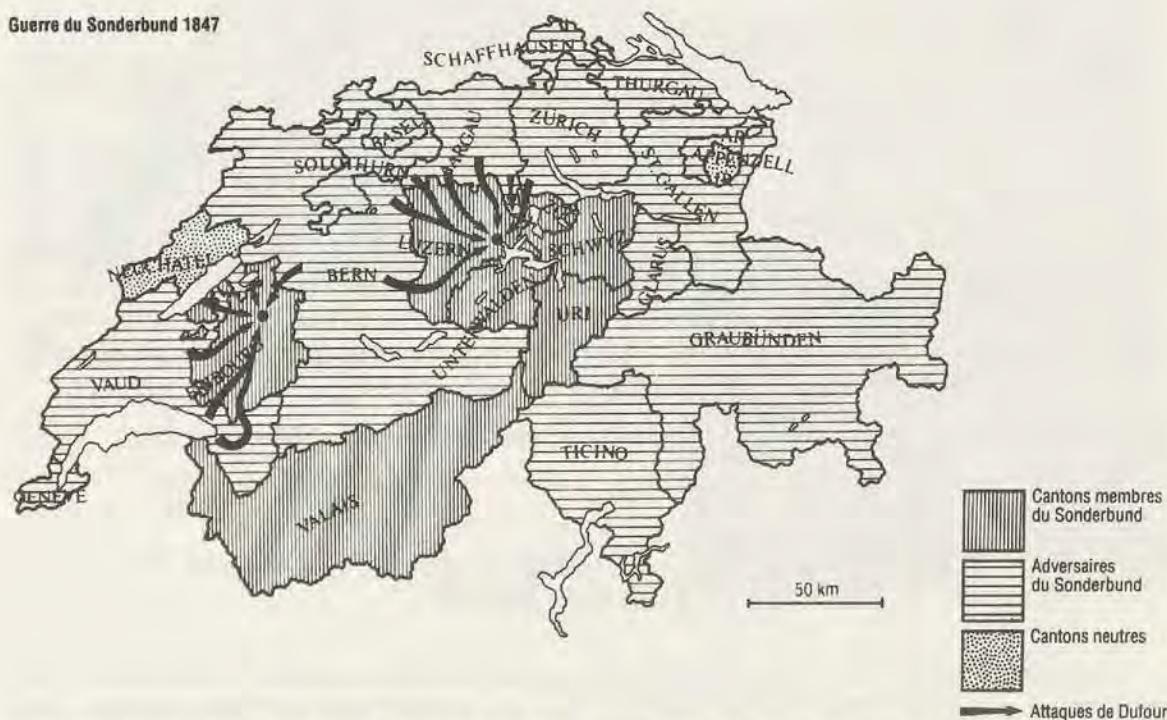


Fig. 90 Carte de la guerre du Sonderbund tirée de la *Suisse de la formation des Alpes à la quête du futur*, Editions Ex Libris, Lausanne, 1975, p. 77.

LE SECOND PLAN D'ATTAQUE DU COLONEL RILLIET

Dans une lettre adressée le 8 novembre au colonel Nicollier, commandant la 4^e brigade d'observation, le colonel Rilliet fait part d'un nouveau plan d'attaque en ces termes:

«... Quoiqu'il en soit, voici ce que je vous prie d'exécuter:

»1. Vous conserverez provisoirement les troupes que vous avez sous vos ordres, seulement la compagnie Haubenreisser permute avec la compagnie Pavid (artillerie); cette permutation s'opérera le 9, c'est-à-dire demain.

2. M. le Major Borel demeurera attaché aux deux batteries Gautier et Pavid, et s'établira à Aigle où il concourra avec vous.

3. Vous ferez opérer une barricade derrière la porte du pont de St. Maurice.

Votre poste peut être enlevé à l'improviste et se trouve mal placé; non-seulement votre poste serait perdu, mais on ne pourrait être prévenu à Bex; faites de suite exécuter cet ouvrage.

4. Vous continuerez votre service d'observation, vous redoublerez de vigilance pendant la marche sur Fribourg; veillez à ce que Chillon soit convenablement occupé.

«Si les Valaisans font une attaque et que vous la repoussiez, prenez immédiatement l'offensive; attaquez fortement à Chessel, d'une part, et de l'autre, faites filer une colonne derrière Bex: passez le Rhône aux bains de Lavey, jetez en avant un corps d'observation sur la hauteur du Bois Noir, et avec votre force principale attaquez vigoureusement St. Maurice; emparez-vous de l'abbaye pour avoir une garantie. Conservez un poste d'observation au sentier qui descend de Verossaz. En poussant vos adversaires un peu fort, ils se dissiperont d'eux-mêmes et mettront bas les armes. Si nous entrons à Fribourg, n'hésitez pas à prendre l'offensive pour profiter de notre succès en suivant les principes que je viens d'indiquer; si nous sommes repoussés, prenez aussi l'offensive pour empêcher Kalbermatten de la prendre et pour faire une diversion utile. Quant à vos positions défensives, je suis d'accord avec les idées exprimées par M. Varnery sur la nécessité d'adopter deux points de concentration en arrière, sans trop disséminer vos avant-postes. Adressez-moi vos rapports journaliers; je vous ferai soutenir, si c'est nécessaire (...).»²³

Est-ce un ordre ou seulement un plan?

Dans l'esprit du colonel Rilliet, il s'agit bien d'un ordre, d'ailleurs confirmé par écrit le surlendemain et dont Rilliet dit dans son livre:

«Ces instructions ne furent pas suivies; je n'en fais pas un reproche à M. le colonel Nicollier, j'ai apprécié les difficultés de sa position; tiraillé entre les excitations des réfugiés valaisans et des volontaires qui envoyoyaient des adresses au Général, pour le supplier de faire attaquer; entre les obsessions de M. le préfet d'Aigle, qui voyant avec une sollicitude toute paternelle la sixième partie du monde dans son district, ne se contentait pas de solliciter sans cesse le Conseil d'Etat du canton de Vaud d'envoyer de nouvelles troupes, mais qui en appelait de son chef; M. Nicollier se trouvait au milieu de chocs continuels. Confédération, Gouvernement cantonal, préfecture, tout le monde donnait des ordres et ceux de la Confédération n'étaient pas les plus régulièrement suivis...»²⁴

Le colonel Rilliet ne porta pas cet ordre à la connaissance du général Dufour.

APPRÉCIATION DU SECOND PLAN D'ATTAQUE DU COLONEL RILLIET

Deux constatations s'imposent: alors que dans le premier plan le colonel Rilliet entendait attaquer de suite, il précise dans le second qu'il y a lieu de prendre l'offensive dans trois cas: si les Valaisans font une attaque, si les troupes fédérales entrent à Fribourg et si celles-ci sont repoussées.

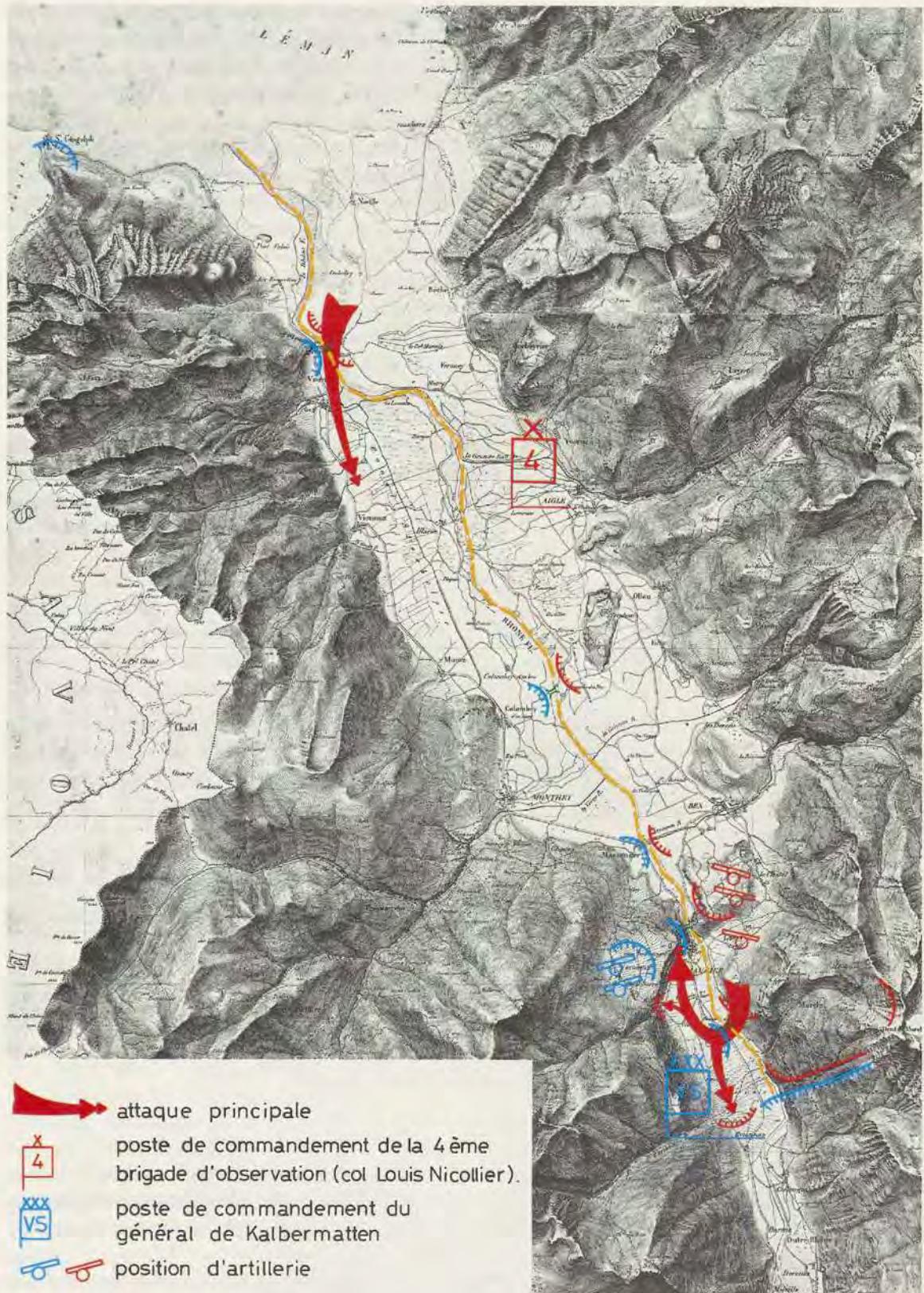


Fig. 91 2^e plan d'attaque du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

Le premier cas est parfaitement clair: le colonel Nicollier saura bien si les Valaisans effectuent une attaque; les deux autres le sont beaucoup moins: le commandant de la 4^e brigade ne peut être en mesure de juger de la situation à Fribourg et de l'évolution de la bataille; en d'autres termes, il est à la merci d'un message invérifiable. Pour éviter cette ambiguïté, on ordonnerait aujourd'hui par la formule plus prudente «se tient prêt à prendre l'offensive sur ordre».

On constate ensuite que le colonel Rilliet entend attaquer fortement et simultanément par le pont de Chessel — sans pour autant préciser l'objectif de cette percée — et par le pont de Lavey, avec l'intention de «jeter en avant un corps d'observation sur la hauteur du Bois Noir», puis «d'attaquer vigoureusement St. Maurice avec la force principale»²³.

Ce plan est un peu plus élaboré que celui de la semaine précédente; il n'explique cependant pas pour autant comment l'offensive doit être conduite sur sol valaisan, une fois les ponts franchis. L'effort principal semble toujours porté sur l'aile gauche au sud avec toutefois une action menée «fortement» (mais mal définie) par le pont de Chessel. On constate une dispersion des moyens que Dufour condamne dans son *Cours de tactique*²⁴.

Quant à l'objectif stratégique de Dufour consistant à éviter toute effusion de sang inutile, il n'est pas respecté et le second plan n'est pas meilleur que le premier. On remarquera au passage l'intention de prendre l'abbaye de Saint-Maurice pour «avoir une garantie», alors que dans son ordre d'armée du 5 novembre le général Dufour place les «ministres de la religion»²⁵ sous la sauvegarde des soldats des troupes fédérales».

LE DOUTE DU COLONEL NICOLLIER

Fig. 87

Le colonel Nicollier ne sait qu'entreprendre. Si sa tâche principale est une mission d'observation et de surveillance avec des troupes de réserve le long de la frontière valaisanne pour couvrir sur ses arrières l'opération de la première division à Fribourg, il ne peut, dans le même temps, prendre l'offensive que semble ordonner le colonel Rilliet et à laquelle le poussent le Conseil d'Etat vaudois et les réfugiés valaisans.

Il ne prend donc pas l'offensive lorsque les 14, 15 ou 16 novembre il apprend la capitulation de Fribourg.

Le 16 novembre, il écrit au colonel Rilliet, «préoccupé de scrupules sérieux» et «demandant un ordre absolu et définitif».²⁶

Le colonel Rilliet prend alors une décision pour le moins surprenante: il envoie le 18 novembre au colonel Nicollier son adjudant de division, c'est-à-dire son chef d'état-major, le lieutenant-colonel fédéral Maurice Barman, chef des réfugiés valaisans (et conseiller d'Etat après la capitulation valaisanne). Or, et pour cause, Barman veut pousser le colonel Nicollier à l'attaque et rend compte le 20 novembre en ces termes, vraisemblablement au colonel Rilliet:

Monsieur le Colonel

J'ai parcouru hier le littoral du fleuve jusqu'au hameau d'Ellex qui domine le bois noir.

Les retranchements élevés de part et d'autre me semblent peu importants, surtout du côté du Valais, où tout est fait pour nous porter à une entreprise: Heureusement que nous ne sommes pas entreprenants. Nous sommes tout à fait bien renseignés sur le nombre et la répartition des troupes de Kalbermatten.

Il y a 800 hommes à St. Maurice, 200 à Vérosaz, 300 au Bois-noir et Epinasse et environs une compagnie à Evionaz, 3 ou 4 à Outre-Rhône, un petit bataillon à Massongex, autant à Monthey, Colombey et Vouvry, en tout 5000 et quelques hommes au plus.

La droite est dégarnie, rien de plus facile que d'occuper le Bois-noir et faire porter les armes à la garnison de St. Maurice composée des meilleurs carabiniers du Valais.

*Monsieur Nicollier que j'ai un peu poussé aujourd'hui à Aigle me répète qu'il n'a pas d'ordre positif pour attaquer! (...)*²⁷

A vrai dire, Rilliet ne pouvait s'attendre à une autre attitude de la part de son adjudant de division, lorsqu'il décida de l'envoyer auprès du colonel Nicollier, suite à la lettre du 16 de ce dernier et à sa demande d'ordres précis.

Comme Rilliet ne semble pas avoir pris la peine de renseigner le lieutenant-colonel Barman sur le contenu de cette lettre, on peut se demander ce que Rilliet espérait. Bien qu'il ne pût, par devoir d'obéissance, ordonner formellement d'attaquer, il eût sans doute été satisfait — et Barman bien davantage — que Nicollier, le colonel cantonal, lui, s'y décide.

Le colonel Nicollier prend alors la courageuse décision d'adresser directement une lettre confidentielle, le même jour (20 novembre), au général Dufour:

*A son Excellence Monsieur le Général Dufour, Commandant en chef de l'Armée fédérale.
Mon Général!*

Je ressens le besoin de mettre à votre connaissance la position exceptionnelle dans laquelle se trouve placée la 4^e Brigade de la 1^e Division. A cet effet je dois vous citer les circonstances de la formation de cette Brigade.

Appelé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans mon grade de Colonel Cantonal dès le 24 octobre à prendre provisoirement le commandement des troupes suisses cantonalement mises sur pied pour observer les frontières du Valais, j'ai été quoiqu'officier Cantonal confirmé à ce commandement dès que cette Brigade a été désignée comme troupe fédérale et qu'elle a été jointe à la première Division sous le commandement de Monsieur le Colonel Rilliet avec la désignation de Brigade détachée ou 4^e Brigade.

La force de cette Brigade a été primitivement de 5 bataillons, 3 Compagnies Carabiniers et 2 batteries d'artillerie. Ces 5 bataillons forts de 4 Compagnies de 120 à 130 hommes sont des bataillons tous Vaudois, de réserve composés en majeure partie d'hommes mariés, pères de famille chefs d'établissements et surtout un bon 1/3 armés de mauvaise foi.

Les Valaisans ont fait des démonstrations agressives, malgré le peu de probabilité d'une attaque de leur part, les renseignements qui nous sont parvenus de toutes sortes de sources, des lettres interceptées adressées par les autorités de Fribourg à celles du Valais m'ont convaincu qu'ils en avaient le projet. C'est donc dans un but tout défensif que cette brigade a été formée et que je l'ai échelonnée de Bex à Villeneuve en établissant une ligne d'avant-postes le long du littoral du Rhône par des nuits très froides et avec des soldats sans capotes.

Les réfugiés Valaisans casernés ici ont augmenté ces jours derniers, leur nombre d'une manière notable; ils sont impatients de rentrer chez eux, ce qui se comprend. Ils ont réussi, je le crois, à persuader à Monsieur le Colonel Rilliet que rien n'était plus facile que d'entrer en Valais et qu'à l'arrivée des troupes fédérales les patriotes se joindraient et les autres se dissiperait. En attendant ils sont au nombre de 6 à 7000 échelonnés dès Outre Rhône et Evionnaz jusqu'à Vouvry.

Monsieur le Colonel Rilliet m'a donné quelques directives générales qui sans être des ordres formels d'attaquer pourraient me laisser dans le doute. A cet effet, ma brigade a été augmentée de 2 bataillons de réserve encore, ce qui me portait la force à 4000 hommes.

Des Membres du Conseil d'Etat de Vaud sont venus m'engager à prendre l'offensive à laquelle me poussent aussi les réfugiés Valaisans.

Persuadé, mon Général, que cette attaque du Valais par une force aussi inférieure n'est pas dans les vues du Conseil fédéral de la guerre ni du Commandant en chef de l'armée, je prends sur moi de vous mettre confidentiellement au courant de ces circonstances.

Quand je considère la développement considérable de forces qui ont été mobilisées pour occuper Fribourg et cela en vue d'épargner l'effusion de sang, je ne puis comprendre que je sois appelé à entrer en Valais avec 4000 hommes de réserve, pères de famille, tous Vaudois pour opérer sur une ligne de 5 à 6 lieues de la porte de Scex jusqu'au pont des bains de Lavey et pour n'occuper probablement que Vouvry, Monthevy et peut-être St. Maurice et par là ne rien avancer dans le canton, puisque je ne pourrais avec ce peu de monde m'aventurer sur le chef lieu.

Une entreprise de ce genre ressemblerait plus à une échauffourée de Corps francs qu'à un mouvement ordonné de troupes régulières.

Cependant cette idée de l'attaque s'est propagée dans la population déjà très montée et qui est encore excitée par les réfugiés Valaisans et il n'y aurait rien de surprenant que, malgré mes précautions, ils

n'essaient de faire une trouée sans m'en prévenir, ce qui certes pourrait occasionner des malheurs. Je mets, mon Général, cet état de choses à votre connaissance, afin que, si vous jugez qu'il y ait lieu à occuper le Valais, ce que je crois nécessaire dans les circonstances actuelles, cette occupation se fasse par des troupes fédérales de divers Cantons en nombre suffisant avec un plan d'opérations discuté et bien arrêté et non pas avec 4000 hommes de réserve tous du même Canton et du même coin de pays.

Veuillez, mon Général, excuser la liberté que je prends de m'adresser directement à vous, mais ma position se trouvant assez équivoque j'ai voulu la régulariser.

Agréer, mon Général, l'expression de mon respect et de ma considération la plus distinguée.

*Le Commandant de la 4^e Brigade de
la 1^{re} Division de l'armée fédérale
Nicollier Colonel²⁸*

LES TROISIÈME ET QUATRIÈME PLANS DU COLONEL RILLIET

Avant de quitter Fribourg, Rilliet décrit son projet d'attaque dans sa lettre du 23 novembre adressée au général Dufour:

Il s'agirait

Fig. 92

a) de faire des démonstrations à Chessel, Collombey, de passer le Rhône à Lavey. J'ai un pont de Chevallets tout prêt, en outre du pont de Lavey, d'occuper fortement le Bois-noir d'une part et d'entrer ferme à St. Maurice de l'autre, pour ramasser tout ce qui est de là au lac en faisant garder le sentier qui descend de Veyrossaz. Je crois qu'on ferait bien des prisonniers, mais il y a aussi la chance d'un coup de désespoir; il [de Kalbermatten] pourrait chercher à se faire jour et nous aurions des victimes inutiles.

Fig. 93

b) Je me bornerai donc probablement à les inquiéter de ce côté, et à les pousser de St. Gingolf sur St. Maurice, en occupant avec du canon les abords de Chessel, Collombey et St. Maurice. Je ne veux pas engager beaucoup d'artillerie de l'autre côté; le pays est trop coupé de canaux d'irrigation.

Les carabiniers se porteraient de Lavey à outre Rhône, et une réserve à Bex observerait le passage de Chevilles (...).²⁹

APPRÉCIATION

Dans son livre, Rilliet précise:

«J'appris par diverses missives successives de M. le Chef d'Etat-major, sous les dates des 22 et 23 novembre, qu'on m'accordait l'autorisation: 1) de faire marcher des troupes sur le Valais; 2) de me rendre de ma personne sur cette frontière; 3) d'attendre des ordres ultérieurs.»³⁰

On comprend dès lors mal l'insistance du colonel Rilliet à vouloir forcer une décision rapide du général pour prendre l'offensive avec une brigade de troupes de réserve. Cette brigade est toujours de 4000 hommes environ face à des troupes valaisannes probablement plus élevées en nombre³¹ alors que de nouvelles troupes fédérales ne peuvent être amenées dans le Chablais.

Le plan a) consiste à faire effort principal par le pont de Lavey tout en faisant diversion sur les deux ponts de Chessel et de Collombey; toutefois, après avoir occupé le Bois-Noir et être entrées ferme à Saint-Maurice, ces troupes devront ensuite ramasser tout ce qui est de là au lac. Or, pour tenir le Bois-Noir en plein dispositif de défense des troupes valaisannes dans la cuvette de Saint-Maurice, pour ensuite investir Saint-Maurice et pour s'emparer des fortifications sur la rive gauche où se trouve le château, avant de pousser en direction de Vouvry et de Saint-Gingolph, il faut des moyens que la 4^e brigade ne peut mettre en action sans se dégarnir dangereusement ailleurs. De plus, cette opération va à rebours du bon sens puisqu'elle éloigne les troupes fédérales du centre du Valais.

Le plan b), avec sa poussée inverse de Saint-Gingolph à Saint-Maurice paraît plus judicieux, mais le manque d'appui de l'artillerie (laissée sur la rive vaudoise) rendrait la tâche difficile aux attaquants.



Fig. 92 3^e plan du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

Quant à l'action particulière, sans lien aucun avec l'opération principale au nord, des carabiniers effectuant une poussée en direction d'Outre-Rhône dans un terrain difficile aux déplacements, elle n'offre que de mauvaises possibilités de poursuivre la progression ou de se replier en cas de nécessité.

Le général, dans une lettre adressée le 29 novembre au colonel Rilliet, s'exprime en ces termes à propos de ces deux plans:

(...) *Si une attaque devait avoir lieu, il faudrait qu'elle commençât pas le bas pour remonter le Rhône et dégager successivement les débouchés des ponts par lesquels entreront de nouvelles forces. Je préfère de beaucoup cette alternative à celle de bloquer (selon votre propre expression) tout ce qui se trouverait dans le bas-Valais, en occupant en force le bois noir. Celle-ci est trop chanceuse (...).*³²

Et le général Dufour de demander un complément d'information:

*Mais vous ne m'avez pas dit quelles troupes vous posteriez sur St. Gingolf, ni quels sont les moyens de les y transporter en forces suffisantes. C'est un renseignement essentiel qui me manque et que je vous prie de m'envoyer pour compléter votre rapport. Je croyais vous l'avoir déjà demandé par correspondance particulière.*³²

Ce plan présente trois avantages certains: tout d'abord, il enlève toute possibilité aux Valaisans de prendre les fédéraux à revers; ensuite, il permet d'amener sans difficulté de nouvelles troupes par le terrain gagné au nord; enfin — et ce point a probablement conquis le général Dufour pour le cas où il devrait se résoudre à une action offensive — le plan proposé permet de doser la poussée de manière à laisser les troupes valaisannes se replier, si elles le veulent, en bon ordre et par étapes successives, sans pour autant perdre la face. Il est des campagnes qu'il faut mener en douceur: ce plan en donne la possibilité.

LE CINQUIÈME PLAN

Tandis que Rilliet arrive le 24 novembre au matin à Vevey, les troupes déplacées vers le Valais commencent à affluer dans la région entre le 24 et le 26 et seront constituées en trois nouvelles brigades selon les dispositions prises par le commandant de la 1^{re} division:

«La première sous les ordres de M. le Colonel Kurz, composée de deux bataillons d'élite, de deux compagnies de carabiniers et d'un bataillon de réserve.

»La deuxième sous les ordres de M. le Colonel F. Veillon, composée du même nombre de troupes.

»La troisième sous les ordres de M. le Colonel Nicollier, composée de quatre bataillons de réserve. L'artillerie, sous les ordres de Monsieur le Major Borel, était forte de quatre batteries dont une de gros calibre et une de calibre de 4 [livres] avec six pièces; en tout 18 bouches à feu, sans compter un canon et trois obusiers du corps valaisan. Une compagnie de sapeurs du génie, quatre ou cinq compagnies de volontaires, bons tireurs et le corps valaisan. Total 8000 hommes de bonnes troupes, tous bien disposés et prêts à combattre.»³³

Dans une nouvelle lettre adressée d'Aigle au général le 26 novembre, le colonel Rilliet cite dans le détail les troupes dont il dispose et lui demande une fois de plus de «*me délier les mains*»³⁴. Il recommence le 27³⁵ avant de prendre, le dimanche 28 novembre, malgré 5 lettres en 6 jours du général et de son chef d'état-major de ne pas prendre d'initiatives contre le Valais, la grave décision qu'il raconte ainsi dans son livre:

«Comme je ne veux cacher aucun fait, je ferai connaître que j'étais toujours en communication avec le Conseil d'Etat du Canton de Vaud. Le dimanche 28 au matin, convaincu qu'un plus grand retard était impossible, j'ordonnai la concentration des troupes pour le lendemain (...). Ce même jour, 28 à midi, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud arriva en corps à Aigle; il me répéta, avec des assurances personnelles obligantes que je ne veux pas reproduire ici, mais dont je serai éternellement recon-

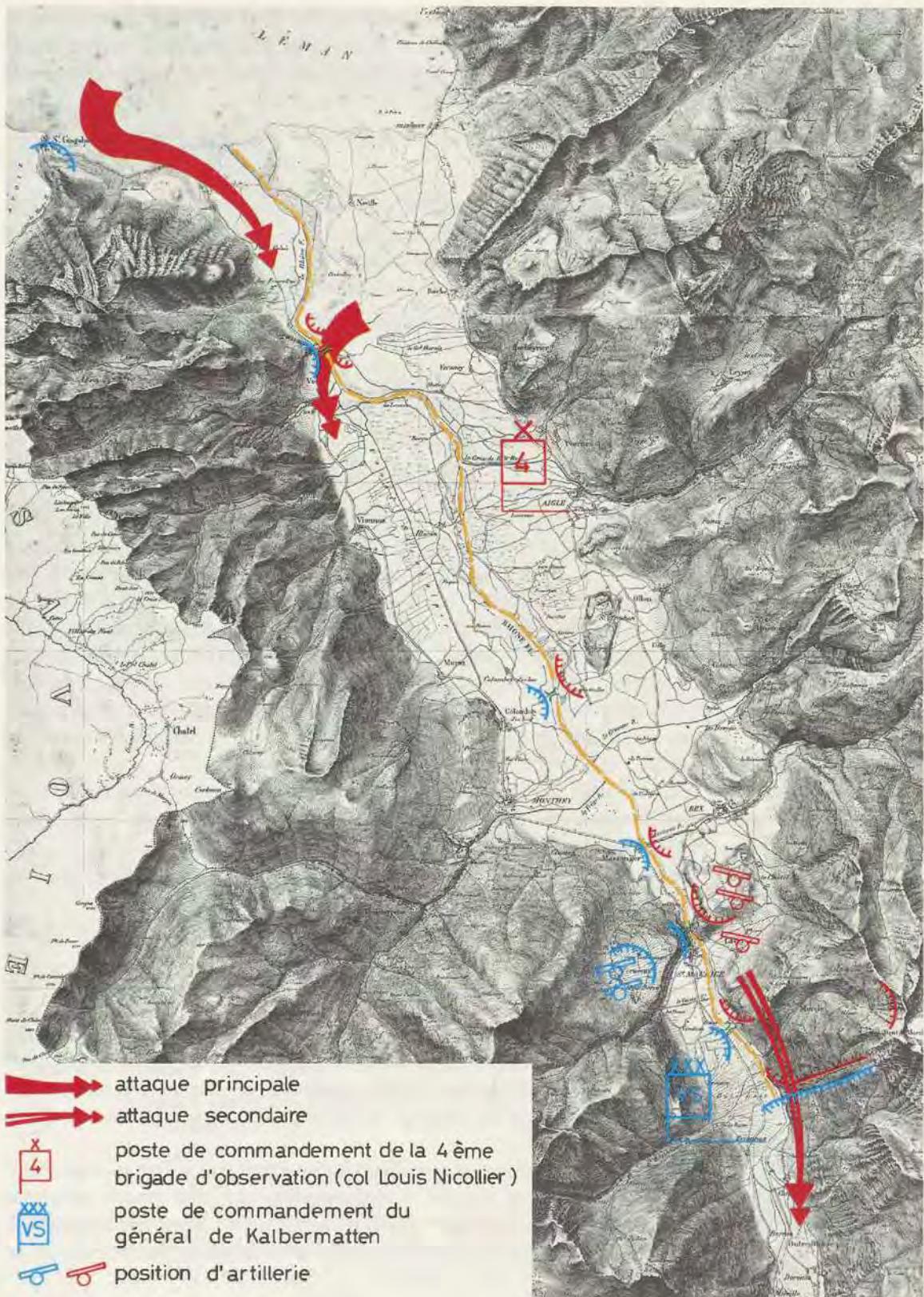


Fig. 93 4^e plan du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

naissant, l'expression de son désir que l'on sortît de la position où l'on était. Je fis connaître aussitôt à ces messieurs que mon parti était arrêté avant leur arrivée, et qu'à mes risques et périls je passerais le Rhône le mardi, à la pointe du jour; à mes risques et périls est bien l'expression convenable, mais l'urgence de la situation commandait cette résolution (...).»³⁶

Et, plus loin, le colonel Rilliet explique son plan, le cinquième, sans faire allusion aux quatre premiers:

«Tel a toujours été mon point de vue «faire le nécessaire, tout risquer pour l'obtenir; mais jamais de superflu, la gloriole des chefs se résout en définitive dans le sang des citoyens et dans le deuil des familles». Sans donc renoncer à tirer parti de la position de Lavey pour compléter un succès, je m'étais arrêté à l'idée de faire mon principal effort sur Colombey, ce qui me donnait l'avantage de rompre le centre de l'ennemi, d'arrêter tout mouvement venant du Val d'Illiers et d'escalader facilement de Monthey les pentes du plateau de Vérossaz.»³⁷

Il fait expédier ses ordres de concentrations à exécuter le lundi et fait placer dans la nuit de dimanche à lundi 2 pièces d'artillerie de six livres amenées de Chillon dans la position de batterie n° 2 au-dessus du pont de Saint-Maurice pour «enfiler le prolongement de la route et la principale rue de Saint-Maurice (...) et fait exécuter une espèce de blindage afin de mettre les canoniers à l'abri des feux de Vérossaz».»³⁸

Le mardi à l'aube «l'attaque devra être simultanée sur tous les points»; au centre, la 1^{re} brigade renforcée (colonel Kurz) mènera l'attaque principale par le pont de Collombey, appuyée par deux batteries d'artillerie restées en arrière soit pour appuyer l'attaque principale, soit pour se porter vers Bex. A l'aile gauche, la 2^e brigade du colonel F. Veillon, renforcée d'une batterie d'artillerie de 2 pièces de 12 livres et de 2 obusiers de 24 livres balayant l'autre rive de Saint-Maurice au Bois-Noir, attaqua par le pont de Lavey tout en se flanc-gardant au Pas de Cheville et en poussant par Eslès vers Outre-Rhône. Quant à la 3^e brigade du colonel Nicollier, formant l'aile droite et également renforcée d'artillerie, elle passera le pont de Chessel pour accompagner l'attaque principale. «J'avais renoncé, écrit le colonel Rilliet, à me servir, contre le *Boveret* (sic) et *St. Gingolph*, des bateaux à vapeur qui faisaient mettre des hommes en cible contre des tirailleurs bien embusqués.»³⁹

Et de poursuivre: «Tel était l'état des choses lorsque dans la nuit du dimanche au lundi je fus réveillé par un exprès qui m'annonça que deux envoyés du Valais étaient au pont de St.-Maurice, nantis des pouvoirs nécessaires pour capituler (...).»⁴⁰

C'était, sans effusion de sang dans le Chablais, la fin de la guerre du Sonderbund.

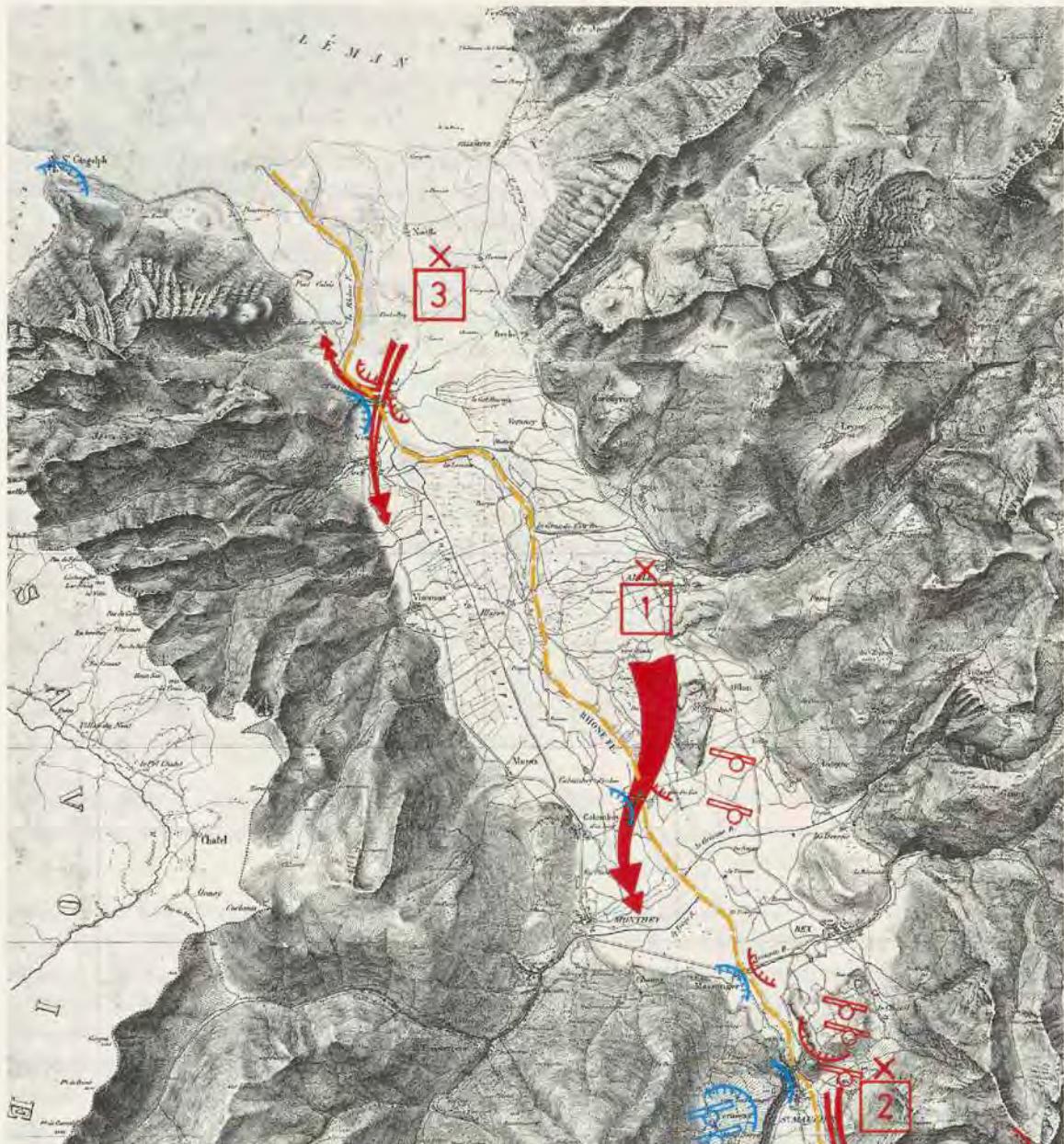
APPRECIATION DU PLAN

Le cinquième plan du colonel Rilliet se distingue des précédents par les moyens engagés, par le lieu de l'effort principal et par la triple attaque envisagée. Dans les plans antérieurs Rilliet ne disposait que de la brigade d'observation du colonel Nicollier, formée de troupes de réserve. Il a maintenant trois brigades: le rapport probable des forces en présence lui accorde des chances de réussite sinon idéales, du moins meilleures.

En fonction du lieu choisi pour l'effort principal, le colonel Rilliet a renforcé ses troupes au centre (pont de Collombey) et gardé l'artillerie en réserve, s'assurant ainsi une plus grande souplesse d'engagement. Du point de vue tactique, l'attaque simultanée sur trois points est, semble-t-il, contraire à la conception que le général Dufour exprime à plusieurs reprises dans son *Cours de tactique* et dont voici quatre extraits:

«(...) une réserve est absolument indispensable, qu'elle que soit d'ailleurs la force de l'armée (...). »Ordinairement celui qui engage ses réserves le dernier a l'avantage; et c'est un grand art, dans un général, que d'engager son adversaire à user toutes ses ressources quand lui tient encore dans la main le dernier poids qui doit faire trébucher la balance en sa faveur⁴¹.

»Ne vous laissez pas séduire par le désir de mettre l'ennemi entre deux feux; il y a trop de dangers à courir pour le réaliser. Avant tout, songez à votre propre sûreté (...).»⁴²



- attaque principale
- attaques secondaires
- X brigades de la division Rilliet
 - 1 : colonel Kurz
 - 2 : colonel Veillon
 - 3 : colonel Nicollier
- VS poste de commandement du général de Kalbermatten
- position d'artillerie



Fig. 94 5^e plan d'attaque du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

»De quelque manière que se fasse l'attaque, qu'elle soit dirigée sur une aile ou sur le centre (...), il faut toujours que la masse destinée à faire effort soit composée de toutes armes et réunisse le plus de bataillons, d'escadrons et de batteries qu'il sera possible d'en faire agir sans amener le désordre (...).»⁴³

Mais les militaires savent bien que les considérations tactiques sont souvent controversées et il se pourrait bien que le plan du colonel Rilliet ait pu le conduire au succès après avoir réussi la traversée du Rhône par les trois ponts de Chessel, de Collombey et de Lavey.

En revanche, nous aimerais comprendre pourquoi le colonel Rilliet tenait tellement à une offensive en Valais. Cette détermination s'explique certainement par l'acharnement des radicaux vaudois et l'impatience des réfugiés valaisans à regagner leur patrie, mais elle est aussi le signe d'un manque de confiance envers le commandant en chef et sa manière de conduire cette guerre.

Dans son dossier personnel sur les *Affaires du Valais*, on trouve une dernière note du général Dufour qui nous éclaire sur sa conception pour mener à bien une guerre difficile, face à des concitoyens :

J'ai toujours refusé cette attaque, parce que je ne voulais pas mener deux choses à la fois: et que d'ailleurs ne pouvant pas être là, je craignais quelque coup de tête de la part des étourdis qui poussaient à l'attaque et qui n'auraient plus rien écouté une fois la bride lâchée. Témoin ce qui s'était passé le 13 à la redoute de Bertigny et le 14 dans Frybourg, malgré mes ordres positifs et mes intentions bien connues. Je ne pouvais pas exposer à ce point ma responsabilité.

Je voulais d'ailleurs diriger moi-même l'opération en réunissant, comme à Lucerne, de grands moyens. C'est pourquoi j'avais dirigé sur Lausanne la Brigade Egloff qui s'est distinguée à Gislikon, et une batterie de gros calibre. Je les envoyai là pour ne pas augmenter l'encombrement du district d'Aigle dont on se plaignait déjà, et avoir néanmoins cette troupe sous la main (j'y avais une grande confiance parce qu'elle était éprouvée).

*Un motif de plus de temporiser était que le bénéfice du temps était pour nous et que le Valais, se voyant isolé, renoncerait à une résistance désormais inutile et en viendrait à un accommodement, comme en effet cela a eu lieu le 29 du mois de novembre.*⁴⁴

Pour le cas où le gouvernement valaisan aurait choisi de pousser les choses à l'extrême⁴⁵, le général avait conçu une première ébauche de plan selon lequel — et comme Rilliet dans son 4^e plan — il préconisait une attaque depuis le lac avec effort principal sur la rive gauche, secondée par des actions d'appui sur la rive droite en vue de s'emparer successivement des ponts de Chessel et de Collombey. Ces dispositions lui auraient permis de rassembler jusqu'à près de 14 000 hommes. Quant à la prise de la position de défense valaisanne à Saint-Maurice, le premier objectif tactique eut été de s'emparer du plateau de Vérossaz entraînant par la suite la prise du défilé. Tout au long de cette opération dans le Chablais, d'autres troupes auraient été chargées de barrer les issues du Haut-Valais vers la vallée d'Urseren et le Tessin⁴⁶.

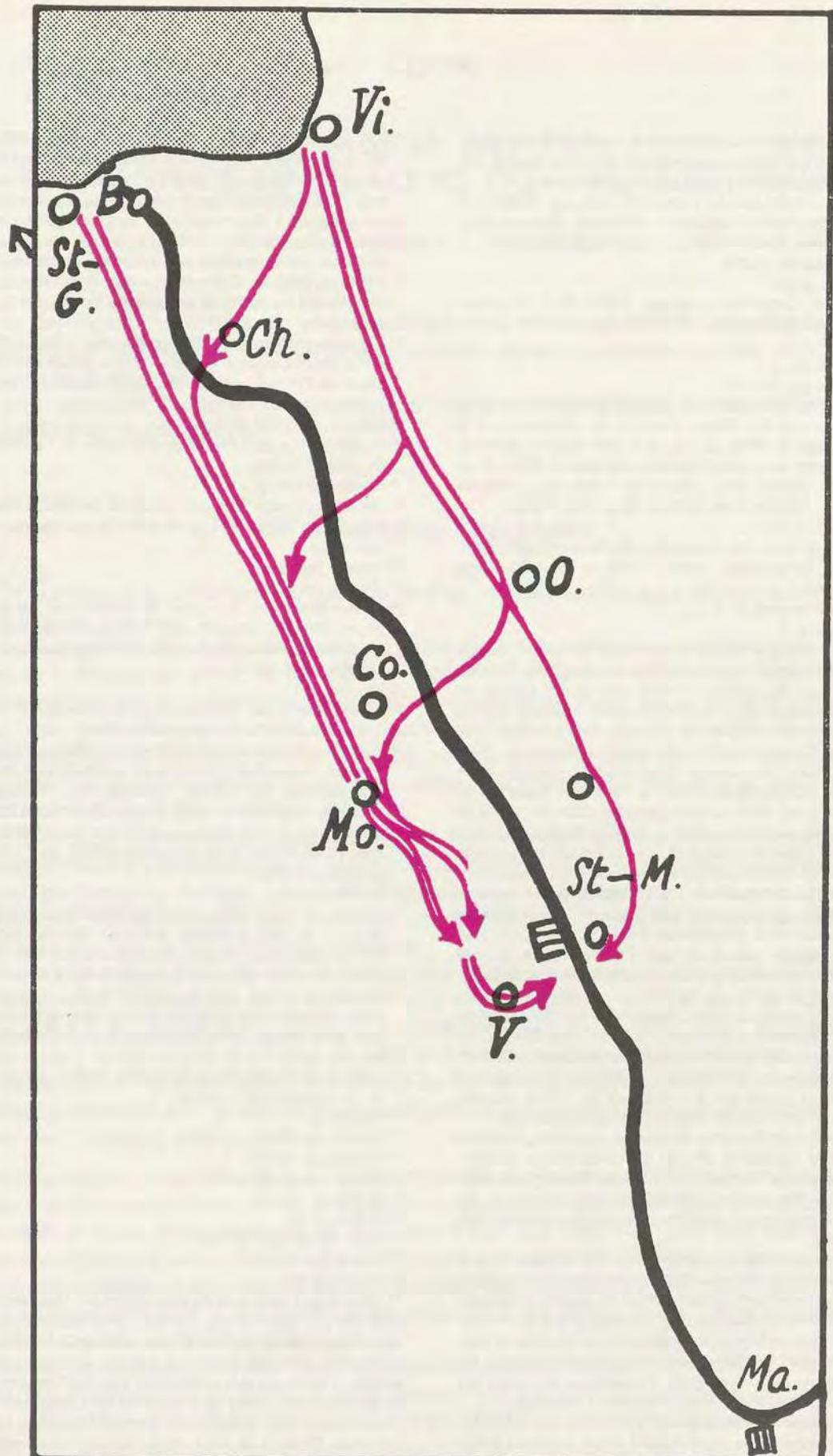


Fig. 95 Plan d'attaque du général Dufour. Tiré de O. Weiss. *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, Band II: General Dufour als Heerführer*, Berne, 1939, Karte S.

NOTES

- ¹ Pour simplifier la compréhension, nous utiliserons le plus possible une terminologie militaire moderne, tout en attirant l'attention du lecteur sur les différences.
- ² Voir Louis RILLIET-DE CONSTANT, *Fribourg, Valais et la première division*, Editions C. Staempfli, Berne et Fréd. Schulthess, Zurich 1848, p. 76 (cité RILLIET).
- ³ Voir RILLIET, p. 156.
- ⁴ *Ibidem*, p. 81.
- ⁵ François OYEX-DELAFONTAINE (1817-1884), *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-1848*, Payerne, 1848, pp. 21-22.
- ⁶ RILLIET, pp. 2-3.
- ⁷ *Ibidem*, pp. 156-157.
- ⁸ Guillaume Henri DUFOUR, *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1848*, s.l., s.d., p. 5 (cité *Rapport général*).
- ⁹ Voir lettre du colonel Nicollier adressée le 20.11.47 au général Dufour, dans *Affaires du Valais*, ms., Archives Dufour, Genève, cote: G (cité *Affaires du Valais*).
- ¹⁰ RILLIET, p. 152.
- ¹¹ Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zurich, 1966, p. 409 (cité Erwin BUCHER).
- ¹² *Rapport général*, p. 4.
- ¹³ RILLIET, p. 7.
- ¹⁴ Depuis la confrontation valaisanne de 1844 entre «Vieille Suisse» (conservateurs catholiques) et «Jeune Suisse» (radicaux), les radicaux vaudois ont toujours soutenu les manifestations de leurs amis politiques valaisans. Gérald ARLETTAZ dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*. Groupe valaisan des sciences humaines, Sion, 1979, écrit au chapitre «Les conflits idéologiques», p. 147: «La contre-révolution de 1844 a été reçue comme une gifle par toute la Suisse radicale. Dans le canton de Vaud, en particulier, c'est la stupeur. Depuis plusieurs années, la gauche radicale cherche à s'emparer du pouvoir détenu par les libéraux et à se rapprocher des progressistes suisses, surtout romands. L'intervention haut-valaisanne est donc perçue comme une tentative d'encerclement réactionnaire et germanique. Pour le Nouvelliste vaudois, l'organe radical, il s'agit d'une conquête: «... qui nous amène tout directement l'Autriche au pont de Saint-Maurice et sur la rive du Léman... le Bas-Valais, c'est encore le canton de Vaud... la politique vaudoise et même notre nationalité y sont compromises (7 juin 1844). C'est donc un véritable réflexe de défense nationale, culturelle et politique chez les radicaux vaudois que tout le monde cherche à retenir sur la rive droite du Rhône, de peur qu'ils n'interviennent dans le Chablais valaisan.» En 1847, à part le canton de Genève, les voisins du canton de Vaud avaient en effet de quoi inquiéter ce dernier: Fribourg et le Valais étaient alliés du Sonderbund, donc proches des cantons catholiques germaniques et des Autrichiens, tandis que Neuchâtel adoptait une attitude neutre.
- ¹⁵ Quant aux réfugiés valaisans dans le Chablais, dont le chef de file était Maurice Barman (en même temps engagé comme lieutenant-colonel fédéral en qualité d'adjudant de division, c'est-à-dire chef d'état-major, à la 1^{re} division), ils attendaient avec impatience le moment de pouvoir regagner leur pays libéré par les troupes fédérales. Un certain nombre d'entre eux s'engagèrent aux côtés des fédéraux dans le corps des volontaires valaisans.
- ¹⁶ Par manque de renseignements précis provenant de sources valaisannes, on en est réduit à croire le colonel Rilliet au sujet des positions et des effectifs valaisans en ce 1^{er} novembre 1847. Otto Weiss, dans *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, II, General Dufour als Heerführer*, Verlag A. Francke A.G. Bern, 1939, pp. 133 s., pense que la division valaisanne du général Guillaume de Kalbermatten était constituée de trois brigades dont l'une stationnait dans le Haut-Valais; les deux autres se trouvaient à fin octobre avec quelque 6000 hommes entre Martigny et Saint-Gingolph, gardant les ponts fermés avec des formations de Landsturm et un bataillon d'élite au pont de Collombey; enfin, deux compagnies contrôlaient les postes de passages du Sanetsch et du col de Cheville.
- ¹⁷ Les renseignements circulent rapidement: c'est en effet la veille que le Conseil d'Etat du Valais a décidé l'envoi du bataillon d'élite du colonel Adolphe de Courten en renfort par le Gothard à Lucerne.
- ¹⁸ RILLIET, pp. 154-156.
- ¹⁹ *Ibidem*, p. 7 et pp. 156-157 pour la lettre du 2 novembre du général Dufour.
- ²⁰ Erwin BUCHER, p. 411.
- ²¹ Guillaume Henri DUFOUR, *Cours de tactique*, Librairie Cherbuliez, Paris, 1851, p. 16 (cité *Cours de tactique*).
- ²² RILLIET, p. 7.
- ²³ *Ibidem*, pp. 60-61.
- ²⁴ *Ibidem*, pp. 61-62.
- ²⁵ Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève, 1948, pp. 42-43.
- ²⁶ RILLIET, p. 62.
- ²⁷ *Affaires du Valais*, lettre du lt col Barman du 20.11.47, probablement adressée au colonel Rilliet.
- ²⁸ *Affaires du Valais*, lettre du colonel Nicollier du 20.11.47, adressée au général Dufour, dont quelques extraits ont déjà été cités par Olivier Reverdin dans le chapitre «Dufour refuse d'attaquer le Valais». Les termes imprimés en gras ont été soulignés au crayon par Dufour.
- ²⁹ *Affaires du Valais*, lettre du colonel Rilliet, du 23.11.47, au général Dufour.
- ³⁰ RILLIET, p. 64.
- ³¹ *Affaires du Valais*, lettre du colonel Nicollier, adressée le 20.11.47, au général Dufour; le colonel Nicollier estime, le 20 novembre, qu'ils sont au nombre de 6 à 7000 échelonnés dès Outre Rhône et Eviannaz jusqu'à Vouvery.
- ³² *Affaires du Valais*, note du général Dufour. Comme le terme «bloquer» ne figure pas dans la lettre de Rilliet, on peut supposer qu'il a été prononcé lors d'un entretien.
- ³³ RILLIET, p. 70.
- ³⁴ *Affaires du Valais*, lettre du colonel Rilliet, adressée le 26.11.47 au général Dufour.
- ³⁵ RILLIET, p. 72.
- ³⁶ *Ibidem*, pp. 73-74.
- ³⁷ *Ibidem*, pp. 78-79.
- ³⁸ *Ibidem*, pp. 79-80 et 123.
- ³⁹ *Ibidem*, p. 81.
- ⁴⁰ *Ibidem*, p. 81.
- ⁴¹ *Cours de tactique*, p. 140.
- ⁴² *Ibidem*, pp. 162-163.
- ⁴³ *Ibidem*, p. 168.
- ⁴⁴ *Affaires du Valais*, note du général Dufour. Dans son livre déjà cité (cf. note 16), pp. 134-136, Otto Weiss remarque que Dufour préconisait une attaque principale depuis le lac avec effort principal sur la rive gauche, secondée par des actions d'appui sur la rive droite en vue de s'emparer successivement des ponts de Chessel et de Collombey. Ces dispositions lui permettaient de disposer de quelque 14 000 hommes. Quant à la prise de la position valaisanne de Saint-Maurice, le premier objectif tactique eut été la prise du plateau de Vérossaz entraînant par la suite celle du défilé (voir fig. 95).

REGARDS EN ARRIÈRE: PERMANENCE DE QUELQUES PRINCIPES MILITAIRES

par J.-C. Chaperon et J. Langenberger

En parcourant cet ouvrage, on peut se demander si l'histoire du général Dufour et de Saint-Maurice n'a qu'une valeur de souvenir ou si, au contraire, quelques comparaisons utiles peuvent être tentées avec notre époque.

Trois domaines attirent de suite notre attention: la conduite militaire, les fortifications et le général Dufour en tant que chef.

LA CONDUITE MILITAIRE

On distingue aujourd'hui trois niveaux de conduite militaire que l'on peut définir succinctement de la manière suivante:

La tactique est l'art de mener le combat à tous les échelons de commandement jusqu'à et y compris la plupart des divisions. La conduite opérative (ou «les opérations») est l'ensemble des mesures prises par les échelons supérieurs de commandement d'une armée tendant à créer les conditions favorables pour le combat des formations tactiques. Enfin, la stratégie est «l'art de coordonner l'action des forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre moderne ou dans la préparation de la défense d'une nation (...)»¹; elle est donc avant tout l'affaire du gouvernement d'un Etat.

Du temps de Dufour, ces termes existaient déjà, mais on ne les distinguait pas les uns des autres avec la précision d'aujourd'hui. Dans son *Cours de tactique*² de 1851, par exemple, Dufour traite à la fois des problèmes de stratégie, des questions opératives, des sujets tactiques et même du comportement d'un chef envers sa troupe. Il ne nous est pas pour autant interdit d'analyser la pensée de Dufour en fonction de la terminologie moderne.

Sur le plan de la stratégie, les idées de Dufour restent d'une étonnante actualité puisqu'il en définit les deux volets, la protection de la neutralité et la défense du pays, tels que nous les concevons aujourd'hui. Cette constatation n'est pas si évidente qu'il y paraît de prime abord, surtout si l'on songe au peu de conviction des Suisses d'avant 1815 à défendre leur neutralité et aux conséquences qui en résultèrent. En créant l'armée fédérale, la Confédération possède désormais l'instrument pour protéger sa neutralité. Dufour démontre dans plusieurs textes manuscrits pourquoi et comment il faut concevoir et préparer cette protection:³

Il existe plusieurs points en Suisse qui, s'ils étaient fortifiés, contribueraient efficacement à la Défense du pays, et plus puissamment encore au maintien de la neutralité par l'opinion qu'ils inspireraient à l'étranger de notre ferme résolution de maintenir à tout prix cette neutralité dont dépend notre existence politique. Quelques milliers d'écus employés à de pareils travaux seraient une preuve bien autrement persuasive de nos intentions à cet égard, que toutes les protestations et tous les discours dont nos réunions patriotiques, et les Conseils même de la Suisse, ont souvent retenti. On ne croit plus aux paroles; les actes seuls méritent confiance. (...)

Je pose en fait que la neutralité de la Suisse sera respectée quand on sera partout persuadé qu'une armée étrangère, de quelque côté qu'elle se présentât, rencontrerait une résistance énergique. On ne peut, en effet, emprunter notre territoire que pour se procurer des lignes plus courtes d'opérations, ou pour établir une liaison entre des corps éloignés et séparés par nos montagnes. Dans l'un et l'autre cas, les avantages qu'on se promettait disparaissent, s'il faut les acheter les armes à la main et en employant beaucoup de temps et de monde à une entreprise secondaire. (...) Or, je le répète, et cette opinion a déjà

été consignée plus d'une fois dans d'autres rapports, le plus sûr moyen d'établir chez nos voisins cette bonne opinion de nous c'est, après avoir créé une bonne organisation des forces militaires actives, de savoir faire, même au sein de la plus profonde paix, des sacrifices d'argent pour augmenter, par les secours de l'art, les moyens de résistance que présentent certains points des frontières, ou de l'intérieur (...)⁴.

Quel est le plus grand danger que nous courons; ce n'est pas celui d'une invasion; à quoi aboutirait-elle? C'est celui d'une violation de neutralité, d'une surprise de passage de la part d'une armée réunie dans notre voisinage. (...) Car ce ne sont que les avantages d'une marche plus prompte, d'une surprise, qui pourraient l'engager à passer par dessus les embarras que lui susciterait inévitablement la violation d'une Neutralité reconnue par toutes les puissances et sanctionnée par de solennels traités (...)⁵.

Pour Dufour, la position de Saint-Maurice est particulièrement importante pour la protection de la neutralité:

Quand St. Maurice sera mis sur un pied respectable de défense, l'étranger n'aura plus la tentation d'emprunter la belle route du Simplon pour arriver plus promptement à son but. Et la violation de notre neutralité, pour ce motif, est en effet le plus grand danger que nous ayons à courir. Rendons le passage impossible, du moins difficile à forcer, et le danger disparaîtra. (...) Plus on nous verra y porter d'attention, plus on aura de confiance en notre neutralité et moins on sera disposé à la violer (...)⁶.

En matière de défense, Dufour expose à plusieurs reprises ses idées stratégiques. Nous nous bornerons à ne citer qu'un texte tiré de son *Cours de tactique* dans lequel il définit en deux phrases une idée particulièrement forte qui témoigne de ses connaissances et de son expérience, mais aussi de sa manière de saisir l'essentiel: «Les trois villes de Zurich, Berne et Soleure [ville fortifiée à l'époque] peuvent être considérées comme les trois portes principales du vaste camp retranché que les Alpes, l'Aar et la Limmat forment au centre de la Suisse. C'est dans ce camp que se déciderait probablement notre sort, si nous avions à subir une invasion.»⁷

On le voit, notre stratégie de protection de la neutralité et de défense du pays n'a pas beaucoup varié depuis l'époque de Dufour et peut-être ne serions-nous contraints à adopter une autre stratégie que le jour où il nous faudra reconquérir du territoire perdu.

Dans le domaine des opérations, Dufour définit dans son *Cours de tactique* un point comme stratégique (nous dirions aujourd'hui «opératif») «lorsqu'il est la clef de plusieurs communications importantes, qu'il rend maître du cours d'une rivière ou défend quelque passage important»⁸. Sa réflexion relative au terrain est proche des analyses modernes des «terrains clés opératifs». Le terrain fut donc dès le début au centre de la réflexion opérative de Dufour. Mais il va encore plus loin en montrant que la défense d'un point clé ne peut être la seule affaire d'une troupe sédentaire même bien ancrée dans des positions préparées. Il parle du *pivot d'une défense active*⁹ et montre qu'une troupe mobile, apte à manœuvrer pour exploiter les faiblesses ennemis doit être intégrée dans un dispositif de défense qui déborde de beaucoup le seul point à tenir. «Elles [les fortifications de Saint-Maurice] ne sont que le réduit de la position qui assure la possession du pont, le pivot des manœuvres que les troupes de toutes armes auraient à exécuter pour se maintenir et repousser l'ennemi.»¹⁰ En d'autres termes, ce que Dufour appelle la défense active n'est autre que ce que nous appelons aujourd'hui la défense combinée.

Enfin, dans toute l'analyse que Dufour fait de l'ennemi pouvant passer à Saint-Maurice, soit depuis l'Italie, soit depuis la France, il étudie dans tous ses détails la valeur de ce que nous désignons de nos jours par axe opératif.

On constate donc dans le domaine de la réflexion opérative des règles et des principes permanents, même si l'évolution des matériels, des armes et des munitions a eu, depuis, une influence indiscutable sur la tactique.

Il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour comprendre que la tactique évolue en fonction des progrès techniques en matière d'armement. Le perfectionnement de l'artillerie a rendu inefficaces les fortifications «à la Vauban» dès la guerre de 1870; la motorisation a amplifié l'importance de la manœuvre et des mouvements; l'aviation a créé la menace par la 3^e dimension; les chars dominent le champ de bataille moderne, guère comparable à celui d'autan, sans parler des armes atomiques et chimiques, ni des missiles et des satellites.

Il n'en reste pas moins vrai qu'un certain nombre de principes de conduite tactique n'ont pas vieilli. Lorsque Dufour conseille de ne pas disperser ses forces, de prévoir la plus grande concentration de troupes au point critique, lorsqu'il traite de la guerre en montagne et définit la notion d'usure de l'ennemi, lorsqu'il se refuse à combattre sur deux fronts en même temps lors de la guerre du Sonderbund et qu'il se sert de l'effet de surprise pour prendre à revers les troupes défendant Fribourg, il nous démontre bien la permanence de quelques principes de conduite tactique sans doute aussi vieux que les guerres elles-mêmes et qui valent bien une étude attentive.

LA FORTIFICATION

Il a été dit pourquoi les fortifications modernes ne sont plus comparables à celles du temps du général Dufour; leur conception varie surtout en fonction des progrès de la technologie militaire. Les enseignements à tirer ici sont d'un autre ordre.

Comme au temps de Dufour, on ignore la fortification quand tout va bien pour s'en souvenir au moment du danger; mais la pression pour rattraper le temps perdu est encore et toujours mauvaise conseillère. Ce phénomène s'explique par trois raisons: le coût élevé des infrastructures fortifiées, l'obligation permanente et toujours plus accélérée de parer aux effets de nouveaux moyens guerriers, enfin le doute au sujet de leur efficacité.

La réticence devant les dépenses militaires, qu'elle découle de considérations politiques ou économiques, se retrouve à toutes les époques: rarement on achève une fortification en temps de paix et les difficultés rencontrées par Dufour à Saint-Maurice ne sont pas tellement différentes des nôtres. Il faut accepter ce phénomène, du moins dans une certaine mesure: lorsque l'on construit une fortification, on prend des options de défense qui devraient être valables pour une longue durée. Or, l'évolution des armements importants est plus rapide et il n'est pas toujours possible de procéder, en matière de fortification, à des adaptations satisfaisantes. Cette capacité d'adaptation à des techniques nouvelles peut d'ailleurs se heurter à un attachement trop contraignant à ce qui a déjà été réalisé: on procède alors à une espèce de chimie de la perfection qui risque d'entraver l'imagination simple et pragmatique qui discernerait l'essentiel. L'expression du doute quant à l'efficacité des fortifications s'appuie souvent sur l'exemple de la ligne Maginot, sur laquelle la France de 1939 avait fondé de si grands espoirs. Achevée jusqu'aux Ardennes près de Sedan, elle fut contournée par le nord-ouest. Le cas de nos fortifications est bien différent: elles ne constituent pas une ligne continue de défense aux abords d'une frontière; elles sont des zones d'ouvrages en montagne, des *pivots d'une défense active*, le meilleur moyen actuellement connu de se battre dans un terrain particulièrement favorable à la défense. Imaginant des fortifications volontairement limitées, ponctuelles, acceptant en connaissance de cause leurs lacunes, la possibilité de leur débordement, Dufour a une vision quasi prophétique de nos actuelles positions de barrage. On peut lui attribuer le mérite d'avoir, l'un des premiers, contribué à la conception d'un système de fortifications original, suisse, adapté à nos moyens, notre terrain, notre mentalité.

LE CHEF

Enfin, l'étude de la guerre du Sonderbund nous apporte quelques enseignements enrichissants sur les qualités de chef du général Dufour. Son sens de la discipline et de l'honneur, sa perception de l'identité nationale, malgré la violente confrontation des idées religieuses et politiques, ses qualités de diplomate. Dans un travail d'histoire présenté en 1953 à la Faculté des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, le capitaine Zumstein, futur chef d'état-major général de l'armée, s'exprime en ces termes au sujet du plan d'opération du général Dufour lors de la guerre du Sonderbund:

«Il y a dans ce plan encore d'autres points remarquables: on découvre d'abord un sens inné de la mesure pour déterminer ce que la troupe et les cadres sont capables de réaliser. Dufour a sans nul

doute largement exploité les possibilités de son instrument, mais il n'a exigé de la troupe que ce dont elle était réellement capable. L'armée de 1847 ne pouvait être conduite à la victoire qu'à condition de ne pas amplifier ses faiblesses par des erreurs de conduite du haut commandement. Ainsi fallait-il compenser l'inexpérience de l'armée par un plan d'opérations efficace et solide. En plus de ce sens de la mesure, Dufour dispose d'une *maîtrise profonde des lois de la guerre*, acquise et affinée lors des nombreuses années d'enseignement à l'Ecole militaire de Thoune. Une perception infaillible de ce qui est *essentiel* et l'art de savoir renoncer à ce qui ne l'est pas l'amènent à *concentrer ses moyens* où l'action sera décisive. On devine à travers ce plan d'opération une personnalité peu commune, une intelligence et une capacité assez fortes pour s'imposer à un peuple en conflit et lui redonner sa dignité et son unité. Les quelques jours que dura la guerre du Sonderbund ont suffi à dévoiler un talent de grand chef militaire, talent que l'histoire ne reconnaît qu'à peu d'hommes.»¹¹.

NOTES

¹ *Grand Larousse encyclopédique*, en 10 volumes, Paris 1964, vol. 9, p.1020.

² G. H. DUFOUR, *Cours de tactique*, Paris, 1851 (cité *Cours de tactique*).

³ Voir à ce propos les contributions de MM. Dubuis, Lugon et Bossey dans le présent ouvrage.

⁴ G. H. DUFOUR, *Points à fortifier*, dans *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, Archives Dufour, Genève, cote M 39, pp. 111-112. (cité *Recueil*).

⁵ *Recueil*, «Simples questions sur nos dangers», p. 190.

⁶ *Recueil*, «Routes stratégiques des Alpes», p. 184.

⁷ *Cours de tactique*, p. 24.

⁸ *Cours de tactique*, p. 12.

⁹ G. H. DUFOUR, *Notes sur les fortifications de Saint-Mau-*

rice et sur le genre de défense qu'elles comportent, ms., 2 août 1836, dans *Renseignements topographiques et militaires. Pièces diverses*, Archives Dufour, Genève, cote M III p. 98. Elles [les fortifications de Saint-Maurice] forment le pivot d'une défense active en assurant la possession des ponts et en permettant aux troupes de manœuvrer librement, sans crainte de voir leurs communications coupées (...).

¹⁰ *Cours de tactique*, p. 204.

¹¹ Jörg ZUMSTEIN, *Dufours Feldzugsplan 1847*, travail d'histoire présenté à la Faculté des sciences militaires de l'EPFZ en 1953 auprès du divisionnaire Edgar Schumacher, professeur, ronéo, p. 14.

CATALOGUE DE L'EXPOSITION
«LE GÉNÉRAL DUFOUR ET SAINT-MAURICE»



LE GÉNÉRAL DUFOUR ET SAINT-MAURICE: NOTES À PROPOS DE L'EXPOSITION

par Marie Claude Morand

Pour beaucoup, la relation entre Dufour et la petite ville valaisanne de Saint-Maurice ne saute pas aux yeux. Honoré cette année à l'occasion du bicentenaire de la naissance du général (15 septembre 1787), le nom de Dufour évoque plutôt le prestigieux commandant en chef de l'armée fédérale pendant la guerre civile du Sonderbund, éventuellement l'instigateur compétent de la première carte «nationale» suisse et, enfin, pour les Genevois surtout, l'infatigable ingénieur cantonal qui dirigea une grande partie des travaux urbanistiques qui transformèrent au XIX^e la ville du bout du lac¹. Méconnue, pour ne pas dire ignorée, est en revanche l'activité de Guillaume Henri Dufour comme ingénieur militaire, comme *fortificateur*, diraient ses contemporains.

Pourtant, formé à l'Ecole polytechnique de Paris, Dufour fit la plus grande partie de sa carrière comme officier du génie. Et c'est dans ce contexte qu'intervient Saint-Maurice: Dufour en effet, d'abord comme chef d'état-major général (1831), puis comme quartier-maître général (1832-1848), y dirigea les premiers travaux pour la construction des ouvrages destinés à fortifier le défilé. Dans les deux cas, ses fonctions ne limitaient pas son activité au seul Saint-Maurice puisqu'il était responsable de l'ensemble des fortifications fédérales, dont, par exemple, celles d'Aarberg, de Sankt Luziensteig et de Bellinzone. Si nous avons choisi de focaliser l'attention du public du bicentenaire sur celles de Saint-Maurice, ce n'est pas seulement parce que l'initiative des manifestations liées à la carrière militaire de Dufour revient au commandant de la brigade de forteresse 10, stationnée à Saint-Maurice, mais aussi parce qu'elles incarnent, dans la pensée de l'illustre ingénieur militaire, le type même de la défense de la neutralité suisse.

Position clé sur la route du Simplon, le défilé de Saint-Maurice peut être un obstacle aussi bien pour celui qui se rend d'Italie en France que de France en Italie. Le fortifier, le défendre, c'est donc, aux yeux de Dufour, la meilleure manière d'affirmer concrètement la détermination de la Confédération à faire respecter sa récente et fragile neutralité au milieu des nombreux conflits qui, alors, déchirent l'Europe. En un siècle travaillé par l'éveil des nationalismes et la diffusion des idées libérales, la maîtrise de l'axe du Simplon était en effet un enjeu considérable, par exemple pour les patriotes italiens, qui attendaient une aide française contre les occupants autrichiens, ou pour les Autrichiens, lesquels auraient aimé se garantir de toute surprise, comme ils avaient pu le faire lors de la chute de l'empire napoléonien². Sous cet aspect, la question des fortifications de Saint-Maurice était, pour le maintien de la neutralité suisse, d'une importance capitale³ et si Dufour ne fut pas le premier à avoir reconnu les avantages de la position⁴, il fut certainement le premier à en avoir exploité la configuration du point de vue de ses implications sur le plan d'une politique nationale de défense du territoire.

Il est un autre lien entre Dufour et Saint-Maurice, plus discret encore que celui dont il a été parlé ci-dessus. Il a trait à la guerre du Sonderbund dont l'un des derniers épisodes fut la capitulation du Valais. Saint-Maurice cette fois divise l'armée fédérale de la valaisanne, et ses fortifications, faites pour assurer conjointement la défense de la position contre un ennemi venu de l'extérieur, se voient utilisées à des fins fratricides. Vaudois contre Valaisans, radicaux valaisans contre conservateurs valaisans, la situation pourrit en ces jours de fin octobre-début novembre 1847 à Saint-Maurice. Il faudra rien de moins que la fermeté de Dufour, résolu à obtenir le succès par la voie diplomatique, le courage de Nicollier et la bonne volonté du Gouvernement valaisan pour éviter que les passions exacerbées de part et d'autre du défilé ne dégénèrent en effusion de sang⁵.

Pour le visiteur de l'exposition, il ne sera sans doute pas difficile de saisir le développement de cette double relation entre le général Dufour et Saint-Maurice. Préparé par une brève introduction sur l'histoire du défilé, il sera convié à suivre les diverses phases de la construction des fortifications pour

terminer son parcours avec les documents relatifs à la campagne valaisanne du Sonderbund, calquant ainsi son itinéraire sur la démarche qui a présidé à l'organisation des diverses contributions réunies dans ce volume. En revanche, l'élaboration des notices du catalogue n'a pu tenir compte du même découpage. L'abondance quasi miraculeuse des sources d'archives⁶ documentant les différents chantiers de construction des fortifications, l'importance de leur contenu pour la compréhension des enjeux tactiques qui règlent la séquence des travaux ainsi que la qualité graphique de certains plans aquarellés nous ont conduits à privilégier l'examen de ce matériel inédit⁷. Aussi, bien que présentés dans l'exposition, les objets et documents illustrant l'histoire du défilé avant 1820, l'équipement des fortifications et l'épisode valaisan du Sonderbund ne sont-ils pas répertoriés dans ce catalogue. Nous nous sommes d'autant plus volontiers résolus à ce choix que la plupart des pièces écartées font par ailleurs l'objet de descriptions détaillées dans les contributions qui composent l'essentiel de ce volume. C'est le cas notamment de l'histoire ancienne du défilé et de la guerre du Sonderbund. Il n'en va pas de même pour la section consacrée à l'équipement des fortifications où seront exposés les uniformes et l'armement des deux unités appelées à occuper le défilé de Saint-Maurice en cas de conflit: l'infanterie et l'artillerie. Provenant des collections du Musée militaire cantonal de Saint-Maurice ou généreusement prêtées par divers musées et institutions suisses⁸, ces pièces auraient sans doute mérité une notice. Le lecteur intéressé pourra suppléer à cette absence en consultant les nombreuses publications qui ont été éditées ces dernières années dans ce domaine particulièrement apprécié du public et des collectionneurs⁹.

NOTES

¹ En parallèle avec celle de Saint-Maurice, Genève organise cet automne deux expositions consacrées à Guillaume Henri Dufour. L'une, à la maison Tavel, présente l'homme et l'œuvre, avec un accent tout particulier sur son activité d'ingénieur cantonal; l'autre, au musée de Carouge, montre, sous le titre : «Le portrait topographique de la Suisse», les travaux dirigés par Dufour en vue de l'élaboration de la première carte «nationale». Conçues pour se compléter mutuellement, ces trois expositions ont uniifié le format de leurs catalogues de manière à offrir au visiteur une publication d'ensemble.

² En décembre 1813, les armées de la coalition anti-napoléonienne en route pour envahir la France se font ouvrir la frontière suisse sur le Rhin. A la fin du mois, les Autrichiens occupent le Valais, alors département français, et s'installent au Simplon pour empêcher la jonction de l'armée française d'Italie avec les troupes restées fidèles à l'Empereur en France. Pour plus de détails sur cette violation «autorisée» de la neutralité suisse, voir la contribution de Philippe Bossey dans le présent ouvrage.

³ Nombreuses sont les interventions de Dufour sur le thème de la neutralité suisse en relation avec la défense de la position de Saint-Maurice. Nous n'en citerons qu'une, en renvoyant le lecteur pour le reste à la contribution de MM. Chaperon et Langenberger dans le présent ouvrage: *Quant St. Maurice sera mis sur un pied respectable de défense, l'étranger n'aura plus la tentation d'emprunter la belle route du Simplon pour arriver promptement à son but. Et la violation de notre neutralité pour ce motif, est en effet le plus grand danger que nous ayons à courir. Rendons le passage impossible, du moins difficile à forcer, et le danger disparaîtra.* (...) Plus on nous verra y porter d'attention, plus on aura de confiance en notre neutralité et moins on sera disposé à la violer (...). «Routes stratégiques des Alpes», dans *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, ms., Archives Dufour, Genève, cote: M 39, p. 184.

⁴ Voir les *Instructions données par les généraux Lecourbe et Moreau en 1800 sur la défense militaire de la frontière méridionale de la Suisse*, publiées par Fazy-Pasteur, chez Vignier, Genève, 1830. Il s'agit de deux lettres adressées à Berthier, commandant en chef de l'armée de réserve, dans lesquelles Lecourbe et Moreau font leur rapport sur les possibilités de défendre la Suisse, alors occupée par l'armée de Napoléon, contre un éventuel envahisseur. Voici le passage sur Saint-Maurice: «Cette position, belle

et aisée à défendre, serait le *nec plus ultra* (...).» Lecourbe s'étend d'ailleurs longuement sur la question de la défense du Valais et Dufour, qui connaissait ce texte, sans doute grâce à sa publication dans Mathieu Dumas: *Précis des événements militaires ou essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814*, Paris et Hambourg, 1816-1817, vol. IV, dont il possédait un exemplaire que l'on trouve encore aujourd'hui dans sa bibliothèque, l'a recopié fidèlement à la fin de sa *Reconnaissance militaire du Valais faite dans les années 1821 et 1822 par les officiers de l'Ecole fédérale*, rédigée par le colonel Dufour, instructeur en chef du Génie et de l'Etat major à l'Ecole militaire fédérale de Thun, ms., Archives fédérales, Berne, cote: E 27/11 568, pp. 61-62.

⁵ La question de la campagne valaisanne de la guerre du Sonderbund est abondamment traitée dans le présent ouvrage par MM. Langenberger, Parvex et Reverdin. Nous y renvoyons le lecteur.

⁶ Conservées à Genève par M. Olivier Reverdin, les Archives Dufour comprennent surtout des textes personnels de Dufour (mémoires, lettres) alors que les Archives fédérales disposent d'une documentation complète sur les travaux de fortification à Saint-Maurice provenant des archives du génie et de l'état-major. Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Reverdin ainsi que M. Gauye, directeur des Archives fédérales à Berne, pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'endroit de notre recherche. Nous désirons aussi associer à ce remerciement le personnel des Archives fédérales, dont la disponibilité nous a été d'un précieux secours lors de nos fréquentes consultations.

⁷ Kurt Werner, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung 1815 bis 1860*, Verlag Leemann, Zurich, 1946, utilise déjà une partie de ces sources mais sans les détailler. Quant aux plans et projets, ils seront à Saint-Maurice présentés pour la première fois au public.

⁸ Dans l'ordre alphabétique: Bibliothèque militaire fédérale, Berne; Musée militaire, Colombier; Musée militaire, Morges; Museum Altes Zeughaus, Solothurn. Nous remercions chaleureusement les conservateurs de ces institutions qui ont bien voulu se dessaisir momentanément d'une partie de leurs collections pour enrichir notre exposition.

⁹ Voir notamment l'excellente série intitulée *Bewaffnung und Ausrüstung der Schweizer Armee seit 1817*, Verlag Stocker-Schmid, Zurich, dès 1970, 14 volumes.

GENERAL DUFOUR UND SAINT-MAURICE: ZUR AUSSTELLUNG

von Marie Claude Morand

Die Beziehungen von General Dufour zum Walliser Städtchen Saint-Maurice springen nicht ohne weiteres in die Augen. Wer dieses Jahr den zweihundertsten Geburtstag des Generals feiert (15. September 1787), denkt eher an den überlegenen Oberbefehlshaber der eidgenössischen Armee im Sonderbundskrieg, allenfalls an den Schöpfer der ersten «Landeskarte» und schliesslich, vor allem als Genfer, an den unermüdlichen Kantonsingenieur, der einen grossen Teil der städtebaulichen Unternehmen leitete, die die Stadt am See-Ende im 19. Jahrhundert gestalteten¹. Fast unbekannt sind dagegen die Leistungen Dufours als Militäringenieur, als «Festungsbauer», wie seine Zeitgenossen wohl sagen würden.

Und doch war Dufour, der die technische Hochschule in Paris besucht hatte, die längste Zeit seines Lebens Genieoffizier. In diesem Zusammenhang tritt Saint-Maurice in sein Leben. Als Generalstabschef zunächst (1831) und dann als Generalquartiermeister (1832-1848) leitete er die ersten Arbeiten zur Befestigung des Engnisses. Er war allerdings nicht nur für Saint-Maurice zuständig, sondern für die Gesamtheit der schweizerischen Befestigungen, wie zum Beispiel die Werke bei Aarberg, auf der St. Luzisteig und bei Bellinzona. Wir beschränken uns darauf, sein Wirken in Saint-Maurice darzustellen, ein wenig, weil die Initiative zu diesem Gedenken vom Kommandanten der Festungsbrigade 10, dem heutigen «Verteidiger» von Saint-Maurice, ausgegangen ist, vor allem aber, weil hier die Idee der schweizerischen Neutralität, die das Denken des grossen Mannes erfüllte, sich besonders deutlich äussern konnte.

Saint-Maurice ist eine Schlüsselstellung auf der Simplonroute und kann jedem, auf dem Weg von Italien nach Frankreich wie von Frankreich nach Italien, zum Hindernis werden. Diese Stelle befestigen, diese Stelle verteidigen ist also in den Augen Dufours die beste Art, die noch so junge und empfindliche schweizerische Neutralität gegenüber den zahlreichen europäischen Auseinandersetzungen praktisch zu bezeugen. In einer Zeit, die durch das Aufflammen nationalen Denkens und die Ausbreitung liberalen Gedankengutes erschüttert wurde, war die Versuchung, die Simplonachse zu beherrschen, für viele verlockend — so für die italienischen Patrioten, die sich französische Hilfe gegen Österreich erhofften, aber auch für Österreich, das sich gegen jede Überraschung aus Westen sichern wollte, wie es ihm beim Sturz des napoleonischen Kaiserreiches gelungen war². Unter diesem Gesichtswinkel war die Frage einer Befestigung von Saint-Maurice für den Erhalt der schweizerischen Neutralität von grösster Bedeutung³. Dufour war vielleicht nicht der erste, der dies erkannt⁴, aber er war der erste, der daraus praktische Schlüsse zog, das Problem einer Lösung zuführte und die Folgen für die schweizerische Landesverteidigung erkannte.

Weniger offensichtlich ist eine andere Beziehung zwischen Saint-Maurice und Dufour. Die Kapitulation des Wallis war eine der letzten Phasen des Sonderbundskrieges. Saint-Maurice trennt die Bundesstruppen von den Wallisern. Seine Befestigungen, gegen äussern Feind gedacht, dienen einem Bürgerkrieg.

Waadtländer stehen gegen Walliser, Walliser Radikale gegen Walliser Konservative — eine äusserst gespannte Lage, November 1847, die nur dank der Entschlossenheit Dufours und seinem diplomatischen Geschick — unterstützt durch den Mut eines Nicollier und die vernünftige Einsicht der Walliser Regierung — nicht im Blutvergiessen endete⁵.

Der Besucher der Ausstellung sollte ohne Mühe diese doppelte Beziehung zwischen Dufour und Saint-Maurice erfassen können. Eine kurze Einführung zur Geschichte des Engnisses leitet über zur Entwicklung der verschiedenen Befestigungen, um mit Dokumenten zum Walliser Sonderbundskrieg abzuschliessen. Damit ist die Idee dieser Ausstellung vorgezeichnet, die auch die Beiträge dieses Buches bestimmte. Der Ausstellungskatalog konnte sich dagegen nicht an die gleiche Einteilung

halten. Die überreiche Fülle der Archive⁶, deren Akten uns die Folge der Festungsbauten verdeutlichen und das Verständnis für das taktische Zusammenspiel wecken, sowie die graphische Schönheit einiger farbiger, noch nicht veröffentlichter Pläne haben uns dazu geführt, diesen Teil der Ausstellung bevorzugt zu behandeln⁷. So sind also Dokumente und Gegenstände, die die Geschichte des Engnisses vor 1820 beleuchten oder die Ausrüstung der Festungswerke zeigen, sowie den Walliser Beitrag zum Sonderbundskrieg betreffen, wie wohl ausgestellt, im Katalog nicht enthalten. Wir konnten uns umso leichter zu diesem Vorgehen entschliessen, als im vorliegenden Band auf fast alle diese Dokumente und Gegenstände eingegangen wird. Dies bezieht sich vornehmlich auf die Geschichte des Engnisses von Saint-Maurice vor 1820 und den Sonderbundskrieg. Weniger trifft es auf das Ausstellungsgut über die Ausrüstung der Werke zu. Die Uniformen und Waffen der Infanterie und Artillerie, die im Kriegsfall die Sperre besetzt hätten, wurden uns aus den Sammlungen des kantonalen Militärmuseums Saint-Maurice und anderer Schweizer Museen und Sammlungen⁸ freundlicherweise zur Verfügung gestellt. Sie hätten auch eine Beschreibung verdient, aber der interessierte Besucher wird sich mit den zahlreichen anderen Veröffentlichungen zu diesem Thema zu trösten wissen⁹.

ANMERKUNGEN

1. In Genf werden gleichzeitig mit dieser Ausstellung zwei andere Ausstellungen über Guillaume Henri Dufour gezeigt. Die eine, in der Maison Tavel, bezieht sich auf den Mann und sein Werk mit einem Schwergewicht auf seinem Wirken als Kantonsingenieur. Die andere, im Museum von Carouge zeigt unter dem Titel «Le portrait topographique de la Suisse» die Arbeiten, welche unter Dufours Leitung zur Entstehung der «Dufourkarte» führten. Die drei Ausstellungen, die sich ergänzen, haben ihre Kataloge im gleichen Format gestaltet, um so dem Besucher ein einheitliches Werk bieten zu können.
2. Als sich im Dezember 1813 die Koalitionsarmeen anschickten, in Frankreich einzumarschieren, erzwangen sie sich den Durchmarsch durch die Schweiz. Ende Dezember marschierten die Österreicher im Wallis ein, im jenem Zeitpunkt eine französische Provinz. Sie besetzten den Simplonpass, um die französische Italien-Armee daran zu hindern, sich mit den kaisertreuen Truppen in Frankreich zu vereinigen. Einzelheiten zu dieser «bewilligten» Verletzung der Schweizer Neutralität im Beitrag von Philippe Bossey.
3. Dufour hat sich oft zum Thema der Schweizer Neutralität im Zusammenhang mit der Verteidigung von Saint-Maurice geäussert. Wir führen nur ein Beispiel an und verweisen den Leser für die andern auf den Beitrag der Herren Chaperon und Langenberger. «Wenn einmal Saint-Maurice in gutem Verteidigungszustand sein wird, werden Ausländer nicht mehr versucht sein, die schöne Simplonstrasse zu benützen, um ihr Ziel rasch zu erreichen. Die Verletzung unserer Neutralität zu solchem Zweck ist das Gefährlichste, was uns blühen kann. Wenn wir aber jeden Durchmarsch unmöglich oder wenigstens schwierig gestalten, wird diese Gefahr verschwinden (...). Und je mehr die andern sehen, dass wir uns hiefür einsetzen, desto mehr werden sie unsere Neutralität achten und umso weniger werden sie versucht sein, sie zu verletzen (...)» «Routes stratégiques des Alpes», im *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, ms., Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 39, Seite 184.
4. Man beachte die *Instructions données par les généraux Lecourbe et Moreau en 1800 sur la défense militaire de la frontière méridionale de la Suisse*, veröffentlicht durch Fazy-Pasteur, bei Vignier, Genf, 1830. Es handelt sich um zwei Briefe an Berthier, Oberbefehlshaber der Reservearmee, in welchen Lecourbe und Moreau darüber berichten, wie die Schweiz – von Napoleons Armee zur Zeit besetzt – gegen allfällige Angriffe zu verteidigen wäre. Im folgenden der Abschnitt über Saint-Maurice:
- «Diese Stellung ist schön gelegen und leicht zu verteidigen. Sie wäre das «nec plus ultra (...).» Lecourbe geht ausführlich auf die Verteidigung des Wallis ein. Dufour kannte den Text, der in Mathieu Dumas *Précis des événements militaires ou essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814, Paris und Hamburg, 1816-1817, Band IV* veröffentlicht wurde – und heute noch in seiner Büchersammlung zu finden ist. Er zitiert ihn getreulich am Schluss seiner *Reconnaissance militaire du Valais faite dans les années 1821 et 1822 par les officiers de l'Ecole fédérale, rédigée par le colonel Dufour, instructeur en chef du Génie et de l'Etat major à l'Ecole militaire fédérale de Thun*, ms., Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/11 568, Seiten 61-62.
5. Der Walliser Beitrag zum Sonderbundskrieg ist ausführlich dargestellt in den Beiträgen der Herren Langenberger, Parvex und Reverdin, auf denen wir den Leser verweisen.
6. Das Archiv Dufour in Genf wird von Herrn Olivier Reverdin gepflegt und enthält vor allem persönliche Briefe und andere Akten. Im Bundesarchiv in Bern befinden sich die vollständigen Unterlagen zur Entwicklung der Befestigungen von Saint-Maurice, die aus den Archiven des Bundesamts für Genie und Festungen und des Generalstabes stammen. Es liegt uns daran, auch an dieser Stelle Herrn Reverdin sowie Herrn Gauye, Direktor des Bundesarchivs, herzlich für ihre Unterstützung unserer Arbeit zu danken. Gerne schliessen wir in diesen Dank die Beamten des Bundesarchivs ein, deren Dienstbereitschaft uns wertvolle Hilfe bei unseren häufigen Besuchen war.
7. In Kurt Werner, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung 1815 bis 1860*, Verlag Leemann, Zürich, 1946, sind diese Quellen zum Teil schon verwertet, aber ohne auf Einzelheiten einzugehen. Die Pläne und Projekte werden in Saint-Maurice zum erstenmal öffentlich ausgestellt.
8. In alphabetischer Reihenfolge: Eidgenössische Militärbibliothek Bern, Musée militaire Colombier, Musée militaire Morges, Museum «Altes Zeughaus», Solothurn. Wir danken den Konservatoren dieser Anstalten sehr herzlich für ihre Bereitschaft, sich für einige Zeit von einem Teil ihrer Sammlungen zu trennen und damit unsere Ausstellung zu bereichern.
9. Siehe insbesondere die vorzügliche Bücherreihe *Bewaffnung und Ausrüstung der Schweizer Armee seit 1817*, Verlag Stocker-Schmid, Zürich, ab 1970, 14 Bände.

NOTICES

AVERTISSEMENT

Les renvois aux sources figurent entre parenthèses; pour ne pas allonger inutilement les textes, nous avons utilisé les codes d'abréviation dont le lecteur trouvera la liste en fin de volume. Pour les documents non datés, nous avons procédé de la manière suivante: lorsque les sources consultées nous donnaient des indications sûres, la date figure entre virgules après la mention «non daté»; lorsque en revanche les sources ne nous autorisaient que des hypothèses, nous avons inscrit la date présumée avec un point d'interrogation et entre parenthèses.

Dans le choix des illustrations, la priorité a été accordée aux projets non réalisés du chantier de 1859. En effet, contrairement aux plans concernant les précédentes étapes de construction (1831 et 1848), ces ambitieuses utopies architecturales n'ont pu être prises en considération par MM. Dubuis, Lugon et Weidmann, les premiers s'étant consacrés à l'analyse des fortifications érigées sous l'égide de Dufour (jusqu'en 1848 donc), et le second à la description des ouvrages effectivement bâties.

Sauf celles signées J.M.M. (Jean Marie Marquis), P.B. (Paul Bissegger) et G.C. (Gaëtan Cassina), respectivement n°s 6, 10 et 29, toutes les notices de ce catalogue sont de Marie Claude Morand.

La traduction allemande a été réalisée par Eduard von Orelli avec la collaboration de Marie-Claude Girny et Claire Leutenegger-Schneider.

NOTIZEN

VORBEMERKUNG

Der Hinweis auf Quellen steht in Klammern. Um die Texte nicht über Gebühr zu verlängern, haben wir Abkürzungen verwendet, die am Schluss des Buches erläutert sind. Bei nicht datierten Dokumenten sind wir so vorgegangen: Wo die Quellen eine sichere Datierung ermöglichen, steht das Datum hinter «undatiert» nach Komma, wo jedoch nur Mutmassungen möglich waren, steht das vermutete Datum mit Fragezeichen in Klammern.

Bei den Illustrationen wurden vor allem nicht ausgeführte Werke des Planungsjahrs 1859 bevorzugt. Denn im Gegensatz zu den Plänen für die Bauetappen 1831 und 1848 konnten die Autoren Dubuis, Lugon und Weidmann diese hochfliegend-utopischen Gebilde nicht berücksichtigen. Die ersten haben sich auf die Besprechung der Befestigungen beschränkt, die unter Dufour erstellt wurden, also bis 1848, und der letztere auf die Beschreibung wirklich ausgeführter Bauten.

Alle Kommentare des Kataloges stammen von Marie Claude Morand, ausser die P. B. (Paul Bissegger), G. C. (Gaëtan Cassina) und J. M. M. (Jean Marie Marquis) gezeichneten, d.h. die Nr. 10, 29 und 6.

Die deutsche Übersetzung besorgte Eduard von Orelli mit Hilfe von Marie-Claude Girny und Claire Leutenegger-Schneider.

Zum besseren Verständnis sind Titel kursiv wiedergegeben, ebenso ursprünglich deutsche Texte (mit Vermerk «deutsch im Text»). Übersetzte Zitate stehen in Anführungszeichen.

LA FORMATION DE DUFOUR COMME INGÉNIEUR MILITAIRE

1. Epure, tirée de G. H. Dufour: *Ecole Impériale Polytechnique, 2^e division: Epures*, 1 vol. contenant 57 planches à la plume et au lavis, 450 × 290 mm, 1808, toutes les planches signées G. H. Dufour. Archives Dufour, Genève, cote: M VIII.

Ce volume d'épures est le seul témoignage que nous ayons des travaux exécutés par Dufour à l'Ecole polytechnique de Paris où il passa deux ans. Institution d'Etat issue de la Révolution (1794), l'Ecole polytechnique était destinée à former des ingénieurs civils et militaires. Dufour y entra en 1807 en compagnie d'Adrien Pichard, futur ingénieur cantonal vaudois et auteur du poste de gendarmerie construit en 1822-23 en face du pont de Saint-Maurice (voir cat. n° 10).

DUFOURS AUSBILDUNG ALS MILITÄR-INGENIEUR

1. G. H. Dufour: Reinzeichnung: aus *Ecole Impériale Polytechnique, 2. Division: Reinzeichnungen*, 1 Band, 450 × 290 mm, enthaltend 57 Tafeln, Tuscherzeichnung und Lavierungen, 1808, sämtliche Tafeln signiert «G. H. Dufour.» Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M VIII.

Diese Sammlung von Zeichnungen ist der einzige Zeuge für Dufours Tätigkeit während der zwei Jahre, die er in Paris an der Ecole polytechnique verbrachte. Diese Schule wurde 1794 als Kind der Revolution gegründet und diente dazu, zivile und militärische Ingenieure auszubilden. Dufour trat 1807 ein, gleichzeitig mit Adrien Pichard, dem nachmaligen Waadtländer Kantonsingenieur und Erbauer des 1822-23 entstandenen Waadtländer Polizeipostens an der Brücke von Saint-Maurice (siehe Kat. Nr. 10).

2. G. H. Dufour: cahier n°1 des *Notes du cours sur la fortification permanente donné à l'école de Metz*, 3 cahiers manuscrits, 345×220 mm chacun, datés en haut de la 1^{re} page du cahier n°1: *Fait à l'Ecole d'application de Metz en 1809*. Archives Dufour, Genève, boîte rouge, n°19 de la liasse.

Ayant choisi de faire carrière dans le génie, Dufour est envoyé à l'Ecole d'application de Metz en 1809. Thème principal du cours, l'étude de la fortification permanente, ses caractéristiques, l'évolution de son tracé et ses possibles perfectionnements deviendront très vite pour Dufour une source de recherches personnelles. Elaborés une première fois en 1810, les résultats de ses réflexions seront publiés en 1822 à Genève et à Paris, accompagnés d'une série de planches explicatives (voir ci-après cat. n°s 3 et 7).

3. G. H. Dufour: *Mémoire sur la fortification permanente*, ms., 1 vol., 110 feuillets, 225×155 mm, 12 planches in fine, signé et daté sur la page de titre: *G. H. Dufour an 1810 fait à Metz et à Corfou*. Archives Dufour, Genève, cote: M 1.

Sur la page de titre, on peut lire cette note de Dufour: *C'est ici la première idée, la base en quelque sorte du traité de Fortification permanente publié en 1822. J.-J. Paschoud éditeur (Paris et Genève) (voir cat. n° 7).*

4. G. H. Dufour: *Attaque d'une Place de guerre*, ms., 1 vol., 79 pages, 226×161 mm, 7 planches à la plume et au lavis in fine, signé et daté sur la page de titre: *G. H. Dufour capitaine du génie, an 1812, fait à Corfou*. Archives Dufour, Genève, cote: M 3.

Présente et analyse plusieurs possibilités d'approche d'une fortification classique. Met en évidence l'importance des travaux de sape, tant pour l'attaque rapprochée que pour l'attaque éloignée (voir illustration). Datée du 13 mars 1871, une note de Dufour au verso de la page de titre nous donne la mesure de l'attachement du général aux principes de son arme: *J'ai relu avec plaisir cet opuscule écrit il y a plus de soixante ans. Tous les genres de difficultés que peut offrir un Siège en règle y sont résumés pour servir à l'instruction. On y voit la preuve que, dans le Corps du Génie français, le Bombardement, proprement dit, était réprouvé et regardé comme un moyen d'attaque, tout à la fois, cruel et sans efficacité. Il n'est pas même mentionné ici. Que de maux on aurait épargnés, aux populations inoffensives, si ce principe avait prévalu en 1870, comme il prévalait en 1812!!.*

2. G. H. Dufour: Heft Nr. 1 der *Notizen aus dem Kurs über permanente Festungswerke, an der Militärschule Metz*, 3 handgeschriebene Hefte, jedes 345×220 mm, datiert im Heft Nr. 1 auf der ersten Seite oben: «angefertigt in der Truppen-übungsschule Metz, 1809», Archiv Dufour, Genf, rote Schachtel, Nr. 19 des Bündels.

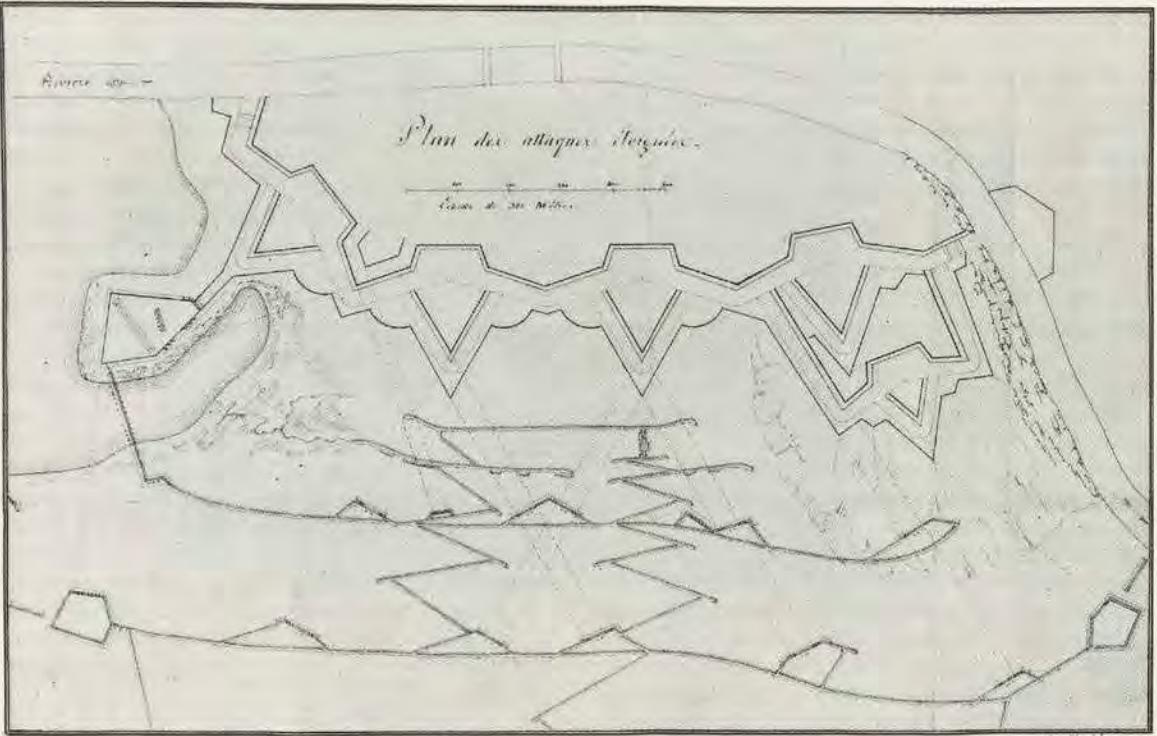
Dufour hatte sich für eine Laufbahn im Genie entschieden und wurde deshalb 1809 in die Truppen-übungsschule Metz geschickt. Das Hauptthema des Kurses war das Studium der permanenten Festungswerke, ihr Wesen, ihre Entwicklung bis zum heutigen Stand und ihre Weiterentwicklung und Vervollkommenung. Dufour wurde dadurch sehr rasch zu persönlichen Forschungen angeregt, deren Resultate er 1810 ein erstes Mal niedergeschrieben. 1822 wurden sie in Genf und Paris veröffentlicht, ergänzt durch anschauliche Bildtafeln (siehe Kat. Nr. 3 und 7).

3. G. H. Dufour: *Memorandum über die permanente Befestigung*, ms., 1 Band, 110 Blätter, 225×155 mm, 12 Tafeln in fine, signiert und datiert auf der Titelseite: «G. H. Dufour Jahr 1810 ausgearbeitet in Metz und in Korfu». Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 1.

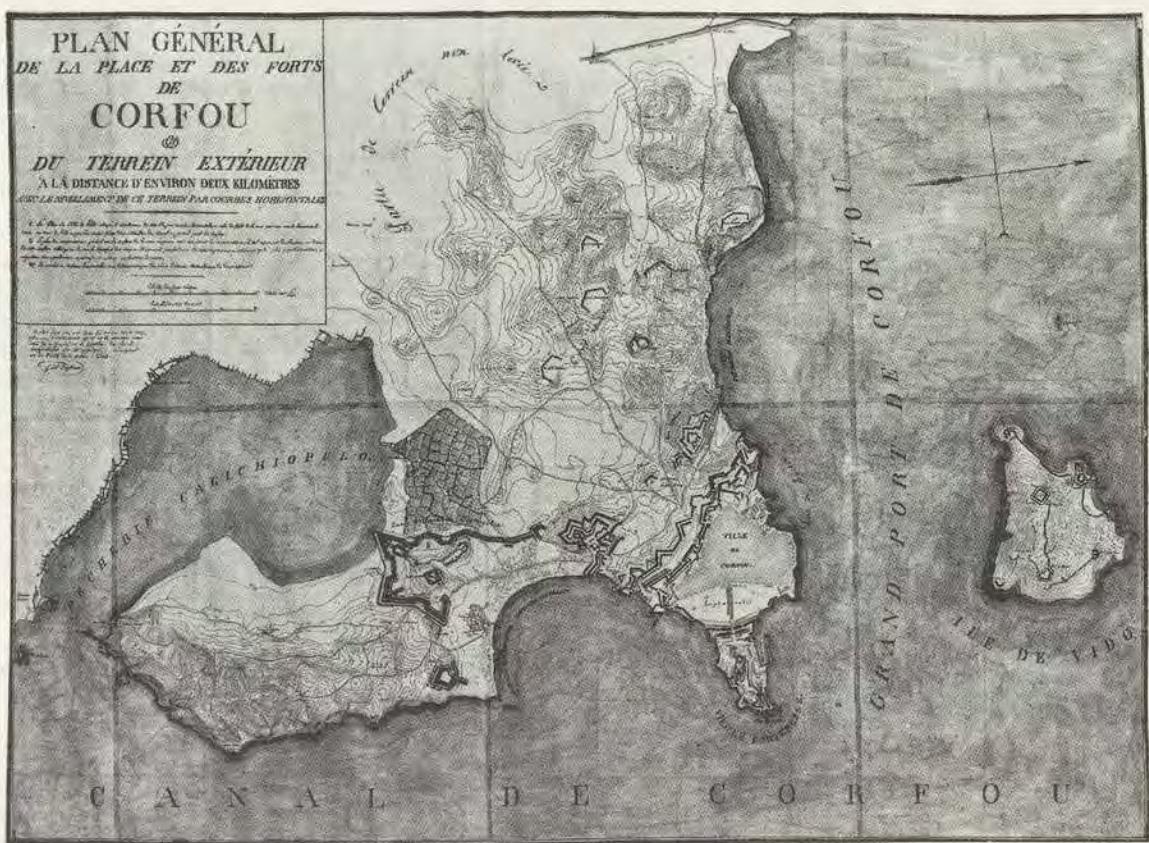
Auf der Titelseite findet sich folgende Notiz von Dufour: «Dies ist der erste Entwurf, gewissermassen der Ursprung der Abhandlung über permanente Festungswerke, veröffentlicht 1822. J.-J. Paschoud, Verlag (Paris und Genf)» (siehe Kat. Nr. 7).

4. G. H. Dufour: *Angriff gegen eine Festung*, ms., 1 Band, 79 Seiten, 226 × 161 mm, 7 Tafeln in fine, Tuschfederzeichnungen, signiert und datiert auf dem Titelblatt: «G. H. Dufour Hauptmann des Genie, Jahr 1812, erstellt in Korfu», Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 3.

Hier werden verschiedene Möglichkeiten, eine klassische Festung anzugreifen, vorgestellt und untersucht. Es wird gezeigt, wie wichtig das Anlegen von Laufgräben ist, in unmittelbarer Nähe der Werke so gut wie in der Annäherungsphase (siehe Abbildung). Eine vom 13. März 1871 datierte Notiz von Dufour auf der Rückseite des Titelblattes zeigt uns, wie sehr er der Kampfweise seiner Truppengattung verhaftet war: «Ich habe mit Vergnügen dieses Büchlein wieder gelesen, das vor über 60 Jahren geschrieben wurde. Alle Widerwärtigkeiten, die eine regelrechte Belagerung mit sich bringt, sind darin als Unterlagen für die Ausbildung aufgeführt. Man findet darin den Beweis, dass in der französischen Genietruppe das eigentliche **Bombardieren** als grausames und wirkungsloses Angriffsmittel angesehen und deshalb abgelehnt wurde. Es wird hier nicht einmal erwähnt. Wieviel Leid hätte man einer wehrlosen Bevölkerung ersparen können, wenn 1870 die gleiche Auffassung geherrscht hätte wie 1812!!»

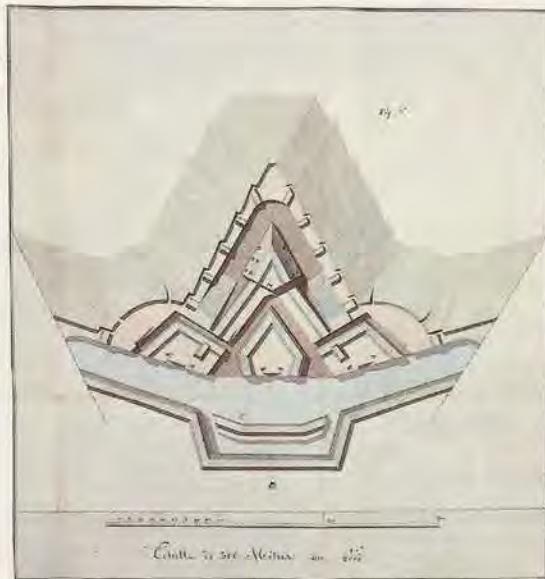


Cat. 4



Cat. 6

Cat. 5



5. G. H. Dufour: *Note sur la trouée du fossé de la Demi-lune*, ms., 1 vol., 47 feuillets, 222 × 164 mm, 6 croquis à la plume et au lavis in fine, signé et daté sur la page de titre: *G. H. Dufour an 1814 fait à Corfou*. Archives Dufour, Genève, cote: M 5.

Dufour examine dans ce texte les caractéristiques de la demi-lune, en propose l'amélioration en vue d'augmenter son temps de résistance. Deux possibilités sont ici envisagées: l'aménagement d'un nouveau tracé pour l'ensemble du bastion qui garde la trouée (illustration) et le renouvellement de l'équipement en artillerie.

5. G. H. Dufour: *Notiz betreffend den Einbruch in den Graben der Halbmond-Stellung*, ms., 1 Band, 47 Blätter, 222 × 164 mm, 6 Skizzen in fine, Tuschfederzeichnungen und Lavierungen, auf der Titelseite signiert und datiert: «G. H. Dufour Jahr 1814 angefertigt in Korfu». Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 5.

In dieser Schrift überprüft Dufour das Wesen der Halbmond-Stellung und zeigt, wie man sie verbessern könnte, um ihre Widerstandsdauer zu verlängern. Er sieht hiezu zwei Möglichkeiten: eine neue Linienführung für das ganze Bollwerk, welches das Engnis sperrt (Abbildung) und das Erneuern der Artilleriebewaffnung.

6. G. H. Dufour: *Plan des fortifications de Corfou*, papier calque aquarellé, marouflé sur toile, 1000 × 1360 mm, éch.: 1:5000. Titre en haut à gauche: *Plan général de la place et des forts de Corfou et du terrain extérieur à la distance d'environ deux kilomètres avec le niveling de ce terrain par courbes horizontales*. En dessous à gauche, inscription de la main de G. H. Dufour: *Ce plan fait par moi dans les années 1811 et 1812, offre ceci d'intéressant qu'il est le premier (avec celui de la Spezia) où le système des Courbes horizontales ait été appliqué. L'original est au Dépot de la guerre à Paris. G. H. Dufour*. Archives Dufour, Genève.

Les îles ionniennes furent françaises de 1797 (avec le Traité de Campo-Formio), à la chute de l'Empire en 1814. Dufour, sur les ordres du colonel Baudrand, participa aux travaux de levés des fortifications de Corfou, plans qui devaient être transmis à Napoléon lequel approuva le 4 juillet 1811 les projets relatifs aux transformations de la place (Vincennes, Archives du Génie, Corfou, art. 14, carton 1811-1812, n° 2,

6. G. H. Dufour: *Plan der Befestigungen von Korfu*, Aquarell auf Kalkpapier, auf Leinwand aufgezogen, 1000 × 1360 mm, Massstab 1:5000. Titel oben links: «Allgemeiner Plan der Ortschaft und der Forts von Korfu und der Umgebung bis auf etwa zwei Kilometer, mit Geländedarstellung durch horizontale Höhenlinien», darunter links von der Hand Dufours die Bemerkung: «Dieser Plan, den ich in den Jahren 1811 und 1812 gezeichnet habe, ist besonders interessant, weil er der erste ist (mit dem von La Spezia), wo das System der horizontalen Höhenlinien angewendet wurde. Das Original befindet sich im Kriegsdepot in Paris. G. H. Dufour.» Archiv Dufour, Genf.

Die jonischen Inseln waren seit dem Frieden von Campo Formio (1797) bis zum Sturz des Kaiserreiches (1814) französischer Besitz. Auf Befehl von Oberst Baudrand beteiligte sich Dufour am Ausarbeiten der Pläne für eine Befestigung von Korfu. Diese wurden wahrscheinlich Napoleon vorgelegt, da er am 4. Juli 1811 die Umbauprojekte des Waffenplat-

pièce 5). En février 1812, une triangulation de l'île fut entreprise (*ibid.* pièce 14) pour faciliter la défense; à cette occasion, une nouvelle série de plans fut levée et adressée à Paris en août de la même année (Paris, Bibliothèque Nationale, Cartes et plans, Ge DD 5967).

Un plan-relief de la vieille citadelle de Corfou fut réalisé à cette époque par Denis-Auguste Cocu et se trouve au Musée des Plans-Reliefs (Catherine Brisac, *Le Musée des Plans-Reliefs*, Paris, 1980, p. 82).

Le plan conservé dans les Archives Dufour (illustration) est une transcription de ces divers travaux: «Le premier plan par courbes horizontales qui ait été fait est parti de Corfou; nous y avons tous travaillé. On s'en est servi à Paris pour faire un relief de la place. J'en fis un plan à grande échelle avec toutes ses batteries, dont on distinguait l'espèce. Le ministre de la guerre a bien voulu m'envoyer une copie de ce grand travail.» (Note de Guillaume Henri Dufour, 1861, cité dans Ph. Godet, *La jeunesse du général Dufour*, Lausanne, 1914, p. 28.) C'est dans une lettre à Baudrand, du 11 octobre 1818, que Dufour demanda à son ancien chef la copie de ce plan de Corfou.

J. M. M.

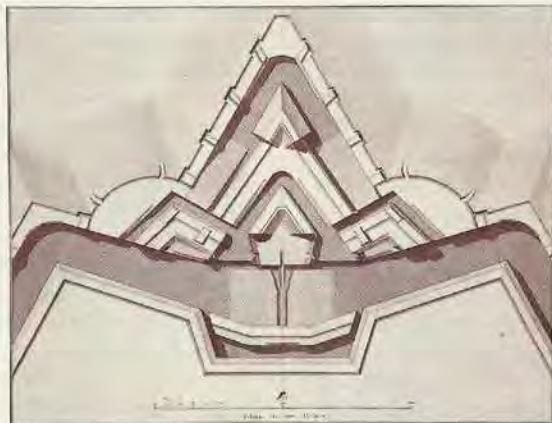
zes genehmigte (Vincennes, Archiv des Genie, Korfu, art. 14, Schachtel 1811-1812, Nr. 2, Blatt 5).

Im Februar 1812 wurde die Insel vermessen (*ibid.*, Blatt 14), um die Verteidigung zu erleichtern. Bei dieser Gelegenheit wurden weitere Pläne aufgenommen und im August des gleichen Jahres nach Paris gesandt (Paris, Nationalbibliothek, Karten und Pläne, Ge DD 5967).

Ein Relief der alten Zitadelle von Korfu wurde zu dieser Zeit von Denis-Auguste Cocu erstellt und befindet sich im Musée des Plans-Reliefs (Catherine Brisac, *Le Musée des Plans-Reliefs*, Paris, 1980, S. 82).

Der Plan im Archiv Dufour (Bild) ist eine Überarbeitung dieser verschiedenen Pläne. «Der erste Plan, auf dem Höhenlinien verwendet wurden, entstand in Korfu. Wir haben alle daran gearbeitet. In Paris wurde er zur Herstellung eines Reliefs verwendet. Nach ihm zeichnete ich einen Plan mit grossem Massstab, auf dem alle Batterien mit ihren verschiedenen Geschützen zu erkennen waren. Der Kriegsminister stellte mir freundlicherweise eine Kopie dieser grossen Arbeit zu». (Notiz von Guillaume Henri Dufour, 1861, Zitat nach Ph. Godet, *La jeunesse du général Dufour*, Lausanne, 1914, Seite 28). In einem Brief an Baudrand vom 11. Oktober 1818 hatte Dufour diese Kopie des Plans von Korfu sich bei seinem ehemaligen Chef erbeten.

J.M.M.



Cat. 7

7. G. H. Dufour: *Fortification permanente*, ms., 1 vol., 207 feuillets, 265 × 184 mm, daté et signé sur la page de titre: *an 1821 NB. Cet ouvrage augmenté d'un Chapitre sur les forts en pays de montagnes a été publié en 1822. J. J. Paschoud éditeur à Paris et à Genève. G. H. Dufour. Archives Dufour, Genève, cote: M 8.*

Le manuscrit est accompagné des *Planches originales de la Fortification permanente*, 1 vol., 384 × 272 mm, suite de 29 dessins originaux. Archives Dufour, Genève, cote: M 8 bis.

Dans la carrière de Dufour, ce traité de la fortification permanente fait figure d'ouvrage de référence, non qu'il proposât des idées révolutionnaires quant à l'art de fortifier une ville ou une place, mais parce qu'il

7. G. H. Dufour: *Permanente Festungen*, ms., 1 Bd., 207 Blätter, 265 × 184 mm, datiert und signiert auf dem Titelblatt: «Jahr 1821 NB. Dieses Werk, vermehrt um ein Kapitel über die Befestigungen im Gebirge, wurde 1822 veröffentlicht. J. J. Paschoud, Verleger in Paris und Genf. G. H. Dufour.» Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 8. Dem Manuskript sind *Originalzeichnungen der permanenten Festung* beigelegt, 1 Bd., 384 × 272 mm, eine Folge von 29 Originalzeichnungen. Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 8 bis.

Diese Abhandlung über permanente Festungen ist ein hervorragendes Zeugnis für Dufours Arbeitsweise, nicht etwa weil er umwälzende Ideen über das Befestigen von Ortschaften oder Stützpunkten ent-

analyse très soigneusement les principes en vigueur à son époque, qu'il en retrace l'histoire en mettant en évidence les raisons techniques qui ont contribué à son évolution. Partant du système de Vauban, Dufour examine les aménagements qu'ont imaginés les émules du célèbre ingénieur pour améliorer son fameux tracé bastionné. Mais il ne s'en tient pas là : il propose lui-même des corrections possibles, notamment en ce qui concerne le tracé des demi-lunes (voir aussi cat. n° 5).

De plus, en véritable manuel d'ingénierie militaire, la *Fortification permanente* prend la peine de détailler les difficultés de construction de certains ouvrages importants et d'expliquer, croquis et cotes à l'appui, la manière la plus judicieuse de les résoudre. Du creusement d'un fossé à l'adaptation au terrain du tracé classique, en passant par les sapes et la pose des mines, chaque opération est décrite avec minutie. D'ailleurs, les qualités didactiques de ce traité lui ont valu une certaine renommée à l'étranger ; cité par des auteurs contemporains comme le capitaine du génie, Paul-Emile Maurice (*Essai sur la fortification moderne*, Paris et Genève, 1845), l'ouvrage de Dufour connut plusieurs rééditions et fut même traduit en italien en 1852.

wickelt, sondern weil er sehr sorgfältig die zu seiner Zeit gültigen Grundsätze aufs Korn nimmt. Erzeichnet ihre Geschichte nach und setzt sie in Beziehung zur technischen Entwicklung. Ausgehend von Vauban prüft Dufour die Änderungen, die dessen Schüler zur Verbesserung seiner wohlbekannten Festungsgrundrisse austüftelten. Aber das ist nicht alles: Er selbst denkt an die Möglichkeit von Änderungen, vor allem an die Anlage von Halbmond-Stellungen (siehe Kat. Nr. 5).

Die *Fortification permanente* ist ein richtiges Handbuch für Armeingenieure. Die baulichen Schwierigkeiten gewisser Anlagen werden genau dargestellt und der Autor nimmt sich die Mühe, auf Skizzen und Zahlenangaben gestützte Lösungen anzubieten. Er beschreibt im einzelnen, wie man Gräben anlegt, wie man den klassischen Umriss dem Gelände anpasst, wie man Laufgräben zieht und Minen verlegt. Die Abhandlung ist so lehrreich, dass sie auch im Ausland geschätzt wurde. Zeitgenössische Militärschriftsteller, wie der Hauptmann des Genie Paul-Emile Maurice in seinem *Essai sur la fortification moderne* (Paris und Genf, 1845) zitieren daraus. Das Werk erlebte mehrere Auflagen und wurde 1852 sogar ins Italienische übersetzt.

DES PREMIÈRES
RECONNAISSANCES
AU CHANTIER DE 1831

von den ersten
REKOGNOSZIERUNGEN
zu den BAUARBEITEN
VON 1831

8. G. H. Dufour: *Discours d'Ouverture de l'Ecole de Thun*, daté in fine: Août 1819, dans: *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, ms., 1 vol., 216 pages, 287×198 mm, rédaction postérieure à 1864, signé sur la page de titre: *Génrl. G. H. Dufour*, pp. 13-21. Archives Dufour, Genève, cote: M 39.

Incorporé à l'état-major général après sa démission du service français en 1817, Dufour est de ceux qui, au lendemain du Pacte fédéral, s'engagent en faveur de l'unification de la formation militaire et de l'ouverture d'une école fédérale. Grâce à la diligence des fondateurs, l'Ecole centrale de Thoune est inaugurée en 1819. Lors de la cérémonie d'ouverture, Dufour prononce, comme instructeur du génie et des fortifications, un fervent plaidoyer en faveur de la science militaire. Depuis longtemps, argumente-t-il, le courage et le dévouement sont des vertus communes à presque tous les soldats. C'est donc par l'instruction qu'un militaire doit se faire remarquer; sans cela il peut être sûr de passer sa vie dans les rangs inférieurs. D'autre part, il n'est peut être pas de plus sûr moyen de diminuer les désastres de la guerre que de répandre et faire connaître partout les règles de l'art, malheureusement nécessaire, qui apprend à la conduire avec succès. (...) Alexandre n'eut jamais conduit ses armées victorieuses jusque aux rives de l'Indus s'il eut rencontré des phalanges semblables aux siennes et aussi instruites qu'elles.

Enfin, l'étude de la science militaire est d'autant plus nécessaire pour la Suisse, car c'est principalement pour celui qui se défend que l'art perfectionné est nécessaire; c'est pour lui surtout que les découvertes, les inspirations soudaines du génie, peuvent avoir les plus brillants résultats. Il est heureusement prouvé que, tout balancé et en dernière analyse, la guerre soutenue pour l'indépendance nationale est plus favorisée par ces perfectionnements, que ne peut l'être la guerre d'invasion. Ainsi la diffusion des connaissances militaires ne peut avoir chez nous que de grands avantages, et c'est nous efforcer de nous rendre utiles à notre pays que de travailler à nous instruire et à faire connaître aux autres ce que nous savons déjà.

En terminant, Dufour saisit l'opportunité qui lui est offerte pour rappeler l'une des préoccupations politiques du moment, en souhaitant que l'école de Thoune puisse fournir à chaque officier l'occasion de serrer toujours davantage les liens du faisceau fédéral.

8. G. H. Dufour: *Rede anlässlich der Eröffnung der Militärschule von Thun*, datiert in fine: August 1819, in: *Sammlung verschiedener Dokumente (betreffend die Schweiz)*, ms., 1 Band, 216 Seiten, 287 × 198 mm, nach 1864 geschrieben, signiert auf der Titelseite: «Gen. G. H. Dufour», S. 13-21. Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 39.

In den Generalstab aufgenommen nach seinem Rücktritt aus der französischen Armee im Jahr 1817, gehört Dufour zu denen, die nach Abschluss des neuen Bundesvertrages eine Vereinheitlichung der militärischen Ausbildung und die Eröffnung einer eidgenössischen Schule fordern. Dank dem Eifer der Gründer konnte die Schule 1819 in Thun eingeweiht werden. Anlässlich der Eröffnungsfeier hält Dufour, als Ausbilder des Genies und verantwortlich für die Befestigungen ein feuriges Plädoyer zugunsten der Militärwissenschaft. Seit langem, erklärt er, seien Mut und Ergebenheit Tugenden die beinahe jeder Soldat besitzt. «Es ist also durch die Ausbildung, dass sich ein Soldat bemerkbar zu machen hat; ohne sie kann er sein Leben lang in den unteren Rängen dienen.» Außerdem «lassen sich durch kein anderes Mittel die Schäden eines Krieges besser in Grenzen halten als durch erfolgreiche Führung, eine leider notwendige Kunst (...). Alexander hätte seine Heere niemals erfolgreich bis zu den Ufern des Indus geführt, wenn die feindlichen Heere dem seinen ebenbürtig gewesen wären.»

Schliesslich ist das Studium der Militärwissenschaft für die Schweiz um so wichtiger, «denn Vollkommenheit in dieser Kunst ist besonders notwendig für den, der sich verteidigt; ihm vor allem können gute Ideen und ein Geistesblitz glänzende Erfolge einbringen. Es wurde zum Glück bewiesen, dass — alles Für und Wider abgewogen und in letzter Analyse — ein Krieg für die nationale Unabhängigkeit von diesen Verbesserungen mehr Nutzen zieht als ein Angriffskrieg. So kann die Verbreitung militärischen Wissens von grossem Vorteil für uns sein, und wenn wir daran arbeiten, uns auszubilden und den anderen das zu vermitteln, was wir bereits wissen, so dienen wir unserem Land.»

Und er beendet, indem er eine politische Besorgnis seiner Zeit in Erinnerung ruft, mit dem Wunsche, die Thuner Schule möge auch die Gelegenheit bieten, «die eidgenössischen Bande immer enger zu knüpfen».



Cat. 9

9. G. H. Dufour: *Reconnaissance militaire des vallées du Simmenthal, de Gsteig par le Sanetsch jusqu'à Sion, du Valais, de Sion à St. Maurice et de Bex à Aigle par la route des Ormonts et par la vallée d'Entremont, faite en 1821*, ms., 1 vol., 48 pages reliées sous jaquette cartonnée, 162 × 100 mm, 1821, non signé. Archives Dufour, Genève, liasse n° 2 des carnets personnels de Dufour.

Carton frontière reliant le nord-ouest de l'Europe à l'Italie, le Valais fit l'objet de plusieurs reconnaissances dans les décennies qui suivirent son adhésion au Pacte fédéral. En 1821 et 1822, Dufour y conduisit ses élèves de l'Ecole militaire fédérale de Thoune, d'abord en Valais romand puis au Simplon et dans le Haut-Valais. Tant les papiers personnels de Dufour que les Archives fédérales ont conservé plusieurs versions du rapport élaboré à l'occasion de cette reconnaissance. Celle présentée ici en est certainement la plus ancienne : descriptions sommaires, écriture serrée, abréviations, corrections, croquis rapides, tout nous indique qu'il s'agit là de notes prises sur le vif.

Pour Dufour, l'enjeu tactique primordial du défilé de Saint-Maurice qui ferme toute la vallée c'est le pont, au débouché des deux routes venant du Chablais. Un petit croquis à la plume le met en évidence, dans une solitude toute didactique qui sacrifie délibérément le château dont les possibilités défensives ne sont pas prises en considération. Dufour relève en revanche, sur la rive droite, le poste de garde bernois que Pichard remplacera l'année suivante par la gendarmerie de l'Arzillier (voir cat. n° 10).

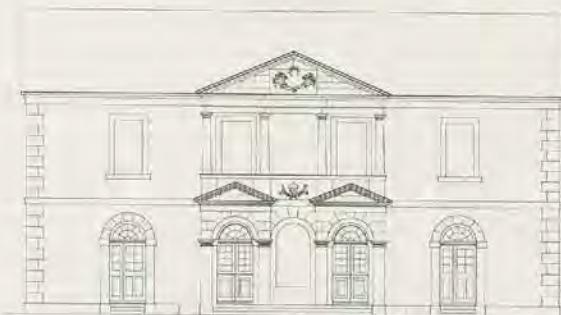
Du point de vue de l'organisation de la défense, le carnet de 1821 énonce très brièvement quelques principes qui serviront de base aux réflexions soigneusement argumentées des projets et mémoires que Dufour rédigera plus tard à propos de l'importante position de Saint-Maurice: celle-ci présente l'avantage d'être défendable aussi bien contre un ennemi venant du nord que du sud, on peut l'y arrêter en coupant la route et en défendant le pont d'abord par une barrière, puis par de l'artillerie et des carabiniers (...) en profitant (...) des plateformes en étages que présente le terrain. Topos de la défense en défilé, la suggestion de préparer sur la cime des rochers qui dominent la route de gros blocs pour écraser l'ennemi clôt le texte.

9. G. H. Dufour: *Militärische Rekognoszierung des Simmentals, des Sanetschpasses von Gsteig bis Sitten, des Wallis von Sitten bis Saint-Maurice, von Bex bis Aigle über Ormont und der Vallée d'Entremonts, durchgeführt im Jahre 1821*, ms., 162 × 100 mm, 48 Seiten, in Karton gebunden, 1821, unsigniert. Archiv Dufour, Genf, Bund Nr. 2 der persönlichen Notizbücher von Dufour.

Das Wallis ist ein Grenzkanton, Durchgangsland zwischen dem Nordwesten Europas und Italien. Es war deshalb in den Jahrzehnten, die seinem Beitritt zur Eidgenossenschaft folgten, Ziel mehrerer militärischer Erkundungen, 1821 und 1822 durch die Zentralschule von Thun unter der Leitung von Dufour. Er führte seine Schüler zuerst ins Unterwallis, dann auf den Simplon und ins Oberwallis. In den persönlichen Akten Dufours und im Bundesarchiv finden sich verschiedene Fassungen des Erkundungsberichtes. Die hier ausgestellte ist wohl die älteste: kurzgefasste Beschreibungen, gekritzte Einträge, Abkürzungen, Verbesserungen, hingeworfene Skizzen, alles deutet darauf hin, dass diese Notizen an Ort und Stelle entstanden sind.

Das Engnis von Saint-Maurice «sperrt das ganze Tal» und für Dufour ist die Brücke, bei der die beiden Straßen vom Chablais her einmünden, der taktisch wichtigste Punkt. Eine kleine Federzeichnung zeigt sie — zu Lehrzwecken ganz allein — ohne das Schloss und seine Bedeutung für eine Verteidigung zu berücksichtigen. Auf dem rechten Ufer trägt dagegen Dufour die Berner Wache ein (die Pichard ein Jahr später durch den Polizeiposten von Arzillier ersetzt, siehe Kat. Nr. 10).

Zum Verteidigungsdispositiv enthält das Notizheft von 1821 einige Prinzipien. Sie bilden die Grundlage zu den sorgfältig begründeten Projekten und Abhandlungen, die Dufour später zur wichtigen Frage der Verteidigung von Saint-Maurice verfasste: Saint-Maurice bietet den Vorteil, dass es gegen Norden oder Süden verteidigt werden kann, indem man die Straße unterbricht, die Brücke vorerst durch eine Barrikade, dann «mit der Artillerie und durch Schützen» verteidigt, (...) «und das stufenförmig ansteigende Gelände zum eigenen Vorteil ausnützt (...). Der Vorschlag, auf den «beherrschenden Höhen Felsblöcke bereitzuhalten, um den Feind im Engnis zu zermalmen», beschließt den Text.



Cat. 10

10. A. Pichard: *Projet pour le poste de gendarmerie de l'Arzillier*, plume et lavis sur papier, 295×428 mm, signé et daté en bas à droite: *Dressé et présenté par l'inspecteur soussigné à Lausanne le 15 avril 1820, A. Pichard.* Archives cantonales vaudoises, Chavannes, cote: S 34 SBE 2.03.

Anonyme: *Façades principale et latérale du poste de gendarmerie de l'Arzillier*, plume sur calque, 475×845 mm, éch. 1:50, non signé et non daté. Archives cantonales vaudoises, Chavannes, même cote (illustration).

Vue frontale du poste de gendarmerie de l'Arzillier, vers 1955. Photo Gendarmerie vaudoise, Lausanne.

Adrien Pichard et Guillaume Henri Dufour se connaissaient bien puisque tous deux ont été formés ensemble à l'Ecole polytechnique de Paris. En 1807, pour y entrer, ils passent à Genève leur assez difficile examen d'admission; le jeune Lausannois est alors déjà frappé par le sang-froid de Dufour: *il l'a fort bien fait et je voudrais faire le mien aussi bien que cela. Une chose qui m'a fait rire et qui marque combien il avait l'esprit libre malgré son examen, c'est que, tout en pérorant, il a pris assez adroitement une mouche au vol* (Paul Bissegger: *Adrien Pichard (1790-1841)*, étude en préparation). Bien plus tard, les deux ingénieurs laisseront chacun des traces à Saint-Maurice: Dufour, d'importantes fortifications (1831), et Pichard, dix ans plus tôt, un intéressant bâtiment officiel. Un pendant valaisan à cet édifice avait été projeté dans un goût assez sobre par l'ingénieur vaudois, mais sans succès (voir la notice cat. n° 29, de Gaëtan Cassina).

A l'époque bernoise déjà existait à l'entrée du pont de Saint-Maurice un corps de garde appartenant à LL. EE. Dès l'aube du XIX^e siècle, on envisagea de démolir cet édifice vétuste et mal placé. Mais des considérations budgétaires font à diverses reprises renvoyer ce projet, et c'est en 1820 seulement qu'Adrien Pichard, alors inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud, reprend la question. Il est chargé d'édifier un bâtiment destiné à la fois à la gendarmerie et au bureau des péages.

Entre 1822 et 1823, le chantier, où s'activent le maçon Baillif, le carrier Daniel Veillard chargé de toute la pierre de taille, et le charpentier Gaspard Egger, est marqué par un souci tout particulier de qualité. Pour Pichard, cette construction, à l'entrée

10. A. Pichard: *Projekt für den Polizeiposten von Arzillier*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 295 × 428 mm, signiert und datiert unten rechts: «entworfen und vorgelegt durch den unterzeichneten Inspektor in Lausanne den 15. April 1820, A. Pichard». Waadtländer Kantonsarchiv, Chavannes, Kennziffer: S 34 SBE 2.03.

Anonym: *Front — und Seitenansicht des Polizeipostens von Arzillier*, Federzeichnung auf Kalk, Massstab 1:50, 475 × 845 mm, unsigniert, undatiert. Waadtländer Kantonsarchiv, Chavannes, gleiche Kennziffer (Abbildung).

Frontansicht des Polizeipostens von Arzillier um 1955, Foto Gendarmerie vaudoise, Lausanne.

Adrien Pichard und Guillaume Henri Dufour hatten zusammen die Ecole polytechnique in Paris besucht und kannten sich sehr gut. 1807 hatten sie in Genf eine schwierige Aufnahmeprüfung zu bestehen, bei der junge Lausanner schon von der Kaltblütigkeit Dufours beeindruckt war. «Er machte ein gutes Examen und ich wollte, das meine wäre ebenso gut. Eine Kleinigkeit, über die ich lachen musste, zeigte, wie unbelastet er sich im Examen fühlte: während er kühn vortrug, fing er nebenbei eine vorbeischwirrende Fliege» (Paul Bissegger: *Adrien Pichard (1790-1841)*, Studie in Vorbereitung). Viel später hinterließen beide Ingenieure Spuren ihrer Arbeit in Saint-Maurice: Dufour seine Befestigungen (1831) und Pichard, zehn Jahre vorher, ein bemerkenswertes staatliches Gebäude. Ein ähnliches, allerdings bescheideneres Gebäude war auf Walliserseite erfolglos vom Waadtländer Ingenieur geplant und vorgeschlagen worden (siehe Notiz der Kat. Nr. 29, von Gaëtan Cassina).

Schon zur Berner Zeit stand an der Brücke von Saint-Maurice ein Wachtlokal, Eigentum der *Leurs Excellences*. Zu Beginn des 19. Jahrhunderts wollte man das baufällige und ungünstig gelegene Gebäude abreißen. Aus finanziellen Gründen verschob man mehrmals das Geschäft und erst 1820 griff Adrien Pichard als Inspektor der kantonalen Gebäude die Frage wieder auf. Er erhielt den Auftrag, ein Polizei- und Zollgebäude zu errichten.

1822 und 1823 ist auf der Baustelle, wo der Maurer Baillif, der Steinmetz Daniel Veillard und der Zimmermann Gaspard Egger eifrig mitmachen, nur das Beste gut genug. Für Pichard muss dieser Bau beim Eingang auf Waadtländer Hoheitsgebiet ein Sinnbild sein — «ein vollkommenes Werk» (Idem).

du territoire vaudois, prend une valeur presque emblématique. Elle doit être un *modèle de perfection* (Idem).

La composition de la façade, tributaire de l'esthétique de J.-N.-L. Durand (célèbre architecte français dont Dufour et Pichard ont été les élèves à Paris), exprime le caractère officiel de l'édifice par son fronton dominant un avant-corps. Ce dernier, au rez-de-chaussée, incorpore le péristyle destiné à abriter les gendarmes postés en faction pour surveiller le pont. A l'étage, la galerie à colonnes agrémenté l'appartement de l'intendant des péages. Cette double fonction de l'immeuble est affichée surtout par ses deux entrées, signalées chacune par un fronton.

Les proportions très étudiées de ce bâtiment lui conféraient une monumentalité remarquable, le faisant paraître plus grand qu'il n'était en réalité. Il a malheureusement été démolie en 1957, sacrifié à la circulation. Pourtant, par scrupule (et pour se donner bonne conscience?) on entreposa pendant une vingtaine d'années les pierres de taille de la façade, en marbre de Saint-Tiphon impeccablement travaillé, en vue d'une éventuelle reconstruction. C'était oublier les risques que comporte ce genre de projet aléatoire! Les quelques vestiges qui subsistent de ce naufrage sont aujourd'hui disposés derrière les Bains de Lavey, et quelques fragments seront intégrés à un monument qui doit s'élever à proximité de l'emplacement original du bâtiment, en bordure de la future route cantonale.

P. B.

Die Front ist beeinflusst vom Schönheitsbegriff von J.-N.-L. Durand (einem berühmten französischen Architekten, dessen Schüler Dufour und Pichard in Paris waren). Ein Dreieckgiebel über einem Vorbau unterstreicht, dass es sich um ein staatliches Gebäude handelt. Der letztere umfasst einen Säulenumgang, der im Erdgeschoss als Schildwachhaus für den dienstuendenden Gendarmen dient und im oberen Stock die Wohnung des Zolleinnehmers verschönert. Der doppelte Zweck des Bauwerks wird durch zwei mit Dreieckgiebeln verzierte Eingänge ausgedrückt. Die Masse des Hauses waren so ausgewogen, dass es eine gewisse Würde ausstrahlte und grösser wirkte als es war. Leider wurde der Bau 1957 dem Strassenverkehr geopfert und abgerissen. Man versuchte immerhin, das Gewissen zu beruhigen, indem man noch zwanzig Jahre lang die behauenen Quader aus Saint-Tiphon-Marmor der Vorderfront im Hinblick auf einen Wiederaufbau aufbewahrte. Über die Risiken solcher Zufallspläne sah man aber hinweg! Die letzten Überbleibsel vergangener Pracht sind heute hinter den Bains de Lavey gelagert und einige von ihnen sollen für ein Denkmal verwendet werden, das beim ursprünglichen Standort an der geplanten Kantonsstrasse vorgeschen ist.

P. B.

11. G. H. Dufour: *Projet de fortification pour Saint-Maurice*, crayon, plume et lavis sur papier, 232×311 mm, 1823, inscription en bas à droite: *Dessiné par m^r Maurice (Capitaine) d'après mon croquis original G. H. Dufour. 1823.* Ce plan accompagne le *Projet de Fortification pour Saint-Maurice*, ms., 16 pages, 272×190 mm, daté et signé sur la page de titre: *Juin 1823, G. H. Dufour.* Archives Dufour, Genève, n° 8 d'un ensemble de documents conservés dans une grande boîte de carton rouge.

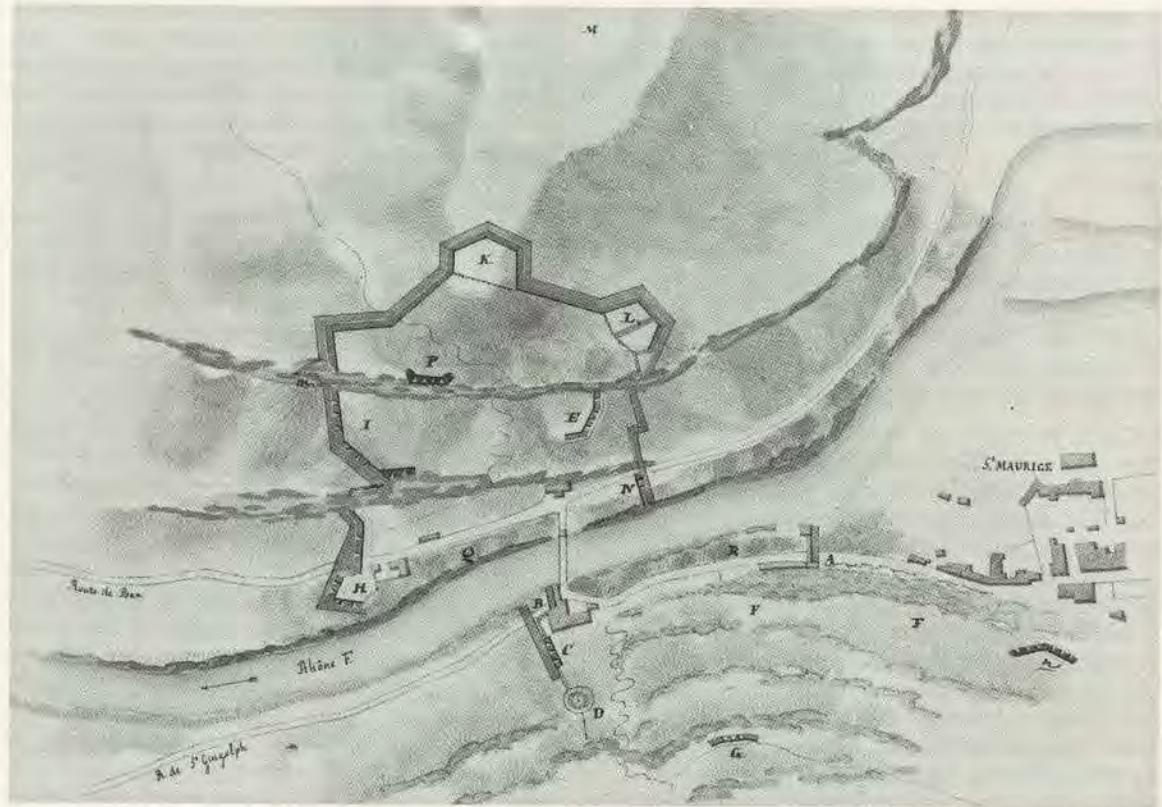
Copie ou brouillon du *Mémoire sur la Défense du poste de St. Maurice par le lieutenant colonel Dufour* annexé au *Mémoire sur la défense du passage du Simplon du côté de la France*, rédigé en 1823 par le colonel Guiguer de Prangins à la demande de la Commission militaire fédérale (A.F., Berne, cote: E 27 / 11 311, bd 1), ce texte propose l'érection de quelques ouvrages de fortification dont le plan montre approximativement la situation dans le terrain. Comme le signale la note de Dufour sur la page de titre, plutôt qu'un projet au sens que l'histoire de l'architecture donne aujourd'hui à ce terme, il s'agit de la première idée des fortifications qui ont été construites postérieurement et commencées dans l'armement de 1831.

Le passage du pont est protégé en amont comme en aval par une série de batteries d'artillerie (lettres H, I, P, E, N, n, G, C), disposées à divers niveaux des terrasses du défilé. Sur la rive droite, elles sont reliées

11. G. H. Dufour: *Projekt für die Befestigung von Saint-Maurice*, Bleistift, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 232×311 mm, 1823, Vermerk unten rechts: «Gezeichnet von Hrn. Maurice (Hauptmann) nach meiner Originalskizze, G. H. Dufour, 1823». Dieser Plan ist eine Beilage zum *Entwurf einer Befestigung von Saint-Maurice*, ms., 16 Seiten, 272×190 mm, datiert und signiert auf der Titelseite: «Juni 1823, G. H. Dufour». Archiv Dufour, Genf, Nr. 8 unter anderen Dokumenten in einer grossen roten Kartonschachtel.

Dieser Text ist eine Kopie der *Abhandlung über die Verteidigung der Stellung von Saint-Maurice von Oberstleutnant Dufour*, — oder der Entwurf dazu —, die ihrerseits ein Anhang ist zum *Memorandum über die Verteidigung des Simplon, von Frankreich aus gesehen*. Dieses hatte Oberst Guiguer de Prangins 1823 im Auftrage der eidgenössischen Militärkommission verfasst (BA, Bern, Kennziffer: E 27/11 311, Bd. 1). Dufour schlägt darin vor, einige Befestigungen anzulegen, deren ungefähre Lage im Plan eingetragen ist. Wie eine Bemerkung Dufours auf dem Titelblatt uns bestätigt, dürfen wir darin nicht ein Projekt, wie es heute ein Architekt vorlegen würde sehen, sondern vielmehr einen «ersten Ideenkatalog zu Befestigungen, wie sie 1831 begonnen und in der Folge erstellt wurden».

Der Rhoneübergang wird talauf- und talabwärts durch mehrere Batteriestellungen gedeckt (Buchsta-



Cat. 11

les unes aux autres grâce à un système de parapets en terre ou de murs crénelés avec fossés. Les ouvrages de la rive gauche sont plus dispersés, l'organisation de la défense s'y trouvant facilitée *parce qu'ici les bords du fleuve sont beaucoup plus abruptes et les hauteurs d'un difficile accès.*

Dans ce mémoire, Dufour analyse aussi les possibilités tactiques de la position (voir ci-dessus pp. 70-74), il en relève les avantages (*L'importance du Poste de St. Maurice est assez grande pour que je ne craigne pas de proposer pour sa défense des ouvrages qui, au premier coup d'œil, paraîtront sans doute considérables par rapport à nos moyens...*) et les inconvénients: son ampleur d'abord, *car la défense du fort comporte nécessairement celle des rochers qui le dominent*, puis la faiblesse de la rive droite dont les ouvrages peuvent être facilement tournés. Pour occuper le défilé, Dufour demande 3600 hommes, dont 3000 combattants, ainsi que 30 bouches à feu.

ben H, I, P, E, N, G, C), die nach der Höhe verschoben auf den Terrassen des Engnisses angelegt sind. Auf der rechten Talseite sind sie untereinander verbunden durch ein Netz von Brüstungen und zinnenbewehrten Mauern mit Schützengräben. Die Werke des linken Ufers liegen wieder auseinander, weil die Verteidigung hier dadurch erleichtert wird, «dass die Flussufer viel steiler und die Höhen schlecht zugänglich sind».

Dabei geht Dufour auch den taktischen Möglichkeiten dieser Stellung nach (siehe S. 70-74), wobei er ihre Vorteile hervorhebt «Die Stellung von Saint-Maurice ist so wichtig, dass ich mich nicht scheue, für ihre Verteidigung Festungsanlagen vorzuschlagen, die auf den ersten Blick enorm scheinen im Lichte unserer Möglichkeiten (...).» Er vergisst auch ihre Nachteile nicht: zunächst die grosse Ausdehnung, «denn eine Verteidigung der Werke umfasst gezwungenermassen auch eine Verteidigung der beherrschenden Höhen», dann der schwache Punkt auf der rechten Talseite, wo die Werke leicht zu umgehen sind. Für eine Besetzung des Engnisses verlangt Dufour 3600 Mann, wovon 3000 in der Front, dazu 30 Geschütze.

12. *Armement de 1831*, ms., 118×90 mm, 1831, sur la page de titre: *Le Chef d'Etat major G. H. Dufour*. Archives Dufour, Genève, portefeuille intitulé: *Documents relatifs aux fonctions de Chef d'Etat major fédéral et à l'Armement de 1831*.

12. *Bewaffnung von 1831*, ms., 118 × 90 mm, 1831, auf der Titelseite: «Der Stabschef G. H. Dufour.» Archiv Dufour, Genf, Mappe mit dem Titel: *Dokumente betreffend die Funktionen des Generalstabschefs und die Bewaffnung von 1831*.

Ce carnet, dont les Archives Dufour conservent un second exemplaire d'une autre main, contient les tableaux d'organisation des états-majors mis sur pied en 1831. Saint-Maurice et le Valais étaient confiés à la garde de la 4^e division, commandée par le colonel Forrer.

13. G. H. Dufour: *1831. Notes sur le mode et les moyens de défense*, ms., 24 pages reliées en un fascicule broché, 225×187 mm, daté en haut de la 1^{re} page à gauche: *Notes écrites en 1831, dans la prévision des événements*, non signé. Archives Dufour, Genève, n° 3 de la liasse conservée dans la boîte de carton rouge.

En 1831, pour prévenir les effets possibles des troubles qui agitent les pays voisins (voir Bossey, pp. 48 s.), la Diète décrète la mobilisation des états-majors et ordonne que des mesures soient prises pour fortifier les points sensibles du pays. Dufour est nommé chef d'état-major général de l'armée et, à ce titre, se voit chargé d'organiser la défense. Jetées sur le papier sans autre ordre que celui, très fertile, de l'association d'idées, ces notes rassemblent des réflexions de nature diverse. Souvent complétées par des annotations en regard, elles développent longuement des considérations tactiques entrecoupées d'observations sur l'approvisionnement ou l'organisation administrative. Dufour y parle peu de Saint-Maurice, concentrant l'essentiel de son analyse sur *le vaste camp retranché qui, de l'Aar, la Limat et la ligne qui suit le pied des Alpes de Wesen à Thun, en passant par Schwyz et Stanz, est d'une grande importance militaire*. Car, c'est dans ce Lozange que doit se concentrer toute la défense intérieure (...) c'est dans son intérieur que doit se donner la grande bataille qui décidera de notre sort.

Le passage concernant les fortifications révèle déjà les préférences de Dufour, plutôt enclin à la défense «mobile»: ne pas abuser de la fortification et la réservé à un petit nombre de points indiqués par la nature. Pour ceux là il ne faut rien épargner, mais au contraire employer tous les moyens de l'art pour les rendre aussi forts que possible. Et de citer, dans l'ordre: St. Maurice, Aarberg et Luciensteig.

14. S. Hegner: *Projet de fortification pour Saint-Maurice*, plume et lavis sur papier quadrillé, 313×242 mm, non daté, 1831, non signé. Accompagne le *Rapport sur les Ouvrages à faire à Saint-Maurice*, ms., 335×215 mm, signé et daté in fine: *Lucerne le 11 Mars 1831 Le Commandant du Génie Hegner Colonel*. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 255, bd 10; cote du plan: E 27 / 17 605.

Nommé le 9 février à la tête du génie fédéral, Hegner reçoit le 28, du chef d'état-major général, l'ordre de se rendre à Saint-Maurice pour y arrêter sur place les bases du projet de défense (A.F., D 1516). Le 4 mars, il est à pied d'œuvre, essayant de retrouver sur le terrain le tracé que M^r le colonel Chef d'Etat Major a bien voulu me confier et qui devait me servir de base d'où je devais partir dans mes opérations (il s'agit vraisemblablement du projet que Dufour a dessiné en 1823,

Dieses Notizbuch — das Archiv Dufour besitzt davon ein zweites Exemplar aus anderer Hand — enthält die Organisationstabellen der 1831 aufgestellten Stäbe. Für die Verteidigung von Saint-Maurice und das Wallis war die 4. Division unter dem Kommando von Oberst Forrer verantwortlich.

13. G. H. Dufour: *1831. Notizen über Technik und Mittel der Verteidigung*, ms., 24 Seiten, 225 × 187 mm, broschiert, datiert auf der ersten Seite oben links: «Notizen aus dem Jahr 1831, im Hinblick auf kommende Ereignisse», unsigniert, Archiv Dufour, Genf, Nr. 3 des Bündels in der roten Kartenschachtel.

Um einem Übergreifen der Unruhen, die die Nachbarländer erschütterten (siehe Bossey, S. 48-49), vorzubeugen, verordnet die Tagsatzung 1831 die Mobilmachung der Stäbe und verlangt Massnahmen zur Befestigung der entscheidenden Punkte im Lande. Dufour wird Generalstabschef der Armee und sieht sich vor der Aufgabe, die Landesverteidigung zu organisieren. Seine Aufzeichnungen, in denen sich ein Gedanke aus dem vorhergehenden ableitet, enthalten Überlegungen verschiedenster Art. Ausführliches taktisches Erwägen, ergänzt durch Randbemerkungen, wird von Ideen zum Nachschub oder zu administrativen Weisungen unterbrochen. Saint-Maurice spielt hier keine grosse Rolle, weil Dufour sich ganz auf den «Verteidigungsraum konzentriert, der von Aare, Limmat und der Linie entlang der Alpen Weesen – Schwyz – Stans – Thun begrenzt wird. In diesem Rhombus muss das Land verteidigt werden, hier schlagen wir die Entscheidungsschlacht.»

Die Stelle über die Befestigungen zeigt, dass Dufour bereits einer beweglich geführten Verteidigung zu neigt: nicht übertreiben mit Festungsbauten, sich auf Orte beschränken, die sich von Natur aus dazu anbieten. Dort allerdings alles daran setzen, dass sie so stark als möglich werden. Er zitiert in der Reihenfolge Saint-Maurice, Aarberg, St. Luziensteig.

14. S. Hegner: *Entwurf für die Befestigung von Saint-Maurice*. Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 313 × 242 mm, nicht datiert, 1831, nicht signiert. Beilage zum *Bericht über die in Saint-Maurice durchzuführenden Arbeiten*, ms., 335 × 215 mm, signiert und datiert in fine: «Luzern den 11. März 1831, der Kommandant des Geniecorps Hegner Oberst». Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 255, Bd. 10. Kennziffer des Plans: E 27/17 605.

Am 9. Februar an die Spitze des eidgenössischen Genies berufen, erhält Hegner am 28. vom Generalstabschef den Befehl, sich nach Saint-Maurice zu begeben, «um am Ort die Grundlagen eines Befestigungsplanes festzulegen» (BA, D 1516). Am 4. März ist er bereits voll im Einsatz und versucht «im Gelände den Stellungsverlauf nach dem Plan wiederzufinden, den Herr Oberst Stabschef mir überlassen hat



Cat. 14

voir cat. n° 11). Confronté à la réalité du terrain, Hegner propose à Dufour quelques modifications concernant notamment l'affectation de la lunette K qui pourrait devenir une redoute détachée. Il esquisse aussi un nouveau tracé en tenaille à l'arrière de ce dernier ouvrage. Sur la rive gauche, la défense du plateau de Vérossaz l'inquiète tout particulièrement: *on plonge de là d'une manière si menaçante sur le pont et tous nos ouvrages de la rive droite, qu'on n'y tiendrait plus aussitôt que l'ennemi y paraîtrait. La construction de quelques ouvrages pour appuyer la troupe lui semble de la plus grande nécessité.*

La comparaison avec ce qui sera réalisé dans les prochains mois (voir cat. n°s 21 et 22) montre qu'on a tenu compte de ses suggestions. Et, en effet, on trouve dans la correspondance de l'état-major, au 13 mars, cette lettre par laquelle Dufour ordonne à Hegner de procéder immédiatement à l'exécution des travaux (...) conformément au dispositif que nous avons arrêté ensemble et d'après les plans que vous avez dressés (D 1516). Dufour réserve cependant son avis sur la proposition du nouveau tracé de la lunette K qu'il veut faire examiner au capitaine R. L. Wurstemberger, récemment nommé directeur des travaux de fortification à Saint-Maurice et à Gondo.

und von dem ich bei meinen Überlegungen auszugehen habe» (es handelt sich wahrscheinlich um das Projekt, welches Dufour 1823 entworfen hatte, siehe Kat. Nr. 11). Der Wirklichkeit auf dem Feld gegenübergestellt, schlägt Hegner Dufour einige Änderungen vor, was die Stellung der Lunette K betrifft, die wohl eine abgetrennte Redoute werden könnte. Er umreisst auch einen neuen, zangenförmigen Verlauf im hinteren Teil des letzteren Werkes. Auf dem linken Ufer beunruhigt ihn die Verteidigung des Plateau von Vérossaz besonders: «von dort beherrscht man in so bedrohlicher Weise die Brücke und alle unsere Werke auf dem rechten Ufer, dass man die Stellung nicht mehr halten kann, sobald der Feind dort erscheint». Der Bau «einiger Werke» zur «Unterstützung der Truppen» scheint ihm «unerlässlich». Der Vergleich mit dem was in den darauffolgenden Monaten errichtet wird (siehe Kat. Nr. 21 und 22) zeigt, dass seine Vorschläge berücksichtigt wurden. Und man findet tatsächlich in der Korrespondenz des Stabes, am 13. März, diesen Brief, in welchem Dufour Hegner befiehlt, «unverzüglich mit den Arbeiten zu beginnen (...), gemäss unserer Aufstellung und der Pläne, die Sie gezeichnet haben» (D 1516). Was den Vorschlag eines neuen Standortes für die Lunette K betrifft behält sich Dufour seinen Entschluss noch vor; er möchte ihn dem Hauptmann R. L. Wurstemberger unterbreiten, der vor kurzem zum Direktor der Befestigungsarbeiten in Saint-Maurice und Gondo ernannt wurde.



Cat. 15

15. Anonyme (R. L. Wurstemberger?): *Projet de fortification pour Saint-Maurice*, plume et lavis sur papier, 236 × 352 mm, non daté et non signé. Une note, en bas à droite, donne la légende des couleurs: *Le Jaune Bistre exprime les Parapets, Le Brun, les Coupures et fossés*. En dessous: *Croquis à vue et sans Echelle*. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 255, bd 7.

Accompagné de trois dessins sans rapport avec l'objet de la correspondance, ce croquis est conservé en annexe d'une lettre adressée le 5 avril par le capitaine Wurstemberger, commandant des travaux de Saint-Maurice, au colonel Dufour, chef d'état-major général. En réponse à la demande que lui avait faite Dufour le 29 mars, Wurstemberger y examine l'opportunité de déplacer en avant, sur la hauteur voisine, la lunette-redoute imaginée par Hegner (voir cat. n° 14) pour mieux défendre le plateau de Chiètres. Puis il passe à l'analyse des ouvrages à faire sur la rive gauche, proposant d'ériger sur le plateau de Vérossaz un blockhaus au débouché du sentier qui y monte depuis St. Maurice afin d'assurer la retraite des défenseurs du Plateau.

Avant de conclure, il annonce l'envoi *ci-joint de la copie des ouvrages déjà exécutés*, et précise: *étant très pressés de besogne, nous n'avons pu y mettre tous les soins que nous aurions désirés*. Serait-ce notre croquis? Dans sa lettre, Wurstemberger parle effectivement de l'achèvement des ouvrages désignés sur le croquis par les n°s 1, 2, 3: Petite Tenaille, batterie de l'Arzillier et batterie du Rhône. Des batteries 4, 5, 6, en revanche, pas un mot, sinon cette remarque générique: *les ouvrages qui me restent à exécuter ne s'adaptent pas très bien au terrain et la nature de celui-ci exigerait absolument quelques modifications soit au tracé, soit au profil*. Les indices sont maigres.

Plus probablement, il s'agit de la copie faite par Wurstemberger du plan des ouvrages à faire que lui a laissé Hegner pour la conduite des travaux. Wurstemberger le détaille dans une lettre à Dufour du 26 mars, soulignant les ouvrages en cours d'exécution (1, 2, 3), et faisant remarquer au chef d'état-major général l'absence d'indications sur la lunette de la

15. Anonym (R. L. Wurstemberger): *Entwurf für die Befestigung von Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 236 × 352 mm, nicht datiert und nicht signiert. Ein Vermerk, unten rechts, gibt die Bedeutung der Farben an: «gelb-braun für die Brüstungen, braun für die Abzugs- und Schützengräben». Darunter: «Grobe Skizze ohne Massstab». Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 255, Bd. 7.

Begleitet von drei Zeichnungen ohne Zusammenhang mit dem Inhalt des Briefwechsels, wird diese Skizze im Anhang zu einem Brief aufbewahrt, der am 5. April von Hauptmann Wurstemberger, Direktor der Befestigungsarbeiten in Saint-Maurice, an Oberst Dufour, Generalstabschef gerichtet wurde. Von Dufour am 29. März dazu aufgefordert, untersucht Wurstemberger, ob es zweckmäßig sei, die von Hegner vorgeschlagene Lunette oder Redoute auf die vorgelegte Höhe zu verschieben (Kat. Nr. 14), um das Plateau von Chiètres besser verteidigen zu können. Dann überprüft er die auf der linken Talseite vorgenommenen Werke und schlägt vor, auf dem Plateau von Vérossaz, «wo der Weg von Saint-Maurice heraufkommt, ein Blockhaus zu erstellen, um einen Rückzug der Verteidiger des Plateau sicherzustellen». Zum Abschluss weist er auf die «beiliegende Kopie von den schon ausgeführten Arbeiten» hin und bemerkt nebenbei: «da wir uns in Zeitnot befinden, haben wir ihr nicht all unsere Sorgfalt zuwenden können». Handelt es sich um unsere Skizze? In seinem Brief spricht Wurstemberger tatsächlich von der Beendigung der Werke, die auf der Skizze die Nummern 1, 2 und 3 tragen (Petite Tenaille, Batterie von Arzillier, Batterie du Rhône). Über die Batterien 4, 5 und 6 dagegen kein einziges Wort, ausser dieser allgemeinen Bemerkung: «Die noch zu errichtenden Werke passen sich dem Gelände nicht sehr gut an und dieses erfordert einige Verlaufs- oder Profiländerungen». Die Hinweise sind unsicher.

Es handelt sich eher um die Kopie, die Wurstemberger vom Plan der noch auszuführenden Arbeiten gemacht hat, den ihm Hegner zur Leitung der Arbeiten überlassen hatte. Wurstemberger beschreibt ihn eingehend in einem Brief vom 26. März an Dufour,

rive droite ainsi que sur les ouvrages des hauteurs de la rive gauche (A.F., D 1528).

Quoi qu'il en soit, en regard du plan Delarageaz qui montre l'état complet des fortifications effectivement construites en 1831 (voir cat. n° 22), notre plan anonyme représente un état intermédiaire (le projet de la batterie n° 4, par exemple, sera abandonné), caractéristique de cette mise en place progressive dont témoigne l'abondante correspondance échangée entre Dufour et les officiers du génie sur le terrain à Saint-Maurice.

hebt dabei die noch in Ausführung begriffenen Werke hervor (1, 2, 3) und macht dabei den Generalstabschef auf den Mangel an Angaben über die Halbmond-Stellung auf dem rechten Ufer und die Werke auf den Anhöhen der linken Talseite aufmerksam (BA, D 1528).

Wie dem auch sei, wenn man den Plan von Délarageaz betrachtet (Kat. Nr. 22), der den Endzustand der 1831 gebauten Werke zeigt, stellt dieser anonyme Plan einen Zwischenzustand dar (auf die Batterie Nr. 4 wurde verzichtet, der Turm ist noch nicht vorgesehen, usw.). Dies ist bezeichnend für die schrittweise Verwirklichung des Gesamtprojektes, von der der umfangreiche Briefwechsel zwischen Dufour und den in Saint-Maurice eingesetzten Genieoffizieren zeugt.



Cat. 16

16. Anonym (Immer, officier du génie de la 4^e division?): *Projet pour la fortification du défilé de Saint-Maurice*, plume et lavis sur papier, 280×325 mm, éch.: 1:25 000, non daté, 1831, non signé. Accompagne la *Défense de la position de St. Maurice*, ms., 8 pages, 350×222 mm, daté et signé in fine: *fait à St. Maurice le 6 avril 1831. Le Colonel commandant la 4^e Division de l'Armée fédérale Forrer. pour copie conforme L'adjudant de la 2^e Brigade 4^e Division F. de Meuron, capitaine*. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 11 332.

Ce plan et le rapport qui le commente proposent une autre conception de la défense du défilé. Pour le commandant Forrer, responsable de la ligne du Simplon, le périmètre des fortifications devrait être élargi par des ouvrages avancés. Echelonnés le long du torrent de Mauvoisin (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7), ils protégeraient,

16. Anonym (Immer Genieoffizier der 4. Division?): *Entwurf der Befestigung für den Engpass von Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 280 × 325 mm, Massstab: 1:25 000, nicht datiert, 1831, nicht signiert. Beilage zu *Verteidigung der Stellung von Saint-Maurice*, ms., 8 Seiten, 350 × 222 mm, datiert und signiert in fine: «erstellt in Saint-Maurice, am 6. April 1831. Der Oberst Kommandant der 4. Armeedivision, Forrer. Für die Richtigkeit der Abschrift der Adjutant der 2. Brigade 4. Division F. de Meuron, Hauptmann». Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/11 332.

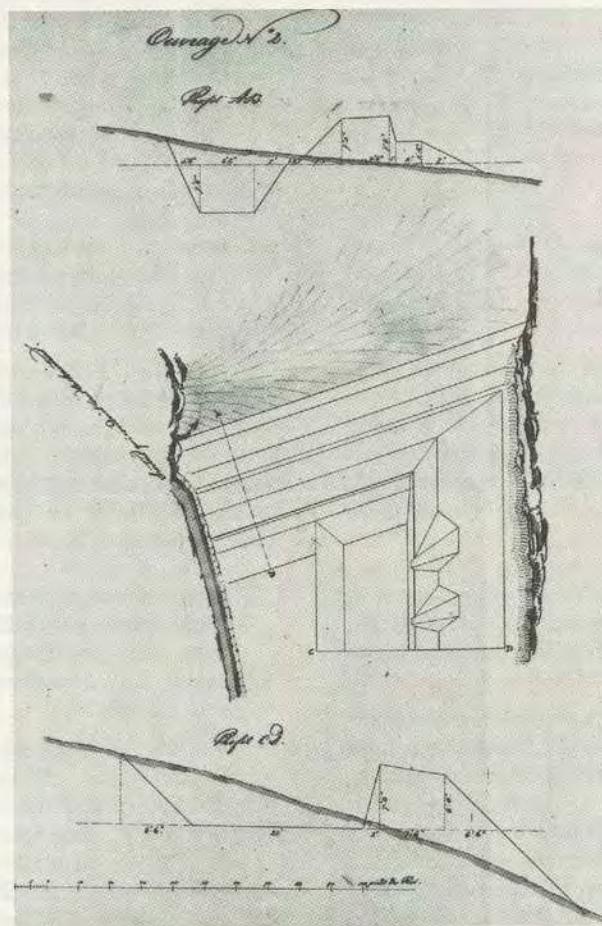
Dieser Plan und der ihn kommentierende Bericht schlagen ein anderes Konzept der Verteidigung des Engpasses vor. Für Kommandant Forrer, verantwortlich für die Simplonachse, muss der Umfang der Befestigungen durch vorgeschoßene Werke erweitert werden. Längs des Wildbaches von Mauvoisin ver-

après la chute d'une position qu'il voudrait voir établie à Evionnaz, l'entrée de Saint-Maurice du côté du midi. Placés sur les hauteurs et les terrasses qui contrôlent tous les accès possibles au plateau de Chiètres (11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22, 23), ils rendraient quasi impossible le contournement, par l'arrière de la colline, des positions prévues dans le défilé même. Accueillie avec intérêt à l'état-major (A.F., D 1516, 23 avril), la proposition ne sera retenue qu'en partie (voir les détails de la discussion entre Forrer et Dufour chez Dubuis et Lugon pp. 82-86). Seuls deux des dix-huit ouvrages supplémentaires prévus par Forrer seront finalement construits: le front bastionné de Lavey (5) et la redoute d'Evionnaz, en 1848. Pour le reste, le chantier de 1831 s'en tiendra aux projets arrêtés par Dufour avec la collaboration d'Hegner et de Wurstemberger: une grande batterie pour défendre l'accès nord du défilé, la batterie du Rhône (17); un retranchement d'infanterie, la Petite Tenaille (F); un important front tenaillé, la Grande Tenaille (B), et une redoute aux positions d'artillerie, la redoute des Crêtes (A), pour protéger les hauteurs de Chiètres; une palanque pour fermer la Grande Tenaille à l'est (D); deux batteries pour battre l'accès sud du défilé, l'Arzillier (C) et les Capucins (E), et une palanque pour relier le tout à la route de Lavey (G). Sur la rive gauche, 2 batteries installées près du château défendent l'accès par la route de Monthey (16) assistées d'une tour; la batterie Wielandy protège l'accès par la route de Saint-Maurice (8) et enfin un ouvrage qui sera le dernier achevé et dont l'emplacement fera l'objet de plusieurs examens successifs: la redoute de Vérossaz (10).

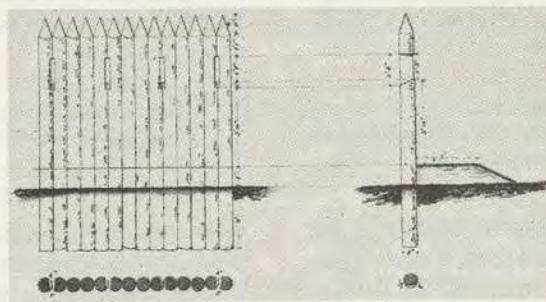
En mars déjà, alors que l'implantation et la nature des ouvrages n'étaient pas encore définitivement fixées, Forrer avait tenté d'insérer le projet dans le sens d'un renforcement et d'une augmentation des ouvrages fortifiés. En lui répondant le 22 mars (D 1516): *si nous défendons St. Maurice par une Division tout entière nous n'avons pas besoin de tant de fortifications, dans le cas contraire, si par exemple nous n'y laissons qu'une Brigade, des ouvrages trop étendus seraient plus nuisibles qu'utiles parce que les occupant la troupe s'affaiblirait par la dissémination. Voilà ce qu'il faut peser mûrement dans la solution du problème, et ne pas perdre de vue que tout en se donnant des points d'appui, il faut encore se ménager la liberté des mouvements*, Dufour amorce une discussion qui, jusqu'au moment où la fortification de Saint-Maurice sera jugée dépassée (voir cat. n° 47), se rallumera chaque fois qu'il sera question d'y faire des travaux. A tel point que l'histoire de la fortification du défilé dans la première moitié du XIX^e siècle peut se confondre avec l'analyse de l'incessante confrontation entre partisans d'une défense «mobile», ou active, selon le mot de Dufour, et ceux qui rêvent de faire de Saint-Maurice une position imprenable, de type place forte classique (voir cat. n° 33, 36, 37 et 45).

teilt (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) würden sie, nach dem Fall einer Stellung, die er gerne in Evionnaz sähe, den Eingang von Saint-Maurice von Süden her schützen. Auf den Anhöhen und Terrassen gelegen, die alle Zugänge zum Plateau de Chiètres überwachen (11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22, 23), würden sie die Umgehung der vorgesehenen Stellungen im Engnis über den hinteren Teil des Hügels fast verunmöglichen.

Obwohl vom Stab mit viel Achtung begrüßt (BA, D 1516, 23. April), wird der Vorschlag nur teilweise angenommen (siehe im Detail die Diskussion zwischen Forrer und Dufour bei Dubuis und Lugon, Seiten 82-86). Nur zwei von den achtzehn zusätzlichen Werken, die Forrer vorgesehen hatte, wurden auch wirklich gebaut: die Bastie von Lavey (5) und die Redoute von Evionnaz im Jahr 1848. In der Folge beschränkte man sich im Jahr 1831 auf die von Dufour festgehaltenen Projekte, an welchen Hegner und Wurstemberger mitarbeiteten: eine grosse Batterie, um den nördlichen Zugang des Engnisses zu verteidigen, die Batterie du Rhône (17); ein Infanteriewerk, die Petite Tenaille (F); eine wichtige Eckzahnfront, la Grande Tenaille (B); und eine Redoute mit Artillerie-Stellungen, die Redoute des Crêtes (A), um die Anhöhen von Chiètres zu schützen; eine die Grande Tenaille östlich abschliessende Holzpalissade (palanque) (D); zwei Batterien, um das Engnis von Süden her abzuriegeln, Arzillier (C) und Les Capucins (E), und eine Holzpalissade, um das Ganze mit der Strasse von Lavey zu verbinden (G). Auf der linken Uferseite versperren zwei in der Nähe des Schlosses eingerichtete und durch einen Turm geschützte Batterien die Strasse von Monthey her (16); die Batterie Wielandy diejenige von Saint-Maurice (8) und schliesslich die Redoute von Vérossaz (10), welche, nach mehreren Überprüfungen des genauen Standortes, als letztes Werk zu Ende gebaut wurde. Obwohl Standort und Ausbaustand der Festigungsarbeiten noch Gegenstand von Diskussionen zwischen Dufour und den Genieoffizieren waren, hatte Forrer bereits im März versucht, das Projekt im Sinne einer Verstärkung der Festigungen auszulegen. Mit seiner Antwort am 22. März (D 1516): «Wenn wir in Saint-Maurice eine ganze Division zur Verteidigung einsetzen, brauchen wir nicht so viele Festigungen; andernfalls, wenn wir uns auf zum Beispiel nur eine Brigade beschränken, sind weit auseinander liegende Werke eher nachteilig, weil die Truppe, die alle besetzen will, sich durch solche Verzettelung schwächt. Dies muss bei der Lösung des Problems reiflich erwogen werden, und es ist nicht aus den Augen zu verlieren, dass man sich seine Bewegungsfreiheit erhalten soll, auch wenn man sich Stützpunkte gibt», beginnt Dufour eine Auseinandersetzung, die jedes Mal fortgesetzt wird sobald es heißt, dort Arbeiten auszuführen. Und dies bis zum Zeitpunkt, zu dem man die Festigung von Saint-Maurice als überholt beurteilt. So bildet die Geschichte der Festigungen von Saint-Maurice in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts einen Teil der dauernden Diskussion zwischen Anhängern einer «beweglich» geführten Verteidigung und jenen, die wie Forrer von uneinnehmbaren Festungen träumen (siehe Kat. Nr. 33, 36, 37 und 45).



Cat. 18



Cat. 19

17. Anonyme: *Plan et profil de la Petite Tenaille*, plume et lavis sur papier, 268×352 mm, non daté, 1831, non signé. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 255, bd 16.

Ouvrage d'infanterie en terre, composé d'un parapet élevé au-dessus d'un fossé garni de pieux appointis, la Petite Tenaille défend l'accès nord du Plateau de Chiètres en reliant la batterie du Rhône à la Grande Tenaille. Premier ouvrage construit en 1831, son profil sera modifié en 1859, à l'occasion de l'aménagement, en arrière, de la batterie Gautier (voir cat. n° 42). L'abaissement du parapet devait permettre aux artilleurs de la batterie de tirer par-dessus l'ouvrage sans mettre en danger les défenseurs de ce dernier.

18. Anonyme: *Plan et profils de la Batterie de l'Arzillier*, plume et lavis sur papier, 267×352 mm, non daté, 1831, non signé. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 255, bd 16.

Achevée presque en même temps que la Petite Tenaille dont elle est le pendant, la batterie de l'Arzillier bat de ses deux pièces l'entrée sud du défilé. Renforcée en 1834, 1838 et 1848, elle sera déplacée légèrement en arrière pour faire place en 1859 à la nouvelle route d'accès de la Grande Tenaille (voir Weidmann p. 140).

19. Anonyme: *Plan type et élévation d'un élément de palissade (palanque)*, plume et lavis sur papier, 377×279 mm, non daté, 1831. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 605.

Fortifications de campagne, certains ouvrages construits à Saint-Maurice en 1831 comportaient, en guise de retranchements, des palissades de bois, nommées palanques, percées à intervalles réguliers d'embrasures de tir. On en trouvait sur le front est de la Grande Tenaille, entre la batterie de l'Arzillier et la coupure de la route de Lavey, ainsi que dans la prolongation de la batterie n° 6 du château en direction du rocher. En 1848, il fut décidé de remplacer les palanques, trop fragiles, par des murs en maçonnerie. Tous ne furent cependant pas exécutés (voir Weidmann p. 125).

20. R. L. Wurstemberger: *Projet pour la tour crénelée*, plume et lavis sur papier, 308×230 mm, non daté, 1831, non signé. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 255, bd 7.

La construction de la tour crénelée au-dessous du château donna lieu à maintes discussions. Quel emplacement choisir? Celui préconisé par Dufour juste en dessus du mur crénelé qui ferme la cour, ou plus en avant comme le suggère Wurstemberger qui fait valoir l'avantage qu'ainsi elle *découvre l'ennemi plus loin?* Dufour, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'argumentation de Wurstemberger, craint qu'elle ne soit trop éloignée pour protéger efficacement les défenseurs du château. De mai à juillet, la question reste en suspens (A.F., D 1528, D 1518, D 1527, respectivement 19 mai; 2 juin; 22 mai; 7 juin et 6 juillet). Enfin, une lettre de Wurstemberger à Dufour nous apprend le 14 juillet qu'on a préparé

17. Anonym: *Plan und Profil der Petite Tenaille*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 268 × 352 mm, nicht datiert, 1831, nicht signiert. Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 255, Bd. 16.

Die Petite Tenaille, ein Infanteriewerk aus Erde, bestehend aus einem Erdwall über einem mit gespitzten Holzpfählen versehenen Graben, verteidigt den westlichen Zugang zum Plateau de Chiètres, indem sie die Batterie du Rhône mit der Grande Tenaille verbindet. Als erstes 1831 gebautes Werk wird 1859 mit dem Bau der dahinter liegenden Batterie Gautier (siehe Kat. Nr. 42) sein Profil abgesenkt. Dies um den Artilleristen das Überschiessen des Werkes zu ermöglichen, ohne die Besatzung zu gefährden.

18. Anonym: *Plan und Profile der Batterie von Arzillier*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 267 × 352 mm, nich datiert, 1831, nicht signiert. BA, Bern, Kennziffer: E 27/17 255, Bd 16.

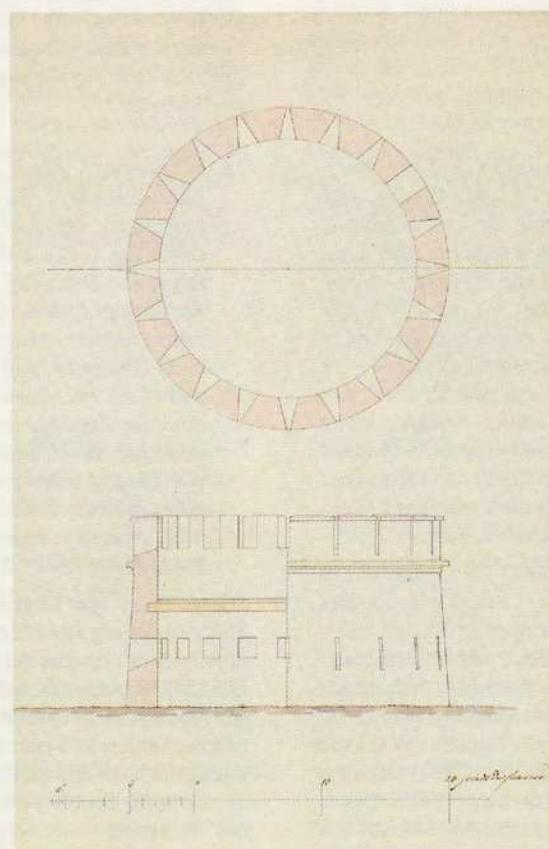
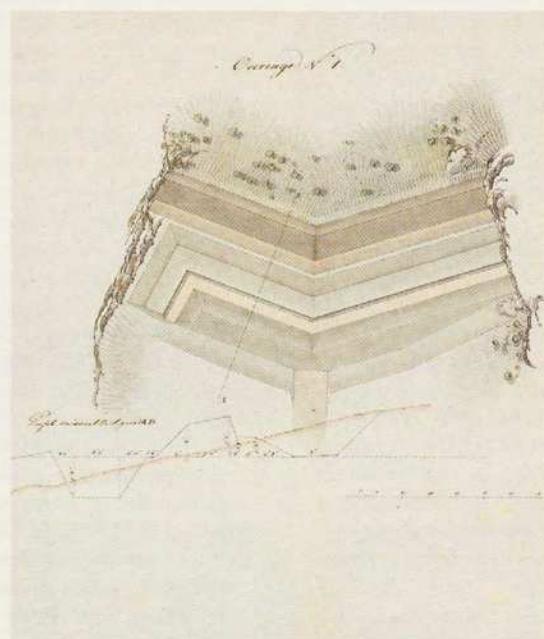
Fast zur selben Zeit beendet wie die Petite Tenaille, deren Gegenstück sie ist, bestreicht die Batterie von Arzillier mit ihren beiden Geschützen den Osteingang des Engpasses. 1834, 1838 und 1848 wird sie verstärkt und 1859 leicht zurückverlegt, um der neuen Zugangsstrasse zur Grande Tenaille zu weichen (siehe Weidmann S. 140).

19. Anonym: *Modellplan und Aufnahme eines Palissadenelementes (palanque)*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 377 × 279 mm, nicht datiert, 1831. Bundesarchiv, Bern. Kennziffer: E 27/17 605.

Als einfache Feldbefestigungen erhielten gewisse Werke von 1831 anstelle von Verschanzungen einfache Holzpalissaden mit Schiessscharten, «palanques» genannt. Man fand sie an der Ostfront der Grande Tenaille zwischen der Batterie von Arzillier und dem Einschnitt der Strasse nach Lavey und in der Verlängerung der Batterie Nr. 6 vom Schloss gegen den Felsen hin. 1848 wurde der Ersatz der zu schwachen palanques durch Mauerwerk beschlossen, was aber nur teilweise ausgeführt wurde (siehe Weidmann S. 125).

20. R.L. Wurstemberger: *Projekt des Turms mit Zinnen*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 308 × 230 mm, nicht datiert, 1831, nicht signiert. BA, Bern. Kennziffer: E 27/17 255, Bd. 7.

Die Wahl des Standortes des Turmes oberhalb des Schlosses gab Anlass zu wiederholten Diskussionen. Wie es Dufour vorgeschlagen hatte, gerade über der zinnenbewehrten Mauer, die den Hof abschliesst, oder weiter vorne, laut Wurstemberger, der den damit verbundenen Vorteil hervorhebt, dass dadurch «der Feind länger ohne Deckung bleibt»? Dufour erkennt die Trifigkeit dieser Argumente, befürchtet aber, dass der Turm zu weit entfernt ist, um den Verteidigern des Schlosses einen wirksamen Schutz zu bieten. Von Mai bis Juli bleibt die Frage offen (BA, D 1518, D 1528, D 1527, bzw. 19. Mai; 2. Juni; 22. Mai; 7. Juni und 6. Juli). In einem Brief von Wurstemberger an Dufour vom 14. Juli erfahren wir,



l'emplacement de la tour crénelée sur la pointe du rocher au-dessus du Château (D 1528). Mais voici que le commandant Forrer demande à Dufour la suppression de cette tour qu'il juge inutile. Dufour, qui avoue par ailleurs combien cet ouvrage lui tient à cœur (D 1518, 12 mai, n° 90), recommence sa démonstration: *ce n'est pas pour les dix coups de fusil que peut donner la tour, qu'on l'a construite, mais pour occuper un point d'où l'ennemi pourrait chasser les défenseurs du château. Son effet sera plutôt moral que réel, et nous ne devons point négliger ces moyens* (D 1517, 29 juillet).

Les détails de construction posèrent moins de problèmes. Des deux projets que lui propose Wursterberger le 19 mai, Dufour choisit le plus simple, que les archives n'ont malheureusement pas conservé. Le projet présenté ici est celui que Dufour écarta parce que si *la corniche (...) produirait, il est vrai, un bon effet à l'ail, elle serait sans utilité pour la défense* (D 1518, 22 mai). Mais, à part ce détail, le dessin en était le même: une tour ronde à deux niveaux dont un crénelé à la manière médiévale. Ce crénelage sera remplacé à la construction par un rang de meurtrières. Rehaussée d'un étage et couverte d'une toiture conique en 1848, elle portera dès le milieu du siècle son nom actuel de «tour Dufour». Hommage à celui qui l'a si ablement défendue?

«dass der Platz für den Turm vorbereitet wurde und zwar auf der Spitze des Felsen oberhalb des Schlosses» (D 1528). Dann aber fordert Forrer Dufour auf, den Bau dieses Turmes, den er für überflüssig hält, rückgängig zu machen. Dufour, der nebenbei zugibt, dass dieser Bau ihm besonders am Herzen liegt (D 1518, 12. Mai, Nr. 90), beginnt nochmals mit seiner Darlegung. «Es sind nicht die zehn Gewehrschüsse, welche vom Turm aus abgefeuert werden können, die seinen Bau veranlasst haben, sondern der Wille, einen Punkt zu besetzen, von welchem der Feind die Verteidiger des Schlosses leicht verjagen könnte. Seine Wirkung ist mehr moralischer als materieller Natur, aber auch solche Mittel dürfen nicht ausser Betracht gelassen werden» (D 1517, 29. Juli). Der Bau selbst bot weniger Schwierigkeiten. Von den beiden Projekten, die Wursterberger ihm am 19. Mai unterbreitet, wählt Dufour das einfachste aus, das leider im Archiv nicht erhalten blieb. Das hier vorgestellte Projekt hatte Dufour abgelehnt: «auch wenn der Mauerkrantz (...) einen schönen Anblick bieten würde, wäre er ohne Nutzen was die Verteidigung angeht» (D 1518, 22. Mai). Aber außer diesem Detail war der Umriss derselbe: ein runder Turm, mit zwei Stockwerken, eines davon mit Zinnen in mittelalterlichem Stil. Beim Bau wurden diese Zinnen durch eine Reihe von Schiesscharten ersetzt. 1848 um einen Stock erhöht und mit einem konischen Dach versehen, trägt dieser Turm ab Mitte des Jahrhunderts seinen jetzigen Namen «Dufourturm». Ein Zeichen der Verehrung für einen so beharrlichen Befürworter?

21. S. Hegner: *Plan des fortifications de Saint-Maurice*, plume et lavis sur papier 480×48 mm, daté sous la ligne d'encadrement, en bas à gauche: *August 1831*, signé en bas à gauche: *Der Chef Kommandant der Eidg Genie Hegner Colonel*. Inscriptions, en bas à droite: *Vu par le Chef de l'Etat major Général G. H. Dufour, et au 2/3 de la feuille, à droite: Es ist einstweilen angenommen worden, dass die Zugänge auf den Strassen von Bex und Monthey durch starke Verhaue sowie sämtliche vier Strassen im geeigneten Augenblicke durch eine Gabionade hinter den Kupieren geschlossen und gedeckt werden.* Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Dressé par Hegner probablement en même temps que les plans des divers ouvrages achevés demandés par le général Guiguer de Prangins (A.F., D 1527, 30 août), ce plan relève l'état des fortifications construites à la fin de l'été 31. On y distingue, rehaussées de jaune, sur la rive droite, la batterie du Rhône (W3), la Petite Tenaille (W1), la Grande Tenaille (W4) avec sa palanque, la batterie de l'Arzillier (W2), celle des Capucins (W11) et la palanque de Lavey (W9). Sur la rive gauche, on voit les deux batteries du château (W5 et W6), avec la palanque qui joint la batterie inférieure (W6) au rocher. Au-dessus, le cercle de la tour crénelée (W14). Manque, sur une vire rocheuse au-dessus de Saint-Maurice, la batterie Wielandy (W7), pourtant terminée (voir lettre du 17 mai, D 1518). Peut-être a-t-elle été considérée comme une défense avancée du défilé et, à ce titre, exclue du plan? Une

21. S. Hegner: *Plan der Befestigungsarbeiten von Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 480 × 48 mm, datiert unten links: *August 1831*, signiert unten links: *Der Chef Kommandant der Eidg. Genie Hegner Colonel* (Deutsch im Text). Vermerk, unten rechts: «eingesehen der Generalstabschef G. H. Dufour», und im zweiten Drittel der Seite, rechts *Es ist einstweilen angenommen worden, dass die Zugänge auf den Strassen von Bex und Monthey durch starke Verhaue sowie sämtliche vier Strassen im geeigneten Augenblicke durch eine Gabionade hinter den Kupieren geschlossen und gedeckt werden* (Deutsch im Text). BA, Bern. Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Dieser Plan, von Hegner wahrscheinlich zur selben Zeit erstellt wie die Pläne der verschiedenen Werke, die General Guiguer de Prangins verlangt hatte (BA, D 1527, 30. August) enthält die gesamten Befestigungen, die bis Ende Sommer 31 errichtet wurden. Man unterscheidet, gelb bemalt, auf der rechten Uferseite, die Batterie du Rhône (W3), die Petite Tenaille (W1), die Grande Tenaille (W4) mit den Holzpalissaden, die Batterien von Arzillier (W2), und Capucins (W11), und die Holzpalissade von Lavey (W9). Auf der linken Uferseite sieht man die beiden Batterien des Schlosses (W5 und W6), mit der die untere Batteriestellung bis zum Fels verbindenden Holzpalissade. Etwas oberhalb sieht man den den Turm darstellenden Kreis (W14). Es fehlt die allerdings beendete Batterie Wielandy (W7) (siehe Brief vom 17. Mai,



Cat. 21

seconde lettre du 30 août (D 1527), par laquelle Hegner annonce à Dufour la fin prochaine des travaux à Saint-Maurice, nous apprend d'autre part que les travaux des *quatre coupures d'entrée ainsi que des ouvrages sur la hauteur de Véroce se continuent encore*. Les coupures, redimensionnées par rapport au tracé indiqué par Hegner en pointillé sur ce plan, seront achevées en septembre. La redoute de Vérossaz suit immédiatement (lettre d'Hegner à Dufour, le 3 octobre, D 1527).

D 1518). Vielleicht wurde sie als vorgeschobene Stellung ausserhalb des Engpasses betrachtet und als solche nicht in den Plan eingeschlossen? Ein zweiter Brief vom 30. August (D 1527), in welchem Hegner Dufour die baldige Beendigung der Arbeiten in Saint-Maurice mitteilt, erklärt uns die weiteren Differenzen. Man erfährt darin, dass «die Arbeiten an den vier Eingangsgräben sowie die Arbeiten auf der Anhöhe von Véroce noch fortgesetzt werden». Die Länge der Gräben (auf dem Plan von Hegner punktiert angegeben) wird geändert und erst im September baulich abgeschlossen. Die Redoute von Vérossaz wird nachfolgend beendet (Brief von Hegner an Dufour, 3. Oktober, D 1527).

22. L. H. Delarageaz: *Plan du défilé et des environs de St. Maurice, dressé en 1831*, plume et lavis sur papier, 1400 x 2020 mm, daté dans le titre et signé dans le cartouche en haut à gauche: *Par Ls. Hy. Delarageaz Géomètre*. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice, cote: MM 808.

Demandé le 4 septembre par Dufour (A.D., A.C., I, Hegner), le *plan exact des ouvrages de St. Maurice* mettra quatre mois à être réalisé. L'impatience du chef d'état-major général se traduit tout au long de sa correspondance avec Hegner et le lieutenant Gatschet qui, dès la fin de l'été, remplace à Saint-Maurice le capitaine Wurstemberger, malade. 29 septembre: *Il me tarde de recevoir le plan des fortifications de St. Maurice; on aurait eu trois fois le temps de dresser ce plan; quelques soins qu'on y eut mis, je ne conçois pas une pareille lenteur*. 4 octobre: *Il faut avoir un talent particulier pour faire durer les choses aussi longtemps* (A.F., D 1516).

Enfin, au début du mois de janvier 1832, le plan est expédié à Dufour. Celui-ci le transmet à la Commissio-

22. L. H. Delarageaz: *Plan des Engnisses und der Umgebung von Saint-Maurice, erstellt im Jahr 1831*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 1400 x 2020 mm, datiert im Titel und signiert in der Kartusche oben links: «Von Ls. Hy. Delarageaz Geometer». Kantonales Militärmuseum, Saint-Maurice, Kennziffer: MM 808.

Von Dufour am 4. September angefordert (A.D., A.C., I, Hegner) wird der «genaue Plan der Werke von Saint-Maurice» innerhalb von vier Monaten angefertigt. Die Ungeduld des Generalstabschefs durchzieht seine ganze Korrespondenz mit Hegner und dem Oberleutnant Gatschet, der seit Ende Sommer den erkrankten Hauptmann Wurstemberger in Saint-Maurice abgelöst hat. 29. September: «Es verlangt mich danach, den Plan der Befestigungen von Saint-Maurice zu erhalten; man hatte drei Mal genug Zeit, um diesen Plan zu erstellen: trotz der grossen Sorgfalt, die man darauf angewandt hat, verstehe ich eine solche Langsamkeit nicht.» 4. Oktober: «Man muss ein besonderes Talent besitzen, um Dinge so in

sion militaire et commente lapidairement: *Ce plan, quoique bien exécuté, n'est pas fait judicieusement; les ouvrages n'y paraissent point assez et on a mis trop d'importance à y marquer les limites des propriétés en dehors des fortifications. On voit que c'est un géomètre arpenteur qui l'a fait. Cela explique aussi pourquoi il a fallu tant de temps pour dresser ce plan* (lettre au colonel J. L. Wurstemberger, quartier-maître général, 19 janvier, D 1198).

Contrairement à Dufour, l'historien actuel, attentif à l'évolution du parcellaire, apprécie la rigueur de Delarageaz tout en admirant la qualité du rendu du dessin. Sa précision a permis de retrouver le tracé de nombreux ouvrages dont le temps et les intempéries avaient émoussé les profils.

La comparaison avec les divers plans intermédiaires dont nous avons rendu compte aux n°s 11, 14, 15, 16, 21 montre que le projet esquissé par Dufour en 1823 a été respecté dans son ensemble; enrichies des deux redoutes détachées de la Crête et de Vérossaz (10, 12), les fortifications construites en 1831 dans le défilé de Saint-Maurice répondent exactement à la définition qu'en donnait Dufour dans une lettre au commandant Forrer: *la solution du problème est toute entière dans l'occupation des hauteurs et dans la défense active de nos troupes; les ouvrages de St. Maurice n'ont d'autre but que d'interdire les approches du pont* (D 1516, 13 mai), il faut *les considérer comme le dernier réduit de la position* (D 1516, 22 mars).

die Länge ziehen zu können» (BA, D 1516). Endlich wird Dufour der Plan Anfang Januar 1832 zugeschickt. Dieser übermittelt ihn der Militärmmission und kommentiert ihn in lapidarem Stil: «Dieser Plan ist zwar gut gezeichnet, erfüllt aber seinen Zweck nicht; die Werke treten nicht hervor und man hat sich zu sehr bemüht, die Grundstücksgrenzen ausserhalb der Befestigungen einzzeichnen. Man merkt, dass es sich hier um den Plan eines Vermessers handelt. Dies erklärt auch weshalb man so lange zu seiner Aufstellung gebraucht hat» (Brief an Oberst J. L. Wurstemberger, Generalquartiermeister, 19. Januar, D 1198). Im Gegensatz zu Dufour, dürfte heute der an der Entwicklung der Parzellierung interessierte Historiker, die Gewissenhaftigkeit von Delarageaz zu schätzen und die Qualität der Darstellung zu bewundern wissen. Seine Genauigkeit hat es ermöglicht, die Umrisse der unzähligen Werke wiederzufinden, deren Profile von der Zeit und der Witterung abgestumpft wurden. Der Vergleich mit den verschiedenen Zwischenplänen, von denen wir in den Nr. 11, 14, 15, 16 und 21 gesprochen haben, zeigt, dass das von Dufour 1823 entworfene Projekt im allgemeinen berücksichtigt wurde; durch zwei von der Crête und von Vérossaz (10, 12) abgesetzten Schanzen ergänzt, entsprechen die 1831 im Engpass von Saint-Maurice gebauten Befestigungen genau der Definition, die Dufour davon in einem Brief an Kommandant Forrer gab: «Die Lösung des Problems liegt ganz in der Besetzung der Höhen und in der aktiven Verteidigung unserer Truppen; die Werke von Saint-Maurice haben kein anderes Ziel, als die Zugänge zur Brücke abzuriegeln (D 1516, 13. Mai) und man muss sie als letztes Bollwerk der Stellung betrachten» (D 1516, 22. März).

23. *Borne fédérale*, calcaire gris, 635×270 mm, non datée, 1831-1832. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice, dépôt de la Confédération.

En février 1832, le lieutenant Fraisse, chargé de la direction des fortifications de Saint-Maurice, négocie pour la Confédération l'achat des terrains sur lesquels ont été construites les fortifications. Il commande au quartier-maître général 82 bornes portant une croix fédérale (A.F., D 1198, 13 février) qu'il fait apposer avant le 5 mars où doit avoir lieu la notification des actes de vente valaisans (voir Dubuis et Lugon p. 96). Seuls neuf éléments de ce bornage passablement bouleversé par les travaux successifs et la récente désaffection de ces fortifications sont actuellement encore en place (voir aussi Weidmann p. 146).

23. *Eidgenössischer Grenzstein*: grauer Kalkstein, 635 × 270 mm, nicht datiert, 1831-1832. Kantonales Militärmuseum, Saint-Maurice, Leihgabe der Eidgenossenschaft.

Im Februar 1832 handelt für die Eidgenossenschaft Leutnant Fraisse, mit der Leitung der Befestigungen von Saint-Maurice beauftragt, den Kauf der Gelände aus, auf welchen diese Werke gebaut wurden. Er bestellt beim Generalquartiermeister «82 Grenzsteine mit dem eidgenössischen Kreuz» (BA, D 1198, 13. Februar), die er noch vor dem 5. März, Tag der Beurkundung der Verkaufsverträge, setzen lässt (siehe Dubuis und Lugon S. 96).

Von dieser ganzen Grenzmarkierung, die durch das schrittweise Vorgehen und die kürzliche Zweckentfremdung der Befestigungszone ernstlich verwürfelt wurde, sind nur noch acht Zeugen am ursprünglichen Standort (siehe auch Weidmann S. 146).

1832-1848: LA QUESTION DE LA FORTIFICATION PERMANENTE

24. G. H. Dufour: *Notes sur les fonctions de Quartier maître général*, ms., 1 vol., 76 pages, 181×110 mm, 1832-1848, non signé. Archives Dufour, Genève, liasse n° 5 des carnets personnels de Dufour.

En 1832, Dufour est nommé quartier-maître général en remplacement du colonel Johann Ludwig Wurstemberger. A ce titre, il est notamment responsable des fortifications fédérales, de leur entretien, de leur équipement et de leur perfectionnement.

Les notes qu'il a consignées dans ce carnet permettent de suivre, année après année jusqu'à sa démission en 1848, ses diverses interventions en faveur de Saint-Maurice. Le montant des budgets que Dufour réussit à faire allouer à ces fortifications ainsi que le soin presque jaloux qu'il apporte à leur amélioration indiquent clairement qu'à ses yeux la position de Saint-Maurice a conservé l'importance vitale pour la défense sud de la Suisse qu'il lui attribuait déjà dans son mémoire de 1823.

1832-1848: DIE FRAGE DER PERMANENTEN FESTUNGSGWERKE

24. G. H. Dufour: *Notizen über die Funktionen des Generalquartiermeisters*, ms., 1 Band, 76 Seiten, 181×110 mm, 1832-1848, nicht signiert. Archiv Dufour, Genf, Bündel Nr. 5 der persönlichen Notizbücher von Dufour.

1832 wird Dufour als Nachfolger von Oberst Johann Ludwig Wurstemberger zum Generalquartiermeister ernannt. Als solcher ist er unter anderem für die eidgenössischen Befestigungswerke, deren Unterhalt, Ausrüstung und Ausbesserung verantwortlich.

Die in diesem Büchlein gemachten Notizen erlauben — Jahr für Jahr bis zu seinem Rücktritt 1848 — seine verschiedenen Eingriffe zugunsten von Saint-Maurice zu verfolgen. Die Höhe der diesen Befestigungsarbeiten zugebilligten Voranschläge sowie die Besorgnis von Dufour was ihre Verbesserung angeht zeigen klar, dass Saint-Maurice in seinen Augen immer noch die erhebliche Bedeutung für die Verteidigung der Schweiz gegen Süden besitzt, die er dieser Stellung bereits in seinen ersten Bericht im Jahr 1823 verliehen hatte.



Cat. 25

25. W. Fraisse: *Plan d'un projet de reconstruction de la Batterie du Rhône*, plume et lavis sur papier, 653×475 mm, daté et signé en bas à gauche: *Septembre 1834 par W. Fraisse Lieutenant du Génie Fédéral*. Archives fédérales, Berne, cote: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Les travaux de construction à peine terminés, la commission militaire fédérale, préoccupée de la conservation des fortifications, charge le nouveau quartier-maître général de rédiger à son intention un rapport d'inspection qui examinerait en même temps ce qu'il y aurait à faire pour (...) améliorer les ouvrages (A.F., D 1196, 8 novembre 1832).

25. W. Fraisse: *Wiederaufbauprojekt der Batterie du Rhône*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 653 × 475 mm, datiert und signiert unten links: «September 1834 durch W. Fraisse, Leutnant des Eidgenössischen Geniecorps». BA, Bern, Kennziffer: E 27/17 619 Ha z-o/26.

Kaum nach Abschluss der Bauarbeiten erteilt die eidgenössische Militärgesellschaft, die um den Unterhalt der Befestigungen besorgt ist, dem neuen Generalquartiermeister den Auftrag, einen Inspektionsbericht abzufassen, der zugleich untersuchen sollte, «was zu unternehmen wäre (...), um die Werke auszubessern» (BA, D 1196, 8. November 1832).

Les perfectionnements suggérés par Dufour (voir détails chez Dubuis et Lugon, p. 97) posent de fait la question de la transformation des ouvrages de campagne en fortifications permanentes. Nous ne connaissons pas l'accueil réservé par la commission à ces propositions, mais en consultant les *Notes sur les fonctions de Quartier maître général* (cat. n° 24), on s'aperçoit qu'elles n'ont pas dû recevoir son aval puisque, pour les années 1833-1835, ne sont consignées au budget que des sommes modiques, destinées à l'entretien des ouvrages existants.

Point découragé, Dufour insiste. Il fait préparer de nouveaux projets à ses officiers du génie, comme celui présenté ici, dessiné par Fraisse, directeur des fortifications de Saint-Maurice. La batterie du Rhône se voit considérablement modifiée, notamment dans l'orientation des embrasures d'artillerie qui sont dirigées plus spécifiquement vers la route de Bex (5 embrasures) et aussi, comme le souhaitait Forrer (Dubuis et Lugon, p. 84) vers la route de Massongex (3 embrasures). Le terre-plein des pièces d'artillerie est consolidé par des murs de soutènement et un magasin de munitions est prévu dans l'angle est de la batterie, sous le terre-plein.

C'est sans doute ce projet que commente Dufour dans son *Rapport sur les améliorations proposées pour les Fortifications de St. Maurice* (D 1196) de janvier 1835, lorsqu'il aborde le chapitre de la batterie du Rhône. Ce rapport, assorti d'un devis arrêté à 120 000 francs, propose à nouveau la conversion des ouvrages de campagne en fortifications permanentes et prévoit en outre de nouvelles constructions à réaliser si l'on voulait rendre la position plus respectable. Il s'agit de deux batteries d'artillerie placées de part et d'autre de l'entrée nord du défilé, l'une sur la colline de Saint-Martin et l'autre sur la colline de Chiètres.

Die von Dufour vorgeschlagenen Verbesserungen (siehe Details bei Dubuis und Lugon S. 97) werfen die Frage der Umwandlung von Feldbefestigungen in permanente Festungswerke auf. Wir wissen nicht, wie diese Vorschläge von der Kommission aufgenommen wurden, aber wenn man in den *Notizen über die Funktionen eines Generalquartiermeisters* nachschlägt (Kat. Nr. 24), stellt man fest, dass ihnen offenbar nicht zugestimmt wurde, da für die Jahre 1833 bis 1835 im Budget nur kleinere Summen zum Unterhalt der schon bestehenden Werke vorgesehen sind.

Dufour, überhaupt nicht entmutigt, beharrt auf seinen Ideen. Er lässt seine Offiziere vom Genie neue Projekte entwerfen, wie das hier vorgestellte, gezeichnet durch Fraisse, Direktor der Befestigungen von Saint-Maurice. Die Batterie du Rhône wird darin beträchtlich geändert, insbesondere was die Orientierung der Artilleriescharten angeht, welche noch deutlicher auf die Strasse von Bex (5 Scharten), und wie es Forrer (siehe Dubuis und Lugon, S. 84) wünschte, auf die Strasse von Massongex (3 Scharten) gerichtet werden. Der Erdwall für Artilleriegeschütze wird durch Stützmauern befestigt und ein Munitionslager wird in der Ostecke der Batterie, unter dem Erdwall, vorgesehen.

Es ist zweifelsfrei dieses Projekt, auf das sich Dufour in seinem *Bericht über die Verbesserungsvorschläge für die Befestigungen von Saint-Maurice* (D 1196) von Januar 1835 bezieht, wenn er das Kapitel der Batterie du Rhône anschneidet. Dieser Bericht, mit einem Kostenvoranschlag von über 120 000 Fr., schlägt nochmals die Umwandlung der Feldbefestigungen in permanente Werke vor und plant zudem neue Bauarbeiten ein, die ausgeführt werden müssen, wenn die Sperrre noch mehr Eindruck machen soll. Es handelt sich dabei um zwei Artilleriebatterien auf beiden Seiten des Nordeingangs zum Engpass, die eine auf dem Hügel von Saint-Martin und die andere auf dem Hügel von Chiètres.

26. G. H. Dufour: *Notes sur les Fortifications de St. Maurice et sur le genre de défense qu'elles comportent*, ms., 9 pages, 366×234 mm, daté et signé in fine: *Berne, le 2 août 1836 le quartier maître général G. H. Dufour*. Archives Dufour, Genève, document inséré dans le portefeuille intitulé: *Renseignements topographiques et militaires Pièces diverses*, cote M III.

Aux Archives fédérales comme dans les Archives Dufour, on trouve plusieurs copies de ce texte important (A.F., D 1196 et E 27/17 597) mais seule la version recopiée dans le volume *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, cote M 39 des Archives Dufour, comporte des plans. Nous présentons ici en illustration celui de la page 98, intitulé *Etat des ouvrages de St. Maurice en 1836*, crayon, plume et lavis sur papier, 257×294 mm, éch.: 1:5000, signé en bas à droite: *G. H. Dufour*. L'autre plan, plus général, consiste en un levé de la position; il est signé du *Chef d'Etat major G. H. Dufour* et doit donc avoir été dressé en 1831. Il n'intéresse pas notre propos.

26. G.H. Dufour: *Anmerkungen über die Befestigungswerke von Saint-Maurice und über die daraus abzuleitende Verteidigungstechnik*, ms., 9 Seiten, 366 × 234 mm, datiert und signiert in fine: «*Bern, 2. August 1836 Der Generalquartiermeister G. H. Dufour*». Archiv Dufour, Genf, Dokument aus der Mappe mit dem Titel: *Topographische und militärische Auskünfte — Verschiedenes*, Kennziffer: M III.

Sowohl im Bundesarchiv als im Archiv Dufour findet man mehrere Kopien dieses wichtigen Textes (BA, D 1196 und E 27/17 597) aber nur die Fassung, die der *Sammlung verschiedener Dokumente (betreffend die Schweiz)* beigelegt ist, Kennziffer M 39 des Archivs Dufour, enthält auch Pläne. Wir stellen hier den von Seite 98 vor, mit dem Titel: «*Stand der Werke von Saint-Maurice im Jahr 1836*», Bleistift, Tuschfederzeichnung und Lavierungen auf Papier, 257 × 294 mm, Maßstab 1:5000, signiert unten rechts «*G. H. Dufour*». Der andere, allgemeinere Plan, besteht in einer Aufnahme der Stellung; er ist durch den «*Stabschef G. H. Dufour*» signiert, und muss also 1831 entstanden sein.



Cat. 26

Le 5 mars 1836, n'ayant pas reçu de nouvelles concernant les propositions contenues dans son rapport de 1835 (cat. n° 25), Dufour prie la commission militaire fédérale de *renouveler à la Diète la prière de s'occuper de l'examen des plans qui ont été faits pour transformer en fortifications permanentes les ouvrages de St. Maurice et, si elle les approuve, d'accorder quelques fonds à l'extraordinaire pour commencer le plus tôt possible cette conversion* (D 1196). La commission lui demande un préavis concernant le coût des ouvrages envisagés et Dufour, considérant la nécessité de restreindre les projets au strict nécessaire, propose de n'exécuter que les modifications les plus importantes (batterie du Rhône, tour crénelée, coupures et batterie de l'Arzillier).

C'est pour appuyer cette nouvelle demande que Dufour rédige ses *Notes*: destinées à informer la Diète sur les enjeux de la position de Saint-Maurice, à faire comprendre aux députés la fonction des ouvrages qui y ont été construits en 1831 et la nécessité d'en assurer la permanence, elles font soigneusement l'analyse tactique du système fortifié (détails chez Dubuis et Lugon, pp. 98 s.) pour, très curieusement, dépasser l'objet initial de la requête en proposant

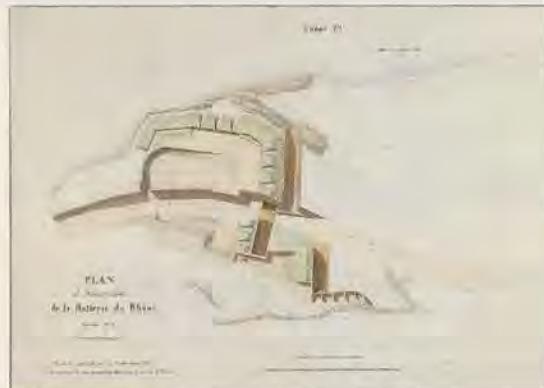
Am 5. März 1836, immer noch ohne Nachricht betreffend seine im Bericht von 1835 gemachten Vorschläge (Kat. Nr. 25), bittet Dufour die eidgenössische Militärkommission, «die Tagsatzung nochmals dazu aufzufordern, die Pläne über eine Umgestaltung der Werke von Saint-Maurice in permanente Befestigungen zu prüfen und im Falle einer Zustimmung einen ausserordentlichen Kredit zu sprechen, damit diese Umwandlung so schnell wie möglich gestartet werden kann» (D 1196). Die Kommission verlangt einen Kostenvoranschlag und Dufour, der «die Notwendigkeit, die Projekte auf das wirklich Erforderliche zu beschränken» einsieht, macht den Vorschlag, nur die wichtigsten Änderungen vorzunehmen (Batterie du Rhône, Turm mit Zinnen, Einschnitte und Batterie von Arzillier).

Um diese neue Forderung zu bekräftigen schreibt Dufour seine *Notizen*: sie sollen dazu dienen, die Tagsatzung über die Bedeutung der Stellung von Saint-Maurice zu informieren, den Abgeordneten die Funktion der 1831 errichteten Werke und die Notwendigkeit ihrer permanenten Verteidigung nahezulegen. So geben sie auch eine genaue taktische Analyse des Befestigungssystems wieder (Details bei Du-

quasiment l'application d'une partie du plan élaboré par Forrer le 6 avril 1831 (cat. n° 16): *pour compléter la tête de pont sur la rive vaudoise, on avait projeté une seconde redoute avancée et plus à gauche sur un mamelon qui domine celui du Crêt, et deux lunettes à droite dans les vignes sur les pentes qui regardent le village de Lavey. On aurait voulu aussi occuper le petit plateau de St. Martin, sur la rive gauche par un ouvrage en maçonnerie fermé et casematisé (...) Si jamais on mettait ces ouvrages à exécution, ce qui serait fort à désirer, on compléterait la partie permanente et essentielle des fortifications de St. Maurice (...) qui seraient renforcées par des ouvrages de campagne à faire au moment du besoin, le long du Mauvoisin, à Lavey, et sur le plateau de Chiètres.*

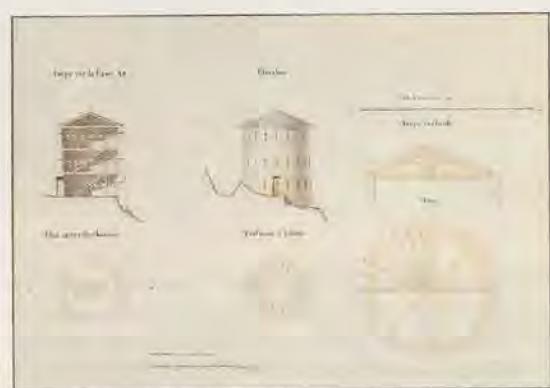
Sur le plan qui accompagne les *Notes*, Dufour a tracé les projets de la redoute du défilé de Châtel, en avant de la redoute de la Crête, et des deux lunettes des vignes de l'Arzillier. Ces dernières seront réalisées en 1892 (voir cat. n° 44). Quant à l'emplacement de Saint-Martin, il est clairement indiqué sur le plan, mais aucun projet de l'ouvrage qui sera construit en 1848 n'y a été dessiné.

buis und Lugon S. 98 f.), um merkwürdigerweise über den anfänglichen Gegenstand der Anfrage hinauszugehen und gewissermassen die Anwendung eines Teils des am 6. April 1831 durch Forrer aufgestellten Planes (Kat. Nr. 16) vorzuschlagen: «um den Brückenkopf auf dem waadtländischen Ufer zu vervollständigen, beabsichtigte man den Bau einer zweiten, vorgeschobenen Verschanzung links auf einem Hügel, der jenen von Crêt überragt, und zweier Lünetten rechts in den Rebbergen oberhalb des Dorfes von Lavey. Man wollte auch die kleine Anhöhe von Saint-Martin auf der linken Talseite mit einem geschlossenen Mauerwerk und einer Kasematte (...) besetzen. Wenn diese Werke verwirklicht werden — was sehr wünschenswert wäre — so würde man den permanenten und zugleich wichtigsten Teil der Befestigungen von Saint-Maurice vervollständigen (...), welche «im Bedarfsfall» durch Feldbefestigungen längs des Mauvoisin, in Lavey und auf der Hochebene von Chiètres verstärkt werden könnten. Auf dem beigelegten Plan hat Dufour die Projekte für eine Redoute im Engnis von Châtel, der Redoute von La Crête vorgelagert, und von zwei Lünetten in den Rebbergen von Arzillier eingezeichnet. Diese wurden 1892 erstellt (siehe Kat. Nr. 44). Die Stellung von Saint-Martin ist zwar auf dem Plan klar bezeichnet, doch findet sich nirgends ein Entwurf des 1848 gebauten Werkes.



Cat. 27

27. Anonyme: *Annexe au rapport de la commission militaire fédérale à la Diète concernant la conversion, en ouvrages permanents, des fortifications de campagne érigées à Saint-Maurice*, recueil de plans, plume et lavis sur papier, 4 feuilles reliées sous jaquette beige, 510x692 mm, non signés mais datés par une feuille de papier bleu insérée dans le volume en guise de page de titre: *Pläne betreffend die Umwandlung von Feldbefestigungen in bleibende Festungswerke 1837*. Planche n° 1: plan de reconstruction de la batterie du Rhône, ouvrage n° 3; planches n°s 2 et 3: profils projetés pour la batterie du Rhône; planche n° 4: projet de surélévation de la tour crénelée. Archives fédérales, Berne, cote: D 1203, Ha z-n/595.



27. Anonym: *Anhang zum Bericht der eidgenössischen Militärkommission an die Tagsatzung betreffend die Umwandlung von Feldbefestigungen in Saint-Maurice in bleibende Festungswerke*, Sammlung von Plänen, Tuscherzeichnungen und Lavierungen, 4 Blätter in beigem Schutzmuschlag, 510 x 692 mm, nicht signiert, aber datiert auf einem als Titelblatt dienendem blauen Blatt: *Pläne betreffend die Umwandlung von Feldbefestigungen in bleibende Festungswerke 1837* (Deutsch im Text). Blatt 1: Plan für die Wiederherstellung der Batterie du Rhône, Werk Nr. 3, Blätter 2 und 3: Projekte für die Umrisse der Batterie du Rhône; Blatt 4: Vorschlag zur Aufstockung des zinnenbewehrten Turmes. Bundesarchiv Bern, Kennziffer: D 1203, Ha z - n/595.

L'opiniâtreté de Dufour a convaincu la commission militaire fédérale qui, le 13 mars 1837, présente enfin à la Diète ses propositions pour la conversion des ouvrages de Saint-Maurice en fortifications permanentes. Nous n'avons pas le texte de ce rapport, mais l'analyse qu'en fait le 15 mai 1838 la commission d'experts nommée par la Diète pour en examiner la teneur (A.F., D 1196) nous montre qu'il devait correspondre aux suggestions émises par Dufour dans le préavis du 22 juillet 1836 (voir cat. n° 26): achat ou location du château de Saint-Maurice, transformation de la batterie du Rhône et de la tour crénelée, remplacement de la palanque de la Grande Tenaille par une muraille crénelée, renforcement de la batterie de l'Arzillier, de la batterie Wielandy et de la coupure nord du château de Saint-Maurice, amélioration des chemins de communication entre les divers ouvrages, le tout à exécuter dans les cinq années à venir, pour la somme de 45 000 francs.

Les experts désignés par la Diète, au nombre desquels figure le quartier-maître général Dufour qui peut ainsi assurer lui-même l'argumentation et la défense de ses propositions, sont allés plus loin encore. Ils demandent en effet à la Diète de prévoir, en plus de la conversion proposée, la construction d'une redoute à Saint-Martin, d'un ouvrage fortifié *mit Escarpe in Mauerwerk rechts an der Position gegenüber von Lavey, auf dem rechten Rhoneufer* (sur le plateau de Chiètres, dans les vignes regardant Lavey?) et d'une redoute à placer «sur la plus grande hauteur dominant celle du Crêt». Le devis passe ainsi de 45 000 à 106 000 francs, les délais d'exécution restant les mêmes (voir aussi la lettre de la commission d'experts à la commission militaire demandant à cette dernière d'appuyer auprès de la Diète cette nouvelle mouture du projet, D 1196, 26 juillet 1838). Redoutes à Saint-Martin et dans les hauts de Châtel, retranchement fortifié en face de Lavey, ce sont là les principales idées défendues par Dufour à la fin des *Notes sur les Fortifications de St. Maurice* (1836) et illustrées sur le plan qui l'accompagne (voir cat. n° 26). Malheureusement, la Diète ne suivra pas l'avis de sa commission d'experts. Le 13 mars 1839, la décision prise ne laisse plus d'espoir aux propositions de Dufour (D 1196, lettre à la commission). Quant aux superbes projets pour la transformation de la batterie du Rhône et de la tour crénelée, ils alimenteront les archives jusqu'à ce que, en 1848, les tensions internationales, provoquées notamment par l'insurrection des patriotes italiens, leur redonnent une nouvelle actualité.

28. G. H. Dufour: *Mémoire sur les fortifications qu'il serait convenable d'établir en quelques endroits de la Suisse*, ms., 15 pages, 345 × 225 mm, daté et signé in fine: *fait à Berne le 22 Janvier 1841 Le Quartier Maître Général G.H. Dufour*. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 258.

Par ce texte qu'il recopia en 1862 dans son *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, op. cit., pp. 111–129, sous le titre: *Points à fortifier*, Dufour redit encore sa conviction quant à l'importance de la position de Saint-Maurice. Son argumentation vaut la

Dufours Hartnäckigkeit überzeugte die eidgenössische Militärkommission, so dass sie am 13. März 1837 endlich der Tagsatzung ihre Vorschläge für die Umwandlung der Befestigungen von Saint-Maurice in permanente Festungswerke vorlegen konnte. Der Text dieses Rapportes ist nicht erhalten, aber der Expertenbericht der Tagsatzung vom 15. Mai 1838 (BA, D 1196) zeigt, dass er den Vorschlägen von Dufour vom 22. Juli 1836 (siehe Kat. Nr. 26) entsprach: Kauf oder Miete von Schloss Saint-Maurice, Umbau der Batterie du Rhône und des Turmes mit den Zinnen, Ersatz der Holzpalissaden der Grande Tenaille durch eine Mauer mit Zinnen, Verstärkung der Batterie de l'Arzillier, der Batterie Wielandy und des Einschnittes nördlich des Schlosses, Verbesserung des Verbindungswege zwischen den Werken, das Ganze in den kommenden fünf Jahren für 45 000 Fr. auszuführen.

Die durch die Tagsatzung ernannten Experten gingen noch weiter. Zu ihnen gehörte auch Generalquartiermeister Dufour, der so seine Vorschläge begründen und verteidigen konnte. Sie schlugen der Tagsatzung vor, über die vorgesehenen Änderungen hinaus eine Redoute in Saint-Martin, ein Werk *mit Escarpe in Mauerwerk rechts an der Position gegenüber von Lavey, auf dem rechten Rhoneufer* (Deutsch im Text) (auf dem Plateau de Chiètres, in den Rebbergen oberhalb von Lavey?) und eine Redoute auf der «höchsten Höhe, die die Stellung von Crêt beherrscht», zu bauen. Der Kostenvoranschlag stieg dadurch von 45 000 auf 106 000 Fr., bei unveränderten Zeitplänen (siehe auch Brief der Expertenkommission an die Militärkommission, worin diese gebeten wird, diese neuen Vorschläge zu unterstützen (D 1196, 26. Juli 1838).

In seinen *Notizen über die Befestigungen von Saint-Maurice (1836)* mit Plan (Kat. Nr. 26) versicht Dufour vor allem die Idee der Redoute de Saint-Martin und diejenige auf den Höhen von Châtel, sowie die befestigte Schanze gegenüber von Lavey.

Leider schliesst sich die Tagsatzung der Meinung ihrer Experten nicht an. Ihr Beschluss vom 13. März 1839 lässt keinerlei Hoffnung für die Verwirklichung der Ideen Dufours übrig (D 1196, Brief an die Kommission). Die schönen Bauprojekte für die Umwandlung der Batterie du Rhône und des Turmes mit den Zinnen geisterten durch die Archive, bis sie 1848 infolge der italienischen Aufstände und der daraus entstehenden internationalen Spannungen wieder aktuell wurden.

28. G. H. Dufour: *Denkschrift über die Befestigungen, die an einigen Orten der Schweiz erstellt werden sollten*, ms., 15 Seiten, 345 × 225 mm, datiert und signiert in fine: «erstellt in Bern den 22. Januar 1841 Der Generalquartiermeister G. H. Dufour.» Bundesarchiv Bern, Kennziffer: E 27/17 258.

In dieser Schrift bestätigt Dufour seine Ansicht über die Bedeutung der Stellung von Saint-Maurice. Er wiederholt den Text 1862 in seiner *Sammlung von verschiedenen Schriften (über die Schweiz)* op. cit.,

peine d'être relevée, car elle résume clairement les thèses que le quartier-maître général a toujours défendues. Cette position présente l'inestimable avantage de faire front des deux côtés; (...) elle répond donc exactement à notre système de Neutralité, et, en la fortifiant, on n'agit pas plus en vue d'un de nos puissants voisins que de l'autre. Dufour décrit ensuite le principe de la double tête de pont qui caractérise les fortifications érigées dix ans plus tôt, précisant que ces ouvrages ne sont que le réduit de la position tout entière et que, par conséquent, il ne faut point [les] considérer (...) comme formant une espèce de forteresse; ils ne sont ni assez solides, ni assez défilés pour cela. Ce ne sont que des ouvrages de campagne destinés à servir de pivot aux manœuvres des troupes auxquelles la garde de la position tout entière serait confiée, et à leur assurer la possession du pont pour passer, au besoin, d'une rive à l'autre. Puis il renvoie ses lecteurs à ses *Notes* de 1836 et rappelle que des projets ont été présentés qui avaient pour objet de perfectionner les ouvrages existants et de les rendre plus solides en les munissant d'escarpes revêtues. Il ne peut pas être question maintenant de reprendre ces projets qui ont été repoussés par la Diète, ajoute-t-il prudemment avant de repartir de plus belle, mais je dois indiquer les ouvrages de campagne qu'il serait bon d'élever encore pour mieux dessiner, si ce n'est pour compléter le système. Suit l'énumération des ouvrages qu'il avait vainement proposés en 1835, 1836 et 1837. Malheureusement, ce mémoire n'aura pas plus de succès que les précédents rapports. La Diète fait la sourde oreille et le quartier-maître général devra se contenter, jusqu'en 1848, du budget annuel d'entretien. En 1838 et 1839, ce budget avait permis à la batterie de l'Arzillier de recevoir un nouveau revêtement de maçonnerie et une poterne; ce sera le seul ouvrage de la liste à bénéficier ainsi de l'amélioration prévue en 1835.

S. 111-129, unter dem Titel *Zu befestigende Stellen*.) Es lohnt sich, seiner Beweisführung nachzugehen, denn sie gibt ganz klar die Thesen wieder, die der Generalquartiermeister von jeher verfochten hat: Diese Stellung hat den «unschätzbar Vorteil, nach beiden Seiten Front zu machen (...) sie entspricht somit bestens unserem Neutralitätsdenken. Befestigungen in diesem Raum richten sich nicht mehr gegen einen unserer mächtigen Nachbarn als gegen den andern». Im folgenden beschreibt Dufour das Prinzip des doppelten Brückenkopfes, das den vor 10 Jahren errichteten Feldbefestigungen zugrunde lag, wobei er betont, dass diese «nur eine Grundstellung für die ganze Sperre bildeten und keinesfalls als eine Art Festung gelten können (...); hiezu sind sie weder stark genug noch genügend geschützt. Es handelt sich lediglich um Feldbefestigungen, welche als Schwenkpunkt dienen sollen für die Manöverfähigkeit der Truppen, welchen die Bewachung der ganzen Stellung obliegen würde und um den Besitz der Brücke so sicherzustellen, dass bei Bedarf von einer auf die andere Talseite gewechselt werden kann». Dann verweist er den Leser auf seine «Notizen» von 1836 und erinnert daran, «dass Pläne vorlagen mit dem Ziel, die bestehenden Befestigungen zu vervollständigen und sie durch gemauerte Wälle zu verstärken. Es kommt gar nicht in Frage, diese Pläne, die die Tagsatzung abgelehnt hat, wieder aufzunehmen», so fährt er vorsichtig fort, um dann nachzudoppeln: «aber ich muss noch die Feldbefestigungen verzeichnen, die zusätzlich erstellt werden sollten, um die Sperre zu ergänzen». Es folgt eine Aufzählung der Werke, die er 1835, 1836 und 1837 vergeblich beantragt hatte. Diese Schrift hatte nicht mehr Erfolg als ihre Vorgänger. Die Tagsatzung war taub für seine Vorschläge und der Generalquartiermeister musste sich bis 1848 mit dem jährlichen Unterhaltsbudget begnügen. 1838 und 1839 hatten die zur Verfügung stehenden Gelder ermöglicht, das Mauerwerk der Batterie de l'Arzillier zu erneuern und eine Ausfallpforte zu erstellen. Dies blieb das einzige Werk, das von den Verbesserungsideen von 1835 Nutzen ziehen konnte.

LE CHANTIER DE 1848



a

29. Rinderhagen: *Minute D'un projet de maison de péage au pont de St. Maurice en Vallais*, plume et lavis sur papier, 805×505 mm, signé et daté à mi-hauteur à gauche: *dressé par M^r. le Capitaine Rinderhagen, mai 1829.* AEV, DTP/Plans/Bâtiments 2/1.

Rinderhagen: *Projet d'une maison de péage pour St. Maurice*, plume et lavis sur papier, 628×1111 mm, signé et daté en haut au centre: *Présenté par M^r. le Capitaine Rinderhagen, en Décembre 1829.* AEV, DTP/Plans/Bâtiments 2/2 (illustration a: façade).

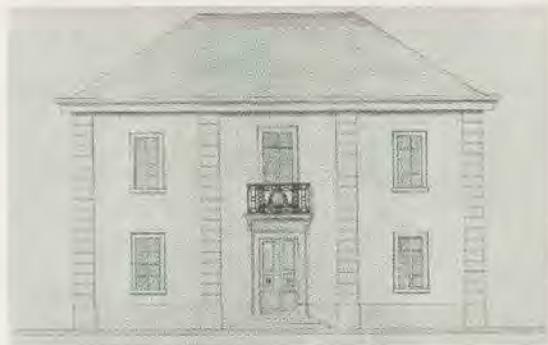
Anonyme (Etienne Elaerts): *Façade du Bureau de Douane au Pont de St. Maurice*, plume et lavis sur papier, 630×840 mm, non signé et non daté, 1844. AEV, DTP/Plans/Bâtiments 4/2 (illustration b).

Lorsque l'idée de construire un Hôtel du Gouvernement est soumise en 1828 par le Conseil d'Etat à la Diète valaisanne, le Grand Conseil d'alors, on n'exagère pas en avançant que *le Valais est peut-être le seul des Cantons de la Confédération qui se soit trouvé surpris, à l'issue de ces étonnantes révolutions qui ont bouleversé le pays de 1798 à 1815, dans le dénuement presqu'absolu d'édifices publics appartenant à l'Etat.*

Vingt ans plus tard, en 1848, au lendemain d'un autre bouleversement, la liquidation du Sonderbund, le commissaire fédéral en Valais, le radical vaudois Delarageaz, pouvait affirmer sans crainte d'être contredit que *le canton se trouve dans une situation exceptionnelle, l'Etat n'a aucun fonds, pas même un bâtiment pour loger le Conseil d'Etat, possédant juste quelques châteaux en ruine!* Il se trompait, mais de très peu: entre 1820 et 1845, l'administration du Valais s'était dotée d'un Poste de douane près du pont de Saint-Maurice, corps de garde destiné à la fois au service de la police et de la régie des droits d'entrée à la frontière.

En décembre 1820 déjà, un point de vérification établi à Brigue et à Saint-Maurice paraît une institution utile à la Commission des routes. Stimulée peut-être

DIE BAUSTELLE VON 1848



b

29. Rinderhagen: *Originalzeichnung eines Projektes für ein Zollgebäude an der Brücke von Saint-Maurice im Wallis*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 805×505 mm, signiert und datiert auf halber Höhe links: «gezeichnet von Hrn. Hauptmann Rinderhagen, Mai 1829». AEV, DTP/Pläne/Gebäude 2/1.

Rinderhagen: *Projekt eines Zollgebäudes für Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 628×1111 mm, signiert und datiert in der Mitte oben: «Vorgelegt von Hrn. Hauptmann Rinderhagen im Dezember 1829». AEV, DPT/Pläne/Gebäude 2/2. (Bild der Frontansicht.)

Anonym (Etienne Elaerts): *Frontansicht des Zollbüros an der Brücke von Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 630×840 mm, unsigniert, undatiert, 1844. AEV, DTP/Pläne/Gebäude 4/2 (Bild).

1828 wurde der Walliser Tagsatzung, dem damaligen Grossen Rat, vorgeschlagen, ein Regierungsgebäude zu bauen. Denn erstaunlicherweise war das «Wallis wohl der einzige Kanton der Eidgenossenschaft, der sich von den Ereignissen, die zwischen 1798 und 1815 das Land erschütterten, völlig überraschen liess und keinerlei staatliche Gebäude besass».

Zwanzig Jahre später, nach der Auflösung des Sonderbundes, die eine weitere Umwälzung bedeutete, konnte der eidgenössische Kommissar Delarageaz, ein Waadtländer Radikaler, ohne Widerspruch zu finden feststellen, «der Kanton besitzt nicht die geringste Möglichkeit, seinen Grossen Rat unterzubringen». Er verfüge «nur über einige Schlossruinen!» Er hatte nur wenig übertrieben: Zwischen 1820 und 1845, hatte die Walliser Verwaltung einen Zollposten in der Nähe der Brücke von Saint-Maurice bauen lassen, ein Wachtposten also, welcher zugleich als Polizei- und Zollposten zu dienen hatte.

Schon im Dezember 1820 erwog die Strassenkommission «die Nützlichkeit von Kontrollposten in Brig und Saint-Maurice». Das Beispiel des Kantons Waadt auf dem andern Ufer der Rhone regte die

par l'exemple que donne le Canton de Vaud sur l'autre rive du Rhône (voir la notice relative au péage et gendarmerie de l'Arzillier/Bex, 1821-1823, par Paul Bissegger, cat. n° 10), la Diète valaisanne ordonne la construction d'un corps de garde pour lequel le Conseil d'Etat fera dresser plans et devis divers entre 1823 et 1829, promettant sans cesse une réalisation pourtant toujours différée. Les événements de 1830 enverront ce projet aux oubliettes de la politique et de l'administration cantonales pour plus d'une décennie...

L'histoire de cette première gestation avortée peut se résumer à quelques points:

- Un plan d'Adrien Pichard, l'auteur de la Douane vaudoise, postérieur à l'exécution de celle-ci, peut-être de 1823, et dont il n'est jamais question dans les documents valaisans conservés (on n'en a que la «minute» tracée au crayon sur papier calque et des «Notes» explicatives manuscrites, au Musée du Vieux-Lausanne).
- Un plan du maître-maçon et entrepreneur Bossetti, de Monthey, établi en collaboration avec les présidents de Dixain de Monthey et de Saint-Maurice, en été 1823 (non conservé).
- Trois plans (variantes) de l'architecte veveysan Jean Gunthert, en été 1824 (non conservés).

De décembre 1825 à décembre 1828, chaque présentation de budget ou de comptes de l'Etat donne lieu à des promesses du Conseil d'Etat en réponse aux demandes toujours plus pressantes de la Diète ou de quelqu'une de ses Commissions: *Le Conseil d'Etat est prié d'accélérer autant que possible la bâtisse de la douane de Saint-Maurice où le défaut de pesage des chars de marchandise ne peut qu'être nuisible aux finances* (21 mai 1828).

De nouveaux plans affluent au printemps 1829: d'amateurs éclairés comme Pierre-Hyacinthe Darbellay, sous-inspecteur des Ponts et Chaussées, vice-président du Dixain de Monthey, avec devis d'artisans locaux, le maçon Cardisi et le charpentier Cettou; de «professionnels» comme le capitaine (d'artillerie?) Rinderhagen, inconnu par ailleurs, et qui offre bénévolement ses services et ses talents. Le Conseil d'Etat peut annoncer à la Diète, le 12 mai: *Nous allons incessamment exécuter vos ordres... Nous avons reçu récemment de nouveaux plans pour la maison de Péages de Saint-Maurice; ils nous paraissent pouvoir être adoptés à quelques modifications près, et nous ne tarderons pas... de faire publier le concours au rabais afin que ce bâtiment puisse encore se commencer dans le courant de cette année.* Mais on s'en tiendra à la seule adjudication de la fourniture des pierres! Les tergiversations au sujet de l'emplacement exact du futur édifice et du parti général à adopter (un ou deux corps de bâtiment?) durent jusqu'en hiver, où le Conseil d'Etat réitère ses intentions: *La première bâtisse, dont nous nous occuperons, va s'entreprendre sous peu; c'est celle de la maison de péages de Saint-Maurice. Le plan en est arrêté, nous n'attendons que le devis et le cahier des charges aux quels on travaille en ce moment* (4 décembre). En vain, le 18 mai 1830, d'après l'avis de sa Commission, la souveraine assemblée (la Diète) recommande au Conseil d'Etat de donner ses soins: *1^e à la construc-*

Walliser Tagsatzung an, den Bau eines Zollhauses planen zu lassen (siehe die Notiz über den Polizei- und Zollposten Arzillier/Bex, 1821-1823, von Paul Bissegger, Kat. Nr. 10). Die Walliser Tagsatzung ordnete den Bau eines Zollpostens an, für welchen der Regierungsrat zwischen 1823 und 1829 verschiedene Pläne und Kostenvoranschläge bearbeiten liess und immer wieder versprach, sie zu verwirklichen, was aber dauernd hinausgeschoben wurde. Die Ereignisse von 1830 liessen das Projekt für Politiker und Verwaltung für mehr als 10 Jahre in den Schubladen verschwinden.

Die Geschichte dieser misslungenen Bauplanung lässt sich wie folgt erzählen:

- Etwa 1823 erstellt Adrien Richard, der Architekt des Waadtländer Zollhauses, noch vor dessen Bau, einen Plan, von dem in den Walliser Archiven nie die Rede ist (im Museum du Vieux-Lausanne befindet sich nur eine Bleistiftskizze mit einigen Erläuterungen).
- Bossetti, ein Maurermeister und Unternehmer von Monthey, legt 1823 in Zusammenarbeit mit den Präsidenten der Dixains von Monthey und Saint-Maurice einen Plan vor (nicht erhalten).
- In Sommer 1824 zeichnet der Viviser Architekt Jean Gunthert drei Varianten (nicht erhalten).

Von Dezember 1825 bis Dezember 1828 macht der Staatsrat bei jeder Budgetvorlage und Rechnungsabnahme neue Versprechungen, gedrängt durch die Tagsatzung oder ihre Kommissionen: «Der Staatsrat wird ernstlich gebeten, den Bau des Zollhauses von Saint-Maurice zu beschleunigen. Das Fehlen einer Brückenwaage für den Warenumsatz bringt für unsre Finanzen erhebliche Ausfälle» (21. Mai 1828).

Neue Pläne entstehen im Frühling 1829: Der eine von einem Amateur, Pierre-Hyacinthe Darbellay, Unterinspektor im Strassenbauamt und Vizepräsident des Dixain de Monthey, begleitet von Kostenvoranschlägen örtlicher Handwerker, dem Maurer Cardisi und dem Zimmermann Cettou. Ein anderer Vorschlag stammt von einem Fachmann, dem Hauptmann (der Artillerie?) Rinderhagen, von dem man sonst nichts weiß und der unentgeltlich sein Können und seine Dienste anbietet. So kann der Staatsrat am 12. Mai der Tagsatzung melden: «Wir werden ohne Verzug Ihre Befehle ausführen (...). Wir haben letzthin neue Vorschläge für das Zollhaus von Saint-Maurice erhalten, die mit kleinen Änderungen übernommen werden können. So werden wir unverzüglich (...) das Projekt ausschreiben, damit noch diesen Sommer mit dem Bau begonnen werden kann.» Aber man beschränkte sich darauf, die Lieferung von Steinen zu vergeben! Das Hin und Her über den genauen Standort und der Grundsatzentscheid, ob nun ein oder zwei Gebäude zu erstellen seien, zog sich bis in den Winter hin. Nun versprach der Staatsrat aufs neue: «Ein erster Bau, mit dem wir uns befassen, wird demnächst sich erheben. Es handelt sich um das Zollhaus von Saint-Maurice. Der Plan ist festgelegt und wir warten nur noch auf den Kostenvoranschlag und das Pflichtenheft, an denen noch gearbeitet wird» (4. Dezember). Alles vergeblich. Am 18. Mai 1830 «empfiehlt die Tagsatzung auf Antrag ihrer Kommission dem Staatsrat seine Aufmerksam-

tion de la douane à Saint-Maurice; on n'en entendra plus parler, d'autres soucis ayant pris la relève. Evoquant les bouleversements politiques de 1830, lors de la présentation du budget de 1832, un message précise: Ces événements dépassaient les prévisions humaines. Ils ont eu lieu; leur contre coup s'est fait sentir jusque dans nos paisibles vallées; il a frappé jusqu'à nos finances; il les a doublement atteintes et dans leurs recettes et dans leurs dépenses. Il a fallu consacrer à l'armement des frais considérables, il y a eu des troubles à Martigny et d'inquiétantes épidémies de choléra (2 déc. 1831).

Le véritable coup d'envoi de la construction de la douane de Saint-Maurice sera donné en mai 1841, avec le *Devis des travaux à faire pour préparer l'emplacement* établi par l'ingénieur-adjoint de l'Etat, Philippe de Torrenté. En novembre de la même année, le Département des ponts et chaussées charge un ingénieur géographe du nom de Müller de lever le plan de l'espace disponible. Consulté, le Conseil de guerre fédéral a voué à cette affaire qui lui paraissait au prime abord être d'une importance secondaire une attention sérieuse... à cause de sa connexion avec les ouvrages élevés à Saint-Maurice et l'importance de la défense de ce passage. Mais il ne voit d'intérêt militaire que dans la conservation de la tour existante sur le pont (7 avril 1842). Le déblaiement pour l'emplacement de la douane se poursuit en 1842 et 1843, on est même sur le point de renvoyer le début du chantier de construction proprement dit à 1845, car rien n'est commencé en août 1844, mais l'assurance de voir les murs et la toiture achevés en novembre entraîne la décision du Conseil d'Etat. C'est en définitive sur les plans du premier architecte cantonal du Valais, l'abbé Etienne Elaerts, un ancien jésuite d'origine belge, que la douane de Saint-Maurice a été élevée, en 1844 et 1845, avec quelques modifications préconisées par l'ancien conseiller d'Etat de Cocatrix, désigné pour surveiller la construction.

L'étude de la conception et de la gestation de cet unique bâtiment d'Etat de la première moitié du XIX^e siècle en Valais n'apporte pas peu à la connaissance des mœurs de nos prédécesseurs dans le domaine édilitaire. Outre les noms d'architectes et de bâtisseurs divers, qui ne sont pas indifférents pour l'histoire de l'art de construire dans nos contrées, toute la frange du personnel administratif et du corps politique intéressée par «le fait de bâtir» nous devient plus familière par le rôle déterminant qu'elle joue dans cette entreprise. On retrouve les mêmes personnages non seulement tout au long des années 1820 à 1830, mais certains, tel Cocatrix, assurent la jonction avec la réalisation des années 1840.

Par rapport aux dispositions des plans et des projets successifs, on retire l'impression plutôt frustrante d'une peau de chagrin qui va s'amenuisant à mesure que les années passent. L'ambition affirmée au début d'offrir un digne pendant à la bâtie representative du Canton de Vaud, avec péristyle notamment, et qu'on retrouve chez Pichard comme sur l'un des projets du capitaine Rinderhagen, est abandonnée progressivement et finalement la modestie de la maison réalisée reflète aussi les problèmes financiers aux-

keit in erster Linie auf den Bau des Zollhauses von Saint-Maurice zu lenken». Aber niemand spricht mehr davon, andere Sorgen sind vordringlich geworden. Bezugnehmend auf die politischen Unruhen von 1830 steht in der Budgetvorlage von 1832: «Diese Ereignisse gingen über menschliches Vorausschauen hinaus. Ihre Nachwirkungen sind weit in unsere friedlichen Täler hinein zu spüren. Unsere Finanzen sind schwer betroffen, die Einnahmen wie die Ausgaben.» Das Beschaffen von Waffen, Unruhen in Martigny und eine bedrohliche Choleraepidemie hatte hohe Kosten verursacht (2. Dez. 1831).

Der endgültige Startschniss für den Bau des Zollpostens von Saint-Maurice wurde im Mai 1844 gegeben mit dem «Voranschlag für das Einrichten des Bauplatzes», den Philippe de Torrenté, zugeweihter Kantonsingenieur, ausgearbeitet hatte. Im November des gleichen Jahres beauftragt das Strassenbauamt einen Kulturingenieur namens Müller, den Bauplatz auszumessen. Der eidgenössische Kriegsrat, zur Vernehmlassung aufgefordert, «widmete diesem Projekt, das ihm zunächst von zweitrangiger Bedeutung erschien, seine ganze Aufmerksamkeit, (...) weil es in Verbindung mit den Befestigungen von Saint-Maurice und deren Verteidigung gesehen werden müsse», aber wesentlich scheint ihm nur, dass der Turm auf der Brücke erhalten bleibt (7. April 1842). Der Aushub für das Zollhaus zieht sich durch die Jahre 1842 und 1843 hin. Man ist sogar daran, den eigentlichen Bau auf 1845 zu verschieben, denn im August 1844 ist noch nichts davon zu schenken, aber das Versprechen, bis im November den Rohbau bis zum Dach fertigzustellen, beschleunigt auch den Entscheid des Staatsrates. 1844 und 1845 wurde schliesslich das Zollhaus nach den Plänen des Abbé Etienne Elaerts, ehemaliger belgischer Jesuit und erster Kantonsarchitekt, aufgerichtet. Einige Änderungen veranlasste alt Staatsrat de Cocatrix, der den Bau zu überwachen hatte.

Die Geschichte von Planung und Bau dieses einzigen staatlichen Baues der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts im Wallis eröffnet interessante Aspekte über die Sitten und Gebräuche in der Staatsverwaltung unserer Altvordern. Da sind zunächst die Namen der Architekten und Baumeister, die für die Baukunst in unserer Gegend bedeutsam sind. Im weiteren treten uns Politiker und Verwaltungsbeamte lebendig vor Augen, die ihren Teil zum gelungenen Werk beitragen, alle innerlich bewegt vom Ereignis «wir bauen!» Man trifft in den Jahren von 1820 bis 1830 immer wieder auf die gleichen Namen und einige davon, wie de Cocatrix, stellen sogar den Anschluss an die in den vierzig Jahren einsetzende Tätigkeit her.

Wenn wir das Auf und Ab dieser Planung mit ihren vielen Projekten rückblickend betrachten, verbleibt der etwas ernüchternde Eindruck eines Sorgenfuhls, der im Laufe der Jahre langsam austrocknet. Zu Anfang bestand noch der Ehrgeiz, dem pompösen Waadtländer Gebäude ein würdiges, säulengestütztes Gegenüber zu schaffen, wie es in den Plänen von Pichard und Rinderhagen vorgeschlagen wird. Aber die Ansprüche wurden laufend zurückgesteckt und das schlichte Haus, das schliesslich entstand, ist Zeuge der Finanzklemme, die im Kanton Wallis herrsch-

quels le Valais était alors confronté. Les *Observations* relatives à l'un des plans (d'amateur) de 1829 débutent par une remarque dont nous ferons notre conclusion: *La façade du bâtiment suivant le plan envoyé de St-Maurice est régulière et bien modeste en comparaison du luxe qui est sur la rive opposée du Rhône, mais tous les voyageurs ne savent pas qu'en Vallais il n'y a aucun genre d'impôt.*

Sources: AEV, Grand Conseil, Conseil d'Etat, DF, DJP, DTP.

G. C.

30. F. Perrier-Landeret: *Rapport au Département militaire de la Confédération sur les fortifications de St. Maurice et Gondo*, ms., 1 vol., 43 pages reliées sous jaquette noire, 358×213 mm, signé et daté in fine: *Le Lieut. Colonel fédéral Directeur des fortifications de St. Maurice et Gondo F. Perrier-Landeret. Fribourg 19 Janvier 1849*. Archives fédérales. Berne, cote: E 27/17 599.

Au printemps 1848, le soulèvement des patriotes italiens de la région lombardo-vénète contre les occupants autrichiens remet au premier rang des préoccupations de la Diète le problème de la défense sud du pays. Sous la pression des événements, des troupes sont envoyées au Tessin et un crédit est débloqué pour des travaux de fortification à Bellinzona, Sankt Luziensteig, Saint-Maurice et Gondo.

Les 18 000 francs alloués aux fortifications valaisannes (dix ans plus tôt, la commission d'experts en avait demandé 106 000) ne permettent guère de réaliser tels que les projets élaborés entre 1831 et 1837 et mis en veilleuse depuis lors. Vu la modicité de la somme, Dufour, qui est encore jusqu'au 15 septembre quartier-maître général, suggère au Conseil fédéral de la guerre (nouveau nom de la commission militaire fédérale depuis 1841) de se limiter à la construction de quelques ouvrages en terre: le front bastionné de Lavey (W20), la redoute d'Evionnaz (W21), la batterie du Clocher (W18) et celle de Saint-Martin (W19) (A.F., D 1197, 25 avril et 13 mai). L'abandon des projets de 1836/1837 concernant la redoute de Châtel et les lunettes des vignes en face de Lavey au profit du front bastionné et de la batterie du Clocher, renforce la défense de l'axe du défilé et laisse à la manœuvre l'espace arrière du plateau de Chiètres. Fidèle à son principe tactique de *défense active*, Dufour, cette fois encore, a opté pour la solution du pivot.

A Saint-Maurice, le lieutenant-colonel Perrier remplace depuis peu Vaucher (qui a succédé à Fraisse) à la direction des fortifications. Aidé des sous-lieutenants Aliotte et Siegfried, Perrier met en œuvre avec célérité les plans arrêtés en compagnie du quartier-maître général. Dans son rapport du 19 janvier 1849, il décrit les ouvrages nouvellement construits et renseigne le Département militaire fédéral sur les améliorations apportées aux ouvrages anciens: modification de la batterie du Rhône (achevée, sauf le magasin et le fossé, conformément aux plans de 1834 et 1837), exhaussement de la tour crénelée (voir cat. n° 31), restauration des parapets et banquettes, recrépissage

te. Die «Bemerkungen» zu einem Plan eines Amateurs aus dem Jahre 1829 wird durch folgende Worte eingeleitet, die als passende Schlussfolgerung unsern Beitrag beschliessen mögen: «Gemäss dem Plan, den ich Ihnen von Saint-Maurice zustelle, zeigt das Zollhaus eine regelmässige Vorderfront, die im Vergleich zum Prunkbau jenseits der Rhone sehr becheiden wirkt. Aber nicht alle Reisenden wissen, dass man im Wallis keine Steuern bezahlt.»

Quellen: AEV, Grand Conseil, Conseil d'Etat, DF, DJP, DTP.

G. C.

30. F. Perrier-Landeret: *Bericht zuhanden des Militärdepartementes der Eidgenossenschaft über die Befestigungen von Saint-Maurice und Gondo*, ms., 1 Band, 43 Seiten in schwarzem Einband, 358×213 mm, signiert und datiert in fine: «Eidg. Oberstl. und Direktor der Befestigungen von Saint-Maurice und Gondo, F. Perrier-Landeret, Fribourg, 19. Januar 1849», Bundesarchiv Bern, Kennziffer: E 27/17 599.

Im Frühling 1848 erhoben sich die italienischen Patrioten in der Lombardie und in Venetien gegen die österreichische Besatzungsmacht. Dies veranlasste die Tagsatzung, sich in erster Dringlichkeit mit den Problemen der Verteidigung der Südgrenze zu befassen. Unter dem Druck der Ereignisse wurden Truppen ins Tessin verschoben und Kredite für Befestigungsbauten bei Bellinzona, auf der St. Luzisteig, bei Saint-Maurice und bei Gondo freigegeben. Die für das Wallis bestimmten 18 000 Fr. erlaubten keinesfalls die von 1831 bis 1837 erstellten und seither schlummernden Pläne zu verwirklichen. (10 Jahre vorher hatte die Expertenkommission 106 000 Fr. verlangt). Im Hinblick auf die bescheidenen Mittel beantragt Dufour, noch bis zum 15. September Generalquartiermeister, dem eidgenössischen Kriegsrat — ab 1841 neuer Name der Militärkommission — sich auf einige Befestigungen ohne Mauerwerk zu beschränken: die Bastei von Lavey (W 20), die Redoute von Evionnaz (W 21), die Batterien du Clocher (W 18) und Saint-Martin (W 19) (BA, D 1197, 25. April und 13. Mai). Der Verzicht auf die 1836/1837 vorgeschlagene Redoute von Châtel und die Lünette in den Rebbergen gegenüber Lavey zugunsten der Bastei und der Batteriestellung du Clocher verstärkt die Verteidigung der Achse durch das Engnis und überlässt den rückwärtigen Teil des Plateau von Chiètres den manöverierenden (mobilen) Truppen. Treu seinem Grundsatz, die Verteidigung «aktiv» zu führen, sucht Dufour die Lösung in der Anlage von festen Stellungen, die der Truppe als Schwenkpunkte im Manöver dienen.

In Saint-Maurice kommandiert seit kurzem Oberstleutnant Perrier, als Nachfolger von Vaucher (der seinerseits Fraisse abgelöst hatte). Von den Unterleutnants Aliotte und Siegfried unterstützt, führt er die mit dem Generalquartiermeister abgesprochenen Pläne in kürzester Zeit aus. Er beschreibt in seinem Bericht vom 19. Januar 1849 was neu erstellt wurde und orientiert das Militärdepartement über die Verbesserungen an bestehenden Werken: Änderungen in

des maçonneries et aménagement d'un casernement pour 20 sapeurs dans une salle du château.

Mais l'ingénieur Perrier ne s'en tient pas là. Après s'être acquitté de sa description et avoir proposé quelques améliorations pour les années à venir (voir détails chez Dubuis et Lugon, pp. 101 ss.), Perrier «hasarde» d'autant plus timidement que ce projet paraît avoir obtenu en quelque sorte l'assentiment du Général Dufour, si haute autorité dans l'arme du Génie (...), quelques observations et quelques idées que je soumets à la critique et à l'appréciation de juges plus habiles et plus expérimentés que je ne le suis. En bref, il trouve inutile et peu économique la conversion en fortifications permanentes des ouvrages de Saint-Maurice tels qu'ils se présentent actuellement. Pour lui, le tracé de certaines constructions (la Grande Tenaille et la redoute de Vérossaz notamment) n'est pas assez bon pour qu'il soit rentable de le conserver (...) N'y aurait-il pas quelque chose de mieux à faire (...) ? demande-t-il. Et puis, comme le système de défense adopté [à Saint-Maurice] implique la présence d'un corps de troupe agissant d'une rive à l'autre, la fortification permanente est superflue et les fortifications passagères qui existent, pourvues de bons fossés et autres accessoires nécessaires, doivent suffire. A nouveau, le débat est lancé.

31. W. Fraisse: *Projet d'achèvement de la tour crénelée au dessus du château*, plume et lavis sur papier, 400×517 mm (format recoupé), non daté, vers 1835, signé en bas à gauche: par W. Fraisse, Lieut' du Génie. Inscriptions: en bas à droite: Vu le Quartier M^e G^l G. H. Dufour et, plus loin: Le directeur des Fortifications de St Maurice et de Gondo W. Fraisse. Au-dessous de la ligne d'en-cadrement, au centre: Exécuté entièrement selon ce plan en 1848 Lieut. Coll Perrier. Timbre sec des Archives fédérales au-dessous du titre. Office fédéral du Génie et des fortifications, Berne, sans cote.

La tour crénelée située au milieu du rocher qui domine le château et l'ouvrage du Rhône ne laisse pas d'avoir son importance, elle bat bien les abords de la route de Lavey et défend les sentiers qui du plateau de Verossaz donneraient accès sur les gradins de rocher d'où l'ennemi aurait une supériorité marquée, sur les fortifications construites dans le fond du défilé. Ces brèves considérations tactiques écrites par le lieutenant-colonel Perrier dans son rapport de 1849 (voir ci-dessus, cat. n° 30) terminent, d'une façon que Dufour n'aurait pas désavouée, la description des travaux conduits en été 1848 pour l'achèvement de la tour construite en 1831. Au ton et à l'argumentation choisis, on sent d'ailleurs que Perrier ne devait rien ignorer de la discussion qui avait opposé alors Forrer à Dufour au sujet de la fonction défensive de l'ouvrage (voir cat. n° 20).

der Batterie du Rhône — abgeschlossen bis auf Magazin und Graben gemäss den Plänen von 1834 und 1837 — Aufstocken des Turmes mit den Zinnen (siehe Kat. Nr. 31), Wiederherstellen der Brüstungen und Schützenauftritte, Neuverputz des Mauerwerkes und Einrichten einer Unterkunft für 20 Sappeure in einem Saal des Schlosses.

Aber der Ingenieur Perrier lässt es nicht dabei bewenden. Nach dem Pflichtteil der Meldungen und einigen Vorschlägen für die kommenden Jahre (siehe Details bei Dubuis et Lugon, S. 101-104) wagt er «einige Bemerkungen und Ideen, die ich zur Beurteilung klügeren und erfahreneren Richtern vorlege, als ich zu sein vorgebe, dies umso schüchterner, weil das Projekt offenbar auch einige Zustimmung bei General Dufour, der höchsten Genie-Autorität, gefunden hatte.». Kurz gesagt: er hält es für unnütz und unwirtschaftlich, die bestehenden Feldbefestigungen von Saint-Maurice, so wie sie sich heute präsentieren, in permanente Werke umzuwandeln. Nach seiner Meinung ist die Anlage gewisser Stellungen nicht optimal (speziell die Grande Tenaille und die Redoute von Vérossaz), so dass sie nicht wert sind, erhalten zu bleiben (...). Er fragt: «Könnte man nicht Besseres schaffen?» Und weil «die für die Verteidigung [von Saint-Maurice] gewählte Kampfform voraussetzt, dass die Truppe bald rechts bald links der Rhone eingesetzt werden kann» sind permanente Werke überflüssig und gut ausgebauten Feldbefestigungen sollten genügen. Womit die Diskussion aufs neue entbrennt.

31. W. Fraisse: *Projekt für die Fertigstellung des Turmes mit den Zinnen oberhalb des Schlosses*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 400 × 517 mm (zugeschnitten), nicht datiert, um 1835, links unten signiert: «von W. Fraisse. Lt des Genie». Vermerke: rechts unten: «eingesehen der Generalquartiermeister G. H. Dufour», und weiter unten: «der Direktor der Befestigungen von Saint-Maurice und Gondo W. Fraisse». Unterhalb der Randlinie, in der Mitte: «Genau nach Plan ausgeführt 1848 Lt. Col. Perrier». Stempel des Bundesarchivs unter dem Titel. Bundesamt für Genie und Festungen, Bern, ohne Kennziffer.

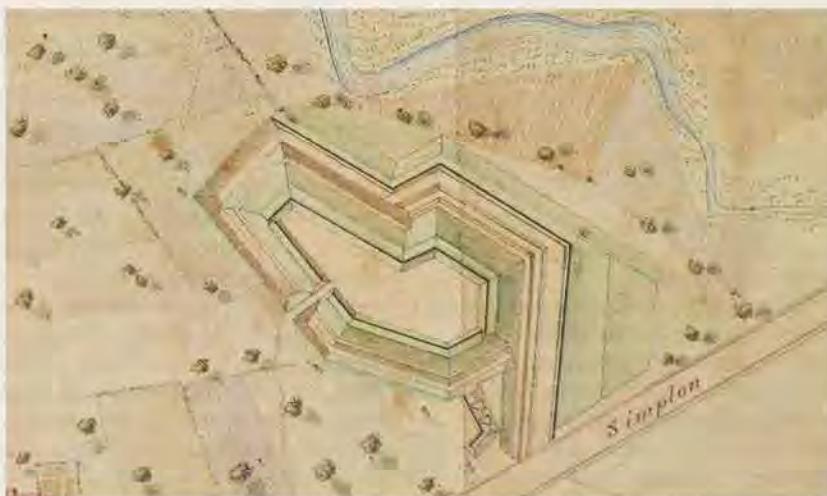
«Der zinnenbewehrte Turm, dessen Wichtigkeit weiterhin nicht zu unterschätzen ist, steht mitten auf dem Fels, der das Schloss und das Werk Rhone beherrscht. Von ihm aus bestreicht man die Strasse nach Lavey und die Fusswege, auf denen man vom Plateau von Vérossaz aus die Felsstufen gewinnen kann, die dem Gegner einen überlegenen Einblick auf die Werke im Talgrund erlauben würden.» Mit diesen kurzen taktischen Überlegungen beschliesst Perrier in seinem Bericht von 1849 (siehe Kat. Nr. 30) seine Meldung über die im Jahre 1848 durchgeföhrte Fertigstellung des 1831 begonnenen Turmes. Dufour hätte ihm gewiss zugestimmt. Redewendungen und Beweisführung lassen übrigens erkennen, dass Perrier die Meinungsverschiedenheiten zwischen Forrer und Dufour über die defensive Bedeutung des Werkes genau kannte (siehe Kat. Nr. 20).

Esquissé déjà en 1832 (A.F., D 1196, 8 novembre, rapport de Dufour à la commission militaire fédérale), le projet de compléter la tour crénelée est décrit par le quartier-maître général dans ce fameux rapport de 1835 sur les améliorations proposées pour les Fortifications de St. Maurice: (...) le but est de couvrir cette tour en l'exhaussant d'un rang de crénaux, et de faire les dispositions intérieures qui doivent la rendre utile, c'est à-dire des planchers et des escaliers (...) La charpente serait assez forte pour supporter dans le besoin une couche de terre qui mettrait les défenseurs à l'abri des balles et du feu. Pour les détails, il renvoie aux Plans et coupes qui s'y rapportent (D 1196).

Notre plan fait-il partie de ce lot? Il répond à la description donnée et aux rubriques du devis qui accompagne le rapport. En tout cas, il ne peut pas être rapproché du texte de 1832, car ce dernier ne prévoyait que le couvrement de la tour sans exhaussement. D'autre part, il ne semble pas qu'on puisse en repousser l'exécution en 1836/37, au moment où la commission militaire fédérale décide de proposer à la Diète la conversion des ouvrages de Saint-Maurice en fortifications permanentes. En effet, à la suggestion de Dufour (D 1196, 22 juillet) d'accompagner la demande de conversion de nouveaux plans à dresser pour la prochaine session de la Commission, correspond plutôt l'album recensé sous le n° 27 du présent catalogue. Le caractère «luxueux» de ce dernier, l'absence de numérotation d'inventaire, de signature d'auteur et de visum, la qualité du papier et le format confortable des feuilles nous paraissent s'accommoder plus volontiers d'une présentation aux autorités politiques que notre petit plan, chargé des inscriptions que l'on rencontre habituellement sur les projets destinés au quartier-maître général.

Nachdem schon 1832 diesbezügliche Pläne erstellt worden waren (BA, D 1196, 8. November, Bericht von Dufour an die eidgenössische Militärkommission, greift der Generalquartiermeister das Projekt, den Turm zu vervollständigen, wieder auf und schreibt 1835 in seinem bekannten Bericht über die vorgeschlagenen Verbesserungen der Befestigung von Saint-Maurice: (...) «Ziel ist, den Turm zu decken und zu diesem Zweck um eine Zinnenhöhe aufzustocken — das Gebälk ist stark genug um allenfalls eine Erdschicht zum Schutz vor Geschossen und Feuer zu tragen — Das Innere ist durch Einbau von Zwischenböden und Treppen benützbar zu machen.» Für alle Einzelheiten verweist er auf «die entsprechenden Pläne und Schnitzzeichnungen» (D 1196).

Ist der vorliegende Plan Teil dieses Berichtes? Er entspricht durchaus der Beschreibung und den beigelegten Posten des Kostenvoranschlages. Mit dem Text von 1832 hat er bestimmt nichts zu tun, da dieser nur das Überdachen ohne Aufstocken vorsah. Anderseits scheint er nicht erst 1836/37 entstanden zu sein, d.h. im Zeitpunkt, wo die Militärkommission beschliesst, der Tagsatzung die Umwandlung der Befestigungen von Saint-Maurice in permanente Festungen vorzuschlagen. Der Empfehlung von Dufour (D 1196, 22. Juli), dem Antrag auf Umwandlung «neue Pläne beizulegen, die für die nächste Kommissionssitzung zu erstellen sind», entspricht weit eher die Plansammlung, die unter Nr. 27 des Kataloges beschrieben ist. Ihre «luxuriöse» Ausführung, das Fehlen einer Zifferierung, einer Unterschrift des Verfassers und eines Visums, das schöne Papier und das angenehme Format lassen eher auf eine Eingabe an eine politische Behörde schliessen als dieser kleine Plan, der den üblichen Entwürfen zuhanden des Generalquartiermeisters ähnlich ist.



32. A. Dürr: *Carte topographique du défilé de St. Maurice*, plume et lavis sur papier collé sur toile, 648×1398 mm, daté dans le cartouche du titre: 1851, signé dans le même cartouche, à droite: *Dressé par Dürr Cap^{ne} de Sapeurs du Génie Comp. n° 1*; à gauche, l'inscription: *Vu et approuvé conforme aux instructions 7 avril 1852*

32. Dürr: *Topographische Karte des Engnisses von Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, auf Leinwand aufgezogenes Papier, 648 × 1398 mm, datiert in der Titelverzierung 1851, unterzeichnet im gleichen Rahmen, rechts: «ausgefertigt durch Dürr, Hptm der Sappeure der Genie Komp. Nr. 1», links der Vermerk:

F. Perrier et le timbre de la Direction des Fortifications de St. Maurice et Gondo. Archives fédérales, Berne, cote: E 27/17 620, Ha z-n/160.

C'est par la copie d'une lettre de Dürr au colonel Buchwalder, inspecteur fédéral du génie (A.F., E 27/17 606, bd 1, sans date mais probablement 1853/54) que nous apprenons la genèse de ce magnifique plan qui combine le relevé topographique complet de la position au dessin rapproché des ouvrages. *Ainsi, dans le principe, lorsque le Colonel Perrier me chargea de ce travail, il n'était question que de la réduction au 1/10 000 du grand plan levé par Monsieur Delarageaz en 1831 avec quelques adjonctions pour le completer (...) plus tard il fallut y joindre le terrain à portée de canon des ouvrages (...) puis la position d'Evionnaz (...). Plus tard, et à mesure que M^r. Perrier voyait se développer les formes du défilé, je dus encore ajouter d'autres parties importantes ainsi particulièrement toute la rive droite du Rhône depuis Ovronnaz ou le Diabley jusqu'au bains de Lavey y compris le territoire de Morcles qui par sa bonne route a acquis une certaine importance.*

Si la qualité du travail de Dürr est fort appréciée en haut-lieu, le coût, que le capitaine évalue à 3140 francs, suscite quelques réticences. Frey-Hérosé, chef du Département militaire fédéral et ancien chef d'état-major de Dufour pendant la guerre du Sonderbund (voir Langenberger, note 9, p. 166), demande une expertise au général qui est alors directeur du bureau topographique fédéral. Après examen, Dufour tranchera en faveur de Dürr: *d'un côté je trouve le travail de Mons^r. le Capitaine Dürr très bien exécuté; de l'autre la somme demandée me paraît exorbitante (...) près du double de ce qui se paye pour les meilleurs travaux de ce genre! Mais l'Ingénieur a dû y revenir à plusieurs reprises (...) l'échelle (...) fait une grande différence avec nos levés au vingt cinq millième. De plus, le plan général est accompagné de détails fort bien exécutés qui donnent une idée parfaite de la nature et de l'état actuel des travaux. Pour ces motifs (...) j'estime qu'il est juste de payer la somme réclamée qu'on pourrait peut être arrondir et réduire à 3000 francs. En compensation, il faudrait demander à M^r. Dürr de multiplier davantage les cotes de nivellement (...) (E 27/17 606, bd 1, lettre de Dufour à Frey-Hérosé, 30 janvier 1855).*

Superbement rendus, ces détails du plan Dürr sont particulièrement précieux pour la reconstitution du front bastionné de Lavey, aujourd'hui complètement disparu. On y voit en effet non seulement les deux bastions est, construits en 1848 avec leur fossé inondable, mais encore, en pointillé, l'extension prévue à l'ouest et qui ne sera jamais exécutée.

«eingesehen und dem Auftrag entsprechend gefunden 7. April 1852, F. Perrier», dazu der Stempel der Direktion der Befestigungen von Saint-Maurice und Gondo. Bundesarchiv, Bern. Kennziffer: E 27/17 620, Ha z-n/160.

Die Kopie eines Briefes von Dürr an Oberst Buchwalder, eidgenössischer Genieinspektor (BA, E 27/17 606, Bd 1, undatiert, wahrscheinlich 1853/54) verrät die Entstehungsgeschichte dieses ausserordentlichen Plans, der sowohl eine genaue Darstellung des Geländes als auch die Einzelheiten der Befestigungen enthält. «So war im ersten Auftrag von Oberst Perrier zunächst nur vorgesehen, den grossen Plan von Monsieur Delarageaz von 1831 auf 1:10 000 zu reduzieren und ihn mit einigen Ergänzungen à jour zu bringen (...) später musste das Gelände im Wirkungsbereich der Kanonen aufgenommen werden (...) dann die Stellung von Evionnaz (...) und weiter, je mehr Mr. Perrier erkannte, wie sich die Form des Engnisses herausschälte, musste ich noch andere wichtige Teile aufnehmen, insbesondere das ganze rechte Rhoneufer von Ovronnaz oder Le Diabley bis zu den Bädern von Lavey, dazu die Gegend von Morcles, die wegen ihrer guten Strasse eine gewisse Bedeutung gewonnen hat».

Die wertvolle Arbeit von Dürr wurde zwar höhern Orts sehr geschätzt, aber ihr Preis, von Dürr auf 3140 Fr. angesetzt, weckte einige Bedenken. Frey-Hérosé, Chef des Militärdepartementes und Stabschef von Dufour im Sonderbundskrieg (siehe Langenberger, An, 9, S. 166), bittet den General in seiner Eigenschaft als Direktor des eidgenössischen Kartenbüros um eine Expertise. Dufour entscheidet zugunsten von Dürr: «Einsteils finde ich das Werk von Herrn Dürr sehr gut, anderseits ist der geforderte Preis überriissen (...) er verlangt fast doppelt so viel wie man sonst für erstklassige Arbeit dieser Art bezahlt! »Aber « der Ingenieur musste mehrmals darauf zurückkommen und Ergänzungen anbringen (...) bei diesem Massstab (...) ergibt sich eine ganz andere Wirkung als bei unseren Aufnahmen 1:25 000. Überdies enthält die Karte sehr genau herausgearbeitete Einzelheiten des Geländes und des heutigen Standes der Arbeiten. Aus diesen Gründen (...) halte ich den Preis, der allenfalls auf 3000 Fr. abgerundet werden könnte, für angemessen. Dafür sollte man Herrn Dürr veranlassen, noch mehr Höhenangaben einzutragen (...)» (E 27/17 606, Bd 1, Brief von Dufour an Frey-Hérosé, 30. Januar 1855).

Die hervorragend dargestellten Einzelheiten der Karte von Dürr sind besonders wertvoll für die Rekonstruktion der Bastei von Lavey, die heute völlig verschwunden ist. Man erkennt nicht nur die beiden 1848 erstellten Bollwerke Ost mit dem überflutbaren Graben, sondern auch gestrichelt die geplante, aber nie ausgeführte Fortsetzung nach Westen.

1851-1866: UTOPIE ET RÉALITÉS

33. H. Siegfried: *Notes sur les moyens de défense de la Position de St-Maurice relativement aux fortifications et au terrain (faits au printemps 1851 par le S^e. Lieut^r. du Génie H. Siegfried)*, ms., 45 pages reliées en 1 vol., 212×170 mm, daté dans le titre, non signé. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 600.

Ce petit mémoire, dont le lecteur trouvera l'analyse détaillée dans la contribution de MM. Dubuis et Lugon pp. 104-106, caractérise assez bien l'esprit dans lequel la nouvelle génération d'officiers du génie conçoit l'avenir des fortifications de Saint-Maurice. Critiquant sévèrement le tracé de la ligne de défense nord du défilé, sans jamais faire mention des possibilités d'action des ouvrages composant cette ligne, insistant encore une fois sur la facilité avec laquelle la position pourrait être tournée, sans examiner sérieusement le système de défense active que Dufour avait préconisé pour remédier à cette faiblesse effective, Siegfried propose d'ériger *un fort fermé* sur les deux rives du défilé. Cette idée, dont Dufour avait démontré à plusieurs reprises la vanité, la position de Saint-Maurice n'étant pas entièrement défilée des hauteurs avoisinantes, séduira d'abord le lieutenant-colonel Perrier. Celui-ci s'en fera l'écho dans un rapport qu'il adressera en 1852 au colonel Buchwalder, inspecteur fédéral du génie. Ce dernier l'envoie au chef du Département militaire fédéral, avec ces mots: *Je crois devoir vous transmettre le rapport intéressant de M. le Colonel Perrier du 2 mai dernier dans lequel vous verrez ses idées, que je partage, sur les déféctuosités que présentent les ouvrages actuels de St. Maurice et les moyens d'y remédier* (A.F., E 27 / 17 529, 17 juin).

En 1853, Dürr, l'auteur du plan topographique de 1851, succède à Perrier comme directeur des fortifications de Saint-Maurice et Gondo. Son premier rapport se contente de signaler les réparations à faire aux ouvrages existants. Le rapport suivant consigne les remarques et les décisions prises par la commission fédérale lors de sa visite à Saint-Maurice les 14 et 15 avril 1854: aménagement d'un magasin à poudre dans le terre-plein de la batterie du Rhône, remplacement des palanques de la Grande Tenaille (disparues depuis longtemps) par un mur crénelé, etc., toutes améliorations déjà préconisées en 1835 par Dufour, qui d'ailleurs est là, avec Ochsenbein, le chef du Département militaire fédéral, et le colonel Wursterberger de l'intendance du matériel de guerre. Rien que de très routinier. Cependant, en y regardant de plus près, certains détails montrent combien les critiques et les suggestions de Siegfried ont pénétré les esprits. La Grande Tenaille fait l'objet d'un long et minutieux examen qui voit tout le monde d'accord: cet ouvrage est trop fragile, il faut entreprendre une nouvelle étude. Plus loin, la commission aborde le

1851-1866: UTOPIE UND WIRKLICHKEIT

33. H. Siegfried: *Notiz über die Verteidigungsmöglichkeiten der Stellung von Saint-Maurice, unter Einbezug der Befestigungen und des Geländes (ausgefertigt im Frühling 1851 durch Unterleutnant des Genie H. Siegfried)*, ms., 45 Seiten in einem Band gebunden, 212 × 170 mm, Datum im Titel, nicht signiert. Bundesarchiv Bern, Kennziffer: E 27/17 600.

Diese kleine Denkschrift, im einzelnen gewürdigt im Beitrag der Herren Dubuis und Lugon, Seiten 104-106, kennzeichnet recht gut die Auffassungen der neuen Generation von Genieoffizieren über die Zukunft der Befestigungen von Saint-Maurice. Siegfried fällt ein hartes Urteil über den Verlauf der Verteidigung der Nordfront — ohne die Möglichkeiten der dort befindlichen Werke zu berücksichtigen — betont einmal mehr, wie leicht die Stellung umgangen werden kann — ohne ernsthaft darauf einzutreten, dass Dufour dieser tatsächlich vorhandenen Schwäche durch aktiv geführte Verteidigung begegnen wollte — und schlägt vor, das Engnis durch «ein geschlossenes Fort» auf beiden Ufern zu sperren. Obwohl Dufour mehrfach die Nichtigkeit dieser Idee gegeiselt hatte — die Stellung von Saint-Maurice ist gegenüber den umliegenden Höhen nur sehr teilweise gedeckt — liess sich vorerst Oberstleutnant Perrier von ihr bestechen. Er wiederholte sie 1852 in einem Bericht an Oberst Buchwalder, den eidgenössischen Genieinspektor. Dieser sandte ihn dem Chef des Militärdepartementes mit den Worten: «Ich fühle mich verpflichtet, Ihnen den interessanten Bericht von Herrn Oberst Perrier vom 2. Mai des Jahres zuzustellen. Sie finden darin seine Ideen über die Mängel der heutigen Befestigungen von St. Maurice und die Möglichkeiten, sie zu beheben. Ich teile seine Auffassung.» (BA, E 27/17 529, 17. Juni.)

1853 folgte Dürr, Autor der topographischen Karte von 1851, Perrier als Direktor der Befestigungen von Saint-Maurice und Gondo. In seinem ersten Bericht beschränkt er sich darauf, die notwendig werdenden Reparaturen an den bestehenden Werken zu erwähnen. Der nächste Rapport enthält die Bemerkungen und Beschlüsse der eidgenössischen Kommission anlässlich ihres Besuches vom 14. und 15. April 1854 in Saint-Maurice: Einrichten eines Pulvermagazins in der Erdaufschüttung der Batterie du Rhône, Ersatz der Holzpalissaden der Grande Tenaille (längst verschwunden) durch eine zinnenbewehrte Mauer usw., also lauter Verbesserungen, die Dufour schon 1835 vorgeschlagen hatte — er war übrigens mit dem Chef des Eidgenössischen Militärdepartementes Ochsenbein und Oberst Wursterberger, Chef der Kriegsmaterialverwaltung, auch anwesend. Also reine Routinarbeit. Immerhin stellt man fest, wie stark die Kritiken und Vorschläge von Siegfried die Geister beeinflusst haben. Die Grande Tenaille wird nach gründ-

problème du plateau de Vérossaz et le rapporteur Dürr nous apprend que: *Cet ouvrage n'a pas été inspecté vue son peu d'importance tel qu'il existe dans ce moment* (E 27 / 17 606, bd 1, 15 juin 1855).

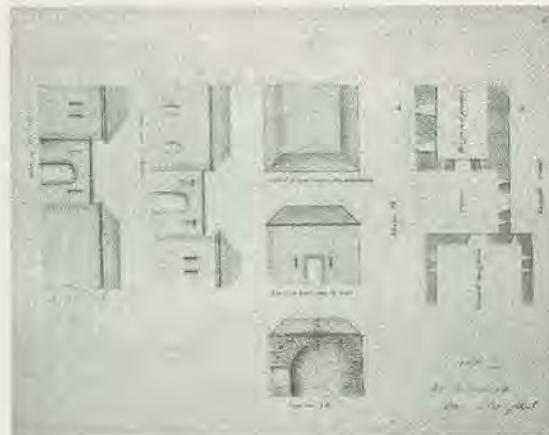
En 1856, soit deux ans après le passage de la commission, Buchwalder se rend à Saint-Maurice pour constater que Dürr n'a fait exécuter aucune des décisions prises en 1854. Inspectant les ouvrages dont il souhaite un meilleur entretien, Buchwalder observe, à propos de la redoute des Crêtes: *Avant de faire des réparations, il conviendrait d'examiner si c'est le cas; car cet ouvrage ne présente absolument rien de ce qui est nécessaire pour défendre un point d'une telle importance que celui-ci.* Plus loin, il propose: *une construction assez vaste pour y mettre le nombre suffisant de défenseurs pour opposer une résistance opiniâtre (...) L'ouvrage qui conviendrait le mieux serait, à mon avis, une redoute à fronts bastionnés, et encore: Un vaste camp pourrait être établi au nord des hauteurs de Chiètres* (E 27 / 17 606, bd 1, rapport au DMF, 17 novembre).

Les idées de Siegfried ont fait leur chemin. Bientôt elles passeront de la formulation théorique à la projection dessinée, et ceci bien que la conception générale qui les soutient n'ait jamais reçu d'approbation officielle, ni même de désapprobation d'ailleurs. Sans doute la circulation du document de Siegfried n'a pas suivi les mêmes canaux que les propositions de Dufour ou de Forrer. Pas de prise de position de la commission fédérale semble-t-il et encore moins du conseil fédéral. Pourtant on retrouve, des années après, la trace des suggestions du mémoire de 1851, parfois jusqu'au détail d'un ouvrage (voir cat. n° 40), comme si les propositions de Siegfried y avaient fait partie d'un patrimoine légitime.

licher Prüfung einstimmig als zu schwach taxiert. Eine neue Studie drängt sich auf. Dann streift die Kommission das Problem des Plateau von Vérossaz und Dürr vermerkt im Protokoll: «Dieses Werk wurde nicht besucht, da in seinem heutigen Zustand ohne wesentliche Bedeutung. (E 27/17 606, Bd. 1, 15. Juni 1985.)

1856, also 2 Jahre nach dem Augenschein der Kommission, stellt Buchwalder in Saint-Maurice fest, dass Dürr von allem, was 1854 beschlossen wurde, noch nichts ausgeführt hat. Er inspiriert die Werke und wünscht, dass sie besser unterhalten werden sollten. Zur Redoute des Crêtes bemerkt er: «Bevor eine Sanierung unternommen wird, ist zu prüfen, ob dies der richtige Zeitpunkt ist: denn dieses Werk ist in keiner Weise geeignet, einen so wichtigen Punkt zu verteidigen.» Und etwas weiter schlägt er vor: «Bauen, die gross genug sind, um die für einen hartnäckigen Widerstand nötigen Bestände aufzunehmen (...) Am besten wäre nach meiner Ansicht eine Redoute mit Wehrgängen» und: «ein grosses Truppenlager könnte in Nordteil der Höhen von Chiètres erstellt werden.» (E 27/17 606, BD 1. Bericht an das EMD, 17. November.)

Die Ideen von Siegfried standen auf Erfolgskurs. Theoretischen Überlegungen folgten Baupläne — und dies ohne dass die grundsätzliche Absicht für die Führung des Abwehrkampfes je offiziell genehmigt worden wäre. Sie wurde allerdings auch nicht bestritten. Die gedanklichen Wege verliefen nicht in den gleichen Kanälen wie die Vorschläge von Forrer und Dufour. Die eidgenössische Kommission nahm scheinbar gar nicht Stellung und doch findet man Jahre später Spuren ihrer Anregungen bis in die Einzelheiten eines Werkes (siehe Kat. Nr. 40). Alles verläuft wie wenn die Ideen von Siegfried unantastbares Erbgut wären.



Cat. 34

34. Dürr: *Plan pour la magasin à poudre de l'arsenal*, plume et lavis sur papier, 448×317 mm, éch.: 1:100, daté et signé en bas à droite: *Bex 12 juin 1854 Dürr Cap^t fédéral*. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Années d'attente et de réflexion pour les fortifications, la période 1848-1858 est marquée par deux importantes réalisations architecturales aux extrémi-

34. A. Dürr: *Plan für das Pulvermagazin im Zeughaus*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 448 × 317 mm, Massstab 1:100, datiert und signiert unten rechts: «*Bex, 12. Juni 1854, Dürr, eidg. Hptm.*» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

1848-1858 waren für die Festungsfragen Jahre des Abwartens und der Besinnung. In diese Zeit fällt die

tés du pont: le poste de la gendarmerie valaisanne (voir cat. n° 29) et l'arsenal.

C'est le 23 mars 1854 que la Confédération acquiert le terrain, en bordure de la route de Bex entre le péage et la batterie du Rhône, qui servira à la construction du *grand magasin* comme l'appelle Dürr sur son plan (ACV, GF 2/20, fo 1978). Démoli en 1959 lors de l'établissement du pont de l'autoroute, c'était un long bâtiment d'un seul niveau, percé de meurtrières, faisant front sur le Rhône.

Le magasin à poudre de l'arsenal avait été prévu dans le rocher au nord du bâtiment, mais *lors de l'inspection* [de la commission militaire fédérale, les 14 et 15 avril 1854], il fut reconnu que l'emplacement (...) quoique offrant toutes les garanties de surveillance, était placé trop à proximité de la route pour la sécurité des habitants de la contrée.

Il fut donc décidé que cet emplacement serait utilisé pour y construire un petit bâtiment, pouvant servir au besoin de forge, de cuisine, etc. et que la poudrière se ferait sous le terre-plein de la batterie du Rhône comme cela avait été projeté par Dufour et Fraisse en 1834/35 (A.F., E 27 / 17 606, bd 1, rapport de Dürr, 1855 et cat. n° 25).

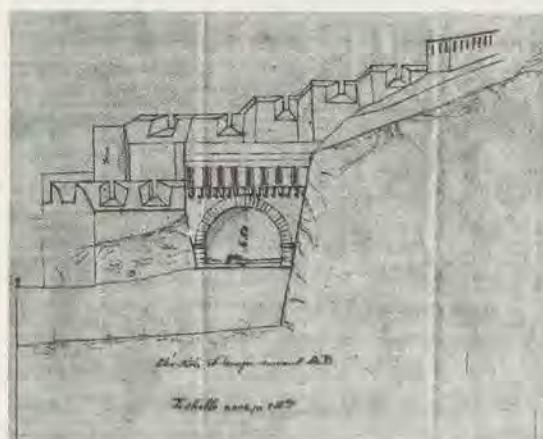
Or, le 12 juin 1854, Dürr signe un plan pour un petit édifice en annexe de l'arsenal qu'il dénomme *magasin à poudre*. La commission est-elle revenue sur sa décision? A-t-elle jugé que la future forge-cuisine pouvait servir de poudrière en attendant la construction du magasin de la batterie du Rhône? Toujours est-il que la poudrière se fit bel et bien dans les rochers au nord de l'arsenal (plan cadastral de Bex, 1878), vers l'entrée de la route de la Grande Tenaille, et non pas dans la batterie du Rhône. Quant à notre bâtiment, il est dit «destiné pour une forge» en 1856 (ACV, GF 2/36, fo 1448, article 7137) et abritera en 1919 une cuisine.

Errichtung von zwei architektonisch wichtigen Bauten an den Enden der Brücke: der Walliser Polizeiposten (siehe Kat. Nr. 29) und das Zeughaus.

Am 23. März 1854 erwirbt die Eidgenossenschaft das Land entlang der Strasse nach Bex zwischen dem Zollposten und der Batterie du Rhône. Dort wird das «Grosse Magazin» gebaut, wie es Dürr auf seinem Plan benennt (ACV, GF 2/20, fo 1978). Es handelt sich um ein langgestrecktes, ebenerdiges, gegen die Rhone gerichtetes Gebäude mit Schiessscharten. Es wurde beim Bau der Autobahn 1959 abgerissen. Das Pulvermagazin hatte man im Fels nördlich des Gebäudes vorgesehen, aber «bei der Besichtigung» [der eidgenössischen Militärikommission am 14/15. April 1854] «wurde befunden, der Standort (...) sei obwohl gut überwachen, zu nahe an der Strasse und könnte die Bevölkerung der Gegend gefährden.»

»Man beschloss deshalb, an diesem Ort ein kleineres Haus zu erstellen, das nach Bedarf als Schmiede oder Küche usw. zu verwenden sei.» Das Pulvermagazin sollte unter die Erdaufschüttung der Batterie du Rhône zu liegen kommen, wie dies schon Dufour und Fraisse 1834/35 vorgesehen hatten (BA, E 27/17 606, Bd 1, Bericht Dürr 1855 und Kat. Nr. 25).

Am 12. Juni 1854 unterschreibt Dürr jedoch einen Plan für einen kleinen Anbau am Zeughaus, den er «Pulvermagazin» nennt. Ist die Kommission auf ihren Entscheid zurückgekommen? Hat sie befunden, dass die künftige Schmiede-Küche einstweilen als Pulvermagazin dienen könne bis zur Bezugsbereitschaft des Magazins in der Batterie du Rhône? Fest steht, dass das Pulvermagazin tatsächlich im Fels nördlich des Zeughäuses gebaut wurde (Kataster von Bex 1878) in der Nähe der Einmündung der Strasse von La Grande Tenaille, und nicht in der Batterie du Rhône. Das erwähnte Haus, 1856 «für eine Schmiede vorgesehen», enthielt 1919 eine Küche (ACV, GF 2/36, fo 1448, Artikel 7137).



Cat. 35

35. F. Girard: *Projet pour la batterie de la tête aval du tunnel, dite batterie étagée, plume et lavis sur papier, 557x421 mm, éch.: 1:400, signé et daté en haut à gauche: Plan dessiné avant l'exécution des travaux, par le Lieut. F. Girard et approuvé*

35. F. Girard: *Projekt für die Batterie am talauswärts liegenden Tunneleingang, genannt «Treppenbatterie» (batterie étagée), Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 557 x 421 mm, Massstab 1:400, unterzeichnet und datiert oben links:*

par moi Directeur des fôns du Valais, 1 juillet 1858
E. Gautier L' Col. Archives fédérales, Berne,
cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Anonyme: *Plan et élévation de la batterie étagée*,
plume et crayon sur papier, 547×386 mm, non
signé et non daté 1858. Archives fédérales,
Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Anonyme: *Plan et coupe de la tête aval du tunnel*,
plume et lavis sur papier, 530×467 mm, éch.:
1: 1000, non signé et non daté, 1858. Inscription
au crayon en travers de la feuille: *Projet pas exé-
cuté*. Archives fédérales, Berne, cote:
E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

En 1857, un tunnel est percé dans le rocher de Saint-Maurice pour livrer passage à la ligne du chemin de fer d'Italie qui doit relier Paris à Rome. L'emplacement choisi, juste au-dessous du mur crénelé qui retient la terrasse du château, remettait en question l'organisation de la défense qui avait été mise sur pied. Le mur crénelé et les deux batteries de 1831 furent ainsi remplacés par un complexe fortifié important, composé d'un ouvrage inférieur pour deux pièces d'artillerie, situé entre la route et la voie ferrée, et d'une batterie étagée, couronnant l'entrée du tunnel. Cet ouvrage, à 5 embrasures de tir, était articulé en gradins, de manière à épouser la pente du terrain. Battant à la fois la route de Monthey et la voie ferrée, il était relié à l'ouvrage inférieur et pouvait compter sur les feux d'infanterie installés dans une galerie pratiquée dans l'épaisseur du mur du portail du tunnel. Ouverte par 8 meurtrières donnant sur la voie, cette galerie est aujourd'hui le seul témoignage de l'imposante batterie étagée.

Sur le plan de Girard, on peut voir en pointillé les ouvrages de 1831 qui vont céder leur place à la batterie étagée et à son complément inférieur.

«Vor Baubeginn gezeichneter Plan, durch Leut-
enant F. Girard und von mir genehmigt, Direktor
der Befestigungen des Wallis. 1.Juli 1858,
E Gautier, Oberslt.» Bundesarchiv, Bern,
Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Anonym: *Plan und Aufriß der «Treppenbatte-
rie»*, Feder- und Bleistiftzeichnung auf Papier,
547 × 368 mm, nicht signiert, nicht datiert, 1858.
Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619,
Ha z-o/26.

Anonym: *Plan und Schnitt des talauswärts lie-
genden Tunneleinganges*, Tuschesfederzeichnung
und Lavierungen, 530 × 467 mm, Massstab
1: 1000, nicht signiert, nicht datiert, 1858. Quer
über das Blatt beschriftet: «Projekt nicht ausge-
führt.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17
619, Ha z-o/26.

1857 wurde für die Bahnlinie Paris-Rom ein Tunnel
durch den Fels von Saint-Maurice gesprengt. Der
Tunneleingang lag direkt unter der zinnenbewehrten
Mauer, die die Schlossterrasse stützt und stellte die
ganze bisherige Verteidigungsorganisation in Frage.
Somit wurden die Mauer und die zwei Batterien von
1831 durch eine bedeutend grössere Festungsanlage
ersetzt, bestehend aus einem unteren Werk zwischen
Strasse und Bahnlinie, für zwei Geschütze, und einer
in Stufen angelegten Batterie über dem Tunnelein-
gang. Dieses Werk wies 5 Schiesscharten auf und
passte sich mit seiner treppenförmigen Anordnung
der Geländeform an. Es bestrich die Strasse nach
Monthey und die Bahnlinie und war mit dem unteren
Werk verbunden. Im Tunnelportal war eine Galerie
ausgespart, die mit Infanterie zum Schutz des Werks
besetzt werden konnte. Diese Galerie mit 8 gegen das
Geleise gerichteten Schiesscharten ist heute der ein-
zige Zeuge dieser einst imposanten «Treppenbatte-
rie».

Auf dem Plan von Girard erkennt man punktiert die
Werke von 1831, die der Treppenbatterie und ihrer
unteren Ergänzung weichen mussten.

36. E. Gautier: *Mémoire sur la défense du Défilé de Saint-Maurice*, ms., copie, 378×260 mm,
7 pages, daté du 12 mars 1859. Archives fédérales,
Berne, cote: E 27 / 17 606, bd 1.

Démissionnaire en 1856, le capitaine Dürr est rem-
placé par le lieutenant-colonel Gautier à la direction
des fortifications de Saint-Maurice et Gondo. C'est
sous son égide que la batterie de la tête aval du tunnel
a été construite en 1858 (voir ci-dessus, cat. n° 35).
L'année suivante, à l'instigation du colonel Aubert,
successeur de Buchwalder au poste d'inspecteur fédé-
ral du génie, qui craint un débordement de la guerre
d'indépendance italienne, Gautier rédige un
mémoire sur la position de Saint-Maurice.

Plusieurs observations de Gautier recoupent celles de
Dufour, notamment celle concernant l'efficacité de la
position, entièrement dépendante d'une bonne occu-
pation des hauteurs; certaines phrases même sont
empruntées au général, comme celle-ci, reconnaissable
entre toutes: *Les Ouvrages existants peuvent être
considérés comme le réduit de la position*.

36. E. Gautier: *Memorandum zur Verteidigung des Engnisses von Saint-Maurice*, ms., Kopie, 378 ×
260 mm, 7 Seiten, datiert vom 12. März 1859,
Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606,
Bd 1.

1856 trat Hauptmann Dürr als Direktor der Befesti-
gung von Saint-Maurice und Gondo zurück und wur-
de durch Oberstleutnant Gautier ersetzt. Unter sei-
ner Leitung wurde 1858 die Batterie am talauswärts
liegenden Tunnelende gebaut (siehe Kat. Nr. 35). Im
folgenden Jahr veranlasste Oberst Aubert, Nachfol-
ger von Buchwalder als eidgenössischer Geniein-
spektor, Gautier, ein Memorandum über den Stand
der Befestigungen von Saint-Maurice zu verfassen,
weil er ein Übergreifen des Unabhängigkeitskrieges
in Italien befürchtete.

Die Bemerkungen von Gautier stimmen zum grossen
Teil mit den Ansichten von Dufour überein, insbe-
sondere was die Sperrwirkung der Stellung angeht,
die von der Besetzung der umliegenden Höhen ab-
hängt. Einzelne Sätze sind direkt vom General über-

En revanche, toutes ses propositions d'améliorations vont dans le sens déjà indiqué par Siegfried et complété par Buchwalder et Dürr: le renforcement de la défense du plateau de Vérossaz et la transformation de la colline de Chiètres en un véritable *camp retranché*, d'une longueur de 2500 mètres. Pour réaliser ce dernier projet, Gautier propose *la construction de 15 ouvrages*, destinés à entourer le plateau d'un réseau fortifié complet. Il termine en remarquant, toujours dans l'esprit de Siegfried, que *si l'on avait plus de temps devant soi et des ressources en argent, la construction d'un seul fort plus considérable et d'après les preceptes de la fortification permanente vaudrait infinitiment mieux*.

Le colonel Aubert achemine ce mémoire au chef du Département militaire fédéral, Frey-Hérosé. Dans sa lettre d'accompagnement, il lui rappelle la visite faite en sa compagnie à Saint-Maurice pendant l'été 1858, au moment de la construction de la batterie du tunnel. Ils avaient ensemble constaté combien l'étendue de la position rendait difficile sa défense et avec quelle facilité les ouvrages actuels pouvaient être tournés. Fort de ces prémisses, Aubert continue en proposant alors à Frey-Hérosé d'entrer dans les vues de Gautier et de prendre en considération les options qui, écrit-il, sont les seules envisageables pour renforcer le défilé: l'établissement d'un camp retranché sur la rive droite ou la construction d'un *Fort important sur la rive droite, et (...) d'un fortin sur la rive gauche*. Il conclut en sollicitant *l'autorisation d'appeler au service deux ou trois Officiers du Génie, pour faire faire l'étude détaillée de ces projets, afin que lorsqu'on le jugera convenable il n'y ait plus qu'à les exécuter* (A.F., E 27 / 17 606, bd 1, 15 mars 1859).

37. L. Aubert: *Reconnaissance militaire de 1859 (Suisse occidentale): rapport*, ms., 1 vol., 83 pages, 370×250 mm, daté et signé in fine: *Genève, le 1^{er} Septembre 1859 Le Colonel Fédéral Inspecteur du Génie Commandant de la reconnaissance de 1859 L. Aubert; le Lieutenant-Colonel d'Etat-Major d'Artillerie H. Crinsoz de Cottens; Le Lieut' Colonel d'Etat-Major du Génie E. Gautier; Le Lieut' Colonel d'Etat-Major Général Hans Wieland.* Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 11 611.

Entreprise pendant le mois de juillet, cette reconnaissance, dont l'initiative revient au colonel Aubert, examine la frontière occidentale de la Suisse, de Genève jusqu'à Saint-Maurice. La principale préoccupation qui en guide les travaux a de nouveau trait, comme en 1848, aux campagnes menées en Italie du Nord par l'Autriche, désireuse de mater l'insurrection des patriotes italiens.

Un volumineux chapitre de 23 pages est consacré à la position de Saint-Maurice dont Aubert redit, après Dufour et d'autres, l'importance stratégique et tactique. A nouveau, les fortifications du défilé sont examinées. Les auteurs de la reconnaissance les souhaitent *prêtes d'avance, solides, complètes, respectables. Elles devraient être telles qu'elles obligeassent à renoncer à l'idée même d'un passage sur notre territoire*.

nommen, wie zum Beispiel: «Die bestehenden Werke sind als Reduit der Sperrstellung zu betrachten.»

Im Gegensatz dazu sind alle seine Verbesserungsvorschläge diejenige von Siegfried, beeinflusst durch Buchwalder und Dürr: Verstärkung des Plateau von Vérossaz und Ausbau von Chiètres zu «einer verschanzten Verteidigungsstellung» von 2500 m Länge. Um eine solche zu verwirklichen, schlägt Gautier vor, das Plateau mit einem Netz von 15 Werken zu umschließen. Er schliesst mit einer Bemerkung ganz im Geist von Siegfried, dass, «wenn Zeit und Geld zur Verfügung stünden, es weit besser wäre, ein einziges grosses, permanentes Fort zu bauen».

Oberst Aubert leitet dieses Memorandum an den Chef des Eidgenössischen Militärdepartementes, Frey-Hérosé weiter. In seinem Begleitbrief erinnert er an den gemeinsamen Augenschein im Sommer 1858, als die Tunnel-Batterie im Bau war. Sie hatten beide festgestellt, wie schwierig die Verteidigung einer so weitläufigen Stellung sei und wie einfach sich ein Umgehen der heutigen Werke gestalte. Gestützt auf diese Einleitung schlägt Aubert vor, auf die Ideen von Gautier einzutreten und ernsthaft die beiden Möglichkeiten zu studieren, welche — nach seinem Ermessen — die einzigen Möglichkeiten sind das Engnis zu verstärken: Ausbau einer verschanzten Verteidigungsstellung am rechten Ufer, oder «Errichten einer grossen Festung auf dem rechten Ufer und (...) eines Werkes auf dem linken». Er schliesst mit der Bitte «um Bewilligung zum Aufgebot von zwei oder drei Genieoffizieren, um diese Projekte ausarbeiten zu lassen. So könnte man sie zu gegebener Zeit direkt ausführen lassen» (BA, E 27/17 606, Bd 1, 15. März 1859).

37. L. Aubert: *Militärische Erkundung von 1859 (Westschweiz): Bericht*, ms., 1 Bd, 83 Seiten, 370 × 250 mm, datiert und unterzeichnet in fine: «Genf, den 1. Septembre 1859, der Eidgenössische Oberst und Genieinspektor, Kommandant der Erkundung 1859 L. Aubert; Oberstleutnant im Artilleriestab H. Crinsoz von Cottens; Oberstleutnant des Genie E. Gautier; Oberstleutnant im Generalstab Hans Wieland.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/11 611.

Im Laufe des Monats Juli überprüfte diese Erkundungsgruppe auf Veranlassung von Oberst Aubert die Westgrenze der Schweiz von Genf bis Saint-Maurice. Die Hauptzorge, die zu diesen Arbeiten veranlasste, bildeten wieder, wie 1848, die Feldzüge Österreichs in Oberitalien, wo es der italienischen Patrioten Herr zu werden versuchte.

Ein langes Kapitel von 23 Seiten ist der Sperrstellung von Saint-Maurice gewidmet, deren strategische und taktische Bedeutung von Aubert wie vorher von Dufour und anderen hervorgehoben wird. Einmal mehr werden die Werke des Engnisses überprüft. Die Teilnehmer wünschen sie «dauernd einsatzbereit, widerstandsfähig, vollständig und Respekt erheischend. Sie sollen so sein, dass von vornherein auf einen Durchmarsch durch die Schweiz verzichtet wird».

Comme chez Dufour ou Forrer, la défense de Saint-Maurice est envisagée selon les hypothèses classiques de l'attaque par le nord ou par le midi, doublées cependant de deux variantes: la première considère le cas de la *défense de St. Maurice par une faible garnison de 2500 hommes environ devant tenir 5 à 6 jours*, en attendant du renfort; la seconde, celui avec un *nombre de troupes suffisant* dont le rapport ne précise, hélas, pas l'importance.

D'ailleurs, Aubert et ses collaborateurs s'attachent plus longuement au premier cas qui leur semble le plus probable: *L'opinion générale en Suisse et malheureusement accréditée parmi un certain nombre de nos officiers, est que St. Maurice est imprenable. (...) St. Maurice est une mauvaise position tactique, trop développée, pouvant être tournée des deux côtés par l'artillerie, exigeant pour permettre une défense efficace, un nombre d'hommes bien difficile à réunir en Suisse sur un seul point avec promptitude.* C'était remettre en question toute l'analyse tactique de Dufour, articulée justement sur la possibilité de défendre Saint-Maurice avec au moins une division.

Aubert ne touche pas au tracé des ouvrages construits dans le défilé même; ce qui l'intéresse, après bien d'autres, ce sont, encore une fois, les hauteurs: *Fortifier tous les endroits dangereux et accessibles est chose impossible, il faudrait pouvoir disposer des budgets de France ou de Russie. Le temps et l'argent qu'on a dépensé à St. Maurice depuis 1830 n'a pas été perdu; on a rendu le défilé lui-même respectable au point de forcer une armée à chercher à tourner la position. Reste maintenant à fortifier les points par lesquels cette position peut être tournée.*

Aubert et ses collaborateurs passent en revue les ouvrages des hauteurs des deux rives et font des propositions concrètes dont le lecteur trouvera le détail dans les notices successives. Ils s'aventurent même à considérer les défenses du Trient, de Barmaz et d'Evionnaz, pour conclure par cette adresse au Département militaire fédéral: *Que l'étude complète de la position de St. Maurice soit faite dans l'idée suivante: Erection sur la rive droite, sur le terrain de la Grande tenaille et des Crêtes; sur la rive gauche 1^o en Vérossaz 2^o à la Maison Blanche [Saint-Martin], de petits forts remplissant toutes les conditions désirables, pour pouvoir opposer à un ennemi supérieur en nombre, une résistance opiniâtre et prolongée. — Que ces ouvrages soient exécutés dans un délai plus ou moins long, mais d'une manière continue et d'après un projet d'ensemble adopté et suivi.*

Wie bei Dufour und Forrer wird nach klassischer Auffassung davon ausgegangen, dass sich die Verteidigung sowohl nach Norden wie nach Süden richten müsse. Dabei werden zwei Varianten in Betracht gezogen: die erste sieht in Saint-Maurice «eine schwache Besetzung von 2500 Mann, die 5-6 Tage Widerstand leisten soll bis Verstärkungen eintreffen». Die zweite besteht darin, dass von Anfang an «Truppen in genügender Stärke eingesetzt werden». Leider ist über den hiefür nötigen Bestand nichts gesagt.

Aubert und seine Gehilfen befassen sich ohnehin vornehmlich mit der ersten Variante, die ihnen wahrscheinlicher vorkommt: «Leider ist man in der Schweiz allgemein der Ansicht — bestärkt durch gewisse Offiziere — Saint-Maurice sei nicht einzunehmen. (...) Saint-Maurice ist aber taktisch schlecht zu halten, geländemässig zu stark gegliedert, kann beidseits sogar mit Artillerie umgangen werden und verlangt für eine nachhaltige Verteidigung Truppenbestände, die man in der Schweiz nur mit Schwierigkeiten innert nützlicher Frist zusammenziehen kann.» Damit ist die taktische Beurteilung von Dufour in Frage gestellt, die eben darauf beruhte, dass für die Verteidigung von Saint-Maurice mindestens eine Division eingesetzt werden müsse.

Aubert diskutiert die bestehenden Werke im Engnis nicht. Was ihn, nach vielen anderen, interessiert, sind die zu beherrschenden Höhen. «Alle gefährlichen und erreichbaren Orte zu befestigen ist unmöglich. Man müsste über die Finanzen von Frankreich oder Russland verfügen. Zeit und Geld, die seit 1830 in Saint-Maurice angelegt wurden, sind nicht verloren; das Engnis selbst nötigt heute Respekt ab und zwingt einen Gegner dazu, Umgehungs möglichkeiten zu suchen. Somit müssen nun die Punkte befestigt werden, die auf den Umgehungsachsen liegen.»

Aubert und seine Gruppe überprüfen alle Werke auf den Anhöhen beider Talseiten und machen konkrete Vorschläge, die man in den nachfolgenden Notizen finden kann. Sie gehen so weit, die Verteidigung von Trient, Barmaz und Evionnaz ins Auge zu fassen und schliessen ihren Erkundungsrapport an das Eidgenössische Militärdepartement mit den Worten: «Die vollständige Prüfung der Sperrre von Saint-Maurice soll von folgender Idee ausgehen: Es seien kleine Werke zu errichten, fähig einem überlegenen Gegner nachhaltig Widerstand zu leisten, auf der rechten Talseite auf der Grande Tenaille und Les Crêtes, auf der linken bei Vérossaz und Maison Blanche [Saint-Martin]. Der Bau möge kürzer oder länger dauern, aber er müsse fortlaufend und nach einheitlichem Plan erfolgen.»

38. F. Girard: *Redoute de Vérossaz*, plume et lavis sur papier, 582×412 mm, daté et signé en haut à droite: *St. Maurice le 9 juillet 1859 F. Girard plt. du Génie*. Inscription au crayon, au-dessus du titre: *Projet n° I non exécuté*. Timbre «Der Waffenchef des Genie». Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

F. Girard: *Projet pour une redoute avec caserne sur le plateau de Vérossaz*, plume et lavis sur

38. F. Girard: *Redoute von Vérossaz*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 582 × 412 mm, datiert und signiert oben rechts: «Saint-Maurice 5. Juli 1859, F. Girard Oblt des Genies.» Bleistiftnotiz über dem Titel: «Projekt Nr. 1 nicht ausgeführt», Stempel *der Waffenchef des Genie* (Deutsch im Text). Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

F. Girard: *Projekt für eine Redoute mit Kaserne*

papier, 540×880 mm, daté sur le rabat, 1859, signé en bas à droite: *F. Girard, Ss. Lt. fed.* Inscription en bas à gauche: *Vu par le Directeur des Ffôns de St. Maurice Octobre 1859 E. Gautier Lt. Col.* Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 606, bd 2, n° 14 de la liasse.

Le Département militaire fédéral ne s'était pas encore prononcé sur le mémoire de Gautier et les options de l'inspecteur du génie que ce dernier, dans une lettre qu'il adresse à Frey-Hérosé le 18 avril, annonce déjà la mise en route de plusieurs projets, dont un pour la défense de Vérossaz. *Sur ce plateau même, écrit-il, est une redoute qui a peu de valeur, à cause de son peu de relief, mais elle est bien placée. Il ne s'agit que de l'augmenter et de l'améliorer de manière à lui permettre une forte résistance. — Le projet est à l'étude* (A.F., E 27 / 17 606, bd 1). L'accusé de réception daté du 20 avril que lui expédie Frey-Hérosé ne prend pas position sur l'opportunité de ces études; il se contente de rappeler à Aubert qu'il faut demander des crédits pour tous *les travaux spéciaux projetés (...)* et que cette demande doit s'appuyer sur des devis et des plans. A propos de Vérossaz, il fait cependant remarquer à Aubert (et l'on songe à la réponse que fit Dufour à Forrer en de semblables circonstances): *L'importance de la défense du plateau de Vérossaz a été reconnue aussi par la commission militaire qui s'en est occupée. Il devra donc être établi au dessus de Massongex à Daviaz et sur la hauteur quelques ouvrages de fortifications. Avec cela il faut toujours avoir de la confiance dans le savoir faire et dans le courage de nos troupes, lesquelles quand des tirailleurs ennemis essayeront d'assaillir nos positions, s'efforceront à les repousser (même cote).*

De son côté, le tandem Aubert-Gautier va de l'avant; entre juillet et octobre, Girard achève pour eux une série de plans dont les premiers proposent la construction, à la sortie du sentier qui mène de Daviaz à Vérossaz, d'un vaste retranchement avec 4 embrasures d'artillerie; à l'arrière, un blockhaus, bâti sur un seul niveau avec d'étroites meurtrières de tir et une couverture en zinc, sert de casernement pour la troupe (illustration a). Le projet d'agrandir la redoute de 1831 est donc abandonné et Aubert revient à l'idée de Siegfried (une chaîne de blockhaus le long du plateau) et de Buchwalder, lequel écrivait dans son rapport du 17 novembre 1856: *On aurait pu à mon avis choisir un meilleur emplacement pour empêcher, si possible, l'ennemi d'arriver sur le plateau de Vérossaz. Cet emplacement sera aux environs de Prâ Martin pour battre le chemin qui monte de Massongex et conduit aux hameaux qui dominent ce plateau* (E 27 / 17 606, bd 1). La possibilité d'établir des ouvrages au débouché des sentiers sur le plateau de Vérossaz avait déjà été étudiée en 1831 (voir Dubuis et Lugon, pp. 90-91).

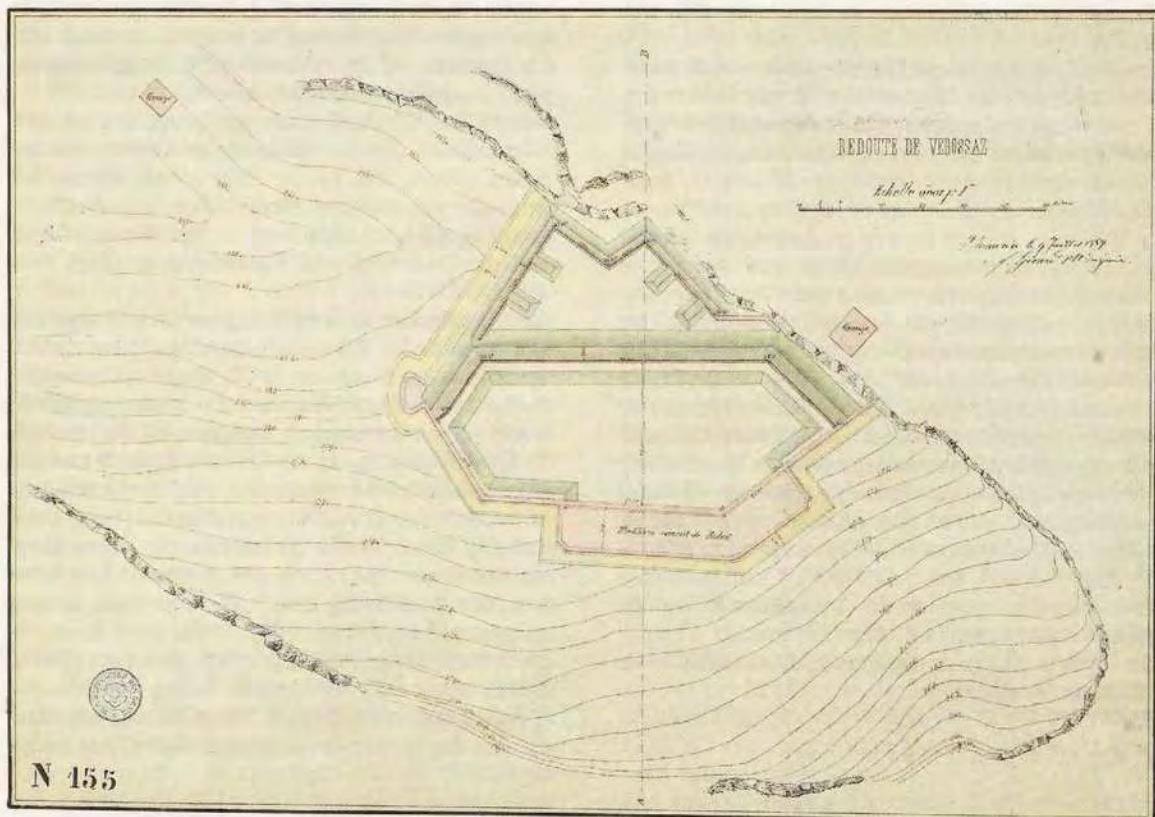
En octobre, après la reconnaissance dirigée par Aubert (voir cat. n° 37), Girard, qui a participé aux travaux de cette dernière et connaît donc la position arrêtée par le colonel, dessine de nouveaux plans qui offrent à l'ouvrage une plus grande étendue et utilisent mieux les possibilités du tracé tenaillé; construite sur deux étages et pourvue d'ouvertures plus

auf dem Plateau von Vérossaz, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 540 × 880 mm, datiert auf der Umschlagklappe 1859, signiert unten rechts «F. Girard, eidg. Lt.» Vermerk unten links: «eingesehen der Direktor der Befestigungen von Saint-Maurice Oktober 1859, E. Gautier, Obersltl». Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606, Bd 2, Nr. 14 des Aktenpaketes.

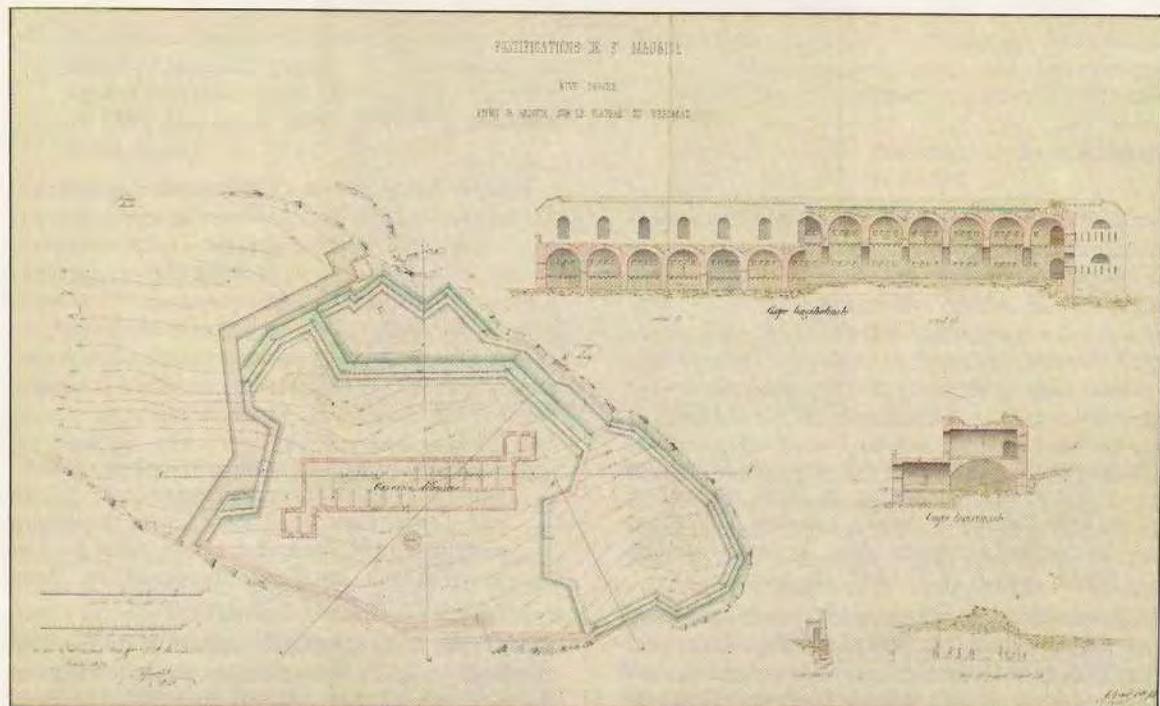
Das Eidgenössische Militärdepartement hatte sich noch nicht zum Memorandum Gautier und zu den Wünschen des Genieinspektors geäussert, als dieser Frey-Hérosé schon am 18. April mitteilte, er habe die Ausführung verschiedener Projekte eingeleitet, darunter eines für die Verteidigung von Vérossaz. Er schreibt: «Auf diesem Plateau befindet sich eine praktisch wertlose Redoute. Sie steht zwar am rechten Ort, ist aber zu niedrig. Es genügt, sie höher zu machen und zu verbessern, damit sie einen wirksamen Widerstand bildet. Das Projekt wird bearbeitet.» (BA, E 27/17 606, Bd 1). In der Empfangsbestätigung vom 20. April nimmt Frey-Hérosé nicht Stellung zur Frage nach der Zweckmässigkeit solcher Studien; er beschränkt sich darauf, Aubert darauf aufmerksam zu machen, dass «für jede ausserordentliche Verbesserung (...), die nötigen Kredite anzufordern sind und dass solche Eingaben mit Plänen und Kostenvoranschlägen belegt sein müssen. Was nun Vérossaz speziell anbetrifft, weist er aber Aubert darauf hin (was an die Antwort von Dufour an Forrer in ähnlichen Umständen erinnern mag), dass «die Bedeutung einer Verteidigung des Plateau von Vérossaz auch von der Militärkommission erkannt und studiert wurde. Oberhalb von Massongex bei Daviaz braucht es einige Werke. Bei alle dem muss man auch Vertrauen in den Kampfgeist und das Können unserer Truppen haben, die gewiss alles dran setzen werden, die feindliche Infanterie wieder hinunterzuwerfen». (Gleiche Kennziffer.)

Das Tandem Aubert-Gautier machte seinerseits energisch vorwärts. Zwischen Juli und Oktober zeichnet Girard für sie eine Reihe von Plänen, von denen sich die ersten auf eine starke Artilleriestellung mit vier Geschützständen am Fussweg von Daviaz nach Vérossaz beziehen; etwas zurückgestaffelt ist ein niedriges Blockhaus mit engen Schiessscharten und Blehdach als Truppenunterkunft vorgesehen (Abbildung 1). Das Projekt, die Redoute von 1831 zu vergrössern, wurde also ausgegeben. Aubert übernimmt die Idee von Siegfried (einer Kette von Blockhäusern entlang dem Plateau) und von Buchwalder, der am 17. November 1856 schrieb: «Meines Erachtens hätte man einen besseren Standort finden können, um dem Gegner, wenn möglich, den Besitz des Plateau von Vérossaz zu verwehren. Der Ort wäre bei Prâ Martin, von wo aus man den Weg von Massongex nach den Häusergruppen auf dem Plateau beherrscht» (E 27/17 606, Bd 1). Die Möglichkeit, Werke an die Einmündungen der Wege zum Plateau zu legen, war schon 1831 im Studium (siehe Dupuis und Lugon, Seiten 90-91).

Im Oktober zeichnet Girard neue Pläne, gestützt auf die von Aubert geführte Erkundung (siehe Kat. Nr. 37). Er war selbst an diesen Arbeiten beteiligt und kannte die Vorstellungen des Obersten. In seinen



Cat. 38a



Cat. 38b

larges, la caserne en occupe le centre (illustration b).

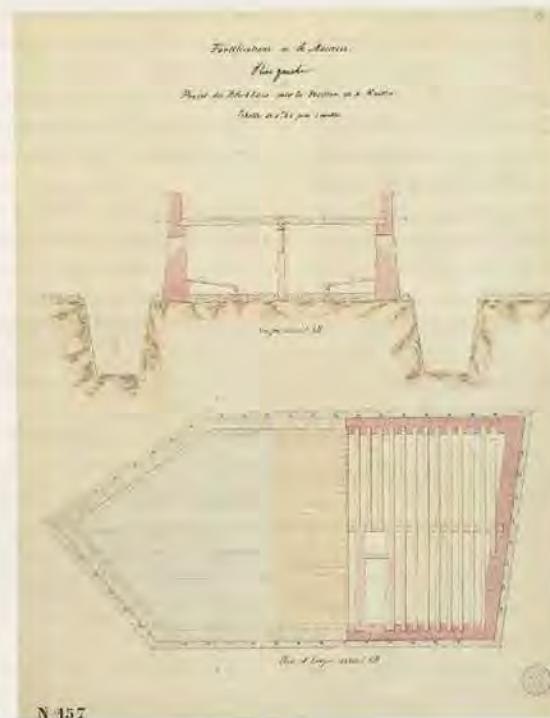
Ces plans, approuvés par Gautier, correspondent certainement à l'idée, décrite dans la reconnaissance, d'un ouvrage qui puisse renfermer un millier d'hommes, permettant des sorties et des retours offensifs, ouvrage enfin en maçonnerie avec batteries et logements casematés (E 27 / 11 611).

Le 30 octobre enfin, le feu vert est donné. A la suite du rapport de reconnaissance rédigé par Aubert, le Conseil fédéral a pris la décision *Que l'étude complète de la position de St. Maurice soit faite en partant de l'idée d'une création sur la rive droite sur le terrain de la Grande Tenaille et des Crêtes; sur la rive gauche en Vérossaz et à la Maison Blanche [Saint-Martin] de petits forts remplissant toutes les conditions pour pouvoir opposer à un ennemi supérieur en nombre une résistance opiniâtre et prolongée. Que ces ouvrages soient exécutés dans un délai plus ou moins long mais d'une manière continue et d'après un projet d'ensemble* (E 27 / 11 611, lettre du DMF). C'est quasi mot pour mot la proposition de l'inspecteur fédéral du génie Aubert; cependant cette légitimation n'empêchera pas la plupart des projets ainsi commandés de finir dans les tiroirs.

neuen Plänen ist das Werk grösser vorgesehen, der eckzahnbewehrte Verlauf ist besser ausgenützt und ins Zentrum soll die zweistöckige Kaserne mit grösseren Fenstern zu stehen kommen.

Diese Pläne, welche Gautier genehmigt, entsprechen offensichtlich dem im Erkundungsbericht beschriebenen «Werk, das bis zu 1000 Mann aufnehmen kann und von dem aus Offensivstöße ausgehen können. Die Geschützstellungen sollen gemauert sein und die Unterkünfte in Kasematten angelegt werden» (E 27/11 611).

Am 30. Oktober wird endlich grünes Licht gegeben. Auf Grund des Erkundungsberichtes von Aubert beschliesst der Bundesrat: «Die Gesamtplanung der Stellung von Saint-Maurice ist vorwärtszutreiben, wobei davon auszugehen ist, dass auf der rechten Talseite in der Gegend von Grande Tenaille und des Crêtes ein Werk zu erstellen ist. Auf der linken Talseite bei Vérossaz und Maison Blanche [Saint Martin] sind kleine Werke vorzusehen, die einem überlegenen Gegner hartnäckigen Widerstand bieten können. Die Ausführung mag mehr oder weniger lang dauern, soll aber kontinuierlich und nach einheitlichem Plan erfolgen». (E 27/11 611, Brief des EMD). Damit wurde fast wörtlich der Antrag des Genieinspektors Aubert wiederholt, was nicht daran hinderte, dass das meiste davon in einer Schublade endete.



Cat. 39 N 457

39. Anonyme: *Projet de blockhaus pour la position de Saint-Martin*, plume et lavis sur papier, 632×483 mm, non signé et non daté, 1859. Timbre du Chef d'arme du génie. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Déjà en 1851, Siegfried avait relevé dans son mémoire la nécessité de renforcer l'importante position de Saint-Martin qui avait été équipée en 1848 d'une batterie à deux pièces. Cinq ans plus tard,

39. Anonym: *Projekt eines Blockhauses für die Stellung von Saint-Martin*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 632 × 483 mm, unsigniert, undatiert, 1859 Stempel der Waffenchef des Genie (Deutsch im Text). Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Schon 1851 hatte Siegfried in seinem Memorandum die Notwendigkeit betont, die wichtige Stellung von Saint-Martin mit ihrer aus dem Jahr 1848 stammen-

Buchwalder renchérit: *Cette batterie [celle de 48] sera d'une grande utilité pour battre vers Massongex et la rive droite du Rhône, mais il faut encore quelque chose de plus pour la défendre et empêcher l'ennemi de s'en emparer, de même que des rochers qui forment terrasse contre les Fingles* (A.F., E 27 / 17 606, bd 1, 17 novembre).

Cependant, c'est à Aubert que l'on doit l'idée du blockhaus. Dans sa lettre du 18 avril à Frey-Hérosé, chef du Département militaire fédéral, l'inspecteur fédéral du génie, qui revient d'une visite sur le terrain, insiste sur l'urgence d'étudier un certain nombre de nouveaux ouvrages et annonce que certains projets sont en cours d'élaboration, comme celui de Vérossaz (cat. n° 38). Lorsqu'il aborde la question de Saint-Martin, il y suggère la construction d'un blockhaus et d'une nouvelle batterie, ajoutant: *Mais ces travaux devront être faits au moment du danger seulement. — L'étude en sera faite en son temps.* Une main anonyme (celle de Frey-Hérosé? celle d'Aubert qui serait revenu sur sa décision?) a commenté au crayon à la suite de la phrase: *Immédiatement après la précédente, c'est-à-dire immédiatement après l'achèvement des travaux pour les Batteries et Galeries crenelées dont la construction a été nécessitée à la construction du Chemin de fer d'Italie*, ce qui, en clair, veut dire: tout de suite.

Quant au rapport de reconnaissance du 1^{er} septembre, il n'apporte rien de nouveau sur Saint-Martin et se contente de relever que la batterie de 1848 *enfile bien la route de Massongex, mais n'est pas suffisant pour la défense de la position.*

Entouré d'un profond fossé, le blockhaus prévu pour Saint-Martin est un ouvrage de forme trapézoïdale, en maçonnerie, percé de 46 meurtrières de tir et couvert, semble-t-il, avec des plaques de zinc. Comme la plupart des ouvrages dessinés en 1859, il ne fut jamais exécuté.

40. Anonyme: *Plan et profils pour la batterie Aubert*, plume et lavis sur papier, 462 × 570 mm, non signé et non daté, 1859. En bas à droite, timbre du Chef d'arme du génie. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Comme pour beaucoup d'autres ouvrages projetés en 1859, l'idée initiale de l'imposante batterie Aubert est à chercher dans le texte de Siegfried. Dans le chapitre qu'il consacre à l'explication de ses *Propositions pour servir à l'étude du perfectionnement des fortifications du Pont de St. Maurice*, Siegfried déclare en effet: *La terrasse du clocher sera un ouvrage très important, destiné à battre avec de l'Artillerie toute la vallée du Rhône jusqu'aux Bains de Lavay, ainsi que le vallon de Planbuit, afin d'empêcher un passage forcé d'un ennemi qui veut tourner les fortifications par le Châtel le vallon de Planbuit et exécuter près des Bains un passage de rivière. En arrangeant toute la terrasse jusqu'à la grange en Place d'Armes d'Artillerie, il est facile d'y placer une vingtaine de pièces s'il le faut. Selon la pente de la terrasse il y aura des étages l'un à côté de l'autre; entre 2 étages se trouve une traverse avec chambre de munitions de chaque côté* (A.F., E 27 / 17 600).

den Batterie von zwei Geschützen zu verstärken. Fünf Jahre später doppelt Buchwalder nach: «Diese Batterie [diejenige von 48] ist äusserst dienlich, um gegen Massongex und das rechte Rhoneufer zu wirken, aber es braucht noch einiges mehr zu ihrer Verteidigung und um Gegner daran zu hindern, sich ihrer und der Felsen, die gegen *Les Fingles* eine Terrasse bilden, zu bemächtigen.» (BA, E 27/17 606, Bd 1, 17. November.)

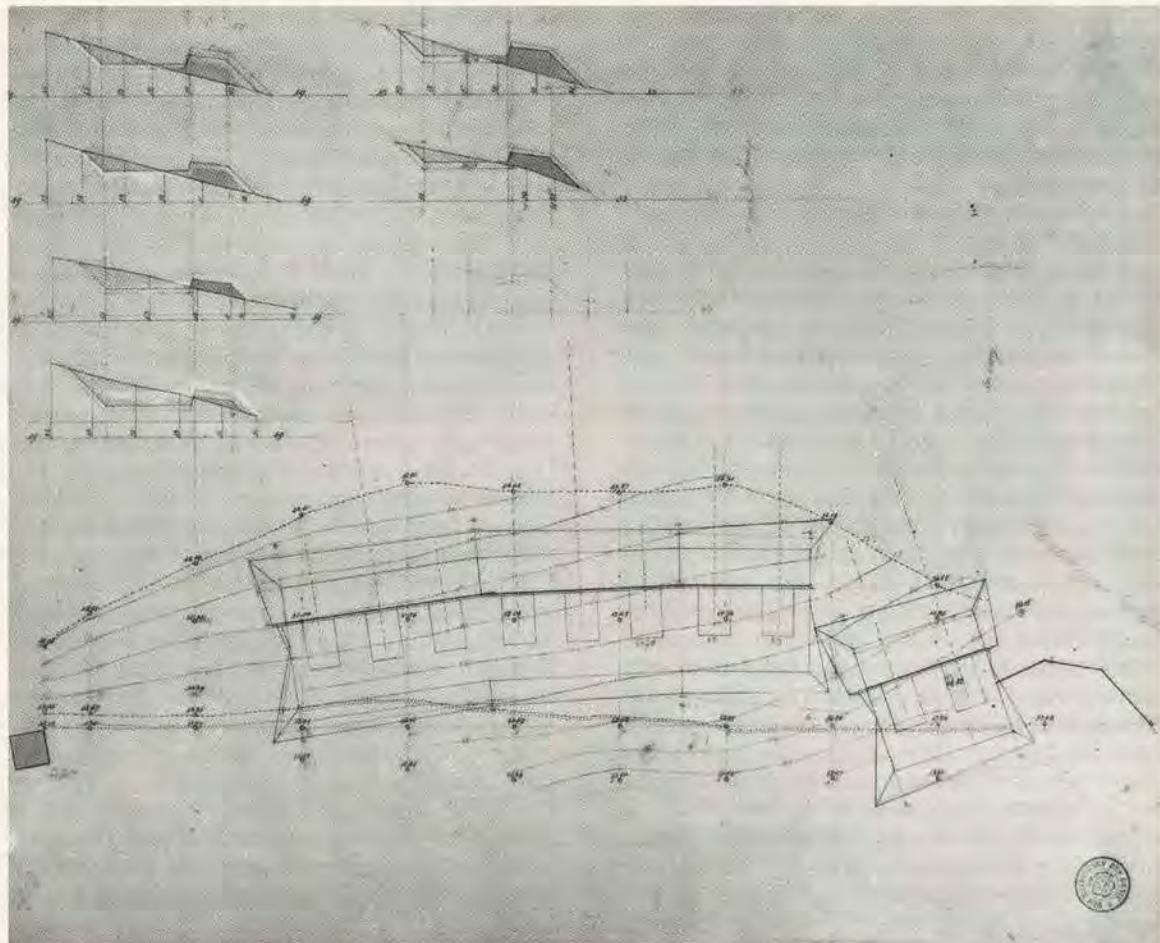
Die Idee eines Blockhauses muss jedoch Aubert zugeschrieben werden. In seinem Brief vom 18. April an Frey-Hérosé, Chef des Eidgenössischen Militärdepartementes, pocht der Genieinspektor, von einer Begehung im Gelände zurück, auf die Dringlichkeit, einige neue Werke zu planen und meldet gewisse Projekte seien bereits im Tun, zum Beispiel Vérossaz (Kat. Nr. 38). Für Saint-Martin beantragt er den Bau eines Blockhauses und einer neuen Batterie und fügt hinzu: «Diese Arbeiten sind erst im Zeitpunkt einer Gefahr auszuführen. Die Pläne werden zu gegebener Zeit erstellt.» Von unbekannter Hand (von Frey-Hérosé? von Aubert, der seine Meinung geändert hätte?) folgt mit Bleistift der Kommentar: «Sofort nach der vorangegangenen», d.h. sofort nach «Abschluss der Arbeiten an den Batterien und zinnenbewehrten Galerien, die wegen des Baues der Italiembahn notwendig geworden waren» — also im Klar-Text: sofort.

Der Erkundungsrapport vom 1. September enthält nichts Neues über Saint-Martin und beschränkt sich darauf zu bemerken, die Batterie von 1848 «beherrsche die Strasse von Massongex, genüge aber nicht zur Verteidigung der Stellung».

Das für Saint-Martin projizierte Blockhaus ist trapezförmig, mit einem Graben umgeben, gemauert, mit 46 Schiessscharten und offenbar mit einem Blechdach gedeckt. Wie die meisten 1859 gezeichneten Werke wurde es nie gebaut.

40. Anonym: *Plan und Profile für die Batterie Aubert*, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 462 × 570 mm, unsigniert, undatiert, 1859, unten rechts Stempel *der Waffenchef des Genie* (Deutsch im Text). Bundesarchiv Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Die erste Idee für die imposante Batterie Aubert muss wie für viele andere 1859 geplante Werke im Text von Siegfried gesucht werden. Im Kapitel, in welchem er seine Vorschläge erklärt, die den «Studien zur Verbesserung der Befestigungen der Brücke von Saint-Maurice dienen können», schreibt Siegfried tatsächlich: «Die Terrasse du Clocher wird ein wichtiges Werk, dazu bestimmt, das ganze Rhonetal bis Lavey-les-Bains und das Tal von Planbuit mit Artillerie zu bestreichen. Damit kann ein Gegner daran gehindert werden, die Sperre über Châtel — Tal von Planbuit zu umgehen und bei den Bädern die Rhone zu überschreiten. Wenn man die ganze Terrasse bis zur Scheune zu einem Artillerie-Waffenplatz umgestaltet, können wenn nötig ohne weiteres bis zu 20 Geschütze in Stellung gebracht werden. Je nach Neigung der Terrasse erstellt man Stufen in Reihen. Zwischen je zwei Stufen befinden sich



Cat. 40

Le premier texte dans lequel Aubert reprend l'idée de Siegfried – la lettre à Frey-Hérosé du 18 avril – n'est pas aussi prolix en détails tactiques. De plus, il propose un emplacement légèrement différent de celui envisagé par Siegfried: *Nous proposons d'ajouter en amont de cette Batterie, [la batterie Wielandy] une nouvelle Batterie de 10 à 12 pièces de gros calibre et d'obusiers à longue portée pour battre tout le terrain qui s'étend depuis le col de Caux jusqu'au Rhône, entre Lavey d'une part et les pentes et les hauteurs occupées par les Ouvrages de la Rive droite. Cette Batterie parfaitement abritée, sera d'un très grand effet: Elle doit être construite immédiatement. — Le projet est à l'Etude* (E 27 / 17 606, bd 1).

L'angle de tir est déplacé vers l'ouest, mais l'intention défensive est la même: empêcher la position d'être tournée par l'arrière de la colline de Chiètres. C'est ce que confirme le texte de la reconnaissance lorsqu'il est question de la défense de Chiètres et de la batterie Aubert, qui doit maintenir l'ennemi à distance dans la vallée de Lavey, et ouvrir son feu dès qu'il débouche du Col de la Patissière (...) (E 27 / 11 611).

Bien qu'Aubert la mentionne comme *définitivement projetée* (toujours la reconnaissance de 1859) et qu'un calque, fort endommagé, signé de la main de Girard et daté du 18 avril 1859, porte cette inscription alléchante: *Approuvé-Renvoyé pour l'acquisition du terrain, pour préparer l'exécution et pour l'exécution elle*

Schwellen mit beidseitigen Munitionskammern.» (BA, E 27/17 600)

Aubert geht in seinem Brief an Frey-Hérosé vom 18. April, in welchem er die Idee von Siegfried übernimmt, nicht so stark auf taktische Einzelheiten ein. Außerdem schlägt er einen gegenüber Siegfried leicht geänderten Standort vor. «Wir schlagen talaufwärts dieser Batterie [Batterie Wielandy] eine zusätzliche Batterie von 10-12 grosskalibrigen Geschützen und weittragenden Haubitzen vor. Diese soll das ganze Gelände vom Col des Caux bis zur Rhone bestreichen, von Lavey bis zu den Hängen und Anhöhen, wo sich die Werke der rechten Talseite befinden. Diese gut geschützte Batterie wäre sehr wirkungsvoll. Sie muss unverzüglich gebaut werden. Das Projekt ist in Arbeit.» (E 27/17 606, Bd 1.)

Das Schussfeld ist gegen Westen verschoben, aber der taktische Verteidigungszweck bleibt der gleiche: verhindern dass die Sperre über die Hinterhänge des Hügels von Chiètres umgangen werden kann. Dies wird im Erkundungsbericht bestätigt, wo von der Verteidigung von Chiernetes die Rede ist und «von der Batterie Aubert, die den Gegner im Tal von Lavey auf Distanz halten und das Feuer eröffnen soll, sobald er über den Col de la Patissière hervorbricht (...).» (E 27/11 611.)

Obwohl Aubert sie als «definitiv projektiert» bezeichnet (im Erkundungsbericht 1859) und eine stark

même en son temps. Le Chef du Dept. Milit. féd. Berne. 2 mai 1859 F. Frey-Hérosé, cette batterie ne sera jamais réalisée (E 27 / 17 619).

beschädigte Skizze, signiert Girard und datiert vom 18. April 1859, die verheissungsvolle Bemerkung trägt, «genchmigt und zurück zwecks Ankauf des Geländes, Vorbereitung des Baues und Ausführung zu gegebener Zeit, der Chef des EMD, Bern, 2. Mai 1859, F. Frey-Hérosé», wurde dieses Werk nie erstellt. (E 27/17 619.)

41. W. Hüber: *Premier projet de fortin casematé pour Saint-Maurice, rive droite, plume et lavis sur papier, 534×740 mm, éch.: 1:200, daté et signé en bas à droite: Genève le 7 juillet 1859 Dessiné par W. Hüber I s/s Lieut Génie. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 606, bd 2, n°17 de la liasse.*

P. Raccaud: *Coupes du fortin casematé prévu pour la rive droite (1^{er} projet), plume et lavis sur papier, 740 × 580 mm, signé et daté en bas à droite: Genève le 7 juillet 1859 Dessiné par P. Raccaud II ss Lieut du Génie. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 606, bd 2.*

W. Hüber: *Second projet de fortin casematé pour Saint-Maurice, rive droite, plume et lavis sur papier, 505×745 mm, non daté, 1859, signé en bas à droite: Genève le 24 août Le Chef du Bureau du Génie II Sous-Lieut au Génie fédéral W. Hüber. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 606 bd 2, n°19 de la liasse.*

Reformulation de l'idée, proposée par le sous-lieutenant Siegfried en 1851, de transformer la position de Saint-Maurice en un fort fermé, le projet de construire un fortin sur le plateau de Chiètres apparaît à plusieurs reprises dans divers rapports et mémoires: tantôt édifié à la place de la redoute des Crêtes (Buchwalder, 1856), tantôt prévu au-dessus de Châtel pour barrer le col de la Patissière (Gautier, 1859), il lui sera finalement assigné l'emplacement de la Grande Tenaille: *Il faut y construire des logements renfermés dans un véritable fort, capable à lui seul de tenir 5 à 6 jours contre toutes les tentatives ennemis. (...) L'importance de cet ouvrage est d'autant plus grande, que si par un assaut vigoureux la Grande tenaille est emportée, à l'instant même, nous sommes échappés dans St. Maurice, est [sic.] non seulement notre retraite sur la ville est coupée, mais encore ce qui est beaucoup plus grave, l'évacuation de celle-ci devient dangereuse (Aubert, reconnaissance, 1859).* Le premier projet dessiné par Hüber est assez caractéristique des ambitions d'Aubert: c'est une véritable forteresse pentagonale, ceinte de tours semblables à la tour Dufour, modèle 1831, dont le rez-de-chaussée est muni de meurtrières de tir au fusil et le 1^{er} étage de nombreuses embrasures d'artillerie (ill. a).

Le second projet n'est qu'à première vue plus modeste, sans doute parce que le dessinateur n'en a pas proposé l'élévation. Hüber a supprimé les tours anachroniques pour multiplier les batteries casematées, distribuées sur le périmètre d'un polygone à neuf côtés dont les angles sont ouverts. Le casernement est au centre, organisé sur 3 étages (ill. b). Et la légende dit: *L'ouvrage contient 780 lits, suffisant pour une garnison d'au moins 1000 hommes. C'est le chiffre*

41. W. Hüber: *Erstes Projekt für ein verbunkertes Werk für Saint-Maurice, rechtes Ufer, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 534 × 740 mm, Massstab 1:200, datiert und signiert unten rechts: «Genf den 7. Juli 1859 gezeichnet von W. Hüber, I Unterlt. des Genie.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606, Bd 2, Nr. 17 des Aktenpaketes.*

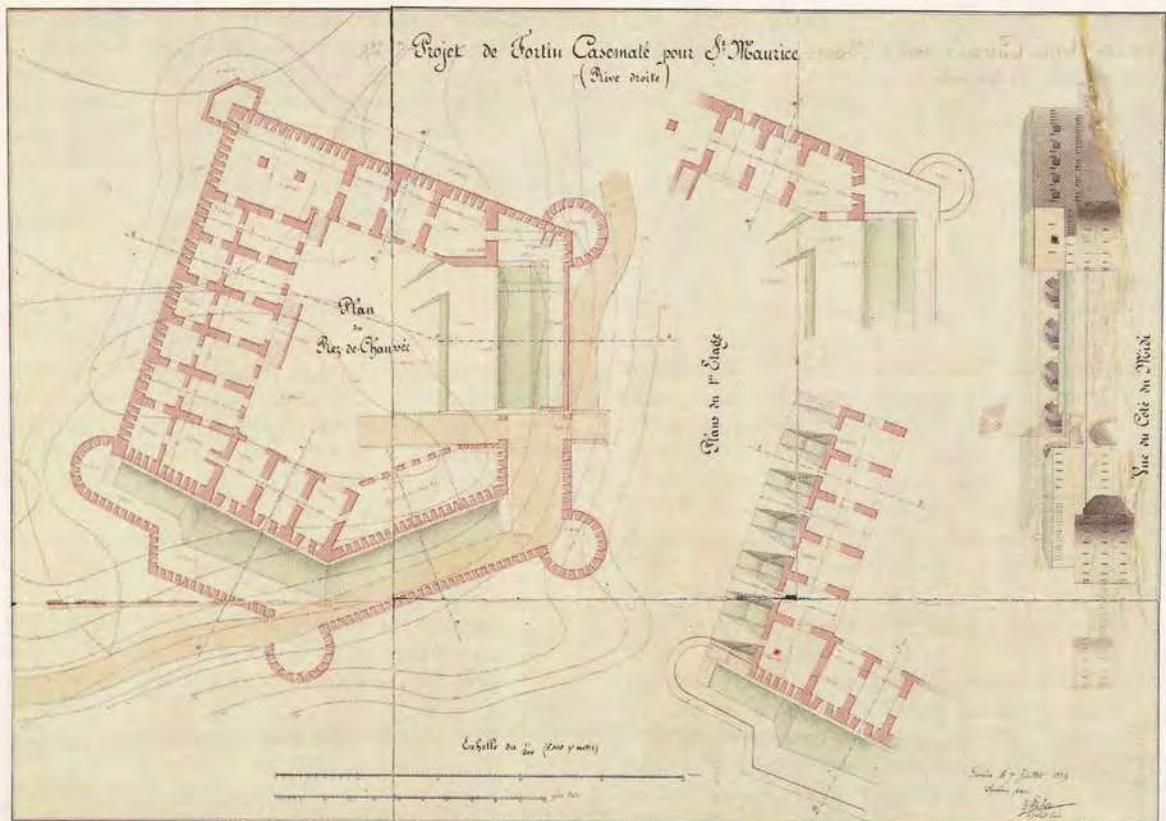
P. Raccaud: *Schnitte des verbunkerten Werkes, rechtes Ufer (erster Entwurf), Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 740 × 580 mm, signiert und datiert unten rechts: «Genf den 7. Juli 1859 gezeichnet von P. Raccaud II Unterlt. des Genie.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606, Bd 2.*

W. Hüber: *Zweiter Entwurf für ein verbunkertes Werk für Saint-Maurice, rechtes Ufer, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 505 × 745 mm, nicht datiert, 1859, unten rechts signiert: «Genf den 24. August der Chef des Büro des Genie II Unterlt. des Genie W. Hüber.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606, Bd 2, Nr. 19 des Aktenpaketes.*

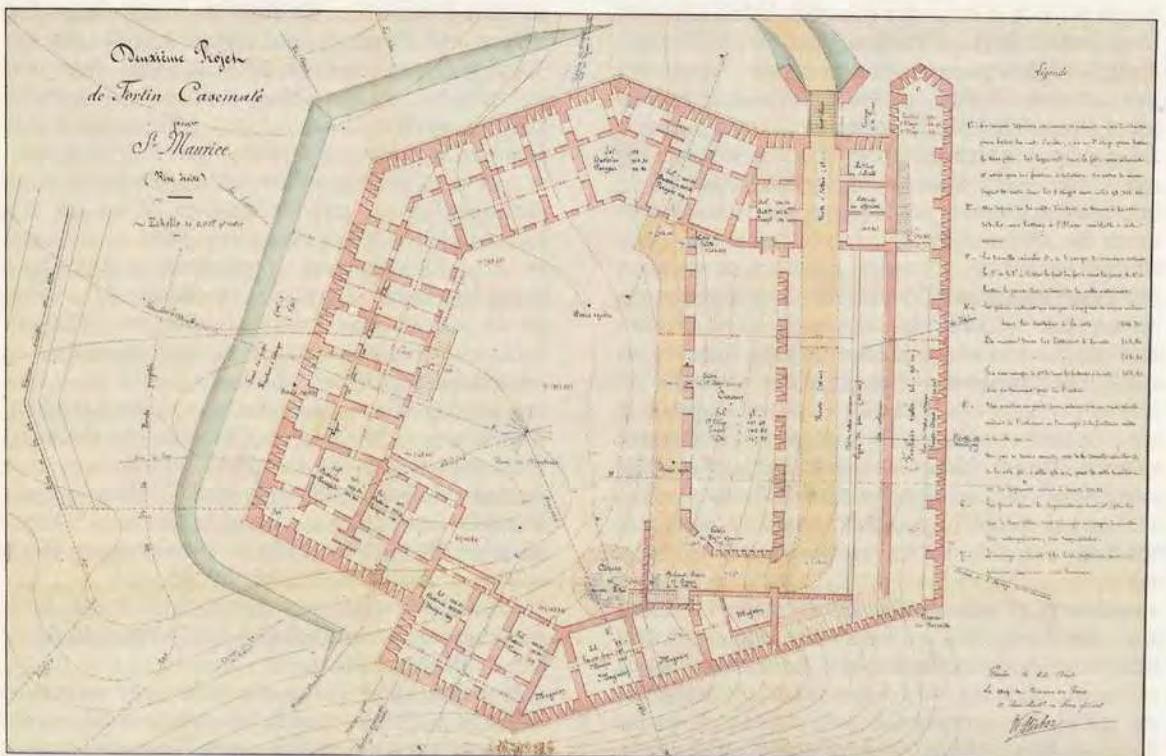
In Wiedererwägung der Idee, die Unterleutnant Siegfried 1851 niederlegte, die Sperrre von Saint-Maurice in «eine grosse geschlossene Festung» umzugestalten, erscheint der Vorschlag, zu einem Werk auf dem Plateau von Chiètres in verschiedenen Beichten und Aktennotizen: einmal anstelle der Redoute von Les Crêtes (Buchwalder, 1856), dann vorgesehen oberhalb von Châtel, um den Col de la Patissière zu sperren (Gautier, 1859). Schliesslich wurde ihm der Standort der Grande Tenaille zugewiesen. «Dort wird man geschützte Unterkünfte in einer richtigen Festung erstellen müssen, fähig, auf sich selbst gestellt 5 bis 6 Tage jedem Gegner zu widerstehen (...) Dieses Werk ist besonders wichtig. Denn wenn die Grande Tenaille in Feindeshand fällt, sind wir in Saint-Maurice sofort aufs schwerste gefährdet, weil nicht nur ein Rückzug in die Stadt abgeschnitten ist, sondern, noch viel schwerer wiegend, ein Rückzug aus derselben sich gefahrsvoll gestaltet» (Aubert, Erkundung, 1859). Das erste Projekt von Hüber ist recht typisch für das Bestreben von Aubert: eine richtige fünfeckige Festung, mit Türmen wie der Turm Dufour von 1831, der im Erdgeschoss Schiessscharten für Gewehre aufwies und im ersten Stock solche für Artillerie-Geschütze (Abb. a).

Das zweite Projekt wirkt nur auf den ersten Blick bescheidener, vermutlich weil der Zeichner dazu keinen Aufriß erstellte.

Hüber streicht die Türme, die nicht mehr zeitgemäß sind, um die geschützten Batterien zu vermehren, die auf dem ganzen Umsang eines Neunecks verteilt



Cat. 41a

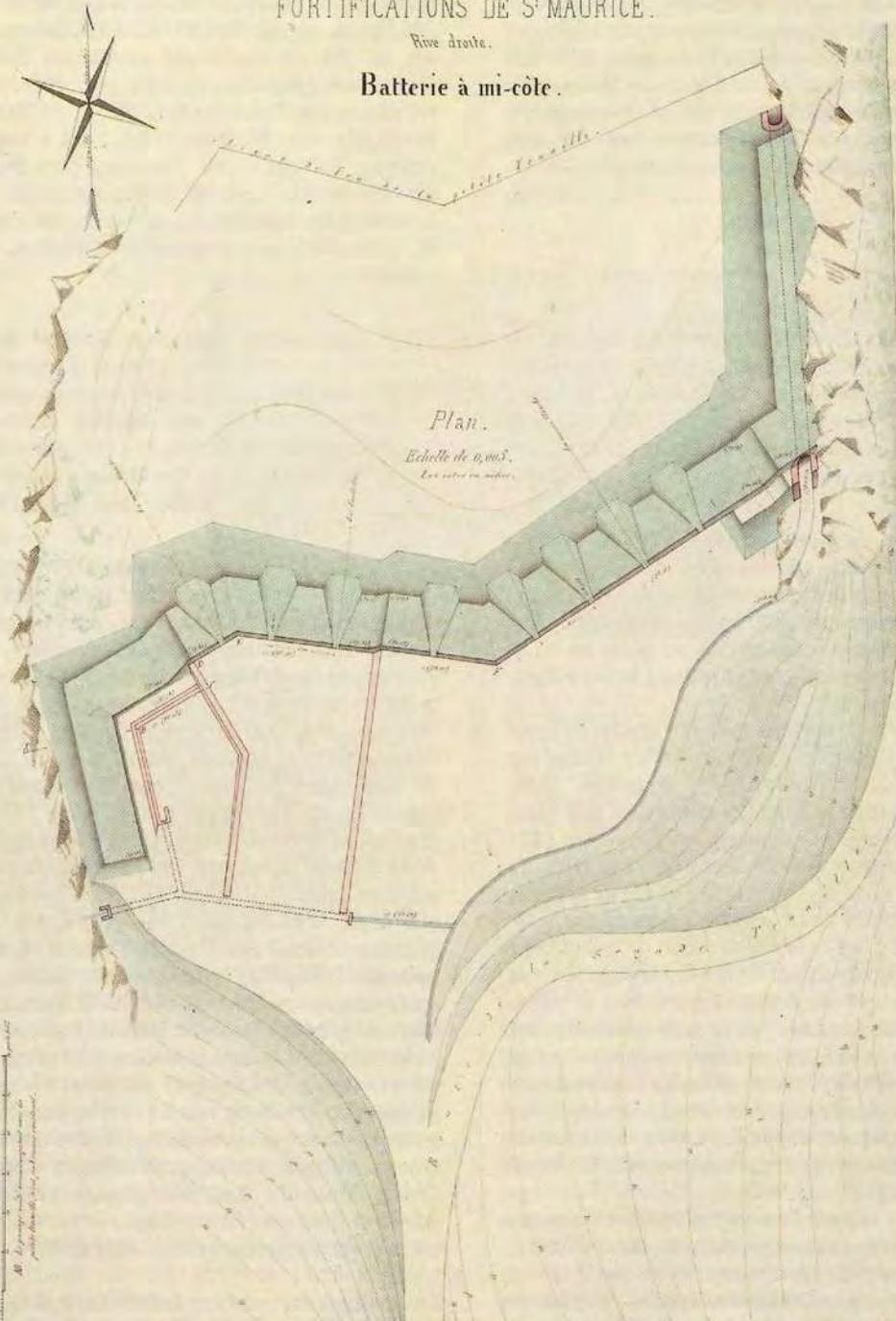


Cat. 41b

FORTIFICATIONS DE S^E MAURICE.

Rive droite.

Batterie à mi-côte.



Coupe suivant ABCDEFG.

1^{er} Mars 1818
Brouillé par
Alphonse

Cat. 42

donné dans la reconnaissance de 1859: *un ouvrage central, défilé de tous les points dangereux formant pour ainsi dire tête de pont, et pouvant tenir 5 à 6 jours avec une garnison de 1000 à 2000 hommes.* Si formidable qu'il ait pu paraître au Conseil fédéral qui en avait commandé l'étude (voir cat. n° 38), ce projet n'en sera pas moins écarté, comme bien d'autres, pour des raisons financières sans doute.

42. P. Raccaud: *Projet d'une batterie à mi-côte, rive droite, dite batterie Gautier, plume et lavis sur papier, 665×484 mm, daté et signé en bas à droite: St. Maurice le 8 août 1859. Dessiné par P. Raccaud s^e lieut. du Génie.* Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 606, bd 2, n° 11 de la liasse.

Si la majorité des ouvrages projetés en 1859 ne vit jamais le jour, cette effervescence théorique donna cependant lieu à quelques réalisations d'envergure qui font du chantier de 1859 une étape importante de l'aménagement des fortifications du défilé au XIX^e siècle. La batterie à mi-côte, dite aussi batterie Gautier, est de celles-là.

Située en arrière de la Petite Tenaille, elle est en cours d'achèvement lorsque le colonel Aubert rédige son rapport de reconnaissance le 1^{er} septembre 1859. C'est une position à 8 pièces d'artillerie qui vient appuyer l'ouvrage d'infanterie construit en 1831 (n° 17 du catalogue) pour en renforcer l'efficacité. En 1851, dans le but d'accroître la résistance de la Petite Tenaille, Siegfried avait songé à déplacer son fossé plus en avant. Lors de la construction de la batterie à mi-côte, les ingénieurs ont-ils pensé à la suggestion de Siegfried? En tout cas, Aubert signale dans sa reconnaissance qu'un fossé de 6m de largeur, (situé en avant de la Petite Tenaille), avec escarpe maçonnée de 6m de hauteur et de 2m d'épaisseur, défendue par un simple bourrelet, obligera l'ennemi à faire un véritable assaut (...) Cette coupure servira de fossé avancé à la grande batterie laquelle croisera ses feux avec celle de Saint-Martin (A.F., E 27 / 11 611).

La batterie est reliée à l'ouvrage d'infanterie par une sorte de galerie pratiquée dans le parapet nord. L'astucieux système de drainage figuré sur le plan a bien été réalisé. Des repérages faits par M. Weidmann nous en ont donné la certitude (voir p. 134).

Le génèse du projet est documentée incidemment par Aubert, dans sa lettre du 18 avril. Parlant de la nouvelle route de la Grande Tenaille (voir cat. n° 43 et Weidmann p. 136), qui passe derrière la petite Tenaille en déblai, il dit: *on utilisera les terres de ce déblai pour établir une forte batterie très bien placée pour battre les deux routes de Bex et de Massongex, le Rhône et aussi la Maison Blanche [Saint-Martin] quoique cette dernière domine ce point.* L'appellation «batterie Gautier», utilisée notamment sur le plan de 1892 (voir cat. n° 44), renvoie au directeur des fortifications de cette époque sans qu'on puisse trouver dans les archives la nature du lien qui a valu à l'ouvrage cette dénomination. Faut-il voir dans cette

sind. Die dreistöckige Unterkunft liegt in der Mitte (Abb. b). Die Legende besagt: «Das Werk umfasst 780 Betten, genug für 1000 Mann.» Dies entspricht der im Erkundungsbericht erwähnten Zahl: «ein Hauptwerk, geschützt gegen alle gefährlichen Stellen, sozusagen ein Brückenkopf, mit 1000-2000 Mann Besatzung, zum Widerstand für 5 bis 6 Tage eingerichtet». So sehr dieser Vorschlag dem Bundesrat, der die Studie verlangt hatte, Eindruck machen möchte (siehe Kat. Nr. 38), er wurde, wie viele andere, vermutlich aus finanziellen Gründen, beiseite gelegt.

42. P. Raccaud: *Projekt einer Batterie auf halber Höhe, rechte Talseite, genannt Batterie Gautier, Tuschfederzeichnung und Lavierungen, 665 × 484 mm, datiert und signiert rechts unten: «Saint-Maurice 8. August 1859, gezeichnet von P. Raccaud, Unterlt. des Genie.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606, Bd 2, Nr. 11 des Aktenpakets.*

Die Mehrzahl der 1859 studierten Projekte wurde zwar nicht verwirklicht. Aber dieses theoretische Aufwälzen hatte doch zur Folge, dass einige bedeutende Werke entstanden, die den Bauplatz 1859 für die Festung Saint-Maurice zu einer wichtigen Epoche in der Entstehung der Befestigungen im 19. Jahrhundert machten. Die Batterie auf halber Höhe, auch Batterie Gautier genannt, gehört dazu.

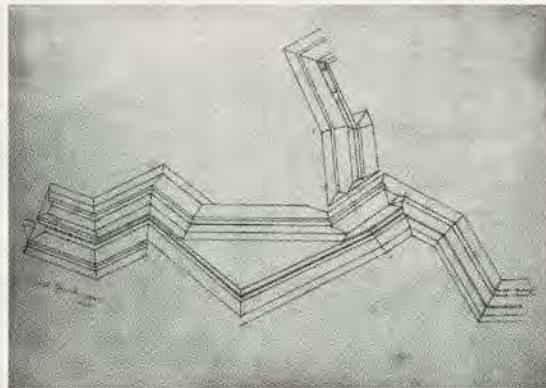
Sie liegt hinter der Petite Tenaille und war fast fertiggestellt, als Aubert am 1. September 1859 seinen Erkundungsbericht versassste. Es handelt sich um ein Werk für acht Geschütze, welches das Infanteriewerk aus dem Jahre 1831 (siehe Kat. Nr. 17) unterstützen und seine Wirkung noch verbessern soll. Um die Widerstandskraft der Grande Tenaille zu erhöhen, hatte 1851 Siegfried daran gedacht, dessen Graben nach vorn zu verschieben. Haben die Ingenieure dies im Auge gehabt, als sie die Batterie Gautier bauten? Jedenfalls stellt Aubert in seinem Bericht fest, «dass ein 6 m breiter Graben [vor der Petite Tenaille], mit gemauerten Böschungen von 6 m Höhe und 2 m Breite geschützt durch einen einfachen Wulst, den Feind zu einem richtigen Sturmangriff zwingen würde (...).» Dieser Einschnitt dient dem grossen Artilleriewerk, das sein Feuer mit demjenigen von Saint-Martin kreuzt, als vorgeschobener Graben. (BA, E 27/11 611.)

Die Batterie ist mit dem Infanteriewerk durch eine Art Galerie verbunden, die in die nördliche Brustwehr eingelassen wurde. Die Nachforschungen von Herrn Weidmann haben den Bau der auf dem Plan vermerkten und geschickt konzipierten Kanalisationen bestätigt (siehe Seite 134).

Die Entstehungsgeschichte ist bei Aubert in seinem Brief vom 18. April festgehalten. Er spricht von der neuen Strasse nach der Grande Tenaille (siehe Kat. Nr. 43 und Weidmann, Seite 136), «die hinter der Baugrube der Petite Tenaille durchfährt», und sagt: «der Aushub soll dazu dienen eine starke Batterie zu errichten, welche die Strassen von Bex und Massongex sowie die Rhone und die Maison Blanche [Saint-Martin] zu bestreichen hat, obwohl diese letztere diesen Punkt beherrscht». Der Name «Batterie Gau-

batterie la concrétisation ponctuelle de la ceinture fortifiée imaginée par Gautier dans son *Mémoire sur la défense du Défilé de Saint-Maurice* (voir cat. n° 36)?

tier», vor allem auf dem Plan von 1892 verwendet (siehe Kat. Nr. 44), bezieht sich auf den Direktor der Befestigungen jener Jahre, ohne dass man in den Akten Unterlagen dafür finde, warum das Werk diesen Namen erhalten hat. Soll man in dieser Anlage die teilweise Verwirklichung des Festungsgürtels sehen, den Gautier sich in seinem *Memorandum zur Verteidigung des Engnisses von Saint-Maurice* vorgestellt hat (siehe Kat. Nr. 36)?



Cat. 43

43. Anonyme: *Projet d'agrandissement de la Grande Tenaille*, plume sur papier, 643 x 882 mm, éch.: 1:250, non daté, 1859. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26 (ill.).

Anonyme: *Projet pour le renforcement de la Grande Tenaille*, plume sur papier, 960 x 800 mm, non daté, 1859. En haut à droite, timbre du Chef d'arme du génie. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

En 1849, le lieutenant-colonel Perrier, directeur des fortifications de Saint-Maurice, avait déjà, dans son rapport au Département militaire fédéral (voir cat. n° 30), constaté l'insuffisance du tracé de la Grande Tenaille, qui manque de protection en flanquement; il en tirait d'ailleurs argument pour mettre en question la conversion des ouvrages de Saint-Maurice en fortifications permanentes. La question est reprise d'une manière plus générale par Siegfried en 1851 et le même Perrier en 1852 qui demandent, pour les hauteurs de Chiètres et de Vérossaz, de grands ouvrages fermés. Buchwalder en 1856 pense plutôt à modifier la redoute des Crêtes.

Aubert, dans la lettre du 18 avril à Frey-Hérosé, sans négliger l'importance de la redoute des Crêtes, qui doit être rendue éminemment forte, insiste sur la Grande Tenaille dont *il faudra augmenter considérablement le développement et le relief (...) et probablement y établir des Batteries, ou casematées, ou blindées, si l'on veut pouvoir résister lors même que l'Ennemi se serait établi aux Caillettes. C'est un travail à faire de suite. Le projet est à l'Etude* (A.F., E 27 / 17 606, bd 1). Il mentionne ensuite la nouvelle route en construction dite «route de la Grande Tenaille», dont le but est de mieux desservir les ouvrages du plateau de Chiètres, notamment pour le déplacement des pièces d'artillerie (voir Weidmann, p. 140).

43. Anonym: *Projekt für die Vergrösserung der Grande Tenaille*, Tuschfederzeichnung, 643 x 882 mm, Massstab 1:250, undatiert, 1859. Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26 (Abb.).

Anonym: *Projekt für die Verstärkung der Grande Tenaille*, Tuschfederzeichnung, 960 x 800 mm, undatiert, 1859, oben rechts Stempel *der Waffenchef des Genie* (Deutsch im Text). Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Oberstleutnant Perrier wies schon 1849 als Direktor der Befestigungen von Saint-Maurice in seinem Bericht an das Eidgenössische Militärdepartement auf das Ungenügen der Stellung der Grande Tenaille hin, deren Flanken nicht geschützt sind (siehe Kat. Nr. 30). Er brauchte dies übrigens als Argument gegen die Umwandlung der Feldbefestigungen in permanente Werke. Die Frage wird 1851 von Siegfried und 1852 vom gleichen Perrier erneut und in allgemeiner Form wieder aufgegriffen. Sie fordern für die Höhen von Chiètres und Vérossaz grosse geschlossene Anlagen. Buchwalder seinerseits, im Jahr 1856, denkt eher an eine Verbesserung der Redoute von Les Crêtes.

Aubert unterschätzt in seinem Brief vom 18. April an Frey-Hérosé die Bedeutung der Redoute von Les Crêtes nicht, «die sehr stark zu gestalten ist». Aber er weist dringlich auf die Grande Tenaille hin, die wesentlich weiterzuentwickeln und besser zu gestalten sei (...) wahrscheinlich müssen dort Batterien untergebracht werden, sei es in Kasematten oder gepanzert, wenn man dort noch halten will, selbst wenn der Gegner Les Caillettes in Besitz genommen hat. Diese Massnahme ist sofort zu treffen. Das Projekt ist in Arbeit» (BA, E 27/17 606, Bd 1). Er erwähnt im weiteren die neue, im Bau befindliche Strasse,

C'est sans doute à cette phase de la réflexion du colonel Aubert qu'il faut rattacher ces projets anonymes qui montrent l'amorce de l'extension de la Grande Tenaille telle qu'elle fut effectivement réalisée. La redoute à 8 pièces qui figure sur l'un deux ne fut pas exécutée; il s'agit probablement d'une des batteries proposées par la lettre.

genannt «Strasse der Grande Tenaille», die den Zweck hat, die Werke auf dem Plateau von Chiètres besser erreichbar zu machen, besonders auch mit Artilleriegeschützen (siehe Weidmann, Seite 140). Die beiden anonymen Skizzen sind vermutlich in diese Periode der Überlegungen von Oberst Aubert anzusiedeln. Sie zeigen den Beginn des Ausbaues der Grande Tenaille, wie er auch verwirklicht wurde. Die auf der einen Zeichnung eingetragene Redoute zu 8 Geschützen wurde nicht gebaut. Wahrscheinlich handelt es sich um eine der im Brief beantragten Batterien.

44. Anonyme: *Plan partiel des fortifications de Saint-Maurice*, plume et lavis sur calque, collé sur papier, 900 × 546 mm, non daté, vers 1892. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 619, Ha z-o/26.

Contrairement aux chantiers de 1831 et 1848, il n'existe pas de plan complet des ouvrages de Saint-Maurice dressé après les constructions et les modifications de 1859. Seul ce plan partiel, qui ne prend en compte que le défilé et ne relève donc ni Saint-Martin, ni Vérossaz, ni Lavey et encore moins Evionnaz, peut nous aider à visualiser les réalisations de cette période, si féconde en projets.

Sur la rive gauche, on voit la batterie étagée, inscrite *Batterie du Château*, construite en 1858. En face, derrière la Petite Tenaille, la Batterie Gautier (1859); la coupure en avant de la Petite Tenaille est hors du plan. Plus haut se dessine l'extension de la Grande Tenaille (1859), tandis que le côté est de cet ouvrage est fermé par trois positions de batterie, dont une très importante. Ces derniers ouvrages n'appartiennent pas au chantier de 1859. Il s'agit de fortifications projetées au moment de la confection de ce plan qui devait certainement servir à en préciser l'implantation. L'examen fait *in situ* a prouvé que les deux batteries inférieures ont été réalisées à une date que l'on ne connaît pas précisément mais qui devrait se situer autour de 1892 (pour les détails de la datation, voir Weidmann p. 136). L'occupation de ce site avait déjà été demandée par Forrer dans son plan du 6 avril 1831 (voir fig. 28) et l'idée reprise par Dufour en 1836 (voir cat. n° 28). Gautier, dans son mémoire, projeta aussi d'établir un ouvrage en cet endroit et Aubert, dans son rapport de reconnaissance de 1859, suggérait, *Pour obtenir un résultat satisfaisant, (...) de construire définitivement une batterie de quelques pièces dans les vignes de l'Arzillier, au-dessus des Chenallettes* (A.F., E 27 / 11 611).

En dessous des positions de 1892, on voit sur ce plan les batteries de la Poterne (autre nom, plus récent, de l'Arzillier) et des Capucins, construites en 1831. La première n'a été que légèrement modifiée en 1859 quand on l'a déplacée en arrière pour faire place à la route de la Grande Tenaille. Quant à la batterie des Capucins, son renforcement date du projet de 1892, ce qui confirme des conventions de rachat de terrain, passées à cette date entre la Confédération et le propriétaire de la parcelle (pour les détails, voir Weidmann note 10, p. 148).

44. Anonym: *Teilplan der Befestigungen von Saint-Maurice*, Tuschfederzeichnung und Lavierung auf Kalk, auf Papier ausgezogen, 900 × 546 mm, nicht datiert, um 1892. Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 619, Ha z-o/26.

Von den Festungsbauten von Saint-Maurice, wie sie sich nach den Neu- und Umbauten von 1859 darstellen, gibt es keinen Gesamtplan, im Gegensatz zum Zustand von 1831 und 1848. Nur dieser Teilplan kann uns helfen, uns vorzustellen, was dieser Zeitschnitt, der so fruchtbar im Hervorbringen von Plänen war, wirklich neues gebracht hat. Er beschränkt sich auf das Engris und lässt Saint-Martin, Vérossaz, Lavey und erst recht Evionnaz beiseite.

Auf der linken Talseite sieht man die 1858 gebaute Treppenbatterie, angeschrieben «Batterie du Château», gegenüber hinter der Petite Tenaille, die Batterie Gautier (1859). Der Einschnitt vor der Petite Tenaille ist nicht mehr auf dem Plan. Etwas höher erkennt man die Stellungen der Grande Tenaille 1859, deren Ostseite durch drei Batteriestellungen abgeschlossen ist, wovon eine sehr gross ist. Diese Werke gehören nicht zum Bauprogramm 1859. Es handelt sich um Anlagen, die in der Entstehungszeit dieses Planes projektiert wurden. Der Plan diente offensichtlich dazu, ihren genauen Standort festzulegen. Eine Überprüfung im Gelände hat ergeben, dass die beiden unteren Batterien zu einem nicht genau bestimmten Zeitpunkt, wahrscheinlich um 1892, gebaut wurden (für Einzelheiten über die Datenermittlung, siehe Weidmann, Seite 136). Schon Forrer hatte in seinem Plan vom 6. April 1831 (siehe Bild 28) das Befestigen dieser Stelle verlangt und Dufour hatte den Vorschlag 1836 übernommen (siehe Kat. Nr. 28). Gautier sah in seinem Memorandum auch ein Werk mit gleicher Bestimmung vor. Aubert meinte in seinem Erkundungsbericht von 1859, «um ein befriedigendes Resultat zu erreichen (...) sollte man eine Batterie mit mehreren Geschützen in den Weinbergen von Arzillier, oberhalb der Chenallettes, bauen» (BA, E 27/11 611).

Unterhalb der Stellungen von 1892 sieht man auf dem Plan die Batterien der Poterne (neuerer Name von Arzillier) und der Capucins, erstellt 1831. Die erste wurde nur leicht abgeändert, als man sie etwas zurückverlegte, um Raum für die Strasse nach der Grande Tenaille zu gewinnen. Die Verstärkung der Batterie des Capucins erfolgte auf Grund von Plänen von 1892, was die Landkaufverträge zwischen der



Cependant, ces quelques ouvrages construits à la fin du XIX^e siècle sur le plateau de Chiètres ne doivent pas faire illusion. Les grands chantiers du défilé se terminent en 1859 (voir aussi cat. n° 47) et les travaux plus tardifs n'auront jamais leur ampleur. Du reste, en 1891, une reconnaissance organisée à Saint-Maurice par la commission des fortifications avait proposé au Département militaire fédéral le déplacement de l'effort défensif sur les plateaux de Savatan et de Dailly. Après quelques années d'hésitation, de nombreux rapports et mémoires, c'est finalement cette solution qui l'emporta.

Eidgenossenschaft und dem Besitzer der Parzelle beweisen (siehe Einzelheiten bei Weidmann, An. 10, S. 148).

Aber lassen wir uns durch diese paar Werke auf dem Plateau von Chiètres aus dem Ende des 19. Jahrhunderts nicht täuschen. Die Zeit der grossen Bauten endet um 1859 (siehe auch Kat. Nr. 47) und was später noch dazu kam, erreichte nie ihre Bedeutung. 1891 beantragte übrigens die Festungskommission nach einer Inspektion in Saint-Maurice dem Eidgenössischen Militärdepartement, das Schwergewicht der Verteidigungsanlagen nach Savatan und Dailly zu verlegen. Nach Jahren des Zögerns, der Pläne und Memoranden, schwang schliesslich diese Idee obenaus.

45. A. Aliotte, A. Dürr, E. Imhoff: *Rapport spécial sur quelques reconnaissances partielles relatives à la défense du Valais, en prenant pour point d'appui la place de St. Maurice*, ms. 375x240 mm, 27 pages reliées sous jaquette noire, daté et signé à la fin de la reconnaissance du Pas de Morgins: *Lausanne 10 mai 1860 Achille Aliotte, major A. Dürr cap. féd. E. Imhoff capitaine*. Trois croquis accompagnent le texte. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 11 612.

Adressé au colonel Charles Veillon, commandant de la 3^e division alors responsable de la région Aubonne-Jorat-Vallée du Rhône, ce rapport est destiné à nourrir le *Rapport général sur la reconnaissance du printemps 1860* que rédigera Veillon au mois de juillet (même cote). Cette reconnaissance avait été ordonnée par le Département militaire fédéral, dans le but d'examiner à nouveau *le cas d'attaque de la France contre la Suisse*. On se souviendra que, pour Saint-Maurice, c'est le cas le plus difficile, tous les auteurs de rapports ou mémoires ayant noté la faiblesse de la position de ce côté.

Les considérations faites par Aliotte, Dürr et Imhoff ne diffèrent guère, en ce qui concerne l'analyse topographique, des reconnaissances précédentes. Quant à l'examen des possibilités défensives de Saint-Maurice, il s'inspire largement des observations faites par Gautier en 1859 (voir cat. n° 36). Dernière ligne de défense du secteur considéré, le défilé de Saint-Maurice devrait devenir *une grande place d'armes et le siège d'un quartier général important*, et ainsi, non seulement *on pourra fournir des petites garnisons pour les cols de montagne à l'Est, mais encore des colonnes de soutien pour toutes les troupes qui auraient à combattre sur la rive droite du Rhône et au Nord de Villeneuve jusque sur les hauteurs du Jorat*. Pour cela l'*immense plateau de Chiètres devrait être acheté par la Confédération quoique cela puisse coûter, et enfin les crédits nécessaires mis à la disposition de l'arme du Génie pour en faire un Camp retranché en partie casematé ou blindé, renfermant des casernes, des baraqués, des magasins de toute espèce, flanqué à l'Est par des blockhaus qui garderaient le Col de la Patissière et à l'Ouest par des ouvrages solides qui garderaient le plateau de Vérossaz*.

45. A. Aliotte, A. Dürr, E. Imhoff: *Spezialbericht über einige Sondererkundungen betreffend die Verteidigung des Wallis, ausgehend von Saint-Maurice*, ms., 375 x 240 mm, 27 Seiten in schwarzem Umschlag gebunden, datiert und signiert nach Abschluss der Erkundung auf dem Pas de Morgins: «Lausanne, 10. Mai 1860, Achille Aliotte, Major A. Dürr, eidg. Hptm. E. Imhoff, Hptm.» Drei Skizzen im Text. Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/11 612.

Der Bericht ist an Oberst Charles Veillon, Kommandant der 3. Division, gerichtet, der dannzumal verantwortlich war für den Abschnitt Aubonne – Jorat – Rhonetal. Er bildet einen Teil des *Allgemeinen Berichtes über die Erkundungen von Frühling 1860*, von Veillon im Juli verfasst (gleiche Kennziffer). Die Erkundung war vom Eidgenössischen Militärdepartement veranlasst worden mit dem Zweck, einmal mehr «den Fall eines französischen Angriffes gegen die Schweiz» zu überprüfen. Erinnern wir uns daran, dass alle Verfasser von Berichten und Memoranden immer wieder darauf hingewiesen haben, dass dies für Saint-Maurice der schwierigste Fall wäre, weil die Nordfront schwach sei.

Aliotte, Dürr und Imhoff beurteilen das Gelände kaum anders als ihre Vorgänger. Für ihre Einschätzung der Verteidigungsmöglichkeiten von Saint-Maurice stützen sie sich weitgehend auf die Bemerkungen, die Gautier 1859 machte (siehe Kat. Nr. 36). Als hinterste Stellung des beurteilten Abschnittes sollte das Enge von Saint-Maurice «ein grosser Waffenplatz werden und Sitz eines grossen Hauptquartiers. Von hier aus könnte man die kleinen Besetzungen für die Pässe im Osten stellen, dazu den Kampf der Truppen auf dem rechten Rhoneufer, nördlich von Villeneuve und bis auf die Höhen des Jorat unterstützen». Hierzu «sollte die Eidgenossenschaft das grosse Plateau von Chiètres unbekümmert um die Kosten erwerben und anschliessend den Genietruppen die Mittel geben, um ein grosses befestigtes Werk zu bauen, mit Unterkünften und Magazinen, verbunkert oder in Kasematten. Das Ganze wäre zu schützen durch Blockhäuser im Osten gegen den Col de la Patissière und im Westen durch Werke auf dem Plateau von Vérossaz».

L'échec des propositions de 1859 n'a, semble-t-il, pas refroidi les enthousiasmes. Ou alors, la décision de renoncer à l'exécution de ces projets demandés en son temps par le Conseil fédéral n'était pas encore prise.

L'originalité de ce rapport réside dans la prise en considération de la situation particulière de Saint-Maurice eu égard aux maigres possibilités de communication avec la Suisse centrale. Aliotte, Dürr et Imhoff préconisent la création d'un *télégraphe permanent* et l'ouverture d'une *route stratégique à partir du Col de la Patissière (...) dans la direction de Grion et aboutissant par tous les moyens possibles à la vallée des Ormonts, conséquemment à l'intérieur du pays*. Plus intelligemment, Veillon proposera la construction d'une route en arrière de la position, pour assurer (on est toujours dans le cas d'une attaque venant de la France) le passage des renforts et une éventuelle retraite: la future route du Sanetsch.

Die Misserfolge der Vorschläge von 1859 haben offenbar die Begeisterung nicht gedämpft. Möglicherweise war auch der Beschluss, auf eine weitere Behandlung dieser Vorschläge zu verzichten, welche der Bundesrat beantragt hatte, noch nicht gefasst. Das Eigenständige an diesem Bericht besteht darin, dass die schlechten Verbindungen mit der übrigen Schweiz in die Überlegungen einbezogen werden. Aliotte, Dürr und Imhoff sehen vor, eine «ständige Telegrafenverbindung» zu erstellen. Dazu sollte eine «strategische Strasse, ausgehend vom Col de la Patissière (...) Richtung Gryon und, koste es was es wolle, bis Ormonts und damit ins Innere des Landes» gebaut werden. Veillon schlug dann, besser überlegend, vor, aus dem rückwärtigen Raum der Stellung (immer innerhalb der Planung des Falles Frankreich gesehen) eine Versorgungs- und Rückzugsstrasse über den Sanetschpass zu bauen.

46. G. H. Dufour: *Défense de la Suisse Romande 1864*, ms., 1 vol., 40 pages, 270×205 mm, daté et signé à la fin du texte, avant les suppléments: *Fait à Genève, en Mai 1864 le Général G. H. Dufour*. Archives Dufour, Genève, cote: M 32.

C'est le dernier texte où Dufour reprend la question de Saint-Maurice. N'ayant suivi que de loin les dernières discussions à propos des nouveaux ouvrages à construire (depuis 1848 en effet, Dufour s'occupe surtout du bureau topographique et de ses fonctions d'ingénieur cantonal à Genève), le général ne propose rien dans cet écrit qui ne soit déjà connu du lecteur.

Le thème central est désormais classique: il s'agit d'examiner les possibilités de défendre la Suisse romande *dans le cas (le seul que nous voulions examiner) d'une tentative de passage par le Simplon*. Dufour choisit aussi l'hypothèse la plus dangereuse: l'éventualité d'une attaque venant de la France. Pour l'armée suisse, le noeud de la résistance c'est la région entre Yverdon et Lausanne, plus particulièrement le plateau d'Oron, que l'ennemi tentera d'éviter en passant par le défilé de Lavaux. S'il réussit, il s'engagera alors dans la vallée du Rhône. *Au delà de Villeneuve il n'y a plus de défilé: la route, dans une distance de quatre à cinq lieues traverse des plaines d'alluvion en longeant le pied des hauteurs. La résistance directe y serait difficile jusqu'à la colline de St. Tryphon qui, barrant la Vallée, offre quelques moyens de résistance. Cette vallée où coule le Rhône inférieur, va toujours en se rétrécissant et se termine à la forte position de St. Maurice qui la ferme hermétiquement. Cette position doit faire encore l'objet d'études spéciales. On peut cependant affirmer, dès à présent, que si elle est convenablement défendue l'ennemi doit y trouver le terme de ses succès.*

Dufour dans son deuxième chapitre attaque le problème de la répartition des divisions. Il commence d'abord par Saint-Maurice et lui en réserve une entière, soit, avec les renforts de landwehr, *une gar-*

46. G. H. Dufour: *Verteidigung der Westschweiz, 1864*, ms., 1 Bd, 40 Seiten, 270×205 mm, datiert und unterzeichnet am Schluss des Textes, vor den Anhängen: «Geschrieben in Genf, im Mai 1864 der General G. H. Dufour.» Archiv Dufour, Genf, Kennziffer: M 32.

Dufour nimmt hier zum letzten Mal Stellung zur Frage der Verteidigung von Saint-Maurice. Er hatte nur beißig die letzten Diskussionen über neue Befestigungen verfolgt (da er als Chef des Kartenbüros und als Kantonsingenieur von Genf seit 1848 besonders beansprucht war). So enthalten seine Vorschläge nichts, was uns nicht schon bekannt wäre. Das Hauptthema ist nachgerade klassisch: Die Verteidigung der Westschweiz «bei einem Angriff über den Simplon, den einzigen Fall der hier behandelt sein soll». Dufour geht auch auf die gefährlichste Hypothese ein: den Angriff von Frankreich her. Für die Schweiz liegt das Zentrum des Widerstandes zwischen Yverdon und Lausanne, genauer auf dem Plateau von Oron. Der Gegner wird dieses zu vermeiden suchen und das Engnis von Lavaux forcieren. Gelingt ihm dies, erreicht er den Unterlauf der Rhone. «Von Villeneuve an gibt es keine Gelände Hindernisse mehr: über 4-5 Meilen liegt die Strasse in der Rhone-Ebene und folgt dem Fuss der Berge. Bis zum Hügel von Saint-Tryphon, der einen Riegel ins Tal legt, ist jeder Widerstand schwierig. Dieses Tal, in welchem die untere Rhone fließt, verengert sich mehr und mehr und endet im Engnis von Saint-Maurice, das einen Abschluss bildet. Es lohnt sich, diese Sperre ganz besonders zu studieren. Sicher ist, dass ein entschlossener Verteidiger einem Gegner dort jeden weiteren Erfolg verwehren kann.»

In einem 2. Kapitel behandelt Dufour den Einsatz der Divisionen. Für Saint-Maurice sieht er vorerst eine ganze Division vor, d.h. verstärkt mit Landwehr Einheiten eine «Besatzung von 12 000 Mann für die unmittelbare Verteidigung dieser wichtigen Stellung». Ihren Einsatz sieht er kaum anders als 1836:

nison de douze mille hommes pour la défense directe de ce poste important. Quant aux tâches réservées à la division qui l'occupe, son plan n'est guère différent de ce qu'il envisageait en 1836 : favoriser les communications entre les rives et les diverses positions, établir un pont en amont de Saint-Maurice, peut-être même deux, occuper fortement le plateau de Vérossaz, y créer des *embuscades pour carabiniers*, entretenir et fermer le sentier qui le relie à la plaine, miner les ponts en aval de Saint-Maurice et installer une ligne télégraphique en correspondance avec Berne, par les montagnes (les officiers de Veillon avaient fait la même proposition dans leur rapport de reconnaissance en 1860, voir cat. n° 45). Pour les détails tactiques, Dufour renvoie à son manuscrit de 1836 qui lui semble donc, malgré les années et les critiques de Siegfried, toujours d'actualité (voir cat. n° 26 ainsi que le texte de Dubuis et Lugon, pp. 98-99).

47. G. Wolff: *Lettre au Chef du Département militaire fédéral*, ms., 1 feuillets, 375×230 mm, datée du 11 juillet 1866. Accompagnée d'un rapport intitulé *Mesures à prendre pour mettre en état de défense les ouvrages existant actuellement à St. Maurice et Gondo*, ms., 2 feuillets, mêmes dimensions, daté et signé in fine: «Zürich le 11 Juillet 1866 Le Colonel fédéral Inspecteur du Génie G. Wolff. Archives fédérales, Berne, cote: E 27 / 17 606, bd 1.

Pessimiste à souhait, ce rapport sur les possibilités de défense des fortifications de Saint-Maurice demandé le 3 juillet par le Département fait très clairement le point de la situation: *Je me suis borné, écrit Wolff, à indiquer ce qu'il y aurait à faire aux ouvrages existants, sans proposer de nouvelles constructions, parce que j'ai été de plus en plus convaincu en parcourant toute la position qu'elle serait très difficilement tenable, qu'elle exigerait en tout cas un nombre de troupes très considérable pour la défendre à cause de son étendue et que la défense du Valais en général devrait se faire dans d'autres positions plus favorables.* Il ne suggère donc que de légères améliorations, guère plus que de l'entretien, comme par exemple le blindage des emplacements de tir au canon, l'établissement de magasins pour chaque ouvrage, la fermeture de la Grande Tenaille par des palanques.

Il faut dire que ce rapport vient à un moment où, en Suisse comme à l'étranger, les expériences faites avec un nouveau type d'artillerie, l'artillerie à âme rayée, commencent à remettre en question l'utilité des ouvrages fortifiés construits jusqu'alors.

En Suisse, c'est encore Siegfried, devenu major, qui lance les premiers avertissements: dans un mémoire qu'il adresse en 1860 au DMF, il veut attirer l'attention des autorités sur cette importante innovation qui est en train de révolutionner les conceptions tactiques traditionnelles (voir pour les détails la contribution de D. Andrey dans le présent ouvrage). Il souhaite que le DMF fasse faire des essais de pénétration des projectiles rayés sur les murs des ouvrages fortifiés. Le colonel Aubert, qui d'inspecteur fédéral du génie est devenu inspecteur fédéral d'artillerie, juge, dans une lettre du 21 mars 1861 adressée au chef du

die Verbindung zwischen beiden Talseiten und zwischen den verschiedenen Werken sicherstellen, flussaufwärts von Saint-Maurice eine oder zwei Brücken bauen und unterhalten, das Plateau von Vérossaz stark besetzen und Schützenstellungen errichten, den Weg ins Tal sperren, die Brücken unterhalb Saint-Maurice verminen, eine Telegraphenlinie nach Bern über die Berge einrichten und unterhalten (wie Veillon's Offiziere in ihrem Rekognoszierungsbericht von 1860 auch vorgeschlagen hatten, siehe Kat. Nr. 45). Für alle taktischen Einzelheiten verweist Dufour auf sein Schreiben von 1836, das ihm, trotz des zeitlichen Abstandes und der Kritik von Siegfried, nach wie vor gültig scheint (siehe Kat. Nr. 26 und Dubuis und Lugon, Seiten 98-99).

47. G. Wolff: *Brief an den Chef des Eidgenössischen Militärdepartementes*, ms., 1 Blatt, 375 × 230 mm, datiert vom 11. Juli 1866, beigeschlossen ein Bericht *Massnahmen, um die heute bestehenden Werke von Saint-Maurice und Gondo in Verteidigungsbereitschaft zu versetzen*, ms., 2 Blätter, gleiche Masse, unterschrieben in fine: «Zürich den 11. Juli 1866, der eidg. Oberst und Genieinspektor G. Wolff.» Bundesarchiv, Bern, Kennziffer: E 27/17 606, Bd 1.

Dieser Bericht ist ausgesprochen pessimistisch und stellt, vom Departement am 3. Juli dazu aufgefordert, die Lage klar. Wolff schreibt: «Ich beschränkte mich darauf festzuhalten, was in den heute bestehenden Werken angeordnet werden sollte, ohne Neubauten zu beantragen, weil ich die ganze Stellung begangen habe und deshalb mehr und mehr davon überzeugt bin, dass sie sehr schwer zu verteidigen wäre. Ihrer grossen Ausdehnung wegen schluckt sie sehr viel Truppen. Die Verteidigung des Wallis könnte an günstigerer Stelle sichergestellt werden.» Er beantragt deshalb nur geringfügige Verbesserungen und einige Massnahmen des Unterhalts, wie die Panzerung der Geschützstellungen, das Einrichten von Magazinen in jedem Werk, das Sperren der Grande Tenaille mit Palissaden.

Dabei ist daran zu erinnern, dass zum gleichen Zeitpunkt in der Schweiz wie im Ausland das Aufkommen von Artillerie mit gezogenen Rohren die Nützlichkeit herkömmlicher Befestigungen in Frage zu stellen begann.

In der Schweiz war es wieder Siegfried, nun Major, der die ersten Warnrufe erliess: In einem Memorandum, das er 1860 dem EMD zustellte, wollte er seine Vorgesetzten auf diese Erfindung aufmerksam machen, weil sie imstande sei, alle traditionellen taktischen Vorstellungen über den Haufen zu werfen (für Einzelheiten siehe Beitrag von D. Andrey). Er wünscht, dass das EMD mit den neuen Geschützen Durchschlagsversuche gegen bestehende Werke veranlasse. Oberst Aubert, nun eidgenössischer Genieinspektor, findet es in einem Brief vom 21. März 1861 an den Departementschef überflüssig, in der Schweiz Versuche anzustellen, die im Ausland auch

Département, qu'il est inutile de pratiquer ces essais en Suisse quand d'autres pays d'Europe le font aussi; il faut se borner, dit-il, pour le momens à rechercher ce qui a été fait chez nos voisins (A.F., E 27 / 17 260). Le Département ne semble pas avoir partagé longtemps l'avis d'Aubert, puisqu'en 1867 sort un volumineux dossier, illustré de photographies, consacré à la question. Le *Rapport sur la pénétration des projectiles d'artillerie dans divers matériaux de construction des fortifications*, rédigé par le major D'Apples (ms., E 27 / 11 370) montre à l'évidence la supériorité et l'efficacité des nouvelles pièces: le glas des fortifications du type Saint-Maurice, construites en vue de la défense contre l'artillerie à âme lisse, vient de sonner. Les quelques travaux entrepris sur le site du plateau de Chiètres et dont témoigne le plan de 1892 (voir cat. n° 44) n'auront plus qu'une valeur accessoire. Désormais, l'attention des ingénieurs et des responsables militaires se portera sur d'autres emplacements et d'autres moyens tactiques: c'est le début des fortifications sous roc de Savatan.

gemacht werden; «es genüge, auf die Resultate bei unsern Nachbarn zu warten». (BA, E 27/17 260.) Das Departement war offensichtlich mit Aubert nicht lange einverstanden. Schon 1867 erschienen umfangreiche Unterlagen mit photographischen Belegen zu dieser Frage. Der *Bericht über die Durchschlagskraft von Artilleriegescossen gegen verschiedene Bauelemente von Befestigungen*, erstellt von Major d'Apples (ms., E 27/11 370) beweist die überlegene Wirkung moderner Geschütze; damit sind die Befestigungen vom Typ Saint-Maurice, die gegen Artillerie mit glatten Rohren schützen konnten, dem Untergang geweiht. Die wenigen Anlagen, die auf dem Plateau von Chiètres noch erstellt wurden, wie der Plan von 1892 bezeugt (siehe Kat. Nr. 44), konnten nur noch als Notbehelf gelten. Die ganze Aufmerksamkeit der militärisch Verantwortlichen und ihrer Ingenieure richtete sich von nun an auf andere taktische Gegebenheiten und andere Standorte: Dies war der Beginn der Festungen unter Fels in Savatan.

ANNEXES

GLOSSAIRE

Note: les mots *en italique* font eux-mêmes l'objet d'une définition.

Allège (Fensterkonsole, Fenstervorsprung, Brüstung, Tragstein)

Partie du mur de façade comprise entre le plancher et la partie inférieure des baies de fenêtre.

Ame (Seele, Bohrung, glattes oder gezogenes Rohr)

Vide intérieur de section circulaire d'une *bouche à feu*. Dans les anciennes pièces d'artillerie, l'âme était lisse. Le *canon* rayé de campagne fait son apparition dès 1845: des rainures (ou rayures) tournantes creusées en hélice dans l'âme donnent aux projectiles un mouvement de rotation régulier qui les stabilisent dans l'air; le progrès fut immédiatement sensible: précision accrue et plus grande portée.

Armement (Bewaffnung, Rüstung)

Ancien terme, remplacé aujourd'hui par «mobilisation». — Ensemble des armes d'un *ouvrage* fortifié ou d'un navire de guerre.

Assiette (Platzverteilung)

On désigne ainsi par assiette de la *fortification* la manière dont celle-ci est placée dans le terrain. Elle doit satisfaire à plusieurs conditions: assurer depuis les crêtes de l'*ouvrage* des vues bien dégagées sur les abords immédiats et sur les points éloignés, la défense des abords immédiats doit être complètement assurée, l'intérieur des ouvrages et leurs défenseurs doivent être défilés (= protégés) de la vue de l'adversaire.

Banquette (d'infanterie) (Bank, Fensterbank, Bankett)

Sorte de gradin accolé au *parapet* d'un rempart ou d'un chemin — couvert pour permettre au soldat de tirer au-dessus de ce parapet dont la hauteur a été calculée pour assurer le *défilé* d'un homme debout.

Barbacane (Schiesscharte)

Dans les ouvrages de fortification du moyen âge, on protégeait fréquemment les portes d'entrée par un *ouvrage* en forme de tour ronde ou carrée destinée à surveiller les abords. — On donnait également le nom de barbacane aux retranchements terrassés ou *palissades* destinés à protéger un passage ou un pont. — Lors de l'apparition du *canon*, on y installa souvent de l'artillerie. La barbacane devint alors le «boulevard». — *Meurtrières* étroite pratiquée dans les murs d'une enceinte fortifiée pour tirer en sécurité.

Barbette (Geschützbank)

Nom donné à une plate-forme surélevée, sans *embrasure* et placée derrière un *parapet*, sorte de terre-plein destiné à recevoir un nombre réduit de pièces d'artillerie tirant par-dessus le parapet. Le terme barbette provient de ce que le parapet ressemble à une barbe pendant au-dessous de la gueule des *canons*. Le «tir à barbette» a sur le «tir à embrasure» l'avantage de permettre à la pièce d'agir dans toutes les directions, mais la protection donnée à la pièce et à ses servants est bien moins efficace.

Bastion (Bastei, Bastion, Bollwerk)

Ouvrage de fortification faisant partie d'une enceinte dont il constitue un saillant sur le front; il a souvent un tracé pentagonal et comprend deux «faces» et deux «flancs». Les bastions sont reliés entre eux par des *courtilles* et sont disposés de telle sorte qu'ils permettent la surveillance de l'*escarpe*.

Bastionné

Garni de bastions.

Batterie (Batterie)

Désigne d'une façon générale un groupe de *bouches à feu* disposées sur le terrain et prêtes à faire feu («batteries de campagne», «batteries de siège»). — Par extension, on a pris l'habitude de désigner par batterie l'emplacement même sur lequel les pièces sont établies («batterie du Rhône»).

Battre (Beschiessen, schlagen)

Attaquer avec une machine de guerre, un *canon* («battre des remparts»). — Etre en position pour atteindre par le feu: batterie qui «bat» un carrefour, une lisière, etc.).

Blindage (Blendung, Panzerung)

Matériaux disposés au-dessus de la toiture ou contre les parois d'un abri, pour les mettre à l'épreuve des projectiles. Contre l'artillerie lisse, les murs ou voûtes en maçonnerie, de 1 m 20 d'épaisseur, ou les rondins jointifs recouverts de 0 m 50 à 1 m de terre, constituaient des blindages suffisants.

Blockhaus (Blockhaus, Bunker)

(Plus rarement blokhaus ou blokhaus) abri défensif blindé, muni de *meurtrières*, recouvert d'une toiture et susceptible d'être défendu isolément.

Bouches à feu (grössere Feuerwaffen)

Armes à feu non portatives, c'est-à-dire de dimensions et de poids trop considérables pour pouvoir être manœuvrées par un seul homme et exigeant pour leur utilisation le concours de plusieurs servants.

Brigade (Brigade)

Désigne généralement un corps de troupe tactique composé de deux à plusieurs bataillons. Vers 1847, la brigade correspondait à un régiment d'aujourd'hui.

Calibre (Kaliber)

Diamètre intérieur de la *bouche à feu*; cependant, dans l'artillerie lisse, le calibre des canons faisait référence au poids du projectile sphérique, exprimé en nombre arrondi de livres (ou la moitié du poids, selon les pays).

Camp retranché (verschanzte Verteidigungsstellung, Feld-schanze, Schanze, befestigter Platz)

Ensemble fortifié, constitué d'une place forte centrale et de nombreux *forts* détachés, ayant pour objet de conserver, à long terme, la maîtrise d'un espace de terrain. On ne devait jamais se servir d'un camp retranché comme lieu de refuge pour une armée, car, une fois enfermée et encerclée, elle eût perdu sa liberté de manœuvre et eût été condamnée à une perte certaine.

Canon (Kanone, Geschütz)

D'une façon générale, tube lançant des projectiles. — Partie d'une arme à feu coulée ou forée en tube, pour lancer des projectiles grâce à la déflagration d'une charge de poudre (par exemple le «canon d'un fusil»). En artillerie, on distingue le «canon» dont le tube est relativement long et qui ne tire que dans les «angles inférieurs» (en dessous de 45°) de l'*obusier* et du *mortier*, aux tubes plus courts permettant ce qu'on appelait alors le «tir vertical» («tir dans les angles supérieurs», au-dessus de 45°).

Canon de bataille

Artillerie de campagne.

Caponnière (Caponniere, Schiessgrube)

Chemin couvert et protégé permettant aux défenseurs de circuler en sûreté entre le corps de place et un *ouvrage* extérieur à travers un fossé; percé de *meurtrières*, il permet de couvrir au besoin de son feu toute la largeur de ce chemin.

Carabine (Büchse, Karabiner)

Dans son *Cours de tactique* (édition 1851, pp. 66-67), le général Dufour écrit: «La bonne portée du fusil de munition est de 100 à 150 mètres, mais à 200 mètres, on ajuste encore bien. La balle pèse environ une once, [24 à 33 grammes du temps de Dufour et suivant les pays] et une livre de poudre suffit à cinquante cartouches. L'ancienne carabine peut être employée utilement jusqu'à une distance de 400 mètres; mais sa bonne portée est de 200 à 300 mètres. Dans ces limites, un tireur exercé et convenablement posté manquera rarement son homme. Aussi la carabine est-elle l'arme des positions, l'arme par excellence pour la défense. Toutes les carabines, au moins en Suisse, ne sont pas du même calibre; elles sont en général fort lourdes, le poids de leurs balles varie; on compte de 16 jusqu'à 24 à la livre. Ces différences sont fâcheuses; car la parfaite uniformité est une des conditions les plus essentielles dans les instruments de guerre, afin de pourvoir facilement aux recharges. Tout récemment, une commission a été nommée pour aviser aux moyens de parer à ces inconvénients. Elle a réussi au-delà de toute attente: la carabine à laquelle elle s'est arrêtée, après de nombreuses expériences, et qui a été adoptée comme modèle à introduire dans l'armée à mesure que les anciennes carabines disparaîtront, ne pèse pas plus que le fusil ordinaire; elle se charge avec une balle cylindro-ogivale du poids de 30 à la livre et 4 grammes de poudre ou 1/125 de livre; sa portée est considérable puisqu'à 500 mètres il y a une grande probabilité de toucher un homme si on peut le viser (à la distance de 525 mètres, il y a eu 95 coups sur 100 qui ont atteint, et la plupart dans le centre, une cible de 1 m 80 sur 1 m 20 de largeur) et qu'à la distance prodigieuse de 800 mètres elle serait encore très redoutable pour un escadron ou une batterie. Cette carabine dans les mains exercées des tireurs suisses sera sans contredit un nouveau et puissant moyen de faire respecter l'indépendance de notre pays.»

Carabinier (Karabinier)

Soldat armé d'une carabine.

Casemate (Casematte, Kasematte)

Abri voûté, maçonni ou bétonné, généralement recouvert de terre et à l'épreuve des projectiles d'artillerie. Les casemates peuvent servir à abriter les hommes de troupe, les munitions et les vivres ou, au contraire, recevoir un *canon* et avoir un rôle actif, une *embrasure* permettant le tir. On les nomme alors «casemates à canon».

Casematé

Couvert.

Commandement (siehe «commander»)

(Fortification) L'idée du commandement, c'est-à-dire de l'occupation d'un point dominant, est l'essence même et le principe de toute *fortification*. Tant que l'artillerie n'a eu que peu de puissance, les ingénieurs ont recherché pour la fortification les commandements les plus élevés qui conservaient tous leurs avantages sans exposer les murailles à la destruction; mais le développement des progrès de l'artillerie a rendu ces fortifications vulnérables et a fait rechercher au contraire les constructions rasantes qui sont plus aisément abritées.

Commander — (durch die höhere Lage beherrschen)

(Fortification) Dominer de par son altitude une autre position ou le terrain environnant, et être en mesure de le tenir sous le feu de ses canons.

Contrescarpe (Gegenwall, Kontreskarpe)

Talus ou mur extérieur du fossé, au-dessous du *glacis*, faisant face au rempart.

Coupure (Einschnitt, Kupieren)

Fossé coupant une route ou un chemin généralement en ligne droite. — *Ouvrage de fortification* destiné à fermer un passage ou un fossé.

Courtine (Zwischenwall)

Partie du rempart située entre deux *bastions*.

Crémaillère

Suite de saillants aménagés dans une ligne de *front* ou dans la face d'un *ouvrage* pour permettre d'intensifier le tir de *flancs*.

Créneau (Schiesscharte, Zinne)

Désigne, dans l'architecture médiévale, une entaille rectangulaire dans un *parapet*. Cette ouverture n'est généralement pas couverte. — Par extension, la littérature militaire du XIX^e siècle qualifie de ce terme toutes les ouvertures pratiquées dans une muraille ou une *palanque*, pour permettre aux tireurs de se servir de leur arme, alors qu'il s'agit souvent de *meurtrières*, au sens classique du terme (voir ce mot). Les ouvertures doivent être évasées de manière à laisser le passage à l'arme et à offrir un large champ de tir. On peut ou bien les évaser vers le dedans, ce qui donne à l'ouverture intérieure la moindre dimension, ou vers le dehors, disposition plus commode pour le tireur, mais aussi plus dangereuse pour lui. Le fond des ouvertures est presque toujours incliné vers le sol, de manière à diminuer l'angle mort.

Crénélé (mit Zinnen bewehrt)

Percé de créneaux. Les «murs crénélés» de Saint-Maurice sont en fait des murs percés de *meurtrières*.

Crête (Höhenlinie, Kamm)

Dans une hauteur, la «crête topographique» ou «ligne de crête» est le lieu des points les plus élevés du terrain à partir desquels se trouvent les pentes opposées; elle est marquée sur les cartes par une ligne séparant les hachures des deux pentes. La «crête militaire» est, en revanche, la ligne à partir de laquelle on aperçoit les pentes du terrain («crête du parapet», «crête du chemin couvert»); elle diffère généralement de la première. Celle-ci est la plus importante au point de vue de la protection que peut donner la hauteur à des hommes qui s'abritent en arrière; la «crête topographique» a, au contraire, le premier rang pour l'action à exercer sur l'ennemi qui tente d'aborder la position.

Crochet (Eckzahn)

Rupture d'alignement d'un mur.

Défilé (Engpass)

Protégé de la vue et des tirs adverses (voir aussi «défiler»). — Tandis qu'au point de vue purement militaire on donne le nom de défilé à toute disposition du terrain ayant pour effet de réduire les points de passage, tels que les ponts, les rues de village, en topographie on réserve ce nom aux passages étroits existant en montagne et produits par le resserrement des flancs des vallées.

On nomme ainsi, au point de vue militaire, un étranglement dans une voie de communication quelconque, obligeant la troupe qui en fait usage à modifier la formation de sa marche pour le franchir, et la constraint à prendre certaines dispositions tactiques pour ne pas être exposée à se trouver dans de mauvaises conditions, en cas d'attaque, puisque pendant cette période elle ne peut pas faire facilement usage de ses moyens d'action.

Défiler (se) — (sich gegen feindliche Sicht und Waffenwirkung schützen)

Se protéger de la vue et des tirs adverses («position défilée»).

Défilement

Opération consistant à disposer les diverses parties d'un *ouvrage* et notamment ses crêtes de telle sorte que l'ennemi ne puisse en voir ou en battre l'intérieur. De cette définition résultent deux sortes de défilement: le «défilement aux vues» et le «défilement aux coups».

Demi-lune (Halbmond)

Ouvrage à deux faces en angle saillant, édifié en avant de la *courtine*, entre deux *bastions*; il peut être détaché du corps principal ou relié par une *caponnière*; il permet de protéger la *courtine*, les accès et les flancs d'un *bastion*. La demi-lune est aussi appelée «ravelin».

Echarpe (batterie d') — (Angriff von der Seite)

La *batterie d'écharpe* est une batterie de siège dont le feu est dirigé obliquement aux crêtes de l'*ouvrage* qu'elle bat; le tir qu'elle exécute est dit «tir d'écharpe»; il est moins efficace que le «tir d'enfilade».

Embrasure (Schiessscharte, Fensteröffnung)

Ouverture pratiquée dans un *parapet* ou dans un mur de *fortification* pour permettre aux pièces de tirer tout en laissant une certaine protection aux servants.

Enfilade (Enflierfeuer, Längsbeschuss)

«Prendre d'enfilade», c'est-à-dire attaquer dans le sens de son *front*, puis suivant sa plus grande étendue, une partie de *fortification*, une *batterie*, une troupe, etc. L'enfilade peut s'entendre soit de la vue, soit du tir, («tir d'enfilade»).

Enfiler (Enfilieren)

Action de prendre en enfilade.

Escarpe

Talus ou mur intérieur du fossé d'un *ouvrage* fortifié (voir aussi «contreescarpe»).

Escarper

Tailler pour rendre plus abrupt.

Face

Côté d'un *ouvrage* présenté à l'ennemi; dans le tracé bastionné, la réunion de deux faces forme un «saillant».

Fichant

Qui frappe presque verticalement l'objectif. Le «tir fichant» désigne un tir où la trajectoire du projectile fait au départ un grand angle (plus de 45°) avec le sol.

Flanc (Flanke)

Rempart de liaison entre les flancs d'un *bastion* et le tracé principal, mais, d'une manière générale, partie d'un *ouvrage* disposée de manière à en protéger une autre.

Flanquement (Flankendeckung, Flankierung)

Action de défendre un *ouvrage* ou une partie d'*ouvrage* par d'autres ouvrages latéraux; cela s'applique d'une part à l'action de *battre* les fossés pour en faire disparaître l'angle mort (deux ouvrages peuvent ainsi se «flanquer» mutuellement et c'est là une condition qu'on cherche le plus souvent à réaliser); il s'applique d'autre part aux coups envoyés en avant d'une crête et d'un saillant pour prendre l'ennemi «de flanc». Une «batterie de flanquement» est une *batterie* installée de manière à «flanquer» les abords d'une position défensive, d'une batterie, d'un *ouvrage de fortification*, etc., en particulier les angles morts qui ne peuvent être battus par la position ou l'*ouvrage* lui-même.

Fort (Fort, Werk)

Ouvrage fermé établi en avant d'une place forte pour étendre son rayon d'action. — Ce nom s'applique également aux ouvrages destinés à la défense d'un *défilé* ou d'un centre de communications.

Fortification (Befestigung)

Art de renforcer le terrain pour mettre un défenseur en état de résister avec avantage à un ennemi supérieur en nombre; on distingue la «fortification permanente» formée d'*ouvrages* destinés à durer (en maçonnerie, par exemple), la «fortification passagère» ou «de campagne» constituée d'*ouvrages* légers devant servir pour une période limitée (terre et bois) et la «fortification mixte», formée d'*ouvrages* comprenant des éléments permanents et passagers (voir aussi sous «ouvrage»).

Front (Front, Vorderseite)

Le front d'une troupe est l'étendue que celle-ci occupe en ligne déployée.

Front de fortification

Toute ligne fortifiée se décompose en un certain nombre de parties telles que chacune d'elles puisse se défendre isolément sans le secours des voisins. Chacune de ses parties se nomme un front, elle réalise la condition essentielle d'être *flanquée* par ses propres moyens.

Front bastionné

(Ou «système bastionné») dans le système bastionné, le front comporte deux demi-*bastions* conjugués et la *courtille* qui les unit; les deux demi-bastions se flanquent mutuellement.

Gabion (Schanzkorb)

Cylindre ouvert à ses extrémités, fait de broussailles entrelacées ou parfois de rubans métalliques entrecroisés de réseaux de fil de fer, etc., que l'on remplit de terre et qu'on utilise pour garnir ou renforcer les parois des excavations. Les gabions servaient en particulier à protéger les tranchées et les fossés de l'érosion causée par la pluie.

Gabionnage

Action de faire ou de poser des gabions.

Gabionner (durch Schanzkörbe schützen)

Protéger par des gabions.

Galerie (Gang, Stollen)

Passage couvert. — Tunnel routier.

Galerie de contrescarpe

Passage aménagé derrière le mur de la *contrescarpe* et comportant des *meurtrières* par lesquelles on peut tirer à revers sur les assaillants parvenus dans le fossé.

Glacis (Glacis, Schräge, Vorfeld)

Partie de la *fortification* située en dehors du fossé et se raccordant au terrain naturel; elle est formée d'une série de plans à pentes douces s'appuyant à la *crête* et dont le prolongement doit passer à une faible hauteur (0 m 50 environ) au-dessous de la crête du rempart de manière à être bien *battu* par ce dernier; les glacis les plus longs sont les meilleurs; ainsi, lorsqu'il veut s'attaquer au fossé, l'ennemi doit le traverser sous le feu des occupants du *parapet*. On place sur le glacis des défenses accessoires, telles que abattis (ou autrefois «abatis»), trous de loup, réseau de fil de fer.

Gorge (Kehle)

Partie d'un *ouvrage de fortification* faisant face à l'intérieur de la position.

Hourd

(Fortification) au moyen âge, *galerie* en charpente établie en encorbellement, au niveau du crénelage, pour battre le pied des murailles. Le hourd, plus tard, fut remplacé par le *mâchicoulis*.

Levé (Plan, aufnehmen von Plänen)

Représentation graphique, à une échelle déterminée, d'une certaine surface de terrain («lever un plan», «faire un levé»).

Lunette (Lünette)

Petit *ouvrage extérieur* à un *fort*, sorte de *bastion* isolé; il sert généralement à couvrir un passage ou un pont.

Mâchicoulis (Pecherker)

Dispositif architectural en encorbellement, dont le fond est percé d'ouvertures permettant de surveiller et de battre le pied des murailles des *fortifications* du moyen âge. — Couloir vertical taillé dans le rocher pour précipiter des pierres sur des assaillants.

Manœuvre (Manöver)

Une manœuvre, au sens général du mot, est une disposition tactique ayant pour but, au moyen de marches judicieuses ou de mouvements appropriés aux circonstances, d'amener dans un combat, au point donné et au moment voulu, une troupe destinée à produire un résultat cherché sur le cours des opérations. Une manœuvre, pour réussir, demandait de la part du chef qui la concevait un coup d'œil très exercé, et chez les troupes qui l'exécutaient des qualités sérieuses d'instruction. On peut dire que la manœuvre était la quintessence de l'art militaire.

Meurtrière (Schießscharte)

Baie ouverte dans un mur pour le tir. Dans la terminologie des *ouvrages militaires* du XIX^e siècle, notamment à propos des ouvrages de Saint-Maurice, le terme de meurtrière n'est pratiquement pas utilisé. On lui préfère alors le mot *créneau* (voir ce mot).

Mortier (Mörser)

Bouche à feu très courte par rapport à son calibre, destinée à effectuer des tirs courbes dans les angles supérieurs (ancienne expression: «sous les grands angles»), au-dessus de 45°, pour la destruction des obstacles qui ne peuvent être atteints que par leur partie supérieure. Jusqu'en 1918, on appelait mortiers les engins dont la longueur du canon était inférieure à dix calibres; depuis, la tendance prévaut d'appeler «obusiers» toutes les armes à tir courbe de l'artillerie, et de réservier le nom de «mortier» (en Suisse: «lance-mines») aux armes à tir courbe et à âme lisse utilisées par l'infanterie, notamment pour tirer derrière des masques naturels ou artificiels.

Obusier (Haubitze)

Bouche à feu relativement courte, intermédiaire comme longueur entre le *canon* et le *mortier*, montée sur un affût à roues et capable d'effectuer un tir aussi bien dans les angles inférieurs, c'est-à-dire de moins de 45°, («tir à trajectoire tendue», «tir tendu», «tir plongeant») que dans les angles supérieurs («tir fichant», «tir vertical», «tir à trajectoire courbe»).

Ouvrage (Werk)

En matière de *fortification*, on donne le nom générique d'*ouvrage* à tout dispositif artificiel destiné à renforcer une position. On distingue les «ouvrages de campagne» et les «ouvrages de fortification» (permanente ou semi-permanente (voir aussi sous «fortification»)).

Palanque (Pfahlwerk)

Mur de défense fait de troncs d'arbres fichés en terre, assemblés et jointifs, et dans lequel on ménageait à espaces réguliers des *meurtrières* pour les armes à feu individuelles.

Palissade (Palissade)

Une palissade se compose d'une file de pieux ou de palis, n'offrant qu'une faible valeur défensive.

Parapet (Brustwehr, Brüstung)

Levée de terre ou mur de maçonnerie par-dessus lequel les combattants peuvent tirer. Dans les *ouvrages* permanents, le parapet couronne le rempart. Il est conçu de manière à rendre l'exécution du tir aussi commode que possible tout en donnant aux défenseurs qui l'occupent le maximum de protection.

Plier

Adapter (une idée à la réalité).

Plongée

Partie supérieure du *parapet*.

Plonger

Avoir une direction de haut en bas («tir plongeant»).

Portée (Schussweite)

Distance à laquelle peut agir une arme. Pratiquement, on entend par portée la distance qui sépare le point de départ d'un projectile — c'est-à-dire la *bouche à feu* du canon — de son point d'arrivée sur le sol.

Position d'artillerie (Artilleriestellung)

Position de combat de l'artillerie de campagne.

Poste (Posten)

Point occupé par un ou plusieurs militaires en vue d'un service déterminé («poste de combat» ou «poste de commandement», «poste des servants» d'une *bouche à feu*).

Poterne (Poterne)

Passage voûté secondaire des anciennes *fortifications* faisant communiquer le corps de place avec le fossé.

Poudrière (Pulvermagazin)

Magasin à poudre.

Reconnaissance (Erkundung, Rekognoszierung)

On appelle reconnaissance toute opération ayant pour but de découvrir un ou plusieurs points relatifs soit à la position et aux mouvements de l'ennemi, soit à la topographie et aux ressources du théâtre de la guerre. Aujourd'hui, on utilise le terme «reconnaissance» pour se renseigner sans combattre, tandis que le terme «exploration» désigne une reconnaissance en force.

Redoute (kleines, abgeschlossenes Werk)

Nom générique des *ouvrages* fermés et isolés, lorsqu'ils sont d'une faible capacité; le tracé peut être carré ou polygonal; la redoute est en général dépourvue de *bastions*.

Réduit de la position (Innenteil einer Stellung)

Ouvrage intérieur, retranchements de la *fortification* organisés en vue de prolonger la résistance en luttant encore lorsque l'ennemi a pénétré dans la position.

Retranchements (Verschanzung)

Emplacements préparés, suivant le temps et les moyens dont on dispose, pour assurer la protection des troupes qui les occupent et leur permettre de faire le meilleur usage possible de leurs armes.

Revers (Kehrseite, Rückseite)

Attaquer une troupe ennemie sur les arrières («prendre à revers»); les «feux de revers» sont des feux prenant à dos l'assaillant d'un *ouvrage*. — Côté de la tranche opposée au *parapet*; s'il s'agit d'un fossé, le revers indique le bord extérieur, c'est-à-dire le bord de la *contrescarpe*; on dit aussi «talus de revers».

Sape (Sappe, Untergraben, Laufgraben, Pioniertruppe, Klamotten)

On désigne par «travaux de sape» l'ensemble des cheminements et des constructions du service du génie de l'assaillant pour se rapprocher peu à peu de l'ouvrage attaqué, à l'abri des feux de la défense. Tranchée creusée sous un mur, un *ouvrage*, etc. pour le renverser. — Terme générique désignant tous travaux de terrassement relatifs à l'exécution des communications enterrées et souterraines.

Stratégie

Art de combiner l'action des forces militaires en vue d'atteindre un but de guerre déterminé par le pouvoir politique. Par extension: art de coordonner l'action des forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre moderne ou dans la préparation de la défense d'une nation ou d'une coalition.

Tactique

Art de diriger une bataille en adaptant et en combinant par la manœuvre l'action des différents moyens de combat; la tactique est, avec la logistique, la partie exécutive de la stratégie.

Tenaille (Zangenwerk)

Elément extérieur de la *fortification bastionnée*.

Tenaille

Comportant des tenailles.

Tête de pont (Brückenkopf)

Position occupée au-delà d'un fleuve pour s'en garantir le franchissement.

Tirailleur (Schütze)

Homme qui tire en dehors du rang. Les compagnies de tirailleurs marchaient à l'avant-garde et sur les flancs; les qualités qu'on exigeait des hommes désireux d'entrer dans ces compagnies et qui furent plus tard les conditions imposées aux chasseurs à pied, puis à toute l'infanterie, étaient d'être intelligents,lestes, robustes et résolus.

Tracé

Le tracé de la *fortification permanente* est la projection des lignes principales d'un *ouvrage* ou d'une enceinte sur un plan horizontal.

Tracer

Marquer au sol l'emplacement d'un *ouvrage* (pique-teter).

Traverse (Querwall)

Les traverses sont des masses de terre destinées à préserver les faces d'un *ouvrage* contre le *tir d'écharpe* ou le *tir d'enfilade*.

Trouée (Schneise, Durchbruch)

Interruption dans un relief, seuil, qui constitue pour des armées de campagne une voie de passage naturelle. — Effet produit dans un dispositif ennemi par une action de feu ou de choc.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.C.	<i>Analyse de la Correspondance, dans Documents relatifs aux fonctions de chef d'Etat-Major fédéral et à l'Armement de 1831</i> , Archives Dufour.
ACV	Archives cantonales vaudoises
A.D.	Archives Dufour
AEV	Archives de l'Etat du Valais
A.F.	Archives fédérales
BA	Bundesarchiv, Bern
MHAVD	Section monuments historiques et archéologie du canton de Vaud
MHVS	Office des monuments historiques du canton du Valais
S.T.F.	Service topographique fédéral

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Ce répertoire, classé par ordre alphabétique des auteurs ou des titres, recense les ouvrages et articles consultés pour l'élaboration des textes. Faute de place, nous n'avons pu y inclure les très nombreuses sources d'archives, dont le lecteur trouvera le détail dans les notes des différentes contributions, ainsi que dans les notices du catalogue.

Allgemeines Militair-Reglement für die Schweizerische Eidgenossenschaft von 1817, Staempfli, Berne, 1817. La traduction française est parue en 1819 à Genève sous le titre: *Règlement militaire de la Confédération suisse de 1817*.

- G. ARLETTAZ, «Les conflits idéologiques», dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, Groupe valaisan des sciences humaines, Sion, 1979, pp. 95-147.
- «République – Démocratie – Progrès. Le discours libéral-radical et la société valaisanne de 1824 à 1848», dans *Idéologies et populations*, Groupe valaisan des sciences humaines, Sion, 1985, pp. 47-116.
- G. BÉRODY, «Chronique», publiée par P. Bourban, dans *Revue de la Suisse catholique*, 1894, pp. 26-193.
- S. BÉRODY, *Histoire du glorieux Saint Sigismond Martyr (...)*, Sion, 1666, p. 127.
- J.-B. BERTRAND, «Le château de Saint-Maurice», dans *Annales valaisannes*, 1938, pp. 427-482.
- Bewaffnung und Ausrüstung der Schweizer Armee seit 1817*, Verlag Stocker-Schmid, Zurich, dès 1970, 14 vol.
- J.-M. BINER, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais (1488-1798)», dans *Vallesia*, XVIII, 1963, pp. 177-215.
- L. BLONDEL, «Les basiliques d'Agaune. Etude archéologique», dans *Vallesia*, III, 1948, pp. 9-57.
- «Les thermes romains de Tarniae (Massongex)», dans *Vallesia*, X, 1955, pp. 43-58.
- F. BOCCARD, *Histoire du Vallais*, Genève, 1844.
- Ed. BONJOUR, *Das Schicksal des Sonderbundes in zeitgenössischer Darstellung*, Bâle, 1947.
- P. BOURBAN, «Les anciennes fortifications et le pont de Saint-Maurice», dans *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1905/1, pp. 18-22 et 1906/2, pp. 132-142.
- P. BOURBAN, «A travers les fouilles de Saint-Maurice», dans *Le Drapeau suisse*, n° 16, juillet-août 1915, pp. 186-188.

- C. BRISAC, *Le Musée des Plan-Reliefs*, Paris, 1980.
- E. BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zurich, 1966.
- E. de BUDÉ, *Les Bonaparte en Suisse*, Kündig, Genève; Alcan, Paris, 1905.
- M. BURRI, «Les dépôts quaternaires de la vallée du Rhône entre Saint-Maurice et le Léman», dans *Bulletin de la Murithienne*, Société valaisanne des sciences naturelles. Fascicule LXXVIII, 1961, pp. 36-59.
- J. CALPINI, *Les milices valaisannes*, Editions de la Matze, Sion, 1974.
- «L'organisation des milices valaisannes de 1815 à 1875», dans *Vallesia*, XVIII, 1963, pp. 1-118.
- E. CHAPUISAT, *Le général Dufour*, Payot, Lausanne, 1935.
- «Vers la neutralité et l'indépendance». La Suisse en 1814 et 1815, dans *Histoire militaire de la Suisse*, Commissariat central des guerres, Berne, 1921, vol. 4, cahier 9, pp. 55-88.
- J.-P. CHUARD, «La campagne de 1847 contre le Valais d'après les souvenirs d'un poète bellerin», dans *Annales valaisannes*, 1978, pp. 63-74.
- P. CROTTI et G. PIGNAT, «Du retrait glaciaire au peuplement mésolithique», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, pp. 65-72.
- C. DAVISO, «La route du Valais au XIV^e siècle», dans *Revue suisse d'Histoire*, I, 1951, pp. 545-561.
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Editions V. Attinger, Neuchâtel, 1921-1934, 7 vol. et un supplément.
- Dictionnaire militaire. Encyclopédie des sciences militaires*, Librairie Berger-Levrault et Cie, Paris et Nancy, 1898, 2 tomes.
- A. DONNET, *Documents relatifs à l'histoire de la réunion du Valais à la Suisse*, dans *Vallesia*, XX, 1965, pp. 5-293.
- *Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798*:
- I. «Procès-verbaux et actes du Comité général de Saint-Maurice (3 févr.-16 mars 1798)», dans *Vallesia*, XIX, 1964, pp. 1-188.
- II. «Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais (16 novembre 1797 - 25 juin 1798)», dans *Vallesia*, XXXI, 1976, pp. 1-186 (première livraison), et *Vallesia*, XXXII, 1977, pp. 1-246 (seconde livraison).
- III. «Documents divers relatifs aux affaires politiques du Bas-Valais, depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à sa réunion avec le Valais oriental (janvier - 16 mars 1798)», dans *Vallesia*, XXXIV, 1979, pp. 1-102.
- IV. «De la république des Dix-Dizains au canton de la République helvétique (16 mars - 6 mai 1798)», dans *Vallesia*, XXXV, 1980, pp. 1-79.
- Va. «Supplément: Deux relations par un témoin contemporain, l'abbé Jean-Joseph Carrupt (1741-1811), curé d'Ardon. Suivi de deux rapports officiels du notaire Joseph-Antoine Favre (1759-1835), secrétaire du comité de Chamoson», dans *Annales valaisannes*, 1978, pp. 3-61.
- Vb. «Index général», dans *Vallesia*, XXXV, 1980, pp. 81-120.
- «Notes du Dr Charles Macognin de la Pierre, vice-bourgmestre, sur l'activité de la municipalité de Saint-Maurice du 23 décembre 1813 au 2 octobre 1814», dans *Annales valaisannes*, 1965, pp. 93-112.
- F.-O. DUBUIS, «La Gloriette et les anciennes fortifications de Saint-Maurice», dans *Vallesia*, XXXI, 1976, pp. 225-239.
- F.-O. DUBUIS et A. LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Vallesia*, XXXV, 1980, pp. 129-436.
- «Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions diverses d'une indéfectible vénération», dans *Annales valaisannes*, 1981, pp. 123-159.
- G. H. DUFOUR, *Cours de tactique*, Librairie Cherbuliez, Paris, 1851, 2^e éd. (1^{re} éd. 1842).
- *Campagne du Sonderbund et événements de 1856*, Sandoz, Neuchâtel et Paris; Desrogis, Genève, 1876, 2^e éd.
- *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, s.l., 1848.
- *De la fortification permanente*, J. J. Paschoud, Paris et Genève, 1822.
- *Instruction sur le dessin des reconnaissances militaires à l'usage des officiers de l'école fédérale*, Barbezat et Delarue, Genève, 1828.
- *Mémoire sur l'artillerie des Anciens et du Moyen Age*, Cherbuliez, Paris et Genève, 1840.

- M. DUMAS, *Précis des événements militaires ou essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814*, Paris et Hambourg, 1816-1817, 4 vol.
- L. DUPONT-LACHENAL, *Saint-Maurice d'Agaune*, Ed. du Griffon, Neuchâtel, 1960, collection Trésors de mon pays.
- «Les pierres armoriées du Château de Saint-Maurice», dans *Archives héraldiques suisses*, 1940, pp. 29-36.
 - «Un magistrat et pèlerin belge en Suisse romande au XV^e siècle», dans *Annales valaisannes*, 1963, pp. 9-34.
- P. DÜRRENMATT, *Schweizer Geschichte*, Schweizer Verlagshaus A.G., Zurich, 1963.
- D., *Einige Bemerkungen über den Einfluss der gezogenen Geschütze auf die Befestigungskunst und den Festungskrieg*, A. Förstner, Leipzig, 1861.
- E. EGG, J. JOBE, H. LACHOUQUE, Ph.-E. CLEATOR, D. REICHEL, *Canons. Histoire illustrée de l'artillerie*, Edita, Lausanne, 1971.
- P. ESSEIVA, *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund*, Imprimerie Catholique Suisse, Fribourg, 1882.
- J.-C. FRACHEBOURG, «Le Colonel Louis Rilliet de Constant et James Fazy», dans *Mélanges Paul-Edmond Martin*, Genève, 1961, pp. 592-608.
- A. GALLAY, «Le Néolithique», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, pp. 73-82.
- «L'invention de la préhistoire», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, pp. 19-21.
- A. GEISER et F. WIBLÉ, «Monnaies du site de Martigny», dans *Archéologie suisse*, 1983, 2, pp. 68-77.
- L. GENOUD, «L'aménagement routier à Saint-Maurice et aux abords. Historique du vieux pont de Saint-Maurice», dans *Strasse und Verkehr*, 11, 1958, pp. 496-498.
- G. GHİKA, «Pour le cinquième centenaire des guerres de Bourgogne», dans *Annales valaisannes*, 1976, pp. 105-129.
- Ph. GODET, *La jeunesse du général Dufour*, Lausanne, 1914.
- Ch. GOS, *Généraux suisses. Commandants en chef de l'armée suisse de Marignan à 1914*, Ed. V. Attinger, Neuchâtel, 1932.
- J. GREMAUD, «Documents relatifs à l'histoire du Vallais», dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. 29-33 et t. 37-39, Lausanne, 1875-1884 et 1893-1898.
- P. A. GRENAT, *Histoire moderne du Valais de 1536 à 1815*, Genève, 1904.
- C. GRIMBERG & R. SVANSTRÖM, *La bourgeoisie libérale et l'éveil des nationalités*, Marabout Université, Verviers, 1974.
- P. GUERIOT, *Napoléon III*, Payot, Paris, 1980.
- V. HOFER, *Der schweizerische Generalstab, Entstehung und Entwicklung einer interdisziplinären Institution (1848-1874) Band II: Die Zeit des Weitersausbaus*, Helbing und Lichtenhahn, Basel und Frankfurt, 1983. Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées, tome IV.
- I. HOGG, *Forteresses. Histoire illustrée des ouvrages défensifs*, Edita, Lausanne, 1976. L'édition originale en langue anglaise est parue en 1975.
- *Fortifications*, Atlas, Paris, 1983.
- B. P. HUGHES, *La puissance de feu. L'efficacité des armes sur le champ de bataille de 1630 à 1850*, Edita, Lausanne, 1976.
- «Incendie de Saint-Maurice. Relation de Noble Antoine Devantéry, châtelain et capitaine général du gouvernement de Monthey», texte communiqué par J.-E. d'Angreville, dans la *Gazette du Valais*, 1862, n° 32, pp. 3-4.
- R. JAUN, *Der schweizerische Generalstab, Band III: Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874. Eine kollektiv-biographische Studie*, Helbing und Lichtenhahn, Basel und Frankfurt, 1983. Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées, tome V.
- P. KASSER, «Le passage des Alliés en Suisse, pendant l'hiver 1813-1814», dans *Histoire militaire de la Suisse*, Commissariat central des guerres, Berne, 1921, vol. 4, cahier 9, pp. 5-54.
- G. KREIS, *Le siècle où la Suisse bougea. Un nouveau regard sur le XIX^e*, Editions 24 Heures, Lausanne, 1986.

- E. MANGISCH, «Souvenirs intimes – Episodes du Sonderbund 1847», dans *Annales valaisannes*, juin 1931, pp. 20-25.
- P. E. MARTIN, «L'armée fédérale de 1815 à 1914», dans *Histoire militaire de la Suisse*, Commissariat central des guerres, Berne, 1921, vol. , cahier 12, pp. 5-158.
- P.-E. MAURICE, *Essai sur la fortification moderne ou analyse comparée des systèmes français et allemands*, Librairie militaire J. Dumaine, Paris, 1845.
- H. MICHELET, «Sur les traces des précurseurs: industries bas-valaisannes (1800-1850)», dans *Vallesia*, XXIII, 1968, pp. 133-203.
- A. MOJONNIER, *Histoire de la Confédération*, Stauffacher, Zurich, 1967.
- J. de MONTET, *Les bouches à feu de l'artillerie suisse 1819-1939*, Editions du Centre d'histoire et de prospective militaires, Lausanne, 1980.
- F. MOTTAS, «Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud», dans *Archéologie suisse*, 1980, 3, pp. 154-168.
- H. V. MÜLLER, *Die Tätigkeit der Deutschen Festungsartillerie bei der Belagerungen, Beschießungen und Einschließungen im deutsch-französischen Kriege 1870/71*, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, Berlin, 1900.
- H. NABHOLZ, «La Suisse sous la tutelle étrangère de 1798 à 1813», dans *Histoire militaire de la Suisse*, Commissariat central des guerres, Berne, 1921, vol. 3, cahier 8, pp. 5-144.
- Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, Lausanne, 1986, vol. II.
- W. OECHSLI, «La formation de l'unité politique suisse au XIX^e siècle», dans *Histoire militaire de la Suisse*, Commissariat central des guerres, Berne, 1921, vol. 4, cahier 10, pp. 5-50.
- U. OLIVIER, *Campagne de Bâle (...), Sonderbund, Valais (...) Journaux de route*, édités par F. Olivier, Lausanne, 1943.
- F. OYEX-DELAFONTAINE, *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-1848*, Payerne, 1848.
- M. PELLISSIER, «Saint-Maurice», dans *Annales valaisannes*, 1922, pp. 23-30.
- P. PIERI, *Storia militare del Risorgimento*, Einaudi, Torino, 1969.
- B. RAMEAU, *Le Vallais historique*, Sion, 1886.
- H. RAPOLD, *Strategische Probleme der schweizerischen Landesverteidigung im 19. Jahrhundert*, Verlag Huber & Co., Frauenfeld, 1951.
- G. RAPP, V. HOFER, *Der schweizerische Generalstab, Band I: Von den Anfängen bis zum Sonderbundskrieg*, Helbing und Lichtenhahn, Basel und Frankfurt, 1983. Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées, tome III.
- J. REBOLD, *Histoire de la Construction des ouvrages fortifiés fédéraux 1831-1860 et 1885-1921*, Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse, Lavey-Village, 1982.
- D. REICHEL, *Le feu (III)*, Service historique de l'armée, Berne, 1983.
- G. REVAZ, «Notre-Dame des Sept Joies et le Valais», dans *Les Echos de Saint-Maurice*, février-mars 1930, pp. 38-40.
- O. REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847 - avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève, 1948.
- J. RILLIET, *Six siècles d'existence genevoise. Les Rilliet*, Genève, 1977.
- L. RILLIET-de CONSTANT, *Novembre et décembre 1847, Fribourg, Valais et la première division*, Ed. Staempfli, Berne et Schulthess, Zurich, 1848.
- A.-J. de RIVAZ, *Mémoires historiques sur le Valais*, Lausanne, 1961, t. V-VII des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e série.
- F. ROHRER, «La mission Delarageaz en Valais; décembre 1847 - février 1848», dans *Annales valaisannes*, 1976, pp. 3-72.
- W. RUESTOW, *Die Lehre von neueren Festungskrieg*, A. Förstner, Leipzig, 1860.
- Th. SCHIEFFER et H.-E. MAYER, *Monumenta Germaniae Historica. Die Urkunden der Burgundischen Rudolfiner*, München, 1977.
- Ed. THIERS, *De l'influence exercée par l'artillerie rayée sur la défense des places*, Ch. Tanera, éditeur, Paris, 1874.
- D. VAN BERCHEM, «Le culte de Jupiter en Suisse à l'époque gallo-romaine. II Le sanctuaire de Tarnaiae», dans *Revue Historique Vaudoise*, 1944, pp. 161-176.

- V. VAN BERCHEM, «Notes sur l'histoire valaisanne. L'étendue du comté du Vallais donné à l'église de Sion en 999», dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1892, n° 3, pp. 363-369.
- D. VIOLLIER, *Carte archéologique du canton de Vaud*, Lausanne, 1927.
- «Les bracelets valaisans», dans *Genava* 7, 1929, pp. 105-108.
- VON DECKER, *Mittheilungen über die Anwendung des indirekten Schusses aus den kurzen 15 cm. Kanonen zum Zerstören von Mauerwerk bei der Belagerung von Strassburg im Jahre 1870*, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, Berlin, 1872.
- Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahr 1500*, Sion, dès 1916.
- D. WEIDMANN, «La conservation des anciennes fortifications de Saint-Maurice, le problème de l'Arzillier», dans *Actes du Symposium 1984*, Centre d'histoire et de prospective militaires, Lausanne, 1985, série Travaux d'histoire militaire et de polémologie, tome 3, pp. 39-46.
- O. WEISS, *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, Band II: General Dufour als Heerführer*, A. Francke, Berne, 1939.
- E. WETTER, Ed. von ORELLI, *Wer ist wer im Militär?*, Verlag Huber & Co., Frauenfeld, 1986.
- F. WIBLÉ, «L'époque julio-claudienne (15 av.-47 après J.-C.)», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, pp. 139-141.
- «Martigny (Octodurus/Octodurum)», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, pp. 196-207.
- «Massongex (*Tarnaiae*)», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, pp. 192-194.
- «Saint-Maurice (*Acaunus*)», dans *Le Valais avant l'histoire*, cat. expo., Musées cantonaux, Sion, 1986, p. 194.
- K. WERNER, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung 1815 bis 1860*, Verlag Leemann, Zürich, 1946.
- J. ZUMSTEIN, *Dufour Feldzugsplan 1847*, Faculté des sciences militaires de l'EPFZ, ronéo, Zurich, 1953.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Introduction générale	
Passage sans frontière ou garde du pays: le rôle du défilé de Saint-Maurice jusqu'en 1815	13
F.-O. Dubuis et A. Lugon	
Le château et les fortifications (1476-1798) et leur adaptation aux situations nouvelles	25
F.-O. Dubuis et A. Lugon	
Le général Dufour et la fortification du défilé	
Le poids des événements de 1815 à 1847	45
Ph. Bossey	
Biographie sommaire de G.H. Dufour	53
Ph. Bossey	
Evolution de la défense militaire entre 1815 et 1831	57
C. Merker	
La défense de l'axe du Simplon: G.H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice	65
F.-O. Dubuis et A. Lugon	
Valeur technique des ouvrages	113
D. Andrey	
Description de l'état actuel des fortifications construites entre 1831 et 1892	121
D. Weidmann	
Dufour et la campagne valaisanne du Sonderbund	
Introduction à la guerre du Sonderbund	151
O. Reverdin	
Guerre du Sonderbund – Chronologie des événements principaux en Valais et en Chablais vaudois .	154
Le désarroi d'un homme ou la nomination d'un général	161
J. Langenberger	
Dufour refuse d'attaquer le Valais	169
O. Reverdin	
Dufour et Saint-Maurice au temps du Sonderbund	177
M. Parvez	
La campagne contre le Sonderbund: la non-guerre du Chablais	195
J. Langenberger	
Regards en arrière	
Permanence de quelques principes militaires	215
J.-C. Chaperon et J. Langenberger	
Catalogue de l'exposition «Le général Dufour et Saint-Maurice»	
Le général Dufour et Saint-Maurice: notes à propos de l'exposition/General Dufour und Saint-Maurice: zur Ausstellung	221
M.C. Morand	
Notices/Notizen	227
M.C. Morand	
Annexes	
Glossaire	286
Liste des abréviations	291
Liste des ouvrages consultés	291
Table des matières	297

CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ROMANDE

Ont déjà paru:

- N° 1 Gilbert KAENEL: *Aventicum I*: Céramiques gallo-romaines décorées. 1974. ISBN 2-88028-001-X
- N° 2 Jean-Pierre JÉQUIER: Le Moustérien alpin, révision critique. 1975. ISBN 2-88028-002-8
- N° 3 Dominique CHAPELLIER: Géophysique et archéologie. 1975. ISBN 2-88028-003-3
- N° 4 Marcel GRANDJEAN, Werner STÖCKLI, Pierre MARGOT, Claude JACCOTTET: Le cloître de la cathédrale Notre-Dame de Lausanne. 1975. ISBN 2-88028-004-4
- N° 5 Mélange d'histoire ancienne et d'archéologie offerts à Paul Collart. 1976. ISBN 2-88028-005-2
- N° 6 † O.-J. BOCKSBERGER: *Le site du Petit-Chasseur (Sion)*; t. 1 et 2: Le Dolmen M. VI, publié par Alain Gallay. 1976. ISBN 2-88028-006-0 et ISBN 2-88028-007-9
- N° 7
- N° 8 Gilbert KAENEL: La fouille du «Garage Martin - 1973». 1976. ISBN 2-88028-008-7
- N° 9 Paul BISSEGGER et Claude JACCOTTET: La chapelle de Puidoux. 1977. ISBN 2-88028-009-5
- N° 10 Jean-Louis VORUZ: L'industrie lithique de la station littorale d'Yvonand. (Exemple d'étude de typologie analytique). 1977. ISBN 2-88028-010-9
- N° 11 Alain BEECHING: Le Boiron de Morges. Une nécropole de Bronze final près de Morges (Vaud-Suisse). 1977. ISBN 2-88028-011-7
- N° 12 Monika VERZAR: *Aventicum II*: Un temple du culte impérial. 1977. ISBN 2-88028-012-5
- N° 13 † O.-J. BOCKSBERGER: *Le site du Petit-Chasseur*; t. 3 et 4: Horizon supérieur, secteur occidental et tombes Bronze ancien, publié par Alain Gallay. 1978. ISBN 2-88028-013-3 et ISBN 2-88028-014-1
- N° 14
- N° 15 Valentin RYCHNER: L'âge du Bronze final à Auvernier (Lac de Neuchâtel, Suisse). Typologie et chronologie des anciennes collections conservées en Suisse. *Auvernier 1 et 2*. 1979. ISBN 2-88028-015-X et ISBN 2-88028-016-8
- N° 16
- N° 17 Bronzes hellénistiques romains. 1979. ISBN 2-88028-017-6
- N° 18 Gilbert KAENEL, Max KLAUSENER, Sylvain FEHLMANN: Nouvelles recherches sur le vicus gallo-romain de Lousonna (Vidy/Lausanne). *Lousonna 2*. 1980. ISBN 2-88028-018-4
- N° 19 Gilbert KAENEL, Sylvain FEHLMANN: Un quartier de Lousonna-La fouille de «Chavannes 7» 1974/75 et 1977. *Lousonna 3*. 1980. ISBN 2-88028-019-2
- N° 20 André LAUFER: La Péniche-Un atelier de céramique à Lousonna (1^{er} s. ap. J.-C.). *Lousonna 4*. 1980. ISBN 2-88028-020-6
- N° 21 Daphné WOYSCH-MÉAUTIS: La représentation des animaux et des être fabuleux sur les monuments funéraires grecs de l'époque archaïque à la fin du IV^e siècle av. J.-C. 1982. ISBN 2-88028-021-4
- N° 22 Philippe BRIDEL: *Aventicum III*: Le sanctuaire du Cigognier. 1982. ISBN 2-88028-022-2
- N° 23 Jean-Luc BOISAUBERT: Le Néolithique moyen de la Saunerie. (Fouilles 1972-1975). Denis RAMSEYER: L'industrie en bois de cerf du site néolithique des Graviers. *Auvernier 3*. 1982. ISBN 2-88028-023-0
- N° 24 François SCHIFFERDECKER: La céramique du Néolithique moyen d'Auvernier dans son cadre régional. *Auvernier 4*. 1982. ISBN 2-88028-024-9
- N° 25 André BILLAMBOZ *et al.*: La station littorale d'Auvernier-Port. Cadre et évolution. *Auvernier 5*. 1982. ISBN 2-88028-025-7
- N° 26 Michel EGLOFF et Kolja FARJON: Aux origines de Lausanne. Les vestiges préhistoriques et gallo-romains de la Cité. 1983. ISBN 2-88028-026-5
- N° 27 Béatrice HEILIGMANN-HUBER: Les catelles à relief du Château de Valangin. 1983. ISBN 2-88028-027-3
- N° 28 Joël VITAL et Jean-Louis VORUZ: L'habitat protohistorique de Bavois-en-Raillon (Vaud). 1984. ISBN 2-88028-028-1
- N° 29 Jean-Louis VORUZ: Outilages osseux et dynamisme industriel dans le Néolithique jurassien. 1984. ISBN 2-88028-029-X
- N° 30 Gilbert KAENEL, Philippe CURDY, Hanspeter ZWAHLEN: Saint-Triphon, Le Lessus (Ollon, Vaud) du Néolithique à l'époque romaine. 1984. ISBN 2-88028-030-3
- N° 31 Alain GALLAY: Le Site du Petit-Chasseur (Sion, Valais) t. 5 et 6 - Le Dolmen MXI. 1985.
- N° 32 ISBN 2-88028-031-1 et ISBN 2-88028-032-X
- N° 33 Le Canal d'Entreroches. 1987. ISBN 2-88028-033-8
- N° 34 Yvonne MANFRINI: Bacchus dans les bronzes hellénistiques et romains. 1987. ISBN 2-88028-034-6
- N° 35 Le général Dufour et Saint-Maurice. 1987. ISBN 2-88028-035-4
- N° 36 Images et Société en Grèce ancienne. L'iconographie comme méthode d'analyse. 1987. ISBN 2-88028-036-2
- N° 37 Valentin RYCHNER: Le mobilier métallique au bronze final. 1987. ISBN 2-88028-037-0
- N° 38 Daniel PAUNIER *et al.*: Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1983. *Lousonna 5*. 1984. ISBN 2-88028-038-9
- N° 39 Daniel PAUNIER et Silvio AMSTAD: L'établissement gallo-romain de Bavois (VD). sondages 1973. ISBN 2-88028-039-7
- N° 40 Daniel PAUNIER *et al.*: Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1984. *Lousonna 6*. 1987. ISBN 2-88028-040-0
- N° 41 Daniel CASTELLA: *Aventicum IV*: La nécropole du Port d'Avenches. 1987. ISBN 2-88028-041-9

Achevé d'imprimer
le 9 septembre 1987
par les Presses Centrales Lausanne SA
à Lausanne

MUSÉES CANTONAUX DU VALAIS
BRIGADE DE FORTERESSE 10
ASSOCIATION SAINT-Maurice POUR LA RECHERCHE DE DOCUMENTS SUR LA FORTERESSE

